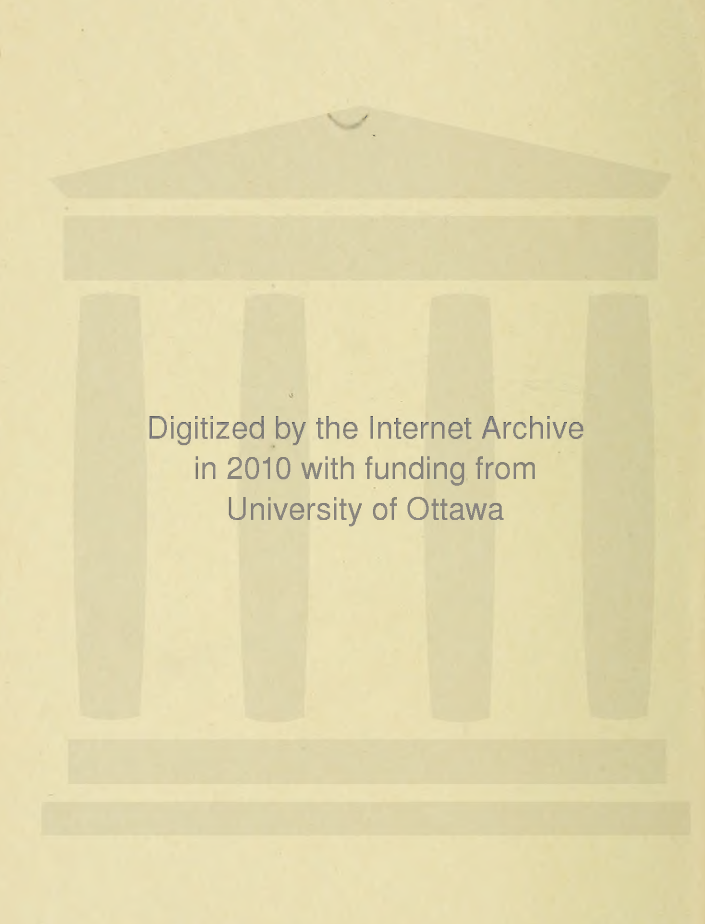
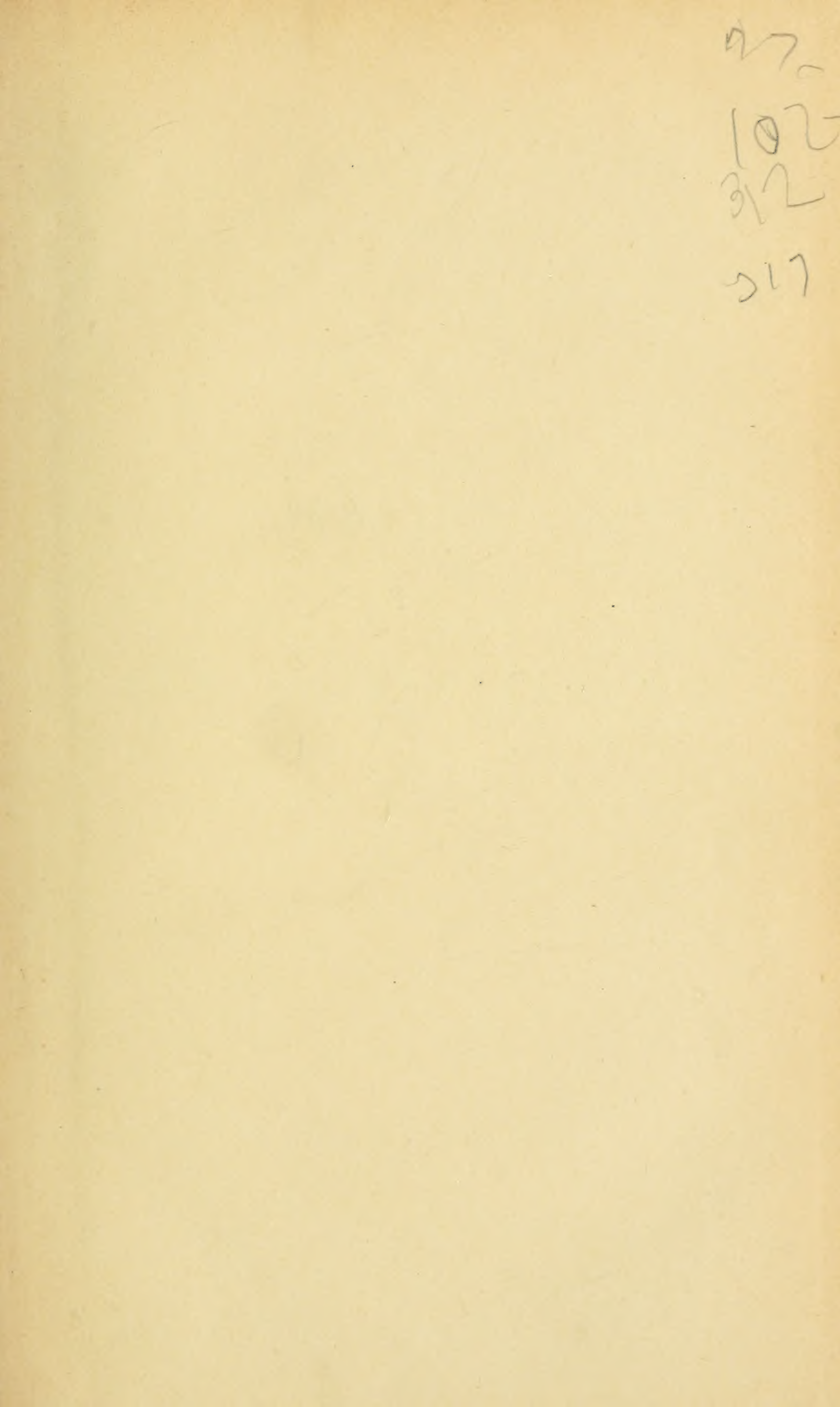




BOSSUET

ET

LES SAINTS PÈRES

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

L'Abbé THÉODORE DELMONT

BOSSUET

ET

LES SAINTS PÈRES

D'APRÈS DES DOCUMENTS ORIGINAUX ET INÉDITS

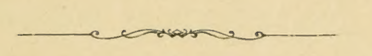
« Il n'est pas croyable combien on avance, pourvu qu'on donne quelque temps (à la lecture des Pères). »

BOSSUET, *Écrit composé pour le Cardinal de Bouillon.*

« *Cum Patrum omnium velut encyclopedia sint vestri libri.*

« Vos livres sont comme une encyclopédie de « tous les Pères. »

Lettre du P. François-Marie CAMPIONI, de Rome, à l'évêque de Meaux, sept. 1698.



PARIS

PUTOIS-CRETTÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

90, RUE DE RENNES, 90

1896

A SA GRANDEUR MONSEIGNEUR COULLIÉ,

ARCHEVÊQUE DE LYON ET DE VIENNE,

Primat des Gaules,

CHANCELIER DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON,

Hommage de filiale vénération.

A MONSIEUR EMMANUEL DES ESSARTS,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE CLERMONT,

Hommage de respectueuse reconnaissance.

A MONSIEUR EUGÈNE LÉOTARD,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE,

Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand,

DOYEN DE LA FACULTÉ CATHOLIQUE DES LETTRES DE LYON,

Hommage d'affectueux respect.

T. D.

PRÉFACE

Le génie est un don du Ciel beaucoup plus « qu'une longue patience ». Néanmoins, la condition de la nature humaine exige que les facultés les plus puissantes ne se développent que sous l'influence de causes multiples et différentes. Saisir ces causes, analyser leur action et surprendre en quelque sorte le secret de la formation du génie est une étude qui présente autant de charme que d'intérêt, à notre époque surtout où la critique ne se contente pas d'admirer les chefs-d'œuvre, mais veut remonter à leurs sources, à leur origine véritable.

Ce travail s'impose pour un génie sublime comme celui de Bossuet, « dont la gloire est devenue l'une des religions de la France (1) ».

On veut savoir comment s'est formé cet esprit merveilleux, en qui l'élan et la puissance ne détruisent jamais ni le parfait équilibre ni la majestueuse sérénité. On veut savoir sous quelles influences s'est épanouie la pensée de ce grand homme, qui ne fut pas seulement « le plus éloquent des Français », comme l'a dit Voltaire, « la voix la plus simple, la plus forte, la plus brusque, la plus familière, la plus soudainement tonnante » qui fut jamais, ainsi que

(1) Sainte Beuve, *Causeries du Lundi*, X, p. 180. — De Maistre avait dit « une des religions françaises. »

parle Sainte-Beuve (1), mais encore « le plus grand nom de l'histoire de la littérature française » (2), la personnification la plus haute et la plus complète du génie de notre race. On veut savoir quelle action ont exercée sur le développement harmonieux du génie de cet écrivain, unique dans notre langue avec Pascal, la Bible, les Pères de l'Église, l'antiquité grecque et latine, la philosophie scolastique et cartésienne, les mœurs de la cour, l'esprit et la littérature du temps?

Il n'a fallu rien moins, en effet, que le concours plus ou moins efficace de ces diverses causes pour donner à la France son oracle, le grand Bossuet. Or, deux seulement de ces causes ont été l'objet d'études, de monographies intéressantes (3). — C'est d'abord la *philosophie* de Bossuet, à laquelle M. Delondre consacrait, en 1855, son ouvrage la *Doctrine philosophique de Bossuet sur la connaissance de Dieu*, et M. Nourrisson, en 1859, son *Essai sur la Philosophie de Bossuet* : il y a aussi les pages que M. Lanson a écrites dans son *Bossuet* sur la philosophie du grand évêque (p. 466-492), et l'article excellent de M. Brunetière, publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1891 (4), où l'éminent critique établit magistralement que c'est faire tort à Bossuet de la moitié de son génie philosophique que de ne le chercher que dans les Manuels *ad usum Delphini* : la philosophie de Bossuet se trouve dans ses *Sermons*, ses *Oraisons funèbres*, ses *Panégyriques*, sa *Politique*, son *Histoire des Variations*, ses *Élévations sur les mystères*, sa *Défense de la Tradition*, son *Traité de la Concupiscence*, etc., parce que c'est là qu'on peut voir la conception

(1) *Causeries du Lundi*, t. X, p. 182.

(2) Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. III, p. 219.

(3) Ce sont assurément deux études très importantes que la thèse de M. Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, un vol. in-8°, 1891, et celle de M. l'abbé Bellon, *Bossuet directeur de conscience*, un vol. in-8°, Paris, 1896. Mais elles n'ont pas trait aux causes sous l'influence desquelles s'est développé le génie de Bossuet.

(4) Il est intitulé : la *Philosophie de Bossuet*. — On le trouve maintenant dans la cinquième série des *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*.

de la vie et de la destinée humaine que se faisait le grand évêque de Meaux, « le philosophe, le théologien de la Providence ». — C'est ensuite l'*influence de la Bible* sur Bossuet, que le P. de la Broise, de la Compagnie de Jésus, a supérieurement traitée dans sa belle thèse *Bossuet et la Bible* (1), dont M. Perrens disait (*Revue d'enseignement secondaire et supérieur*, 1891) que « la soutenance en avait été exceptionnellement brillante et que le P. de la Broise, qui a un remarquable talent d'écrivain et plus encore d'orateur, avait charmé la vieille Sorbonne ». Quelles études Bossuet a-t-il consacrées à la Bible, depuis le jour où, à l'âge de quinze ans, il ouvrit pour la première fois ce livre divin, dans le cabinet de travail de son père ou de son oncle, et « y trouva un goût et une sublimité qui la lui firent préférer à tout ce qu'il avait lu (2) », jusqu'au moment où, dans sa dernière maladie, il se faisait lire par tous ceux qui l'approchaient « presque tout le Nouveau Testament et plus de soixante fois l'Évangile de saint Jean, particulièrement le dix-septième chapitre (3)? » Quelle a été la méthode de Bossuet dans l'étude de l'Écriture sainte? Comment Bossuet a-t-il compris et traduit la Bible? Quels secours en a-t-il tirés pour se « former le style et apprendre les choses », comme il le dit lui-même dans son *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon* (4)? Quel usage a-t-il fait de la Bible dans sa prédication, *Sermons*, *Panégyriques*, *Oraisons funèbres*, dans ses ouvrages d'éducation, *Discours sur l'histoire universelle* et *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, dans ses ouvrages de controverse et de polémique avec les Protestants, les Jansénistes, le P. Caffaro,

(1) *Étude d'après les documents originaux*. 1 vol. in-8° de III-455 pages, 1891. Paris, Bray et Retaux.

(2) L'abbé Le Dieu, *Mémoires*, t. I, p. 12 et 13. — Le même fait est rapporté par le P. de la Rue, dans son *Oraison funèbre* de Bossuet.

(3) *Relation de la mort de Bossuet*, écrite par l'abbé de Saint-André, publiée par l'abbé Guettée à la suite des *Mémoires* de l'abbé Le Dieu (1856-57.)

(4) Mis au jour par M. Floquet dans ses savantes *Études sur la vie de Bossuet*, t. II.

Fénelon, le docteur Coulau et Richard Simon, enfin dans ses ouvrages ascétiques, *Lettres spirituelles, Élévations sur les Mystères* et *Méditations sur l'Évangile?* Voilà à peu près les questions auxquelles le P. de la Broise a répondu avec autant de science que de clarté.

Pourquoi ne pas faire un travail analogue à propos des *Saints Pères?* Bossuet les a étudiés presque aussi religieusement que la Bible et, s'il ne leur doit pas autant, il leur doit beaucoup, comme il l'avouait lui-même dans son *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon* (1669-1670) *sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église pour former un orateur* : « Il n'est pas croyable combien on avance (1), pourvu qu'on donne quelque temps (à la lecture des Pères). »

Quel temps Bossuet a-t-il consacré à cette lecture, ou plutôt à ces *études patristiques?*

Quelle *méthode* a-t-il suivie comme traducteur et commentateur des saints Pères, et quelle *influence* ont-ils exercée sur la formation de ce style, qui est « le plus grand style » de notre langue?

Quel *usage* a-t-il fait de la doctrine des Pères latins et des Pères grecs soit dans ses œuvres *oratoires*, soit dans ses œuvres de *théologie et d'exégèse*, soit dans ses œuvres *ascétiques* et ses *Lettres* de direction, soit dans ses œuvres *philosophiques*, *historiques* et *politiques*, soit dans ses œuvres de *polémique et de controverse* contre les Protestants, contre les Jansénistes, contre les Casuistes, contre les Quiétistes, contre le criticisme d'Ellies Dupin et de Richard Simon?

Voilà le programme que s'est tracé l'auteur de ce travail.

C'est une bonne fortune d'avoir pour guide, — outre les *Mémoires* et le *Journal* de l'abbé Le Dieu (quatre volumes

(1) *Avancer* est ici pris dans le sens de progresser, de faire du progrès, comme quand Bossuet dit dans les *Avantages de la retraite* : « *Vous n'avancerez* qu'autant que vous vous affectionnerez à désirer la retraite et le silence. »

in-8°), outre la *Vie de Bossuet* par Levesque de Burigny (1), et l'*Histoire de Bossuet* par le cardinal de Bausset (2), outre les travaux remarquables de l'abbé Vaillant (3), de Gandar (4), de Floquet (5), de M. Arren (6), de M. l'abbé Hurel (7) de M. l'abbé Lebarq (8), du Père de la Broise (9), de M. Lanson (10) et de M. Brunetière (11), — c'est une bonne fortune d'avoir pour guide Bossuet lui-même dans les confidences qui lui ont échappé, soit en indiquant, dans son *Plan de théologie*, les *Traités des Pères* les plus utiles pour commencer l'étude de la théologie, soit en écrivant au cardinal de Bouillon quels sont les Pères qu'il faut cultiver de préférence. N'est-ce pas l'histoire précieuse de son propre esprit et des avantages qu'il a retirés de ses études patristiques que nous trouvons consignée dans ces quelques pages suggestives et profondes? Les admirateurs éclairés de Bossuet ne sauraient trop remercier Floquet de les avoir publiées en 1855. On en trouvera l'analyse et des extraits en tête de ce travail.

Rechercher à travers l'œuvre immense de Bossuet la part d'influence qui revient aux saints Pères, saisir, à la lumière de ce que nous dit le grand évêque de Meaux, ce qu'il doit à Tertullien, à saint Augustin, à saint Chrysostome,

(1) Un volume in-8° publié à Bruxelles et à Paris en 1761.

(2) Quatre volumes in-8° parus en 1814.

(3) *Études sur les Sermons de Bossuet d'après les manuscrits.* Un vol. in 8°, Paris, 1851.

(4) *Bossuet orateur : Études critiques sur les Sermons de la jeunesse de Bossuet.* 3e édit., Didier, 1880.

(5) *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions comme précepteur du Dauphin.* Paris, Didot, 3 vol. 1855. *Bossuet précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, et évêque à la cour.* Un vol. 1864.

(6) *Essai de rhétorique sacrée d'après Bossuet.* Un vol. in-8°, de Paris, 1859. Le chapitre IX de cette thèse du doyen actuel de la Faculté des lettres de Poitiers est intitulé : *De l'étude des Pères.*

(7) *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV.* 2 vol. in 12, Paris 1871. Livre II et livre III.

(8) *Histoire critique de la prédication de Bossuet;* un vol. in 8°, Lille, Desclée, 1889; et les *Préfaces* des *Œuvres oratoires* de Bossuet, 6 vol.

(9) *Bossuet et la Bible*, ouvrage analysé plus haut.

(10) *Bossuet.* Un vol. in-12, 1891. Lecène et Oudin.

(11) Article sur Bossuet dans l'*Encyclopédie* Lamirault et Conférences à la Sorbonne 1893-1894.

à saint Grégoire le Grand, à saint Cyprien, à Clément Alexandrin, à saint Grégoire de Nazianze (ce sont là les Pères dont il parle à Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, abbé duc d'Albret, cardinal de Bouillon (1)), mettre en lumière les résultats de ses efforts pour se « former le style » et « apprendre les choses » à si bonne et si sainte école : tel est le but de cette étude critique sur *Bossuet et les saints Pères, d'après des documents originaux et inédits.*

Voici quels sont ces documents.

1° Les *Cartons* de la Bibliothèque du grand séminaire de Meaux et en particulier le carton *A*, où se trouve un cahier non numéroté ni paginé, que le Père de la Broise cite plusieurs fois dans son étude *Bossuet et la Bible* et qui contient beaucoup plus de notes sur les Pères que sur l'Écriture sainte. — Il porte même sur la couverture ce titre, qui n'est pas de la main de Bossuet : *Extraits divers des saints Pères.* Il est formé d'une cinquantaine de pages, de dates et de provenances diverses, qu'on a cousues ensemble. — Il y a dans les autres cartons, *B, C, D,* etc. (2), d'autres fragments de notes écrites par Bossuet, en particulier dans le carton *B*, n° 2, les notes qui portent pour titre : *Chrysostomus : liber quod Deus sit Christus.* Il les prenait tantôt sur des feuilles volantes, tantôt sur des cahiers : aussi les fragments, séparés et déchirés, portent-ils parfois de la main de Bossuet une pagination qui renvoie à un cahier aujourd'hui lacéré ou perdu.

2° Les *Manuscrits* de la Bibliothèque nationale, *Fonds français : 12811 et suivants*, et surtout les cinq volumes des *Sermons*, n°s 12821-12825. — M. l'abbé Lebarq, dans les

(1) Comme il n'avait encore que vingt-cinq ans, ses contemporains l'appelèrent *l'enfant rouge.*

(2) C'est le P. de la Broise lui-même qui, de Jersey, maison Saint-Louis, a bien voulu me donner ces précieuses indications. — Qu'il trouve ici l'expression de ma respectueuse et profonde reconnaissance.

intéressantes études qui font le début de son *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, a très bien prouvé l'existence de cahiers d'*Extraits* et de *Remarques morales*, où les pensées, prises chez les Pères en grande partie, s'amassaient en vue des discours futurs : certaines pages déchirées de ces cahiers sont aujourd'hui reliées avec les *Sermons* (1) et font suite à d'autres pages conservées dans la collection Floquet.

3° Les *Cahiers* de la *Collection Floquet*, dont M. l'abbé Follioley, proviseur au lycée de Nantes, possède la plus grande partie. — M. l'abbé Lebarq avait vu et transcrit de notables fragments de ces *Cahiers* (2). M. Armand Gasté, de la Faculté de Caen, en a acquis quelques-uns et il a publié là-dessus quelques notes dans la *Revue* de la Faculté.

4° La *Mineure ordinaire* de Bossuet, thèse de théologie sur la *Cité de Dieu ou l'Église*, soutenue le 5 juillet 1651, et qu'on peut considérer comme inédite, puisqu'elle ne se trouve dans *aucune* édition des Œuvres complètes de Bossuet. — Elle appartient à M. Rathery. Les Pères Jésuites l'ont publiée dans leurs *Études religieuses* en 1869. On la trouvera reproduite dans notre thèse latine : *Quid conferant latina Bossueti opera ad cognoscendam illius vitam, indolem, doctrinamque*, p. 94-100. Nous en tirerons ici de précieuses indications sur les études patristiques de Bossuet au collège de Navarre.

5° La *Bible* du Concile, qui faisait partie de la collection Floquet et où le P. de la Broise a vu « cités une foule de Pères, spécialement saint Jérôme et Théodoret (3) ». — Mais,

(1) Parmi ces autographes de Bossuet, on rencontre çà et là des *feuilles remplies de* notes tirées des Pères, et au dos desquelles il a écrit un exorde, une péroraison de sermon ou de panégyrique.
(2) *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. V, p. 332.
(3) C'est ce qu'il m'écrivait le 7 février 1892.

en 1892, elle était aux mains d'un libraire de Paris, M. Damascène Morgand, passage des Panoramas, qui refusait d'en donner communication sans la vendre, et il en demandait 10.000 francs (!) Il paraît qu'il a baissé depuis jusqu'à 6.000 francs; mais on avouera qu'une telle acquisition n'est pas à la portée de toutes les bourses (1).

6° Le *Catalogue des livres de la Bibliothèque de MM. Bossuet, anciens évêques de Meaux et de Troyes, qui se vendra à l'amiable le lundi, 3 décembre* 1742, *dans une des salles du couvent des RR. PP. Augustins*, MDCCXLII, 105 pages in-8°, chez Pierre Gandoin, Pierre Piget et Barois fils. — Cette plaquette rare, dont M. Brunetière parle dans son article de la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1891 sur la *Philosophie de Bossuet* et qu'il a communiquée à M. Rébelliau, comme on peut le voir dans *Bossuet historien du protestantisme*, p. 151, note 1, ne contient guère que l'indication des ouvrages que possédait l'évêque de Meaux : sur 1.470 numéros du catalogue, il y a à peine vingt ouvrages d'une date postérieure à la mort du grand prélat, 1704; son neveu, d'ailleurs, n'était pas si grand clerc et on ne cite de lui que quelques instructions favorables au jansénisme. — Les divisions du Catalogue de vente correspondent assez bien à l'arrangement de la bibliothèque de Bossuet, tel qu'il est donné dans l'édition Lachat, t. III, p. 584, « d'après une copie faite en 1683 par l'abbé Le Dieu ». En complétant l'un par l'autre ces deux documents, on peut reconstituer le tableau synoptique suivant des matières de la bibliothèque de l'évêque de Meaux : « I. THEOLOGIA. *Biblia sacra et Bibliorum interpretes; — critici et dissertationes; — interpretes orthodoxi; — heterodoxi.* — SS. PATRES GRAECI, — LATINI. — *Theologi scolastici*, —

(1) M. l'abbé Lebarq signale encore quelques autres collections d'autographes chez M. Choussy à Rongères (Allier) et chez un ou deux amateurs de Dijon.

polemici, — *morales*, — *ascetici*, — *concionatores*, — *heterodoxi*. — II. Jus canonicum (1). — III. Grammatici. — IV. Historia. — V. *Bibliothecarii*.

C'est avec l'émotion d'un pieux respect que l'on feuillette les manuscrits du grand évêque de Meaux : l'auteur de ces lignes l'a éprouvé et il serait heureux si, en lisant ce nouveau travail sur Bossuet, on ressentait une fois de plus la vérité profonde de ces paroles de Sainte-Beuve dans ses *Causeries du Lundi*, XII, p. 261 : « On ne se lasse pas de repasser devant cette grande figure, qui offre la plus juste proportion avec l'époque où elle parut et où l'on peut dire qu'elle régna. »

(1) Nous abrégeons la nomenclature pour ces dernières divisions du *Catalogue* dont nous n'avons pas à nous occuper.

ANALYSE ET EXTRAITS

DE L'ÉCRIT COMPOSÉ PAR BOSSUET POUR LE CARDINAL DE BOUILLON,

Sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église pour former un orateur.

Bossuet, après avoir dit que, « pour la prédication, il y a deux choses à faire principalement : *former le style — apprendre les choses* », constate qu'il « a peu lu de livres français » et que « ce qu'il a appris du style, il le tient des livres latins et un peu des Grecs, de Platon, d'Isocrate et de Démosthènes, » de Cicéron, Tite-Live, Salluste, Térence, des poètes, qui sont aussi « de grand secours et dont il ne connaît que Virgile et un peu Homère,... Horace, qui est bon à sa mode, mais plus éloigné du style oratoire ». « Les *œuvres diverses de Balzac*, ajoute-t-il, peuvent donner quelque idée du style fin et tourné délicatement... Au reste, il le faut bientôt laisser, car c'est le style du monde le plus vicieux, parce qu'il est le plus affecté et le plus contraint... J'estime la *Vie de Barthélemy des martyrs*, — les *Lettres au provincial*, dont quelques-unes ont beaucoup de force et de véhémence, et toutes une extrême délicatesse. — Les livres et les préfaces de MM. de Port-Royal sont bons à lire, parce qu'il y a de la gravité et de la grandeur; mais... leur style a peu de variété... Les versions de (Perrot) d'Ablancourt sont bonnes... Pour les poëtes, je trouve la

force et la véhémence dans Corneille; plus de justesse et de régularité dans Racine...

« Mais ce qui est le plus nécessaire pour former le style, c'est de bien comprendre la chose, de pénétrer le fond et la fin de tout, et d'en savoir beaucoup...

« Venons maintenant aux *choses*. La première et le fond de tout, c'est de savoir très bien les Écritures de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*. »

Bossuet expose la méthode qu'il a suivie, en les lisant : c'est de remarquer premièrement « les beaux endroits qu'on entend, — sans se mettre en peine des obscurs — :... de prendre le génie de la langue sainte et de ses manières de parler;... de ne guère lire les commentaires que lorsqu'on trouve quelque difficulté;... de ne pas chercher si exactement la suite et la connexion dans tous les membres (principalement dans saint Paul) ».

« Pour les Pères, je voudrais joindre ensemble saint Augustin et saint Chrysostome. L'un élève l'esprit aux grandes et subtiles considérations; et l'autre le ramène et le mesure à la capacité du peuple. Le premier ferait, peut-être, s'il était seul, une manière de dire un peu trop abstraite; — et l'autre trop simple et trop populaire. Non que ni l'un ni l'autre ait ces vices; — mais c'est que nous prenons ordinairement dans les auteurs ce qu'il y a de plus éminent (1). Dans saint Augustin, toute la doctrine; dans saint Chrysostome, l'exhortation, l'incrépation, la vigueur; la manière de traiter les exemples de l'Écriture et d'en faire valoir tous les mots et toutes les circonstances.

« A l'égard de saint Augustin, je voudrais le lire à peu

(1) C'est-à-dire : ce qui y domine, ce qui y est le plus facile à saisir. Bossuet a dit dans le même sens : « *On définit les hommes par ce qui domine en eux.* » *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. I, § 11.

près dans cet ordre : les livres *de la Doctrine chrétienne*, les premiers : théologie admirable. — Le livre *de Catechizandis rudibus ; de Moribus Ecclesiae catholicae ;* — *Enchiridion ad Laurentium ;* — *de Spiritu et littera ;* — *de Vera religione ;* — *de Civitate Dei* (ce dernier, pour prendre, comme en abrégé, toute la substance de sa doctrine). — Mêlez quelques-unes de ses épîtres : celle *à Volusien ; ad Honoratum, de Gratia Novi Testamenti,* ainsi que quelques autres. — Les livres *de Sermone Domini in monte* — et *de Consensu evangelistarum*.

« A l'égard de saint Chrysostome, son ouvrage *sur saint Matthieu* l'emporte, à mon jugement. Il est bien traduit en français (1); et on pourrait, tout ensemble, *apprendre les choses* — et *former le style*. Au reste, quand il s'agit de dogmatiser, jamais il ne se faut fier aux traductions. — Les Homélies sur *la Genèse,* excellentes; — sur *saint Paul*, admirables; — au peuple d'*Antioche*, très éloquentes. — Quelques homélies détachées, sur divers textes et histoires.

« Je conseille beaucoup le *Pastoral* de saint Grégoire, surtout la *troisième partie ;* c'est celle, si je ne me trompe, qui est distinguée en avertissements à toutes les conditions — qui contiennent une morale admirable et tout le fond de la doctrine de ce grand Pape.

« Ces ouvrages sont pour faire un corps de doctrine. Mais comme l'usage veut qu'on cite quelques sentences, c'est-à-dire *accuratius aut elegantius dictata*, Tertullien en fournit beaucoup. Seulement, il faut prendre garde que les beaux endroits sont fort communs. Les beaux livres de

(1) Il s'agit de la traduction faite par Le Maistre de Saci sous le pseudonyme de Marsilly. *Les homélies de saint Jean Chrysostome sur tout l'Évangile de saint Matthieu*, traduites en français par Paul-Antoine de Marsilly (pseudonyme). Paris, chez P. le Petit imprimeur, trois vol. in-4°, 1665.

Tertullien sont : *l'Apologétique*; — *de Spectaculis*; — *de Cultu muliebri*; — *de Velandis virginibus*; — *de Poenitentia*, admirable; — l'ouvrage *contre Marcion*, *de Carne Christi*; — *de Resurrectione carnis*; celui *de Praescriptione*, excellent, mais pour un autre usage. — On apprend admirablement dans saint Cyprien le divin art de manier les Écritures et de se donner de l'autorité en faisant parler Dieu sur tous les sujets par de solides et sérieuses applications.

« Saint Augustin enseigne aussi cela divinement par la manière et l'autorité avec laquelle il s'en sert dans ses ouvrages polémiques, surtout dans les derniers contre les pélagiens. Ce qu'il faut tirer de ce Père, ce ne sont pas tant des pensées et des passages à citer que l'art de traiter la théologie et la morale et l'esprit le plus pur du christianisme.

« Au reste, ce que je propose ici de la lecture des Pères n'est pas si long qu'il paraît. Il n'est pas croyable combien on avance pourvu qu'on y donne quelque temps et qu'on suive un peu.

« Clément Alexandrin viendra à son tour et l'on pourra mêler la lecture de son *Pédagogue*, comme aussi quelques discours choisis de saint Grégoire de Nazianze, très propre à relever le style.

« J'écris ce qui me vient sans donner repos à ma plume. Je n'ai pas même à présent le loisir de relire; quoique, pour un si grand prince de l'Église et qui doit être une de ses lumières, il ne faudrait rien dire que de médité (1). Je sais

(1) L'écrit de Bossuet n'a pas moins de mérite, pour être spontané : il nous révèle mieux, au contraire, ses pensées intimes et les secrets de son travail sur les saints Pères.

à qui je parle, et qu'un mot suffit avec lui pour se faire entendre (1) ».

(1) L'histoire du cardinal de Bouillon, de l'*enfant rouge*, est loin d'avoir justifié les espérances de Bossuet. Mais après avoir converti l'oncle, le maréchal de Turenne, (gloire que s'est attribuée à tort le cardinal de Bouillon à plusieurs reprises), il appartenait à l'illustre orateur de donner au neveu ces leçons et ces conseils admirables.

BOSSUET

ET LES SAINTS PÈRES

CHAPITRE PREMIER

LES ÉTUDES PATRISTIQUES DE BOSSUET

A DIJON (?). — AU COLLÈGE DE NAVARRE. — A METZ. A PARIS. — A MEAUX.

ARTICLE Ier

Études patristiques de Bossuet à Dijon (?). (1627-1642.)

On sait que Bossuet fit ses premières études à Dijon, au collège des Jésuites, fondé en 1581 par le président Odinet Godran, au nom de Jacques, son père, et au sien (1), et dès lors appelé du nom de ses fondateurs le collège des Godrans.

Cet établissement avait tant de succès que le 4 février et le 9 mars 1614 le vicomte maïeur et les échevins de Dijon manifestèrent la crainte que « aucuns de ces écoliers ne vinssent à étouffer, s'il n'y était pourvu, tant ils étaient en nombre excessif et pressés (2) ».

Les Pères Jésuites recevaient *gratuitement* les enfants des pauvres et élevaient les fils de Messieurs du Parlement, de

(1) Voir ce qu'en dit Floquet : *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, p. IV et 42, d'après *le Parlement de Bourgogne*, par P. Palliot (1649), et un *Essai historique* manuscrit *sur les écoles et collèges de Dijon*.

(2) *Registres* de l'hôtel de ville de Dijon, cités par Floquet.

la Chambre des Comptes, des bourgeois et des gentilshommes de la province, avec tant de zèle et de dévouement que plusieurs fois (1) on les loua en public « des grands soins dont tous ces enfants, sans distinction, étaient l'objet » dans leur collège.

Le futur évêque de Meaux, depuis le départ de son père en 1638 pour la ville de Toul, où il était conseiller au Parlement de Metz, habitait avec son frère Antoine chez leur oncle Claude Bossuet, rue des Jésuites, et n'avait que quelques pas à faire pour se rendre au collège des Godrans. Malgré le mot célèbre d'un régent en belle humeur, *Bossuetus aratro*, le jeune Jacques-Bénigne, « dès son enfance, fit briller son esprit et sa vivacité d'une manière qui donna d'abord de grandes espérances à sa famille. — Il fit paraître des dispositions naturelles pour les sciences, et surtout combien il avait la mémoire heureuse, en récitant des vers de Virgile sans nombre, son oncle l'excitant à l'étude et lui faisant ainsi cultiver sa mémoire de bonne heure. Comme il était homme de lettres, il prenait beaucoup de plaisir à ces exercices, et le neveu faisait les délices de l'oncle et l'admiration de ses maîtres (2). »

Le jeune écolier étudia-t-il alors *les Pères* de l'Église?

Il ne le semble pas, et voici pour quelles raisons.

Ce n'est que dans le cabinet de son père ou de son oncle, vers l'âge de quatorze ou quinze ans, « étudiant alors en seconde ou en rhétorique, qu'il ouvrit les Livres saints » et « jeta la main sur une Bible latine, qu'il emporta avec la permission de son père ». Ce fait, qui nous est attesté à la fois par l'abbé Le Dieu (3) et par le Père de la Rue (4), établit clairement qu'au collège des Godrans on n'apprenait pas la Bible (5) : or, si la Bible n'était pas entre les mains des

(1) Particulièrement le 7 mai 1642, où le conseiller Fyot leur rendit hommage en plein Parlement (*Registres* du Parlement de Dijon).

(2) L'abbé Le Dieu, *Mémoires*, t. I, p. 11 et 12.

(3) *Mémoires*, t. I, p. 12 et 13.

(4) *Oraison funèbre* de Bossuet, prononcée à Meaux, le 23 juillet 1704.

(5) Nous savons, au contraire, par le *Mémoire* d'Arnauld sur le *Règlement des études dans les Lettres humaines*, que, dans chaque classe de Port-Royal, on obligeait les élèves à lire en particulier, pendant une demi-heure, les *Figures* de la

élèves, comment supposer que les saints Pères faisaient partie des livres classiques? La *Ratio studiorum* ne le dit pas, et de récentes discussions ont établi qu'il n'en était rien.

La question des classiques païens et chrétiens, autour de laquelle on menait grand bruit il y a quelque quarante ans, alors que Louis Veuillot, l'abbé Gaume et le P. Ventura tonnaient contre « les œuvres abominables » des Homère, des Cicéron, des Virgile, qui empoisonnent la jeunesse, et que l'abbé Landriot, l'abbé Charles Martin, le P. Daniel, le P. Cahour, de la Compagnie de Jésus, leur répondaient au nom des traditions séculaires de l'Église catholique, — cette question des classiques païens et chrétiens a soulevé de nouveau en 1891-93 des débats passionnés, et tandis que l'abbé Garnier anathématisait ces collèges libres et ces séminaires qui ne forment que des générations « païennes », l'abbé Victor Martin, professeur aux Facultés catholiques d'Angers (1), l'abbé E. Ragon, professeur à l'Institut catholique de Paris (2), l'abbé Delamarre (3) et l'abbé Dubourguier (4) défendaient des établissements calomniés à tort. Le P. Delaporte, docteur ès lettres, publiait dans les *Études religieuses* (5) des articles remarquables, qui depuis ont été réunis en volume, et où il démontre que, non seulement à l'époque de la tentative classique des Apollinaire, sous Julien l'Apostat, mais encore à la fin du seizième siècle, on a essayé en vain de substituer les auteurs chrétiens aux auteurs païens dans l'enseignement secondaire.

Bible. Dans l'Université, les écoliers étaient tenus d'apprendre tous les jours quelques versets de l'Écriture sainte, et un arrêt du Parlement (28 juin 1703) enjoignait au principal du collège dont il autorisait les statuts à tenir la main à l'observation de cette prescription. (Rollin, *Traité des études*. *Discours préliminaire*.) — Pourquoi les Jésuites ne suivaient-ils pas cette coutume au commencement du dix-septième siècle? Probablement à cause des défenses des évêques, qui, alarmés des périls que faisait courir à la foi catholique le libre examen appliqué par les Protestants à nos saints Livres, ne voulaient pas qu'on les mît entre les mains des fidèles. Aujourd'hui encore, toute traduction catholique de la Bible a besoin d'une approbation spéciale de l'ordinaire, ou évêque du lieu où elle s'imprime.

(1) *Revue des Facultés catholiques d'Angers*, décembre 1891, février et avril 1892.

(2) *L'Enseignement chrétien*, 1er janvier et 1er février 1893.

(3) *Bulletin de la société générale d'éducation et d'enseignement*, 15 février 1893.

(4) *Question du latin classique*, Amiens, 1892.

(5) Numéros de mai, juin, juillet 1893.

« Le saint archevêque de Milan, Charles Borromée, ou de son propre mouvement, ou par l'insinuation d'autrui, proscrivit à Milan, par manière d'essai, dit le célèbre théologien jésuite Petau, les maîtres anciens, Cicéron, Virgile et tous les autres; puis il décréta l'enseignement des meilleurs auteurs du christianisme. Mais tout à coup, il changea d'avis, quand il eut constaté par expérience combien cette méthode était funeste aux études sérieuses (1). » Dans « cette espèce de nouveau collège, raconte un autre auteur, saint Jérôme et saint Ambroise tenaient la place de Cicéron; Eusèbe et Sévère-Sulpice, de Tite-Live et de Tacite; saint Augustin était le supplément universel de tous les autres; les poètes y étaient tout à fait négligés... Les disciples n'en devinrent pas plus vertueux, mais très mal habiles »; il fallut renoncer à ce malencontreux système et revenir aux païens. L'épreuve était concluante : si les Jésuites avaient eu un instant l'idée de protester contre le culte exagéré de la Renaissance pour les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, l'erreur de saint Charles Borromée les aurait bien vite détournés d'une tentative infructueuse. Mais il ne paraît pas que ces excellents éducateurs de la jeunesse aient rien changé aux traditions des scolatiques et des humanistes, qui faisaient des auteurs païens la base *exclusive* de l'enseignement secondaire, comme l'établit le P. Delaporte. Il ne paraît pas même que dans les collèges des Jésuites on ait mêlé les auteurs chrétiens aux auteurs païens, et Bossuet dut faire ses études classiques au collège des Godrans sans avoir été initié aux beautés doctrinales et littéraires de ces Pères grecs et latins, qu'il devait tant admirer plus tard.

En tout cas, il n'acquit point chez les Jésuites de Dijon cette connaissance approfondie du grec, que Lancelot donnait à Racine et aux autres élèves des Petites écoles de Port-Royal. Dans les collèges de la Compagnie de Jésus, on insistait surtout sur le latin, comme on peut le voir par l'exemple

(1) P. Dion. Petavii, *Oratio de legendi delectu.*

de Corneille opposé à celui de Racine : sans négliger le grec, on ne lui faisait qu'une place secondaire, et Bossuet aura besoin à Navarre d'étudier

> Ce langage sonore aux douceurs souveraines,
> Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines (1).

Il pourra, dès lors, lire dans le texte original saint Chrysostome, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, et mieux remplir plus tard ses fonctions de précepteur auprès de son royal élève.

ARTICLE II

Études patristiques de Bossuet à Navarre (17 octobre 1642 — 9 avril 1652).

Du collège des Godrans Bossuet passa au collège de Navarre, à Paris, où il devait rester dix ans (1642-1652) et où il arriva assez tôt, le 17 octobre 1642, pour voir « entrer dans Paris le cardinal de Richelieu mourant, porté dans une chambre construite en planches, couverte de damas, ayant à côté de lui un secrétaire pour écrire sous sa dictée », et accueilli, disaient à l'envi les Gazettes, « avec tous les témoignages de la bienveillance et des vœux ardents pour le rétablissement d'une santé si chère (2) ». Le 4 décembre suivant, le grand cardinal était mort et le jeune Bossuet, après avoir défilé devant le corps de l'illustre défunt, exposé pendant trois jours avec une pompe inouïe au Palais Cardinal, assistait à ses funérailles et à son oraison funèbre prononcée par l'évêque de Sarlat, Jean de Lingendes. La forte imagination du jeune humaniste, déjà chanoine de Metz (3), devait garder de ces grands spectacles un souvenir ineffaçable.

(1) André Chénier.

(2) *Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, et *Études sur la vie de Bossuet*, par Floquet, t. I, p. 71-72.

(3) Tonsuré dès l'âge de huit ans, Bossuet avait été nommé chanoine de Metz, à treize ans, par un intime ami de son père, le chanoine Jean Royer, *tournaire* ou semainier, au moment de la mort du chanoine Berton. Celui-ci avait un *coadjuteur*, Saintignon, qui réclama une succession achetée d'avance. Mais le Parlement adjugea à Bossuet le canonicat en litige et interdit les coadjutoreries (27 juin

Quelles furent à Navarre les études *patristiques* de Bossuet?

Lors de la soutenance de la thèse du P. de la Broise, M. Gazier a semblé dire que Bossuet jeune cultivait surtout les Pères et que c'est par leur intermédiaire qu'il devint pleinement l'homme de la Bible. Cette opinion n'a pas prévalu.

Bossuet étudia pourtant les saints Pères. Dans quelle mesure? Il est difficile de le déterminer avec précision. On sait qu'il eut pour professeur de philosophie et d'Écriture sainte Nicolas Cornet (1), « un docteur de l'ancienne marque, de l'ancienne simplicité, de l'ancienne probité », le bras droit de Richelieu, puis de Mazarin; pour professeur de grec, Nicolas Mercier, helléniste remarquable (2); pour professeurs de théologie *scolastique* et *positive* le docteur Pierre Guischard, qui devait occuper cette chaire pendant cinquante-trois années, et le docteur Dussaussoy, qui enseignait la doctrine de saint Thomas; pour professeurs de controverse enfin le docteur Péreyret et le docteur Claude Lefeuvre, grand maître de Navarre. — Bossuet accordait peu de temps aux mathématiques, « les curiosités de ces sciences étant, disait-il, une étude trop abstraite, d'un trop grand attachement et de peu de fruit pour les gens d'Église (3) ». En revanche, il s'adonnait avec passion à l'étude de l'Écriture sainte; mais « il semblait ne faire que jouer, tant l'étude lui était aisée. Ses compagnons étaient étonnés de le voir le premier et le plus vif à leurs divertissements, comme s'il n'eût eu d'autre inclination... Dès cet âge, il sut se rendre aimable à tous (4) ».

Les Pères de l'Église ne faisaient pas à Navarre l'objet d'un

1641). Les fruits du bénéfice furent perçus jusqu'en mai 1648 par le chapitre, tenu seulement à payer une modique pension aux chanoines étudiants.

(1) Les *Mémoires* de l'abbé Le Dieu nous disent que Nicolas Cornet « connut d'abord le mérite de Bossuet et prit soin de ses études et de sa conduite. Sous un tel maître, il fit autant de progrès dans la piété que dans les sciences ».

(2) « Il (Bossuet) apprit le grec à fond, dit l'abbé Le Dieu; il lut tous les historiens grecs et latins, les orateurs et les poètes. »

(3) « Il les estimait pourtant, dit Le Dieu, en ceux à qui elles sont utiles dans leur profession. »

(4) *Mémoires* de l'abbé Le Dieu, t. I, p. 15.

enseignement à part : du moins, *l'Édit de* 1535, qui réglait les cours de la Faculté de théologie, l'*Édit de Réformation* du 3 septembre 1598, lu à l'Université assemblée dans la fameuse séance du 18 septembre 1600 (1), les *Statuts de la Faculté de théologie*, imprimés en 1715 et conformes à l'arrêt de 1598 et à celui de 1535, l'article du *Mercure* de 1709 sur le doctorat en théologie, l'*Histoire de l'Université de Paris au dix-septième et au dix-huitième siècle* (2) par M. Jourdain et son *Index chronologicus chartarum* (3) ne disent pas qu'il y eût des cours spéciaux consacrés à la Patrologie.

Bossuet dut apprendre la patristique soit dans les cours d'Écriture sainte, puisque, d'après l'*Édit de* 1535, les lectures des Livres saints devaient être faites avec apparat, *interprétation ou expositions des saints Docteurs anciens approuvez par l'Église;* soit dans le cours de théologie *scolastique,* puisque les quatre *Livres des Sentences* de Pierre Lombard, qui faisaient le fond principal de ces cours, ne sont que le recueil méthodique des textes les plus importants et les plus célèbres des saints Pères sur les dogmes de la foi catholique, et que la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, que commentait à Navarre Jean Dussaussoy, cite à chaque page saint Augustin et les autres docteurs de l'Église; soit surtout dans le cours de théologie *positive* (4), qui ne devait être qu'un exposé de la doctrine des saints Pères sur les grandes vérités et les mystères augustes de notre religion; soit enfin dans le cours de *controverse*, fondé par Richelieu en 1638, et qui avait pour objet principal de défendre la Tradition et les saints Pères contre les Protestants, qui les accusaient d'avoir faussé l'esprit de la primitive Église. — Il est vrai qu'il faut toujours distinguer entre les règlements et leur application, entre les titres des

(1) Voir la *Réformation de l'Université de Paris*, petit vol. in 12, publié en 1601.
(2) Un in-f°, 1862-1866.
(3) Un in-f°, 1862.
(4) C'est Floquet qui parle de ce cours : *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, p. 80 mais « il est incomplet et ne cite pas toutes les sources », comme le lui reproche le P. de la Broise, *Bossuet et la Bible*, p. XVI, *note*.

chaires et l'enseignement qu'y donnent les professeurs. Voilà pourquoi les conclusions qui viennent d'être formulées restent un peu hypothétiques. C'est le cas de regretter, avec le P. de la Broise, que l'*Histoire du collège royal de Navarre, Regii Navarrae Gymnasii Parisiensis historia*, par Jean de Launoy (1677), s'arrête au seuil du grand siècle et que la destruction totale des archives de Navarre empêche de la compléter (1).

Il nous manque encore d'autres documents précieux qui auraient pu nous renseigner sur l'étude des Pères faite par Bossuet à Navarre. Ce sont ses thèses et ses discours : sa thèse de philosophie en 1643, dédiée à Cospéan, évêque de Lisieux, qui prédit que « ce jeune homme, d'un extérieur si noble, serait une des plus grandes lumières de l'Église » (2); sa *Tentative* (3) dédiée à Condé, présent à la soutenance le 24 janvier 1648 (4), et qui avait pour titre *De Deo trino et uno et de Angelis* (5); sa *Sorbonique*, 9 novembre 1650, d'où sortit un procès entre les docteurs de Navarre et ceux de Sorbonne, qui soutenaient la nullité de la thèse (6), parce que le candidat n'avait pas dit : *Dignissime domine Prior,* en s'adressant au Prieur de Sorbonne (7), « bachelier

(1) *Bossuet et la Bible*, p. XVII.

(2) Bossuet fut reçu maître ès-arts le 6 août 1644 (*Registres de la Faculté de théologie*).

(3) Cette thèse conférait, avec le droit de lire les *Sentences*, le titre de bachelier sententiaire, ou bachelier de second ordre, ou encore de deuxième licence. — La lecture des *Sentences* devait se faire en l'une des maisons incorporées à l'Université et sous la direction d'un docteur régent de la Faculté. Elle commençait chaque année le 16 septembre et se continuait jusqu'au 29 juin, anniversaire de la mort de Pierre Lombard, le Maître des *Sentences*.

(4) L'abbé Le Dieu a tort de donner la date du 25 janvier 1648 pour la Tentative de Bossuet (*Mémoires*, p. 20.)

(5) On a prétendu que le sujet de la Tentative de Bossuet fut « une comparaison de la gloire du monde et de celle qui attend le juste après cette vie. » — Mais le P. Tabaraud et Floquet ont établi la fausseté de cette assertion par les renseignements très exacts, très détaillés et très curieux donnés par le *Mercure*, août et septembre 1709, sur l'*Histoire du doctorat*.

(6) On peut voir à ce sujet dans Floquet, *Études*, t. I, p. 131-145, les curieux détails qu'il donne sur cet incident et sur la plaidoirie de Bossuet, qui parla en latin devant le Parlement à huis-clos et obtint gain de cause pour lui, mais non pas pour les docteurs de Navarre, déboutés de leurs prétentions.

(7) C'est probablement à cause de cet incident que lorsqu'on distribua les *lieux* ou les places entre les licenciés de 1650-1651, Bossuet n'eut que la troisième place : la première fut donnée à Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, neveu de l'archevêque de Tours, aumônier de Monsieur, et la seconde au prieur de Sorbonne, Gaston Chamillart.

en licence, élu pour gouverner la maison pendant un an, pour régler et ouvrir les sorboniques, par une harangue (ou paranymphe) du répondant et par neuf arguments (1) »; sa *Mineure ordinaire*, 5 juillet 1651; sa *Majeure ordinaire* (2); son discours solennel de *paranymphe* (3), que l'abbé Le Dieu place en 1648, qu'il faudrait rapporter, d'après le cardinal de Bausset et Floquet, à l'année 1651, et qui était le développement de ce texte de saint Pierre : « *Deum timete, regem honorificate* » (4), d'une signification si haute et si généreuse au milieu des troubles de la Fronde, en 1651 comme en 1648; enfin les thèses auxquelles Bossuet présida dans la grande salle de l'archevêché, assis entre le grand maître Nicolas Cornet et le chancelier de l'Université, des mains duquel il reçut le bonnet de docteur, le 9 avril 1652 (5); il lui répondit par cette magnifique harangue que plus de cinquante ans plus tard, au mois d'août 1703, l'évêque de Meaux répétait du ton le plus franc et sans aucune hésitation à l'abbé Le Dieu, qui, dans son admiration, l'écrivit sur-le-champ pour nous la transmettre : « *Ibo, te duce, laetus ad sanctas illas aras*, etc. (6).

Il est regrettable que le cabinet des Estampes, si riche en thèses de cette époque, ne possède pas celles de Bossuet. Déjà de son temps, le 1[er] janvier 1703, l'abbé Le Dieu se plaignait d'avoir inutilement cherché chez les anciens doc-

(1) *Dictionnaire de Trévoux*, art. *Prieur*.

(2) Ni le cardinal de Bausset ni Floquet ne parlent de ces deux thèses de Bossuet : elles étaient pourtant réglementaires et Bossuet les soutint comme tout le monde.

(3) On appelait *Paranymphe* le discours solennel qui se prononçait à la Faculté de théologie et de médecine à la fin de chaque licence et dans lequel l'orateur, le paranymphe, adressait à chaque licencié un compliment auquel se mêlait une épigramme : le licencié répondait par quelque trait du même genre. Cet usage ayant donné lieu à des abus, les Paranymphes se réduisirent à de simples harangues. — Élu paranymphe à l'unanimité par les licenciants de Navarre, Bossuet dut, au dire de Floquet, aller inviter tous les corps constitués à la solennité des Paranymphes et prononcer en un jour quatorze discours latins. — Mais M. l'abbé Urbain, dans son *Nicolas Coeffeteau*, 1893, montre que ce devoir incombait au Paranymphe des Jacobins.

(4) Le Dieu (*Mémoires*, p. 41) appelle ce discours de Bossuet « le panégyrique du roi et du collège de Navarre, qu'il prononça en faisant *les Paranymphes* ».

(5) C'est la date donnée par Floquet, d'après les catalogues des docteurs en théologie. Le Dieu dit le 16 mai; Moréri, le 16 mai; de Bausset, le 18 mai. — C'est le 16 mai, en effet, et non pas le 18, que Bossuet prit le bonnet de docteur à la Faculté de théologie, après avoir été reçu à l'archevêché le 9 avril.

(6) Voir l'*Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset.

teurs de Navarre les thèses de théologie et les harangues de Bossuet (1). Il n'existe, semble-t-il, qu'une seule thèse de Bossuet : c'est la *Mineure ordinaire*, qui a pour sujet l'Église (2). Elle faisait partie, il y a une vingtaine d'années, du cabinet de M. Rathery, et les *Études religieuses* des PP. Jésuites l'ont publiée en juin 1869. — La *Mineure ordinaire*, dont la soutenance durait six heures, se trouvait placée, dans les deux années de licence, entre la *Sorbonique*, qu'il fallait défendre de six heures du matin à six heures du soir, et la *Majeure ordinaire*, de huit heures du matin à six heures du soir.

Si la *Sorbonique* de Bossuet avait fait grand bruit, les documents contemporains sont muets sur sa *Mineure ordinaire*. Il l'avait dédiée à Henri de Bourbon, fils naturel d'Henri IV et de la marquise de Verneuil (Henriette de Balsac d'Entragues), nommé évêque de Metz dès l'âge de six ans (3). Ce fut Pierre Bédacier ou Bédassier, administrateur du diocèse de Metz et évêque d'Auguste, qui présida la thèse, assisté des professeurs de la maison de Navarre On y trouve cités saint Irénée (4), saint Cyprien (5), saint Athanase (6), saint Cyrille d'Alexandrie (7), saint Jean Chrysostome (8), saint Épiphane (9), saint Paphnuce (10) et quelques autres anciens Pères que Bossuet ne nomme pas (11). Il affirme même contre les Protestants « qu'on peut tirer de la doctrine des Pères des arguments très clairs » pour établir la légitimité « d'un culte modéré envers les images

(1) *Journal*, t. II, p. 358-359.

(2) *Quaestio theologica : Quaenam est civitas Dei ?* Psal. 86.

(3) La vie scandaleuse de cet évêque fait un triste contraste avec les éloges que lui décerne le bachelier licentiant de 1651. — Il est vrai que celui-ci devait ignorer les mœurs du prélat.

(4) « Victorem quidem hac potestate usum tentavit *Irenaeus* ad lenitatem inflectere. »

(5) A deux reprises : « Beatissimus *Cyprianus*... Mihi quidem persuasum est abstentum a Stephano fuisse *Cyprianum*. »

(6) « Sancti *Athanasii* causam Pontifex Julius... tractavit. »

(7) « Caelestini *Cyrillus* in Ephesina partes egit. »

(8) « Ut sanctus *Joannes ille Chrysostomus* apud Sozomenum fuerit rerum novarum author. »

(9) « Caeterum sancti *Epiphanii* tempore. »

(10) « Quemadmodum historiae *Paphnutii* non omnem penitus abrogarim fidem. »

(11) « *Quibusdam ex antiquis Patribus* visum fuit... »

du Christ et des saints : *Christi et sanctorum in imaginibus veneratio moderata elici potest ex doctrina Patrum non obscuris argumentis* ». Dès cette époque, on le voit, Bossuet était familier avec les œuvres des saints Pères. Toutefois, il reste toujours un doute sur la question de savoir si Bossuet citait ces autorités de première ou de seconde main.

Ce qui laisserait croire que Bossuet, dans cette thèse, se servait des citations insérées dans les auteurs de théologie qu'il étudiait, c'est le petit nombre des allusions aux saints Pères que l'on rencontre dans les *onze* pièces oratoires que M. l'abbé Lebarq a recueillies pour l'époque de Navarre, 1642-1652. Il n'y en a aucune dans l'*Exorde d'un sermon sur le jugement dernier*, prêché par Bossuet à l'hôtel de Vendôme en 1643, alors qu'il n'avait que seize ans, « en présence de l'évêque de Lisieux et de deux évêques de ses amis, dont ils furent si contents que M. Cospéan promit au prédicateur de le présenter à la Reine, afin qu'il lui récitât ce sermon-là même, tant il estimait son talent et avait envie de le faire connaître » (1)! Le *Sermon résumé sur le péché d'habitude*, qui semble n'être qu'une analyse d'un discours de M. de Sarlat, Jean de Lingendes, qui prêcha à la cour de 1647 à 1649, contient un seul texte de saint Augustin : *Deus impossibilia non jubet*, etc.

Les *Méditations* sur la *brièveté de la vie* et sur la *félicité des Saints* (1648) renferment un grand nombre de citations de l'Écriture, pas une seule des Pères. Le *Panégyrique de saint Gorgon*, prêché à Metz le 9 septembre 1649, ne contient qu'une comparaison empruntée à saint Basile (2), dans l'exorde, et une phrase de saint Cyprien dans le deuxième point (3). Dans le *Sermon sur la félicité des Saints*, 1er novembre 1649, il n'y a qu'une ligne des *Sermons* de saint

(1) *Mémoires* de Le Dieu, t. I, p. 19. — L'évêque de Lisieux ayant eu ordre, sur ces entrefaites, de se retirer dans son diocèse, « au moment de la fin de la cabale des *Importants* (septembre 1643), le dessein du sermon qui devait être récité devant la Reine manqua ».

(2) « Tout ainsi, dit saint Basile, que les abeilles sortent de leur ruche, quand elles voient le beau temps, etc. ».

(3) « *Rupta compage viscerum, torquebantur in servo Dei non jam membra, sed vulnera.*

Léon (1). Aucun texte des Pères ni dans l'*Allocution pour la veille de la fête de l'Assomption de la sainte Vierge*, 1650, ni dans le *Fragment sur l'Assomption de la sainte Vierge* (1651).

Saint Bernard est cité à trois reprises, « l'admirable saint Grégoire » une fois, saint Épiphane une fois, saint Augustin et saint Chrysostome sept ou huit fois chacun dans le long *Sermon pour la fête du Rosaire*, prêché à Navarre en 1651 et dont les théologiens admirent la profondeur. Le premier sermon de Bossuet prêtre, prononcé à Navarre le samedi saint, 30 mars 1652, contient plusieurs citations de Tertullien, du « grand saint Cyrille d'Alexandrie », de Clément Alexandrin, de saint Jean Chrysostome, d'Origène et surtout de saint Augustin, dont les textes fournissent à l'orateur tout le début du deuxième et troisième point. On voit par là que le génie naissant de Bossuet goûtait de plus en plus l'éloquence des saints Pères et qu'elle allait devenir, avec la Bible, l'aliment principal de sa prédication.

D'ailleurs, il nous reste de cette époque un écrit bien intéressant, dont l'abbé Le Dieu avait pris copie en 1683 et que M. Lachat a publié pour la première fois dans le tome III[e] de son édition de Bossuet, pp. 581 et suiv. : c'est le *Plan d'un traité de théologie*, qu'on suppose fait par Bossuet lui-même pour son usage personnel, vers 1648. Il est reproduit dans l'édition *Guillaume*, t. X, pp. 458 et suiv., et dans l'édition Bloud et Barral (1879), t. XI, pp. 622-623 (2). On y voit un assez long catalogue, près de 30 pages à deux colonnes in-4°, des questions qu'on a coutume de discuter dans un cours de

(1) « *Transeunt in honorem triumphi etiam instrumenta supplicii.* »

(2) « *Œuvres complètes de Bossuet*, précédées de son Histoire par le cardinal de Beausset et de divers éloges; édition contenant tous les ouvrages édités jusqu'à ce jour, collationnés sur les textes les plus corrects par une société d'ecclésiastiques. » — Bar-le-Duc, Bertrand; Paris, Bloud et Barral.

C'est cette édition en douze volumes in-4° à deux colonnes, avec tables, que nous citerons toujours, sauf pour les *Œuvres oratoires* de Bossuet; nous renverrons alors aux six volumes publiés par l'abbé Lebarq et qui contiennent seuls le texte définitif.

Cette édition de Bar-le-Duc a l'avantage d'être aussi complète qu'aucune autre : le texte de Bossuet y est moins altéré que dans Lachat; il n'y manque que quelques variantes, et, de plus, elle contient des notices théologiques, fort utiles pour les recherches qui font l'objet de cette thèse.

théologie et surtout « des matières traitées dans la troisième partie de la *Somme* de saint Thomas (1) ».

Un passage seul concerne les Pères : *De Patrum scriptis, Patrumque auctoritas, ubi sunt unanimes.* Bossuet y dit que « l'autorité des Pères est encore plus grande, lorsqu'ils traitent des mœurs et de la vie chrétienne que lorsqu'ils parlent des questions théologiques. Il faut lire et étudier les Pères assidûment, mais avec la docilité d'un disciple et non pas avec la hauteur d'un juge, pour les suivre et non pas pour les tirer à soi. *Patrum de moribus et vita christiana tractantium, adhuc auctoritas major quam cum de rebus theologicis disserunt. Patres assidue legendi et versandi, sed cum discipuli docilitate, non judicis supercilio, et ut sequamur, non ut sequantur.* » Bossuet parle encore « du suc et de la piété des Pères dans l'exposition des saintes Écritures : *Patrum in exponendis Scripturis succus et pietas* », et il les oppose « à la sécheresse des hérétiques et de ceux qui sont en quête de curiosités » (2). « Parmi les anciens Pères, ajoute-t-il, les uns, trop adonnés à la philosophie, n'ont pas pénétré profondément les secrets intimes de l'Évangile; mais les autres, élevés d'abord dans des écoles chrétiennes, ont parlé d'une manière exacte et lumineuse des graves articles de la religion : *E Patribus antiquis, alii, philosophiae nimium addicti, interiora Evangelii non altius penetrarunt; sed alii in scholis christianis primum eruditi, pure et dilucide de gravibus religionis articulis disseruerunt* ». On voit par là que Bossuet préfère aux Pères apologétiques du second siècle, comme saint Justin et saint Irénée, les Pères du troisième et surtout du quatrième siècle, dont il fera ses délices.

Mais la partie la plus intéressante de ce recueil de notes est le début écrit en français : *Traités des Pères les plus utiles pour commencer l'étude de la théologie.* Ces deux

(1) Il n'y a là que des jalons, des indications sommaires, quelques vues générales : ce n'est pas une exposition complète d'un plan de théologie, tel que Bossuet, parvenu à sa maturité, aurait pu le concevoir. Mais pour un projet d'études fait à vingt et un ans, il ne manque ni de grandeur ni d'exactitude.

(2) *Ariditas, e contrario, haereticis et curiosa venantibus.*

pages nous montrent trop bien comment Bossuet s'adonnait à la lecture réfléchie des Pères, dès ses premières études théologiques, pour qu'il ne soit pas utile, nécessaire même de les reproduire ici.

Idée générale de la religion.

« Saint Augustin : *De Catechizandis rudibus;* — ses quatre livres *de la Doctrine chrétienne;* — son traité *de la Vraie Religion;* — celui *des Mœurs de l'Église catholique;* — son *Enchiridion*, adressé à Laurent.

Trinité.

« Le *Symbole de Nicée;* — celui de *saint Athanase;* — son *Recueil des passages de l'Écriture*, qui prouvent l'essence commune du Père, du Fils et du Saint-Esprit, t. I, p. 209; — sa *Lettre des décrets du concile de Nicée*, p. 248, t. II, p. 10, 16; — ses trois *Lettres à Sérapion sur la divinité du Saint-Esprit,* t. I, p. 173.

« Saint Grégoire de Nazianze, ses cinq *Oraisons de la Théologie,* XXXIIIe, XXXIVe, XXXVe, XXXVIe, XXXVIIe.

« Saint Augustin : *Contre Maximin,* arien; — les huit premiers livres de son ouvrage *de la Trinité.*

Incarnation.

« La *Lettre* de saint Athanase *à Épictète.*

« Celle de saint Augustin *à Volusien;* — son traité *de la Persévérance*, particulièrement la fin où est expliquée la prédestination de Jésus-Christ.

« Les *Lettres* de saint Cyrille d'Alexandrie, qui furent lues au concile d'Éphèse, et celles qu'il écrivit sur l'*Accord avec les Orientaux.*

« La *Lettre* de saint Léon *à Flavien.*

« La *Définition du Concile de Chalcédoine.*

« Les *Anathématismes du Ve Concile.*

« La *Définition du VIe Concile.*

« La *Lettre* de saint Bernard *à Innocent II, contre Pierre Abailard,* touchant la satisfaction de Jésus-Christ et la rédemption.

Grâce.

« Les huit *Canons du Concile de Milet.*

« Le livre de saint Augustin : De *l'Esprit et de la lettre;* — ses deux ouvrages *contre Julien :* celui *de la Grâce et du libre arbitre;* — de la *Correction et de la Grâce;* — de la *Prédestination des Saints;* — du *Don de la persévérance;* — ses *Lettres;* — ses *Sermons sur les Paroles de l'Apôtre.*

« Les *Réponses de saint Prosper aux objections de Vincent de Lérins et du Collateur.*

« Le *Concile d'Orange.*

« La *VI*^e^ *Session du Concile de Trente.*

Sacrements.

« Les sept livres de saint Augustin *du Baptême contre les donatistes;* ses livres *Contre Parménien.*	Les uns et les autres sur l'efficace des sacrements en général.

« Les *Catéchèses mystagogiques* de saint Cyrille de Jérusalem pour l'Eucharistie principalement.

« Le traité de saint Ambroise *de Initiandis;* — le traité *des Sacrements* qui est entre ses œuvres.

« L'homélie LXXXIIIe de saint Chrysostome *sur saint Matthieu;* « La XXIVe *sur la première Épître aux Corinthiens,* ch. x;	ces deux pour l'Eucharistie.

« Les *Catéchèses* de saint Gaudence.

« Les *Catéchèses* de saint Eucher.

« Le *Concile de Trente.*

Pénitence.

« Tertullien : *De la Pénitence;* — son traité *de la Doctrine de l'Église;* — celui *de la Pudicité.*

« Les *Lettres* de saint Cyprien ; — son traité *de Lapsis*.

« *Lettre* de saint Pacien à *Sempronien, contre les Novatiens.*

« Saint Ambroise, *De la Pénitence.*

« La dernière des cinquante *Homélies* de saint Augustin ; — son Sermon XXXIIe *De Verbis Apostoli*, sur la prière pour les morts ; — son livre *de Cura pro mortuis agenda.* — Voyez aussi l'*Enchiridion, sur la nature de l'âme ;* — ses derniers livres *de la Trinité*, savoir les IXe, X^e, etc.

Église.

« Les livres de saint Cyprien : *De l'Unité de l'Église ;* — sa *Lettre à Antonien.*

« Le livre de saint Augustin : *De l'Unité de l'Église ;* — sa *Lettre CLXII^e,* et celles *sur les Donatistes.*

« Les *Lettres* de saint Ignace *sur l'autorité épiscopale.*

« La plupart de celles de saint Cyprien sur le même sujet et pour le gouvernement ecclésiastique, particulièrement celles qu'il a écrites au pape saint Corneille, à Florentius Puppiénus, etc., *sur l'autorité du témoignage des Apôtres.*

« Saint Jean Chrysostome : sa première Homélie *sur saint Matthieu ;* — les deux premières *sur saint Jean ;* — les quatrième et cinquième sur la *première aux Corinthiens,* I, 26, sur ces mots : *Non multi nobiles ;* — *sur la Force de la tradition et l'autorité des décisions de l'Église.*

« Saint Irénée, livre IIIe *Contre les Hérésies.*

« Tertullien : *Des Prescriptions.*

« Vincent de Lérins : *Sur la forme des Jugements ecclésiastiques ;* — les premières *Actions du Concile de Chalcédoine ;* — les *Actes du Ve Concile, du VIe et du VIIe.*

Morale.

« *Apologétiques* { de saint Justin, d'Athénagoras, de Tertullien, } où l'on voit les mœurs des chrétiens.

« Le *Pédagogue* de saint Clément Alexandrin.

« Les *Morales* et les *Ascétiques* de saint Basile.

« Le quatrième livre de saint Augustin *De la Doctrine chrétienne.*

Controverse contre les Juifs.

« *Dialogue* de saint Justin *avec Tryphon.* »

On est étonné, quand on parcourt ces pages écrites par un jeune homme de vingt et un ans à peine, de trouver chez lui tant d'érudition, tant de connaissances patrologiques. Elles font honneur à la fois aux excellents professeurs de Navarre, qui guidaient si bien leurs élèves, et au génie précoce de celui qui apprenait à si bonne école à puiser dans les trésors des saints Pères toutes les richesses de la science théologique. « L'Écriture Sainte, dit l'abbé Le Dieu parlant des travaux de Bossuet à Navarre, sous les yeux de Nicolas Cornet, l'Écriture Sainte fut le fondement de ses études. Les *saints Pères* et les Conciles *faisaient toute son application* et l'occupaient beaucoup plus que les exercices ordinaires de la licence. Il prit *saint Thomas* pour son maître dans la scolastique; il s'attacha de point en point à sa doctrine, et il se fit gloire toute sa vie de ne s'en être jamais écarté, parce qu'il en trouvait les principes plus suivis, plus sûrs et plus conformes à la doctrine constante de l'Église et de *saint Augustin*. C'est ce qu'on lui a ouï dire *cent et cent fois*, de sorte qu'il embrassa jusqu'à la prémotion physique de l'Ange de l'école (1). »

ARTICLE III

Études patristiques de Bossuet à Metz (mai 1652-février 1659).

Bossuet, prêtre (2) et docteur en avril-mai 1652, après une retraite faite à Saint-Lazare, sous la direction de M. Vin-

(1) *Mémoires*, t. I, p. 38.

(2) Il avait été ordonné sous-diacre le 21 septembre 1648, à Langres par « son propre évêque », Sébastien Zamet (Dijon n'avait pas alors de siège épiscopal), et

cent, comme on appelait alors saint Vincent de Paul (1), se vit offrir par Nicolas Cornet la grande maîtrise du collège de Navarre, dont le cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, était *grand proviseur*. Cette offre si honorable s'explique par les brillants succès qu'avaient obtenus à Navarre « une infinité d'actions éclatantes (de Bossuet), qui méritaient d'être conservées à la postérité; ses thèses, ses disputes et le reste lui attiraient toujours l'admiration des plus habiles gens : c'est le témoignage qu'en ont donné ses maîtres, MM. Guischard, grand-maître, et Dussaussoy, tous deux professeurs en théologie à Navarre.... d'autres docteurs, moins avancés en âge, *qui* l'ont vu briller dans la licence.... M. Lefeuvre, professeur royal en théologie, à Navarre, et le révérend père dom Jérôme Feuillant : l'un et l'autre en parlent encore aujourd'hui avec admiration et savent des faits singuliers, surtout pour le succès de ses sermons et de son éloquence (2) ». D'ailleurs, la place de grand-maître de Navarre, proposée à Bossuet, « ne pouvait, dit Le Dieu, nuire à son avancement, parce que, le faisant connaître au cardinal ministre (3), en travaillant avec lui-même au moyen d'immortaliser son nom, il en devait attendre les plus grandes récompenses... L'abbé Bossuet ne

diacre le 21 septembre 1649, à Metz, où il était chanoine et où il passait les vacances, en donnant des preuves de sa piété par son assiduité à l'église. « Mesdames ses sœurs, dit Le Dieu, nous ont souvent raconté sa manière de saluer sa famille le soir en se retirant : Je m'en vais à Matines, disait-il. » (*Mémoires*, p. 21.)

(1) « Cette retraite, dit Le Dieu, fut (pour Bossuet) une occasion de connaître intimement l'instituteur de la Mission (des Prêtres de la Mission ou Lazaristes) et de se lier à lui d'une manière toute particulière. Ce saint homme, doué d'un discernement exquis, connut aussitôt le mérite de l'abbé Bossuet; il fut frappé de l'étendue et de la solidité d'un esprit si pénétrant et si lumineux, et encore plus de sa piété sincère, de l'innocence de ses mœurs, de sa simplicité, si on ose le dire, ou plutôt de sa candeur, de sa droiture, de son désintéressement, de sa modestie, qui était peinte sur son visage avec toutes ces vertus si chères et si estimées de M. Vincent. Il voulut donc s'attacher l'abbé Bossuet et commença par l'associer aux Messieurs de la conférence des mardis. »

(2) Le Dieu, *Mémoires*, t. I, p. 40. — Bossuet, à peine ordonné sous-diacre en 1648, avait été reçu dans la *Confrérie* du Rosaire, établie à Navarre. Il y prêcha cette année même, en octobre, un sermon qui fit sensation. L'année suivante, après son diaconat, il devint *directeur* de la *Confrérie*, qu'il édifia pendant trois années par sa prédication éloquente.

(3) Il s'agit de Mazarin, qui aspirait avec passion, dit Le Dieu, à la gloire « de reconstruire le collège de Navarre, comme Richelieu avait reconstruit la Sorbonne. Mazarin se fit nommer grand proviseur de Navarre en 1653, à la mort de l'archevêque de Lyon ».

donna pas dans ce vain projet (1); mais, suivant naturellement sa vocation, il s'en alla à Metz, où il établit sa résidence, attaché au service de son canonicat et de son archidiaconé (2)... Il était le premier de jour et de nuit à tous les offices de l'Église, comme s'il n'eût d'autre talent que de chanter les louanges de Dieu (3). »

Bossuet, en refusant la maîtrise de Navarre, pour aller remplir à Metz les fonctions de chanoine et d'archidiacre, « se conduisit, dit Sainte-Beuve, comme un jeune lévite militant, qui, au lieu d'accepter tout d'abord un poste agréable au centre et dans la capitale, aime mieux aller s'aguerrir et se tremper en portant les armes de la parole là où est le devoir et le danger, sur les frontières. » (*Causeries du Lundi*, X, p. 187.)

« On ne voit pas, dit Lamartine dans son Portrait de *Bossuet*, 1854, on ne voit pas trace d'un défaut dans son enfance ou d'une légèreté dans sa jeunesse; il semblait échapper sans lutte aux fragilités de la nature et n'avoir d'autre passion que le beau et le bien. On eût dit qu'il respectait d'avance lui-même l'autorité future de son nom, de son ministère, et qu'il ne voulait pas qu'il y eût une tache humaine à essuyer sur l'homme de Dieu, quand il entrerait de plain pied du siècle dans le tabernacle. » Sainte-Beuve ajoute à propos du Sermon prêché par Bossuet à quinze ans dans les salons de l'hôtel de Rambouillet : « Il ne paraît pas que Bossuet en ait été atteint en rien dans sa vanité, et il n'y a pas d'exemple d'un génie précoce ainsi loué, caressé du monde et demeuré aussi parfaitement exempt de tout amour-propre et de toute coquetterie. » (*Causeries du Lundi*, X, p. 187.)

Quand il avait prêché, pour se mettre à l'abri des ap-

(1) Nicolas Cornet lui ayant offert plus tard, une seconde fois, la place de grand-maître de Navarre, quand Mazarin eût été nommé grand proviseur, Bossuet eut la modestie de la refuser de nouveau.

(2) Il avait été nommé, par l'évêque de Metz (Henri de Bourbon, marquis de Verneuil), archidiacre de Sarrebourg, en janvier 1652, et au mois de juin suivant, il prêta à Toul, devant le Parlement, le serment requis pour cette dignité ecclésiastique.

(3) *Mémoires*, t. I, p. 44, 45.

plaudissements, il se tenait caché chez lui, « rendant gloire à Dieu lui-même de ses dons et de ses miséricordes, sans dire seulement le moindre mot ni de son action ni du succès qu'elle avait eu... Il en usait de même dans toutes les autres occasions », ajoute l'abbé Le Dieu (1).

Bossuet allait passer à Metz sept années consécutives, 1652-1659, sauf quelques voyages à Paris et à Dijon, depuis le mois d'avril 1656 jusqu'à l'automne de 1657.

Quelles furent alors ses *études patristiques?*

Nous le savons par l'abbé Le Dieu, par Floquet, par M. l'abbé Lebarq et par les œuvres mêmes de Bossuet.

L'abbé Le Dieu affirme que le jeune archidiacre de Sarrebourg et bientôt de Metz (2) « n'avait là d'autres occupations que la prière et que l'étude. Bossuet disait souvent que c'était *à Metz*, où, vivant sans distraction, il avait le *plus lu* les *saints Pères*... Après les offices, il s'enfermait dans son cabinet et sur ses livres. Et c'est ainsi, qu'il a amassé ce fond inépuisable de doctrine dans la méditation de l'Écriture Sainte et dans la recherche de la *Tradition* (3)... Avec l'Écriture Sainte, l'abbé Bossuet *lisait les saints Pères*, à Metz, et principalement saint Chrysostome, saint Augustin : saint Chrysostome, pour y apprendre les interprétations de ses livres, propres à la chaire, pour se familiariser avec sa grande et noble éloquence et ses tons incomparables d'insinuation, qui lui faisaient dire que ce Père était le plus grand prédicateur de l'Église. Il louait aussi Origène, ses heureuses réflexions et sa tendresse dans l'expression, dont il rapportait souvent cet exemple « qu'heureuses furent les tourterelles, dit Origène, d'avoir été offertes pour Notre Seigneur et Sauveur. Ne pensez pas qu'elles fussent semblables à celles que vous voyez voler dans les airs, mais sanctifiées par le Saint-Esprit, qui descendit autrefois du ciel en forme de colombe,

(1) On a bien remarqué que Bossuet s'approprie aisément ce dont il parle et ce sur quoi il s'appuie : *mon* texte, *mon* Évangile, *mon* maître, *mon* pontife, etc. — Mais ce n'est point chez lui personnalité ni arrogance; c'est que « sa personne propre est absorbée et se confond dans la personne publique du lévite et du prêtre. Il n'est que l'homme du Très-Haut en ces moments. »

(2) Il fut promu en août 1654 au grand archidiaconé de Metz.

(3) *Mémoires*, t. I, p. 21, 45 et 49.

elles ont été faites une hostie digne de Dieu. » M. de Meaux a pris d'Origène une infinité d'endroits aussi doux et aussi tendres que l'on peut voir semés à toutes les pages du Commentaire de ce prélat sur le *Cantique des Cantiques*. Cette éloquence, douce et insinuante, a toujours été de son goût; et tels furent les modèles de l'éloquence de la chaire qu'il se proposa dans sa jeunesse. Pour saint Augustin, il le lisait plus qu'aucun autre, afin d'y apprendre, disait-il, les grands principes de la religion. On voit, dans les *Extraits* de ce saint docteur, qu'il avait mis tous ses ouvrages par morceaux : tantôt il en remarque les principes de théologie, tantôt des desseins de sermons, des divisions, des preuves (1)... Saint Bernard était, à son avis, un des plus grands docteurs de l'Église après saint Augustin, son vrai disciple et très attaché à ses principes. Ce fut aussi celui auquel il s'appliqua davantage par la conformité de la doctrine, et il le possédait parfaitement... Il n'avait pas moins étudié les autres Pères de l'Église dès le temps de sa longue résidence à Metz, et il y parut bien un peu après dans ses excellentes prédications, pleines surtout de saint Augustin et de saint Grégoire de Nazianze, qu'il mettait au-dessus de tous les Pères grecs (2) par la connaissance des mystères, quoiqu'il n'eût pas négligé les autres, qu'il savait employer si à propos (3). »

Les *Extraits* et les cahiers des *Notes*, que l'abbé Le Dieu a eus entre les mains, nous manquent aujourd'hui pour apprécier les études patristiques du jeune orateur. Il n'en reste que des fragments épars dans les *Cartons* de Meaux, dans la collection Floquet et à la Bibliothèque nationale. Flo-

(1) Pourquoi faut-il que ces *Extraits* soient en grande partie perdus pour nous et qu'il ne nous en reste que quelques lambeaux?

(2) *Mémoires*, t. I, p. 48-49.

(3) S'il fallait en croire le ministre Jean Le Clerc, Bossuet aurait été incapable de lire dans l'original les Pères grecs, et il ne les aurait connus que par de médiocres et infidèles versions ou même par les tables des matières. Gandar, dans son livre *Bossuet orateur*, p. 99, prétend que Bossuet « n'était pas helléniste en sortant du collège, qu'il ne le devint que beaucoup plus tard (1670-1681) et qu'il citait les Pères grecs de seconde main, durant sa jeunesse. » Mais l'abbé Le Dieu nous affirme que Bossuet « apprit le grec à fond », à Navarre, et, dans ses *Extraits*, le grec est toujours soigneusement accentué.

quet n'en parle pas dans le premier volume de ses savantes *Études sur la vie de Bossuet*, où il consacre pourtant une douzaine de pages (1) à montrer « l'affection très vive de Bossuet pour les Pères de l'Église », durant son séjour à Metz ; son zèle ardent pour la gloire « de ces grands hommes, qui sont nourris de ce froment des élus, de cette pure substance de la religion, et pleins de cet esprit primitif, qu'ils ont reçu de plus près et avec plus d'abondance de la source même (2) » ; et sa prédilection pour saint Augustin, « l'aigle des Pères, le docteur des docteurs », comme il l'appelait dans un *Sermon pour la vêture d'une postulante Bernardine*, prêché à Metz en 1656. Cette prédilection ne lui faisait point négliger les autres docteurs de l'Église.

Gandar, dans l'excellent chapitre de son *Bossuet orateur* intitulé *Du souvenir et de l'imitation des Pères de l'Église dans les Sermons composés par Bossuet à Metz* (1652-1656), ne parle pas plus que Floquet des *Notes* et des *Extraits* du jeune orateur, qui, apparemment, lui ont échappé.

C'est l'honneur de M. l'abbé Lebarq d'avoir « indiqué avec plus de précision qu'on ne l'*avait* encore fait *jusqu'à lui*, ce que l'orateur le plus prédestiné à la haute éloquence qui fut jamais, crut devoir s'imposer de soins pour se préparer, je ne dis pas à prononcer, mais à composer ses immortels discours.

« On nous l'a montré méditant la Bible, se plongeant tous les jours dans cette source sacrée, et s'en imprégnant si bien, si je puis ainsi parler, que son style en est devenu le plus antique des temps modernes, ou plutôt, comme celui des Livres saints eux-mêmes, le plus éternel, par ce caractère d'universalité qui le fait être de tous les temps et de tous les pays. On a aussi surpris, dès l'époque de son séjour à Metz, son ardente application à la la lecture des saints Pères, qui devait faire de lui un des grands continuateurs de la Tradition catholique, au moins dans son ensemble.

(1) Pages 231-243.
(2) *Défense de la Tradition et des saints Pères* : liv. IV, chap. XVIII.

« Mais nous pouvons préciser, en le regardant de tout près à l'œuvre (1). »

Et M. l'abbé Lebarq « entre résolument dans les habitudes studieuses de Bossuet »; il ne craint pas de « désenchanter au premier abord certaines imaginations légèrement romanesques, auxquelles ce grand homme pourra sembler amoindri, si on ne laisse pas supposer en lui une sorte d'érudition infuse et des pensées toujours subites et aussi imprévues pour lui-même que pour son auditoire ou pour ses lecteurs... La vérité, pour être un peu différente, n'en est pas moins belle. L'étude de documents irrécusables, puisqu'ils sont autographes, nous peut apprendre comment ces grandes pensées, qui nous saisissent autant peut-être par leur allure aisée et naturelle que par leur hauteur et leur portée incomparable, loin d'être en cette âme des accidents sublimes, faisaient, au contraire, son entretien habituel et *s'excitaient en elle à l'occasion de son commerce* presque quotidien avec les grands génies de l'antiquité chrétienne (2). »

M. l'abbé Lebarq montre ensuite que Bossuet, dans certains endroits de ses *Sermons* renvoie à des *Extraits de l'Écriture*, à des *Remarques morales*, qui n'étaient autres que des cahiers de *Notes*, rédigées les unes avant les stations de Carême et d'Avent fournies par notre orateur, les autres en vue d'une préparation plus lointaine à la prédication et au fur et à mesure que Bossuet, « cherchant avant tout à se nourrir d'une doctrine pure et substantielle, dépouillait œuvre par œuvre les collections des saints Pères (3) ».

Ces cahiers étaient volumineux à l'origine; l'un d'eux, qui ne se compose plus que d'une vingtaine de pages in-folio, n'en comptait guère moins de deux cents, puisque la dernière feuille est cotée 192 par l'auteur lui-même (4). Il y a dans les *Cartons de Meaux* des *Extraits* d'Aristote, qui

(1) *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, 1888. Lille, Desclée, in-8°; *Première partie*; chap. I[er], p. 3 et 4.
(2) *Ibidem*.
(3) *Ibidem*, p. 11.
(4) *Ibidem*, p. 16.

remontent certainement à l'époque de Navarre, et que M. Lachat (1), après M. Nourrisson (2), avait eu la malheureuse idée de donner comme étant l'œuvre de Bossuet précepteur du Dauphin. Il y a aussi, dans les cahiers autographes conservés à Meaux, « plusieurs feuilles où il est aisé, dit M. l'abbé Lebarq, de reconnaître l'écriture de l'époque de Metz, si différente de celles de Meaux ou de Paris, qui contiennent des extraits et des analyses en latin et en grec de passages d'Origène, de saint Chrysostome, etc., sur le culte des images : il n'est pas douteux qu'elles n'aient été écrites à l'occasion de la *Réfutation du Catéchisme de Ferry* (3) ».

C'est donc avec un « formidable appareil d'érudition patristique » que Bossuet abordait la chaire chrétienne et la controverse dans cette ville de Metz, où le maréchal et la maréchale de Schomberg (Marie de Hautefort), qui l'honoraient de leur affectueuse estime (4), l'assemblée des trois ordres (5), qui le députa en 1653 à Stenay, auprès du grand Condé (6), et en 1658 à Sedan, auprès du maréchal Fabert (7), le chapitre de la cathédrale (8), le

(1) T. XXVI, p. 23 des *Œuvres* de Bossuet.

(2) *Essai sur la Philosophie de Bossuet, Paris*. 1859.

(3) *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, p. 12.

(4) Bossuet, dans l'*Épître* dédicatoire de la *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry*, dit au maréchal de Schomberg : « Certes, je serais peu reconnaissant de *tant de bontés* dont vous m'honorez, si je n'espérais l'appui de Votre Excellence que par des considérations générales. Tant d'honneurs que j'en ai reçus et que j'ai si peu mérités, tant d'obligations effectives, tant de bienfaits qui sont si connus me persuadent qu'elle favorisera cet ouvrage, que je vous offre comme une assurance de mes très humbles respects et de la perpétuelle fidélité qui m'attache inviolablement à votre service. » Bossuet paraît avoir assisté le maréchal au moment de sa mort, à Paris, le 6 juin 1656. Il écrivait à sa veuve, qui lui avait mandé un entretien qu'elle avait eu avec la reine-mère : « Je ne vous ferai pas de remerciements de la part que vous m'y avez donnée : ce sont, Madame, des effets ordinaires de vos bontés : et j'y suis accoutumé depuis si longtemps qu'il n'y a plus rien de surprenant pour moi dans toutes les grâces que vous me faites. »

(5) C'était un conseil permanent de députés de la *bourgeoisie*, du *clergé*, de la *noblesse*, qui veillait aux intérêts du pays.

(6) Il s'agissait d'obtenir que la *sauvegarde* de Metz, qui coûtait 10.000 livres par an, ne fût pas augmentée par les agents de Condé, qui voulaient rançonner la ville. Repoussée par Caillet, secrétaire des commandements de M. le Prince, la demande de Bossuet fut accueillie favorablement par Condé lui-même.

(7) Cet illustre enfant de Metz venait d'être nommé maréchal par Louis XIV, le 26 juin 1658.

(8) Dès 1654, le chapitre avait voulu que Bossuet fût d'un *conseil* composé de quelques chanoines et chargé de décider des affaires de l'église de Metz. Le 29 mai de la même année, les chanoines le nommèrent à l'unanimité *solliciteur* de leurs

clergé (1), l'évêque (2) et son suffragant, Pierre Bédacier, évêque d'Auguste (3), les Protestants (4) et les Juifs eux-mêmes (5) rendaient hommage à la science, à la piété, à la mansuétude, à l'éloquence du jeune et brillant archidiacre.

La *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry, ministre de la religion prétendue réformée*, que ses coreligionnaires appelaient le ministre à *la bouche d'or*, nous apparaît dès l'année 1655 comme une preuve éclatante des études patristiques de Bossuet. — La *Première vérité* qu'il établit : *Que l'on peut se sauver en la communion de l'Église Romaine* (6), est bien prouvée par les principes du ministre (7); mais elle ressort surtout de ce fait que « la foi du Concile du Trente touchant la justification et le mérite des bonnes œuvres nous a été enseignée par *l'ancienne Église* et qu'elle établit très solidement la confiance du fidèle en Jésus-Christ seul (8) ». Les chapitres IV, V, VI, (*Belle doctrine de l'apôtre, très bien entendue par saint Augustin*), les chapitres VII-XI, XII, XIII, et dernier de cette *Section deuxième* sont remplis de textes de saint Augustin, tirés de son livre *Contra duas Epistolas Pelagi*, de ses *Lettres* 89 (157), 23, 105, et 106, de son traité *De Pec-*

affaires : il devait plus tard être élu *syndic* (20 avril 1658). — Voir Floquet, *Études*, t. I, p. 373-5.

(1) Bossuet et son père prirent part à la fondation du Grand Séminaire de Metz, après la mission prêchée par les Lazaristes en 1658, et achetèrent le terrain où devait s'élever cet établissement.

(2) C'était Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, qui estimait beaucoup Bossuet et qui ne donna sa démission que le 3 mai 1659, très probablement grâce à l'influence de l'archidiacre de Metz, alors à Paris.

(3) Bossuet, en 1658, prit parti pour lui dans le conflit survenu entre le doyen du chapitre et le suffragant : le chapitre approuva hautement la conduite de Bossuet. « Pierre Bédacier, dit Le Dieu, aimait tendrement l'abbé Bossuet, se servait fort de son conseil et de ses lumières, et l'appliquait à toute sorte de fonctions, mais principalement à la controverse avec les Calvinistes. »

(4) Il eut le bonheur de recevoir l'abjuration de l'avocat Gaspard de Lallouette (27 avril 1653); il devint supérieur ou directeur de l'asile de la *Propagation de la Foi*, établi à Metz pour les jeunes filles protestantes ou juives converties.

(5) Bossuet en convertit deux, les frères de Veil (1654); mais ils devinrent protestants l'un et l'autre.

(6) Paul Ferry, dans son *Catéchisme général de la Réformation* (1654), s'efforçait de prouver « qu'on avait pu *anciennement faire son salut dans l'Église catholique romaine*, mais que, absolument, on ne l'a pu *faire depuis* la *Réforme*, surtout après l'année 1543 ».

(7) C'est le titre même de la *Section première*.

(8) C'est l'intitulé de la *Section deuxième*.

cato originali, de ses livres *Des mérites et de la rémission des péchés*, *De l'esprit de la lettre*, « où il traite excellemment la question » de la justification par la foi, du *Traité sur saint Jean*, du *De natura et gratia*, du *De correctione et gratia*, de *La Cité de Dieu*, du *De gratia et libero arbitrio*. N'est-ce pas là une érudition étonnante pour un jeune homme de vingt-sept ans? Il ne craint pas de dire, chap. XII, que « le seul témoignage de saint Augustin est capable de convaincre les plus obstinés. Car qui ne sait que ce grand évêque est celui de tous les saints Pères qui a disputé le plus fortement contre ce mérite pélagien qui s'élève contre la gloire de Dieu? Et toutefois cet humble docteur, ce puissant défenseur de la grâce, dans les lieux où il foudroie les pélagiens, prêche si constamment le mérite qu'il est impossible de ne voir pas que le mérite établi par les vrais principes, bien loin d'être contraire à la grâce, en prouve clairement la nécessité et en fait éclater la vertu ». — La *Seconde vérité*, que le « salut est impossible dans l'Église réformée », est bien établie encore par l'autorité de saint Augustin (*Traité du Baptême*, *Sermons*, *Lettres*, *Enchiridion*, etc.); mais Bossuet allègue de plus des textes de Tertullien (chap. II), du « grand saint Basile », de « saint Grégoire, évêque de Nysse, frère de cet admirable docteur », de saint Jérôme (*Épître à Marcelle*), de saint Optat, « qui vivait au quatrième siècle, et qui était « un grand évêque, écrivant contre Parménian, donatiste » (chap. III), du « grand Cyprien, plus ancien qu'Optat » (chap. IV), de saint Bernard, de Gerson, de Pierre d'Ailly (chapitre dernier). — On comprend qu'appuyé sur le témoignage de tant de Pères et de docteurs, Bossuet dise dans son *Avertissement* : « Je conjure nos adversaires de lire cet ouvrage en esprit de paix et d'en peser les raisonnements avec l'attention et le soin que méritent des matières de cette importance. J'espère que la lecture leur fera connaître que je parle contre leur doctrine, sans aucune aigreur contre leur personne ; » et dans sa *Conclusion* éloquente : « Votre nouveauté s'égalera-t-elle à cette antiquité vénérable, à cette constance de tant de

siècles, à cette majesté de l'Église? Qui êtes-vous et d'où venez-vous? à qui avez-vous succédé? et où était l'Église de Dieu, lorsque vous êtes tout d'un coup parus dans le monde? Et ne recourez plus désormais à ce vain asile d'Église invisible, réfuté par votre ministre; mais recherchez les antiquités chrétiennes; lisez les historiens et *les saints docteurs.* »

Si Bossuet, dans son premier livre de controverse, se faisait ainsi le défenseur de la Tradition et des saints Pères, il s'inspirait encore d'eux dans les *Sermons* de cette époque, les *Sermons de Metz* (1652-1659), dont il nous reste *cinquante-sept pièces :* trente et une de 1652 à 1656, treize de l'interruption du séjour à Metz, 1656-1657, et treize de la fin de l'époque de Metz, 1657-1659.

Gandar a pu dire en toute vérité, dans son *Bossuet orateur*, p. 80 : « Il est curieux de mettre à part et de lire avec attention les sermons composés à Metz : on y ressaisit en quelque sorte la trace des lectures de Bossuet et on voit avec quelle ardeur il *étudiait alors les Pères,* avec quelle vénération toute filiale il se glorifiait de reproduire, sans y rien changer, « l'excellente doctrine », les « admirables raisonnements », les « belles paroles », de ces « grands personnages. »

Ce qui prouve le mieux que le jeune orateur écrit ses discours sous l'impression de ses récentes lectures des saints Pères, ce sont les défauts mêmes des *Sermons* de Metz, les longueurs, les digressions, les hors-d'œuvre, auxquels il se laisse aller, avec l'intempérance de la jeunesse, pour faire entrer dans ses développements un passage qu'il vient de lire pour la première fois et qui lui a causé une émotion profonde.

Ainsi, le *Sermon sur la bonté et la rigueur de Dieu envers les pécheurs,* prêché dans la cathédrale de Metz le 21 juillet 1652, contient, au début, deux grandes pages — édition Lebarq (1) — sur « la doctrine si extravagante des

(1) T. I, p. 134-135.

Marcionites, les plus insensés hérétiques qui aient jamais troublé le repos de la sainte Église ». Bossuet vient de lire le traité *Contre Marcion*, *Adversus Marcionem*, et il veut « recueillir entre autres une leçon excellente du grave Tertullien (1) ».

Le premier point roule encore en partie sur des paroles de Tertullien, « ce grand homme.... qui dit fort à propos.... qui dit très bien... *De suo optimus, de nostro justus* (2) ».

Tertullien et le traité *Contre Marcion* reviendront à la fin du discours, après « la belle réflexion que fait le docte saint Jean Chrysostome » et trois ou quatre pages qui sont le résumé du *De Bello judaico* et du siège de Jérusalem, avec des souvenirs de « la *Vie d'Apollonius Tyaneus* » par Philostrate.

D'ailleurs, les pages qui suivent ce sermon dans les Manuscrits de Bossuet contiennent des extraits de Josèphe et des Pères, écrits en vue de ce discours : il y a d'autres extraits de Josèphe, rédigés plus tard, à l'époque du *Discours sur l'Histoire universelle*, pour la seconde partie duquel Bossuet relut son ancien sermon, qui remontait à vingt-cinq ans (3).

Dans le *Sermon sur la Nativité de la sainte Vierge*, prêché le 8 septembre 1652, devant le maréchal de Schomberg, nous voyons défiler et « les saints Pères qui ont assuré », et saint Jean Chrysostome dans le premier livre *du Sacerdoce*, et « l'admirable saint Grégoire, qui dépeint en ces termes la conception du Sauveur », et saint Bernard, et « le docte saint Thomas » (dans la question XIIe de sa première partie) », et « la doctrine de saint Augustin, que vous trouverez merveilleusement expliquée en mille beaux endroits de ses excellents écrits », et « une belle pensée de saint Épiphane, qui assure (dans l'*Hérésie*, LXXVIII) etc..., et « un passage célèbre de saint Augustin dans le livre *de la Sainte Virginité*, où ce grand docteur nous enseigne que la Vierge,

(1) Voir plus loin, chap. III de cet ouvrage, p. 120-2.
(2) Ces paroles sont tirées du *De resurrectione carnis*, 14.
(3) Lebarq, *Œuv. orat. de Boss.* t. I, p. 132; et Gandar *Bos. orat.*, p. 70.

selon le corps, est mère du Sauveur qui est notre chef, et, selon l'esprit, des fidèles qui sont ses membres », et ce même saint Augustin qui dit que c'est par le cœur que Marie nous a enfantés. — Il est vrai que ce sermon a *quatre points*, chose unique dans les œuvres oratoires de Bossuet. Il est vrai aussi que dans le *Panégyrique de saint François d'Assise*, prêché à Metz, le 4 octobre 1652, Bossuet ne cite que quatre fois le grave Tertullien, une fois « l'admirable saint Jean Chrysostome », et une fois « l'admirable saint Augustin ». Il est vrai enfin que dans le *Sermon pour la veille de la Fête de la Conception* de la sainte Vierge, 7 décembre 1652, saint Augustin ne paraît qu'une fois et « le grave Tertullien » lui-même n'occupe que deux pages, avec une « remarque très bonne », avec « une autre doctrine excellente, merveilleusement expliquée... au livre II *Contre Marcion*, où ce grand homme raconte, etc... »; avec cette « belle doctrine d'où l'orateur tire un raisonnement qu'il supplie ses éditeurs de comprendre »; avec « ce beau passage,... qui explique si bien cette vérité »; enfin avec « les conséquences que Bossuet prétend tirer de ces savants principes de Tertullien ». Il s'agit du dogme de l'Immaculée Conception, dont Bossuet dit deux cents ans avant sa définition : « Après les articles de foi, je ne vois guère de chose plus assurée. »

Dans les dix *Sermons* qui nous demeurent de l'année 1653, « l'admirable saint Jean Chrysostome est cité deux fois, saint Grégoire le Grand une fois, « le grand saint Thomas » une fois, saint Jérôme une fois, saint Léon deux fois, « le saint évêque de Lyon, le grand Irénée, l'honneur des églises des Gaules », deux fois, « l'admirable, le docte, l'incomparable saint Augustin », vingt fois, et « le grave, le docte Tertullien », trente fois. Le *Sermon sur les démons* débute par des extraits de Tertullien et de saint Augustin sur les démons.

Nous avons de l'année 1654 huit *Sermons*, où l'on relève une fois le nom de saint Jean Chrysostome, une fois celui de saint Jérôme, une fois celui de saint Cyprien, « cet il-

lustre défenseur de l'unité ecclésiastique, » une fois celui de saint Ambroise, « ce grand évêque avec son éloquence ordinaire », une fois celui d'Eusèbe de Césarée, une fois celui de saint Pacien, sept fois celui de Tertullien avec « son merveilleux apologétique, » et dix-sept fois celui du « grand saint Augustin ». Le texte du *Sermon sur l'Ascension* est écrit en grec par Bossuet.

La lecture des six *Sermons* qui restent de 1655 permet d'y constater une citation « du grand saint Basile, l'ornement de l'Église orientale, le rempart de la foi catholique contre l'hérésie arienne », une de saint Thomas, deux de saint Eucher, deux, « du saint martyr Irénée, cet illustre ornement de l'Église gallicane », dix du grave Tertullien et une trentaine de « l'incomparable saint Augustin ». Tout le *verso* de l'une des feuilles du *Sermon pour la fête de l'Annonciation* est couvert de textes latins de Tertullien (1), de saint Augustin, de saint Eucher. Le texte d'un *Sermon de vêture* est encore en grec.

En 1656, onze *Sermons*, où l'on trouve Origène, saint Jérôme, saint Fulgence, saint Thomas, saint Chrysostome, saint Grégoire de Tours, saint Bernard, cités une seule fois, Tertullien vingt-sept fois et saint Augustin trente-trois fois. A la suite du *Sermon pour une postulante Bernardine*, Bossuet avait transcrit des textes de saint Bernard dont il s'est inspiré pour la péroraison.

En 1657, cinq *Sermons* ou *Panégyriques*, où Salvien, Origène, saint Épiphane, « le grand saint Ambroise », saint Basile de Séleucie, saint Chrysostome sont nommés une fois, le grave Tertullien douze fois et « l'incomparable saint Augustin » dix fois.

De 1658, il nous reste onze pièces oratoires, où nous trouvons une citation de saint Prosper, de saint Eucher, de saint Basile de Séleucie, de saint Grégoire le Grand, de saint Bernard, trois de saint Paulin de Nole, « ce digne prélat », quatre de saint Jean Chrysostome, dix du grave Tertullien et dix-sept du grand, de l'incomparable saint Augustin.

Cette analyse nous montre qu'à l'époque de Metz Bossuet

ne lisait guère les *Pères grecs* et ne citait que rarement saint Chrysostome, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Origène et saint Épiphane.

C'est l'étude des *Pères latins* qui absorbait alors à peu près complètement l'esprit de Bossuet : il admirait saint Cyprien, saint Fulgence, saint Paulin, saint Optat, saint Bernard, saint Thomas, saint Grégoire le Grand, saint Léon le Grand, le « merveilleux Apologétique du docte, du grave Tertullien », « ce célèbre prêtre de Carthage », dont le génie ardent et fougueux avait séduit la jeune imagination de Bossuet, si bien que Mgr Freppel a pu dire : « Bossuet est l'écrivain des temps modernes qui s'est le plus inspiré de Tertullien (1) ». — Toutefois, même dès l'époque de Metz, c'est saint Augustin que Bossuet cite le plus souvent : il ne se lasse pas d'admirer « la profonde théologie, la belle doctrine merveilleusement expliquée du grand, de l'admirable, de l'incomparable saint Augustin ». Mais ce n'est pas en 1658, comme l'ont dit Floquet, *Études*, t. I, p. 233, 234, et Gandar, *Bossuet orateur*, p. 100, que le jeune archidiacre de Metz a appelé l'évêque d'Hippone « le père et le maître de tous les prédicateurs de l'Évangile, le docteur de tous les docteurs ». M. l'abbé Lebarq a établi que le *Sermon de vêture d'une postulante Bernardine* où se trouvent ces belles paroles est du 28 août 1659 : « Si la date liturgique est certaine, dit-il, l'année me paraît l'être aussi, après un examen plusieurs fois répété du manuscrit ». Quant à « la grande ville » dont parle l'orateur, on ne sait s'il s'agit de Paris ou d'une capitale de province comme Metz. Quoi qu'il en soit, à Metz, comme à Paris, Bossuet était convaincu que l'autorité de saint Augustin suffit à trancher toutes les difficultés. Le 8 septembre 1652, il prêchait pour la première fois devant le maréchal et la maréchale de Schomberg et il osait dire (second point, I, p. 177, édit. Lebarq) que Jésus « en recevant d'elle (Marie) la vie, lui est redevable et d'une partie de sa gloire, et même en quelque

(1) *Tertullien*, t. II, p. 109.

façon de la pureté de sa chair ». Il comprenait bien que cette proposition pouvait « paraître un peu extraordinaire, du moins au premier abord » ; « mais, ajoutait-il aussitôt, je prétends l'établir sur une doctrine si indubitable de l'admirable saint Augustin que les esprits les plus contentieux seront contraints d'en demeurer d'accord ». Et après avoir expliqué cette doctrine, il disait : « Comme ce n'est pas ici le lieu d'éclairer cette vérité, je me contenterai de vous dire, comme pour une preuve infaillible, que c'est la doctrine de saint Augustin, que vous trouverez merveilleusement expliquée en mille beaux endroits de ses excellents écrits, particulièrement dans ses savants livres contre Julien le Pélagien. »

Voilà comment, dès la première heure, vibraient, pour ainsi dire, à l'unisson la grande âme de Bossuet et celle de l'illustre évêque d'Hippone.

ARTICLE IV.

Études patristiques de Bossuet à Paris (février 1659-7 février 1682) (1).

C'est au commencement de 1659, très probablement au mois de février (2), que Bossuet quitta Metz et vint s'établir à Paris, où il devait demeurer vingt-trois ans.

Il devait y traiter, au nom du chapitre de Metz, d'affaires ecclésiastiques importantes. D'ailleurs, les souvenirs qu'avaient laissés ses prédications de 1657 à Navarre (3) dans

(1) C'est la date de l'entrée de Bossuet à Meaux : il avait été nommé évêque de ce diocese le 2 mai 1681 et préconisé le 17 novembre de la même année.

(2) Cela ressort d'une lettre que Colbert de Croissy, intendant d'Alsace, accorda au conseiller Bossuet pour son fils, l'abbé Bossuet, et qui devait lui servir d'introduction chez le futur ministre de Louis XIV, le grand Colbert. *Cette lettre est datée du 4 février* 1659 : « Quoique les mérites de M. l'abbé Bossuet, dit-elle, soient assez connus pour trouver partout un favorable accueil et que je sois bien persuadé que mes lettres ne pourront plus rien ajouter à l'estime que vous en faites, je ne laisse pas de le prier, etc... »

(3) « En 1657, dit Le Dieu, parlant sans doute d'après les Registres de Navarre, un dimanche fête du Rosaire, à l'occasion de cette Confrérie, il fit un discours dont on parle encore avec admiration. » — C'est le second *Sermon pour la fête du Rosaire* : Lebarq, t. II, p. 343 et suiv.

l'église des Jacobins (1), aux Feuillants (2) et dans d'autres églises (3) le faisaient réclamer partout à Paris (4). Saint

(1) Bossuet y avait prononcé (rue Saint-Honoré) le *Panégyrique* de saint Thomas d'Aquin, le 7 mars 1657, et le gazetier Loret l'avait célébré avec enthousiasme dans ces vers macaroniques :

Monsieur l'abbé Bossuet,
Que d'ouïr on est bien aise....
Puisqu'enfin c'est son élément
De discourir divinement,
Le jour du Docteur Angélique,
Cet orateur évangélique,
Mais orateur, s'il en fut onc,
Dans les Jacobins prêcha donc
Et du saint publiant la gloire,
Charma si bien son auditoire
Contenant plusieurs gens lettrés
Et du moins six ou sept Mitrés,
Que tout de bon la voix publique
Loua tant son panégyrique
Qu'il fut, étant de tous prisé,
Lui-même panégyrisé.
L'un soutenait à sa louange
Qu'il possédait un esprit d'ange,
Alléguant ce raisonnement
Qu'il prêchait plus qu'humainement.
L'un disait : A voir son visage,
Il est encor tout jeune d'âge,
Et pourtant où voit-on des vieux
Édifier et prêcher mieux?
Bref, sa harangue finie,
Toute l'illustre compagnie
De l'exalter prit de grands soins...
Je sentais que son éloquence
Avait touché ma conscience,
Dissipé presque ma langueur,
Et réchauffé mon tiède cœur.
Il *presse*, il *enflamme*, il *inspire*,
... Ce jeune prédicateur
Est une lumière nouvelle...

(2) Il s'agit ici des Feuillants de la rue Saint-Honoré, où Bossuet avait prêché son second *Panégyrique* de saint Joseph, le 19 mars 1657 : le gazetier Loret disait dans sa *Muze historique* du 24 mars 1657 :

Bossuet, ce jeune docteur,
Cet excellent prédicateur,
Et dont l'éloquence naissante
Est si pressante et si puissante,
Lundi, dans les Feuillants, prêcha
Et plus que jamais épancha
Dans les cœurs de son auditoire
Le dégoût de la fausse gloire
Et de ce grand éclat mondain
Que les sages ont à dédain
Et qui n'est qu'une piperie,
Alléguant l'époux de Marie,
Qui se plut, exempt de péché,
D'être un trésor toujours caché.
Il débita cette matière
Avec tant d'art et de lumière,
Avec tant de capacité,
Avec tant de moralité,
Que l'Éminence Baberine
Admirant sa rare doctrine
Et plus de vingt-deux prélats
De l'ouïr n'étaient jamais las!

(3) Allusion surtout à l'Hôpital général, où Bossuet avait prononcé, le 30 juin 1657, le *Panégyrique* de saint Paul qui nous reste et qui n'est pas le fameux *Surrexit Paulus*. Gandar et M. Gazier placent bien ce Panégyrique en 1659 ; mais M. l'abbé Lebarq revient à l'opinion de Floquet.

(4) On savait, d'ailleurs, à Paris le succès extraordinaire qu'avait obtenu le jeune archidiacre de Metz, prêchant pour la première fois devant la cour. Louis XIV, âgé de dix-neuf ans, était entré solennellement à Metz le 18 septembre 1657. Anne d'Autriche avait voulu entendre Bossuet prêchant le *Panégyrique* de sainte Thérèse, 15 octobre : le gazetier Loret racontait ainsi la chose, le 29 octobre suivant :

Bossuet, docteur signalé,...
Prêcha, me dit-on, l'autre jour
Devant notre Reine et sa cour.
Ayant pris pour matière et téze (sic)
Les vertus de sainte Thérèse,
Cette reine, dit-on aussi,
L'ordonnant et voulant ainsi.
Outre la dite Majesté
Ayant Monsieur à son côté,
Multitude de personnages
Savants, qualifiés et sages
Qui l'oyant attentivement
Firent de lui ce jugement
Qu'un jour son éloquence exquise
Ferait un grand bruit dans l'Église...
Ce sermon, beau par excellence,
N'étant ni trop long ni trop succinct
Tous se louèrent du prédicateur,

Vincent de Paul l'avait prié de donner la retraite à Saint-Lazare pour l'ordination de Pâques, en 1659, et Bossuet allait prêter l'appui de sa parole déjà célèbre à diverses œuvres, fondées ou développées par l'inépuisable charité de l'homme de Dieu (1).

Nous savons par l'abbé Le Dieu que Bossuet « choisit son logement au doyenné de Saint-Thomas du Louvre (2), avec M. de Lamet, son ancien ami, docteur de Navarre, comme lui, et doyen de cette église, depuis curé de Saint-Eustache, avec l'abbé du Plessis de la Brunetière, depuis grand-vicaire de Paris et évêque de Saintes; l'abbé d'Hocquincourt, depuis évêque de Verdun; l'abbé Janon, son parent (3); l'abbé Tallemant, l'aîné, prieur de Saint-Irénée de Lyon; et Saint-Laurent (4), alors introducteur des ambassadeurs auprès de Monsieur, et mort depuis faisant les fonctions de gouverneur de M. le duc d'Orléans d'aujourd'hui. C'était une agréable société (5) de gens de lettres et d'une probité bien connue (6) ».

Dans ce milieu si distingué, si intelligent, si bien en harmonie avec la piété profonde du digne ami de saint Vincent de Paul, Bossuet, âgé de trente-deux ans à peine, consacrait tout son temps à la prière et au travail. « Tout occupé

De sa rare et sainte méthode,
De son discours net et coulant,
De sa bonne grâce en parlant,
De sa douceur insinuante.

Le cardinal,..
Qui goûte fort les belles choses,
Que l'on prêche, écrit, dit ou fait,
Se déclara plus que satisfait.

(1) Le jeune archidiacre de Metz n'oublia pas les œuvres analogues fondées en Lorraine. « M. l'archidiacre Bossuet a procuré une partie des bienfaits de la Reine-Mère », dit le Cartulaire de la Propagation de la Foi à Metz. Il mentionne également les dons personnels de l'archidiacre. (Floquet, *Études*, t. I, p. 457-459.) — Le 10 septembre 1664, Bossuet fut élu *doyen* du chapitre de Metz, à l'unanimité moins une voix, la sienne.

(2) Une circulaire imprimée des chanoines de Metz à tous les chapitres du royaume (12 septembre 1659) dit que toutes les réponses doivent être adressées à Paris, où les recevra « M. l'abbé Bossuet, chanoine et grand archidiacre de l'église de Metz, logé au Doyenné de Saint-Nicolas du Louvre, vis-à-vis de l'église collégiale de ce nom ».

(3) Compatriote de Bossuet, issu comme lui d'une famille parlementaire de Dijon, il était grand obédiencier de la collégiale de Saint-Just de Lyon.

(4) Ce Parisot de Saint-Laurent, laïque, a été l'ami de Racine et de Boileau, comme on le voit par leurs lettres d'août 1687.

(5) Des *approbations* données par Bossuet à bon nombre de livres qu'il avait eu à examiner, des actes notariés où il figure, de 1660 à 1669, établissent qu'il habitait encore le Doyenné de Saint-Thomas du Louvre lorsqu'il fut nommé évêque de Condom, le 8 septembre 1669.

(6) *Mémoires* de Le Dieu, t. I, p. 68.

de ses études et des fonctions de son saint ministère, il ne pensait pas à faire fortune. Ses amis y songèrent pour lui. On voulut alors le faire curé de Saint-Eustache de Paris. M. de Verneuil, auparavant évêque de Metz, qui connaissait particulièrement notre abbé, lui destina la cure de Saint-Sulpice, dont il était patron en qualité d'abbé de Saint-Germain des Prés. On le jugeait capable de tout et on lui souhaitait toutes les places (1) ». Pour lui, il n'accepta que le doyenné de Gassicourt, près de Mantes, dont Pierre Bédacier, suffragant de Metz, se démit en sa faveur (octobre 1660), et le doyenné du chapitre de Metz en 1664.

Il prêchait avec un succès de plus en plus grand en 1659, chez les Filles de la Providence (2), aux Grandes Carmélites (3), à l'Hôpital général (4), aux Incurables (5), aux Petits Augustins (6), aux Feuillants (7), aux Nouveaux Convertis (8). — L'année 1660 est l'année du Carême des Minimes (9), la première station que Bossuet ait prêchée dans la capitale (10), l'année du *Sermon pour la fête de la Visitation*, à Chaillot, devant la reine d'Angleterre, du *Panégyrique* de *saint Jacques*, du premier *Sermon pour l'Assomp-*

(1) Le Dieu : *Mémoires*, t. I, p. 69.

(2) Où il donna le beau *Sermon sur l'éminente dignité des Pauvres*.

(3) Où il reprit, sur l'ordre d'Anne d'Autriche, le *Depositum custodi* (premier *Panégyrique* de saint Joseph).

(4) Où il prêcha le jour de la Compassion.

(5) Il leur donna le *Sermon sur la Nativité de la sainte Vierge*, le premier des éditions ordinaires de Bossuet.

(6) Il y prêcha à l'occasion de la canonisation de saint Thomas de Villeneuve. Loret disait dans la *Muse historique* du 31 mai 1659 :

Mais ce qui fut plus à la gloire
De ce saint, d'heureuse mémoire
Et dont si grand est le renom,
Fut un admirable sermon,
Ou plutôt son panégyrique
Que ce docteur presque angélique.
L'éloquent abbé Bossuet,
Digne un jour d'avoir un rochet,
Fit en l'honneur de ce saint homme
Le dernier qu'on ait fait à Rome.

(7) Il y donna le 2 octobre un *Sermon sur les Anges Gardiens*, à l'occasion de l'inauguration de l'église du noviciat des Feuillants, rue d'Enfer, et non pas près des Tuileries, où était le grand monastère de ces religieux.

(8) Il y prêcha le quatrième dimanche de l'Avent.

(9) « Le Carême des Minimes, dit Gandar dans son *Bossuet orateur*, p. 214, prêché, en 1658 d'après Le Dieu, en 1659 d'après Deforis et tous ceux qui l'ont copié, l'a été, en 1660, comme M. Floquet l'a solidement établi. » M. l'abbé Lebarq est aussi de cet avis. *Histoire critique*, p. 180.

(10) Ce n'était qu'un petit Carême, c'est-à-dire qu'il ne comportait qu'un sermon par semaine. Bossuet eut auparavant à prêcher trois jours consécutifs, les 13, 14, 15 février, aux Nouvelles catholiques, aux Nouveaux Convertis et aux Minimes. — Nous avons onze *Sermons* du Carême des Minimes.

tion et de la *Vêture* de M[lle] de Bouillon de Château-Thierry aux Carmélites. — L'année 1661 fut marquée par le Carême des Carmélites et par les *Panégyriques* de saint Pierre et de sainte Catherine (1). — En 1662, Bossuet donna à la cour sa première station (2), qui lui valut les éloges du roi (3) et « marqua pour lui, et d'une façon plus générale, pour l'éloquence religieuse en France au dix-septième siècle, ce point si difficile à saisir, qui est celui de la maturité et de la perfection (4) ». — En 1663, d'où il faut rejeter, comme Gandar (5) et M. l'abbé Lebarq (6) l'ont définitivement établi, « ce que tous les biographes, tous les critiques, tous les éditeurs de Sermons ont pu dire, sur la foi de l'abbé Le Dieu, de dom Deforis et de l'abbé Maury, d'un Carême que Bossuet aurait prêché dans ce couvent des Bénédictines du Val-de-Grâce où la reine mère aimait à se retirer », les monuments authentiques de la prédication de Bossuet sont ses *Sermons* aux Nouvelles Catholiques (7), aux Nouveaux Convertis (8), à l'Hôpital général (9), au Val-de-Grâce (10), à Saint-Nicolas du Chardonnet (11), l'oraison funèbre de Nicolas Cornet (27 juin) et l'Avent partiel aux Carmélites de la rue du Bouloi (12). — De 1664, année moins féconde, il ne nous reste qu'un *Sermon sur la Circoncision,* un *Sermon* pour le 2[e] samedi de Carême, le *Panégyrique* de saint Sulpice, prêché devant la reine mère, et les *Sermons de vêture* de

(1) Voir l'abbé Lebarq, *Histoire critique*, p. 184-193. — Il nous reste huit *Sermons* du Carême des Carmélites.

(2) Sur dix-huit *Sermons* qui furent prêchés à la cour, douze et un fragment nous sont parvenus.

(3) On sait que Louis XIV fit écrire au père de Bossuet par le conseiller Rose « une lettre fort belle », où il le félicitait d'avoir un tel fils.

(4) Gandar, *Bossuet orateur*, p. 408. — Bossuet prêcha encore, en 1662, l'*Oraison funèbre* du P. de Bourgoing (4 décembre) et le *Panégyrique* de saint François de Sales (28 décembre).

(5) *Bossuet orateur*, p. 194 et 341.

(6) *Histoire critique*, p. 197 et suiv.

(7) Troisième vendredi de Carême.

(8) *Sermon sur la Femme adultère* (quatrième samedi de Carême).

(9) Le jour de la Compassion de la Sainte Vierge.

(10) Le 15 août, devant la reine mère.

(11) Le Dieu nous apprend que Bossuet y fit, en 1663, « les Entretiens, plusieurs semaines de suite, pour la bourse cléricale ».

(12) La *Liste des prédicateurs* nous apprend que » M[gr] l'évêque d'Amiens (François Faure) prêchait concurremment « avec M. l'abbé Bossuet ».

Mme d'Albert à Jouarre et de la comtesse de Rochefort aux Carmélites. — En 1665, après le *Panégyrique de saint Pierre Nolasque* dans l'église des Pères de la Merci (31 janvier) et quelques autres Sermons, perdus pour la plupart, Bossuet donna la station du Carême à Saint-Thomas du Louvre et celle de l'Avent au Louvre (cinq Sermons). — En 1666, il prêcha à Saint-Germain (1) son second Carême royal, 12 Sermons, dont la plupart sont des chefs-d'œuvre (2). — De 1667, « année maigre », dit M. l'abbé Lebarq, il ne nous reste qu'un *Sermon pour la Quinquagésime*, trois autres pour l'*Exaltation de la Croix*, pour la *Vêture* de Mlle de Beauvais (3) et pour la Noël. — En 1668, Bossuet prêcha la Circoncision à Dijon, devant le grand Condé, et l'Avent à Saint-Thomas du Louvre (4), avec un Sermon pour la Toussaint (le 4e des éditions ordinaires), le *Panégyrique* de saint André et celui de saint Thomas de Cantorbéry. — En 1669, après plusieurs Sermons isolés aux Nouvelles Catholiques, à l'Oratoire, en présence de Madame, Bossuet prononça l'*Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, à la Visitation de Chaillot (16 novembre), et donna sa dernière station devant la cour, l'Avent de Saint-Germain en Laye (5), dont Robinet, plus médiocre encore que Loret, disait le 4 janvier 1670 que Bossuet,

> Bornant ses sermons de l'Avent,
> Leur fit avec un style tendre
> Encore des merveilles entendre
> Concernant le Verbe incarné,
> Et dedans une crèche né.

— Enfin en 1670, il se fit entendre aux Nouveaux Convertis et à Saint-Denis pour l'*Oraison funèbre* de la du-

(1) La station avait été annoncée pour le Louvre; mais la mort d'Anne d'Autriche, survenue au commencement de l'année, fit quitter à Louis XIV Paris pour Saint-Germain.

(2) Il ne nous reste aucune autre œuvre oratoire de cette année 1666 : Bossuet partit pour Metz, dès le mois de mai.

(3) Cette Vêture fut prêchée à Chaillot devant la reine d'Angleterre.

(4) C'était l'église collégiale de la paroisse dont il était l'hôte.

(5) Évêque nommé de Condom depuis le 8 septembre, il s'était démis de son decanat de Metz, dès le 20 octobre : il ne devait être sacré évêque que le 21 septembre 1670, dans l'Assemblée du clergé de France, à Pontoise.

chesse d'Orléans, Henriette-Anne d'Angleterre (21 août), à Saint-Germain-en-Laye, où il officia pontificalement pour la première fois, le 4 octobre, dans la chapelle des Récollets, et prononça le *Panégyrique* de saint François d'Assise (1).

« Quand il était appelé, dit l'abbé Le Dieu, il prêchait devant le roi et les évêques avec l'applaudissement que l'on sait. Sa mission finie, et simple particulier, il se retirait de la cour et se renfermait avec ses amis et sur *ses livres* (2). »

« Ses livres », c'étaient, comme toujours la Bible et les saints *Pères*.

Il les étudiait avec amour, avec passion, pour faire passer dans son éloquence toute « la substantifique moelle » et toutes les beautés de leur doctrine.

§ I. — Place plus grande faite aux Pères grecs.

La première chose qui frappe, quand on étudie les *Œuvres oratoires* de Bossuet à cette époque, c'est la place de plus en plus grande qu'il y fait aux Pères grecs.

Ainsi, en 1659, dans les onze ou douze pièces qui nous restent, on trouve cités saint Léon, saint Cyprien, saint Pierre Damien, saint Bernard, le « grand saint Thomas », Salvien, saint Paulin, « l'éloquent Pierre Chrysologue », saint Grégoire le Grand, Origène; Tertullien, ce grand homme, avec ses « belles paroles », avec ce qu'il disait « si éloquemment », paraît une quinzaine de fois; le « grand saint Augustin », avec « les ouvertures admirables qu'il nous donne », n'est pas invoqué moins de trente-quatre fois. Mais — chose remarquable — Bossuet, après s'être « aidé d'une forte expression de Tertullien », se sert « d'un excellent discours d'un autre docteur de l'Église : c'est le grand saint

(1) En somme, de 1659 à 1670, dans l'espace de onze années, Bossuet a donné à Paris neuf stations, dont quatre à la cour — Carême de 1662, Avent de 1665, Carême de 1666 et Avent de 1669 — et cinq en ville, Carême aux Minimes, 1660, aux Grandes Carmélites, 1661 ; Avent partiel aux Carmélites de la rue du Bouloi, 1663 ; Carême de 1665 et Avent de 1668 à Saint-Thomas du Louvre. Il nous reste de ces prédications 132 pièces oratoires.

(2) *Mémoires*, p. 70 et 71.

Grégoire de Nazianze, qui a mérité, parmi les Grecs, le surnom auguste de Théologien, à cause des hautes conceptions qu'il a de la nature divine. Ce grand homme invite tout le monde à désirer Dieu (1). » « Le docte et éloquent saint Jean Chrysostome » fournit à Bossuet presque tout le premier, tout le second et tout le troisième point d'une *Esquisse* d'un *Sermon de charité prêché en* 1659 *à l'Hôpital général :* le jeune orateur cite en latin plus d'une page des *Homélies* de ce Père (2). Il s'en inspire aussi pour les deux premières pages du premier point du célèbre discours sur l'*Éminente dignité des pauvres dans l'Église* (3).

Dans les dix-neuf *Sermons* de Bossuet qui nous restent de l'année 1660, on remarque que saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire le Grand, saint Fulgence, saint Paulin, saint Irénée, Salvien, Eusèbe de Césarée, sont cités une fois, saint Basile de Séleucie deux fois, saint Cyprien trois fois, saint Léon et saint Thomas cinq fois, saint Jean Chrysostome *douze fois* (4), Tertullien 50 fois et saint Augustin 78 fois.

Si l'on étudie les quinze *Sermons* de 1661, on trouve une citation de saint Ambroise, deux de saint Bernard, trois de Salvien, de saint Léon, cinq de saint Grégoire le Grand, *six* de saint Pierre Chrysologue et de saint Grégoire de Nazianze, qui parle « excellemment », *dix* de saint Jean Chrysostome, presque autant que de Tertullien, qui n'est plus invoqué qu'une quinzaine de fois, tandis que saint Augustin l'est 77 fois, plus que tous les autres Pères ensemble. Il est vrai que saint Chrysostome peut se consoler d'être cité moins souvent; Bossuet dit de lui dans le *Sermon sur la parole de Dieu :* « J'ai observé à ce propos qu'un des plus illustres prédicateurs et sans contredit *le plus éloquent qui ait jamais enseigné l'Église*, je veux dire saint Jean Chrysostome, reproche souvent à ses auditeurs, etc. (5). » Voilà un éloge à rendre jaloux, s'il se pouvait, un saint Augustin;

(1) *Sermon pour la Visitation de la sainte Vierge.* Édition Lebarq, t. III, p. 10.

(2) Édition Lebarq, t. II, p. 555-559.

(3) Édition Lebarq, t. III, p. 120-121.

(4) Voir surtout le *Sermon sur l'honneur du monde :* premier et deuxième Point. Édition Lebarq, t. III, 337-351.

(5) Édition Lebarq, t. III, p. 586.

et ce qui en accentue l'intention, comme le fait remarquer l'abbé Lebarq, c'est que cet éloge est une addition interlinéaire.

§ II. — Les *Sommaires* de 1662 et les études patristiques de Bossuet.

Un fait plus important et qui nous renseigne encore mieux sur les études patristiques de Bossuet, à Paris, c'est la *rédaction*, faite au commencement de 1662, des *Sommaires* des *Sermons* que Bossuet avait déjà prêchés.

Au moment de paraître dans la chaire du Louvre, en présence de Louis XIV et de la cour la plus brillante qui fut jamais, Bossuet était si profondément convaincu de la gravité de la mission qui lui était confiée qu'il se condamna à un effort de travail, unique dans sa vie laborieuse. « Non content, dit l'abbé Lebarq, d'avoir par devers lui ces volumineux Extraits des Pères, ces Commentaires et ces Dissertations, où il avait consigné depuis longtemps déjà l'impression produite par ses lectures, il voulut, pour ainsi dire, se ressaisir tout entier. Il repassa, la plume à la main, toute sa prédication antérieure, cherchant, non des développements tout faits, mais un moyen assuré, grâce aux *Sommaires,* rédigés tous à cette époque, de retrouver aisément la trace des vérités exposées par lui aux différents auditoires qu'il avait évangélisés (1). »

Quand on lit ces *Sommaires*, on est frappé de la place qu'y tiennent les saints Pères, comme si leur seul nom devait éveiller dans la merveilleuse mémoire de Bossuet tout un monde de souvenirs et de développements, inspirés par leurs « belles paroles » et leur « excellente doctrine ». Ce fait, que ni Gandar ni M. l'abbé Lebarq n'ont suffisamment mis en lumière, deviendra évident par quelques exemples, pris au hasard dans les *Sermons* de 1652 à 1662.

Voici le *Sommaire* d'un des premiers *Sermons* de Bossuet, le *Sermon sur la Bonté et la Rigueur de Dieu envers les pécheurs*, prêché à Metz, le 21 juillet 1652.

(1) Édition Lebarq, *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. IV, *Introduction*, p. VI et VII

« SOMMAIRE. — Justice de Dieu, suite de sa bonté, quelle elle est. *Tertullien* (p. 3,4).

1er *point*. — *Deus ex suo optimus*. Justice de Dieu, quelle. *Non habemus pontificem*, etc. (1) »

On remarquera que le premier texte cité est de Tertullien et que c'est de lui que Bossuet a tiré tout un développement.

Autre *Sommaire* d'un *Sermon* de 1652, le *Sermon sur la Conception de la sainte Vierge*, 7 décembre (2).

SOMMAIRE. — *Tota pulchra es*.

« *Quod natum est ex carne, caro est* (p. 3, 4). — Dieu fait des choses contre l'ordre commun (p. 4, 5). — Les grâces faites à Marie sont sans conséquence (p. 6, 7). — Faut distinguer Jésus-Christ d'avec Marie, mais aussi Marie d'avec les autres (p. 8); — et que le péché soit vaincu partout (p. 9). — Le futur, présent à Dieu (*Tertull.*) (p. 10, 11). — Il agit en homme avant l'Incarnation (*Tertull.*); donc en fils avant qu'il le soit (p. 11, 12).

Ces indications, inintelligibles pour nous, rappelaient à Bossuet deux passages du *Livre contre Marcion :* « Comme remarque très bien le grave Tertullien, il est bienséant à la nature divine, qui ne connaît en soi-même aucune différence de temps, de tenir pour fait tout ce qu'elle ordonne, etc... Et je fortifie ce raisonnement par une autre doctrine excellente des Pères, merveilleusement expliquée par le même Tertullien. » Suivent deux pages entières, « tirées de ces savants principes de Tertullien (3) ».

Autre *Sommaire* d'un *Sermon* de 1655, le *Sermon pour l'Annonciation de la sainte Vierge*.

SOMMAIRE. — *Benedicta tu in mulieribus*.

« La promesse de notre salut aussi ancienne que la sentence de notre mort (p. 1).

Aemulâ operatione (p. 2, 3, 4).

« Double fécondité : par la nature, par la charité; toutes deux à Marie (p. 5, 6).

(1) Édition Lebarq, t. I, p. 132.
(2) Édition Lebarq, t. I, p. 228.
(3) Édition Lebarq, t. I, p. 239-241.

Multa ex Tertulliano, de Incarnatione; — ex Eucherio Lugdunensi, de Maria; — de Poenitentia : « La pénitence renverse Ninive (p. 10) (1). »

Ces simples mots « *Aemulâ operatione* », qui résument trois pages de Bossuet, sont de Tertullien dans son *De Carne Christi.*

Ces « nombreux passages de Tertullien, de saint Eucher de Lyon », que signale l'orateur, se trouvent, non pas dans le sermon lui-même, mais dans une page toute couverte d'Extraits des Pères, sans rapport avec l'Annonciation et que Bossuet voulait utiliser pour ses compositions ultérieures.

Le *Sommaire du Sermon pour la fête du Rosaire*, prononcé à Paris, au collège de Navarre, en octobre 1657, contient les passages suivants :

« 1er *point.* — Nature féconde; charité féconde. *Caritas mater est,* saint Augustin (p. 5, 6)...

« 2e *point.* — Deux enfantements de Marie; l'un sans peine, l'autre douloureux : *Apoc.* (p. 11).

« Souffrances de Marie à la croix. Cœur d'une mère : Chananée. *S. Basil. Seleuc.* (p. 12). »

Encore des noms et des paroles des saints Pères, qui éveillent dans l'esprit du jeune orateur tout un monde de souvenirs.

Le *Sermon sur la médisance*, prêché pendant la mission de Metz en 1658, n'est malheureusement qu'une esquisse; et pourtant, Bossuet en a donné le résumé à l'époque des *Sommaires*, à cause, sans doute, des nombreuses citations des saints Pères qui s'y trouvent, comme on va en juger :

SOMMAIRE. — *Médisance.*

« 1er *point.* — Par haine, par envie, sa cause ordinaire. L'amour de la société paraît seulement en ce qu'on a horreur de la solitude; au reste, nous ne nous pouvons souffrir. Cela paraît par l'inclination à la médisance. *Facilius falso malo quam vero bono creditur* (Tertull., *ad Nat.*, l. I.).

(1) Édition Lebarq, t. II, p. 1.

Felicius in acerbis atrocibusque mentitur (p. 3). — *Ancilla fur maledicentia* (S. Chrysost.). — On médit pour montrer qu'on pénètre bien dans les choses cachées : *Omnes vel pene omnes amamus nostras suspiciones vel dicere vel existimare cognitiones.* (S. Aug., p. 6).

« 2e *point.* — La charité se maintient par l'inclination et par l'estime. Elle est respectueuse : *Honore invicem praevenientes.* Vous dites peu de choses; mais cela s'accroît *ingenita quibusdam mentiendi voluptate.* (Tertull., *Apolog.*, p. 7). »

« 3e *point.* — Le monde hait les médisants, et tout le monde leur applaudit : *Mulctant quos laudant* (p. 8). »

Encore une parole de Tertullien, que Bossuet cite autrement dans le texte du sermon : *Amant quos mulctant, depretiant quos probant* (1).

Le *Sommaire* de la reprise du *Sermon sur la loi de Dieu*, prêché à Paris, en 1659, chez les Sœurs de l'Union chrétienne, maison mère de la Propagation de Metz, dont Bossuet était le supérieur, se ramène presque à un texte de saint Augustin.

Sommaire. — La nature a donné des bornes : aux enfants la faiblesse, aux hommes la raison. « Le méchant, *robustus puer. — Posse quod velis, velle quod oportet...* »

C'est l'analyse d'un texte de saint Augustin, que l'on peut résumer ainsi : « *Beatitudo in duobus sita est : posse quod velis, velle quod oportet. Ut beati simus, non est prius eligendum posse quod volumus, ut pravi homines faciunt, sed velle quod oportet.* » Bossuet reprendra ce texte du livre XIIIe de la *Trinité* et il en tirera, en 1661, presque tout le premier point du *Sermon sur l'ambition*, dont voici le *Sommaire*, en partie du moins :

« 1er *point.* — Félicité en deux choses : pouvoir ce qu'on veut, vouloir ce qu'il faut. — Ici, le temps de bien vouloir; au ciel, de pouvoir. Saint Augustin, *De Trinitate.* — Puissance nuit, si la volonté n'est bien réglée. Pilate, exemple. *De Spiritu et littera* (p. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)... (2). »

(1) Édition Lebarq, t. II, p. 437 et 433.
(2) Édition Lebarq, t. III, p. 637.

Encore un livre de saint Augustin, dont Bossuet s'inspire dans le Carême des Carmélites et dont il s'inspirera dans le Carême du Louvre, en 1662, pour le *Sermon sur l'ambition*, qui ne se compose guère que de réminiscences de ceux de 1661 et de 1660 (1) pour le IVe dimanche de Carême.

Tantôt, c'est tout un exorde que Bossuet, dans ses *Sommaires* de 1662, ramène à la parole d'un Père : voyez, par exemple, le *Sermon pour la vêture d'une postulante Bernardine* (2).

« *Exorde.* — Liberté. Le monde, une prison (Tertullien). »

Il y a là l'indication d'un texte très long de Tertullien. « Ce grand homme, c'est Tertullien, leur représentait tout le monde comme une grande prison, où ceux qui aiment les biens périssables sont captifs et chargés de chaînes durant tout le cours de leur vie. « Il n'y a point, dit-il, une plus obscure prison que le monde, où tant de sortes d'erreurs éteignent la véritable lumière, ni qui contienne plus de criminels, puisqu'il y en a presque autant que d'hommes; ni de fers plus durs que les siens, puisque les âmes mêmes en sont enchaînées; ni de cachot plus rempli d'ordures par l'infection de tant de péchés et de convoitises brutales. *Majores tenebras habet mundus, quae hominum praecordia excaecant; graviores catenas induit mundus, quae ipsas animas hominum constringunt; pejores immunditias exspirat mundus, libidines hominum.* Tellement, poursuivait-il, ô très saints martyrs, que ceux qui vous arrachent du milieu du monde, etc. (3).

Voyez encore le *Sermon sur les souffrances*, prêché aux Carmélites le dimanche des Rameaux, 10 avril 1661 (4).

« *Exorde* : Calvaire; trois crucifiés. Saint Augustin. »

Il s'agit encore ici d'un texte très important de ce Père : « Voici un mystère admirable. Nous voyons, dit saint Au-

(1) C'est, d'après M. l'abbé Lebarq, le *Sermon sur nos dispositions à l'égard des nécessités de la vie*, qui a été prêché aux Minimes le quatrième dimanche de Carême.

(2) Edition Lebarq, t. III, p. 24.

(3) Voir la suite, édition Lebarq, t. III, p. 26.

(4) Edition Lebarq, t. III, p. 656.

gustin, trois hommes attachés à la croix : un qui donne le salut; un qui le reçoit; un qui le perd. *Tres erant in cruce: unus Salvator, alius salvandus, alius damnandus.* »

Tantôt, c'est tout un point, toute une partie de sermon que Bossuet résume dans la parole d'un Père, qu'il ne cite même pas toujours, tant il est familiarisé avec des textes dont il fait sa nourriture quotidienne.

Prenez le *premier point* de l'*Esquisse d'un sermon aux Nouveaux Convertis*, prêché le IV[e] dimanche de l'Avent, 1659 ou 1660.

« 1[er] *point.* — Péché sort de la volonté humaine contre la volonte divine. Double contrariété : à Dieu, comme mauvais; à l'homme, comme nuisible : saint Augustin, p. 2, 3. — Pourquoi nuisible? Ennemis impuissants, montrent leur inimitié *resistendi voluntate*, *non potestate laedendi* (saint Augustin; *de Civit.*, XII, III.)...

« Le péché est sa peine soi-même. La peine ne vient pas de Dieu : *Nec putemus*, etc., saint Augustin (1). »

Prenez encore le *second*, le *troisième point* du *Sermon sur les Démons* et du *Sermon sur les rechutes*, prêchés pendant le Carême des Minimes, février-mars 1660 :

« 2[e] *point.* — Jalousie des anges. Pharaon, *Ezech.*, XXXII. Moyens imperceptibles du malin esprit; Tertullien. Comparaison du serpent : Tertullien, [Adv.] *Valent.* — Condescendance du diable. Saint Chrysostome. Exemples (2). »

« 2[e] *point.* — Pénitence est une précaution. Autrement l'indulgence et (3) la miséricorde divine l'exposerait au mépris (p. 8). Tertullien. [Notez].

« 3[e] *point.* — Eau du baptême, eau de la pénitence : Tertullien. Rigueur et miséricorde dans la pénitence (p. 12). Dieu se rend toujours plus rigoureux. (Notez) (p. 12, 13) (4). »

(1) Le texte de saint Augustin est celui-ci : « *Nec putemus illam tranquillitatem et ineffabile lumen Dei de se proferre unde peccata puniantur.* (*In Ps.* VII, n. 16). — Bossuet se servira de nouveau de ce texte dans un Sermon de l'Avent du Louvre de 1665 sur *la Nécessité de la pénitence.*

(2) Édition Lebarq, t. III, p. 214.

(3) Il semble qu'il faudrait lire *de* au lieu de *et.*

(4) Édition Lebarq, t. III, p. 262.

On pourrait multiplier les exemples et citer le *Sommaire* du *Sermon sur les vaines excuses des pécheurs*, Carême des Minimes, 14 mars 1660 (1), ou celui du *Sermon pour la fête de l'Annonciation*, prêché le 5 avril, le lundi de Quasimodo 1660 (2).

Mais on a vu suffisamment par ce qui précède comment l'attention de Bossuet, repassant sa prédication antérieure, se portait de préférence sur les textes des saints *Pères*, dont il pourrait se servir à la cour. Il s'en servit, en effet, beaucoup plus que de ses *Sermons* eux-mêmes, puisque, comme le dit très bien M. l'abbé Lebarq, « les discours prêchés au Louvre sont bien des œuvres nouvelles, même lorsqu'ils reviennent sur un sujet déjà traité dans d'autres auditoires... On admire l'indépendance de ce puissant esprit par rapport à lui-même; on s'étonne et on se félicite qu'il se soit emprunté en somme si peu de chose. Deux sermons sur dix-huit qui furent alors composés peuvent passer pour des reprises... En dehors de ces deux exemples, les emprunts ne porteront que sur des détails (3). »

L'examen des *Sermons*, ou *Fragments* de sermons, ou autres *Œuvres oratoires* de Bossuet qui nous restent de 1662 à 1670 inclusivement — seize de 1662 (4), sept de 1663 (5), six de 1664 (6), treize de 1665 (7), douze de 1666 (8),

(1) Édition Lebarq, t. III, p. 308.

(2) *Ibidem*, p. 428.

(3) Édition Lebarq, t. IV. *Introduction*, p. VII.

(4) Il y a 44 citations de saint Augustin, 20 de Tertullien, 9 de saint Grégoire de Nazianze, « le théologien d'Orient », 5 de saint Jean Chrysostome, 5 de saint Grégoire le Grand, 2 de saint Cyprien, 2 du grand saint Paulin, une de saint Ambroise, de *Lactance*, d'*Arnobe*, de *Théodoret*, de saint Jérôme. — Les noms en italique sont ceux des Pères que Bossuet n'avait pas encore cités.

(5) On y trouve 30 citations de saint Augustin, 10 de Tertullien, 4 de saint Grégoire le Grand, 3 de saint Basile et de saint Chrysostome, 5 de saint Cyprien, 3 de saint Bernard, 2 de saint Ambroise, une de saint Thomas et de saint Charles Borromée.

(6) On y relève 20 fois le nom de saint Augustin, 5 fois celui de Tertullien, 4 fois celui de saint Grégoire le Grand, 2 fois celui de saint Ambroise et de saint Bernard et une fois celui de saint Basile, d'Origène, de Salvien, de saint Jérôme et de saint Thomas.

(7) On y remarque 14 passages de saint Augustin, 7 de Tertullien, 2 de saint Grégoire de Nysse, 3 de saint Grégoire le Grand, un de saint Chrysostome, de Salvien, du Pape *Innocent* Ier, de *Théodoret*, de *Julien Pomère*, du « grand *saint Hilaire* » et « du grand saint Thomas ».

(8) Il y a 26 textes de saint Augustin, 6 de Tertullien 5 du « docte, éloquent et

quatre de 1667 (1), dix de 1668 (2), douze de 1669 (3), et trois de 1670 (4), — l'examen de ces pièces montre que les études patristiques de Bossuet étaient, avec les études bibliques, sa grande préoccupation à Paris comme à Metz.

§ III. — Pères de l'Église dont Bossuet s'inspire alors pour la première fois.

Le nom de Tertullien revient moins souvent sous sa plume, au fur et à mesure que le grand orateur avance dans la vie : c'est saint Grégoire de Nazianze, « le théologien d'Orient », c'est le « docte, l'éloquent et judicieux saint Jean Chrysostome », c'est « le grand Pape » saint Grégoire, c'est Salvien, c'est « le grand saint Ambroise », le « grand saint Bernard, le grand saint Thomas », que Bossuet cite le plus souvent après saint Augustin, « le docteur des docteurs », en qui est « toute la doctrine ».

Les lectures de Bossuet s'étendent de plus en plus, et il s'inspire à partir de 1662 de Pères dont le nom n'avait pas encore paru sous sa plume : saint Denys, « le grand Aréopagite », Lactance, Arnobe, Théodoret, le Pape Innocent Ier, « le grand saint Hilaire » de Poitiers, Julien Pomère, dont le traité *De la vie contemplative* se trouve parmi les œuvres de saint Prosper, « Hésychius, prêtre de Jérusalem », « le grand Pape saint Hormisdas », saint Ignace et sa *Lettre aux Romains*, « Eusèbe Émissène » ou d'Émèse.

judicieux saint Chrysostome. » 6 de saint Grégoire le Grand, 5 de saint Grégoire de Nazianze, 3 de Salvien, 3 de saint Thomas, 2 de saint Ambroise, de saint Hilaire, de saint Fulgence, de saint Paulin, de Théodoret et de saint Isidore.

(1) Saint Augustin est cité 21 fois, Tertullien 4 fois, saint Ambroise 3 fois, saint Justin 2 fois, saint Bernard 2 fois, saint Grégoire le Grand, saint Grégoire de Nysse, saint Léon, saint Ambroise, Salvien, *Sulpice Sévère*, *Hésychius*, le *grand Pape saint Hormisdas*, *Eusèbe d'Émèse* une fois.

(2) Il y a 30 citations de saint Augustin, 17 de Tertullien, 3 de saint Grégoire le Grand, 3 de saint Ambroise, 3 de saint Chrysostome, 2 de saint Grégoire de Nysse, une de *Clément Alexandrin*, une *d'Eusèbe Émissène ou d'Emèse.*

(3) Saint Augustin y est cité 28 fois, Tertullien 7 fois, « le grand saint Ambroise » 8 fois, Salvien 3 fois, saint Chrysostome 2 fois, saint Grégoire le Grand 2 fois, saint Grégoire de Nysse 2 fois, le Philosophe martyr saint Justin, saint Hilaire, saint *Ignace*, *Julien Pomère*, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Pierre Chrysologue, saint Eucher, saint Bernard, saint Thomas une fois.

(4) Ces 3 œuvres oratoires ne contiennent que 4 textes de saint Augustin, 3 de Tertullien, un de saint Ambroise, de saint Hilaire et de Lactance.

Il serait difficile de trouver quelque Père de l'Église un peu connu que Bossuet n'ait pas un jour ou l'autre mis à contribution, en même temps qu'il citait Sénèque, Tacite et Pline le Jeune, à plusieurs reprises.

Bossuet pourtant ne donne pas toujours le texte latin des Pères dont il invoque l'autorité, surtout quand il s'adresse à la cour. En revanche, comme le fait remarquer l'abbé Lebarq dans le tome V des *Œuvres oratoires* de Bossuet, « les manuscrits de l'orateur sont surchargés de *notes marginales*, textes de l'Écriture et des Pères, qu'il cite quelquefois de mémoire en ajoutant, comme dans le *Caneras d'une conférence* à l'hôtel de Longueville 1668 : *Non longe à proprio*. En effet, il serait possible de compléter la citation en comblant quelques lacunes; mais il n'y a rien à rectifier (1). » Deforis a trop souvent fondu avec le texte même de Bossuet ces notes marginales, dont il a donné des traductions où il n'y a pas un mot du grand orateur.

§ IV. — Des *Extraits* et des *Remarques morales* rédigés alors par Bossuet en lisant les Pères.

Il était si habitué à lire les Pères la plume à la main qu'en 1666, il rédigea de nouvelles *Remarques morales*, auxquelles il renvoie dans les *Sermons* de cette année, comme cinq ans plus tôt dans le *Sermon sur la Pénitence*, premier dimanche du Carême des Grandes Carmélites, 1661, on lisait : *Vid. Extraits de l'Écriture*, p. 26, 27, et *Vid. Remarq. mor.*, p. 9. M. Gazier a le premier soupçonné, dans son édition critique des *Sermons choisis* de Bossuet, *Sermon sur la justice*, 1666, que ces *Remarques morales* étaient un cahier de notes. M. l'abbé Lebarq a retrouvé en Basse-Normandie, dans la collection Floquet, à Fromentin (2), la page même à laquelle Bossuet se reporte dans le passage cité par M. Gazier. Il montre, dans le chapitre premier de sa savante *Histoire critique de la Prédication de*

(1) Edition Lebarq, *Œuvres oratoires* de Bossuet, t. V, p. 382.
(2) Elle a été vendue depuis peu et appartient à M. Gasté et à M. l'abbé Fullioley.

Bossuet, p. 5 et suiv., comment Deforis et les autres éditeurs, après lui, ont reproduit en les défigurant, dans les *Pensées chrétiennes et morales*, les *Remarques* que le grand orateur avait rédigées à diverses époques, particulièrement avant les stations de Carême et d'Avent qu'il devait prêcher. Une feuille de ces *Remarques* nous a été conservée avec le *Sermon sur la justice* (du Carême royal de Saint-Germain, 1666), auquel elle sert d'enveloppe. C'est précisément la *table* des Extraits contenus dans un cahier certainement écrit en vue de la station que Bossuet avait à fournir à la cour. Voici le contenu de cette *table* et de ce cahier d'après M. l'abbé Lebarq (1) :

« Mss. 12.823, f. 233. — *Diverses remarques et extraits des Pères.* — Clem. Alexand., *Paedag.*, p. 1, 4. — Ex Greg. 7. *Ep.* 1-2. Greg. Nyss., *de Prof. christiana.* — Item *de Perf. christiani forma,* p. 2, 11. — Ex Hilar., p. 5, 6, 7, 8, 9. — Greg. Naz., *Orat.* 15, p. 12. — 17, p. 13. — Ex Synesio. — Greg. Naz. — Basilio, — Cyrillo Hieros., p. 15, 16. — Basil., *de sancta Virginitate*, p. 16, 17, 18, 19, — et au bas de la page : *Les remèdes des chrétiens mourants. Le triomphe des funérailles chrétiennes.* »

« Cette feuille, dit M. l'abbé Lebarq, ainsi que les débris du cahier, présente une entière ressemblance matérielle avec tous les sermons de 1666. Il y a plus. En face des extraits se lisent des numéros d'ordre, ajoutés après coup. Or, ces chiffres ont été mis pour indiquer à l'avance les sermons du Carême de Saint-Germain pour lesquels ces extraits ou ces remarques pourraient être utiles à l'orateur (2). » M. l'abbé Lebarq l'établit invinciblement pour le *Sermon sur le culte dû à Dieu* (n° 10), pour le Sermon du premier Dimanche de Carême (n° 2), pour le Sermon n° 7, fête de l'Annonciation, et le Sermon n° 14, pour le Dimanche des Rameaux.

On est frappé, quand on examine la table précédente, de voir que sur dix-neuf pages d'Extraits, il y en a *onze* qui sont tirés des ouvrages des Pères grecs, Clément d'Alexan-

(1) *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, p. 7, note 2.
(2) *Ibidem*, p. 7 et 8.

drie, saint Grégoire de Nysse (1), saint Grégoire de Nazianze, Synésius, saint Basile et saint Cyrille de Jérusalem. « Dans ces notes, les trois langues se marient : une phrase, commencée en français ou en latin, se continue en grec, ou réciproquement (2). »

On remarque aussi qu'il y a tel paragraphe sur la Clémence, d'après saint Grégoire de Nazianze, dix-septième discours, dont Bossuet se souviendra dans le troisième point de son beau *Sermon sur la justice*. L'abbé Le Dieu ne s'était donc pas trompé en disant que Bossuet « se servait particulièrement de saint Grégoire de Nazianze pour donner au roi et aux princes des instructions convenables à leur état et à leur cour (3). »

M. l'abbé Lebarq signale encore des Extraits des *Oraisons funèbres* prononcées par saint Grégoire de Nazianze et saint Basile et suppose avec raison qu'elles ont été relues après la mort de la reine mère (1666), dont Bossuet devait prononcer l'éloge, en janvier 1667. Les *Extraits* et les *Remarques morales* que Bossuet n'utilisa pas en 1666 lui servirent plus tard et il y renvoie dans les Sermons de 1668 et de 1669, en particulier dans *l'Esquisse sur la vigilance chrétienne,* 1668, où M. l'abbé Lebarq relève avec raison des allusions à des textes de Clément d'Alexandrie et de saint Grégoire de Nysse, recueillis deux ans plus tôt (4).

Ce n'est pas seulement, en 1666, avant le Carême de Saint-Germain-en-Laye, c'est à Metz (1652-1659), comme le prouve « l'abondance d'*Extraits* vraiment étonnante qu'il avait

(1) *Saint Grégoire de Nysse* (332-396 ou 400?), né à Sébaste, dans le Pont, était frère de saint Basile. Il se maria, quitta sa femme pour le sacerdoce, la prédication pour la rhétorique, l'enseignement pour la solitude, enfin la solitude pour l'épiscopat, 372. Il défendit la doctrine d'Athanase, fut persécuté sous Valens, protégé sous Théodose, parut avec éclat dans les conciles, à la cour, et prononça dans Constantinople les Oraisons funèbres de l'impératrice Flaccille et de sa fille Pulchérie. « Il n'avait pas, comme saint Basile, le don de tout embellir par l'imagination et le sentiment. Sa méthode est sèche, ses allégories sont subtiles... Du reste la supériorité de sa raison est remarquable. » — Nous avons de lui des traités de la *Formation de l'homme*, de la *Virginité*, des *Homélies* sur *l'Ecclesiaste*, sur le *Cantique des Cantiques*, *Panégyriques*, des *Oraisons funèbres*, etc.

(2) Édition Lebarq, *Hist. critiq.*, p. 13.

(3) *Mémoires*, p. 58.

(4) Édition Lebarq, *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. V, p. 382.

déjà par devers lui au commencement de l'époque de Paris (1659) », c'est en 1660, avant le Carême des Minimes, en 1661, avant le Carême des Grandes Carmélites, en 1662, avant le Carême du Louvre (1), que Bossuet avait noté, en les accompagnant de réflexions personnelles, certains passages des Pères où il voyait quelque rapport avec les sujets qu'il méditait de traiter. Pour les trouver ainsi sans peine et sans hésitation, il fallait qu'il n'en fût pas à sa première lecture. Il fallait surtout qu'il eût pris l'habitude de lire la plume à la main, habitude à laquelle il resta fidèle jusqu'à la fin de sa vie, aux époques surtout où il composait l'*Histoire des Variations* (2) et où il discutait avec Jurieu, avec Basnage, avec Fénelon, avec Richard Simon.

« On s'étonne, dit le savant auteur de l'*Histoire critique de la Prédication de Bossuet* (3), on s'étonne de l'abondance et de la sûreté de l'érudition, qui fait une partie de la force victorieuse de ses ouvrages; on en a le secret en se rappelant les ressources que lui ménagèrent à toutes les époques de sa vie les habitudes laborieuses et sa méthode de travail. » Il jouit toute sa vie « de la meilleure santé du monde », dit Le Dieu (4), sans avoir jamais eu aucune maladie dangereuse, mais seulement une fièvre tierce deux ou trois années de suite, en 1677, en 1678 et 1679... Son tempérament était admirable : de là cette facilité merveilleuse pour le travail et pour l'application continuelle dans laquelle il a passé sa vie. Maître de son sommeil, il l'interrompait pour prier Dieu au milieu de la nuit, ce qu'il a fait tout le temps de son épiscopat à Meaux; et pour travailler dans le silence et le recueillement, tant que sa tête y pouvait fournir; il retrouvait ensuite le sommeil et se reposait encore suivant le besoin. » — Nous avons une preuve authentique de ces habitudes de Bossuet dans cette page du *Traité*

(1) Il y a des cahiers dont l'écriture est contemporaine des *Sommaires*, qui sont tous de 1662.

(2) Les citations innombrables de cette *Histoire* n'ont pu être prises en défaut par les intéressés, parce que Bossuet avait écrit des cahiers entiers, encore subsistants, d'*Extraits* des auteurs Protestants.

(3) Page 37.

(4) *Mémoires*, p. 213.

de la Concupiscence, que M. Lanson trouve « merveilleuse », comme « la sereine et candide poésie des Grecs, qui dans la nature aimaient surtout à exprimer la transparence des profondeurs aériennes et l'immortelle beauté de la lumière infinie (1) ». « *Je me suis levé pendant la nuit* avec David « pour voir vos cieux qui sont les ouvrages de vos doigts, la lune et les étoiles que vous avez fondées » : qu'ai-je vu, ô Seigneur!... Le soleil s'avançait et son approche se faisait connaître par une céleste blancheur qui se répandait de tous côtés; les étoiles étaient disparues, et la lune s'était levée avec son croissant d'un argent si beau et si vif que les yeux en étaient charmés... : à mesure qu'il approchait, je la voyais disparaître; le faible croissant diminuait peu à peu; et quand le soleil se fut montré tout entier, sa pâle et débile lumière s'évanouissant se perdit dans celle du grand astre qui paraissait, dans laquelle elle parut comme absorbée... Et la place du croissant ne parut plus dans le ciel, où il tenait auparavant un si beau rang parmi les étoiles (2)! »

§ V. — Études patristiques de Bossuet, précepteur du Dauphin (1670-1682). Les saints Pères au *Petit Concile*.

Lorsque Louis XIV déclara dès les premières jours de septembre 1670 au duc de Montausier, gouverneur du Dauphin, qu'il avait choisi (3) M. de Condom pour précepteur du royal enfant (4) et Huet pour sous-précepteur, Bossuet objecta ses devoirs d'évêque, inconciliables avec les fonctions de précepteur, qui devaient l'éloigner de son diocèse, alors que le Concile de Trente faisait de la résidence une

(1) *Bossuet*, p. 50-51.

(2) On comprend, à la lecture de cette page, que M. Lanson s'écrie : « Faut-il après cela faire honneur au *Vicaire Savoyard* d'avoir inventé dans la littérature française le lever du jour? »

(3) Ce choix de Louis XIV fut tout spontané et ne vint pas du duc de Montausier, comme l'a affirmé dans la *Vie* de ce personnage le P. Le Petit, jésuite : Montausier préférait Huet.

(4) Le Pere Dom Denis de Sainte-Marthe disait, en 1685, a Bossuet dans l'*Epitre dédicatoire* de son *Traité de la Confession* : « Tant d'excellentes qualités vous ont fait choisir par Louis le Grand pour le depositaire de son plus precieux tresor, et s'il m'est permis de parler ainsi, pour le second père d'un fils digne de lui ».

obligation. Le roi comprit ses honorables scrupules; il engagea M. de Condom, dont les bulles étaient arrivées depuis la fin de juin, à se faire sacrer et à suivre l'inspiration de sa conscience. Bossuet consulta quatre docteurs, dont l'un était le coopérateur du vénérable M. Olier, Raguier de Poussé, curé de Saint-Sulpice, et l'autre l'ami de saint Vincent de Paul, Hippolyte Ferret, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet. Ils furent unanimes à déclarer que Bossuet devait au moins essayer de concilier ses devoirs d'évêque avec les fonctions si importantes pour le royaume et pour l'Église que Louis XIV voulait lui confier. Le prélat répondit en ce sens à Sa Majesté qui, le jour même, le 5 septembre, le nomma précepteur du Dauphin (1). Il ne devait entrer en charge qu'au mois de décembre suivant; en attendant, il fut sacré évêque (2) le 21 septembre, à Pontoise, en présence de l'Assemblée générale du clergé de France, qui y était réunie depuis le mois de juin, et dont l'abbé de Fromentière, plus tard évêque d'Aire, se fit l'interprète heureux en disant à Bossuet: « Il ne faudrait, Monseigneur, d'autres sujets de vous estimer que le choix que fait de vous le roi du monde le plus pénétrant et le plus judicieux, pour remplir des places aussi importantes que celles où il vous élève... Mais l'approbation de tout le royaume s'est jointe à celle du roi (3). »

Bossuet prit possession de l'évêché de Condom le 21 novembre 1670; mais sa conscience l'obligea à donner sa démission, dès le mois de juillet suivant (4). Il avait prêté serment comme précepteur du Dauphin, le 23 septembre 1670 (5), et il devait rester à la cour jusqu'en février 1682,

(1) Le brevet royal n'est pourtant que du 13 septembre. Le roi s'y félicite d'avoir « choisi le précepteur de son fils entre tous les prélats de son royaume ».

(2) Le prélat consécrateur fut Charles Maurice Le Tellier, coadjuteur de Reims, assisté de l'évêque de Verdun, Armand de Mouchy d'Hocquincourt, ancien commensal de Bossuet au doyenné de Saint-Thomas du Louvre, et de l'évêque d'Autun, de Roquette, « du clergé de M. le Prince ».

(3) La *Gazette de France* du 27 septembre 1670 disait que « l'abbé de Fromentières avait fait un très beau discours sur le sujet de cette action », le sacre de Bossuet.

(4) Elle ne devint officielle qu'après l'agrément d'Innocent XI et la nomination de l'abbé de Thorigny (de Goyon de Matignon) au siége de Condom (oct. 1671).

(5) En décembre 1671, Louis XIV donna à Bossuet le prieuré de Saint-Étienne

pendant plus de *onze années*, soit à titre de précepteur, jusqu'en 1680, soit à titre de premier aumônier de Madame la Dauphine, à partir de 1680.

Pendant ces onze années, Bossuet fut « un évêque au milieu de la cour », comme devait le dire plus tard Massillon, prononçant en 1711 l'Oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin (1). C'est assez dire qu'il continua sa vie laborieuse et édifiante, que la lecture de l'Écriture sainte et l'étude des Pères demeurèrent sa passion favorite.

Gui Patin nous a conservé le souvenir (2) d'un discours prononcé par M. de Condom, le 14 décembre 1670, sur *l'éloquence des livres sacrés*, à l'Académie Lamoignon, en présence de Boileau, Pellisson, Fléchier, Ménage, Huet, Fleury, Bouhours, Rapin, Gilles Cossart, Blondel, Baillet, Tavernier, Ducange, Gui et Charles Patin et les deux Lamoignon. Il aurait parlé tout aussi savamment de l'éloquence des saints *Pères*.

On sait d'autre part, par les *Mémoires* de l'abbé Le Dieu (3), « qu'il était alors appliqué tout entier à former Monseigneur le Dauphin », que « l'antiquité grecque et latine repassa sous ses yeux, poètes, orateurs, philosophes et historiens »; « qu'entre les poètes grecs, il ne s'attacha qu'à Homère; qu'il le savait aussi bien que Virgile et Horace, et qu'il en récitait des vers avec la même facilité »; qu'Homère « était un de ses délassements » et que, « tout endormi, il fit un beau vers hexamètre grec »; que « Virgile et Horace ne lui étaient pas moins familiers »; qu'on n'allait jamais à la campagne sans Virgile; « qu'il ne cessait de vanter la douceur de ses vers », et qu'il faisait « des fables latines dans le goût de Phèdre (4) ».

Mais « quelque occupation que l'évêque de Condom eût à la cour, dans l'instruction des Nouveaux Catholiques, avec

de Plessis-Grimoult, près de Caen, diocèse de Bayeux, un bénéfice de 9,000 livres. En juin 1672, il le nomma encore titulaire de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais.

(1) Dans la Sainte-Chapelle de Paris.

(2) Lettre du 15 décembre 1670. — Voir aussi Huet, Bayle, Floquet.

(3) T. I, p. 132, 142 et suiv.

(4) *Ibidem*, p. 141.

son travail ordinaire pour Monseigneur le Dauphin », avec « ses occupations extérieures et de grand éclat (1) », « il s'en faisait de particulières avec ses amis, qui n'étaient ni moins édifiantes, ni moins utiles ». « Il lui vint cette bonne pensée de faire entre eux, en commun, une lecture publique de l'Écriture sainte, où chacun fournirait ce que Dieu lui donnerait. » Le dessein « fut exécuté pour la première fois à Saint-Germain, en 1673, un premier dimanche de l'Avent, après le sermon, pour tenir lieu des vêpres, qui ne se disaient pas au château... Quelqu'un dit : *Ceci est un Concile;* et depuis, on a toujours ainsi nommé cette assemblée, qui parut encore plus vénérable par ce beau nom. » C'était trop peu de parler de la Bible, d'*Isaïe*, par lequel on commença, du *Pentateuque*, de *Job*, des *Psaumes*, des *Cantiques*, des *Prophètes*, sous les ombrages de Saint-Germain, ou à Versailles, dans la célèbre « allée des Philosophes » : on se réunissait à jours fixes « chez M. de Condom » et « il y avait aussi à dîner pour ceux à qui leurs emplois permettaient de faire au prélat l'honneur de prendre place à sa table ». Le *Concile* était brillamment composé de Pères *laïques*, comme La Bruyère, Pellisson, Caton de Court, Cordemoy, le comte de Troisville, le maréchal de Bellefonds; de *rabbins*, ainsi qu'on appelait les Orientalistes, Eusèbe Renaudot, Barthélemy d'Herbelot, les deux frères Veil, Nicolas Thoynard; et de théologiens, d'érudits, comme Huet, Fénelon, Gallois, Mabillon, enfin l'abbé Fleury, secrétaire, et Bossuet, président, âme du Concile : tous les amis du prélat lui avaient décerné le nom de *Père grec* (2). « C'est l'ouvrage de plusieurs siècles, que de joindre ensemble, une seconde fois, un aussi grand nombre d'hommes extraordinaires. »

Dans une réunion si pieuse et si savante, les saints Pères ne pouvaient être oubliés : on les citait comme des oracles. « On avait recours à *saint Jérôme* et aux plus célèbres commentateurs... M. de Condom *consultait les saints Pères* avec

(1) T. I, p. 165-166-167.
(2) *Lettre* de l'abbé Le Dieu. 5 nov. 1696, citée par Floquet, t. I, p. 237.

les plus habiles interprètes, et sans même oublier les critiques (1). » Ceux qui ont vu la célèbre *Bible du Concile*, annotée par Bossuet lui-même et par l'abbé Fleury sous la dictée de Bossuet, affirment « qu'*une foule de Pères* y sont cités, spécialement saint Jérôme et Théodoret (2) ».

§ VI. — Les saints Pères dans les discours et les autres œuvres de Bossuet, précepteur du Dauphin.

Les ouvrages composés par Bossuet à cette époque (1670-1682) attestent qu'il se nourrissait de plus en plus de la lecture des saints Pères.

Les années consacrées au préceptorat du Dauphin furent, au point de vue de la prédication, des « années d'un perpétuel silence », à peine interrompu par cinq discours très remarquables qui nous sont parvenus et deux ou trois allocutions perdues (3). — Les cinq Sermons qui nous restent sont : celui de la Pentecôte, 5 juin 1672, dont l'abbé Le Dieu nous « raconte l'effet merveilleux à Saint-Germain, en présence de la reine (le roi étant à sa campagne de Hollande), où ce prélat (Bossuet) attendait son auditoire jusqu'à lui faire répandre des larmes de joie, en expliquant les dons du Saint-Esprit (4) » ; celui de la *Profession* de Mlle de la Vallière (4 juin 1675) (5), dont Mme de Sévigné, qui n'en parlait, il est vrai, que par ouï dire, écrivait à tort à sa fille qu'il n'avait pas été « aussi divin qu'on l'espérait » ; celui de Pâques 1681, quatrième des éditions ordinaires; le fameux discours *sur l'Unité de l'Église* et le *Sermon de Vêture* de Marie-Anne de Saint-François Bailly (5 décembre 1681).

Dans ces cinq discours, on relève quatorze citations de saint

(1) *Mémoires* de Le Dieu, t. I, p. 166-168.

(2) Ce sont les paroles du P. de la Broise, écrivant à l'auteur de ce travail, le 7 février 1892.

(3) Il s'agit des Exhortations prononcées le jour de la première Communion du Dauphin (Noel, 1674) et d'une allocution aux habitants de Grandvilliers (diocèse de Beauvais), après l'incendie de ce bourg (sept. 1680).

(4) *Mémoires*, t. I, p. 165.

(5) Bossuet y dit dans l'exorde : « Je romps un silence de tant d'années, je fais entendre une voix que les chaires ne connaissent plus. »

Augustin, cinq du « docte Tertullien, ce grand homme »; cinq de saint Bernard, trois de saint Grégoire le Grand, deux de saint Irénée, deux de saint Cyprien, deux de saint Optat, une de saint Jean Chrysostome, d'Origène, de saint Théodoret, de saint Pierre Chrysologue, de saint Léon, d'Eusèbe de Césarée, de saint Hilaire de Poitiers, « du grand saint Prosper », de saint Grégoire de Nazianze, « du grand pape Innocent Ier ». On y remarque surtout des noms de Pères dont Bossuet n'avait pas encore invoqué le témoignage : saint *Jean Climaque*, « le grand *Cyrille de Jérusalem* », saint *Yves de Chartres*, saint *Césaire d'Arles*, saint *Avite*, « ce docte et saint évêque de Vienne, ce grave et éloquent défenseur de l'Église romaine », saint *Remi*, et *Hincmar*, archevêque de Reims. Bossuet cite encore dans son *Sermon sur l'Unité de l'Église*, qui est un véritable monument de science et d'érudition, les papes Anastase II, Pélage II, Adrien Ier, Alexandre III, Innocent III, Grégoire IX, Urbain VI, Pie II, les Capitulaires de Charlemagne et de Louis Le Pieux, les Lettres d'Henri II d'Allemagne et d'Edgar d'Angleterre, enfin, un nombre infini de Conciles, tant généraux que particuliers, en qui il voit comme dans les Pères les organes de cette Tradition, dont il est le défenseur jaloux, « l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble (1). »

Certes, jamais aussi Bossuet n'avait tant mis à contribution dans ses discours les œuvres des saints Pères.

Il invoquait encore leur témoignage à la même époque dans ses travaux de controverse : — l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, dont la première édition parut à la fin de 1671 (2) et la seconde en 1679 avec un *Avertissement* « très notable (3) », où l'on remarque, outre

(1) *Sermon sur l'Unité de l'Église*, premier point, *versus medium*, t. VII, p. 886 de l'édition Bloud et Barral.

(2) On sait que l'*Exposition* avait circulé d'abord en manuscrit, de la fin de 1668 à 1671, ébranlant Paul Ferry, ramenant le marquis de Courcillon, de Dangeau, Turenne et ses neveux, le comte de Lorge et le comte de Rozan. Bossuet ne la publia que parce que deux ministres protestants, Jean Daillé et Philippe du Bosc, l'avaient attaquée, quoique inédite encore.

(3) Le mot est de Floquet : *Bossuet précepteur*, p. 282.

une foule de citations des Conciles anciens et modernes, des passages de « saint Athanase (1) et saint Hilaire (2), les deux plus illustres défenseurs de la foi de Nicée » (3), de saint Augustin, dont le nom revient souvent (IV, à plusieurs reprises, VI, VII), et les noms de saint Basile, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire le Grand, et plusieurs autres « grandes lumières de l'antiquité »; et surtout saint Grégoire de Nazianze, qui est appelé « le Théologien par excellence (III) »; — la *Conférence avec M. Claude, ministre de Charenton, sur la matière de l'Église,* « conférence fameuse dont l'Église, dont le monde ont retenti (4) », dont Fénelon disait, en 1705, que c'était « l'ouvrage le plus célèbre que Bossuet eût composé dans sa vie tout entière (5) », et dont la *Relation*, « faite sur l'heure (6) » par le grand évêque (commencement de mars 1678), quoiqu'elle n'ait paru qu'en 1682, contient des allusions aux divers Conciles contre les Ariens, et à l'autorité de « saint Athanase, de saint Basile, de saint Grégoire de

(1) Saint *Athanase* (291-373), né à Alexandrie, fut élu par le peuple patriarche de cette ville, après avoir mené la vie ascétique auprès de saint Antoine et rédigé en partie les décrets de Nicée. Ses combats, son génie servirent plus à l'agrandissement du christianisme que toute la puissance de Constantin. Cet homme lutta tour à tour contre les païens, les sectaires, les évêques jaloux de sa gloire, les empereurs (Constantin, Constance, Julien, Valens) offensés de son altière indépendance; et dans cette orageuse carrière (il fut chassé cinq fois violemment de son siège patriarcal) pas un moment de repos, ou de faiblesse. Un de ses retours à Alexandrie, sous Julien, fut en Égypte une fête telle que l'empire romain n'en connaissait plus, depuis l'abolition des triomphes. — Les *Œuvres* de saint Athanase ont été publiées par Montfaucon avec une traduction latine, Paris, 3 vol., 1698. « C'est le dialecticien des mystères, dit Villemain... L'intrépide, le magnanime Athanase » a un « génie précis et impérieux... On dirait, à l'entendre, un législateur plutôt qu'un apôtre, tant il analyse et discerne avec une subtile rigueur les éléments de la croyance dont il éclaire les âmes »... C'est le grand docteur de la foi... Il semble qu'il ne veut pas être un orateur, mais le dépositaire impassible de la vérité. Sa puissance et sa gloire sont placées plus haut que les tribunes de la terre. »

(2) Saint *Hilaire* de Poitiers (300? — 367), né de parents nobles, mais païens, se convertit à la foi catholique dont il devint le défenseur intrépide contre les Ariens, après son élévation à l'épiscopat vers 330. Oracle des conciles de Milan, de Béziers, de Séleucie, pendant son exil en Phrygie, il a laissé des Traités (*de la Trinité*, *des Synodes*, *sur saint Matthieu*), qui l'ont fait surnommer par saint Jérôme le *Rhône de l'éloquence latine*. Il a été l'Athanase de l'Église d'Occident.

(3) *Avertissement.*

(4) Ce sont les paroles de l'abbé Anselme dans l'*Oraison funèbre* du maréchal de Lorge, 17 novembre 1703.

(5) *Instruction pastorale sur le cas de conscience*, 20 avril 1705.

(6) Floquet : *Bossuet précepteur*, p. 380. — Voir aussi l'*Avertissement* de la *Conférence*.

Nazianze, de tant d'autres saints évêques », d'Origène, de Justin Martyr, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Chrysostome, de saint Augustin, avec lesquels « nous avons treize cents ans, de l'aveu de notre adversaire, pour la prière des saints et pour l'honneur des reliques (1) ».

Les œuvres pédagogiques de Bossuet (2), le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, publié après sa mort, en 1722 (3); la *Logique* (1828) (4), le *Traité des causes* (5), le *Traité du libre arbitre* (6), l'*Histoire abrégée de France* (7), le *Discours sur l'histoire universelle* (mars 1681) et la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, parue en 1709, ne comportaient pas, semble-t-il, de nombreuses citations des saints Pères. — Néanmoins, Bossuet, débordant en quelque sorte « des belles paroles » des Docteurs de l'Église, les fait intervenir à chaque instant, jusque dans sa *Logique*, où il invoque six fois saint Augustin et ses ouvrages *De Magistro*, de *Vera Religione, De Civitate Dei*, etc. — Le *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même* cite plusieurs fois « saint Thomas et les autres docteurs de l'École », à propos de l'âme des bêtes et de l'immortalité de l'âme (chap. V). Une note relevée dans le manuscrit de Bossuet (chap. IVe) signale une démonstration oubliée de saint Augustin, *Boèce* et saint Thomas ». — Dans le *Traité du libre arbitre*, saint Augustin est cité

(1) Bossuet cite encore, vers la fin de sa *Relation* (*suite de la Conférence*), deux textes importants de saint Augustin et de Tertullien.

(2) Nous ne parlons ni de la *Grammaire latine*, composée par Bossuet pour le Dauphin et recopiée en 1690 pour le duc de Bourgogne, ni d'une *Prosodie* perdue, ni des *Modèles d'écriture* pour le Dauphin, une trentaine de phrases, publiées pour la première fois en 1881 par M. Aug. L. Ménard (*Œuvres inédites* de Bossuet, t. I, *Préface* XLV et suivantes), ni des *Sentences pour Mgr le Dauphin choisies par Mgr l'évêque de Condom*, au nombre de 109, 55 tirées des philosophes et historiens grecs ou de Cicéron, et 54 de la Bible.

(3) Il fut alors attribué à Fénelon. Il reparut en 1741 sous le nom de son auteur, mais plus altéré et plus défiguré qu'en 1722. L'abbé Pérau en 1743 et les éditeurs de Versailles en 1818 reproduisirent ce texte fautif. C'est à l'abbé Caron, de Saint-Sulpice, que revient l'honneur d'avoir donné en 1846 la première édition exacte de ce chef-d'œuvre.

(4) C'est Floquet qui l'a publiée.

(5) C'est Nourrisson qui l'a édité d'après une copie de Floquet.

(6) Il a été publié en 1731, par le neveu de Bossuet, évêque de Troyes.

(7) Elle fut publiée en 1747, sous le nom du Dauphin; mais Bossuet s'en était déclaré l'auteur dans la Controverse du quiétisme : *Remarque sur la Réponse de M. de Cambrai à la Relation*.

chap. III, IV, V, surtout à propos de la prescience divine, et Bossuet défend l'opinion de saint Thomas, le Docteur angélique, dite de la *prémotion* ou *prédétermination physique*. — Le *Discours sur l'Histoire universelle*, qui renferme tant de citations d'auteurs profanes et des textes de tous les historiens grecs, latins et juifs, comme Josèphe et Philon, fait une large part aux Pères de l'Église : on y rencontre plus de vingt fois le nom d'Eusèbe de Césarée, treize fois celui de saint Augustin, dix fois celui de Tertullien, neuf fois celui d'Origène, six fois celui de saint Irénée, cinq fois celui de Lactance, quatre fois celui de saint Jérôme, trois fois celui de saint Justin et celui de saint Grégoire de Nazianze, deux fois celui de saint Jean Chrysostome et de saint Épiphane, une fois celui de saint Basile, de saint Athanase, de saint Grégoire le Grand, de saint Cyprien, d'Arnobe, de saint Théodoret, de saint Denis d'Alexandrie et de Grégoire de Tours. — Dans la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, saint Ambroise est cité douze fois, saint Augustin dix fois, Tertullien sept fois, saint Irénée deux fois, saint Grégoire le Grand, saint Jérôme, Grégoire de Tours, Eusèbe, Lactance, saint Denis l'Aréopagite, « le docte et pieux Gerson » *une* fois; de plus, au liv. VII, Bossuet énumère tous les Pères des Gaules depuis saint Pothin et saint Irénée, jusqu'à saint Hilaire, saint Martin, saint Remi, saint Avite, qui ont cru à la primauté de l'Église romaine, et tous les Papes qui, comme Anastase II, Pélage II, Paul Ier, Alexandre III, ont rendu hommage à la foi catholique des Français et de leurs rois. — Enfin, nous savons par la célèbre lettre de Bossuet à Innocent XI, *De Institutione Delphini*, 8 mars 1679, que l'illustre précepteur, s'il n'expliquait pas à son royal élève les ouvrages des Pères, comme la Bible, surtout l'*Évangile*, les *Actes des Apôtres* et les *Épîtres* de saint Paul, lui faisait apprendre les actes des Martyrs les plus illustres et les *Vies des Pères*, *Vitas Patrum*.

On peut donc dire en toute vérité que Bossuet et les saints Pères étaient inséparables à l'époque du préceptorat

du Dauphin, comme à l'époque de Navarre, de Metz et de la prédication à Paris.

ARTICLE V

Études patristiques de Bossuet à Meaux (8 février 1682 — 12 avril 1704).

L'épiscopat de Bossuet dura vingt-deux à vingt-trois ans et le vit mêlé aux plus grandes affaires — soit dans son diocèse, où la prédication de la parole de Dieu était sa grande occupation (1), avec l'instruction et la conversion « des frères errants » ou des nouveaux catholiques (2), et avec les soins de prédilection qu'il croyait devoir aux âmes pures et ferventes qui s'étaient spécialement consacrées à Dieu dans la vie religieuse (3) ; — soit en dehors de son diocèse, au sein des Assemblées du clergé de France, dont il fut, la

(1) Nous savons par l'abbé Le Dieu, *Mémoires*, p. 182, que Bossuet, ayant pris possession le dimanche, 8 février 1682, de l'évêché de Meaux, auquel il avait été nommé le 2 mai 1681 et préconisé le 17 novembre, prêcha dans sa cathédrale dès le mercredi suivant, jour des Cendres, et « déclara qu'il se destinait *tout* à son troupeau et consacrerait tous ses talents à son instruction. Il s'engagea « à prêcher toutes les fois qu'il officierait pontificalement et jamais *aucune affaire*, quelque pressée qu'elle fût, ne l'empêcha de venir célébrer les grandes fêtes avec son peuple, et *leur* annoncer la sainte parole. » — Ce témoignage est confirmé par celui de Rochard, lieutenant des chirurgiens du roi, à Meaux, dans son *Journal historique* ou *Grand Recueil*, dont le prieur de Saint-Faron, Dom René Gillot, nous a conservé ce qui concerne la prédication du grand orateur, et par celui de Raveneau, curé de Saint-Jean les Deux-Jumeaux, qui ne va malheureusement que jusqu'en 1668. Bossuet, d'ailleurs, a tenu admirablement sa promesse, et M. l'abbé Lebarq a relevé la mention ou même l'analyse de plus de *trois cents* discours ou exhortations, prononcés en vingt-deux ans d'épiscopat.

(2) M. l'abbé Lebarq, dans son *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, deuxième partie, chap. III, p. 325-327, signale les nombreuses missions que Bossuet fit ou fit faire soit pour les anciens, soit pour les nouveaux catholiques, dans sa ville épiscopale et dans les paroisses du diocèse, avant et après la *Révocation de l'édit de Nantes* (20 octobre 1685). Ces missions sont celles de Meaux (1684), de Coulommiers (1685), de la Ferté-sous-Jouarre, de Lizy, de Nanteuil-les-Manteaux, (1685), de Claye, de Mesnil-Amelot (1686), de Nanteuil-le-Haudouin (1687), de Joui-le-Chatel, de Crouy (1688), de Bouleurre, de Silly (1689), de Meaux (1692), de Faremoutiers (1696).

(3) Il faut voir les Visitandines de Meaux exprimer dans leurs *Mémoires* leur reconnaissance et leur admiration pour ce prélat, qui s'était élevé si haut dans l'estime de son siècle « par la sublimité de sa science et par son génie prodigieux », et qui, pourtant, « semblait venir du fond d'un désert pour apprendre à aimer Dieu souverainement et à mépriser le monde et ses maximes ». Que de sermons de vêture, d'allocutions, d'exhortations, de conférences, d'*élévations* Bossuet prononça à Meaux, à Jouarre, à Faremoutiers, à Coulommiers, à Collinances, à Rosoy, à Crécy, à Pont-aux-Dames, et même à Paris, aux Carmélites, aux Bénédictines, à Torcy, à l'Hôtel-Dieu, etc.!

gloire et l'oracle, sinon en 1682 (1), du moins en 1700 (2); — soit dans les discussions avec les protestants de France (3), d'Allemagne (4) et d'Angleterre (5), discussions que Bossuet dirigeait comme « le grand maître dans l'art de combattre les hérésies (6), » le docteur « tout-puissant dans la dispute et à qui il était impossible d'échapper » (7), ainsi que parlaient les catholiques, ou comme « le plus à redouter de tous les controversistes pour la Réforme (8) », « le plus dangereux ennemi » des Protestants (9), ainsi que le reconnaissaient Basnage et Jacques Spon; — soit enfin, à l'é-

(1) L'attitude de Bossuet dans la fameuse assemblée de 1682 lui a valu de nombreuses attaques de la part de l'abbé Rohrbacher, de l'abbé Réaume, etc. – Ils oublient que l'évêque de Meaux empêcha alors un schisme, une rupture de l'Église de France avec l'Église romaine, schisme et rupture dont ne s'effrayaient nullement des prélats courtisans, comme M. de Harlay, archevêque de Paris, Le Tellier, archevêque de Reims, de Choiseul, évêque de Tournay, etc. Ils en auraient même pris l'initiative, et c'est pour les en empêcher que Bossuet rédigea la déclaration du 19 mars 1682 au lieu et place de M. de Tournay, qui niait l'indéfectibilité et du Pape et de l'Église elle-même.

(2) Il fut mis à la tête de la commission chargée d'examiner 162 propositions, qui furent réduites d'abord à 129, puis à 127 : quatre étaient jansénistes, cinq pélagiennes ou semi-pélagiennes, et les autres résumaient la morale relâchée. Bossuet rédigea le rapport sur ces propositions avec tant de précision et de clarté que six jours suffirent à l'assemblée pour se mettre en état de prononcer son jugement. Ce jugement fut porté à l'unanimité, malgré les divergences d'opinion des évêques. « C'est peut-être, dit le cardinal de Bausset, une des circonstances de la vie de Bossuet, où il montra avec plus d'éclat combien il était supérieur à toutes les petites passions, qui dégradent trop souvent des hommes et des caractères d'ailleurs estimables. » (*Histoire de Bossuet*, liv. XI, 11.)

(3) Bossuet publia contre eux, après la *Conférence avec M. Claude*, les *Réflexions sur un écrit de M. Claude*, le *Traité de la Communion sous les deux espèces*, la *Tradition défendue sur la matière de la communion sous une espèce*, *Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe, à un nouveau catholique*, *l'Histoire des Variations* (1688), la *Défense de l'Histoire des Variations*, 1691, et les six *Avertissements aux Protestants*, 1689-91.

(4) Bossuet fut consulté par le pape Clément XI sur un projet de réunion des Luthériens à l'Église catholique. Il y a dans ses *Œuvres*, à côté des *Pièces concernant un projet de réunion des protestants de France*, un *Recueil de dissertations et de lettres, composées dans la vue de réunir* les Protestants d'Allemagne de la Confession d'Augsbourg à l'*Église catholique*, des *Règles* à ce sujet, un *Projet de réunion*, etc. – On connaît la Correspondance échangée à ce propos entre Bossuet et Leibniz, qui y renonça pour des motifs politiques, afin de ne pas compromettre les droits de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre.

(5) Dans les pièces justificatives qui accompagnent le livre VII de son *Histoire de Bossuet*, le cardinal de Bausset montre comment Bossuet convertit des protestants illustres, entre autres milord Perth, grand chancelier d'Écosse (1685), et milord Lovat, gentilhomme écossais (1703).

(6) C'est l'évêque de Saintes, Guillaume du Plessis Gesté de la Brunetière qui parle ainsi dans l'*approbation* du livre de l'abbé de Cordemoy : *Éternité des peines de l'enfer*, 1697.

(7) Saurin, *Éloge de M. l'évêque de Meaux*, *Journal des Savants*, 8 sept. 1704.

(8) Cet aveu de Basnage est rapporté par l'abbé d'Artigny dans ses *Nouveaux Mémoires*; 1749.

(9) Lettre de Jacques Spon à l'abbé Nicaise, 11 avril 1681.

poque des débats passionnants de la querelle douloureuse du Quiétisme (1) et des longs démêlés avec Richard Simon (2), ou avec le P. Quesnel, de l'Oratoire (3).

Malgré tant de travaux, écrasants pour tout autre que pour un Bossuet, le grand évêque de Meaux ne se lassait pas d'étudier les saints Pères avec une véritable passion.

En effet, Le Dieu nous affrme que Bossuet, « pendant toute sa vie, et encore l'été de 1703 », après sa fièvre du mois d'août, se rendait à la cour pour y continuer avec ses amis, les Pères du *Concile*, leurs études à la fois bibliques et patristiques. « C'était un bel exemple, surtout à Versailles, où cette troupe se faisait remarquer davantage dans le petit parc, dans l'allée qu'ils avaient nommée des *Philosophes*, dans l'île Royale et ailleurs. Ce vieillard, vénérable par ses cheveux blancs, dont le mérite et la dignité, *joints à tant de bonté et de douceur*, lui attiraient les respects des petits et des grands, dès qu'il se montrait, marchait à la tête, résolvant les difficultés qui se proposaient sur la sainte Écriture, expliquant un dogme, traitant un point d'histoire, une question de philosophie. Avec une politesse charmante, il y avait une entière liberté : on y parlait de tout indifféremment et sans contrainte; les belles lettres y étaient honorées par le récit des plus beaux endroits des poètes anciens et modernes; on y lisait aussi des discours académiques et autres ouvrages nouveaux. Lui-même, ce grand homme, toujours naturel, simple et modeste jusqu'à la fin, faisait lire ses propres ouvrages à la

(1) Cette querelle, sur laquelle on a tant écrit, dura de 1697 à 1699, époque de la condamnation des *Maximes des Saints*, ou plutôt jusqu'en 1700, où Bossuet fit à l'Assemblée du clergé le rapport de tout ce qui s'était passé dans l'affaire du Quiétisme. Bossuet était convaincu « *qu'il y allait de toute la religion* ». De là son ardeur, qu'on a trouvée excessive. Mais elle fut excitée par les faux-fuyants de Fénelon ; d'ailleurs, Bossuet fit des avances pour se réconcilier avec lui, dès 1699.

(2) C'est le P. de la Broise qui, dans *Bossuet et la Bible*, a le mieux raconté la polémique de Bossuet de Richard Simon. Elle commença en 1678, où Bossuet fit supprimer l'*Histoire critique du Vieux Testament*. Elle reprit en 1689 et dura jusqu'à la mort de M. de Meaux.

(3) C'est le *Problème ecclésiastique*, 1698-1699 (?) — qui faut-il croire, M. de Noailes approbateur des *Réflexions morales*, du P. Quesnel, ou M. de Noailles, censeur de l'*Exposition de la foi*, par Barcos, neveu du fameux abbé de Saint-Cyran — qui déchaîna la guerre fatale dont l'Église de France devait souffrir si longtemps au dix-huitième siècle.

compagnie, les soumettait à sa censure, et profitant des avis des plus simples, il faisait faire à l'heure même les corrections qu'on demandait. Ainsi fut lue et corrigée toute sa *Politique*, dans les promenades de son dernier séjour de Versailles, voulant enfin la donner aux pressantes sollicitations du public. Telle fut, au milieu des palais et des jardins de Louis le Grand, cette académie de sagesse, où présida l'évêque de Meaux, comme fit autrefois l'illustre et saint Alcuin dans la célèbre école du palais de Charlemagne (1) » — Bossuet publia une partie des *Notes* rédigées au *Concile :* la *Dissertation sur les Psaumes*, *Dissertatio de Psalmis*, *Liber Psalmorum* (1691) (2), *Supplenda in Psalmos* (1693) (3), *Libri Salomonis, Proverbia, Ecclesiastes, Canticum Canticorum, Sapientia, Ecclesiasticus cum notis*, parus après *l'Explication de l'Apocalypse* (1689) (4) et avant *l'Explication de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la sainte Vierge et du Psaume* XXI (11 mars 1704) (5). « Son dessein, dit Le Dieu (7), était de donner (les notes de la *Bible du Concile*) au public, et non seulement sur les livres qu'on vient de dire, mais encore sur tout le corps de la Bible et aussi bien sur le Nouveau Testament que sur l'Ancien, comme il s'en explique dans son épître dédicatoire des Psaumes. » Or, les saints Pères étaient toujours ses guides dans les travaux d'exégèse que son zèle lui faisait entreprendre, tout comme dans ses prédications et ses divers ouvrage de polémique.

§ I. — Derniers *Extraits* de saint Augustin.

L'abbé Le Dieu affirme (8) que « les dernières remarques

(1) *Mémoires* de Le Dieu, t. I, p. 136-137.

(2) Cet ouvrage est adressé au clergé de Meaux.

(3) Grotius ayant prétendu qu'on ne trouvait rien dans les *Psaumes* qu'on pût rapporter au Messie et que c'était la raison pour laquelle les Apôtres ne les avaient jamais cités, Bossuet réfuta cette erreur dans quelques pages fortes et substantielles. *Supplément au livre des Psaumes*.

(4) C'était une réponse à l'*Accomplissement des Prophéties* de Jurieu.

(5) C'est dans l'intervalle que lui laissaient les horribles souffrances de la pierre que Bossuet composa cette admirable *Explication*. Il y goûtait un charme divin et y puisait des forces surnaturelles.

(6) *Mémoires*, t. I, p. 168.

(8) *Ibidem*, p. 50.

de Bossuet (dans les *Extraits* de saint Augustin, aujourd'hui perdus pour nous, mais que le secrétaire de l'évêque de Meaux avait eus entre les mains) étaient tirées particulièrement des Sermons mêmes du saint, de ses Traités sur saint Jean et de ses Commentaires sur les Psaumes, et dans ce dernier ouvrage il s'attachait surtout à la morale ». Cela nous prouve que Bossuet est demeuré fidèle jusqu'à la fin de sa vie à l'habitude de sa jeunesse : lire la plume à la main, et prendre des notes, « des desseins de sermons, des divisions, des preuves » (1).

« Il avait, dit Le Dieu, une édition in-8° des Psaumes de saint Augustin, de sa *Cité de Dieu* et de ses ouvrages contre les Pélagiens. C'est ce qu'il avait le plus lu ; le *texte et les marges en sont chargés de mille sortes de remarques;* il ne pouvait se passer de ces livres, et il les avait toujours à sa suite. Il n'avait pas moins lu les grandes éditions : celle de Lyon de Grypse (2), qui demeurait à Paris et la première qu'il lut, est *toute marquée de sa main ;* celle du grand Navire (3), de la bibliothèque de Meaux, de *même;* et celle des Pères Bénédictins (4), la dernière venue, était encore plus lue et *la plus marquée;* il l'estimait plus que les autres et elle le suivait partout. » — Quelle perte pour nous que celle de ces éditions précieuses de saint Augustin annotées par Bossuet! Le *Commentaire* de Desportes par Malherbe ne serait rien en comparaison du Commentaire de saint Augustin par l'évêque de Meaux. « Il était tellement nourri de la doctrine de saint Augustin et attaché à ses principes qu'il *n'établissait aucun dogme, ne faisait aucune instruction, ne répondait à aucune* difficulté que par saint

(1) *Mémoires*, p. 49.

(2) L'édition de Lyon en 11 vol. in-folio est de 1664. — Bossuet ne put s'en servir qu'à Paris, après 1664, et à Meaux.

(3) L'édition du *Grand Navire*, *Parisiis*, *Magna Navis*, est l'œuvre des théologiens de Louvain : elle parut en 6 volumes en 1586 et en 7 vol. in-folio en 1651. C'est probablement cette dernière qu'avait Bossuet à Navarre et à Metz.

(4) Elle parut en 10 vol. de 1679 à 1700 : dom Delfau, dom Constant, dom Blampin et dom Guesnié en étaient les auteurs. Elle fut attaquée par les Jésuites et par Fénelon, mais défendue par Bossuet, qui travailla avec Mabillon à la préface générale. Rome l'approuva, malgré les efforts des Jésuites et de Fénelon pour la faire passer pour janséniste.

Augustin; il y trouvait tout, et la défense de la foi et la pureté des mœurs : témoin ses propres ouvrages dogmatiques, même le petit écrit publié contre l'opéra et la comédie, et enfin l'affaire du Quiétisme (1). »

L'abbé Le Dieu est d'autant plus dans le vrai que la *Lettre au P. Caffaro, théatin,* 9 mai 1694, cite à plusieurs reprises saint Thomas, saint Athanase, saint Cyprien, saint Augustin (six fois), invoque partout la doctrine des Pères, « les saintes délicatesses des Pères », et que les *Maximes et les réflexions sur la comédie* (2), sont pleines « des grands noms de saint Thomas et des autres saints » : saint Augustin y paraît quinze ou seize fois; il y a des pages entières remplies de textes de la *Somme théologique* et des *Commentaires* du Docteur Angélique *sur saint Paul;* saint Bonaventure, saint Antonin, que Bossuet n'avait guère nommés jusque-là, se trouvent cités à côté de saint Athanase, de saint Ambroise et de saint Jean Chrysostome, mis largement à contribution par l'évêque de Meaux.

§ II. — Les saints Pères dans la querelle du Quiétisme.

Quant à la controverse du Quiétisme, voici comment le duc de Saint-Simon, un homme du monde, apprécie dans ses *Mémoires* l'usage que Bossuet avait su faire de l'autorité des saints Pères pour son *Instruction sur les états d'oraison,* parue en mars 1697, six semaines après les *Maximes des saints*, de Fénelon : « [Cette *Instruction*] était un ouvrage en partie dogmatique, en partie historique de tout ce qui s'était passé depuis la naissance de l'affaire jusqu'alors, entre lui, M. de Paris et M. de Chartres d'une part, M. de Cambrai et Mme Guyon de l'autre. Cet historique, très curieux et où M. de Meaux laissa voir et entendre tout ce qu'il ne voulut pas raconter, apprit des choses infinies, et fit lire le dogmatique. Celui-ci clair, net, concis, *appuyé de passages sans nombre et partout* de l'Écriture et *des*

(1) *Mémoires* de Le Dieu, t. I, p. 51.
(2) Elles ne sont que le développement de la *Lettre au P. Caffaro.*

Pères ou des conciles, parut un contraste du barbare, de l'obscur, de l'ombragé, du nouveau, et du ton décisif de vrai et de faux, des *Maximes des Saints* : on le dévora aussitôt qu'il parut. L'un, comme inintelligible (1), ne fut lu que des maîtres en Israël ; l'autre à la portée ordinaire, et secouru de la pointe de l'historique, fut reçu avec avidité et dévoré de même. Il n'y eut ni homme ni femme, à la cour, qui ne se fît un plaisir de le lire, et qui ne se piquât de l'avoir lu, de sorte qu'il fit longtemps toutes les conversations de la cour et de la ville. Le roi en remercia publiquement M. de Meaux. » Celui-ci fit paraître encore une *Préface* sur *l'Instruction pastorale de M. de Cambrai*, cinq autres écrits sur le même sujet, et un *Sommaire de la doctrine du livre qui a pour titre : Explication des Maximes des Saints, des conséquences qui en résultent*, etc. Fénelon s'étant appuyé sur l'autorité des théologiens mystiques et scolastiques, qu'il prétendait favorables à ses opinions, Bossuet, défenseur de la Tradition, ôta cette ressource à son adversaire dans trois ouvrages latins qui parurent coup sur coup : *Mystici in tuto ; Schola in tuto ; Quietismus redivivus*. Dans le premier, il défendait contre Fénelon sainte Thérèse et le bienheureux Jean de la Croix, dont il venait de relire les œuvres ascétiques ; dans le second, il montrait que les scolastiques n'avaient rien de commun avec les quiétistes et les erreurs de Molinos. Inutile de rappeler la *Réponse à quatre lettres de M. de Cambrai* et la *Relation du quiétisme*, écrasante pour Fénelon, si Fénelon n'avait pas eu « une de ces modesties superbes et inflexibles, qui sont incapables d'avouer une erreur : il pouvait s'humilier, se mépriser, se faire petit, s'offrir aux coups, aux outrages, se coucher dans la poussière ; mais de dire une fois bonnement qu'il avait eu tort, qu'il s'était trompé, il ne le pouvait pas... Donner lieu de dire que Bossuet l'avait fait chan-

(1) Ces jugements sévères de Saint-Simon sont d'autant plus remarquables qu'il était l'ami de Fénelon, dont il a laissé un si beau portrait. — D'ailleurs, Saint-Simon parle comme le chancelier d'Aguesseau dans ses *Mémoires*, comme Le Dieu dans son *Journal* et l'abbé Phelipeaux dans sa *Relation de l'origine du progrès et de la condamnation du quiétisme*.

ger, se reconnaître convaincu, persuadé par celui qui avait trompé tous ses calculs, voilà ce qui lui paraissait encore plus impossible à subir. Tout lui paraissait préférable à cette extrémité (1). » Il cria donc contre Bossuet et « ses emportements », parce que Bossuet avait dit, pour s'excuser de parler contre Mme Guyon, que c'était trop, « si cette Priscille n'avait pas trouvé son Montan pour la défendre (2) ». Mais il avait bien osé, lui Fénelon, qu'on veut faire passer pour l'innocence et la candeur même, soutenir en public et en particulier que Bossuet avait violé le secret de la confession! Il ne fit croire à personne que son illustre rival se fût rendu coupable d'un crime si odieux. Il est vrai que Bossuet, avec son esprit franc et droit, s'impatientait devant les « tortillements » de Fénelon, les textes « mis à l'alambic », les chicanes de terminologie, les évasions, les finesses, les contorsions de cet « esprit à faire peur (3) »; il s'irritait à la fin de l'attitude de Fénelon, qui jetait des cris de victime égorgée, de juste crucifié, toutes les fois que la logique impitoyable de son adversaire le clouait par un argument irréfragable, qui lui faisait l'effet d'un outrage. Il lui échappa donc des expressions souverainement regrettables (4). Mais Fénelon mentit sciemment à plu-

(1) *Bossuet*, par Lanson, p. 400-401. — Voir aussi l'œuvre magistrale et définitive de M. Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, 2 vol. in-8°, Champion, 1894-95.

(2) Ceux qui reprochent tant à Bossuet ces mots de « Priscille et de Montan », appliqués aux erreurs et non pas à la conduite privée de Fénelon et de Mme Guyon, ne devraient pas oublier qu'il y a quelqu'un de plus coupable que M. de Meaux : c'est le P. de la Rue, le célèbre jésuite, qui, prêchant aux Feuillants et parlant du « pur amour des quiétistes », prononça les mots d'Héloïse et d'Abélard. « Tout le monde comprit l'allusion », dit un témoin oculaire. — Il est plus que probable que Bossuet s'inspira de cette malice; mais il l'atténua singulièrement.

(3) « Je ne puis expliquer mon fond, disait Fénelon dans un moment d'abandon avec un cher ami. *Correspondance*, t. VI, p. 196. Il m'échappe, il me paraît changer à toute heure. Je ne saurais rien dire qui ne me paraisse faux un moment après. Le défaut subsistant et facile à dire, c'est que je tiens à moi et que l'amour-propre me décide souvent. » — Cet aveu suffit à justifier la conduite de Bossuet, d'autant plus que Fénelon avait adopté, dans toute la querelle, un système ingénieux, mais déloyal : on l'accusait d'erreur, il s'expliquait et l'explication était un système tout différent, qu'il remplaçait bientôt par un autre, et ainsi à l'infini.

(4) Il écrivait à son neveu, l'abbé Bossuet, le 14 septembre 1698 : « M. de Cambrai est un homme sans mesure, qui donne tout à l'esprit, à la subtilité et à l'invention, qui a voulu tout gouverner et même l'État, par la direction, ou rampant, ou insolent outre mesure. » — Bossuet a écrit aussi : « *Guyonia sua!* » mais en écartant à plusieurs reprises toute interprétation qui aurait pu porter atteinte à la pureté des mœurs de M. de Cambrai.

sieurs reprises (1) et calomnia Bossuet d'une manière indigne; cependant, il avait été son ami, son obligé de bien des manières, et le grand évêque de Meaux, « consommé depuis longtemps dans la science de l'Église, dit d'Aguesseau, couvert des lauriers qu'il avait remportés tant de fois en combattant pour elle contre les hérétiques », avait tous les droits au respect. La vérité triompha enfin, et le bref d'Innocent XII, du 12 mars 1699, en condamnant le livre de *l'Explication des Maximes des Saints* avec vingt-trois propositions qui en étaient extraites, fournit à M. de Cambrai l'occasion de se soumettre spontanément à Rome et d'obtenir ainsi, aux yeux de la postérité, un mérite qui a trop fait oublier ses torts (2) et les raisons invincibles qu'avait eues Bossuet de défendre avec ardeur cette doctrine des « Saints » et des « Pères de l'Église », à laquelle il s'était voué corps et âme.

§ III. — Prédilection de plus en plus marquée pour saint Augustin.

« Quand il avait un sermon à faire à son peuple, dit l'abbé Le Dieu, avec sa Bible, il me demandait *Saint Augustin*; quand il avait une erreur à combattre, un point de foi à établir, il lisait saint Augustin. On le voyait courir rapidement sur tous les ouvrages de ce Père propres à ce sujet; il n'y cherchait pas seulement les principes qu'il y avait appris toute sa vie et qu'il y retrouvait d'un coup d'œil, marqués d'un trait sur les marges; mais il y cherchait encore la

(1) M. l'abbé Bellon, dans sa thèse récente, *Bossuet directeur de conscience*, 1895, se demande, p. 232 : « Fénelon a-t-il menti volontairement? — Les faits semblent répondre oui », ajoute-t-il, et il le prouve très bien.

(2) On oublie surtout que Fénelon, après avoir condamné son livre par *obéissance*, parle, dans ses deux lettres au Pape des 4 et 10 avril 1699, de son innocence, des outrages qu'il a subis; il affirme qu'il a, non favorisé, mais combattu l'erreur; il maintient ses explications; il veut bien croire qu'il a mal exprimé son sens dans son livre et qu'il portera les tribulations d'un cœur humble et soumis. — Il n'y paraît guère, et le 9 octobre 1699, Fénelon écrit à l'abbé de Chanterac : « Je ne me suis *jamais rétracté*; au contraire, j'ai toujours soutenu que je n'avais cru aucune des erreurs en question. Le Pape n'a condamné aucun des points de ma vraie doctrine, amplement éclaircie dans mes défenses. Il a seulement condamné les expressions de mon livre avec le *sens qu'elles présentent naturellement* et que je n'ai *jamais eu en vue*. » — « Celui qui *errait* a prévalu, écrivait-il plus tard au P. Tellier; celui qui *était exempt d'erreur* a été écrasé. »

conduite qu'il devait garder avec les errants en combattant leurs erreurs; et après leur condamnation, il étudiait dans ce Père les moyens de ramener les esprits à la paix et à la soumission. C'est ce qu'il fit dans toute l'affaire du Quiétisme, demandant avec instance (1) des conférences amiables, tant de fois pratiquées par saint Augustin, et proposant l'exemple de la soumission et de la rétractation de Leporius (2), si à propos en cette rencontre. C'est ce qu'il a fait encore depuis en faveur des protestants, dans ses *Instructions sur les promesses de l'Église* (3), par les paroles même du saint docteur, et en imitant sa conduite envers les Pélagiens et les Donatistes.

« Il possédait saint Augustin de telle façon qu'en quelque difficulté que ce fût, il ne manquait jamais d'y trouver le point de décision, et souvent en un mot. Avec une si grande connaissance de saint Augustin, il ne faut pas s'étonner que M. de Meaux en fît ses délices, ou qu'il le mît en œuvre à tout propos. Il s'était fait une telle habitude de son style, de ses principes, de ses paroles mêmes, que par son bon goût il a rétabli une lacune de huit lignes dans le Sermon CCXCIX de l'édition des Bénédictins. Ce Sermon n'avait pas encore paru, et les Bénédictins mêmes, si habiles, n'auraient pas essayé de remplir ce vide. Cependant, il est reconnu publiquement dans leur dernier tome, parmi les tables, que ce texte a été bien rétabli. Mais parce qu'il s'y trouve quelque petite diversité, je rapporterai ici cette restitution telle qu'elle a été faite par ce prélat. Elle est du tome V, sermon 299e, n° 5, p. 1213, en ces termes : « *Bonum certamen certavi; cursum consummavi; fidem servavi : haec donavit his*

(1) Voilà un témoignage décisif, comme beaucoup d'autres, contre Fénelon, qui, après avoir refusé de conférer avec Bossuet, écrit le 12 août 1697 : « On a refusé de me laisser expliquer ! »

(2) Leporius, moine de Marseille, soutenait des opinions contraires à la doctrine catholique sur la grâce, le peché originel et la rédemption de l'humanité. Cassien, son abbé, et Proculus, son évêque, essayèrent, mais inutilement, de l'éclairer. Leporius, ayant passé en Afrique, eut des conférences avec saint Augustin, évêque d'Hippone, qui le convainquit de la fausseté de ses opinions. Leporius les rétracta et envoya cette rétractation à tous les évêques des Gaules. (Voir Aug., *Epist.* 219; Cassien, *de Incarnatione.*)

(3) La première *Instruction* est de 1700, la seconde de 1701.

donis suis, debet promissam coronam; quod immolaris, quod bonum certamen certas, quod fidem servas, ab illo habes; quid enim habes quod non accepisti? Sed his, inquam, donis suis debet alia dona sua. Antequam talia donaret, quam coronam deberet?

« *Vide ipsum apostolum dicentem : Fidelis sermo et omni acceptione dignus : quod Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum.* »

« La voilà telle qu'elle m'a été dictée et depuis communiquée à ceux qui en ont été envieux. Ces savants Bénédictins, après avoir douté que le Sermon 383e, t. V, p. 1484, fût de saint Augustin, revenus naturellement à la pensée et au goût de M. de Meaux, ont reconnu dans la même table (1) le style, le génie et la modestie du saint docteur; que ce discours est digne d'être mis au nombre de ses véritables Sermons; et ils ont fait à notre prélat l'honneur de cette restitution. Il le croyait si bien de ce Père qu'il en avait fait décrire les plus belles paroles en un tableau qu'il fit exprès placer dans sa chambre, comme un avertissement nécessaire à toute heure au gouvernement épiscopal, et pour sa satisfaction (2).

« J'avais oublié cette preuve éclatante de son respect et de son zèle pour saint Augustin. En 1689, il voulut célébrer l'office pontifical au jour de sa fête, dans l'église des chanoinesses de Notre-Dame de Meaux. Pour rendre la solennité parfaite, il prononça le panégyrique du saint docteur, après vèpres, sur ces paroles : *Gratia Dei sum id quod sum : et gratia ejus in me vacua non fuit*. Et il se renferma dans ces deux propositions : ce que la grâce a fait pour saint Augustin et ce que saint Augustin a fait pour la grâce. Son zèle le porta si loin qu'en une heure et demie il ne put expliquer que la première proposition (3). »

(1) *Opéra D. Augustini*, édition des Bénédictins, XI, *Addenda et corrigenda in t. V.*

(2) Le sermon 383e de saint Augustin fut prononcé le jour anniversaire de sa consécration épiscopale.

(3) Il est profondément regrettable que nous n'ayons rien de ce *Panégyrique*, ni rien des deux *Panégyriques* de saint Thomas d'Aquin prononcées le 7 mars 1657 et le 18 juillet 1665.

On a vu plus haut, page 21, le grand cas qu'il faisait de saint Bernard, son éloquent compatriote, et l'abbé Le Dieu ajoute « qu'il le possédait parfaitement; il *le lut et relut plusieurs fois pour combattre le Quiétisme, et il s'en servit* avec l'avantage que l'on sait; il louait fort l'élévation de son esprit, mais surtout son onction et sa piété. Son amour pour ce Père le fit aller exprès à la Trappe (1) pour y passer le jour de sa fête. Et en 1689, touché d'une semblable dévotion, il célébra pontificalement cette fête dans l'église des Bernardines du Pont-aux-Dames de son diocèse, et y prononça le panégyrique du saint (2)...

« Il n'avait pas moins étudié les autres Pères de l'église (3). »

On peut s'en convaincre, en parcourant les *Méditations sur l'Évangile* et les *Élévations sur les Mystères* (4), les plus beaux des livres mystiques après l'*Imitation* (5), et où l'on rencontre, à côté d'innombrables citations de la Bible, tant de passages de saint Augustin, de saint Ambroise, de Tertullien, de saint Bernard, d'Origène, de saint Jean Chrysostome.

On raconte au sujet de ce dernier Père, une anecdote aussi plaisante que significative. Le jardinier de Bossuet, se plaignant de l'indifférence de son maître pour les fleurs, s'écriait avec humeur : « Il faudrait planter des saint Jean Chrysostome pour vous les faire regarder. »

(1) Bossuet était intimement lié avec le célèbre abbé de Rancé (Armand-Jean le Bouthillier) : il y avait alliance entre leurs familles (Floquet, *Études*, t. III, p. 437); ils avaient été condisciples, rivaux et amis à Navarre. Un moment séparées, lors de la vie mondaine de l'abbé de Rancé (1651-1660), ces deux grandes âmes sympathisèrent de nouveau à l'époque de la conversion de l'abbé et de la réformation de la Trappe (1666) : Bossuet y fit alors plusieurs voyages, dont il parle dans un *Mémoire* écrit après la mort de Rancé et inséré dans la vie de cet éminent religieux. Il lui envoya ses *Oraisons funèbres* de 1669 et de 1670, et il aurait voulu, avant son sacre, faire à la Trappe une retraite, que les circonstances ne lui permirent pas.

(2) Encore un *Panégyrique* dont la perte est très regrettable.

(3) *Mémoires* de Le Dieu, p. 51-58.

(4) Écrites, les premières en 1695 et les secondes en 1696, pour les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux, elles n'ont été publiées qu'en 1731 par le neveu de Bossuet, évêque de Troyes.

(5) « Où trouver, dit M. Lanson, p. 490, rien de comparable aux deux premières Semaines des *Élévations*, un plus vigoureux et plus calme effort pour contenter la raison avide de comprendre sans violer le mystère impossible à comprendre?... Où trouver surtout un mysticisme plus sain, plus serein, plus robuste, que dans

Autre anecdote qui prouve combien Bossuet connaissait à fond saint Augustin et saint Bernard. Il écrivait en 1700 au cardinal de Noailles : « Si vous m'ordonnez de vous rapporter les passages de ces deux saints, je crois pouvoir le faire en peu de jours », tant sa mémoire était pleine de leurs œuvres!

Dès 1693, en effet, dès la publication de l'*Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament, depuis le commencement du christianisme jusques à notre temps,* par Richard Simon, prêtre (Rotterdam, M. DC. XCIII), Bossuet avait à cœur de venger la doctrine et la gloire de ces Pères qu'il aimait tant. Le dernier livre de Richard Simon « avait paru le plus dangereux de *tous* à notre prélat, dit l'abbé Le Dieu. Saint Augustin y est traité de novateur et tous les saints Pères méprisés. M. de Meaux en entreprit la réfutation par un grand ouvrage où il défend, non seulement tous les saints Pères, mais particulièrement saint Augustin et sa doctrine, qui est celle de l'Église romaine sur la grâce. Cet ouvrage était prêt à paraître en 1692 (1), lorsque tout à coup notre prélat en fut détourné par de nouvelles erreurs encore plus dangereuses pour l'Église. C'est le nouveau Quiétisme qui commença dès lors à se traiter en secret » (2). — Le grand ouvrage dont il s'agit ici, c'est la *Défense de la Tradition et des saints Pères*. « Bossuet *n'avait rien tant à cœur* que de publier ce livre, qu'il jugeait nécessaire en ce temps où l'on a comme renouvelé les anciennes contestations, sans parler des critiques si injurieux à saint Augustin. Il se sentait sollicité de tenir la parole qu'il avait donnée à ce sujet dans sa *seconde Instruction contre la version de Trévoux* (3); et, six semaines avant sa mort, il se fit rendre un compte exact de cet écrit pour en reprendre les principes, et se préparer à le con-

les *Méditations* et les *Élévations*? un mysticisme d'une tendresse qui n'énerve pas, qui ne fond pas les énergies du cœur? »

(1) Il y a là une erreur de date : l'*Histoire critique* n'ayant paru qu'en 1693, Bossuet ne pouvait pas lui avoir répondu dès 1692.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 202-203.

(3) Elle est de 1703; la première avait paru en 1702.

duire à sa fin. Un homme tout à lui (1) en avait fait l'analyse; il en écouta la lecture avec une joie indicible : « Vous me faites, dit-il, un très grand plaisir, je retrouve ici toute ma doctrine, et je me vois par ce moyen en état de finir très aisément. » Dieu nous l'a ôté au milieu de ce travail et de ces pensées, comme autrefois il retira du monde saint Augustin, composant contre Julien le Pélagien, pour la défense de la grâce, son dernier ouvrage demeuré imparfait (2). »

Cette fin était bien digne du grand homme, qui pouvait dire des saints Pères ce qu'il avait écrit des saints Livres au clergé de Meaux, en 1691 (3) : « Oui, vieillir sur eux, mourir sur eux, voilà tous mes vœux. *Certe in his consenescere, his immori, summa votorum est.* »

Les habitants de Meaux, qui voyaient toutes les nuits une lampe briller dans la chambre de Bossuet, pour éclairer ses travaux, ses études sur la Bible et les Pères, disaient entre eux : « *C'est l'étoile de Monseigneur* ». Cette « étoile » s'éteignit le 12 avril 1704; ou plutôt, non; « l'étoile » de Bossuet rayonne plus belle et plus brillante que jamais au firmament de l'Église de France.

(1) L'abbé Le Dieu lui-même.
(2) *Mémoires* de Le Dieu, p. 56-57.
(3) *Epistola ad Clerum Meldensem*, en tête des Psaumes.

CHAPITRE II

BOSSUET TRADUCTEUR ET COMMENTATEUR DES SAINTS PÈRES.

ARTICLE I[er]

Textes d'après lesquels on peut juger Bossuet traducteur des saints Pères.

Bossuet, depuis sa jeunesse jusqu'à son dernier soupir, eut à traduire presque chaque jour les Pères grecs et les Pères latins, dont il citait des passages soit dans ses sermons, soit dans ses ouvrages d'exposition et de controverse.

Mais il ne semble pas qu'il les ait jamais traduits en se proposant de traduire, comme il a traduit, de la Bible, le *Cantique des Cantiques* (1), un certain nombre de *Psaumes* (2), un chapitre de saint Jean (3) et l'Apocalypse (4).

Les cahiers de *Notes*, les *Extraits* et les *Remarques morales*, que Bossuet rédigea en tout temps, sont perdus en grande partie. Ce qui nous en reste ne contient point de traductions des Pères. — Ainsi, le volumineux recueil de

(1) Beaucoup d'éditeurs contestent et suppriment cette traduction. Mais M. Lachat assure qu'elle est authentique, sans se donner grand peine, il est vrai, pour justifier son opinion. C'est le P. de la Broise qui, dans *Bossuet et la Bible*, p. 3-5, a établi le premier que cette traduction n'est ni celle de Louvain remaniée, ni celle de Saci ; « que c'est une traduction nouvelle », et que Bossuet « n'aurait pas laissé un de ses secrétaires traduire pour les communautés de son diocèse l'un des livres les plus difficiles de l'Écriture ».

(2) Dans les Prières ecclésiastiques, il y a *trente-quatre* Psaumes traduits, parmi lesquels se trouve le CXVIII[e], le plus long de tous. Il y faut ajouter le XXI[e], que Bossuet traduisit et expliqua à la fin de sa vie.

(3) Il s'agit du chapitre XVII[e], le sermon de la Cène, commenté par Bossuet dans les *Méditations sur l'Évangile*.

(4) *L'Apocalypse avec une explication* parut en 1689.

près de 200 pages, étudié par M. l'abbé Lebarq (1), est « écrit en entier en latin ». Tel autre recueil, « également antérieur à 1660, joint aux textes latins des *réflexions* en français ». Ces réflexions, qui ne sont pas des traductions, se trouvent dans les manuscrits de Bossuet : Deforis, les éditeurs de Versailles et même M. Lachat les ont publiées en partie sous le titre de *Pensées chrétiennes et morales* et de *Pensées détachées;* mais M. l'abbé Lebarq a montré qu'il y avait là des ébauches de sermons qu'il fallait en retirer (2), et que, d'ailleurs, « les réflexions en français » sont en grande partie inédites (3).

Ce n'est donc que par les fragments innombrables des Pères, épars dans les œuvres oratoires et les autres ouvrages de Bossuet, que l'on peut juger de sa manière de traduire les Docteurs de l'Église grecque et latine.

Or, comme l'a très bien dit le P. de la Broise à propos de l'ouvrage de M. Henri Wallon, *Les saints Évangiles, traduction tirée des œuvres de Bossuet* (4), qui est « la version des Évangiles la plus noblement écrite peut-être, et à tous les points de vue l'une des meilleures que notre langue possède (5) », nous n'avons pas là la traduction des Évangiles, « telle que Bossuet l'aurait faite, s'il avait entrepris ce travail d'une manière suivie. On ne traduit pas de la même façon un livre, qu'on mène du commencement à la fin, et un passage qu'on jette au milieu d'un discours ou d'un ouvrage. Dans le passage détaché, dans le texte de quelques lignes, on vise à ramasser plus de force et plus de trait ; parfois la thèse particulière qu'on se propose de démontrer force à insister d'une manière spéciale sur quelques mots qu'on ne songerait pas à souligner dans une tra-

(1) *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, p. 13-16.

(2) Il a en retiré un *Sermon sur l'Epiphanie*, dont l'original avait été sciemment *adouci*, et une esquisse sublime d'un *Sermon sur l'enfer*, prêché à la mission de Meaux, donnée à la fin du Carême de 1684 avec le concours de Fénelon, Fleury et autres amis » de Bossuet.

(3) *Hist. crit.*, p. 20 et 25.

(4) Cette traduction a paru en 1855, alors que les œuvres imprimées de Bossuet renfermaient encore des traductions de textes insérées par les premiers éditeurs.

(5) *Bossuet et la Bible*, p. 6.

duction proprement dite; à côté de ces mots importants sur lesquels on veut appuyer, on laisse passer les autres un peu au hasard, sans peser chaque expression, comme on le ferait dans une version complète, destinée à tenir lieu de l'original; enfin, quand on jette ci et là quelques fragments séparés, on ne songe pas à mettre entre eux cette unité de ton et de style, qu'on rechercherait dans une version faite avec suite. Les divergences de style et de manière doivent surtout être sensibles entre des fragments traduits à de longs intervalles de temps et dans des ouvrages de nature diverse (1). »

Ajoutez à cela que Deforis et ses successeurs ont souvent donné comme étant de Bossuet des traductions de leur crû : heureusement, l'édition définitive des *Œuvres oratoires* de Bossuet, publiée par M. l'abbé Lebarq, a débarrassé de cette prose parasite et apocryphe le grand style de l'évêque de Meaux.

Néanmoins, on n'a pas les éléments nécessaires et indispensables pour se faire une juste idée de la manière dont Bossuet *aurait traduit* les saints Pères; on a seulement maintes et maintes preuves de la manière dont il les *a traduits pour son usage et pour les besoins* de son éloquence ordinaire, de ses controverses, de ses œuvres ascétiques et dogmatiques.

ARTICLE II

Différence entre Bossuet traducteur de la Bible et Bossuet traducteur des saints Pères.

Nous connaissons par plusieurs écrits de Bossuet l'idée qu'il se faisait de la traduction de la Bible. « Le premier objet d'un traducteur, dit-il dans la *Deuxième Instruction sur la Version de Trévoux* (2), c'est d'être fidèle au texte,

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 7.
(2) Elle parut en 1703 avec une Dissertation sur la doctrine et la critique de Grotius.

sans lui ôter un seul trait ni la plus petite syllabe ». Il veut que la traduction soit, pour les pensées et pour le style, l'image exacte de l'original. Ce qu'il regrette dans la Version de Mons (1), c'est que les auteurs y aient « mêlé leur industrie et l'élégance naturelle de leur esprit à la parole de Dieu... Si la Version de Mons a quelque chose de blâmable, c'est principalement qu'elle affecte trop de politesse, et qu'elle veut faire trouver, dans la traduction, un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original. Aimons la parole de Dieu pour elle-même... J'aime pour moi qu'on respecte, qu'on goûte et qu'on aime dans les versions les plus simples la sainte vérité de Dieu ». Bossuet reproche surtout à Richard Simon de « se rendre auteur (2) », de mettre « les pensées des hommes au lieu de celles de Dieu (3) ».

Aussi la première règle qu'il ait suivie dans la traduction des Livres Saints, c'est la fidélité littérale la plus parfaite, et le P. de la Broise n'a pas eu de peine à établir que, quoiqu'on puisse reprocher quelques fautes à Bossuet, ses traductions l'emportent presque toujours sur celles de ses contemporains, — le P. Amelotte de l'Oratoire, Godeau, évêque de Vence, le P. Bouhours, aidés des PP. Le Tellier et Bernier, traducteurs du Nouveau Testament et MM. de Port-Royal, traducteurs de l'Ancien et du Nouveau Testament, — « parce qu'elles serrent davantage le texte, parce qu'elles sont plus brèves, et par suite plus fortes... Bossuet semble prêt à faire violence à toute construction française : en tous cas, il va aussi loin qu'il peut et ne s'arrête que devant l'impossible... Il n'est plus besoin du reste de défendre Bossuet dans ses hardiesses de mots ou de constructions : c'est au déclin du dix-septième siècle, c'est au dix-

(1) Elle est ainsi appelée, parce qu'elle fut imprimée à Mons : le 1er volume (*les Proverbes*) parut en 1672, le dernier de l'Ancien Testament, le *Cantique des Cantiques*, en 1694. L'Ancien Testament a 15 vol., le Nouveau 7, publiés de 1694 à 1700. La traduction est toute de Saci : les notes sont de lui pour 11 vol. seulement.

(2) *Deuxième Instruction sur la Version de Trévoux* : le Nouveau Testament traduit par Richard Simon.

(3) *Lettre* au cardinal de Noailles, en tête des *Instructions sur la Version de Trévoux*.

huitième surtout qu'on pouvait lui en faire un reproche. Notre temps porte presque jusqu'à l'excès le goût des traductions fortes et audacieuses, des phrases presque incorrectes, mais expressives. Nous ne savons plus que louer Bossuet d'avoir été littéral, d'avoir souvent enrichi par une heureuse audace notre vocabulaire et notre syntaxe, d'avoir brisé les moules convenus pour frapper les passages qu'il traduit d'une empreinte plus fidèle et plus personnelle en même temps, de s'être écarté des chemins battus pour aller à son but par des sentiers plus droits et plus pittoresques (1) ».

Mais Bossuet traducteur des saints Pères a-t-il gardé la même fidélité littérale que dans ses traductions de la Bible?

Il ne le semble pas. — D'abord, ce n'est plus, « la sainte vérité de Dieu, la pensée de Dieu, la parole de Dieu », à laquelle on ne saurait « ôter un seul trait ni la plus petite syllabe ». — Et puis, Bossuet n'ignore pas que « la lettre tue et que l'esprit vivifie ». C'est de l'esprit des saints Pères qu'il se pénètre et qu'il remplit ses ouvrages.

Bossuet sait, d'ailleurs, que « la lettre » chez les Pères latins surtout, n'est pas toujours d'un goût irréprochable. Il comprend avant Villemain (2) que « Tertullien, Cyprien, Arnobe, Augustin, nés sous le ciel brûlant de Carthage, étaient plus orientaux que latins. La langue romaine se transformait dans leurs écrits, et y prenait comme une empreinte de ce génie arabe fervent et subtil, frappé tour à tour des soleils d'Afrique et d'Asie. » Il sent même que les Pères grecs, les Basile, les Chrysostome, les Grégoire de Nazianze, supérieurs par le goût à leurs contemporains de l'Église d'Occident, ne sont pas des modèles à imiter en tout.

Cela ne veut pas dire que Bossuet apporte dans ses traductions des Pères de l'Église les habitudes de ses contemporains, qui habillaient les auteurs anciens à la française, parlaient des Lettres de Cicéron à M. de Pompone (Pompo-

(1) *Tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle*, Nouv. édit. 1870, p. 81.
(2) *Bossuet et la Bible*, p. 9-22.

nius Atticus), traduisaient, comme Coeffeteau, Gabii, Pompeii, par Gabium et Pompéium (1), au lieu de Gabies et Pompéies, et allongeaient le texte, comme le bon Amyot, en y insérant des explications ou des répétitions destinées à rendre la phrase plus harmonieuse. Ces défauts étaient plus ou moins ceux des traducteurs de saint Augustin au dix-septième siècle : Antoine Arnauld pour le *Livre de la vraie religion* (1647), le *Livre de la foi, de l'espérance et de la charité* (1648 et 1685), le *Livre de la Correction et de la Grâce* (1647), des *Mœurs de l'Église catholique* (1657), les *Sermons sur les Psaumes* (1683); Arnauld d'Andilly pour les *Confessions* (1649-1659-1676); Philippe Goibaud du Bois pour les *Livres de la manière d'enseigner les principes de la religion chrétienne à ceux qui n'en sont pas encore instruits, De la vertu de continence et de tempérance, de la patience et contre le mensonge* (1678), les *Lettres* (1684), les *Sermons* sur le Nouveau Testament (1694 et 1700), les *Livres de la doctrine chrétienne* (1701), les *Livres de l'esprit et de la lettre* (1700). C'étaient aussi les défauts des traducteurs de Tertullien : Louis Giry pour l'*Apologétique* (1636) et le *Traité de la chair de Jésus-Christ* (1661); Manessier pour le *Livre du Manteau* (1665), le *Livre de la Patience* (1667); Hébert pour le *Traité des prescriptions contre les hérétiques, De l'habillement des femmes, De leur ajustement* et du *Voile des Vierges* (1683). C'étaient encore les défauts des traducteurs de saint Jean Chrysostome : Le Maistre pour le livre *du Sacerdoce* (1652); Antoine de Marsilly (Nicolas Fontaine) pour les *Sermons* sur saint Matthieu (1664-1679-1692), l'*Abrégé de la Doctrine* sur l'Ancien Testament (1688), l'*Abrégé*... sur le Nouveau Testament (1676), les *Homélies* sur les Épîtres de saint Paul (1690), sur la Genèse (1702), sur les Actes des Apôtres (1703); l'abbé de Maucroix pour les *Sermons au peuple* d'Antioche (1671 et 1689). C'étaient enfin les défauts des traducteurs de saint Basile le Grand, l'abbé de Bellegarde et Leroy de Hautefon-

(1) Voir la thèse de M. l'abbé Urbain : *Nicolas Coeffeteau, un des fondateurs de la prose française*. Un vol. in-8°. 1893.

taine, et des traducteurs de saint Grégoire le Grand (1), de saint Bernard (2), de saint Léon (3), etc., etc.

Il n'y a dans Bossuet traducteur des Saints Pères ni les libertés étranges que ses contemporains prennent avec le texte, ni leur remplissage, ni leurs amplifications plus ou moins oratoires et que notre siècle a d'autant plus de peine à s'expliquer qu'elles cachent beaucoup de contre sens et de faux sens.

A Navarre et à Metz, Bossuet traduit les Pères avec une fidélité qui va parfois jusqu'au réalisme. — Ainsi dans le Panégyrique de saint Gorgon (9 sept. 1649), ce texte de saint Cyprien : « *Rupta compage viscerum, torquebantur in servo Dei non jam membra, sed vulnera,* » est rendu de la manière suivante : « Les nerfs et les os étaient découverts; et la peau étant toute déchirée, ce n'était plus ses membres, mais ses plaies que l'on tourmentait ». — Ainsi encore, dans le *Sermon* de 1652 *pour le samedi saint*, « ces paroles si généreuses du grave Tertullien aux tyrans : *Paratus est ad omne supplicium ipse habitus orantis christiani*, sont traduites par ces mots : « La seule posture du chrétien priant affronte tous vos supplices ». — Dans le *Sermon sur la Bonté et la Rigueur de Dieu* envers les pécheurs (21 juillet 1652), on lit : « La justice fait ses affaires; elle défend ses intérêts : *Omne justitiae opus, procuratio bonitatis est* », dit Tertullien. Et encore : Comme le dit très bien le même Tertullien, « ce que Dieu est bon, c'est du sien et de son propre fonds; ce qu'il est juste, c'est du nôtre : *De suo optimus, de nostro justus* ». — Dans le *Sermon sur la Loi de Dieu*, le Bon Pasteur est représenté rapportant sur ses épaules la brebis égarée, parce que « errant de çà et de là, elle s'était extrêmement *travaillée* (4) : *Multum enim errando laboraverat,* dit Tertullien ». — Dans le *Sermon sur les Démons*

(1) En particulier dom Saint-Germain Millet (1624 et 1644), et Moreau (1642).

(2) Antoine de Saint-Gabriel, (1678, 1681, 1682), les Bénédictins de Saint-Maur, etc.

(3) Nicolas Fontaine et de Croiseul de Vertevoye.

(4) Bossuet dira plus tard en 1655, *Sermon sur la gloire de Dieu dans la conversion des pécheurs :* « Elle s'était extrêmement *fatiguée* ».

(1653), on lit que l'homme « adultère tous les ouvrages de Dieu, dit le grave Tertullien ». — Dans le *Sermon pour le jour de Pâques* (1654), Bossuet dit avec saint Augustin que « la convoitise qui nous résiste ne peut être combattue sans péril ; elle ne peut être aussi bridée sans contrainte, ni par conséquent modérée sans inquiétude : *Illa quae resistunt periculoso debellantur praelio ; et illa quae victa sunt nondum securo triumphantur otio ; sed adhuc sollicito premuntur imperio* ». — Dans le *Sermon pour le jour de la Pentecôte* (1654), nous lisons : « Comme dit le grand Augustin, ce que la loi commande, la foi l'impètre : *Fides impetrat quod lex imperat.* » — Tout un passage de saint Cyprien est traduit à la fin du *Sermon pour la vêture d'une nouvelle catholique* à Metz : Bossuet semble y sacrifier l'élégance à la fidélité. « Voici, dit-il, comme parle ce grand personnage (saint Cyprien, ce grand défenseur de l'unité ecclésiastique) à quelques prêtres de l'Église Romaine, qui s'étaient retirés de la société des fidèles sous le prétexte de maintenir la pure doctrine de l'Évangile contre les ordonnances des pasteurs de l'Église. « Ne pensez pas, mes frères, que vous défendiez l'Évangile de Jésus-Christ, en vous séparant de son troupeau et de sa paix et de sa concorde ; étant certes plus convenable (1) à de bons soldats du Sauveur de ne point sortir du camp de leur capitaine, afin que, demeurant dedans avec nous, ils puissent pourvoir avec nous aux choses qui sont utiles à l'Église. Car, puisque notre concorde ne doit point être rompue et que nous ne pouvons pas quitter l'Église pour aller à vous, ce que nous ferions volontiers, si la vérité le pouvait permettre (2), nous vous prions et nous vous demandons avec toute l'ardeur possible que vous retourniez au plus tôt à notre fraternité et à l'Église de laquelle vous êtes sortis (3). *Nec putetis sic vos Evangelium Christi asserere, dum vosmetipsos a*

(1) On remarquera ce participe présent un peu lourd, comme le suivant *demeurant*.

(2) Cette incidente n'est pas dans le texte latin.

(3) Le texte de saint Cyprien dit seulement : « *Ecclesiam matrem*, l'Église votre mère. »

Christi grege et ab ejus pace et concordia separatis; cum magis militibus gloriosis et bonis congruat intra domestica castra consistere, et intus positos ea quae in commune tractanda sunt agere ac providere. Nam cum unanimitas et concordia nostra scindi omnino non debeat, quia nos Ecclesia derelicta foras exire et ad vos venire non possumus, ut vos magis ad Ecclesiam matrem et ad nostram fraternitatem revertamini, quibus possumus hortamentis petimus et rogamus. — On pourrait citer encore un long texte de saint Augustin traduit dans le Sermon pour la *Fête de la Visitation*, en 1655 : « Voulez-vous savoir, demande saint Augustin jusqu'où l'Apôtre est descendu pour se rendre faible avec les faibles? Il s'est abaissé jusqu'à donner du lait aux petits enfants. Écoutez-le lui-même dire aux Thessaloniciens : « Je me suis conduit parmi vous avec une douceur d'enfant, comme une nourrice qui a soin de ses enfants ». Et en effet, nous voyons les nourrices et les mères s'abaisser pour se mettre à la portée de leurs petits enfants; et si, par exemple, elles savent parler latin, elles appetissent (1) les paroles et rompent en quelque sorte leur langue, afin de faire d'une langue diserte un amusement d'enfant. Ainsi un père éloquent, qui a un fils encore dans l'enfance, lorsqu'il rentre dans sa maison, il dépose cette éloquence qui l'avait fait admirer dans le barreau pour prendre avec son fils un langage enfantin. *Quare quo descenderit usque ad lac parvulis dandum : Factus sum parvulus in medio vestrum, tanquam si nutrix foveat filios suos. Videmus enim et nutrices et matres descendere ad parvulos : et si norunt latina verba dicere, decurtant illa, et quassant, quodam modo, linguam suam, ut possint de lingua diserta fieri blandimenta puerilia... Et disertus aliquis pater,... si habeat parvulum filium, cum ad domum redierit, seponit forensem eloquentiam quo ascenderat, et lingua puerili descendit ad parvulum* ».

(1) On remarquera ce mot qui n'est pas resté dans la langue française, quoiqu'il le méritât.

ARTICLE III

Progrès de Bossuet, traducteur des saints Pères. Son originalité.

Dès l'époque de Metz, 1652-1659, on peut surprendre chez le jeune orateur des progrès constants dans ses traductions comme dans son éloquence. — Ce texte de saint Augustin, tiré du *De sancta virginitate* : « [Maria] *cooperata est charitate ut filii Dei in Ecclesia nascerentur* », n'est traduit qu'imparfaitement en 1651 dans le *Sermon sur le Rosaire*. « C'est par le cœur que vous nous avez enfantés [ô bienheureuse Marie], parce que vous nous avez enfantés par la charité ». La seconde partie de la phrase de saint Augustin n'est pas rendue. — Même traduction en 1652 dans le *Sermon sur la Nativité de la sainte Vierge* (1). — En 1655, dans le *Sermon pour la fête de l'Annonciation*, Bossuet traduit ainsi : « Elle a coopéré par sa charité à la naissance des enfants de Dieu dans l'Église » (2). Traduction à peu près identique dans le second *Sermon pour la Nativité* de la sainte Vierge, en 1656 : « Marie participe à la fécondité naturelle de Dieu, engendrant son propre fils, et à la fécondité de sa charité, engendrant aussi les fidèles, à la naissance desquels elle a coopéré par sa charité : *Cooperata est charitate* (3) ». En 1657, dans le second *Sermon pour la fête du Rosaire*, prêché à Navarre, Bossuet dit mieux encore : « Parce que, poursuit ce grand homme (saint Augustin), [Marie] a coopéré, par sa charité, à faire naître dans l'Église les enfants de Dieu; *quia cooperata est charitate, ut filii Dei nascerentur in Ecclesia* (4) ».

On peut faire la même remarque à propos de ce texte de Tertullien sur le Verbe incarné : « *Ediscens jam inde à primordio, jam inde hominem, quod erat futurus in fine* ». Bossuet traduit en 1652 dans son *Sermon sur la Conception*

(1) *Œuvres oratoires* de Bossuet : édition Lebarq, t. I, p. 186.
(2) *Ibidem*, t. II, p. 8.
(3) *Ibidem*, t. II, p. 234.
(4) *Ibidem*, t. II, p. 351.

de la sainte Vierge (1) : « Il se plaisait d'exercer, dès l'origine du monde, ce qu'il devait être dans la plénitude des temps ». — En 1656, dans le second *Sermon sur la Nativité* de la sainte Vierge, il dit : « ... Ce qu'il devait être *enfin* dans la plénitude des temps » (2). — La même année, prêchant à Paris la *Conception* de la sainte Vierge, il traduit ainsi : « Il se plaît d'exercer dès l'origine du monde ce qu'il sera dans la fin des temps (3) ». Le progrès du traducteur est facile à constater au point de vue de l'exactitude et de la fidélité aussi bien que de l'élégance.

Prenons encore cet autre texte de Tertullien à propos des martyrs : « *Corona premit vulnera, palma sanguinem obscurat, plus victoriarum est quam injuriarum* ». Bossuet traduit dans le *Panégyrique de saint Paul*, 30 juin 1657 : « Il ne reçoit pas plus tôt une plaie qu'il la couvre par une couronne; aussitôt qu'il verse du sang, il acquiert de nouvelles palmes; il remporte plus de victoires qu'il ne souffre de violences (4). » — Dans le *Panégyrique de saint Victor*, qui est postérieur, quoique de la même année, du moins d'après l'abbé Vaillant, Gandar et l'abbé Lebarq, le jeune orateur se corrige et s'améliore en disant : « Il ne reçoit aucune blessure qu'il ne couvre par une couronne; il ne verse pas une goutte de sang qui ne lui mérite de nouvelles palmes; il remporte plus de victoires qu'il ne souffre de violences (5). »

Dès cette époque, d'ailleurs, Bossuet révèle l'art avec lequel il sait tirer des saints Pères un parti merveilleux. Tantôt, c'est un mot qu'il ajoute, une image qu'il insère dans la traduction et qui donne à la pensée un relief nouveau. Tantôt, c'est toute une série d'idées ou de sentiments qu'il sait faire sortir d'une parole assez vague, assez obscure par elle-même et que seul peut éclairer un génie comme celui de Bossuet.

(1) Édition Lebarq, t. I, p. 240.
(2) *Ibidem*, t. II, p. 231.
(3) *Ibidem*, t. II, p. 256.
(4) *Œuvres oratoires*, t. II, p. 113.
(5) *Ibidem*, t. p. 340.

Quelle clarté lumineuse jetée sur quelques mots de saint Augustin et de Clément d'Alexandrie dans ces passages du *Sermon pour le Samedi Saint* (1652) : « Saint Augustin distingue deux sortes de vie en l'âme : l'une qu'elle communique au corps et l'autre dont elle vit elle-même : *Aliud est enim in anima unde corpus vivificatur, aliud unde ipsa vivificatur* (1). » « Ce qui a donné occasion à Clément Alexandrin de dire, dans cette belle hymne qu'il adresse à Jésus le roi des enfants, c'est-à-dire des nouveaux baptisés, que « ce divin pêcheur (ainsi appelle-t-il le Sauveur) retirait les poissons de la mer orageuse du siècle, et les attirait dans ses filets par l'appât d'une douce vie, *dulci vita inescans* (2) ».

Voici d'heureux commentaires de l'évêque d'Hippone : « C'est pourquoi, dit l'admirable saint Augustin, « *le premier degré* de misère, c'est d'aimer les choses mauvaises; et *le comble de malheur,* c'est de les avoir : *Amando enim res noxias miseri, habendo sunt miseriores* (3) ». — « Ce n'est pas la rigueur des tourments qui le fait mourir (le Sauveur) ; il meurt, parce qu'il le veut ; et il sort du monde sans contrainte, parce qu'il y est venu volontairement : *Abscessit potestate, quia non venerat necessitate* (4) ». — « C'est pourquoi le grand Augustin, parlant de ceux qui gardaient la Loi par la seule terreur de la peine, non par l'amour de la véritable justice, il prononce cette terrible, mais très véritable sentence : « Ils ne laissaient pas, dit-il, d'être criminels, parce que ce qui paraissait aux hommes dans l'œuvre, devant Dieu, *à qui nos profondeurs sont ouvertes*, n'était nullement dans la volonté : au contraire, *cet œil pénétrant de la connaissance divine* voyait qu'ils aimeraient beaucoup mieux commettre le crime, s'ils osaient en attendre l'impunité. *Coram Deo non erat in voluntate quod coram hominibus apparebat in opere ; potiusque ex illo rei tenebantur quod*

(1) *Œuvres oratoires*, t. I, p. 119.
(2) *Ibidem*, p. 121.
(3) *Sermon sur la loi de Dieu*, edition Lebarq, t. I, p. 337.
(4) *Sermon pour l'Exaltation de la Sainte-Croix*, *Ibidem*, p. 427.

eos noverat Deus malle, si fieri posset, impune committere (1).

Ce n'est pas tant saint Augustin qui gagne à être traduit et commenté par Bossuet que Tertullien, « ce dur Africain (2) », saint Cyprien, Origène, saint Léon, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome lui-même. — « En faisant de nouvelles Églises, on n'a pas fait de sociétés séparées. On a été prendre des premières Églises la continuation de la foi et la semence de la doctrine : *Traducem fidei et semina doctrinae ceterae exinde Ecclesiae mutuatae sunt* », dit Tertullien (3). — « Tertullien explique fort excellemment le dessein de notre Sauveur dans la rédemption de notre nature, lorsqu'il parle de lui en ces termes : Le diable s'étant emparé de l'homme qui était l'image de Dieu, « Dieu, dit-il, a regagné son image par un dessein d'émulation : *Deus imaginem suam a diabolo captam aemula operatione recuperavit* (4) ». Entendons quelle est cette émulation, et nous verrons que cette parole enferme une belle théologie. C'est que le diable, se déclarant le rival de Dieu, a voulu s'assujettir son image, et voilà jalousie contre jalousie, émulation contre émulation. Or, le principal effet de l'émulation, c'est de nous inspirer un certain désir de l'emporter sur notre adversaire dans les choses où il fait son fort et où il croit avoir le plus d'avantage. C'est ainsi que nous lui faisons sentir sa faiblesse, et c'est le dessein que s'est proposé la miséricordieuse émulation du Réparateur de notre nature. Pour confondre l'audace de notre ennemi, il fait tourner à notre salut tout ce que le diable a employé à notre ruine; il renverse tous ses desseins sur sa tête, il l'accable de ses propres machines, et il imprime la marque de sa victoire partout où il voit quelque caractère de son rival impuissant. Et d'où vient cela? C'est qu'il est jaloux et poussé d'une charitable émulation. C'est pourquoi la foi nous en-

(1) *Sermon pour la Pentecôte*, édition Lebarq, p. 564.

(2) Le mot est de Bossuet lui-même, qu'on a vu pourtant si élogieux pour « ce grand homme ».

(3) *Sermon pour la Vêture d'une nouvelle catholique* (1654), édition Lebarq, t. I, p. 484.

(4) *De Carne Christi*, n° 17.

seigne que si un homme nous perd, un homme nous sauve; la mort règne dans la race d'Adam : c'est de la race d'Adam que la vie est née; Dieu fait servir de remède à notre péché la mort qui en était la punition; l'arbre nous tue, l'arbre nous guérit; et pour accomplir toutes choses nous voyons dans l'Eucharistie qu'un manger salutaire répare le mal qu'un manger téméraire avait fait. L'émulation de Dieu a fait cet ouvrage » (1). — On raconte que Socrate, lisant les premiers dialogues de Platon, se serait écrié : « Que de choses me fait dire ce jeune homme auxquelles je n'ai jamais songé! » Si Tertullien, revenant au monde, lisait Bossuet, ne pourrait-il pas dire avec plus de raison : « Que de choses il me fait dire auxquelles je n'ai jamais songé! » — Bossuet semble le reconnaître lui-même, lorsque dans son *Sermon pour la Vêture d'une nouvelle catholique* (2), il parle ainsi : « Nous enseignons, disaient-ils [les Pères], ce que nous ont appris nos prédécesseurs; et nos prédécesseurs l'ont reçu des hommes apostoliques; et ceux-là, des apôtres; et les apôtres, de Jésus-Christ; et Jésus-Christ, de son Père. » C'est *à peu près ce que veulent dire* ces paroles du grand Tertullien. *Ecclesia ab Apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo tradidit* (3). »

Bossuet prête encore de son fonds à Tertullien, quand il le fait parler ainsi à propos de l'âme en proie à la douleur : « Au contraire, dit Tertullien, elle s'émeut elle-même *par le grand effort qu'elle fait pour ne se pas émouvoir; et encore que la faiblesse ne l'abatte pas, elle s'agite par sa résistance, et sa fermeté même l'ébranle* par sa propre contention : *In hoc tamen mota ne moveretur, ipsa constantia concussa est adversus inconstantiae concussionem* (4). » — Autre exemple dans le *Sermon pour la Pentecôte*, 1658 : « C'est pourquoi Tertullien s'étonne qu'il y eût des chrétiens assez lâches pour se racheter par argent des persécu-

(1) *Sermon pour la fête de l'Annonciation*, 1655 : édition Lebarq, t. II, p. 4.
(2) Édition Lebarq, t. I, p. 485.
(3) *De praescriptione*, n° 17.
(4) *Sermon pour la fête de la Compassion de la sainte Vierge*, Lebarq, t. II, p. 471.

tions qui les menaçaient; et vous allez entendre des sentiments vraiment dignes de l'ancienne Église et de l'esprit du christianisme : *Christianus pecunia salvus est; et in hoc nummos habet ne patiatur, dum adversus Deum erit dives* (1) ». O honte de l'Église, s'écrie ce grand homme, un chrétien sauvé par argent, un chrétien riche pour ne souffrir pas! A-t-il donc oublié, dit-il, que Jésus s'est montré riche pour lui par l'effusion de son sang? *At enim Christus sanguine fuit dives pro illo.* Ne vous semble-t-il pas qu'il lui dise : Toi, qui t'es voulu sauver par ton or, dis-moi, chrétien, où était ton sang? N'en avais-tu plus dans tes veines, quand tu as été fouiller dans tes coffres pour y trouver le prix honteux de ta liberté? Sache qu'étant rachetés par le sang, étant délivrés par le sang, nous ne devons point d'argent pour nos vies; nous n'en devons point pour nos libertés, et notre sang nous doit garder celle que le sang de Jésus-Christ nous a méritée : *Sanguine empti, sanguine numerati, nullum nummum pro capite debemus* (2) ».

« L'Église, éclairée par le Sauveur Jésus, *qui est son véritable soleil*, dit l'admirable saint Cyprien (3), bien qu'elle répande ses rayons par toute la terre, n'a qu'une lumière qui se communique partout : *Ecclesia Domini luce perfusa per totum orbem radios suos porrigit; unum tamen lumen est, quod ubique diffunditur* (4) ». Comme par quelques mots Bossuet a su relever la belle image de saint Cyprien! — Voici encore un commentaire plus heureux de ce Père dans l'*Esquisse d'un Sermon sur la charité :* « Saint Cyprien, *De opere et eleemosyna :* « Mais vous avez plusieurs enfants et une nombreuse famille. Vous dites que vos charges domestiques ne vous permettent pas de vous montrer libéral aux pauvres. *Atqui hoc ipso oportet amplius dones, quo multorum pignorum pater es :* C'est ce qui vous impose l'obligation d'une charité plus abondante. Car vous avez

(1) *De fuga in persecutione*, n° 12. — Ce texte est assez obscur; mais Bossuet l'éclaire admirablement.
(2) Édition Lebarq, t. II, p. 495-496.
(3) *Liber de Unitate Ecclesiae.*
(4) Édition Lebarq, t. I, p. 484.

plus de personnes pour lesquelles vous devez apaiser Dieu, plus de péchés à racheter, plus d'âmes à délivrer de la gêne, plus de consciences à nettoyer des fautes continuelles auxquelles notre fragilité est sujette et de tant de tentations auxquelles elle est exposée. Vous êtes prêtre dans votre famille : vous devez instruire, faire la prière pour tous; et, comme vous augmentez votre table et la dépense de votre maison selon le nombre de vos enfants, pour entretenir cette vie mortelle, ainsi pour nourrir en eux cette vie céleste et divine, autant que le nombre des enfants s'accroît, autant devez-vous multiplier la dépense des bonnes œuvres : *Quo amplior fuerit pignorum copia, esse et operum debet impensa*... Si donc vous aimez vos enfants, si vous ouvrez sur leurs besoins la source d'une charité et d'une douceur vraiment paternelle, recommandez-les à Dieu par vos bonnes œuvres : qu'il soit leur tuteur, leur curateur et leur protecteur. Soyez le père des enfants de Dieu afin que Dieu soit le Père de vos enfants ». « Cette belle phrase, dit M. l'abbé Lebarq, est ajoutée au texte, où Bossuet, d'ailleurs, prend et laisse très librement (1). »

Origène est aussi bien traité par Bossuet que Tertullien et saint Cyprien : « C'est pourquoi le grand Origène n'a pas craint de nous assurer que la parole de l'Évangile est une espèce de second corps que le Sauveur a pris pour notre salut. *Panis, quem Dominus corpus suum esse dicit, verbum est nutritorium animarum* (2). Qu'est-ce à dire ceci, chrétiens? et quelle ressemblance a-t-il pu trouver entre le corps de notre Sauveur et la parole de son Évangile? Voici le fond de cette pensée : c'est que la Sagesse éternelle, qui est engendrée dans le sein du Père, s'est rendue sensible en deux sortes. Elle s'est rendue sensible en la chair qu'elle a prise au sein de Marie; et elle se rend encore sensible par les Écritures divines et par la parole divine (3). » Il serait aisé de multiplier les exemples. — En voici un de saint Ba-

(1) Edition Lebarq, t. II, p. 558. — Saint Cyprien. *De opere et eleemosyna*, XVIII-XX.
(2) *Commentaires sur saint Matthieu* ; n° 85.
(3) Edition Lebarq, t. II, p. 301. *Panégyrique de saint Paul.*

sile de Séleucie à propos de la Chananéenne (Bossuet dit la Chananée) : « Remarquez qu'elle ne dit pas : Seigneur, ayez pitié de ma fille. Ayez, dit-elle, pitié de moi. Mais si elle veut qu'on ait pitié d'elle, qu'elle parle donc de ses maux. Non, je parle, dit-elle, de ceux de ma fille. Pourquoi exagérer mes douleurs? N'est-ce pas assez des maux de ma fille pour me rendre digne de pitié? Il me semble que je la porte toujours en mon sein, puisqu'aussitôt qu'elle est agitée, toutes mes entrailles sont encore émues : *In illa vim patior;* c'est ainsi que la fait parler saint Basile de Séleucie (1) : « Je suis tourmentée en sa personne; si elle pâtit, j'en sens la douleur; *ejus est passio, meus vero dolor :* le démon la frappe, et la nature me frappe moi-même; *hanc daemon, me natura vexat;* tous les coups tombent sur mon cœur et les traits de la fureur de Satan passent par elle jusque sur mon âme : *hanc daemon, me natura vexat; et ictus quos infligit per illam ad me usque pervadunt* (2). — Autre exemple à propos de saint Paulin : « Je me souviens ici, chrétiens, que saint Paulin, évêque de Nole, parlant de sa parente, sainte Mélanie, à qui d'une nombreuse famille il ne restait plus qu'un petit enfant, nous peint sa douleur par ces mots : « Elle était, dit-il, avec cet enfant, *reste malheureux d'une grande ruine*, qui, bien loin de la consoler, ne faisait qu'aigir ses douleurs, et semblait lui être laissée pour la faire ressouvenir de son deuil plutôt que pour réparer son dommage : *Unico* [tantum] *sibi parvulo*, *incentore potius quam consolatore lacrymarum*, *ad memoriam potius quam ad compensationem affectuum derelicto* (3). » — Un dernier exemple à propos de saint Eucher, évêque de Lyon au cinquième siècle : « De quoi vous plaignez-vous, ô Seigneur? Voilà votre parole accomplie : vous avez dit que Ninive serait renversée; elle s'est en effet renversée elle-même. Ninive est véritablement renversée, puisque le *luxe de ses habits est changé en un sac* et en un cilice; la

(1) *Oratio* XX. *in Chanan.*
(2) *Sermon pour la fête de la Compassion de la sainte Vierge*, Lebarq, t. II. p. 466.
(3) *Ibidem*, p. 482.

superfluité de ses banquets en un jeûne *austère;* la joie *dissolue de ses débauches* aux saints gémissements de la pénitence : *Subvertitur plane Ninive, dum calcatis deterioribus studiis in meliora convertitur; subvertitur plane, dum purpura in cilicium, affluentia in jejunium, lætitia mutatur in fletum* (1). O ville utilement renversée (2)! »

Ce sera désormais l'habitude et le grand art de Bossuet de prêter aux saints Pères autant et plus qu'il leur emprunte : l'originalité de son génie en fait, non pas un traducteur, mais un *commentateur* éloquent des Docteurs de l'Église.

ARTICLE IV

Bossuet commentateur des Saints Pères.

A mesure que se développait en lui le merveilleux talent dont la Providence l'avait doué, Bossuet s'affranchissait de plus en plus des entraves qu'une traduction plus ou moins littérale pouvait mettre à l'essor de sa pensée et aux envolées de son éloquence.

Gandar, dans *Bossuet orateur*, p. 94-98, a parfaitement mis en lumière l'idée « du ton habituel que le *commentaire* de Tertullien donne à la parole de Bossuet. Il cite un passage du *Sermon pour la Visitation*, 1659, sur les droits de Dieu au respect des hommes, où « l'emprunt fait à Tertullien » devient le thème « d'un magnifique développement » : « Qui pourrait nous dire, mes sœurs, le respect que nous devons au Souvain Être? Il est seul en tout ce qu'il est; il est le seul sage, le seul bienheureux, Roi des rois, Seigneur des seigneurs, unique en sa majesté, inaccessible en son trône, incomparable en sa puissance. De là vient que Tertullien, tâchant d'exprimer magnifiquement son excellence incommunicable, dit qu'il est le « souverain grand, qui, ne souffrant rien qui s'égale à lui, s'établit lui-même (3)

(1) *Homélie sur la pénitence des Ninivites.*
(2) Edition Lebarq, t. II, p. 456.
(3) Et non pas « a lui-même », comme a lu Gandar. Voir Lebarq, t. III, p. 7.

une solitude par la singularité de sa perfection : *Summum magnum, ex defectione aemuli solitudinem quamdam de singularitate praestantiae suae possidens.* Voilà une manière de parler étrange ; mais cet homme, accoutumé aux expressions fortes, semble chercher des termes nouveaux pour parler d'une grandeur qui n'a point d'exemple. Et surtout n'admirez-vous pas cette solitude de Dieu, *solitudinem de singularitate praestantiae :* solitude vraiment auguste et qui doit inspirer de profonds respects? Mais cette solitude de Dieu nous donne encore, ce me semble, une belle idée. Toutes les grandeurs ont leur faible : grand en puissance, petit en courage ; grand courage et petit esprit ; grand esprit dans un corps infirme, qui empêche ses fonctions. Qui veut se vanter d'être grand en tout?... Il n'y a que vous, ô Souverain Grand, ô Dieu éternel, qui êtes singulier en toutes choses, inaccessible en toutes choses, seul en toutes choses : *Solitudinem quamdam*, etc. Vous êtes le seul auquel on peut dire : « O Seigneur, qui est semblable à vous (1), profond en vos conseils (2), terrible en vos jugements, absolu en vos volontés, magnifique et admirable en vos œuvres (3) »?

Gandar, qui trouve qu'en ce passage Bossuet se heurte à un écueil, en essayant « sans grande nécessité et d'une manière assez indiscrète de faire passer dans notre langue » les expressions « singulières » de Tertullien, oublie de signaler les progrès accomplis par le jeune orateur, lorsque, à moins d'un an d'intervalle, il reprend le même passage, dans son Carême des Minimes, pour la fête de l'Annonciation, renvoyée du 25 mars au 5 avril 1660 : « Si vous avez été étonnés de voir un Souverain qui se fait sujet, je crois que vous ne le serez pas moins de voir l'Unique et l'Incomparable qui se donne des compagnons, et qui entre en société avec les hommes : *Et habitavit in nobis.* C'est le mystère de cette journée. Pour bien entendre cette nouveauté, for-

(1) *Psaume* XXXIV. 10.
(2) Variante : *pensées.*
(3) *Exode*, XV, 11.

mez-vous en votre esprit une forte idée de cette parfaite unité de Dieu, qui le rend infini, incommunicable et unique (1) en tout ce qu'il est. Il est le seul sage, le seul bienheureux, Roi des rois, Seigneur des seigneurs, unique en sa majesté, inaccessible en son trône, incomparable en sa puissance. *Les hommes* (2) *n'ont point de termes assez énergiques pour parler dignement de cette unité : et voici, néanmoins, Messieurs, des paroles de Tertullien, qui nous en donnent, ce me semble, une grande idée, autant que le peut permettre la faiblesse humaine. Il appelle Dieu* « le Souverain grand », *Summum magnum; mais il n'est souverain, dit-il, qu'à cause qu'il surmonte tout le reste : Summum victoria sua constat.* » Et ainsi, ne souffrant rien *qui l'égale*, il *se fait* (3) lui-même une solitude par la singularité de son *excellence* (4) : Atque ex defectione aemuli solitudinem quamdam de singularitate praestantiae suae possidens, *unicum est.* Voilà une manière de parler étrange; mais cet homme, accoutumé aux expressions fortes, semble chercher des termes nouveaux pour parler d'une grandeur qui n'a point d'exemple. *Est-il rien de plus majestueux ni de plus auguste* que cette solitude de Dieu? *Pour moi, je me représente, Messieurs, cette majesté infinie toute resserrée en elle-même, cachée dans ses propres lumières, séparée de toutes choses par sa propre étendue, qui ne ressemble pas les grandeurs humaines, où il y a toujours quelque* faible, *où ce qui s'élève d'un côté s'abaisse de l'autre; mais qui est de tous côtés également forte* et *également inaccessible. Qui ne s'étonnerait, chrétiens, de voir cet Unique,* cet *Incomparable qui sort de cette auguste solitude pour se faire des compagnons* (5)? » Toutes les taches, toutes les imperfections du premier commentaire n'ont-elles pas disparu pour faire place à des beautés nouvelles?

(1) *Unique* au lieu de *seul*, trop répété.
(2) On a mis en italique tout ce qui, dans le texte de 1660, diffère du texte de 1659.
(3) Bossuet avait dit en 1659 : « Tout ce qui s'égale à lui;... il *s'établit* lui-même. »
(4) Ce terme vaut mieux que celui de « perfection » en 1659.
(5) Edition Lebarq, t. III, p. 437-438.

Voici, d'ailleurs, un passage fameux de Bossuet qui prouve peut-être mieux que tout autre comment le génie sait tirer de l'or des textes les plus étranges. Il s'agit de ces paroles de Tertullien dans son *Livre de la Résurrection de la chair*, chap. IV : *Post totum ignobilitatis elogium, caducae in originem terram et cadaveris nomen, et de isto quoque nomine periturae in nullum inde jam nomen, in omnis jam vocabuli mortem.* Ce texte, cité de la sorte dans le célèbre *Sermon sur la Mort*, Carême du Louvre, 1662 (1), est inintelligible : on est obligé de construire *caducae* et *periturae* avec *ignobilitatis.* Cette construction offre un sens acceptable; mais les deux parties de la phrase sont suspendues au mot *post*, et restent en l'air, puisqu'il n'y a pas de proposition principale. Bossuet cite le même passage dans l'*Oraison funèbre du P. Bourgoing*, 4 décembre 1662, en y ajoutant le mot *carnis* (*caducae carnis in terram*) : le sens devient dès lors plus clair et plus raisonnable (2). Mais la phrase n'en demeure pas moins en l'air, suspendue à un génitif. Il faut donc vérifier la citation et recourir au texte même de Tertullien, comme l'a fait M. Gustave Allais dans le *Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont* du 1er juillet 1885 : *Un texte de Tertullien cité par Bossuet* (p. 355). Voici, dit-il, à peu près la phrase de Tertullien, débarrassée de quelques incidentes inutiles ici, mais respectée dans son ensemble : *Et non protinus, et non ubique convicium carnis;... immundae, frivolae, infirmae, criminosae, onerosae, molestae, et, post totum ignobilitatis elogium, caducae in originem terram*, etc. » ; le reste comme plus haut, dans Bossuet. Tout change aussitôt d'aspect. La citation, maintenant complète, est facile à expliquer. La période de Tertullien est lancée dans un grand mouvement d'interrogation et se déroule majestueuse et terrible : « Ne voyez-vous pas comme aussitôt, comme de toutes parts éclate l'invective infamante que

(1) Édition Lebarq, t. IV, p. 168.

(2) Dans l'*Oraison funèbre* de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, 21 août 1670, une note marginale porte : *Cadit in originem terram, et cadaveris nomen, ex isto quoque nomine peritura*, au lieu de *caducae*, et de *de isto... periturae.*

mérite la chair, oui, cette chair impure, frivole, infirme, criminelle, pesante, gênante, enfin, pour clore cet ensemble de termes qui flétrissent notre bassesse (1), destinée à tomber dans la terre d'où elle tire son origine, à prendre le nom de cadavre et à perdre même ce nom pour en venir à n'avoir aucun nom dans la mort même de tout vocable? » Quelle que soit la véhémence de ce réquisitoire, qui réunit contre le corps humain tous les chefs d'accusation dont il veut l'écraser pour l'avilir à nos yeux et en montrer éloquemment l'incurable ignominie, on avouera que la langue de Tertullien est singulièrement étrange et tourmentée Ces expressions fantastiques : *Periturae in nullum inde jam nomen, in omnis jam vocabuli mortem,* « cette mort de tout vocable » ne présentent à l'esprit du lecteur français aucun sens saisissable, ou du moins expressif.

Aussi bien, Bossuet ne s'attache-t-il pas à donner une traduction exacte du latin. « Il interprète, il *commente*, il développe avec un éloquence magistrale; il dédaigne de traduire (2). » Il ne voit que la beauté d'ensemble du texte latin; il en dégage l'image colorée et le tour énergique, et il trouve de génie l'expression définitive, immortelle; il créé le « je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue ». Mais citons tout entière cette période fameuse, où Bossuet donne une idée si belle de l'anéantissement dernier de la chair et de l'œuvre innommable de la Mort. « Il n'y aura plus sur la terre aucuns vestiges de ce que nous sommes : la chair changera de nature; le corps prendra un autre nom : « même celui de cadavre ne lui demeurera pas longtemps : il deviendra, dit Tertullien, un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue » : tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes (3) ! » — Dans *l'Oraison funèbre* du P. Bourgoing,

(1) C'est la traduction que propose M. Gustave Allais pour ces mots : *post totum ignobilitatis elogium*, après une discussion savante sur la signification du mot *elogium* qui a pris peu à peu un sens péjoratif, ainsi que l'établissent de nombreux textes, et veut dire flétrissure, accusation déshonorante.

(2) M. Gustave Allais, *loco citato*, p. 357.

(3) *Sermon sur la Mort*, édition Lebarq, t. IV, p. 167-168.

Bossuet dit « un je ne sais quoi qui n'a *point* de nom » et « tant il est vrai que tout meurt en *nos corps*.... on exprimait *nos* malheureux restes (1) ». — Dans *l'Oraison funèbre* de la duchesse d'Orléans on remarque une addition et une suppression : « Notre chair change bientôt de nature. Notre corps prend un autre nom; même celui de cadavre, dit Tertullien, *parce qu'il nous montre encore quelque forme humaine,* ne lui demeure pas longtemps; il devient un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue, tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes! » Bossuet ne cite pas le texte latin de Tertullien.

Cet exemple devrait suffire. Mais voici pourtant encore un commentaire éloquent « du grand saint Grégoire de Nazianze, qui a mérité parmi les Grecs le surnom auguste de Théologien, à cause des hautes conceptions qu'il a de la nature divine. Ce grand homme invite tout le monde à désirer Dieu par la considération de cette bonté infinie qui prend tant de plaisir à se répandre; ce qu'ayant expliqué avec soin, il conclut enfin par ces mots : « Ce Dieu, dit cet excellent théologien, désire d'être désiré; il a soif, le pourriez-vous croire, au milieu de son abondance; mais quelle est la soif de ce premier Être? C'est que les hommes aient soif de lui : *Sitit sitiri.* Tout infini qu'il est en lui-même, et plein de ses propres richesses, nous pouvons néanmoins l'obliger : et comment pouvons-nous l'obliger? C'est en lui demandant qu'il nous oblige, parce « qu'il donne plus volontiers que les autres ne reçoivent » : ce sont les paroles de saint Grégoire (2). Ne diriez-vous pas, chrétiens, qu'il vous représente une source vive qui, par la fécondité continuelle de ses eaux claires et fraîches, semble présenter à boire aux passants altérés? Elle n'a pas besoin qu'on la lave de ses ordures, ni qu'on la rafraîchisse dans son ardeur; mais se contentant elle-même de sa netteté et de sa fraîcheur naturelle, elle ne demande, ce semble, plus

(1) *Sermon sur la mort*, Lebarq, t. IV, p. 319.
(2) *Oratio* LX.

rien, sinon que l'on boive et que l'on vienne se laver et se rafraîchir de ses eaux.

« Ainsi la nature divine, toujours abondante, ne peut non plus (1) croître que diminuer à cause de sa plénitude : et la seule chose qui lui manque, si l'on peut parler de la sorte, c'est qu'on vienne puiser en son sein les eaux de vie éternelle dont elle porte en elle-même une source infinie et inépuisable. C'est pourquoi saint Grégoire a raison de dire « qu'il a soif que nous ayons soif de lui » et qu'il reçoit comme un bienfait, quand nous lui donnons le moyen de nous bien faire (2). » — La magnifique comparaison de Bossuet donne à la pensée de saint Grégoire un relief étonnant.

Villemain, dans son *Tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle*, p. 123, édit. de 1870, rappelle quelques images, quelques allégories par lesquelles saint *Basile* représente la vie humaine (3), et il ajoute : « Bossuet renouvelait devant une cour voluptueuse ces fortes images, dont saint Basile avait frappé les habitants de Césarée. La puissance de son génie ajoutait à la terreur; mais il n'y avait plus cette première ferveur d'enthousiasme qui transportait les chrétiens du quatrième siècle. Bossuet, sans doute, était plus sublime; mais il n'était pas plus éloquent; car l'éloquence se compose de l'action qu'elle produit autant que du génie qu'elle atteste. » — Certes, loin de nous la pensée de diminuer la gloire de ces Pères de l'Église « dont le génie seul fut debout au milieu des ruines de l'empire », et qui « ont l'air de fondateurs au milieu des ruines,... d'architectes de ce grand édifice religieux, qui devait succéder à l'empire romain (4) ». Mais il est bien permis de faire remarquer, à l'encontre d'un critique éminent comme Villemain, que Bossuet n'était pas seulement « su-

(1) On dirait aujourd'hui : « Ne peut *pas* plus croître que... »

(2) *Sermon pour la Visitation de la sainte Vierge*, 1659. Lebarq, t. III, p. 10 et 11.

(3) « De même, dit-il, que ceux qui dorment dans un navire sont poussés vers le port et sans le savoir arrivent au terme de leur course, ainsi dans la rapidité de notre vie qui s'écoule, nous sommes entraînés d'un mouvement insensible et continu vers notre dernier terme : tu dors, le temps t'échappe, etc.

(4) *Tableau*, etc., p. 72.

blime, » qu'il avait une onction singulière, une douceur pénétrante et qu'il arracha maintes fois des larmes à cette « cour voluptueuse » de Louis XIV, en lui rappelant que « l'homme est infiniment méprisable en tant qu'il passe et infiniment estimable en tant qu'il aboutit à l'éternité (1). »

Saint Jean Chrysostome a beau être « le plus éloquent des prédicateurs » : Bossuet lui prête largement de son fond par des commentaires encore plus éloquents que l'original dont il s'inspire.

Prenons pour exemple un passage du *Sermon sur l'honneur du monde* (2), prêché aux Minimes devant le grand Condé, le 21 mars 1660. « Le premier crime dont j'accuse l'honneur du monde devant la croix de Jésus-Christ, c'est d'être le corrupteur de la vertu et de l'innocence. Ce n'est pas moi seul qui l'en accuse; j'ai pour témoin saint Jean Chrysostome, et dans un crime si atroce, je suis bien aise de faire parler un si véhément accusateur. C'est dans l'homélie XVII sur la divine Épitre aux Romains que ce grand prédicateur nous apprend que la vertu qui aime les louanges et la vaine gloire ressemble à une femme qui se prostitue à tous les passants. Ce sont les propres termes de ce saint évêque; encore parle-t-il bien plus fortement dans la liberté de sa langue; mais la retenue de la nôtre ne me permet pas de traduire toutes ses paroles (3); tâchons néanmoins d'entendre son sens et de pénétrer sa pensée. Pour cela je vous prie de considérer que la pudeur et la modestie ne combattent pas seulement l'impudicité, mais encore la vaine gloire et l'amour désordonné des louanges : jugez-en par l'expérience. Une fille bien élevée rougit d'une parole déshonnête; un homme sage et modéré rougit des louanges excessives; en l'une et en l'autre de ces rencontres, la modestie fait baisser les yeux et monter la rougeur au front. Et

(1) C'est la division du *Sermon sur la mort* et de l'*Oraison funèbre* d'Henriette d'Angleterre.

(2) D'après Gandar, c'est « un des chefs-d'œuvre de la jeunesse de Bossuet ». *Bossuet orateur*, p. 275.

(3) Il a retranché déjà le mot *impudique* dans la phrase précédente.

d'où vient cela, chrétiens, sinon par un sentiment que la nature nous inspire, que, comme le corps a sa chasteté que l'impudicité corrompt, il y a aussi une certaine intégrité de l'âme qui peut être violée par les louanges. » — La première rédaction effacée par l'auteur continuait ainsi : « C'est pourquoi la même nature nous donne la pudeur et la modestie pour nous défendre de ces deux corruptions, comme s'il y avait du déshonneur dans l'honneur même et de la honte dans les louanges. Ne vous étonnez pas, chrétiens, si cette âme avide de louanges, qui les cherche et les mendie de tous côtés, est appelée par saint Chrysostome une infâme prostituée; elle mérite bien ce nom, puisqu'elle méprise la modestie et la pudeur. » Bossuet, reprenant ce sermon en 1865 pour le Carême de Saint-Thomas du Louvre, y fit des retouches qui sont un perfectionnement du texte : il dit : « Une femme qui s'abandonne », au lieu de « *qui* se prostitue »; — « car c'est une chose remarquable », au lieu de « pour cela je vous prie de considérer »; — « une personne honnête et bien élevée rougit d'une parole immodeste », au lieu de « une fille bien élevée, rougit d'une parole déshonnête ». Ce qui est plus significatif, c'est « qu'un trait de plume, dit l'abbé Lebarq (1), donne en outre ici à entendre qu'en 1665, renonçant à ce qui précède, texte et corrections, Bossuet se décide à commencer par ces mots : « C'est une chose remarquable... » Il ne garde donc de saint Jean Chrysostome que le commentaire qu'il en a fait.

Un peu plus loin, dans le même Sermon, Bossuet commente admirablement un mot du même Père : « C'est pourquoi, dit très bien saint Jean Chrysostome, toutes les vertus chrétiennes sont un grand mystère; qu'est-ce à dire? Mystère signifie un secret sacré. Autrefois, quand on célébrait les divins mystères, comme il y avait des catéchumènes qui n'étaient pas encore initiés, c'est-à-dire qui n'étaient pas du corps de l'Église, qui n'étaient pas baptisés, on ne

(1) *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. III, p. 338, note 1.

leur parlait que par énigmes : vous le savez, vous qui avez lu les homélies des saints Pères (1). Ils étaient avec les fidèles pour entendre la prédication et le commencement des prières. Venait-on aux mystères sacrés, c'est-à-dire à l'action du sacrifice, le diacre mettait dehors les cathéchumènes et fermait la porte de l'Église. Pourquoi? C'était le mystère. Ainsi des vertus chrétiennes. Voulez-vous prier? Fermez votre porte : c'est un mystère que vous célèbrez. Jeûnez-vous? Soignez votre face, de peur qu'il ne paraisse que vous jeûniez : *Unge caput tuum, et faciem tuam lava* (2); c'est un mystère entre Dieu et vous (3). »

On pourrait citer encore un autre passage du même Sermon où Bossuet compare, d'après saint Chrysostome, la vaine gloire à une impudente, qui vient corrompre la vertu, lui enseigne à se farder, à se contrefaire, pour arrêter les spectateurs. « Vive Dieu! infâme, cette innocente se gâterait entre tes mains. » Ce beau mouvement oratoire n'est que de Bossuet.

Dans un autre *Sermon sur l'honneur*, prêché en 1666 (4), pendant le Carême de Saint-Germain, voici comment parle notre grand orateur : « L'éloquent et judicieux saint Jean Chrysostome en (5) rend cette raison excellente, dans la quatrième homélie sur l'évangile de saint Matthieu, où il *dit à peu près* ces mêmes paroles : « Je ne puis, dit-il, comprendre la cause de ce prodigieux aveuglement qui est dans les hommes de croire se rendre illustres par cet éclat extérieur qui les environne, si ce n'est qu'ayant perdu leur bien véritable, ils ramassent tout ce qu'ils peuvent autour d'eux, et vont mendiant de tous côtés la gloire qu'ils ne trouvent plus dans leur conscience. Cette parole de saint Chrysostome me jette dans une plus profonde considération, et

(1) L'orateur s'adresse ici, non pas aux fidèles, mais aux religieux Minimes, les PP. Giry, Cossart, de Saint-Gilles, Barré, Bessin, la Noue, de Coste, d'Ormesson, que Floquet cite comme ayant pu entendre Bossuet en 1660.

(2) *Saint Matthieu*, VI, v. 17.

(3) Lebarq, t. III, p. 339.

(4) Probablement le mercredi 22 mars.

(5) Il s'agit d'expliquer pourquoi les hommes se laissent éblouir par la vaine gloire.

m'oblige de reprendre les choses d'un plus haut principe. Tous les hommes sont nés pour la grandeur, parce que tous sont nés pour posséder Dieu. Car, comme Dieu est grand, parce qu'il n'a besoin que de lui-même, l'homme aussi est grand, chrétiens, lorsqu'il est assez droit pour n'avoir besoin que de Dieu. C'était la véritable grandeur de la nature raisonnable, lorsque sans avoir besoin des choses extérieures, qu'elle possédait noblement sans en être en aucune sorte possédée, elle faisait sa félicité par la seule innocence de ses désirs, et se trouvait tout ensemble et grande et heureuse, en s'attachant à Dieu par un saint amour. En effet, cette seule attache qui la rendait tempérante, sage, vertueuse, la rendait aussi, par conséquent, libre, tranquille, assurée. La paix de la conscience répandait jusque sur les sens une joie divine. L'homme avait en lui-même toute sa grandeur, et tous les biens externes dont il jouissait lui étaient accordés libéralement, non comme un fondement de son bonheur, mais comme une marque de son abondance. Telle était la première institution de la créature raisonnable. Mais de même qu'en possédant Dieu elle avait la plénitude, ainsi en le perdant par son péché elle demeure épuisée. Elle est réduite à son propre fonds, c'est-à-dire à son premier néant... Toutefois,... le cœur de l'homme cherche sans cesse quelque ombre d'infinité... Il s'applique ce qu'il peut par le dehors. Il pense qu'il s'incorpore, si vous me permettez de parler ainsi, tout ce qu'il amasse, tout ce qu'il acquiert, tout ce qu'il gagne (1). » — Qu'il y a loin de la simple parole de saint Jean Chrysostome à ce commentaire aussi profond qu'éloquent!

Saint Augustin lui-même, que Bossuet cite avec tant de prédilection, ne lui fournit souvent qu'une idée, qu'un trait, qu'un mot, dont le génie de notre orateur sait tirer un merveilleux parti. — Ainsi, de ce texte de saint Augustin : *Tres erant in cruce : unus Salvator, alius salvandus, alius damnandus;* nous voyons trois hommes attachés

(1) Lebarq, t. V, p. 45-46.

à la croix : un qui donne le salut, un qui le reçoit, un qui le perd (1) », Bossuet fait sortir « toute la doctrine chrétienne touchant les souffrances, » avec « tout le partage et tout le sujet de *son* discours » *sur les souffrances*, prononcé aux Grandes Carmélites de la rue Saint-Jacques, le dimanche des Rameaux, 10 avril 1661 (2). « Au milieu, dit-il, l'auteur de la grâce : d'un côté, un qui en profite; de l'autre côté, un qui la rejette. Au milieu le modèle et l'original; d'un côté, un imitateur fidèle, et de l'autre côté, un rebelle et un adversaire (3). D'un côté, un qui endure avec soumission; de l'autre, un qui se révolte jusque sous la verge. Discernement terrible et diversité surprenante! Tous deux sont en la croix avec Jésus-Christ, tous deux compagnons de son supplice; mais, hélas! il n'y en a qu'un qui soit compagnon de sa gloire. Voilà le spectacle qui nous doit instruire. Jetons ici les yeux sur Jésus, « l'auteur et le consommateur de notre foi » : nous le verrons, chrétiens, dans trois fonctions remarquables. Il souffre lui-même avec patience; il couronne celui qui souffre selon son esprit, il condamne celui qui souffre dans l'esprit contraire. C'est ce qu'il nous faut méditer : parce que, si nous savons entendre ces choses, nous n'avons plus rien à désirer touchant les souffrances. En effet, nous pouvons réduire à trois chefs ce que nous devons savoir dans cette matière importante : quelle est la loi de souffrir; de quelle sorte Jésus-Christ embrasse ceux qui s'unissent à lui parmi les souffrances; quelle vengeance il exerce sur ceux qui ne s'abaissent pas sous sa main puissante, quand il les frappe et qu'il les corrige; et le Fils de Dieu nous instruit pleinement touchant ces trois points. Il nous apprend le premier en sa divine personne; le second, dans la fin heureuse du larron si saintement converti; le troisième, dans la mort funeste de son compagnon infidèle. Je veux dire que, comme il est notre original, il nous enseigne, en souffrant lui-même, qu'il y a

(1) C'est la traduction de Bossuet.
(2) Lebarq, t. III, p. 689 et suivantes.
(3) *Variante :* « d'un côté une imitation fidèle : de l'autre une opposition sacrilège ».

nécessité de souffrir (1); il fait voir, dans le bon larron (2), de quelle bonté paternelle il use envers (3) ceux qui souffrent comme ses enfants; enfin, il nous montre dans le mauvais quels jugements redoutables il exerce sur (4) ceux qui souffrent comme des rebelles. Il établit la loi de souffrir; il en couronne le droit usage; il en condamne l'abus (5) ».

On peut citer encore, comme exemple frappant de la manière admirable dont Bossuet commente saint Augustin, le premier point du fameux *Sermon sur l'ambition*, prêché aux Carmélites en 1661 (6), repris avec des retouches au Louvre en 1662 (7) et à Saint-Germain en 1666 (8). Pour prouver que « la fortune nous joue, même quand elle est libérale », même quand elle nous fait « son présent le plus cher, le plus précieux, celui qui se prodigue le moins, celui qu'elle nomme puissance (9) », Bossuet invoque « une excellente doctrine de saint Augustin (livre XIII, *de la Trinité*). Là ce grand homme pose pour principe une vérité importante, que la félicité demande deux choses : pouvoir ce qu'on veut, vouloir ce qu'il faut : *Posse quod velit, velle quod*

(1) *Variante :* « que la loi de souffrir est indispensable. »

(2) *Var.* « dans le larron pénitent. »

(3) *Var.* : « qu'il a une bonté paternelle pour ».

(4) *Var.* : « qu'il exerce des jugements redoutables sur. »

(5) Ce luxe de divisions données et redonnées était un défaut à la mode, dont Bossuet se corrigea dès sa première station à la cour, mais dont ses contemporains demeurèrent plus ou moins épris, puisque Fénelon s'en plaignait en 1685 (?), dans son *Deuxième dialogue sur l'éloquence*, et La Bruyère, en 1688, dans le chapitre *De la Chaire*, XVe des *Caractères :*

« Les prédicateurs, dit-il, ont toujours, d'une nécessité indispensable et géométrique, trois sujets admirables de vos attentions : ils prouveront une telle chose dans la première partie de leur discours, cette autre dans la seconde partie, et cette autre encore dans la troisième. Ainsi vous serez convaincu d'abord d'une certaine vérité, et c'est leur premier point; d'une autre vérité, et c'est leur second point; et puis d'une troisième vérité, et c'est leur troisième point; de sorte que la première réflexion vous instruira d'un des principes les plus fondamentaux de votre religion, la seconde, d'un autre principe qui ne l'est pas moins, et la dernière réflexion, d'un troisième et dernier principe, le plus important de tous et qui est remis, etc.

(6) Le 27 mars, IVe dimanche de Carême.

(7) Quatrième semaine.

(8) C'était le 4 avril que Bossuet devait le prêcher; mais il ne le prêcha pas en l'absence de Leurs Majestés.

(9) Nous citons le texte de 1662, qui est le plus parfait. En 1661, Bossuet montrait : 1° que le chrétien véritable ne doit désirer de puissance que pour en avoir sur soi-même; 2° que si Dieu lui en a donné sur les autres, il leur en doit tout l'emploi et tout l'exercice.

oportet. Il montre assez longuement qu'il est également nécessaire de désirer ce qu'il faut que de pouvoir exécuter ce qu'on veut;... qu'il est encore plus essentiel, « bien plus nécessaire à la félicité véritable d'avoir une volonté bien réglée que d'avoir une puissance bien étendue »; puis il ajoute : « Mais il est temps, chrétiens, que nous fassions une application plus particulière de cette belle doctrine de saint Augustin. Que demandez-vous, ô mortels? Quoi? que Dieu vous donne beaucoup de puissance? Et moi, je réponds avec le Sauveur (1) : « Vous ne savez ce que vous demandez. » Considérez bien où vous êtes; voyez la mortalité qui vous accable; regardez cette figure du monde qui passe (2). Parmi tant de fragilité, sur quoi pensez-vous soutenir cette grande idée de puissance? Certainement un si grand nom doit être appuyé sur quelque chose, etc., etc. (3). » Alors s'engage entre l'orateur et l'ambitieux un dialogue des plus vifs, des plus pressants, des plus *dramatiques :* ce mot seul traduit exactement l'impression que produisent certains passages des *Sermons* de Bossuet, où il se révèle à nous avec l'art et la mise en scène d'un poète dramatique, tandis qu'il se manifeste ailleurs avec les envolées superbes d'un poète lyrique, au verbe inspiré comme celui des prophètes (4).

Veut-on un dernier exemple de l'art avec lequel Bossuet commente et interprète saint Augustin? Qu'on prenne les *Maximes et Réflexions sur la Comédie*, où un mot des *Confessions,* liv. III, c. 2, et un autre du *de Catechizandis rudibus*, n° 25, donnent lieu à une analyse du plaisir que l'on prend au théâtre, analyse « admirable de finesse et de vérité (5) » : « Pourquoi en est-on si touché, si ce n'est, dit

(1) *Saint Matthieu*, XX, 22.
(2) *Épitre aux Corinthiens ; De Trinitate*, XIII, 17.
(3) Lebarq, t. IV, p. 147 et suivantes.
(4) M. Lanson, dans son *Bossuet*, p. 45-46, montre que dans le Sermon *sur l'Impénitence finale* (la mort du mauvais riche) et dans le Sermon *sur les Démons* (le chœur des mauvais anges), il y a deux scènes d'un mystère « avec l'accent dramatique ». — Le P. de la Broise, *Bossuet et la Bible*, p. 88-94, a fait voir éloquemment ce qu'il faut entendre par le lyrisme de Bossuet. — M. Brunetière, dans une conférence faite à Dijon, 22 avril 1894, établissait magistralement que non seulement Bossuet est « au-dessus de tous les orateurs », mais qu'il est le premier de nos lyriques.
(5) Lanson, *Bossuet*, p. 436.

saint Augustin, qu'on y voit, qu'on y sent l'image, l'attrait, la pâture de ses passions? et cela, dit le même saint, qu'est-ce autre chose qu'une déplorable maladie de notre cœur? On se voit soi-même dans ceux qui nous paraissent comme transportés par de semblables objets : on devient bientôt un acteur secret dans la tragédie (1); on y joue sa propre passion, et la fiction au dehors est froide et sans agrément, si elle ne trouve au dedans une vérité qui lui réponde. C'est pourquoi ces plaisirs languissent dans un âge plus avancé, dans une vie plus sérieuse, si ce n'est qu'on se transporte par un souvenir agréable dans ses jeunes ans, les plus beaux de la vie humaine, à ne consulter que les sens, et qu'on en réveille l'ardeur, qui n'est jamais tout à fait éteinte. » M. Lanson trouve là « toute la philosophie de l'art dramatique,... l'essence même du drame et la source du plaisir qu'il procure (2) ». Évidemment, c'est beaucoup plus que n'en disaient les quelques mots de saint Augustin auxquels Bossuet a fait allusion plutôt qu'il ne les a traduits.

On comprend donc toute la justesse de ce mot de Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle*, p. 504 : « Il n'y a pas eu pour l'éloquence originale de Bossuet une source d'inspiration plus féconde que les ouvrages de saint Augustin. Il les étudiait sans cesse; il les admirait *en les transformant*. »

Bossuet, d'ailleurs, ne disait-il pas lui-même au cardinal de Bouillon que « ce qu'il faut tirer de ce Père, ce ne sont pas tant des pensées et des passages à citer que l'art de traiter la théologie et la morale et l'esprit le plus pur du christianisme? »

De tous les docteurs de l'Église qu'il a cités, celui dont il est le plus difficile de faire usage, surtout dans la prédication, c'est assurément le Docteur angélique, saint Thomas

(1) Bossuet était allé au théâtre dans sa jeunesse, avant d'avoir reçu les ordres, et il avait dû voir jouer quelques pièces de Corneille de 1642 à 1648 ; il n'y retourna plus que pour voir jouer *Esther* à Saint-Cyr, en 1689 ; ces lointains souvenirs avaient laissé dans son esprit une impression assez vive pour qu'en 1694, il parlât du sujet en connaissance de cause.

(2) *Bossuet*, p. 440.

d'Aquin, dont la *Somme théologique* est un monument admirable de synthèse harmonieuse et savante, mais n'a rien d'oratoire et d'attrayant. Bossuet, de 1659 à 1670, ne le cite guère textuellement, du moins dans ses *Sermons* : mais tantôt il fait allusion à sa doctrine qu'il résume, comme dans le *fragment* d'un *Sermon pour* la *Conception de la sainte Vierge*, Avent du Louvre 1665, où il dit : « Le grand saint Thomas nous enseigne que, pour entendre dans quelle hauteur et avec quelle plénitude la sainte Vierge a reçu la grâce, il la faut mesurer par son alliance et par son union très étroite avec son Fils : et c'est par là, chrétiens, qu'il nous est aisé de connaître que les hommes ne lui doivent donner aucunes bornes (1). » Tantôt il emprunte à la *Somme* de saint Thomas quelque comparaison qu'il commente d'une manière originale et éloquente, » comme dans le *Sermon pour la Quinquagésime*, prêché en 1667 : « Saint Thomas voulant nous décrire ce que c'est qu'un bon entendement et quel est l'homme bien sensé, dit que c'est celui dont l'esprit est disposé comme une glace nette et bien unie, où les choses s'impriment telles qu'elles sont (2), sans que les couleurs s'altèrent ou que les traits se courbent et se défigurent : *In quo objecta non distorta, sed simplici intuitu recta videntur* (3). Qu'il y a peu d'entendements qui soient disposés de cette sorte! que cette glace est inégale et mal polie! que ce miroir est souvent terni, et que rarement il arrive que les objets y paraissent en leur naturel (4). » Voilà, certes, un éloquent commentaire d'un passage de saint Thomas assez lourd et assez peu élégant. — En voici un autre dans le même sermon : « Le même saint Thomas remarque qu'il y a un certain mouvement dans nos

(1) Lebarq, t. IV, p. 590.

(2) Cette comparaison se retrouve dans la *Préface* de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de M. Thiers. Il est pourtant peu probable que M. Thiers en ait emprunté l'idée à Bossuet ou à saint Thomas. Il ne les lisait guère : il n'était pas comme le grand Berryer, dont on conserve au Musée Carnavalet un Bossuet où sont soulignés les plus beaux passages des discours. Son goût pour cet auteur était si connu que les typographes parisiens, qu'il avait défendus, firent pour lui une édition des *Oraisons funèbres*, tirée *à un exemplaire*. (Lebarq, t. V, p. 230.)

(3) *Summa theologica* : Ia IIae. *Quaest.* LI, art. 3.

(4) Lebarq, t. V, p. 230.

esprits qui s'appelle précipitation ; et je vous prie, Messieurs, de le bien entendre. Ce grand homme, pour nous le rendre sensible, nous l'explique par la ressemblance des mouvements corporels (1). Il y a beaucoup de différence entre un homme qui descend et un homme qui se précipite. Celui qui descend, dit-il, marche posément et avec ordre et s'appuie sur tous les degrés : mais celui qui se précipite se jette comme à l'aveugle par un mouvement rapide et impétueux et semble vouloir atteindre les extrémités sans passer par le milieu. Appliquons ceci, avec saint Thomas, aux mouvements de l'esprit. La raison, poursuit ce grand homme, doit s'avancer avec ordre et aller considérément d'une chose à l'autre ; si bien qu'elle a comme ses degrés par où il faut qu'elle passe avant que d'asseoir son jugement. Mais l'esprit ne s'en donne pas toujours le loisir ; car il a je ne sais quoi de vif qui fait qu'il se précipite. Il aime mieux juger que d'examiner les raisons, parce que la décision lui plaît et que l'examen le travaille. Comme donc son mouvement est fort vif et sa vitesse incroyable, comme il n'est rien de plus malaisé que de fixer la mobilité et de contenir ce feu des esprits, il s'avance témérairement, il juge avant que de connaître (2) : il n'attend pas que les choses se découvrent et se représentent comme d'elles-mêmes ; mais il prend des impressions qui ne naissent pas des objets, et, trop subtil ouvrier, il se forme lui-même de fausses images. C'est ce qui s'appelle précipitation, et c'est la source féconde de tous les faux préjugés qui obscurcissent notre intelligence (3). » Pour comprendre toute la beauté de ce passage, il faut le rapprocher du texte même de saint Thomas, que Bossuet ne cite point : « *Praecipitatio in actibus animae metaphorice dicitur, secundum similitudinem a corporali motu*

(1) *Summa theologica* : IIa IIae, *Quaest.* LIII, art. 3.

(2) Descartes ne parle pas autrement dans ses *Principes de la philosophie*, où il montre que l'intelligence étant courte et lente et la volonté « beaucoup plus ample », celle-ci devance et dépasse le jugement, de façon que nous donnons notre consentement à des choses dont nous n'avons jamais eu qu'une connaissance fort confuse... Nous portons notre volonté au delà de ce que nous connaissons clairement et distinctement ».

(3) Lebarq, t. V, p. 230-231.

acceptam. Dicitur autem praecipitari secundum corporalem motum quod a superiori in ima pervenit secundum impetum quemdam proprii motus vel alicujus impellentis, non ordinate incedendo per gradus. Summum autem animae est ipsa ratio; imum autem est operatio per corpus exercita; gradus autem medii, per quos oportet ordinate descendere sunt « memoria » praeteritorum, « intelligentia » praesentium, solertia in considerandis futuris eventibus, « ratiocinatio » conferens unum alteri, « docilitas » per quam aliquis acquiescit sententiis majorum; per quos quidem gradus aliquis ordinate descendit recte consiliando. Si quis autem feratur ad agendum per impetum voluntatis vel passionis, pertransitis hujusmodi gradibus, erit praecipitatio ».

Quelle différence entre cette langue sobre, forte, pleine, rude, sans grâce aucune, et la langue de notre grand Bossuet, qui rend si bien la pensée de saint Thomas, mais « en la dépouillant du manteau sévère de la scolastique », comme l'écrivait Pie IX à l'abbé Lebrethon, traducteur et abbréviateur de la *Somme théologique : Scolastici pallii severitate exutam!*

Mais Bossuet n'a jamais mieux montré comment il savait commenter saint Thomas d'Aquin que dans ses *Maximes et Réflexions sur la Comédie* (1694), lorsqu'il « dépouille [la *Dissertation* du P. Caffaro] de l'autorité qu'elle a prétendu se donner par le grand nom de saint Thomas et des autres saints ». Il faudrait citer ces pages lumineuses, où l'illustre évêque de Meaux fait voir d'abord que, dans les deux articles du Docteur angélique (1), qu'on allègue en faveur de la comédie, « il est bien certain que ce n'est pas ce qu'il a dessein de traiter », puisque, « quand il serait vrai, ce qui n'est pas, que saint Thomas, à l'endroit que l'on produit de sa *Somme*, ait voulu parler de la comédie, soit qu'elle ait été ou qu'elle n'ait pas été en vogue de son temps (2), il est constant que le divertissement qu'il ap-

(1) Il s'agit des articles 2 et 3 de la *Question* 168 de la IIa IIae de la *Somme*.

(2) Bossuet dit plus haut : « On ne voit guère, en effet (de comédie), et peut-être point dans le temps de ce saint docteur. Dans son livre *sur les Sentences*, il

prouve doit être revêtu de trois qualités dont la première et la principale est qu'on ne recherche point cette délectation dans des actions ou des paroles malhonnêtes ou nuisibles; la seconde, que la gravité n'y soit pas entièrement relâchée; la troisième, qu'elle convienne à la personne, au temps et au lieu. » « Voilà donc comment saint Thomas favorise la comédie, conclut Bossuet (1) : les deux passages de sa *Somme*, dont les défenseurs de cet infâme métier se font un rempart, sont renversés sur leur tête; puisqu'il paraît clairement, en premier lieu, qu'il n'est pas certain qu'il ait parlé de la comédie; en second lieu, que plutôt il est certain qu'il n'en a pas voulu parler; en troisième lieu, sans difficulté et démonstrativement, que quand il aurait voulu donner quelque approbation à la comédie *en elle-même* spéculativement et en général, la nôtre en particulier et dans la pratique est exclue ici selon ses principes, comme elle est ailleurs absolument détestée par ses paroles expresses. Que des ignorants viennent maintenant nous opposer saint Thomas et faire d'un si grand docteur un partisan de nos comédies. »

Après des exemples si nombreux et si concluants, n'est-on pas en droit de dire que, si l'on a appelé Amyot « un tra-

parle lui-même des « jeux de théâtre comme de jeux qui furent autrefois : *Ludi qui in theatris agebantur* », et dans cet endroit non plus que dans tous les autres où il traite des jeux de son temps, les théâtres ne sont pas seulement nommés. Je ne les ai pas non plus trouvés dans saint Bonaventure, son contemporain. Tant de décrets de l'Eglise et le cri universel des saints Pères les avaient discrédités, et peut-être renversés entièrement. Ils se relevèrent quelque temps après sous une autre forme, dont il ne s'agit pas ici; mais, comme l'on ne voit pas que saint Thomas en ait fait aucune mention, l'on peut croire qu'ils n'étaient pas beaucoup en vigueur de son temps, où l'on ne voit guère que des récits ridicules d'histoires pieuses, ou en tout certains jongleurs, *joculatores*, qui divertissaient le peuple et qu'on prétend à la fin que saint Louis abolit par la peine qu'il y a toujours à contenir de telles gens dans les règles de l'honnêteté. » Ces détails si précis sur l'histoire de notre théâtre sont étonnants chez un contemporain de Boileau, si dédaigneux du moyen âge. M. Petit de Julleville, dans ses savantes études sur le *Théâtre en France au moyen âge*, établit pourtant qu'au drame liturgique succéda le drame semi-*liturgique*, qui, au treizième siècle, produisit le *Jeu de saint Nicolas*, de Jean Bodel, d'Arras, 1re moitié du treizième siècle, puis le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf, entre 1255 et 1280, le *Jeu de la Feuillée* en 1262, et *Robin et Marion* vers 1583. Saint Thomas, qui ne mourut qu'en 1274, comme saint Bonaventure, aurait pu connaître deux ou trois de ces œuvres dramatiques, qui, d'ailleurs, n'étaient pas les seules jouées alors dans les Confréries.

(1) Il a fait *six* considérations en quatre paragraphes, 22-26.

ducteur de génie », il faut à plus forte raison et à plus juste titre appeler notre grand Bossuet, si habile dans l'art de se servir des Pères de l'Église, non pas un traducteur, mais un *commentateur de génie*, qui féconde admirablement les germes déposés dans les œuvres qu'il cite et les amène à un épanouissement complet et radieux?

A propos de ce commentateur de génie, Sainte-Beuve, dans une page célèbre de ses *Nouveaux Lundis*, t. II, p. 347-348, constatait avec un rare bonheur d'expression l'influence du latin sur le style de Bossuet : « Ce qu'il savait à fond, admirablement, c'était le latin... Il en avait l'usage très familier; il le parlait; il disputait en latin dans l'école; il écrivait couramment des lettres latines aux prélats étrangers avec qui il correspondait; les notes dont il chargeait les marges de ces livres étaient le plus souvent en latin. C'est de cette connaissance approfondie du latin et de l'usage excellent qu'il en sut faire que découle chez Bossuet ce français *neuf*, *plein*, substantiel, *dans le sens de la racine*, et *original* : et ce n'est pas seulement dans le détail de l'expression, de la locution et du mot, que cette sève de littérature latine se fait sentir, c'est dans l'ampleur des tours, dans la forme des mouvements et des liaisons, dans le joint des phrases et comme dans le geste. Veut-il faire un vœu sur la fin de l'Oraison funèbre du grand Condé; il s'écriera : « Ainsi puisse-t-il toujours vous être un cher entretien! Ainsi puissiez-vous..., etc. » On a reconnu la forme latine du vœu : *Sic te Diva potens Cypri*, *sic fratres Helenae!*... Et dans l'Oraison funèbre de Michel Le Tellier : « Sache la postérité! » toutes vivacités et brusqueries grandioses, familières à l'orateur romain et à la nation qui porte la toge. »

Mais si « ce *latinisme*? si sensible de Bossuet dans sa parole française » est chez lui « plus qu'un accident, qu'un trait curieux à noter », s'il « est fondamental », et comme un « caractère constant », si Bossuet lui-même nous avertit, dans son *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon* en 1669-70, « qu'on prend dans les écrits de toutes les langues le tour qui en est l'esprit, — surtout dans la *latine*

dont le génie n'est pas éloigné de celui de la nôtre, ou plutôt qui est tout le même », n'est-ce pas à l'habitude qu'avait le grand orateur de lire, d'étudier, de traduire et de commenter les saints Pères qu'il a dû la « saveur, la verdeur » de ce *latinisme*, qui « réintègre... quantité de mots dans la pleine et première propriété et sincérité romaine »? Sainte-Beuve ne l'a pas assez dit, tout en reconnaissant que Bossuet savait « toutes les sortes de latin, celui de Cicéron comme celui des Pères, de Tertullien et de saint Augustin ».

C'est de ce dernier latin, — latin de la décadence, trop semblable au bas latin, au latin des camps, — qu'est sorti le français par une longue et laborieuse évolution. Qu'y a-t-il donc d'étonnant à voir Bossuet, nourri du latin des Pères, parler un « français neuf, plein, substantiel, *dans le sens de la racine*, et *original* »?

Nisard lui-même, qui montre si bien dans ce grand homme « l'union des deux antiquités », antiquité païenne et antiquité chrétienne, n'a pas assez fait voir combien la familiarité de Bossuet avec les saints Pères a dû influer sur la formation d'un style, qui est « le plus grand style » de notre langue et de notre littérature française.

Il faut donc reprendre en le complétant un mot de Villemain. Trois courants se sont rencontrés, descendant l'un d'Homère et de Virgile, l'autre de la Bible et du Sinaï, le troisième de saint Augustin et des autres Pères de l'Église, et ces trois courants réunis ont formé un fleuve qui ne porte qu'un nom, le nom de notre grand Bossuet.

CHAPITRE III

LES SAINTS PÈRES ET BOSSUET ORATEUR.

Nous sommes bien loin de l'époque où l'abbé de Clérambaut, répondant au discours de l'abbé de Polignac, successeur de Bossuet à l'Académie Française, disait, le 2 août 1704, que l'évêque de Meaux « laissa obtenir à ses rivaux le premier rang qu'il pouvait occuper, dans l'éloquence sacrée »; de l'époque où Voltaire écrivait dans le *Siècle de Louis XIV* (1) : « Quand Bourdaloue parut, Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur »; où La Harpe résumait l'opinion commune de dix-huitième siècle (2), en osant dire : « Bossuet était médiocre dans les sermons (3); » où

(1) Chapitre XXXII. *Des Beaux arts*.

(2) Il faut reconnaître pourtant que d'Alembert dans un *Éloge de Bossuet*, lu à l'Académie en 1779, admirait ses Sermons, qui sont plutôt « les esquisses d'un grand maître que des tableaux terminés : ils n'en sont que plus précieux pour ceux qui aiment à voir dans ces dessins heurtés et rapides les traits hardis d'une touche libre et fière et la première sève de l'enthousiasme créateur. » — Il faut aussi faire exception pour le P. de Neuville, un des plus célèbres prédicateurs du temps : il était occupé à revoir les Sermons qui avaient fait sa renommée et qu'on le pressait de publier, quand il reçut ceux de Bossuet, publiés par dom Deforis. Il écrivit aussitôt au libraire Boudet : « Y pensez-vous, Monsieur? Vous souhaitez que mes Sermons paraissent et vous m'envoyez Bossuet!... Que mes paperasses me semblent froides et inanimées! que je me trouve petit et rampant! Combien je sens que je ne suis rien!... Plût au ciel que la Providence m'eût enrichi de ce trésor avant cet âge d'affaiblissement et de langueur qui me met hors d'état d'en profiter! A l'école de ce maître unique du sublime, de l'énergique, du pathétique, j'aurais appris à réfléchir, à penser, à exprimer, et j'aurais désiré de tomber dans ces négligences de style inséparables de l'activité, de l'impétuosité du génie. Heureux le siècle qui a produit ce prodige d'éloquence que Rome et Athènes, dans leurs plus beaux jours, auraient envié à la France! Malheur au siècle qui ne saurait le goûter et l'admirer! » — Et pourtant, quand les *Sermons* du P. de Neuville parurent après sa mort, en 1776, l'édition en fut épuisée sur le champ : on les traduisit en allemand, en italien, en espagnol, tandis que trente ans s'écoulèrent, sans qu'on songeât à réimprimer ceux de Bossuet!

(3) *Lycée ou Cours de littérature*, deuxième partie, liv. II, chap. 1er, section IV.

il fallait à dom Deforis un vrai courage, dont on ne lui a pas toujours été assez reconnaissant (1), pour résister, même au risque d'un procès, à la sottise de son libraire, qui lui reprochait sa conscience et son respect pour le texte de Bossuet comme « un manque de discernement », et à l'impertinence de l'abbé Maury, l'orateur à la mode, qui l'accusa de ramasser « le linge sale de Bossuet » et qui aurait voulu qu'on fît « des triages, des retranchements », qu'on effaçât ce qu'il appelait « des tours incorrects, des négligences, des chutes (2) », tout comme Dussaux, un connaisseur pourtant, taxait les Sermons de Bossuet de « *matériaux informes*, souvent *infectés de la rouille d'un temps* où l'éloquence était encore sauvage et notre littérature à demi barbare (!). »

Nous sommes même loin de Chateaubriand, qui, dans *le Génie du Christianisme*, où il a si bien parlé des *Oraisons funèbres*, ne paraît pas connaître d'autres sermons que ceux de Bourdaloue et de Massillon (3), et qui, dans ses *Mélanges littéraires* (décembre 1805), va jusqu'à représenter Bossuet comme ayant été, dans sa jeunesse, « un bel esprit de l'hôtel de Rambouillet ». « Ses premiers sermons, dit-il, sont pleins d'antithèses, de battologies et d'enflure de style. Dans un endroit il s'écrie tout à coup : « Vive l'Éternel (4) »! Il appelle les enfants la *recrue* continuelle du genre humain; il dit que Dieu nous donne par la mort un *appartement* dans son palais. Mais ce rare génie, épuré par la raison qu'amènent naturellement les années, ne tarda pas à paraître dans toute sa beauté; semblable à un fleuve, qui en s'éloignant de sa source, dépose peu à peu le limon qui

(1) Voir en particulier M. Lachat, si dur pour dom Deforis, auquel M. Brunetière et M. Lebarq rendent pleinement justice.

(2) L'abbé Maury avait pourtant composé pour l'édition de 1772 une *Introduction*, où, malgré de regrettables concessions au goût du temps et quelques idées qui sentent la vieille rhétorique, il appréciait avec une grande justesse et parfois avec un rare bonheur d'expression le génie de Bossuet, qu'il plaçait hardiment à la tête des orateurs sacrés. — En 1810, il publia ses *Réflexions sur les Sermons de Bossuet*, où l'admiration est encore plus accentuée.

(3) « On médite sans cesse, on feuillette nuit et jour les Oraisons funèbres de Bossuet et les sermons de Bourdaloue et de Massillon. » (*Troisième partie*, liv. IV, chap. Ier).

(4) Et ce cri est superbe, n'en déplaise à M. de Chateaubriand.

troublait son eau et devient aussi limpide au milieu de son cours que profond et majestueux (1) ».

Nous sommes presque aussi loin de l'*Histoire de Bossuet*, où le cardinal de Bausset dit au second livre, I : « Les Sermons de Bossuet offrent sans doute beaucoup d'inégalités et d'imperfections. Mais on ne doit pas oublier qu'il les prononça il y a plus de cent cinquante ans ; qu'ils furent écrits et composés avec toute la rapidité (2) qu'exigeait l'empressement qu'on montrait à l'entendre, etc.; on doit encore se rappeler que Bossuet ne les avait point destinés à l'impression,... et alors on sera encore plus frappé des éclairs de génie qui échappent sans cesse à leur auteur... Enfin, ne pourrait-on pas dire des Sermons de Bossuet ce que Quintilien dit des vers d'Ennius : « Révérons-les comme ces bois consacrés par leur propre vieillesse, dans lesquels nous voyons de grands chênes que le temps a respectés, et qui pourtant nous frappent moins par leurs beautés que par je ne sais quel sentiment de religion qu'ils nous inspirent (3). »

Depuis 1815 environ, une révolution littéraire est venue régénérer l'histoire et affranchir la critique, à la suite de Chateaubriand, le glorieux porte-drapeau des idées nouvelles, quoiqu'il sacrifie parfois au goût du dix-huitième siècle. Elle a donné le signal d'une justice tardive, mais éclatante, rendue aux *Sermons* de Bossuet. L'honneur en revient à l'Université, « toujours si dévouée, dit Gandar (4), à la gloire de Bossuet, alors même qu'elle n'accepte pas ses maximes ». Tandis que Villemain prenait l'initiative de

(1) Sans s'arrêter à ce qu'il y a d'étrange dans cette image d'un fleuve, qui devient plus limpide en s'éloignant de sa source, comment ne pas regretter que Chateaubriand ait eu la main assez malheureuse pour critiquer le *Sermon sur la Mort*, l'un des plus admirables chefs-d'œuvre de Bossuet! Sainte-Beuve le lui reproche avec raison dans ses *Nouveaux Lundis*, II.

(2) Ne serait-ce pas le cas de répeter le mot d'Alceste : Voyons, monsieur ; le temps ne fait rien à l'affaire, surtout quand il s'agit d'un génie comme celui de Bossuet? (Le *Misanthrope*, I, 2.)

(3) « *Ennium, sicut sacros vetustate lucos, adoremus, in quibus grandia et antiqua robora jam non tantam habent speciem quantam relligionem.* » (Institution oratoire, X, 1.)

(4) *Bossuet orateur, Introduction*, p. XXVIII. (1867.)

cette réparation (1), deux de ses disciples, Patin et Saint-Marc Girardin, célébraient l'éloquence des *Sermons* dans un concours où ils se partagèrent la couronne académique (2). Après eux, Nisard (3) et Sainte-Beuve (4), l'abbé Vaillant (5) et Floquet (6), Gandar (7) et Lachat (8), Sacy (9) et Scherer (10), l'abbé Hurel (11) et M. Jacquinet (12), M. Gazier (13) et M. Rébelliau (14), M. Paul Janet (15) et M. Bertrand (16), M. l'abbé Lebarq (17) et M. Brunetière (18) ont dit les sentiments d'admiration profonde qu'inspirent à la critique contemporaine « les ébauches [de Bossuet], aussi étonnantes que ses sermons les plus achevés (19). »

On ne croit plus pourtant, comme Sainte-Beuve l'avait cru tout d'abord dans ses *Causeries du Lundi*, X, que l'éloquence de Bossuet « n'a pas eu d'aurore »; on lui applique, au contraire, ces mots d'un sermon (20) : « Ni l'art, ni la nature, ni Dieu lui-même ne produisent pas tout à coup leurs grands ouvrages; ils ne s'avancent que pas à

(1) *Discours et mélanges littéraires.*

(2) *Éloges de Bossuet*, couronnés en 1827.

(3) *Histoire de la littérature française*, liv. III, chap. XIII, et liv. IV, chap. VII, et les *Grands sermonaires français*, *Revue des Deux-Mondes*, janvier 1857.

(4) *Causeries du Lundi*, X, 2 art., p. 180 et 198, et *Nouveaux Lundis*, II, 2 art. p. 334 et 352.

(5) *Études sur les Sermons de Bossuet d'après les manuscrits*, 1851.

(6) *Études sur la vie de Bossuet*, 3 vol. 1855, et *Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la cour*, 1864.

(7) *Bossuet orateur, Études critiques sur les Sermons de la jeunesse de Bossuet.* (1643-1662), troisième édit. 1880.

(8) Édition des *Œuvres* de Bossuet en 31 vol. chez Vivès, 1862-1866. *Préface* du tome VIII.

(9) *Variétés morales et littéraires*, t. I, p. 306.

(10) *Études critiques sur la littérature contemporaine*, VI, p. 241. — Il soutient pourtant que « le sermon est un genre faux, dans lequel on ne peut penser ni dire juste, etc.

(11) Les *Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, liv. II, et liv. III, première série, chap. Ier.

(12) *Des Prédicateurs au dix-septième siècle avant Bossuet*, et *Oraisons funèbres*, nouvelle édition, 1892.

(13) *Sermons choisis de Bossuet.*

(14) *Choix de sermons de Bossuet.*

(15) *Bossuet moraliste*, *Revue des Deux Mondes* (15 août 1886.)

(16) Bossuet, *Chefs-d'œuvre oratoires*, 1888.

(17) *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, 1888.

(18) *Sermons choisis de Bossuet*, *Introduction*. — Article *Bossuet* dans la *Grande Encyclopédie* et *Cours à la Sorbonne*, 1893-94.

(19) Nisard, *Histoire de la littérature française*; liv. III; chap. XIII, § 7.

(20) *Sermon* (premier des éditions ordinaires) *pour la Nativité de la sainte Vierge. Exorde.*

pas. On crayonne avant que de peindre; on dessine avant que de bâtir, et les chefs-d'œuvre sont précédés par des coups d'essai. » On reconnaît donc qu'il y a dans cette éloquence trois époques distinctes : l'époque de Navarre et de Metz, 1648-1659; l'époque de Paris, 1659-1670 ou plutôt 1681; et l'époque de Meaux, 1182-1704. Dans la première, « il s'essaie »; dans la seconde, « il excelle »; dans la troisème, « il se transforme », comme le dit excellemment Sainte-Beuve dans ses *Nouveaux Lundis*, t. II, p. 353. On peut caractériser encore chacune de ces trois manières en affirmant d'une façon générale que « la première est didactique et théologique, la seconde plutôt philosophique et morale, la troisième plutôt homilétique », comme parle M. Brunetière dans l'*Introduction* des *Sermons choisis de Bossuet*, p. 26.

Quelle a été dans ces trois périodes de Navarre et de Metz, de Paris, de Meaux, l'influence des saints Pères sur l'éloquence de notre grand orateur?

Voilà la question à laquelle n'ont répondu qu'incidemment et d'une manière incomplète l'abbé Vaillant, Gandar, Sainte-Beuve, M. Brunetière et M. l'abbé Lebarq. Il importe cependant de la bien résoudre pour connaître exactement les progrès et l'évolution du génie oratoire de Bossuet.

ARTICLE Ier

Influence des saints Pères sur Bossuet orateur pendant l'époque de Navarre et de Metz, 1648-1659.

Durant cette période, Bossuet avait le génie, la science, la force, le zèle; mais il ne savait pas en faire toujours le meilleur emploi.

De là, dans les Sermons de Metz, — l'enthousiasme exubérant et naïf de la jeunesse studieuse, l'étalage de l'érudition sacrée et profane (1), « l'appareil scolastique du raisonne-

(1) Il « dégorge [sa science] un peu au hasard, dit M. Lanson; il étale ses auteurs; il en fait sonner les noms. » *Bossuet*, p. 70.

ment, prolixe, interminable, sans cesse proclamé concluant, invincible, tout bardé de théologie et de philosophie, tout hérissé de termes et de définitions d'école (1) »; de longues et inutiles digressions, un symbolisme théologique d'un goût étrange (2); — la crudité des expressions (3), la hardiesse bizarre des métaphores (4), la trivialité des mots *ordure*, *bourbier*, *pourrir*, *soûler*, familiers au jeune prédicateur, et que Chateaubriand appelle « l'écume au mors du jeune coursier »; — et avec cela, parmi les hasards d'un goût qui deviendra plus sûr, un feu singulier, une imagination ardente, l'onction d'un cœur inspiré « la première sève de l'enthousiasme créateur (5) », une familiarité hardie, un pathétique ingénu, une poésie d'expression, une verve soudaine aux brusques saillies, qui ont fait dire à Merlet, que « Bossuet deviendra plus égal et plus châtié, mais que jamais il ne sera plus merveilleusement orateur ».

Les qualités de Bossuet lui viennent sans doute de son propre fonds; mais n'a-t-il pas pris au contact des Pères de l'Église, surtout de saint Augustin, de Tertullien, de saint Cyprien, qu'il étudie alors de préférence, quelque chose de leurs habitudes de véhémence africaine, d'essor impétueux et d'élan superbe ? Il est difficile, pour ne pas dire impossible de déterminer jusqu'à quel point les brusques saillies du jeune archidiacre de Sarrebourg et de Metz sont spontanées, originales, ou plus ou moins inspirées, imitées des docteurs et des Pères, dont il dira en 1660, dans le *Sermon sur les vaines excuses des pécheurs* (6) : « Nous usons nos esprits à

(1) Lanson, *Bossuet*, p. 71.

(2) Ainsi, il considère « les deux bras de la croix du Sauveur Jésus », et « dans l'un il se représente un trésor infini de puissance, et dans l'autre, une source immense de miséricorde. » (*Exaltation de la Croix*, 1653). Ainsi, encore, il appelle les prédicateurs « mères de Jésus-Christ ». 1653. *Panégyrique de saint Bernard.*

(3) A propos de la *Conception* de la sainte Vierge, du siège de Jérusalem où une femme eut la rage de massacrer son enfant, « de le faire bouillir et de le manger », du martyre de *saint Gorgon*, où Bossuet dit que « des exhalaisons infectes sortaient de la graisse de son corps rôti », etc.

(4) Le Christ est tantôt un « capitaine sauveur », tantôt un « ambassadeur » tantôt « la clef mystérieuse, par laquelle, sont ouverts les coffres du Père éternel », etc.

(5) D'Alembert, *Éloge de Bossuet*, 1779.

(6) Premier *Sermon pour le dimanche de la Passion*, Lebarq, t. III.

chercher dans les saintes Lettres et dans *les écrivains ecclésiastiques* ce qui est utile à votre salut. » On ne peut s'empêcher pourtant de remarquer que, dans le *Panégyrique de saint Bernard*, qui est certainement un des chefs-d'œuvre de la jeunesse de Bossuet, en 1653, il n'y a que trois citations des Pères, une de saint Grégoire (1), une de saint Chrysostome et une de saint Augustin, quoique le texte ne comprenne pas moins de trente pages de l'édition grand in-8° de M. l'abbé Lebarq, t. I, p. 391-421. Le *Panégyrique de saint Paul*, autre chef-d'œuvre plus admirable encore, 1657, ne contient, dans vingt-six pages, que quatre citations d'Origène, de Tertullien, de saint Augustin et de saint Jean Chrysostome. Le génie de Bossuet vole déjà de ses propres ailes et il n'est jamais mieux inspiré que lorsqu'il s'abandonne au souffle puissant qui l'emporte vers les hautes régions de l'éloquence.

Quant aux défauts de ses premiers essais oratoires, il ne faut pas oublier qu'ils sont le tribut que l'étudiant de Navarre, l'archidiacre de Metz a payé aux habitudes de son temps, avant qu'il pût s'en affranchir à force de goût et de génie. Au moment où le jeune orateur montait dans la chaire, il y avait encore chez les prédicateurs et même chez les meilleurs — en dépit des progrès que Nicolas Coeffeteau, évêque de Marseille, Cospéan, évêque d'Aire, Godeau, évêque de Grasse, le cardinal de Bérulle, le P. Lejeune, le P. Senault, le P. Desmares, de l'Oratoire, les deux de Lingendes, le Jésuite Claude de Lingendes et l'évêque de Mâcon, Jean de Lingendes, Port-Royal et M. Singlin, saint Vincent de Paul et le cardinal de Retz (2) avaient fait réaliser à l'éloquence de la chaire, — « beaucoup de pédantisme et de mauvais goût, beaucoup de galimatias subtil, de rhétorique pompeuse, d'éloquence alam-

(1) Bossuet lui emprunte ce trait de mauvais goût que les prédicateurs sont « les mères de Jésus-Christ. »

(2) Le cardinal de Retz a laissé deux Panégyriques, l'un de saint Charles Borromée, daté de 1646, l'autre de saint Louis, prononcé le 25 août 1648, la veille de la Journée des Barricades; la péroraison de ce dernier discours est un des plus beaux mouvements d'éloquence que puisse citer l'histoire de la chaire française avant Bossuet.

biquée (1). » Néanmoins, on peut dire que l'imitation des saints Pères ne fut pas étrangère à ces imperfections d'un génie oratoire merveilleux, mais qui avait à se former et à s'épanouir suivant l'adage célèbre : *fiunt oratores.*

« Bossuet, dit Sainte-Beuve au tome X des *Causeries du Lundi*, p. 199, Bossuet, comme tous les talents, et surtout les talents d'orateur, a eu un apprentissage à faire. Il n'a jamais eu de tâtonnements, mais des rudesses premières, des hasards, des inexpériences de diction, des archaïsmes. Les sermons de la première époque, prêchés pour la plupart en province, se ressentent un peu trop des habitudes de l'école et de l'influence de Tertullien, qu'il étudie et imite de préférence parmi les Pères de l'Église. »

§ 1. — Influence prépondérante de Tertullien.

Gandar a développé cette idée si juste dans le chapitre III[e] du livre 1[er] de *Bossuet orateur : Du souvenir et de l'imitation des Pères de l'Église dans les sermons composés par Bossuet à Metz* (1652-1656). Il y montre que de tous les écrivains ecclésiastiques, Tertullien est, après saint Augustin, celui dont le nom et les ouvrages tiennent le plus de place dans les sermons composés à Metz. Le « docte », le « grave Tertullien, ce célèbre prêtre de Carthage », ce « grand homme », « cet excellent homme », est cité par notre jeune orateur en maints endroits. Il est, d'ailleurs, assez naturel que le génie ardent et fougueux de Tertullien ait séduit la jeune imagination de Bossuet par ses emportements mêmes et par ce mélange de subtilité et de rudesse qui donne à son style une physionomie si saisissante. Sans doute, Bossuet doit à ce « dur Africain » plusieurs beaux passages de ses premiers discours, quelques-uns pleins d'énergie, d'autres charmants de délicatesse et de grâce, comme celui que cite Gandar, p. 93, et qui est tiré d'un

(1) Lanson, *Bossuet*, p. 69. — Voir aussi Jacquinet, *Des prédicateurs au dix-septième siècle avant Bossuet.*

Sermon de vêture aux Nouvelles catholiques, 1658 (1). Mgr Freppel le reproduit très longuement dans son étude savante sur Tertullien (2). Mais sans reprocher à Bossuet, comme l'a fait Gandar, ces expressions trop audacieusement traduites du latin du « célèbre prêtre de Carthage » : « une chair angélisée (3) » pour désigner le corps de Marie, et « l'illuminateur des antiquités », c'est-à-dire le Christ Jésus (4), parce que cette dernière expression est fort belle et que M. Brunetière (5) trouve dans les *Exhortations* de la vieillesse de Bossuet des hardiesses équivalentes à la première, « des chairs immortifiées » et bien d'autres expressions semblables, il est incontestable que « les excès » de Tertullien, comme l'évêque de Meaux les appelle dans le *Sermon sur l'unité de l'Église*, ne lui déplaisaient dans sa jeunesse ni pour la pensée, ni pour le goût, ni pour le style, « et peu s'en est fallu que Bossuet, à vingt-cinq ans, ne donnât par surprise à Tertullien la place que Lucain a usurpée dans les préférences du grand Corneille (6). »

Un sermon bien caractéristique à ce point de vue, c'est le *Sermon sur la Bonté et la Rigueur de Dieu envers les pécheurs*, prêché à Metz le 21 juillet 1652. Après un texte de saint Luc, vient un premier exorde, qui rappelle les larmes du Sauveur à la vue de Jérusalem, dont il prédit la ruine, et qui résume d'avance les deux points du discours du jeune orateur. Il insiste longuement, dans le second exorde, sur l'antique erreur des Marcionites, dont il vient de lire l'exposé et la réfutation dans les livres éloquents de Tertullien *Contre Marcion* : « Il n'y eut jamais, dit-il sans transition aucune, de doctrine si extravagante que celle qu'ensei-

(1) « Dépouillez-vous généreusement de l'habit du siècle; laissez-lui sa pompe et ses vanités; ornez votre corps et votre âme des choses qui plaisent à votre époux! Que la candeur de votre innocence soit colorée par l'ardeur du zèle et par la pudeur modeste et timide. Ce n'est que par le silence ou par des réponses d'humilité que votre bouche doit être embellie. Insérez à vos oreilles, c'est Tertullien qui vous y exhorte, insérez à vos oreilles la sainte parole de Dieu. »

(2) T. II, p. 102-103.

(3) *Angelificata caro*, premier *Sermon pour l'Assomption*, 1660.

(4) *Deuxième Sermon pour la Visitation*, 1656, troisième *Sermon pour la Purification*, 1653.

(5) *Sermons choisis de Bossuet, Introduction*, p. 26-27.

(6) *Bossuet orateur*, p. 98.

gnaient autrefois les Marcionites, les plus insensés hérétiques qui aient jamais troublé le repos de la sainte Église. Ils s'étaient figuré la Divinité d'une étrange sorte : car ne pouvant comprendre comment sa bonté si douce et si bienfaisante pouvait s'accorder avec sa justice si sévère et si rigoureuse, ils divisèrent l'indivisible essence de Dieu; ils séparèrent le Dieu bon d'avec le Dieu juste. » Nous rentrons ainsi dans le sujet. Mais le jeune orateur, tout plein de la controverse menée vivement par le « célèbre prêtre de Carthage », ne fait grâce à ses auditeurs d'aucun détail. « Et voyez, s'il vous plaît, chrétiens, si vous ouïtes jamais parler d'une pareille folie : ils établirent deux dieux, deux premiers principes, dont l'un, qui n'avait pour toute qualité qu'une bonté insensible et déraisonnable, semblable en ce point à ce dieu oisif et inutile des Épicuriens, craignait tellement d'être incommode à qui que ce fût qu'il ne voulait pas même faire de la peine aux méchants, et par ce moyen laissait régner le vice à son aise : d'où vient que Tertullien le nomme « un dieu sous l'empire duquel les péchés se réjouissaient : *sub quo delicta gauderent* (1). — L'autre, à l'opposite, étant d'un naturel cruel et malin, toujours ruminant à part soi quelque dessein de nous nuire, n'avait point d'autre plaisir que de tremper, disaient-ils, ses mains dans le sang et tâchait de satisfaire sa mauvaise humeur par les délices de la vengeance. A quoi ils ajoutaient, pour achever cette fable, qu'un chacun de ces dieux faisait un Christ à sa mode, et formé selon son génie; de sorte que Notre-Seigneur, qui était le Fils de ce Dieu ennemi de toute justice, ne devait être, à leur avis, ni juge ni vengeur des crimes; mais seulement maître, médecin et libérateur. Certes, je m'étonnerais, chrétiens, qu'une doctrine si monstrueuse ait pu trouver quelque créance parmi les fidèles, si je ne savais qu'il n'y a point d'abîme d'erreurs dans lequel l'esprit humain ne se précipite, lorsque, enflé des sciences humaines et secouant le joug de la foi, il

(1) *Adversus Marcionem*, II, 13.

se laisse emporter à sa raison égarée. Mais autant que leur opinion est ridicule et impie, autant sont admirables les raisonnements que leur opposent les Pères; et voici entre autres une leçon excellente du grave Tertullien, au second livre contre Marcion. — Tu ne t'éloignes pas tant de la vérité, Marcion, quand tu dis que la nature divine est seulement bienfaisante. Il est vrai que, dans l'origine des choses, Dieu n'avait fait que de la bonté, et jamais il n'aurait fait aucun mal à ses créatures, s'il n'y avait été forcé par leur ingratitude : *Deus a primordio tantum bonus* (1). Ce n'est pas que sa justice ne l'ait accompagné dès la naissance du monde; mais en ce temps il ne l'occupait qu'à donner une belle disposition aux belles choses qu'il avait produites : il lui faisait décider la querelle des éléments; elle leur assignait leur place; elle prononçait entre le ciel et la terre, entre le jour et la nuit; enfin elle faisait le partage entre toutes les créatures qui étaient enveloppées dans la confusion du premier chaos. Telle était l'occupation de la justice dans l'innocence des commencements. « Mais depuis que la malice s'est élevée, dit Tertullien, depuis que cette bonté infinie, qui ne devait avoir que des adorateurs, a trouvé des adversaires : *At enim ut malum postea erupit, atque inde jam coepit bonitas Dei cum adversario agere,* la justice divine a été obligée de prendre un bien autre emploi. Il a fallu qu'elle vengeât cette bonté méprisée; que du moins elle la fît craindre à ceux qui seraient assez aveugles pour ne l'aimer pas. Par conséquent, tu t'abuses, Marcion, de commettre ainsi la justice avec la bonté, comme si elle lui était opposée; au contraire, elle agit pour elle, elle fait ses affaires, elle défend ses intérêts : *Omne justitiae opus, procuratio bonitatis est,* dit Tertullien. Et voilà sans doute les véritables sentiments de Dieu notre Père touchant la miséricorde et la justice. Ce qui étant ainsi, il n'y a plus aucune raison de douter que le Sauveur Jésus, l'envoyé du Père, qui ne fait rien que ce qu'il

(1) *Adversus Marcionem*, II, 11.

lui voit faire, n'ait pris les mêmes pensées. Et sans en aller chercher d'autres preuves dans la suite de sa sainte vie, etc. »

Nous voilà enfin revenus au sujet, mais après que Bossuet s'est échauffé contre Marcion, dans un simple exorde, comme si Marcion lui tenait à cœur autant que Luther et Calvin, ou du moins comme s'il voulait apprendre à tous les « simples qui l'écoutent ce que c'était qu'un homme dont ils auraient ignoré toujours et le nom et les erreurs (1) ».

Bossuet emprunte encore à Tertullien tout le début du premier point : « Pour vous faire entendre par une doctrine solide combien est immense la miséricorde de notre Sauveur, je vous prie de considérer une vérité que je viens d'avancer tout à l'heure et que j'ai prise de Tertullien. Ce grand homme nous a enseigné que Dieu a commencé ses ouvrages par un épanchement de sa bonté sur toutes ses créatures, et que sa première inclination c'est de nous bien faire, etc., etc. » Bossuet en vient à dire que Dieu est bon de son propre fonds et qu'il est juste du nôtre : *De suo optimus, de nostro justus* (2). « L'exercice de la bonté lui est souverainement volontaire; celui de la justice, forcé. »

Cette idée est très heureuse. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que Bossuet n'a pas persévéré dans l'erreur d'une longue digression sur « les fols Marcionites », ni « reproduit trois fois dans les manuscrits qui nous restent ce passage de l'exorde du Sermon *Sur les Bontés et les Rigueurs de Dieu*, qui se retrouve jusque dans le *Sermon sur les Démons*, prêché à Paris en 1660 (3) ». Il ne se trouve pas même dans le *Sermon sur les Démons*, prêché en 1653, ou du moins il y est effacé, supprimé, et c'est par suite d'une interpolation de Deforis qu'on le lit dans les éditions autres que celle de Gandar (4) et de l'abbé Lebarq.

Il n'en est pas moins vrai que Bossuet, pendant la période de Metz, n'empruntait pas seulement à Tertullien

(1) Gandar, *Bossuet orateur*, p. 97.
(2) Tertullien, *De resurrectione carnis*, 14.
(3) Gandar, *Bossuet orateur*, p. 97-98.
(4) *Choix de Sermons*, p. 194, n. 1.

« *quelques* sentences, c'est-à-dire *accuratius aut elegantius dictata* (1) » ; il lui en prenait beaucoup, comme « ces faiblesses de notre Dieu, *pusillitates Dei* » (2) ; « le déshonneur nécessaire de notre foi : *Necessarium dedecus fidei* (3) » ; « *Prorsus credibile est, quia ineptum est ;... certum est quia impossibile est* (4) » ; le Verbe de Dieu est le « rayon que la lumière produit, sans rien diminuer de son être, sans rien perdre de son éclat ;... il est sorti de la tige, mais il ne s'en est pas retiré : *Non recessit, sed excessit* (5) » ; « ce que dit Tertullien est très véritable (6) : Que les hommes sont accoutumés, il y a longtemps, à manquer au respect qu'ils doivent à Dieu et à traiter peu révéremment les choses sacrées : *semper humana gens male de Deo meruit* (7). » « C'est pourquoi, dit Tertullien (voici des paroles précieuses) (8), Dieu ayant remis le jugement à la fin des siècles, il ne précipite pas le discernement, qui en est une condition nécessaire : *Qui semel aeternum judicium destinavit post saeculi finem, non praecipitat discretionem, quae est conditio judicii, ante saeculi finem. Aequalis est interim super omne hominum genus, et indulgens, et increpans ; communia voluit esse et commoda profanis et incommoda suis* (9). Remarquez cette excellente parole : « Il ne précipite pas le discernement » ; « Tertullien a dit un beau mot que je vous prie d'imprimer dans votre mémoire : *Non admittit status fidei necessitates :* la foi ne connaît point de nécessités (10). » Vous perdrez ce que vous aimez. — Est-il nécessaire que je le possède ? — Votre procédé déplaira aux hommes. — Est-il nécessaire que je leur plaise ? — Votre fortune sera ruinée. — Est-il nécessaire

(1) *Sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église pour former un orateur.*
(2) *Panégyrique de saint François d'Assise*, 1652. Exorde.
(3) *Ibidem.*
(4) Tertullien, *De Carne Christi*, 5. — Cité dans le même *Panégyrique.*
(5) Sermon sur le *Mystère de la sainte Trinité*, 1655, premier point.
(6) Premier *Sermon sur la Providence*, prêché en 1656 à Dijon, devant le duc d'Epernon.
(7) *Apologétique*, 40.
(8) Premier *Sermon sur la Providence*, premier point.
(9) *Apologétique*, 41.
(10) *De Corona*, 11.

que je la conserve ? — Et quand votre vie même serait en péril (1), » etc., etc.

Toutefois, le jeune orateur aimait encore plus « la belle doctrine », « l'excellente doctrine » de Tertullien que ses fortes expressions. Tantôt il trouvait l'enseignement des Pères « merveilleusement expliqué » par « ce grand homme », et il tirait « un raisonnement » , une « conséquence » des « savants principes de Tertullien », du « beau passage de Tertullien, qui explique si bien cette vérité (2) ». Tantôt, c'étaient « les paroles du grave Tertullien qu'il *prêtait* volontiers aux sentiments de François d'Assise, si dignes de cette première vigueur et fermeté des mœurs chrétiennes (3), » et il mettait dans la bouche de ce grand saint un passage du *de Patientia*, n° 8 (4), un passage du *de Cultu muliebri*, II, n° 13 (5), deux passages du *de Spectaculis*, 29 et 28 (6). Tantôt il disait : « Pourquoi ne m'écrierai-je pas en ce lieu (7), avec le grave Tertullien, dont *j'ai tiré presque toutes les* remarques que je viens de faire, en son livre IV contre Marcion, pourquoi, dis-je, ne m'écrierai-je pas avec lui : « *O Christum et in novis veterem!* Oh! que Jésus-Christ est ancien dans la nouveauté de son Évangile (8) ! » Tantôt encore, il loue « cet excellent apologétique », « cet admirable apologétique », et, puisant à son gré dans toute la suite des écrits de Tertullien, il accumule dans le même discours, dans la même page, des textes tirés de quatre ou cinq traités différents (9), de ces traités dont il dira au

(1) Ce magnifique commentaire se trouve dans le second *Sermon pour la Fête de la Pentecôte*, 1658, premier point.

(2) Voir le premier sermon sur la *Conception de la sainte Vierge*, 1652. Lebarq, I, p. 239-241.

(3) *Panégyrique de saint François d'Assise*, 1652. Lebarq, p. 206-207.

(4) « Nous avons un corps et une âme qui doivent être exposés à toute sorte d'incommodités : *Ipsam animam ipsumque corpus expositum omnibus ad injuriam gerimus.* »

(5) « Je travaille à réduire en servitude l'appétit de ces voluptés qui, par leur délicatesse, rendent molle et efféminée cette mâle vertu de la foi : *Discutiendae sunt deliciae quarum mollitia et fluxu fidei virtus effeminari potest.* »

(6) « Quelles plus grandes délices à un chrétien que le dégoût des délices? *Quae major voluptas quam fastidium ipsius voluptatis?* Quoi! ne pourrions-nous pas vivre sans plaisir, nous qui devons mourir avec plaisir? *Non possumus vivere sine voluptate, qui mori cum voluptate debemus?*

(7) Deuxième point du *Sermon sur Jésus-Christ objet de scandale*, 1653.

(8) Voir tout ce passage dans Lebarq, p. 463-468.

(9) Gandar. *Bossuet orateur*, p. 96.

cardinal de Bouillon : « Les beaux livres de Tertullien sont : *l'Apologétique;* — *de Spectaculis;* — *de Cultu muliebri;* — *de Velandis virginibus;* — *de Pœnitentia*, admirable; — l'ouvrage *contre Marcion;* — *de Carne Christi;* — *de Resurrectione carnis;* celui *de Praescriptione*, excellent, mais pour un autre usage. »

§ II. — Influence de saint Cyprien.

Ce n'est pas seulement Tertullien, dont la lecture continuelle exposait le jeune orateur à des citations trop fréquentes, à des digressions inutiles, à des longueurs de mauvais goût : c'est aussi saint Cyprien, comme l'a fort bien montré Gandar dans son beau livre *Bossuet orateur*, p. 82-92. Il s'agit du second exorde du Sermon *Sur la loi de Dieu*, prêché à Metz le 23 février 1653. Le souvenir mal digéré d'une épître de saint Cyprien le sollicite et lui fait rompre la justesse des proportions (1). Mais laissons parler Bossuet lui-même : « Dans cette importante délibération (2), chrétiens, je me représente que, venu tout nouvellement d'une terre inconnue et déserte, séparée de bien loin du commerce et de la société des hommes, ignorant des choses humaines, je suis élevé tout à coup au sommet d'une haute montagne, d'où, par un effet de la puissance divine, je découvre la terre et les mers et tout ce qui se fait dans le monde. C'est avec un pareil artifice que le bienheureux martyr Cyprien fait considérer les vanités du siècle à son fidèle ami Donatus (3). Élevé donc sur cette

(1) Gandar, *Bossuet orateur*, p. 84.

(2) Il s'agit de savoir le sens exact de ces paroles de David : « *Cogitavi vias meas et converti pedes meos in testimonia tua.* » (Ps. CXVIII, 59.)

(3) « L'épître, dit Gandar, a la forme d'une homélie, et, par les détails de la mise en scène, rapelle les dialogues de Cicéron. Saint Cyprien décrit avec complaisance le berceau de vignes pendantes enlacées aux roseaux où, par une belle journée d'automne, il « achève à son fidèle ami Donat » un discours qu'il lui avait promis. Aussitôt le disciple oublie les beautés du paysage et les joies de la vendange; les yeux fixés sur le maître qu'il aime, suspendu à ses lèvres, il se livre à lui tout entier, les oreilles et l'esprit comme le cœur. Et saint Cyprien prend l'engagement d'être simple; les ressources du sujet supléeront assez à la stérilité de son génie. Après avoir rappelé à Donat quelles étaient ses incertitudes, alors qu'il errait encore en chancelant dans les ténèbres du siècle, et le merveilleux changement que la grâce a fait en lui, saint Cyprien veut le détacher entière-

montagne, je vois du premier aspect cette mulitude infinie de peuples et de nations, avec leurs mœurs différentes et leurs humeurs incompatibles, les unes barbares et sauvages, les autres polies et civilisées. Comment pourrais-je vous rapporter une pareille variété de coutumes et d'inclinations? Après, descendant plus exactement au détail de la vie humaine, je contemple les divers emplois dans lesquels les hommes s'occupent. O Dieu éternel! Quel tracas! Quel mélange de choses! Quelle étrange confusion! Je jette les yeux sur les villes, et je ne sais où arrêter la vue, tant j'y vois de diversité. Celui-ci s'échauffe dans un barreau; cet autre songe aux affaires publiques; les autres, dans leurs boutiques, débitent plus de mensonges que de marchandises. Je ne puis considérer sans étonnement tant d'arts et tant de métiers avec leurs ouvrages divers, et cette quantité innombrable de machines et d'instruments que l'on emploie en tant de manières. Cette diversité confond mon esprit; si l'expérience ne me (1) la faisait voir, il me serait impossible de m'imaginer (2) que l'invention (3) fût si abondante.

« D'autre part, je regarde que la campagne n'est pas moins occupée : personne n'y est de loisir; chacun y est en action et en exercice, qui à bâtir, qui à faire remuer la terre, qui à l'agriculture, qui dans les jardins : celui-ci y travaille pour l'ornement et pour les délices, celui-là pour la nécessité ou pour le ménage : et qu'est-il nécessaire que je vous fasse une longue énumération de toutes les occupations de la vie rustique? La mer même, que la nature semblait n'avoir destinée que pour être l'empire des vents et la de-

ment du monde, en le lui montrant tel qu'il est. « Pour un instant, figure-toi que tu es ravi sur la cime la plus élevée d'une haute montagne : de là examine la face des choses qui se déroulent au-dessous de toi, etc. » Un tel cadre ne se prêtait que trop à tous les procédés ordinaires de l'amplification : saint Cyprien n'a pas résisté à la tentation de le remplir. Il a pris plaisir à étaler les scandales de ce temps-là, les misères de tous les temps, la terre et la mer infestées par la guerre, et le brigandage, le cirque ou les gladiateurs s'égorgent, le théâtre, etc., etc. »

(1) *Variante*, nous.
(2) *Var.*, de convevoir.
(3) *Var.*, l'imagination.

meure des poissons, la mer est habitée par les hommes; la terre lui envoie dans des villes flottantes comme des colonies de peuples errants qui, sans autre rempart (1) que d'un bois fragile, vient se commettre à la fureur des tempêtes sur le plus perfide des éléments. Et là, que ne vois-je pas? que de divers spectacles! que de durs exercices! que de différentes observations! Il n'y a point de lieu où paraisse davantage l'audace tout ensemble et l'industrie de l'esprit humain.

« Vous raconterai-je, fidèles, les diverses inclinations des hommes? Les uns, d'une nature plus remuante ou plus généreuse, se plaisent dans les emplois violents; tout leur contentement est dans le tumulte des armes, et si quelque considération les oblige à demeurer dans quelque repos, ils prendront leur divertissement à la chasse, qui est une image de la guerre. D'autres, d'un naturel plus paisible, aiment mieux la douceur de la vie : ils s'attachent plus volontiers à cette commune conversation, ou à l'étude des bonnes lettres, ou à diverses sortes de curiosités, chacun selon son humeur. J'en vois qui sont sans cesse à étudier de bons mots, pour avoir l'applaudissement du beau monde. Tel aura tout son plaisir dans le jeu; ce qui ne devrait être qu'un relâchement de l'esprit, ce lui est une affaire de conséquence; il donne tous les jours de nouveaux rendez-vous, il se passionne, il s'impatiente, il y occupe dans un grand sérieux la meilleure partie de son temps. Et d'autres qui passent toute leur vie (2) dans une intrigue continuelle; ils veulent être de tous les secrets, ils s'empressent, ils se mêlent partout, ils ne songent qu'à faire toujours de nouvelles connaissances et de nouvelles amitiés. Celui-ci est possédé de folles amours; celui-là, de haines cruelles et d'inimitiés implacables; et cet autre, de jalousies furieuses. L'un amasse et l'autre dépense. Quelques-uns sont ambitieux et recherchent avec ardeur les emplois publics; les autres sont plus retenus et aiment mieux le repos et la douce

(1) *Var.*, défense.
(2) *Variante*, celui-ci passe toute sa vie.

oisiveté d'une vie privée. Chacun a sa manie et ses inclinations différentes. Les mœurs sont plus différentes que les visages; chacun veut être fol à sa fantaisie : la mer n'a pas plus de vagues, quand elle est agitée par les vents, qu'il naît de diverses pensées de cet abîme sans fond et de ce secret impénétrable du cœur de l'homme. C'est à peu près, mes frères, ce qui se présente à mes yeux, quand je considère attentivement les affaires et les actions qui exercent la vie humaine.

« A cette étonnante diversité, je demeure surpris et comme hors de moi; je me regarde; je me considère, que ferai-je? où me tournerai-je? *Cogitavi vias meas*. Certes, dis-je incontinent en moi-même, les autres animaux semblent ou se conduire ou être conduits d'une manière plus réglée et plus uniforme : d'où vient dans les choses humaines une telle inégalité et une telle bizarrerie? Est-ce là ce divin animal dont on raconte de si grandes merveilles? cette âme d'une vigueur immortelle n'est-elle pas capable de quelque opération plus divine et qui ressente mieux le lieu d'où elle est sortie? Toutes les occupations que je vois me semblent ou serviles, ou folles, ou criminelles; j'y vois du mouvement et de l'action pour agiter l'âme; je n'y vois ni règle, ni véritable conduite pour la composer. « Tout y est vanité et affliction d'esprit », disait le plus sage des hommes. Ne paraîtra-t-il rien à ma vue qui soit digne d'une créature faite à l'image de Dieu? *Cogitavi vias meas*. Je cherche, je médite, j'étudie mes voies; et pendant que je suis dans ce doute, je découvre un nouveau genre d'hommes que Dieu a dispersés de çà et de là dans le monde, qui mettent tout leur soin à former leur vie sur l'équité de la loi divine : ce sont les justes et les gens de bien. »

Enfin, nous voici au sujet du sermon, à la loi de Dieu! L'exorde et la division du sujet ont encore près de trois pages de l'édition Lebarq (1). Bossuet s'est donc laissé séduire par ce qu'il appelle « l'artifice » de saint Cyprien, et

(1) I. p. 313-316.

s'il n'a pas donné dans les procédés d'amplification oratoire où se complaisait son modèle, s'il n'a pas versé dans « la comédie ou la satire », dont Gandar lui reproche de « se rapprocher un peu trop peut-être » (1), s'il a su maintenir toujours le ton « de vérité familière et d'innocente raillerie » qui convient à la chaire chrétienne, il est incontestable que « les détails où il s'est amusé lui ont fait oublier son but et la longueur de la route » (2), et que, tout en « animant le lieu commun et en l'abrégeant », il a donné comme un sermon dans l'exorde d'un sermon.

Ce qui prouve le mieux qu'il y a là une erreur de goût, c'est que Bossuet — reprenant ce Sermon, non pas pour la troisième fois et vers 1661, chez les Carmélites du faubourg Saint Jacques ou les Bénédictines du Val-de-Grâce, comme l'ont dit l'abbé Vaillant dans ses *Études*, p. 77, Floquet, tome II, p. 131, et Gandar, p. 90, mais bien pour la seconde fois en 1659, chez les Sœurs de l'Union chrétienne (3), ainsi que l'établit M. l'abbé Lebarq, d'après l'écriture et l'orthographe, qui font la transition entre l'époque de Metz et l'époque de Paris (4) — Bossuet refait complètement l'exorde du discours de 1653 ; il le corrige, il l'abrège, il en élague « l'artifice » de saint Cyprien et jusqu'au nom de ce Père et de l'*Épître à Donat*. Mais il faut citer le nouvel exorde pour surprendre le jeune orateur en flagrant délit de progrès étonnants.

« Dans cette consultation importante, dit-il, où il s'agit de déterminer du point capital de la vie et de se résoudre pour jamais sur les devoirs essentiels de l'homme, chrétiens, je me représente que, venu tout nouvellement d'une terre inconnue et déserte, ignorant les choses humaines, je découvre d'une même vue tous les emplois, tous les exercices, toutes les occupations différentes qui partagent en

(1) *Bossuet orateur*, p. 89.
(2) *Bossuet orateur*.
(3) C'était la maison-mère de la Propagation, de Metz, dont Bossuet était le supérieur.
(4) *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, p. 107, et *Œuvres oratoires*, II, p. 545, note I.

tant de soins les enfants d'Adam durant ce laborieux pèlerinage. O Dieu éternel ! quel tracas! quel mélange de choses! quelle étrange confusion! et qui pourrait ne s'étonner pas d'une diversité prodigieuse ? La guerre, le cabinet, le gouvernement, la judicature et les lettres, le trafic et l'agriculture, en combien d'ouvrages divers ont-ils divisé les esprits! Cela passe de bien loin l'imagination (1). Mais si de là je descends au détail, si je regarde de près les secrets ressorts qui font mouvoir les inclinations, c'est là qu'il se présente à mes yeux une variété (2) bien plus étonnante. Celui-là est possédé de folles amours, celui-ci de haines cruelles et d'inimitiés implacables, et cet autre de jalousies furieuses. L'un amasse et l'autre dépense; quelques-uns sont ambitieux et recherchent avec ardeur les emplois publics, et les autres, plus retenus, se plaisent dans le repos de la vie privée; l'un aime les exercices durs et violents, l'autre, les secrètes intrigues; et *quand aurais-je fini ce discours*, si j'entreprenais de vous raconter toutes ces mœurs différentes et ces humeurs incompatibles ? Chacun veut être fol à sa fantaisie; les inclinations sont plus dissemblables que les visages; et la mer n'a pas plus de vagues, quand elle est agitée par les vents, qu'il naît de pensées différentes de cet abîme sans fond et de ce secret impénétrable du cœur de l'homme.

« Dans cette infinie multiplicité de désirs et d'occupations, je reste interdit et confus; je me regarde, je me considère : que ferai-je ? où me tournerai-je ? *Cogitavi vias meas*. Certes, dis-je incontinent en moi-même, les autres animaux semblent ou se conduire ou être conduits d'une manière plus réglée et plus uniforme. D'où vient dans les choses humaines une telle inégalité ou plutôt une telle bizarrerie ? Est-ce là ce divin animal dont on dit de si grandes choses ? Cette âme d'une vigueur immortelle, etc. (3). »

Bossuet a désormais conscience du défaut des *discours*

(1) Gandar, dit M. l'abbé Lebarq, renvoie en note cette surcharge, qu'il a incomplètement déchiffrée. »
(2) *Variante :* multitude, diversité.
(3) Lebarq. t. II. p. 546-547.

qui ne finissent point et des exordes qui contiennent tout un sermon. Il a resserré en quelques lignes deux ou trois pages de son exorde de 1653 ; il a supprimé, avec « l'artifice » de la montagne et du panorama imaginé par saint Cyprien, tous les traits qui n'étaient pas nécessaires, tous les hors-d'œuvre accumulés dans la première rédaction. Il arrive au plus vite à l'explication de son texte et de son sujet, et il lui suffit d'une forte et vive image : « La mer n'a pas plus de vagues » etc., pour exprimer avec autant de justesse que d'énergie la multiplicité des occupations des mortels et l'inconstance de leurs désirs, qui s'égarent loin de Dieu et de sa sainte loi.

§ III. — Influence heureuse et malheureuse de saint Augustin.

Saint Augustin lui-même, « le maître de tous les prédicateurs de l'Évangile, le docteur des docteurs » (1), le « grand, » « l'admirable », « l'incomparable saint Augustin », dans lequel Bossuet, dès l'époque de Metz, aime à « trouver toute la doctrine », comme il le dira au cardinal de Bouillon, n'a-t-il pas exercé une influence tour à tour heureuse et malheureuse sur le jeune archidiacre de Metz ?

Dans la *Défense de la Tradition et des saints Pères,* liv. XII, ch. 30, Bossuet rapporte une prière que le vénérable Guillaume, abbé de Saint-Arnould de Metz, faisait le jour de saint Augustin avant la messe : « Je vous prie, Seigneur, de me donner, par les intercessions et les mérites de ce saint, ce que je ne pourrais obtenir par les miens, qui est que, sur la divinité et l'humanité de Jésus-Christ, je *pense ce qu'il a pensé,* je sache ce qu'il a su, j'entende ce qu'il a entendu, je croie ce qu'il a cru, j'aime ce qu'il a aimé, je *prêche ce qu'il a prêché.* » Cette prière dut être celle du jeune archidiacre de Metz, de 1652 à 1659, comme Floquet et Gandar l'ont fait remarquer avec tant de raison.

Saint Augustin est pour Bossuet « celui de tous les Pères

(1) *Sermon pour la vêture d'une postulante Bernardine*, 28 août 1659.

qui a le mieux entendu les maladies de notre nature (1) », comme aussi tous les points de la religion catholique, et le premier des livres *de la Doctrine chrétienne* est une « théologie admirable (2) ». Aussi Bossuet ne craint-il pas de « décider » les questions en « suivant les traces que nous a marquées cet incomparable docteur », « qui nous donne une admirable ouverture pour connaître parfaitement » les vérités et les mystères de la foi catholique (3). Quand le jeune orateur « n'ose pas entreprendre de résoudre une question de lui-même (4) », il invoque l'autorité de saint Augustin, « si forte et si indubitable que les esprits les plus contentieux seront contraints d'en demeurer d'accord (5) ». Il se contente « de dire, comme pour une preuve infaillible, que c'est la doctrine de saint Augustin, que vous trouverez merveilleusement expliquée en mille beaux endroits de ses excellents écrits, particulièrement dans ses savants livres contre Julien le Pélagien (6) ». « Ne nous éloignons pas de saint Augustin », dit-il dans le *Sermon pour le samedi saint*, faussement appelé le premier *Sermon pour le jour de Pâques*, et en effet, saint Augustin remplit presque entièrement le deuxième et le troisième points. Il sert à l'orateur à peindre les trois âges de la vie promise aux justes : d'abord, la vie menée ici-bas, heureuse parce qu'elle est sainte « et qui nous apparaît comme l'enfance des chrétiens » ; puis, « la fleurissante jeunesse » des élus dans le ciel, auquel saint Augustin donne cette belle devise : *Cupiditate extincta, charitate completa* (7), la convoitise éteinte, la charité consommée » ; enfin, « la maturité dans la résurrection générale ». « Dans ce dernier âge et du monde et du genre humain, après avoir abattu nos autres ennemis sous ses pieds, la mort couronnera ses victoires. Comment cela

(1) *Sermon pour la Fête de la Conception de la sainte Vierge*, 7 décembre 1652. Premier Point.
(2) *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon.*
(3) *Sermon sur le Rosaire*, 1657. Lebarq, t. II, p. 351.
(4) Même discours, même passage.
(5) *Sermon pour la Nativité de la sainte Vierge*, 1652. Lebarq, t. I, p. 177.
(6) Même discours, p. 178.
(7) *Lettre* CLXXVII, n. 17.

se fera-t-il? Si vous me le demandez en chrétiens, c'est-à-dire non point pour contenter une vaine curiosité, mais pour fortifier la fidélité de vos espérances, je vous l'exposerai par quelques maximes que je prends de saint Augustin : elles sont merveilleuses, car il les a tirées de saint Paul (1) ».

Voilà l'intime pensée du jeune orateur, et elle ne variera jamais dans sa longue carrière : « la source vive d'où il veut tirer désormais tous ses discours, c'est l'Écriture expliquée par les Pères; mais saint Paul commenté par saint Augustin, c'est la fleur du froment, c'est le plus pur de la substance du christianisme (2) ».

Bossuet emprunte donc à saint Augustin des traits sublimes, des idées grandioses, entre autres celle qu'il développe dans le premier point du *Sermon sur les caractères des deux alliances* (3), à savoir que, si vous « lisez les Écritures divines, vous verrez partout le Sauveur Jésus... Il n'y a pas de page où on ne le trouve. Il est dans le Paradis terrestre, il est dans le Déluge, il est sur la montagne, il est au passage de la mer Rouge, il est dans le Désert, il est dans la Terre Promise. — C'est pourquoi l'admirable saint Augustin dit que ni dans la loi de nature, ni dans la loi mosaïque, il n'y voit rien de doux, s'il n'y lit le Sauveur Jésus. Tout cela est sans goût; c'est une eau insipide, si elle n'est changée en ce vin céleste, en ce vin évangélique que l'on garde pour la fin du repas, ce vin que Jésus a fait et qu'il a tiré de sa vigne élue. Voulez-vous que nous rapportions quelques traits de l'histoire ancienne, et vous verrez combien elle est insipide, si nous n'y entendons le Sauveur. Nous en dirons quelques-uns des plus remarquables, avec le docte saint Augustin. » Il y a là le germe, « les premiers linéaments de l'œuvre la plus originale et la plus achevée de Bossuet », la seconde partie du *Discours sur l'Histoire universelle* (4).

(1) Lebarq, I, t. p. 124-125.
(2) Gandar, *Bossuet orateur*, p. 105.
(3) Prêché à Metz, chez les Sœurs de la Propagation de la Foi, le deuxième dimanche après l'Épiphanie, 1653.
(4) *Bossuet orateur*, p. 57.

Mais si Bossuet doit à saint Augustin de magnifiques aperçus et de superbes inspirations, ne lui doit-il pas aussi des citations trop fréquentes, des hors-d'œuvre, des digressions, des longueurs invariablement amenées par ces mots : « C'est une belle doctrine de saint Augustin »; c'est « un beau passage », « ce sont les savants principes » de ce « grand homme »; « ce grand évêque dit admirablement » etc.

Bossuet, d'ailleurs, écrira plus tard au cardinal de Bouillon que saint Augustin « ferait peut-être, s'il était seul, une manière de dire un peu trop abstraite ». N'est-ce pas une confidence, un aveu autant qu'un conseil? Le jeune archidiacre de Metz n'a pas échappé à l'écueil que présentait la fréquentation assidue d'un génie au goût parfois défectueux comme saint Augustin. Les Sermons de Metz sont « un peu trop abstraits », grâce souvent à l'évêque d'Hippone.

A ce point de vue, le premier *Sermon sur la Pentecôte,* 1654, est tout à fait caractéristique (1). — Bossuet y prend pour texte une parole de saint Paul dans la seconde *Épître aux Corinthiens,* III, 6 : « *Littera occidit; spiritus autem vivificat.* La lettre tue, mais l'esprit vivifie ». Or, c'est le titre même d'un des ouvrages de saint Augustin les plus familiers à notre jeune orateur : *De Spiritu et littera* (2). Après avoir montré dans le premier exorde comment Dieu a choisi le jour de la Pentecôte, « où les Israélites étaient assemblés par une solennelle convocation, pour y faire publier hautement le traité de la nouvelle alliance », et comment « le Saint-Esprit descend en forme de langue pour nous faire entendre par cette figure qu'il donne de nouvelles langues aux saints apôtres (3) », Bossuet, dans le second exorde,

(1) « Il n'y a guère dans tous les manuscrits de Bossuet, dit M. l'abbé Lebarq, *Œuvres oratoires de B.*, t. I, p. 544, d'écheveau plus embrouillé que celui-ci. On trouve jusqu'à trois rédactions de l'exposition du sujet et du commencement de la preuve. L'une d'elles qui diffère des autres par l'écriture et l'orthographe est une reprise postérieure. » M. l'abbé Lebarq la renvoie à l'année 1655. Ce n'est pas un petit embarras que de démêler les deux autres qui sont contemporaines. M. Lebarq y parvient en tenant compte d'un élément négligé par Deforis, la pagination et un petit renvoi indiqués par Bossuet.

(2) Voir les nombreuses citations qu'il en fait et l'*Écrit composé pour le cardinal de Bouillon.*

(3) Lebarq, t. I, p. 545-546.

« entre d'abord en matière : elle est si haute et si importante qu'elle ne *lui* permet pas de perdre le temps à... faire des avant-propos superflus... Comme donc la loi nouvelle de notre Sauveur n'était pas faite pour un seul peuple, certainement il n'était pas convenable qu'elle fût publiée en un seul langage... Quoique l'auditoire (des apôtres) fût ramassé d'une infinité de nations diverses, chacun y entendait son propre idiome et la langue de son pays. Par où le Saint-Esprit nous enseigne que, si à la tour de Babel l'orgueil avait autrefois divisé les langues, l'humble doctrine de l'Évangile les allait aujourd'hui rassembler... Imitons les saints apôtres, mes frères, et publions la loi de notre Sauveur avec une ferveur céleste et divine... La lettre, c'est la loi ancienne; et l'esprit, comme vous le verrez, c'est la loi de grâce : et ainsi en suivant l'apôtre saint Paul, faisons voir, avec l'assistance divine, que la loi nous tue par la lettre et que la grâce nous vivifie par l'esprit (1) ».

C'est là assurément de la haute théologie : mais n'est-elle pas trop savante et trop abstraite, même pour un auditoire du dix-septième siècle? L'orateur lui-même le reconnaît, lorsque, au début de son premier point, il dit : « Et, *pour pénétrer le fond de notre passage*, il faut examiner avant toutes choses quelle est cette lettre qui tue, dont parle l'Apôtre. » Comme il est évident que c'est « la Loi donnée à Moïse, cette Loi si sainte du Décalogue, que l'Apôtre appelle ministère de mort, et par conséquent la lettre qui tue » : « Quoi! s'écrie Bossuet, ces paroles si vénérables : « Israël, je suis le Seigneur ton Dieu; tu n'auras point d'autres dieux devant moi! (2) » sont-elles donc une lettre qui tue? et une Loi si sainte méritait-elle un pareil éloge de la bouche d'un apôtre de Jésus-Christ? *Tâchons de démêler ces obscurités* avec l'assistance de cet Esprit-Saint qui a rempli aujourd'hui les cœurs des apôtres. *Cette question est haute, elle est difficile*; mais comme elle est impor-

(1) La première rédaction de cet exorde, citée par M. l'abbé Lebarq, t. I, p. 545-549, en note, était beaucoup plus longue : Bossuet l'a concentrée.
(2) *Deutéronome*, c. v, 6,7.

tante à la piété, *Dieu nous fera la grâce d'en venir à bout.* Pour moi, de crainte de m'égarer, *je suivrai pas à pas le plus éminent de tous les docteurs, le plus profond interprète du grand apôtre, je veux dire l'incomparable saint Augustin, qui explique divinement* cette vérité dans le premier livre *ad Simplicianum* et dans le livre *De Spiritu et littera.* Rendez-vous attentifs, chrétiens, à une instruction que j'ose appeler la base de la piété chrétienne. »

Bossuet explique alors que saint Paul ne songe pas à blâmer la Loi, « quand il l'appelle une lettre qui tue », mais qu'il « déplore la faiblesse de la nature », « les langueurs mortelles qui nous accablent, depuis la chute du premier père », « la corruption universelle de la nature, prouvée par l'idolâtrie (1) », « la guerre éternelle que nous fait la concupiscence » et que les méchants ne sentent pas, mais qu'un saint Paul sentira mieux, parce qu'il aime la loi du Seigneur. « Saint Augustin a bien compris sa pensée. Il a voulu, dit-il, faire voir à l'homme combien était grande son impuissance, et combien déplorable son infirmité, puisqu'une loi si juste et si sainte lui devenait un poison mortel, afin que, par ce moyen, nous reconnaissions humblement qu'il ne suffit pas que Dieu nous enseigne, mais qu'il est nécessaire qu'il nous soulage : *non tantum doctorem sibi esse necessarium, verum etiam adjutorem Deum* (2). » C'est pourquoi le grand docteur des gentils, après avoir dit de la Loi toutes les choses que je vous ai rapportées, commence à se plaindre de sa servitude... La Loi ne fait autre chose que nous montrer ce que nous devons demander à Dieu et de quoi nous avons à lui rendre grâces; et c'est ce qui a fait dire à saint Augustin : « Faites ainsi, Seigneur, faites ainsi, Seigneur miséricordieux : commandez ce qui ne peut être accompli; ou plutôt commandez ce qui ne peut être accompli que par votre grâce; afin que tout fléchisse devant vous, et que celui qui se glorifie se glorifie

(1) Ces derniers mots sont tirés du *Sommaire* écrit par Bossuet.
(2) *De Spiritu et littera*, n. 9.

seulement en Notre-Seigneur (1)... C'est là la vraie justice du christianisme, qui ne vient pas en nous par nous-mêmes, mais qui nous est donnée par le Saint-Esprit : c'est là cette justice qui est par la foi, que l'apôtre saint Paul élève si fort, non pas comme l'entendent nos adversaires, qui disent que toute la vertu de justifier consiste en la foi... La foi ne justifie pas sans la charité. Et toutefois il est véritable que c'est la foi de Jésus-Christ qui nous justifie, parce qu'elle n'est pas seulement la base, mais la source qui fait découler sur nous la justice qui est par la grâce. Car, comme dit le grand Augustin, « ce que la loi commande, la foi l'impètre : *Fides impetrat quod lex imperat* (2). » La Loi dit : « Tu ne convoiteras pas » ; « la foi dit avec le Sage : « Je sais, ô grand Dieu, et je le confesse, que personne ne peut être continent, si vous ne le faites. » Dieu dit par la Loi : « Fais ce que j'ordonne ; » la foi répond à Dieu : « Donnez, Seigneur, ce que vous ordonnez (3). » La foi fait naître l'humilité ; et l'humilité attire la grâce, « et c'est la grâce qui justifie (4) ». Ainsi notre justification se fait par la foi ; la foi en est la première cause ; et en cela, nous différons du peuple charnel, qui ne considérait que l'action commandée, sans regarder le principe qui la produit. Quand ils lisaient la Loi, ils ne songeaient à autre chose qu'à faire ; et ils ne pensaient point qu'il fallait auparavant demander. Pour nous, nous écoutons, à la vérité, ce que Dieu ordonne ; mais la foi en Jésus-Christ nous enseigne que c'est de Dieu même qu'il le faut attendre. Ainsi notre justice ne vient pas des œuvres, en tant qu'elles se font par nos propres forces ; elle naît de la foi, « qui opérant par la charité, fructifie en bonnes œuvres (5) », comme dit l'Apôtre... C'est là cette foi qui nous justifie, si nous croyons, si nous confessons que nous sommes morts et que c'est Jésus-Christ qui nous rend

(1) *Sermon XVII*, n° 3, sur *le Psaume CXVIII.*
(2) *Sermon XVI*, n° 2, sur le *Psaume CXVIII.*
(3) Saint Augustin, *Confessions*, liv. X.
(4) *Épître de saint Paul à Tite*, III, 7.
(5) *Épître aux Galates*, V, 6, et *Épître aux Colossiens*, I, 10.

la vie. Chrétien, le crois-tu de la sorte?... *Que ma peine serait heureusement employée*, si l'humilité chrétienne, si le renoncement à nous-mêmes, si l'espérance au Libérateur, si la nécessité de persévérer dans une oraison soumise et respectueuse, demeuraient aujourd'hui gravés dans vos âmes par des caractères ineffaçables. Prions, fidèles, prions ardemment : apprenons de la Loi combien nous avons besoin de la grâce... C'est ce que prétend l'apôtre saint Paul, *dans cet humble raisonnement que j'ai tâché de vous expliquer;* il nous montre notre servitude et notre impuissance, afin que les fidèles, étant effrayés par les menaces de la lettre qui tue, ils recourent par la prière à l'Esprit qui nous vivifie. C'est la dernière partie de mon texte, par laquelle je m'en vais conclure en peu de paroles. »

Ce « peu de paroles » n'a pas moins de neuf pages de l'édition Lebarq, t. I, 561-570. Bossuet y explique ce texte de saint Paul « que maintenant nous ne sommes plus sous la Loi (1) ».

« Or, dit-il, pour entendre plus clairement ce qu'il nous veut dire, considérons une belle distinction de saint Augustin (III[e] *Traité sur saint Jean*). « C'est autre chose, dit-il, d'être sous la Loi, et autre chose d'être avec la Loi. Car la Loi, par son équité, a deux grands effets; ou elle dirige ceux qui obéissent, ou elle rend punissables ceux qui se révoltent. Ceux qui rejettent la Loi, ils sont sous la Loi : parce que encore qu'ils fassent de vains efforts pour se soustraire de son domaine, elle les maudit, elle les condamne, elle les tient pressés sous la rigueur de ses ordonnances; et par conséquent, ils sont sous la Loi et la Loi les tue. Au contraire, ceux qui accomplissent la Loi, « ils sont ses amis, dit saint Augustin; ils vont avec elle, parce qu'ils l'embrassent, qu'ils la suivent, qu'ils l'aiment (2) ». Ces choses étant ainsi supposées, il s'ensuit que les observateurs de la loi ne sont plus sous la Loi comme esclaves, mais sont avec la Loi comme amis. Et comme dans le Nouveau Testament l'esprit

(1) *Épître aux Romains*, VII, 14.
(2) *Troisième traité sur saint Jean*, n° 2.

de la grâce nous est élargi, par lequel la justice de la Loi peut être accomplie, il est très vrai, ce que dit l'Apôtre, « que nous ne sommes plus sous la Loi » : parce que si nous suivons cet esprit de grâce, la Loi ne nous châtie plus comme notre juge; mais elle nous conduit comme notre règle : de sorte que, si nous obéissons à la grâce, à laquelle nous avons été appelés, la Loi ne nous tue plus; mais plutôt elle nous donne la vie dont elle contient les promesses.

« La première loi frappant au dehors émouvait les âmes par la terreur: la seconde les changera par l'amour. Et *pour pénétrer au fond du mystère*, dites-moi, qu'opère la crainte dans nos cœurs?... Elle les étonne, elle les ébranle, elle les secoue;... mais je soutiens qu'il est impossible qu'elle les change... La crainte étouffe les affections; elle semble les réprimer pour un temps; mais elle n'en coupe pas la racine; ôtez cet obstacle, levez cette digue : l'inclination, qui était forcée, se rejettera aussitôt en son premier cours...

« C'est pourquoi le grand Augustin, parlant de ceux qui gardaient la Loi par la seule terreur de la peine, non par l'amour de la véritable justice, il prononce cette terrible, mais très véritable sentence : « Ils ne laissaient pas, dit-il, d'être très criminels, parce que ce qui paraissait aux hommes dans l'œuvre, devant Dieu, à qui nos profondeurs sont ouvertes, n'était nullement dans la volonté : au contraire, cet œil pénétrant de la connaissance divine voyait qu'ils aimeraient beaucoup mieux commettre le crime, s'ils osaient en attendre l'impunité : *Coram Deo non erat in voluntate quod coram hominibus apparebat in opere; potiusque ex illo rei tenebantur quod eos noverat Deus malle, si fieri posset impune, committere* (1). » Donc, selon la doctrine de ce grand homme, la crainte n'est pas capable de changer le cœur. Considérez, je vous prie, cette pierre sur laquelle Dieu écrit sa loi; en est-elle changée pour contenir des paroles si vénérables? En a-t-elle perdu quelque chose de sa dureté? »

(1) *De Spiritu et littera*, n. 13.

Bossuet montre ensuite « qu'il n'y a que la charité qui amollisse » les âmes; qu'il « n'y a proprement que l'amour qui ait, pour ainsi dire, la clef du cœur », et que, par conséquent « la charité est l'esprit de la loi nouvelle, et l'âme, pour ainsi dire, du christianisme. » « Et selon la conséquence de ces principes, ajoute-t-il, *où je n'ai fait que suivre saint Augustin, qui s'est attaché à saint Paul*, je ne craindrai pas de vous assurer que quiconque ne se soumet à la loi que par la seule appréhension de la peine, il s'excommunie lui-même du christianisme, et retourne à la lettre qui tue et à la captivité de la Synagogue. »

Certes, voilà de la théologie éloquente; mais c'est de la théologie, dont Bossuet lui-même sent le besoin d'adoucir le langage « abstrait » par une péroraison toute pleine d'une onction aussi pieuse que pathétique et pénétrante : « Oui, certes, il doit être anathème celui qui n'aime pas Jésus-Christ : la terre se devrait ouvrir sous ses pas et l'ensevelir tout vivant dans le plus profond cachot de l'enfer; le ciel devrait être de fer pour lui; toutes les créatures lui devraient ouvertement déclarer la guerre, à ce perfide, à ce déloyal, qui n'aime point Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais, ô malheur! ô ingratitude! c'est nous qui sommes ces déloyaux. Oserons-nous bien dire que nous aimons Notre-Seigneur Jésus-Christ?... Quand vous aimez quelqu'un sur la terre, rompez-vous toujours avec lui pour des sujets de très peu d'importance? foulez-vous aux pieds tout ce qu'il vous donne? manquez-vous aux paroles que vous lui donnez? Il n'y a aucun homme vivant que vous voulussiez traiter de la sorte : c'est ainsi pourtant que vous en usez envers Jésus-Christ. Il a lié amitié avec vous; tous les jours vous y renoncez. Il vous donne son corps; vous le profanez. Vous lui avez engagé votre foi; vous la violez. Il vous prie pour vos ennemis; vous le refusez. Il vous recommande ses pauvres; vous les méprisez... Et comment donc pouvez-vous éviter cette horrible, mais très équitable excommunication de l'Apôtre : « Si quelqu'un n'aime pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème! » Et comment le puis-je

éviter moi-même, ingrat et impudent pécheur que je suis?... Aimons, aimons, mes frères, aimons Dieu de tout notre cœur. Nous ne sommes pas chrétiens, si du moins nous ne nous efforçons de l'aimer, etc. (1). »

Bossuet a bien repris en 1655 le *Sermon sur la lettre qui tue et l'esprit qui vivifie;* mais dès 1658, il abandonnait ces théories trop élevées, trop savantes, « trop abstraites », et il composait un admirable *Sermon* sur « l'esprit de force » et « l'esprit d'amour », qui sont « le véritable esprit du christianisme (2) ».

Il n'en est pas moins vrai de conclure, en résumé, que, si les Pères de l'Église latine, saint Augustin, saint Cyprien, Tertullien, ont été pour Bossuet des inspirateurs puissants, ils sont cause en partie des défauts de ses *Sermons* de Navarre et de Metz : comme l'a si bien dit Gandar, « le prédicateur écrit sous l'impression de la lecture de la veille; il en est tellement rempli qu'elle déborde, sans qu'il essaie de la contenir; il faut qu'il répète ce qu'il vient de lire, pour la première fois, avec une émotion singulière; l'enthousiasme ne lui a pas sur l'heure laissé l'esprit assez libre pour faire un choix; il invoque la parole de ses maîtres *quelquefois hors de propos et très souvent hors de mesure;* il a l'intempérance de la jeunesse et l'emphase qui convient aux premiers élans d'une admiration juvénile (3) », ce qui ne l'empêche pas de composer des chefs-d'œuvre, où son génie éclate déjà dans toute la fraîche beauté de son incomparable essor.

ARTICLE II

Influence des saints Pères sur Bossuet orateur pendant l'époque de Paris (1659-1682).

Quand Bossuet quitta Metz pour se rendre à Paris au commencement de 1659 (4), il emportait avec lui « les

(1) Lebarq. t. I, p. 568-569.
(2) Lebarq. t. II, p. 485-508.
(3) *Bossuet orateur*, p. 82.
(4) L'abbé Le Dieu dit formellement que « l'instruction des Nouveaux Catholiques fut le principal objet qui le rappela de Metz à Paris ».

maximes de sa *Politique*, le dessein de l'*Histoire des variations*, quelques-unes de ses idées les plus neuves... du *Discours sur l'Histoire universelle*. Il emportait le fond de doctrine qui en a fait l'arbitre et l'oracle de l'Église gallicane (1) », et l'accent d'autorité sereine qu'il avait puisé dans l'étude assidue de l'Écriture et des Pères, exagéré peut-être dans les Sermons prêchés contre les Juifs, mais tempéré par des effusions d'une tendresse mystique dans les *Panégyriques de saint François d'Assise* (1652), de *saint Bernard* (1653) et de *sainte Thérèse* (1657). Enfin, il emportait les ressources d'une éloquence qui s'était perfectionnée pendant un séjour à Paris (1656-1657), sous l'influence « de la beauté sans tache du style de Pascal » (2), et qui, si elle avait encore de la subtilité, de la rudesse et de l'exubérance, était déjà puissante, originale, relevée par l'éclat des images et la véhémence de la passion, emportée souvent à des hauteurs où nul encore n'avait pu atteindre et que pouvait seul dépasser le génie de Bossuet. Le gazetier Loret écrivait le 10 mars 1657 que

Cet orateur évangélique
Discourait divinement,..
Qu'il possédait un esprit d'ange,
Qu'il prêchait plus qu'humainement...
Il presse, il enflamme, il inspire (3).

On voit donc ce qu'il faut penser de cette affirmation de Sainte-Beuve que le seul fait de quitter Metz pour s'établir à Paris avait suffi à transformer l'éloquence de Bossuet. « A le lire dans ses productions d'alors, dit-il, on éprouve comme le passage d'un climat à un autre ». (4) L'expression est plus heureuse que juste : il n'y a pas eu de révolution subite dans la manière de l'orateur. Ses progrès avaient commencé depuis longtemps, et s'ils s'accentuèrent pen-

(1) *Bossuet orateur*, p. 242.
(2) *Ibidem*, p. 241.
(3) Compte rendu cité plus haut, page 33 d'un *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin*, aujourd'hui perdu.
(4) *Causeries du Lundi*, X, 199.

dant l'époque de Paris, ce fut moins par suite de l'influence du milieu que grâce à l'étude et à l'imitation des saints Pères.

Gandar, il est vrai, parle de certaines hésitations et d'un temps d'arrêt dans le développement oratoire du jeune « prédicateur ordinaire du roi » (1); il les attribue aux « rapports de Bossuet avec saint Vincent de Paul », qui lui apprit la « simplicité, la charité » (2), et dont « l'exemple et les conseils l'entraînèrent un instant vers des maximes plus austères que ne semblaient le permettre ni les conditions véritables de l'éloquence, ni le penchant de sa propre nature. » — Mais on ne voit pas que Bossuet en 1659 et en 1660, ait fait des emprunts à une rhétorique « emphatique » et qu'en 1661, dans le Carême des Carmélites, il ait « mortifié sa parole », déclaré la guerre aux artifices qui relèvent la beauté de l'éloquence et répudié de parti pris la verve et le mouvement oratoires. « Partout où la rédaction ne présente qu'une esquisse incomplète, dit M. l'abbé Lebarq, il est bien évident que [Bossuet] ne songea jamais à la reproduire de mot à mot, fût-elle, comme il arrive souvent aux Carmélites, de celles où il semble manquer peu de chose pour pouvoir être lues à haute voix devant un auditoire de lettrés (3). » C'est « le besoin de contrastes », peut-être même « une rhétorique raffinée, inconsciente » sans doute, qui a entraîné « un admirateur de Bossuet à le trouver rhéteur », à imaginer « des oscillations dans sa manière, avant et après 1660, pour faire trouver enfin à son génie l'équilibre de ses forces dans le Carême du Louvre : hypothèses plus ingénieuses que solides... On recule, s'il le faut, pour leur donner vraisemblance, jusqu'en 1659, à la veille [du] Carême des Minimes, le Panégyrique de saint Paul (4), où l'orateur

(1) Bossuet avait ce titre depuis 1658 ou la fin de 1657, comme l'atteste un écrit de l'évêque Bédacier du 28 février 1658. La reine Anne d'Autriche avait dû lui obtenir cet honneur après le *Panégyrique de sainte Thérèse*, 15 octobre 1657. — Voir Floquet, t. II, p. 207, et Lebarq, *Histoire crit.*, p. 291.

(2) *Bossuet orateur*, p. 260-276.

(3) *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, t. III, p. V. *Introduction*.

(4) M. l'abbé Lebarq, malgré la double autorité de Gandar et de Gazier, en revient à l'opinion de Floquet, qui le place en 1657, à l'Hôpital général, dont « l'ouverture récente » était du mois de mai.

était amené par son sujet même à faire si éloquemment le procès à l'éloquence. Mais autre chose est, sans doute, d'élever au-dessus de la rhétorique classique la prédication toute miraculeuse du Docteur des Gentils, autre chose de condamner tout discours qui ne serait pas calqué sur les Épitres de saint Paul. Bossuet n'a garde de se jeter dans ces excès. » (1) D'ailleurs, « si, dans ce discours, l'orateur parle de la simplicité avec l'accent d'une conviction passionnée » (2), il ne faudrait pas croire que ce fût un changement survenu dans ses sentiments. Le plus ancien Sermon de vêture qu'il ait prononcé, au dire de Gandar lui-même (3), et qui remonte non pas à 1655, comme Floquet l'a cru, mais très probablement à 1654, comme l'établit M. l'abbé Lebarq (4), contient un passage où l'orateur presse son auditoire de demander pour lui au ciel « ces deux beaux ornements de l'éloquence chrétienne, la simplicité et la vérité ». (5) Enfin, s'il « enfle » un peu plus sa voix dans le *Panégyrique de saint Victor* (6), au lieu que dans celui de *saint Paul* il mêle « comme par surprise aux élans presque involontaires de la plus haute éloquence l'esprit d'humilité de saint Lazare », Gandar ne nous donne-t-il pas lui-même le secret de cette différence, quand il nous dit : « Comment parler des nations converties à l'Évangile par les prédications de saint Paul, sans faire tourner à la honte de l'éloquence profane les victoires prodigieuses remportées par une parole si éloignée des habitudes de l'école (7) ? »

La vérité est que les Sermons de 1659 à Paris ressemblent beaucoup à ceux de Metz, que les Sermons du Carême des Minimes en 1660 « sont facilement reconnaissables à leur longueur » (8), que « la fécondité y va jusqu'à l'exubé-

(1) *Histoire critique*, p. VI.
(2) *Bossuet orateur*, p. 266.
(3) *Ibidem*, p. 54.
(4) Il se base sur l'émotion avec laquelle Bossuet y parle du « ministre d'iniquité », Paul Ferry, et du sermon qu'il avait prononcé en mai 1654 et publié bientôt après sous le titre de *Catéchisme général de la Réformation de la Religion*.
(5) Lebarq, t. I, p. 482.
(6) Il a été prononcé, non pas en 1659, comme le dit Lachat, mais en 1657, à Paris, dans l'abbaye des Victorins.
(7) *Bossuet orateur*, p. 267.
(8) *Ibidem*, p. 305.

rance » (1), et que Bossuet a écrit lui-même en plusieurs endroits ce mot significatif : *abrégez* (2). Quant au Carême des Carmélites, les Sermons qui nous en restent sont « toujours très fortement pensés, souvent incomplètement rédigés; mais Bossuet s'y préoccupe sans cesse des intérêts spirituels des deux parties de son auditoire, les religieuses et les gens du monde et de la cour qui l'écoutaient.

Gandar a jugé trop sévèrement les deux Carêmes des Minimes et des Carmélites pour faire éclater la supériorité de celui du Louvre, qui « marque pour Bossuet et, d'une façon plus générale, pour l'éloquence religieuse en France, au dix-septième siècle, ce point si difficile à saisir qui est celui de la maturité et de la perfection... Pour Bossuet, elle devait durer plus de trente ans. » (3) En parlant ainsi, Gandar a oublié que les Sermons de 1660, pensés un peu à la hâte, « sont des improvisations sur le papier », et que ceux de 1661, « plus médités, étaient moins écrits », tandis que ceux du Louvre furent médités à loisir et écrits avec beaucoup de soin (4).

Ce qui semble incontestable, c'est que Bossuet s'efforça de plus en plus de réaliser cette devise qu'il se donnait un jour à lui-même devant la cour : « *L'utilité des fidèles est la loi suprême de la chaire* (5) ». Son âme sacerdotale et apostolique n'avait jamais eu d'autre but; mais l'ardeur et l'exubérance de la jeunesse l'avaient entraîné à des hors-d'œuvre inutiles, abstraits, savants, qui passaient par-dessus la tête de son auditoire. A partir de 1659 et surtout de 1662, il renonce à l'étalage d'une vaine érudition, à l'appareil scolastique du raisonnement, aux expressions réalistes et crues. « Le développement gagne en netteté, en simplicité; la phrase s'allège et prend de l'ampleur tout à la fois. Le vocabulaire s'épure : les termes surannés, sco-

(1) *Bossuet orateur*, p. 312.
(2) Lebarq, *Histoire crit.*, p. 379.
(3) *Bossuet orateur*, p. 408.
(4) Lebarq, *Œuv. orat. de B.* t. IV, *Introduction*, p. VI.
(5) *Troisième Sermon pour la Fête de la Conception*, 1669. Avent de Saint-Germain en Laye.

lastiques, triviaux, se font plus rares. L'orateur est maître de sa matière et de lui-même ; il a digéré ses études, et de sa vaste érudition il ne laisse rien passer dans sa parole qui ne soit nécessaire à la suite de sa pensée et à l'efficacité de son discours (1) », c'est-à-dire « à l'utilité des fidèles, des enfants de Dieu », comme on lit dans une variante.

§ I. — Progrès de Bossuet orateur sous l'influence des Pères grecs.

Ces progrès étonnants sont dus, sans doute, au goût, au génie de l'orateur, et aux dernières exhortations de saint Vincent de Paul. Mais comment ne pas y voir le résultat de l'étude des Pères et surtout des Pères grecs, qui « l'aidèrent à toucher plus sûrement la perfection? ». Bossuet, qui écrivait en 1669-70 au cardinal de Bouillon que « le style du monde le plus vicieux, c'est le plus affecté et le plus contraint », ne comprenait-il pas dès 1662 ce qu'il y a de mauvais goût dans les antithèses heurtées du « dur Africain » et même dans les subtilités du grand évêque d'Hippone? Ne disait-il pas, d'ailleurs, au cardinal de Bouillon que « saint *Chrysostome* ramène et mesure [l'esprit] *à la capacité du peuple* »; qu'on trouve dans ce Père « l'exhortation, l'increpation, la vigueur, la manière de traiter les exemples de l'Écriture et d'en faire valoir tous les mots et toutes les circonstances »; qu'en lisant « son ouvrage sur *saint Mathieu*,... bien traduit en français, on pourrait tout ensemble *apprendre les choses* et *former le style* »; que « les Homélies de saint Jean Chrysostome sur *la Genèse* sont excellentes, — sur saint Paul admirables, — au peuple d'Antioche très éloquentes? »

La foule se pressait à Antioche sur les pas du jeune et éloquent Chrysostome (2). Le sanctuaire retentissait des ap-

(1) Lanson, *Bossuet*, p. 78.
(2) *Saint Jean Chrysostome*, 347-407, naquit à Antioche, fut élève de Libanius, puis ordonné prêtre par l'évêque Flavien et nommé patriarche de Constantinople en 398. L'impératrice Eudoxie l'exila en 403, le rappela bientôt, mais pour le faire encore partir pour l'exil et l'envoyer mourir à Comana. — Il a laissé de nombreux

plaudissements qu'excitaient ses discours. On le suivait dans les campagnes, aux portes de la ville ; de vastes toiles étaient tendues dans les airs pour défendre de l'ardeur du soleil une foule enivrée du charme de ses paroles. « C'est la réunion de tous les attributs oratoires, dit Villemain, le naturel, le pathétique et la grandeur, qui ont fait de saint Jean Chrysostome le plus grand orateur de l'Église primitive, le plus éclatant interprète de cette mémorable époque. La pensée reste confondue devant les prodigieux travaux de cet homme, devant l'ardeur et la facilité de son génie ». C'est une suite de discours sans exemple dans l'antiquité, « un monument d'histoire et d'éloquence », que les harangues prononcées à Antioche devant la foule, menacée de la colère de Théodose, dont elle avait renversé les statues, et dont l'évêque Flavien avait été implorer la clémence. « Les ouvrages de saint Chrysostome, dit Villemain, sont le cours le plus complet de prédication morale que nous ait transmis l'antiquité... On y voit partout un beau génie, une grande connaissance du cœur de l'homme, une charité vraiment évangélique... La civilisation chrétienne de l'Orient revit tout entière dans les pages éloquentes de l'orateur d'Antioche,... de cette Babylone chrétienne, enchantée plutôt que corrigée par ses paroles. » A Constantinople « Chrysostome retrouva les vices de l'Asie, augmentés encore par la présence d'une cour efféminée, dont on retrouve la description dans les *Homélies* de l'éloquent archevêque, pour lequel le peuple avait une sorte d'idolâtrie. On sait qu'au retour de son premier exil, il vit le Bosphore se couvrir de vaisseaux qui venaient à sa rencontre et il entendit les chants populaires qui célébraient sa rentrée triomphale. « Son éloquence balançait tout le pouvoir de ses ennemis », qui l'emportèrent enfin, grâce à la faiblesse d'Arcadius. Les *Lettres* de Chrysostome, pleines du récit de ses maux, sont éloquentes comme ses discours et sans

ouvrages : *sur la Virginité*, *sur le Sacerdoce*, *sur la Providence*, *sur la Divinité de J.-C.*, des *Homélies*, des *Discours*, des *Panégyriques*, des *Lettres*, etc. Voir le livre de Paul Albert : *saint Chrysostome considéré comme orateur populaire*. 1858, in-8°.

aucune âpreté : car l'âme de Chrysostome était aussi douce que grande.

« Chrysostome est un Grec asiatique, formé par l'influence d'Athènes, dit Villemain (1) »... Par son vif et affectueux langage, par l'analyse approfondie des faiblesses humaines, comme par l'éclat de l'expression, Chrysostome semblerait avoir plus d'une ressemblance avec Massillon. Ce parallèle tromperait encore cependant... Chrysostome a moins de pureté de goût, peut-être moins de naturel, ou plutôt un autre naturel pompeux et candide. Son abondance ne se renferme pas dans un développement toujours heureux et varié... Mais son âme est émue... Avec cette source de pathétique et cette abondance de cœur,... par la forme éclatante et simple du discours, et la grâce soudaine qu'on y remarque souvent,... c'est à *Bossuet* dans ses Sermons, qu'il pourrait être comparé, si Bossuet souffrait des égaux, et s'il n'avait eu ce don du sublime, que l'éloquence chrétienne atteignit rarement avant lui, même dans un siècle plus poétiquement chrétien. »

Ce n'est pas seulement saint Jean Chrysostome qui apprit à Bossuet à devenir « simple et populaire » : ce sont encore saint *Grégoire de Nazianze* (2) et saint *Basile* (3) qui lui enseignèrent le charme de la douceur familière et de l'onction pénétrante d'une simple homélie, qui s'insinue dans les âmes beaucoup plus que l'éloquence vigoureuse

(1) *Tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle*, p. 233, et 180.

(2) Ce Père, né en 328, en Cappadoce, mort vers 389, fut l'ami de saint Basile, évêque de Sasime, puis de Nazianze, enfin patriarche de Constantinople, où il fut violemment attaqué par les ariens et abandonné par l'empereur Théodose. Il se démit de ses fonctions et alla mourir en Cappadoce dans la retraite. — Il a laissé 55 *Discours* ou *Homélies*, 235 *Lettres*, et en vers, 158 pièces diverses, 228 petits sujets sous le nom d'épigrammes.

(3) Saint *Basile* (329-379), né à Césarée, élève de Libanius à Constantinople, ami de Grégoire de Nazianze à Athènes, professa l'éloquence dans sa ville natale, dont il devint archevêque en 370. — « Saint Basile, dit Villemain, fut le véritable évêque de l'Evangile, le père du peuple, l'ami des malheureux, inflexible dans sa foi, infatigable dans sa charité. » Il a une imagination vive et tendre, une sensibilité délicate et exquise. Les habitants de Césarée répondaient à ses discours par des applaudissements et des larmes. Quand il mourut, tout le peuple de la province accourut à ses funérailles. Les païens, les juifs le disputaient aux chrétiens par l'abondance de leurs larmes : car il avait été le bienfaiteur de tous. Plusieurs personnes ayant péri à ces funérailles, on les estima heureuses d'être mortes un tel jour; on les appela des « victimes funéraires ».

et toujours tendue. Il se souvenait des services que lui avaient rendus les Pères Grecs, quand il recommandait au cardinal de Bouillon « Clément Alexandrin » et « son *Pédagogue* », « comme aussi quelques discours choisis de saint Grégoire de Nazianze (1), auteur très propre à relever le style. »

Grâce à l'imitation de ces modèles d'un goût plus pur que les Africains, Bossuet, « avec plus de clarté, dit M. Lanson (2), avait plus de profondeur, plus de force avec plus de simplicité : quelque chose encore de fougueux et d'ardent, un bouillonnement de jeunesse, qui se faisait d'autant plus sentir qu'il était plus contenu. » Il unissait dans une heureuse harmonie et sans aucune contrainte apparente, des qualités qui semblaient s'exclure : le naturel et l'élégance, la force et la grâce, la sobriété et la plénitude, la simplicité et la sublimité.

C'est alors qu'il prêchait le *Sermon sur l'Honneur du monde* devant le prince de Condé, 21 mars 1660, et que, pour prouver que cet honneur se rend coupable de trois crimes capitaux : le crime « de flatter la vertu et de la corrompre », le crime « de déguiser le vice et de lui donner du crédit » ; enfin le crime « d'attribuer aux hommes ce qui appartient à Dieu », il s'appuyait sur saint Jean Chrysostome, « ce grand prédicateur, si véhément accusateur » de l'honneur du monde « dans l'homélie XVII[e] sur la divine *Épître aux Romains.* »

C'est alors qu'il prononçait le second *Sermon sur la Providence* (3), que Gandar met en parallèle avec le premier (4), celui de 1656, prononcé devant le duc d'Épernon,

(1) *Saint Grégoire de Nazianze*, « bien supérieur, dit Villemain à l'évêque de Nysse, n'égale pas le génie de saint Basile : mais il a dans l'imagination quelque chose de plus brillant et de plus gracieux. » Ses adieux au peuple de Constantinople dans Sainte-Sophie sont de toute beauté. « Ses éloges funèbres sont des hymnes ; ses invectives contre Julien ont quelque chose de la malédiction des prophètes. On l'a appelé le *théologien de l'Orient* : il faudrait l'appeler surtout le *poète du christianisme oriental.* »

(2) *Bossuet*, p. 80.

(3) Vendredi, 10 mars 1662.

(4) En 1656, le plan du discours et la façon même dont le sujet est conçu manquent de netteté : il y a des phrases inachevées dans le premier point ; le second

et où, dès le second exorde, Bossuet nous dit : « Le théologien d'Orient, saint Grégoire de Nazianze, contemplant la beauté du monde, dans la structure duquel Dieu s'est montré si sage et si magnifique, l'appelle élégamment en sa langue le plaisir et les délices de son Créateur, Θεοῦ τρυφήν (1). Il avait appris de Moïse que ce divin architecte, à mesure qu'il bâtissait ce grand édifice, en admirait lui-même toutes les parties : *Vidit Deus lucem quod esset bona*, etc., (2). » Au lieu des discussions dirigées en 1656 contre les Épicuriens et les Stoïciens, le Sermon de 1662 ne renferme qu'une dialectique pressante contre les libertins, ces ennemis de la foi chrétienne, que Bossuet attaquera sans cesse jusque dans l'*Oraison funèbre* de la Princesse Palatine, 1685.

C'est encore en 1662, 19 mars, qu'il donnait le *Sermon sur l'ambition*, retouché, refondu, mais toujours inspiré de saint Augustin (3), « dans cet admirable second point, cette description des inconstances de la fortune d'une si pressante logique et d'un mouvement si dramatique (4) »; le *Sermon sur l'Impénitence finale*, ou *du mauvais riche*, 5 mars 1662, peinture si vive de la vie mondaine, terminée par la terrible scène d'une mort impénitente; le *Sermon sur la Mort* enfin, 22 mars 1662, aussi saisissant dans son raisonnement général que l'*Oraison funèbre de Madame*, qui en reprend l'idée et quelquefois les termes.

D'après M. Lanson (5), il y aurait eu, après 1662, un

et le troisième ne sont qu'une esquisse rapide. — En 1662, « ce grand et admirable sujet, digne de l'attention de la cour la plus auguste du monde », est traité supérieurement. Bossuet entre tout d'abord en matière, et c'est pour n'en plus sortir; la division n'a rien de scolastique; deux points seulement : le premier pour montrer qu'un conseil éternel et immuable se cache parmi les événements humains, le second pour faire l'application de cette sublime politique qui régit le monde. Le changement n'est pas moins marqué dans l'ordre et les formes de la discussion : Bossuet a renversé son argumentation de Dijon. — On s'étonne qu'en faisant cette comparaison, un critique comme Gandar ne voie qu'un postulat dans l'énoncé oratoire de la question, et prétende que Bossuet, sans daigner alléguer de bonnes preuves, se contente d'affirmer « du ton superbe et confiant d'un victorieux ».

(1) *Oratio* XXXIV (*Nunc* XXVIII.)

(2) Lebarq, t. IV, p. 118.

(3) Voir ce qui en a été dit plus haut.

(4) Lanson, *Bossuet*, p. 80.

(5) Page 80.

nouveau progrès dans l'art oratoire de Bossuet, qui se serait « élevé au-dessus de ce qu'on croit être la perfection. Une plus entière possession de soi, une sérénité supérieure que troublent seulement les saints emportements de la charité, une large philosophie qui élève tous les sujets, une netteté parfaite, qui fait descendre toutes les questions au niveau des auditeurs, une force égale sans défaillance et sans fougue, plus de lumière et de relief que de couleur rapprochent les sermons des dernières stations prêchées par Bossuet de la pure beauté des meilleures oraisons funèbres. Tels sont le *Sermon sur la justice* (1666) et le *Sermon pour la fête de Tous les Saints*, sur les conditions nécessaires pour être heureux (1669) : œuvres profondes et lumineuses, d'une force si délicate et si irrésistiblement insinuante. Tels aussi les *Sermons* prononcés pendant que Bossuet remplissait les fonctions de précepteur du Dauphin : en 1675, *pour la profession de Mademoiselle de la Vallière*, analyse impersonnelle et profonde des états d'une âme pécheresse, que la grâce rappelle à Dieu; en 1681, *Sur l'unité de l'Église*, vaste tableau d'histoire sacrée, effort puissant et mesuré pour réconcilier le Pape et le Roi, où l'on sent avec le cœur d'un chrétien et d'un Français l'esprit d'un homme d'État (1). »

Mais on peut faire remarquer à M. Lanson que ni « la netteté parfaite », ni « la large philosophie », ni « la sérénité supérieure », ni « l'entière possession de soi », ni la « profondeur lumineuse, » ni « la force délicate » ne manquent aux douze chefs-d'œuvre qui nous restent de la grande station du Louvre », aux *Sermons sur le mauvais riche*, *sur l'ambition*, *sur la mort*, *sur les devoirs des rois*, etc. Sans doute, Bossuet fera encore des progrès, particulièrement pour le style (2), et on est tenté, comme M. l'abbé Lebarq (3), d'appliquer à la perfection d'un si riche génie ce que lui-même aimait à dire de la perfection chrétienne : elle « n'est

(1) *Bossuet*, p. 80-81.
(2) *Panégyrique de saint Benoit*, 1665.
(3) *Œuvres oratoires*, t. IV, p. XV.

pas dans un degré déterminé; elle consiste à croître toujours (1) ». Il est vrai toutefois qu'à partir de 1662, « l'éducation de l'orateur est terminée. S'il se surpasse désormais, ce sera en vertu de la force nouvelle qu'il vient d'acquérir (2) et qui éclate jusque dans ces esquisses rapides d'une hardiesse singulière qu'il trace, bientôt après le Carême de 1662.

Tout à l'opposé de M. Lanson, M. Rébelliau estime, p. x de l'*Introduction des Sermons choisis* de Bossuet, que « dans les derniers sermons qu'il prêche à la cour, cet équilibre harmonieux de qualités diverses commence à se rompre un peu; la majesté va en grandissant, la familiarité s'atténue chaque jour davantage. L'accent personnel, si sensible dans les sermons de la jeunesse, disparaît pour faire place à cette manière impersonnelle et abstraite, plus sublime sans doute, mais où l'homme même, à notre gré, s'efface un peu trop. Dès les sermons de 1666, Bossuet est déjà le Bossuet des grandes oraisons funèbres. »

Sans doute, dès 1666, le style du grand orateur a la majesté, la force, l'harmonie, la souplesse qu'on admire à si juste titre dans les *Oraisons funèbres*. Mais est-ce que « l'homme s'efface trop » dans ce discours où il pleure la duchesse d'Orléans, où il se plaint « d'être encore destiné à rendre ce devoir funèbre à celle qu'il avait vue si attentive, pendant qu'il rendait le même devoir à la reine sa mère »? où il gémit de voir « sa triste voix réservée à ce déplorable ministère », et où il rappelle que « l'art de donner agréablement », que la duchesse d'Orléans « avait si bien pratiqué dans sa vie, l'a suivie, il le sait (3), jusqu'entre les bras de la mort? » — Est-ce que « l'homme s'efface trop » dans cette magnifique et sublime péroraison de l'*Oraison funèbre du*

(1) Ainsi, l'Avent du Louvre de 1665, le *Sermon sur la Divinité de Jésus-Christ* en particulier, l'Avent de Saint-Thomas du Louvre, en 1668, celui de Saint-Germain en Laye, en 1669, présentent « une phrase plus souple, sans être moins ferme, un instinct plus sûr de l'harmonie de la période et des proportions du discours ».

(2) Lebarq, t. IV, p. xv.

(3) Allusion à l'anneau pastoral que la duchesse d'Orléans voulait offrir à Bossuet, nommé à l'évêché de Condom, et qu'elle chargea, en mourant, sa première femme de chambre de remettre au prélat.

grand Condé, lorsque l'orateur, après avoir mis au cercueil son héros, après avoir appelé les peuples, les princes, les prélats, les guerriers autour du catafalque de ce grand mort s'avance lui-même pour venir, « après tous les autres, rendre les derniers devoirs à ce tombeau », à ce prince, auquel il dit : « Vous vivrez éternellement dans ma mémoire : votre image y sera tracée, non point avec cette audace qui promettait la victoire; non, je ne veux rien voir en vous de ce que la mort y efface. Vous aurez dans cette image des traits immortels... C'est là que je vous verrai plus triomphant qu'à Fribourg et à Rocroy... Heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint ! » Jamais « l'accent personnel », jamais le *moi* fut-il plus noble et plus touchant dans la chaire ? Jamais adieu de prêtre et d'ami eut-il plus d'éloquence et de dignité ?

Quant à « la familiarité, qui s'atténue chaque jour davantage dans les derniers sermons prêchés à la cour », ne reparaît-elle pas devant d'autres auditoires, à Saint-Thomas du Louvre, par exemple, dans l'Avent de 1668, dont le caractère dominant est la simplicité véhémente : témoin cette apostrophe aux dames qui l'écoutent : « Faites-vous des fruits dignes de pénitence? Ces gorges et ces épaules découvertes étalent à l'impudicité la proie à laquelle elle aspire (1) ». Ce trait n'est-il pas d'une familiarité effrayante? comme le dit l'abbé Lebarq (2).

On voit par là ce qu'il faut penser des appréciations de Paul Albert sur les orateurs de la chaire au dix-septième siècle : « Le vague, l'abstrait, toujours substitués à la vérité vivante ; aucun détail familier, qui fasse tressaillir, comme une divulgation publique, le malade qui se reconnaît; rien que des contours, des formes flottantes, une image convenue, dans laquelle on reconnaît les traits généraux de la

(1) *Esquisse pour le quatrième Dimanche*, 23 décembre 1668. Lebarq, t. V, p. 423.
(2) *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, p. 381.

nature humaine; rien de l'homme dont on veut faire le portrait. Voilà les caractères généraux de l'éloquence religieuse au dix-septième siècle (1). » — On ne saurait mieux prendre le contre-pied de la vérité, et Paul Albert est aussi injuste que passionné, quand il dit de Bossuet : « Ne lui demandez pas de s'abaisser jusqu'à nous : il ne le peut. Ce n'est pas le médecin attentif, charitable, qui s'enquiert doucement des souffrances d'une âme malade ou dévoyée. Il frappe, il blesse, il écrase. »

Bossuet écrasait si peu qu'il gagnait tous les cœurs par son aménité, sa bénignité, sa douceur, sa bonté, à laquelle rendent hommage tous ses contemporains.

Il faut donc s'en tenir à l'appréciation de Gandar lorsqu'il dit (2) : « Dans le Carême de Saint-Germain (1666), dans les *Oraisons funèbres* (1669-1687), Bossuet déploiera plus d'abondance, un art plus divers et plus achevé. Je ne voudrais rien ôter à la popularité de ces chefs-d'œuvre, que deux siècles ont consacrés, et serai le premier à prendre ma part de ces fêtes incomparables que Bossuet donnera, comme on l'a dit, à l'imagination et au cœur. Mais le Carême du Louvre ne pâlira pas à côté de ces merveilles : dans sa forme plus sobre et plus simple, il aurait partagé les suffrages à Saint-Lazare, à Port-Royal, aux Carmélites; il aurait tenu en suspens les préférences de La Bruyère,... celles de Fénelon,... et pour dire plus, celles de Bossuet lui-même. »

§ II. — Fusion harmonieuse du génie de Bossuet et de celui des Pères, Tertullien, saint Augustin.

Dès 1662, Bossuet était arrivé à ce qu'il considère comme essentiel pour l'orateur de la chaire : *apprendre les choses et former le style*.

C'est que, l'égal des Pères par le génie, il s'était si bien nourri de leur pensée et de leur doctrine, si bien pénétré de la substance de leurs écrits que sa mémoire lui rappelait

(1) *La Prose, seizième leçon*, p. 359.
(2) *Bossuet orateur*, p. 409.

sans effort les endroits de leurs ouvrages qui se rapportaient à son sujet : il s'en appropriait l'esprit ou la lettre dans la mesure où le comportaient son auditoire, la suite de ses idées, la logique de son raisonnement. Au lieu de faire, comme par le passé, de longues citations, voire même des hors-d'œuvre, pour insérer dans son texte des passages des Pères qui l'avaient frappé, il fondait admirablement leurs idées avec les siennes, « et il nous faut les indications de l'orateur lui-même pour distinguer dans la trame unie et serrée de son discours ce qu'il emprunte de ce qu'il a tiré de son propre fonds : tant la liberté d'inspiration s'accorde heureusement chez lui avec la fidélité des souvenirs! tant Bossuet est dans son naturel lorsqu'il reprend la pensée des Pères, et renoue, à travers les siècles, la chaîne de la tradition (1)! »

Voici un exemple de cette fusion harmonieuse des idées de Bossuet avec celles des saints Pères : il est emprunté au Carême des Minimes (1660), bien qu'une certaine exubérance soit la caractéristique de ces discours, rapidement jetés sur le papier. Dans le troisième point du *Sermon sur les démons*, Bossuet prouve que « ce lion rugissant qui se rue sur nous » est bien facile à vaincre : (2) « Que si vous voulez, dit-il, savoir sa faiblesse, non plus, messieurs, par

(1) Gandar, *Bossuet orateur*, p. 81-82.

(2) On peut comparer ce passage avec ce qu'avait dit Bossuet en 1653. *Sermon sur les démons*, troisième point : « Cet ennemi redoutable, il redoute lui-même les chrétiens. Il tremble au seul nom de Jésus; et, malgré son orgueil et son arrogance, il est forcé par une secrète vertu de respecter ceux qui portent sa marque : c'est ce que vous allez voir par un beau passage du grand Tertullien, d'où je tirerai une instruction importante qui sera le fruit de tout ce discours.

« Le grave Tertullien, dans ce merveilleux Apologétique qu'il a fait pour la religion chrétienne, avance une proposition bien hardie aux juges de l'empire romain, qui procédaient contre les chrétiens avec une telle inhumanité. Après leur avoir reproché que tous leurs dieux, c'étaient des démons, il leur donne le moyen de s'en éclaircir par une expérience bien convaincante. Que l'on produise dit-il, devant vos tribunaux, je ne veux pas que ce soit une chose cachée, devant vos tribunaux, à la face de tout le monde : que l'on produise un homme notoirement possédé du diable (il dit notoirement et que ce soit une chose constante). après, que l'on fasse venir quelque fidèle; qu'il commande à cet esprit de parler s'il ne vous dit tout ouvertement ce qu'il est, s'il n'avoue publiquement que lui et ses compagnons sont les dieux que vous adorez; si, dis-je, il n'avoue ces choses, n'osant mentir à un chrétien, là même, sans différer, sans aucune nouvelle procédure, faites mourir ce chrétien impudent qui n'aura pu soutenir par l'effet une promesse si extraordinaire. Ah! mes frères, quelle joie à des chrétiens d'entendre une telle propsoition faite si hautement, etc.

raisonnement, mais par une expérience certaine, écoutez parler Tertullien dans son admirable Apologétique. Voici une proposition bien hardie et dont vous serez étonnés. Il reproche aux Gentils que toutes leurs divinités sont des esprits malfaisants, et pour leur faire entendre cette vérité, il leur donne le moyen de s'en éclaircir par une expérience bien convaincante. *Edatur hic aliquis sub tribunalibus vestris quem daemone agi constet.* O juges! qui nous tourmentez avec une telle inhumanité, c'est à vous que j'adresse ma parole : « Qu'on produise devant vos tribunaux »; je ne veux pas que ce soit en un lieu caché, mais à la face de tout le monde; qu'on y produise « un homme, qui soit notoirement possédé du démon; » je dis notoirement possédé, et que la chose soit très constante : *quem daemone agi constet;* alors, que l'on fasse venir quelque fidèle, je ne demande pas qu'on fasse un grand choix; que l'on prenne le premier venu, « pourvu seulement qu'il soit chrétien : *nisi jussus a quolibet christiano :* si en présence de ce chrétien, il n'est contraint, non seulement de parler, mais encore de vous confesser ce qu'il est et d'avouer sa tromperie, n'osant mentir à un chrétien, *christiano mentiri non audentes* (messieurs, remarquez ces paroles); là même, là même, sans plus différer, sans aucune nouvelle procédure, faites mourir ce chrétien impudent qui n'aura pu soutenir par l'effet une promesse si extraordinaire : *ibidem illius christiani procacissimi sanguinem fundite.*

« O joie, ô ravissement des fidèles, d'entendre une telle proposition, faite si hautement et avec une telle énergie sur un homme si posé et si sérieux, et vraisemblablement de l'avis de toute l'Église, dont il soutenait l'innocence! Quoi donc! cet esprit trompeur, ce père du mensonge, oublie ce qu'il est, et n'ose mentir à un chrétien : *christiano mentiri non audentes!* Devant un chrétien, ce front de fer s'amollit; forcé par la parole d'un fidèle, il dépose son impudence; et les chrétiens sont si assurés de le faire parler à leur gré qu'ils s'y engagent au péril de leur vie, en présence de leurs propres juges! Qui ne se rirait donc de

cet impuissant ennemi, qui cache tant de faiblesse sous une apparence si fière? Non, non, mes frères, ne le craignons pas : Jésus, notre capitaine (1), l'a mis en déroute; il ne peut plus rien contre nous, si nous ne nous rendons lâchement à lui (2). »

Bossuet, d'ailleurs, en viendra bientôt à n'emprunter à Tertullien que « *quelques* sentences, c'est-à-dire *accuratius aut elegantius dictata* » (3). — « Il se forme une volupté toute céleste du mépris des voluptés sensuelles : *quae major voluptas, quam fastidium ipsius voluptatis?* » (4) (Carême du Louvre, *Purification de la sainte Vierge*). — « Si vous demandez à Tertullien ce qu'il craint pour vous dans cette école (du monde) : « Tout, vous répondra ce grand homme, jusqu'à l'air qui est infecté par tant de mauvais discours, par tant de maximes corrompues : *Ipsumque aerem scelestis vocibus constupratum* » (5). — « Jésus-Christ est tout sagesse, dit Tertullien, tout lumière, tout vérité; pourquoi le partagez-vous par votre mensonge? Comme si son saint Évangile n'était qu'un assemblage monstrueux de vrai et de faux, comme si la justice même avait laissé quelque crime qui eût échappé à sa censure : *Quid dimidias mendacio Christum? Totus veritas fuit.* » (6) (Carême du Louvre, *Sur la Prédication évangélique*) — « (Les rois) pourront faire leur salut, pourvu qu'ils connaissent bien leurs périls; ils pourront arriver en sûreté, pourvu qu'ils marchent toujours en crainte et qu'ils égalent leur vigilance à leurs besoins, leurs précautions à leurs dangers, leur ferveur aux obstacles qui les environnent : *Tuta si cauta, secura si attenta* (7). (Carême du Louvre, *Sur l'efficacité de la pénitence.*) — « Non seulement, dit Tertullien (à propos des tromperies par lesquelles le pécheur s'abuse), non seule-

(1) Voilà une de ces expressions de la jeunesse de Bossuet, qui ne reparaîtra plus après le Carême des Carmélites (1661). Il ne l'emploiera pas devant la cour.
(2) Lebarq, t. III, p. 230-231.
(3) *Écrit composé par le cardinal de Bouillon.*
(4) *De Spectaculis*, n. 29.
(5) *Ibidem*, n. 27.
(6) *De Carne Christi*, n° 5.
(7) *De Idolatria*, n° 24.

ment nous imposons à la vue des autres, mais même nous jouons notre conscience : *Nostram quoque conscientiam ludimus.* » (Carême du Louvre, *Sur l'intégrité de la Pénitence*). — « Ne tremble-t-on pas de porter sur soi la subsistance, la vie, le patrimoine des pauvres? « O force de l'ambition, dit Tertullien, de pouvoir porter sur soi seule ce qui pourrait faire subsister tant d'hommes mourants! *Hae sunt vires ambitiones, tantarum usurarum substantiam uno et muliebri corpusculo bajulare!* » (1) (Carême du Louvre, *Sur l'intégrité de la pénitence.*) — « La charité à laquelle tout se termine, et « qui est l'unique trésor du christianisme : *christiani nominis thesaurus* (2) », comme parle Tertullien. » (*Oraison funèbre* du R. P. Bourgoing.) — Et encore : « Ainsi le père Bourgoing ne peut être surpris de la mort : ses jeûnes et ses pénitences l'ont souvent avancé dans son voisinage, comme pour la lui faire observer de près : *Saepe jejunans mortem de proximo novit;* pour sortir du monde plus légèrement, « il s'est déjà déchargé lui-même d'une partie de son corps comme d'un empêchement importun à l'âme : *Praemisso jam sanguinis succo, tanquam animae impedimento.* » (3) — « Jamais nous ne rendrons à la vérité l'hommage qui lui est dû, jusqu'à ce que nous soyons résolus à souffrir pour elle, et c'est ce qui a fait dire à Tertullien que « la foi est obligée au martyre : « *Debitricem martyrii fidem* (4). (*Sermon de charité aux Nouvelles catholiques*, 1663.) — Même *Sermon.* « Modérez vos passions et faites un fonds aux pauvres sur la modération de vos vanités : *Manum inferre rei suae in causa eleemosynae* (5) ». — Ne nous laissons jamais emporter à ces invectives cruelles, à ces dérisions outrageuses qui détournent malicieusement contre la personne l'horreur qui est due au service. C'est un jeu cruel et sanglant qui renverse tous les fondements de l'humanité. Un innocent,

(1) *De Cultu muliebri*, lib. I, n. 8.
(2) *De Patientia*, n. 2.
(3) *De Jejun.*, n. 12.
(4) *Scorp.*, n. 8.
(5) Tertullien, *De Patientia*, n. 7.

dit Tertullien, parlant contre les jeux des gladiateurs (c'en est ici une image), ne fait jamais son plaisir du supplice d'un coupable : *Innocens de supplicio alterius laetari non potest* (1). Que si c'est une cruauté de se réjouir du supplice de son frère, quelle horreur, quel meurtre, quel parricide de se faire un jeu, de se faire un spectacle, de se faire un divertissement de son crime même! » (*Sermon sur la femme adultère,* 1663). — « Il n'y a qu'une chose importante, qui est notre salut : *In me unicum negotium mihi est,* dit Tertullien (2). « Je n'ai qu'une affaire », et cette affaire est bien secrète; elle est dans le fond de mon cœur : c'est une affaire qui se doit passer entre Dieu et moi; et comme elle est de si grande importance, elle doit toute ma vie, tous les jours, toutes les heures, à tout moment occuper mes soins et mes pensées. » (*Oraison funèbre de Nicolas Cornet*, 27 juin 1663). — « Le Sauveur Jésus, *Illuminator antiquitatum,* » (3) (*Panégyrique de saint Sulpice*, 19 janvier 1664). — « Cette persécution (la privation des plaisirs, l'exil) aliénait autant les esprits que l'autre. Encore plus, dit Tertullien : *Plures invenias quos magis periculum voluptatis quam vitae avocet ab hac secta* (4). On craignait les rigueurs des empereurs contre l'Église ; mais on craignait bien plus la sévérité de sa discipline contre elle-même; et ils se fussent plus facilement exposés à perdre la vie qu'à se voir arracher les plaisirs, sans lesquels la vie semble être à charge. (*Esquisse sur le danger des plaisirs des sens*, 1664). — « Le docte Tertullien avait bien compris la dignité [de notre nature], lorsqu'il a prononcé *cette sentence* au second livre contre Marcion, qui est un véritable chef-d'œuvre de doctrine et d'éloquence : « Il a fallu, nous dit-il, que Dieu donnât des lois à l'homme, non pour le priver de sa liberté, mais pour lui témoigner de l'estime : *Legem... bonitas erogavit consulens homini quo Deo adhae-*

(1) *De Spectaculis*, n. 19.
(2) *De Pallio*, n. 7.
(3) Tertullien, *Adversus Marcionem*, lib. IV, n. 40.
(4) *De Spectaculis*, n. 2.

reret, ne non tam liber quam abjectus videretur (1). Et certes, cette liberté de vivre sans lois eût été injurieuse à notre nature, Dieu eût témoigné qu'il méprisait l'homme, s'il n'eût pas daigné le conduire et lui prescrire l'ordre de sa vie; il l'eût traité comme les animaux, auxquels il ne permet de vivre sans lois que par le peu d'état qu'il en fait, « et qu'il ne laisse libres de cette manière, dit le même Tertullien, que par mépris : « *Aequandus famulis suis ceteris animalibus solutis a Deo et ex fastidio liberis* (2). (Carême de Saint-Germain, 1666, *pour la Fête de la Purification*). — « Tenez donc pour véritable que, comme l'Église catholique est le seul véritable temple de Dieu, *catholicum Dei templum*, ainsi que Tertullien l'appelle (3), elle est aussi le seul où Dieu est adoré en vérité. » (Carême de Saint-Germain, *Sur le culte dû à Dieu*).

Voici un passage qui montre que, si Bossuet admirait toujours Tertullien, il reconnaissait ses défauts : « Il faut vous dire, Messieurs, l'opinion qu'on avait en ce temps-là des empereurs, sur le sujet de la religion. On ne considérait pas seulement qu'ils étaient ennemis de l'Église; mais Tertullien a bien osé dire qu'ils n'étaient pas capables d'y être reçus. Vous allez être étonnés de la liberté de cette parole : « Les Césars, dit-il, seraient chrétiens, si le siècle qui nous persécute se pouvait passer des Césars, ou s'ils pouvaient être Césars et chrétiens tout ensemble : *Caesares credidissent super Christo, si aut Caesares non essent seculo necessarii; aut si et christiani potuissent esse et Caesares* (4). Voilà, direz-vous, *de ces excès* de Tertullien. Eh quoi donc! n'avons-nous pas vu les Césars obéir enfin à l'Évangile et abaisser leur majesté au pied de la croix? Il est vrai; mais il faut savoir distinguer les temps. Durant les temps des combats, qui devaient engendrer les martyrs, les Césars étaient nécessaires au siècle; le parti contraire à l'Église les

(1) *Adversus Marcionem*, lib. II, c. IV.
(2) *Ibidem*.
(3) *Ibidem*, lib. III, n. 21.
(4) *Apologétique*, n. 21.

devait avoir à sa tête; et Tertullien a raison de dire que le nom d'empereur et de César, qui, selon les occultes dispositions de la Providence, était un nom de majesté, était incompatible avec le nom de chrétien, qui devait être alors un nom d'opprobre. Les fidèles de ce temps-là, regardant les empereurs de la sorte, n'avaient garde de corrompre leur simplicité à la cour. » (Avent de Saint-Thomas du Louvre. *Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry*).

La conscience « de ces excès de Tertullien » n'empêchera pas Bossuet de citer en 1669 cette sentence de ce Père à propos de Dieu : « Tertullien a raison de dire que le néant est à lui aussi bien que tout : *Ejus est nihilum ipsum, cujus est totum* (1) » ; sans parler du fameux passage sur le « je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue », qui revient en 1669 dans le *Sermon sur la Résurrection*, d'où est tirée la citation précédente, et dans l'*Oraison funèbre* d'Henriette d'Angleterre, en 1670.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, avec M[gr] Freppel dans son *Cours d'éloquence sacrée, Tertullien*, II, p. 94-104, que rien ne s'explique mieux que la prédilection de Bossuet pour l'école d'Afrique « et en particulier pour Tertullien. Le trait commun à ces deux natures, c'est la force : d'une part, la hardiesse de l'imagination; de l'autre, l'énergie du sentiment. Comparez leurs écrits : vous trouverez des deux côtés la même véhémence oratoire, une égale vigueur dans le mouvement de la pensée et dans son expression. C'est avec le pinceau de Tertullien que Bossuet se plaît à dépeindre les temps apostoliques : il sait lui emprunter à propos quelques-uns de ces traits rapides, de ces locutions énergiques, de ces images pittoresques qu'il sème dans ses discours. On voit qu'une gravité si austère avait vivement frappé son sens chrétien; seulement, il dépouillait cette sévérité évangélique de toute exagération, et c'est ici qu'éclate la supériorité de l'évêque français sur le prêtre de Carthage. Tertullien se jette dans les extrêmes : ce qui lui manque trop

(1) *Apologétique*, n. 48.

souvent, c'est la modération dans la force. De là vient que son style est outré comme sa doctrine; son éloquence s'enfle avec ses opinions, et du moment qu'elle dépasse les limites de la vérité, elle dégénère en violence et tombe dans la déclamation. Bossuet, au contraire, est l'homme des tempéraments (1) : ses riches facultés se maintiennent dans un état d'équilibre rarement troublé; à une imagination, qui ne le cède à celle de Tertullien ni en vivacité ni en force, il allie un jugement plus droit et un imperturbable bon sens. L'imagination sert sa pensée sans la dominer; la passion oratoire l'élève, mais ne l'emporte pas. Cette domination intime, qu'on ne se lasse pas d'admirer en lui, se révèle dans la plupart de ses écrits : c'est une logique ardente, mais qui renferme la conséquence dans la mesure du principe, un style qui sait se contenir au milieu de ses hardiesses, une éloquence qui, après s'être abandonnée librement, se replie sur elle-même dans la conscience de sa force. Par là, le génie de Bossuet se sépare profondément du génie de Tertullien (2). »

Il y a une autre raison de la supériorité du goût dans Bossuet : c'est qu'il vivait « dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais et qui approche peut-être le plus de la perfection (3) »; c'est qu'il subissait l'influence de Louis XIV et « de la cour la plus auguste et la plus polie de l'univers (4) », tandis que Tertullien vivait à une époque de décadence, dans un pays qui mêlait à la belle langue de Cicéron bien des provincialismes suspects et beaucoup de rudesse.

Toutefois, « ce dur Africain », aux « excès (5) » regrettables, avait parfois une onction toute évangélique, une délicatesse et une grâce aussi charmantes que sa véhémence était passionnée, terrible, foudroyante. Quelle souplesse et

(1) Du moins, à partir de 1660 ou 1662, dans la période de Paris; car à Metz, il avait une fougue toute juvénile et sujette à des écarts.
(2) *Tertullien*, t. II, p. 100-101.
(3) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, *Introduction*.
(4) Ce sont les expressions même de Bossuet dans plusieurs de ses Sermons à la cour.
(5) C'est Bossuet qui le caractérise ainsi.

quelle suavité de pinceau dans ce portrait de la virginité (1), traduit par M[gr] Freppel! « Certes, la virginité, quand elle est véritable, pure, entière, ne redoute rien de plus qu'elle-même. Elle va jusqu'à craindre le regard des femmes; car ses regards à elle sont bien différents. Elle a recours à un voile comme à un casque, à un bouclier qui protège son bien contre les attaques de la tentation, les traits du scandale, les soupçons, les secrètes médisances, la jalousie, contre l'envie elle-même. Il est chez les païens une opération formidable, la fascination, qui tue par la louange ou par la vaine gloire (2). Nous en attribuons quelquefois les effets au démon, dont le propre est de haïr le bien; quelquefois à Dieu, à qui il appartient de juger l'orgueil en élevant les humbles et en abaissant les superbes. La vierge sainte craindra donc, ne fût-ce qu'à titre de fascination, d'un côté, l'ennemi, de l'autre, Dieu; ici, une malice qui porte envie; là, une lumière qui juge; elle se réjouira de n'être connue que d'elle et de Dieu. Tant qu'elle ne sera connue que de lui, elle aura sagement fermé la porte à toutes les tentations. Qui osera, en effet, fatiguer de ses regards un visage qui, pour ainsi parler, n'a rien que de triste? Toutes les mauvaises pensées viennent se briser contre cette sévérité. Elle s'élève au-dessus de son sexe, celle qui voile sa virginité... Ah! revêtez-vous des armes de la pudeur; élevez autour de vous le rempart de la modestie; environnez votre personne d'une muraille qui arrête vos propres regards en éloignant ceux d'autrui. Complétez le vêtement de la femme, pour garder l'état de la vierge. Dérobez à l'œil des hommes quelques-uns de vos avantages naturels pour ne montrer la vérité qu'à Dieu seul : ou, pour mieux dire, vous ne mentez point, en vous regardant comme mariée; car vous êtes l'épouse du Christ. C'est à lui que vous avez livré votre chair, à lui que vous avez fiancé la maturité de votre âge. Marchez donc telle

(1) *De Velandis Virginibus*, XV, XVI.
(2) Pline l'Ancien nous parle de *fascinateurs* qui, en Afrique, font périr par leurs louanges, les troupeaux, les arbres et les enfants. (*Hist. nat.*, VII).

que le désire votre époux. C'est le Christ qui veut que les épouses et les fiancées des hommes soient voilées : exigera-t-il moins des siennes ? »

Bossuet se souvenait certainement de ce passage lorsque, en 1664, prêchant *la Vêture* de Mme d'Albert, il atteignait au véritable lyrisme dans cet hymne à la virginité, où l'éloquence se revêt de tous les charmes de la poésie : « Quelle éloquence pourrait exprimer quel est l'amour du Sauveur Jésus pour la sainte virginité ? C'est lui qui a été engendré dans l'éternité par une génération virginale ; c'est lui qui, naissant dans le temps, ne veut point de mère qui ne soit vierge ; c'est lui qui, célébrant la dernière pâque, met sur sa poitrine un disciple vierge et l'enivre de plaisirs célestes ; c'est lui qui, mourant à la croix, n'honore de ses derniers discours que les vierges ; c'est lui qui, régnant en sa gloire, veut avoir les vierges en sa compagnie. « Ce sont les vierges, dit saint Jean dans l'*Apocalypse* (1), qui suivent l'Agneau partout où il va, accompagnant ses pas de pieux cantiques. Jésus n'a point de temples plus beaux que ceux que la virginité lui consacre ; c'est là qu'il se plaît à reposer. Il y avait dans le tabernacle, dont Dieu prescrivit la forme à Moïse, un lieu dont l'accès était libre au peuple, un autre où les sacrificateurs exerçaient les fonctions de leur sacerdoce ; mais il y avait outre cela, chrétiens, la partie secrète et inaccessible, que l'on appelait le Sanctuaire et le Saint des saints. L'entrée de ce lieu était interdite ; nul n'en approchait que le grand pontife ; et c'était là que Dieu reposait assis sur les Chérubins, selon la phrase des Lettres sacrées. C'est la sainte virginité qui nous est représentée par cette figure ; c'est elle qui se démêle de la multitude des objets sensibles qui nous environnent, et ne donne d'accès qu'au seul grand pontife.

« Mais, mes sœurs, voulez-vous entendre les ravissements des vierges sacrées dans les chastes embrassements du Seigneur Jésus ? Écoutez parler la pudique Épouse dès le com-

(1) XIV, 4.

mencement du divin Cantique... Ah! ne soupçonnons rien ici de mortel; tout est divin et spirituel. Elle court après le Sauveur Jésus; elle veut aller recueillir toutes ses paroles... Elle veut l'embrasser par la charité...

« Quelle doit être votre joie, ô vierges sacrées, dans cette mystérieuse union? C'est là, dit le pieux saint *Bernard*, que les amertumes contentent, parce que la charité les change en douceur. Le monde ne comprend pas ces délices; la sainte pureté les entend, parce qu'elle les goûte dans la source même. Expliquez-les-nous, ô disciple vierge : disciple bien-aimé du Sauveur, dites-nous les chastes délices des vierges en compagnie du Sauveur. Écoutez comme il parle dans l'*Apocalypse*... Si les vierges suivent l'Agneau, je ne m'étonne plus de leur chant, parce que je vois le principe de leur joie. »

« Courage donc, mes très chères sœurs; joignez-vous à cette troupe innocente; apprenez ce nouveau cantique. Voyez cette sainte compagnie qui vous tend les bras : Venez, disent-elles; venez avec nous pour chanter les louanges de l'Agneau sans tache qui a purgé par son sang les péchés du monde : là les Agnès, les Agathe, les Cécile, les Ursule, les Luce, vous montrent déjà la place qui vous est marquée, si vous gardez la foi à l'époux céleste, auquel l'Apôtre vous a promises. Ah! souvenez-vous, chères sœurs, que vous êtes fiancées à ce seul Époux...

« Chères sœurs, votre bien-aimé est jaloux de la jalousie la plus délicate : s'il voit que votre cœur se partage, il se pique et il se retire; il vous veut posséder tout seul. C'est pourquoi en le choisissant pour époux, vous vous êtes entièrement dépouillées; vous avez joint à la sainte virginité une pauvreté désintéressée, qui ne laisse rien sur la terre que vous puissiez justement estimer à vous. Vous abandonnez même votre volonté, et quittant ce qui est le plus en votre pouvoir, ne déclarez-vous pas devant Dieu que vous ne vous retenez aucun bien au monde? Vous confirmez par la religion de vos vœux ces généreuses résolutions...

« Vivez donc, mes très chères sœurs, comme des victi-

mes volontairement consacrées. Humiliez-vous sous la main de Dieu, et ne souffrez pas que l'orgueil prostitue votre virginité à Satan qui est le prince des esprits superbes. Ah! sans doute, vous n'ignorez pas jusqu'à quel point l'orgueil est à craindre et que c'est le plus dangereux de nos ennemis...

« Munissez-vous, mes sœurs, contre ce poison, qui a gâté les plus grandes âmes et ruiné les vertus les plus éminentes. Étudiez la science de l'humilité, qui est la vraie science des enfants de Dieu. C'est elle qui vous ouvrira les secrets célestes (1). »

Nous sommes loin de *Tertullien*, et Bossuet le dépasse, en l'imitant, non seulement par le goût exquis de son éloquence lyrique, mais encore par l'onction pénétrante de son mysticisme, simple et sublime en même temps.

§ III. — Ouvrages de saint Augustin dont s'inspire Bossuet orateur : — *De la Doctrine chrétienne:* — *De Catechizandis rudibus;* — *Des Mœurs de l'Église catholique:* — *Enchiridion;* — *De l'Esprit et de la lettre:* — *Cité de Dieu;* — *Lettres;* — *Confessions;* — *Rétractations;* — *Commentaires* sur la Bible; — Traités de théologie dogmatique, de controverse; — Livres ascétiques, etc.

Saint *Augustin* demeurait toujours le principal inspirateur de Bossuet, qui lui empruntait « toute la doctrine (2), » mais en évitant désormais « les subtiles considérations (3) » et la « manière de dire un peu trop abstraite (4) » que l'on peut prendre à l'école de ce Père et dont le jeune archidiacre de Metz ne s'était pas toujours défendu.

Il signalait lui-même au cardinal de Bouillon les Traités de saint Augustin qui lui semblaient le plus utiles pour « former le style et apprendre les choses. »

Il mettait en premier lieu « les livres *de la Doctrine chrétienne;* le premier, théologie admirable (5) ». — Ces quatre livres, en effet, dont les trois premiers remontent au début

(1) Lebarq, t. IV, p. 484-489.
(2) *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon.*
(3) *Ibidem.*
(4) *Ibidem.*
(5) *Ibidem.*

de l'épiscopat de saint Augustin (395-400) et dont le quatrième a été composé en 426, comptent parmi les meilleurs de l'évêque d'Hippone et « seraient dignes de devenir le manuel du prêtre (1) » — Bossuet s'en inspire dans son beau *Sermon sur la parole de Dieu*, Carême des Carmélites, 13 mars 1661 : « Que si vous voulez savoir maintenant quelle part peut avoir l'éloquence dans les discours chrétiens, saint Augustin vous dira qu'il ne lui est pas permis d'y paraître qu'à la suite de la sagesse. *Sapientiam de domo sua, id est, pectore sapientis, procedere intelligas, et tanquam inseperabilem famulam, etiam non vocatam, sequi eloquentiam* (2). Il y a ici un ordre à garder : la sagesse marche devant comme la maîtresse ; l'éloquence s'avance après comme la suivante. Mais ne remarquez-vous pas, chrétiens, la circonspection de saint Augustin, qui dit qu'elle doit suivre sans être appelée? Il veut dire que l'éloquence, pour être digne d'avoir quelque place dans les discours chrétiens, ne doit pas être recherchée avec trop d'étude. Il faut qu'elle semble venir comme d'elle-même, attirée par la grandeur des choses, et pour servir d'interprète à la sagesse qui parle... Dans le désir qu'a le prédicateur évangélique de gagner les âmes, il ne cherche que les choses et les sentiments. Ce n'est pas, dit saint Augustin (3), qu'il néglige les ornements de l'élocution, quand il les rencontre en passant et qu'il les voit fleurir devant lui par la force des bonnes pensées qui les poussent ; mais aussi n'affecte-t-il pas de s'en trop parer, et tout appareil lui est bon, pourvu qu'il soit un miroir où Jésus-Christ paraisse en sa vérité, un canal d'où sortent en leur pureté les eaux vives de son Évangile, ou s'il faut quelque chose de plus animé, un interprète fidèle qui n'altère, ni ne détourne, ni ne mêle, ni ne diminue sa sainte parole. » — Bossuet cite le même passage dans l'*Oraison funèbre* du R. P. Bourgoing, 4 décembre 1662, pour caractériser l'élo-

(1) Poujoulat, *Histoire de saint Augustin*, 1852, t. II, p. 400.
(2) *De Doctrina christ.*, IV, 10.
(3) *Ibidem*, IV, 42.

quence du Supérieur général de l'Oratoire : « Son discours se répandait à la manière d'un torrent; et s'il trouvait en son chemin les fleurs de l'élocution, il les entraînait plutôt après lui par sa propre impétuosité qu'il ne les cueillait avec choix pour se parer d'un tel ornement : *Fertur quippe impetu suo : et elocutionis pulchritudinem, si occurrerit, vi rerum rapit, non cura decoris assumit.* C'est l'idée de l'éloquence que donne saint Augustin aux prédicateurs, et ce qu'a pratiqué celui dont nous honorons ici la mémoire. » — Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, citera plus d'une fois le traité *de la Doctrine chrétienne* de saint Augustin.

Après cet ouvrage, Bossuet signale le livre *de Catechizandis rudibus, Sur la manière de catéchiser les ignorants* (400). — C'est un précieux traité de l'art d'enseigner la religion : pour faire aimer leur tâche aux catéchistes, Augustin la relève, l'environne d'intérêt et de charme. Nulle part il n'a mieux montré l'étendue et l'énergie de son amour pour la pauvre humanité, amour grâce auquel il s'abaisse jusqu'aux dernières misères de l'ignorance. « Je l'ai appris de saint Augustin, dit Bossuet dans le *Sermon pour la fête de l'Annonciation*, Carême du Louvre 1662, que l'amour pur, l'amour libéral, c'est-à-dire l'amour véritable, a je ne sais quoi de grand et de noble, qui ne veut naître que dans l'abondance et dans un cœur souverain. Pourquoi est fait un cœur souverain? Pour prévenir tous les cœurs par une bonté souveraine. Voulez-vous savoir, dit ce grand homme, quelle est l'affection véritable? « C'est, dit-il, celle qui descend, et non celle qui remonte; celle qui vient de miséricorde, et non celle qui vient de misère; celle qui coule de source et de plénitude, et non celle qui sort d'elle-même, pressée par son indigence : *Ibi gratior amor est, ubi non aestuat indigentiae siccitate, sed ubertate beneficentiae profluit.* Ainsi la place naturelle de l'affection, de la tendresse et de la pitié, c'est le cœur d'un souverain. Et comme Dieu est le souverain véritable, de là vient que le cœur d'un Dieu, c'est un cœur d'une étendue infinie. »

Bossuet cite encore : le *De Moribus Ecclesiae catholicae, Des Mœurs de l'Église catholique,* composé en 388 contre les Manichéens, qui calomniaient la cité de Dieu et auxquels Augustin oppose l'admirable peinture de la doctrine et des mœurs chrétiennes, si supérieures à celles des partisans de Manès ; — l'*Enchiridion, ad Laurentium,* le *Manuel à Laurentius* (321), qui est un catéchisme fait par un homme de génie, expliquant aux fidèles ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut aimer ; — le *De Spiritu et littera, De l'Esprit et de la lettre* (412), commentaire éloquent de cette parole de saint Paul : « La lettre tue et l'esprit vivifie (1) » ; — le *De Vera religione, De la véritable Religion,* composé en 390 et qui est un vaste coup d'œil du génie sur la révélation chrétienne (2) : — le *De Civitate Dei,* la *Cité de Dieu,* composée de 413 à 426 pour répondre aux païens qui s'en allaient répétant partout que, si les dieux étaient restés debout, Rome ne serait pas tombée aux mains d'Alaric. C'est l'encyclopédie du cinquième siècle, un monument surprenant par la nouveauté, la hauteur et l'étendue de la conception. Bossuet veut qu'on lise la *Cité de Dieu* « pour prendre, comme en abrégé, toute la substance de la doctrine » de saint Augustin. « Mêlez, ajoute-t-il, quelques-unes de ses Épîtres : celle *à Volusien; ad Honoratum de Gratia Novi Testamenti,* ainsi que quelques autres. — Les livres *De Sermone Domini in monte,* et *De Consensu Evangelistarum* (3). » Ce dernier ouvrage, composé en 400, offre encore aujourd'hui un grand intérêt ; car les adversaires de l'Évangile renouvellent les arguments des païens, auxquels saint Augustin répondait avec une force invincible.

Bossuet a pratiqué admirablement ce qu'il conseillait au cardinal de Bouillon : on trouve dans ses œuvres oratoires de l'époque de Paris de nombreuses réminiscences des grands ouvrages qu'il aimait à étudier, ou plutôt de presque toutes les œuvres de saint Augustin, qu'il connaissait à fond.

(1) Voir ce qui en a été dit plus haut.
(2) Poujoulat, *Histoire de saint Augustin,* t. I, p. 156.
(3) *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon.*

Villemain, dans son *Tableau* de *l'éloquence chrétienne au quatrième siècle* appelle saint Augustin (1) « l'homme le plus étonnant de l'Église latine, celui qui porta le plus d'imagination dans la théologie, le plus d'éloquence et même de sensibilité dans la scolastique ». Sauf ce dernier mot qui est un anachronisme, puisque la scolastique devait naître longtemps après saint Augustin, l'éminent critique a raison, surtout quand il ajoute : « Donnez-lui un autre siècle, placez-le dans une meilleure civilisation, et jamais homme n'aura paru doué d'un génie plus vaste et plus facile. Métaphysique, histoire, antiquités, science des mœurs, connaissance des arts, Augustin avait tout embrassé. Il écrit sur la musique, comme sur le libre arbitre; il explique le phénomène intellectuel de la mémoire, comme il raisonne sur la décadence de l'empire romain. Son esprit subtil et vigoureux a souvent consumé dans des problèmes mystiques une force de sagacité que suffirait aux plus sublimes conceptions. Son éloquence, entachée d'affectation et de barbarie, est souvent neuve et simple... Moins élevé, moins brillant que les Basile et les Chrysostome, il a quelque chose de plus profond. Il est moins éloquent, mais plus évangélique ».

Voilà peut-être pourquoi, parmi les Pères de l'Église, aucun « n'a autant parlé qu'Augustin à l'âme de Bossuet ».

C'est la *Cité de Dieu* dont Bossuet s'est inspiré le plus, parmi les ouvrages de saint Augustin qu'il a signalés. Dans le Carême des Minimes, dans celui des Carmélites, dans celui du Louvre et celui de Saint-Germain, comme dans les divers Avents qu'il a prêchés, il aime à s'appuyer sur cette œuvre magistrale, d'où il tirera plus tard en partie le *Discours sur l'histoire universelle.* — Tantôt il établit sur un fondement solide « une belle doctrine de saint Augustin, qui nous explique admirablement (2) en quoi la malignité du péché consiste. Il dit donc qu'elle est renfermée en une

(1) *De Civitate Dei*, lib. XII, chap. III.

(2) Il est né en 354 et mort en 430, après avoir été professeur de rhétorique à Tagaste, à Carthage, à Rome, à Milan, converti par saint Ambroise et les larmes de sainte Monique, ordonné prêtre en 392, et nommé évêque d'Hippone en 395

double contrariété, parce que le péché est contraire à Dieu et qu'il est aussi contraire à l'homme : contraire à Dieu, il est manifeste, parce qu'il combat ses saintes lois; contraire à l'homme, c'est une suite, à cause que l'attachant à ses propres inclinations, comme à des lois particulières qu'il se fait lui-même, il le sépare des lois primitives et de la première raison à laquelle il est lié par son origine. » (Avent du Louvre 1665, *Sermon sur la nécessité de la pénitence*). — Tantôt il débute par une maxime de *la Cité de Dieu*, comme dans le *Sermon sur la charité fraternelle*, Carême de Saint-Germain 1666 : « Ce que dit saint Augustin est très véritable : qu'il n'y a rien de si paisible ni de si farouche que l'homme; rien de plus sociable par sa nature, ni rien de plus discordant et de plus contredisant par son vice. *Nihil est enim quam hoc genus tam discordiosum vitio, tam sociale natura* (1). L'homme était fait pour la paix et il ne respire que la guerre. Il s'est mêlé dans le genre humain un esprit de dissension et d'hostilité qui bannit pour toujours le repos du monde. Ni les lois, ni la raison, ni l'autorité ne sont pas capables d'empêcher que l'on ne voie toujours parmi nous la confiance tremblante et les amitiés incertaines, pendant que les soupçons sont extrêmes, les jalousies furieuses, les médisances cruelles, les flatteries malignes, les inimitiés implacables. »

Ce ne sont pas seulement les *Lettres à Volusien* (2) et *à Honoratus, sur la Grâce du Nouveau Testament*, que Bossuet cite dans ses *Sermons* : ce sont encore la Lettre *à Pauline* sur la vision de Dieu (413), la Lettre à *saint Paulin de Nole* (414), la Lettre *à Probus* (3), la Lettre *au comte Boni-*

(1) *Ibidem*, lib. XII, chap. XXVII.

(2) Volusien était un païen qui, dans un entretien avec ses amis, après avoir causé de rhétorique et de philosophie, avait entendu élever les plus graves difficultés contre le mystère de l'Incarnation. Saint Augustin, interrogé sur ces difficultés, y répondit par une *Lettre* qui fut un événement et où il rend compte du mystère d'un Dieu fait homme avec autant de clarté que de profondeur (412).

(3) Bossuet cite à plusieurs reprises, entre autres dans le *Sermon sur la Charité fraternelle*, Carême de Saint-Germain, un passage de cette lettre CXXX, n. 4 : « Tant il est vrai que rien n'est plaisant à l'homme, s'il ne le goûte avec quelque autre homme, dont la société lui plaise : *Nihil est homini amicum sine homine amico.* »

face sur les devoirs des hommes de guerre (1), la Lettre CXXX à *sainte Proba* (2), les Lettres XXII, XXIV, XXXVIII, XLII, CXXXVII, CXXXVIII, CXXXIX, CLIII, CLXXVII, CLXXXV, CCXX, et beaucoup d'autres des 270 *Lettres* de saint Augustin.

Bossuet s'inspire aussi des autres ouvrages de ce Père, et d'abord de ses ouvrages de philosophie, de critique et d'érudition, comme les trois livres *contre les Académiciens* (3), le traité *de la Musique* (4), le traité *du Libre arbitre* (5), les *Confessions* et les *Rétractations*. — Les *Confessions*, dont les 13 livres ont été écrits par saint Augustin en 400 et dont les deux premiers tiers sont l'histoire d'une grande âme cherchant la vérité et le bonheur et ne les trouvant qu'en Dieu, tandis que le dernier tiers égale, s'il ne le surpasse, tout ce que la philosophie a produit de plus élevé, de plus profond, les *Confessions* fournissent à Bossuet d'admirables citations et en particulier tout un passage d'un beau *Sermon pour la Vêture d'une postulante Bernardine*, prononcé le 28 août 1659. Il veut montrer que la vie religieuse nous affranchit d'une triple servitude, servitude du péché, ser-

(1) Cette lettre, écrite en 418, est citée assez souvent par Bossuet, surtout de 1662 à 1670.

(2) « Saint Augustin, mes frères, lisons-nous dans le *Sermon sur les nécessités de la vie*, Carême des Minimes, 1660, dans son *Épître* CXXXI, (nunc CXXX), instruisant la veuve sainte Probe, cette illustre dame romaine, de quelle sorte les chrétiens pouvaient désirer pour eux ou pour leurs enfants les charges et les dignités du siècle, le décide par cette belle distinction. Si on les désire, non pour elles-mêmes, mais pour faire du bien aux autres qui sont soumis à notre pouvoir, *Si ut per hoc consulant eis qui vivunt sub eis*, ce désir peut être permis. Que si c'est pour contenter leur ambition par une vaine ostentation de grandeur, cela n'est pas bienséant à des chrétiens. »

(3) C'est un ouvrage de la jeunesse de saint Augustin. Dédié à Romanien, il roule sur cette question : Sommes-nous obligés de connaître la vérité? à laquelle on répond dans trois entretiens au pied d'un arbre de Cassiciacum, dans une prairie, près de Milan. « Saint Augustin, dit Bossuet (Carême du Louvre, *Fête de l'Annonciation*), est admirable, et il avait bien pénétré toute la sainteté de ce mystère, quand il a dit qu'un Dieu s'est fait homme par une bonté populaire : *Populari quadam clementia* (*Contra Academicos*, lib. III, 42). Qu'est-ce qu'une bonté populaire? etc.

(4) Les six livres *de la Musique*, commencés en 387 et terminés en 389, ont pour but de mener à Dieu, à l'harmonie éternelle, ceux qui aiment les lettres et la poésie : ils sont un curieux monument de l'art dans cet âge reculé. — Bossuet s'en inspire dans le Carême des Carmélites, *Sermon sur la pénitence*. « Le temps, dit saint Augustin, est une imitation de l'éternité. Faible imitation, je l'avoue. — Ce que le temps ne peut égaler par la permanence, il tâche de l'imiter par la succession. »

(5) Ce traité en trois livres, fut composé en 395. — Bossuet le cite en 1659, en 1667. Il en sera question à propos du livre de notre orateur, qui porte le même titre que celui de saint Augustin, le *Traité du libre arbitre*, composé pour l'éducation philosophique du Grand Dauphin, fils de Louis XIV.

vitude des passions, servitude de l'empressement. « Pourquoi, dit-il, interroger [les enfants du siècle], puisque nous avons devant nous un homme qui, ayant passé par les deux épreuves de la liberté des pécheurs et de la liberté des enfants de Dieu, peut nous en instruire par son propre exemple? C'est vous que j'entends, ô grand Augustin. Car peut-on se taire de vous aujourd'hui que toute l'Église ne retentit que de vos louanges, et que tous les prédicateurs de l'Évangile, dont vous êtes le père et le maître, tâchent de vous témoigner leur reconnaissance? Que j'ai de douleur, ô très saint évêque, ô docteur de tous les docteurs, de ne pouvoir m'acquitter d'un si juste hommage? Mais un autre sujet me tient attaché, et néanmoins je dirai, ma sœur, ce qui servira pour vous éclaircir de cette liberté que je vous prêche. Augustin a été pécheur, Augustin a goûté cette liberté dont se vantent les enfants du monde; il a contenté ses désirs, il a donné à ses sens ce qu'ils demandaient. C'est ainsi que les pécheurs veulent être libres. Augustin aimait cette liberté; mais depuis il a bien conçu que c'était un misérable esclavage. — Quel était cet esclavage, mes sœurs? Il faut qu'il vous l'explique lui-même par une pensée délicate, mais pleine de vérité et de sens. J'étais dans la plus dure des captivités. Et comment cela? Il va vous le dire en un petit mot : « Parce que faisant ce que je voulais, j'arrivais où je ne voulais pas : *Quoniam volens, quo nollem perveneram* (1). Quelle étrange contradiction! Se peut-il faire, âmes chrétiennes, qu'en allant où l'on veut, l'on arrive où l'on ne veut pas? Il se peut, et n'en doutez pas; c'est saint Augustin qui le dit; et c'est où tombent tous les pécheurs; ils vont où ils veulent aller; ils vont à leurs plaisirs, ils font ce qu'ils veulent : voilà l'image de la liberté qui les trompe; mais ils arrivent où ils ne veulent pas arriver, à la peine et à la damnation qui leur est due : et voilà la servitude véritable que leur aveuglement leur cache. Ainsi, dit le grand Augustin, étrange misère! en allant par le sentier que je choisissais, j'arri-

(1) *Confessions*, liv. VIII, cap. v.

vais au lieu que je fuyais le plus; en faisant ce que je voulais, j'attirais ce que je ne voulais pas, la vengeance, la damnation, une dure nécessité de pécher que je me faisais à moi-même par la tyrannie de l'habitude : *Dum consuetudini non resistitur, facta est necessitas* (1). Je croyais être libre, et je ne voyais pas, malheureux, que je forgeais mes chaînes par l'usage de ma liberté prétendue; je mettais un poids de fer sur ma tête, que je ne pouvais plus secouer; et je me garrottais tous les jours de plus en plus par les liens redoublés de ma volonté endurcie. Telle était la servitude du grand Augustin, lorsqu'il jouissait dans le siècle de la liberté des rebelles. Mais voyez maintenant, ma sœur, comme il goûte dans la retraite la sainte liberté des enfants.

« Quand il eut pris la résolution que vous avez prise, de renoncer tout à fait au siècle, d'en quitter tous les honneurs et tous les emplois, de rompre d'un même coup tous les liens qui l'y attachaient, pour se retirer avec Dieu, ne croyez pas qu'il s'imaginât qu'une telle vie fût contrainte. Au contraire, ma chère sœur, combien se trouva-t-il allégé? quelles chaînes crut-il voir tomber de ses mains? quel poids de dessus ses épaules? avec quel ravissement s'écria-t-il : « O Seigneur, vous avez rompu mes liens! » Quelle douceur inopinée se répandit tout à coup dans son âme, de ce qu'il ne goûtait plus ces vaines douceurs qui l'avaient charmé si longtemps! *Quam suave subito mihi factum est carere suavitatibus nugarum* (2). Mais avec quel épanchement de joie vit-il naître sa liberté, qu'il n'avait pas encore connue; liberté paisible et modeste, qui lui fit baisser humblement la tête sous le fardeau léger de Jésus-Christ et sous son joug agréable : *De quo imo altoque secreto evocatum est in momento liberum arbitrium meum, quo subderem cervicem levi jugo tuo*. C'est lui-même qui nous raconte ses joies, au IXe livre de ses *Confessions*, avec un transport incroyable.

(1) *Confessions*, liv. VIII, c. 5.
(2) *Ibidem*, IX, c. 1.

« Croyez-moi, ma très chère sœur, ou plutôt croyez le grand Augustin, croyez une personne expérimentée : vous éprouverez les mêmes douceurs et la même liberté d'esprit, dans la vie dont vous commencez aujourd'hui l'épreuve, si vous y êtes bien appelée. »

Bossuet invoque encore le témoignage de saint Augustin pour faire voir (second point) comment Dieu « n'a pas de moyen plus efficace de nous dégoûter des plaisirs où nos passions nous attirent que de les mêler de mille douleurs qui nous empêchent de les trouver doux. C'est ce qu'il nous a montré par plusieurs exemples; mais le plus illustre de tous, c'est celui de saint Augustin. Il faut qu'il vous raconte lui-même la conduite de Dieu dans sa conversion, qu'il vous dise par quel moyen il a modéré l'ardeur de ses convoitises et abattu leur tyrannie. Écoutez, il va vous le dire; nous nous sommes trop bien trouvés de l'entendre pour lui refuser notre audience.

« Voici qu'il élève à Dieu la voix de son cœur pour lui rendre ses actions de grâces. Mais de quoi pensez-vous qu'il le remercie? Est-ce de lui avoir donné tant de bons succès, de lui avoir fait trouver des amis fidèles et tant d'autres choses que le monde estime? Non, ma sœur, ne le croyez pas. Autrefois, ces biens le touchaient; il témoignait de la joie en la possession de ces biens; il parle maintenant un autre langage. Je vous remercie, dit-il, ô Seigneur, non des biens temporels que vous m'accordiez, mais des peines et des amertumes que vous mêliez dans mes voluptés illicites. J'adore votre rigueur miséricordieuse, qui par le mélange de cette amertume travaillait à m'ôter le goût de ces douceurs empoisonnées. Je reconnais, ô divin Sauveur, que vous m'étiez d'autant plus propice que vous me troubliez dans la fausse paix que mes sens cherchaient hors de vous et que vous ne me permettiez pas de m'y reposer : *Te propitio tanto magis, quanto minus sinebas mihi dulcescere quod non eras tu* (1) ».

(1) *Confessions*, liv. VI, c. VI.

Bossuet a rappelé ces beaux enseignements des *Confessions* dans le Carême de Saint-Germain, 1666, *Sermon pour la Fête de la Purification* (1), premier point.

Un autre souvenir heureux du même ouvrage de saint Augustin, c'est le suivant dans le *Sermon sur la Femme adultère*, 1663 : « Les deux vices les plus ordinaires et les plus universellement étendus que je vois dans le genre humain, c'est un excès de sévérité et un excès d'indulgence : sévérité pour les autres, et indulgence pour nous-mêmes. Saint Augustin l'a bien remarqué et l'a exprimé élégamment en ce petit mot : *Curiosum genus est ad cognoscendam vitam alienam, desidiosum ad corrigendam suam* (2). Ah! dit-il, que les hommes sont diligents à rechercher la vie des autres, mais qu'ils sont lâches et paresseux à corriger leurs propres défauts! Voilà donc deux mortelles maladies qui affligent le genre humain : juger les autres en toute rigueur, se pardonner tout à soi-même; voir le fétu dans l'œil d'autrui, ne voir pas la poutre dans le sien, etc. »

Les *Rétractations* de saint Augustin, ou mieux la *Révision de ses ouvrages*, *De recensione librorum*, composée en 428 comme un grand examen de conscience philosophique, théologique et historique, ne pouvait pas fournir à Bossuet beaucoup de détails oratoires : il la cite cependant à propos de l'étymologie du mot religion (3).

Il s'inspire plus souvent des *ouvrages ou commentaires* de saint Augustin sur l'Ancien et le Nouveau Testament. — Ainsi, il a recours plusieurs fois aux douze livres *Sur le sens littéral de la Genèse*, *De Genesi ad litteram*, composés en 401 et publiés en 415 (4), et aux livres *De la Genèse contre les Manichéens* (5). — Ainsi encore, les *Explications sur les Psaumes*, *Enarrationes in Psalmos*, faites presque toujours par saint Augustin devant le peuple d'Hippone, 415-416, et

(1) Voir Lebarq, t. V, p. 10.
(2) *Confessions*, liv. X, c. III.
(3) Lebarq, t. V, p. 253. *Sermon sur l'Assomption de la sainte Vierge*. 15 août 1667.
(4) Voir ce qui en sera dit à propos du *Discours sur l'Histoire universelle*.
(5) Voir Lebarq, t. III, p. 153, 230, 673.

remarquables par leur éloquence autant que par la solidité de leur morale, sont invoquées à maintes reprises par Bossuet (1), qui ne se lasse pas de leur emprunter des sentences profondes, des aperçus originaux et des considérations élevées. — Il cite aussi les quatre livres *De l'accord des Évangélistes,* particulièrement dirigés contre les païens en 399; les deux livres Des *Questions des Évangiles* (399); les livres *sur le Sermon sur la montagne, De Sermone Domini in monte* (2), les cent vingt-quatre *Traités sur l'Évangile de saint Jean* et les dix *Traités sur la première Épître de saint Jean*, qui ne sont que des homélies prononcées par saint Augustin en 416 (3). Il cite enfin le livre *De Verbis Apostoli, Des paroles de l'Apôtre.*

Les ouvrages de *théologie dogmatique* (4) de saint Augustin sont encore mis à contribution par Bossuet : il s'inspire du *De Agone Christiani, Du Combat du Chrétien* (5), aussi bien que du *De Vera Religione, De la Véritable Religion,* dont il a été question plus haut.

Bossuet connaissait à fond tous les ouvrages *de controverse* de l'évêque d'Hippone, et dans les *Sermons* de Paris 1659-1670, on trouve souvent cités les écrits contre les Manichéens, surtout les trente-trois livres *Contre Fauste* (400), les écrits contre les Donatistes, le *Traité du Baptême, De l'Unité de l'Église* (404); les écrits contre les Pélagiens, le livre *De la Nature et de la Grâce* (415), les livres *De la Grâce et du Libre arbitre* (426), *De la Correction et de la Grâce* (427), *De la Prédestination des Saints* (429), et les six livres *Contre Julien* (421), ainsi que l'*Ouvrage imparfait*

(1) Voir Lebarq, t. III, p. 45, 103, 181, 202, 205, 222, 228, 330, 381, etc.

(2) Lebarq, t. III, p. 192, 341, etc.

(3) Bossuet dit dans le *Sermon sur les Anges gardiens*, 1659, à propos de l'amour que ces esprits bienheureux ont pour les hommes : « C'est ce que le grand Augustin nous explique admirablement par cette excellente doctrine, sur laquelle j'établirai ce discours : c'est qu'encore que les saints anges soient si fort au-dessus de nous par leur dignité naturelle, il ne laisse pas d'être véritable que nous sommes égaux en ce point que ce qui rend les anges heureux, fait aussi le bonheur des hommes. » (*In Joannem Trac.* XXIII, 5.)

(4) On suit ici la division des *Œuvres* de saint Augustin, donnée par de Caussade, dans son *Histoire de la littérature latine*, p. 475.

(5) Voir Lebarq, t. III, p. 205, etc.

contre cet hérétique ; enfin les écrits de l'évêque d'Hippone contre les Ariens, contre Maximin, etc.

Les traités particuliers et les *livres ascétiques* du grand docteur, *De la Continence* (1), *Des Noces et de la Concupiscence* (2), *Du Bien du mariage, De Bono conjugali* (401), *De la Sainte Virginité, De Sancta Virginitate* (401) (3), *Du symbole aux Catéchumènes, De la Grâce du Christianisme,* sont maintes fois invoqués par Bossuet.

Mais où il puise le plus fréquemment, c'est dans les 363 *Sermons* et *Homélies* de saint Augustin (4) : les 183 *Sermons* sur l'Écriture Sainte, les 88 *Sermons* sur les principales fêtes de l'année, les 69 *Sermons* sur les fêtes des Saints, les 23 *Sermons* sur divers sujets, et les 31 *Sermons* dont l'authenticité est douteuse (5).

Saint Augustin est donc toujours pour Bossuet « le docteur de tous les docteurs ».

§ IV. — Ce que Bossuet, orateur à Paris, doit à saint Chrysostome, à saint Grégoire de Nazianze, à saint Grégoire le Grand, à saint Bernard.

« A l'égard de saint Chrysostome, écrivait-il au cardinal de Bouillon, son ouvrage *sur saint Matthieu* l'emporte, à mon jugement. Il est bien traduit en français, et, en le lisant, on pourrait, tout ensemble, *apprendre les choses et former le style.* Au reste, quand il s'agit de dogmatiser, jamais il ne faut se fier aux traductions. Les Homélies [de saint Jean Chrysostome sur la *Genèse*, excellentes] — sur *saint Paul,* admirables ; au peuple d'Antioche, très éloquentes. — Quelques homélies, détachées, sur divers textes et histoires. »

Ce que Bossuet ne dit pas dans cette confidence, c'est que l'étude du grand orateur grec a donné à son éloquence, pen-

(1) Lebarq, t. V, p. 307.
(2) Lebarq, t. III, p. 603. *Panégyrique de saint Joseph.*
(3) Lebarq, t. III, p. 167, 473, 553, etc.
(4) Voir en particulier Lebarq, t. III, p. 194, 294, 322, 557.
(5) C'est là la division donnée par les Bénédictins, t. V des *Œuvres* de saint Augustin. — Il y a, en outre 317 Sermons faussement attribués à l'évêque d'Hippone.

dant la période de Paris, une onction pénétrante, un pathétique profond et un goût exquis, qu'elle n'avait pas toujours eus jusque-là. Les *Sermons sur l'Honneur* (1), *sur la Charité fraternelle* (2), *sur l'Éminente dignité des pauvres* dans l'Église (3), et bien d'autres qu'on pourrait citer sont une preuve admirable de l'influence pratique exercée par saint Jean Chrysostome sur notre grand orateur français.

Un autre Père grec auquel il doit beaucoup, c'est, au dire de l'abbé Le Dieu dans ses *Mémoires* (4), saint *Grégoire de Nazianze*, dont on a vu qu'il se servait particulièrement « pour donner au roi et aux princes des instructions convenables à leur état et à leur cour. »

Il ne faudrait pourtant pas prendre ces paroles au pied de la lettre. — Dans le Carême du Louvre de 1662 (5), il n'y a que quatre citations de saint Grégoire de Nazianze. La première se trouve dans l'exorde du *Sermon sur la Providence*, 10 mars : « Le grand théologien d'Orient, saint Grégoire de Nazianze, contemplant la beauté du monde, dans la structure duquel Dieu s'est montré si sage et si magnifique, l'appelle élégamment en sa langue le plaisir et les délices de son Créateur, etc. : » voir plus haut, page 152. — La seconde citation se trouve dans le troisième point du *Sermon pour la Fête de l'Annonciation*, 25 mars : « L'homme est établi le médiateur de la nature visible. Toute la nature veut honorer Dieu et adorer son principe, autant qu'elle en est capable. La créature insensible, la créature privée de raison, n'a point de cœur pour l'aimer, ni d'intelligence pour le connaître... C'est pourquoi [l'homme] est mis au milieu du monde, industrieux abrégé du monde, petit monde dans le grand monde, ou plutôt, dit saint Grégoire de Nazianze (6), « grand monde dans le petit monde », parce qu'encore que

(1) Carême des Minimes, 1660, et Carême de Saint-Germain, 1666.
(2) Le 15 février 1660 et Carême du Louvre, 1662.
(3) 1659. Voir surtout le premier point de ce magnifique discours.
(4) T. I, p. 58.
(5) On a vu qu'il nous en restait douze chefs-d'œuvre sur dix-huit.
(6) *Oratio* XLII, (nunc XLV), n. 15.

selon le corps, il soit renfermé dans le monde, il a un esprit et un cœur qui sont plus grands que le monde : afin que contemplant l'univers entier et le ramassant en lui-même, il l'offre, il le sanctifie, il le consacre au Dieu vivant; si bien qu'il n'est le contemplateur et le mystérieux abrégé de la nature visible qu'afin d'être pour elle, par un saint amour, le prêtre et l'adorateur de la nature visible et intellectuelle. » — La troisième citation de saint Grégoire de Nazianze se lit dans le *Sermon sur l'efficacité de la pénitence*, 26 mars : « [Jésus-Christ] se plaît d'assister les hommes, et autant que sa grâce leur est nécessaire, autant coule-t-elle volontiers sur eux. « Il a soif, dit saint Grégoire de Nazianze (1), mais il a soif qu'on ait soif de lui. Recevoir de sa bonté, c'est lui bien faire; exiger de lui, c'est l'obliger, et il aime si fort à donner que la demande même à son égard tient lieu d'un présent. » — La quatrième citation « du grand théologien d'Orient » est dans le *Sermon sur les devoirs des rois*, 2 avril : « Il est aisé de comprendre que de tous les hommes vivants, aucuns ne doivent avoir dans l'esprit la majesté de Dieu plus imprimée que les rois : car comment pourraient-ils oublier Celui dont ils portent toujours en eux-mêmes une image si vive, si expresse, si présente?... C'est pourquoi saint Grégoire de Nazianze, prêchant à Constantinople en présence des empereurs, les invite par ces beaux mots à réfléchir sur eux-mêmes, pour contempler la grandeur de la Majesté divine : « O monarques, respectez votre pourpre; révérez votre propre autorité, qui est un rayon de celle de Dieu; connaissez le grand mystère de Dieu en vos personnes; les choses célestes sont à lui seul; il partage avec vous les inférieures : soyez donc les sujets de Dieu, comme vous en êtes les images (2). »

Voilà, certes, une grande et belle leçon, « donnée au roi et aux princes » au nom de saint Grégoire de Nazianze; mais c'est la *seule* dans toute la station.

Dans l'Avent du Louvre, 1665, dont il nous reste cinq

(1) *Oratio* XL.
(2) *Oratio* XXVII (nunc XXXVI).

Sermons, saint Grégoire de Nazianze n'est cité qu'une seule fois à propos du *Jugement dernier* : « Prévenons, Messieurs, [une] honte qui ne s'effacera jamais. Car ne nous persuadons pas que nous recevrons seulement à ce tribunal une confusion passagère. Au contraire, nous devons entendre, dit saint Grégoire de Nazianze, que par la vérité immuable de ce dernier jugement, Dieu imprimera sur nos fronts une marque éternelle d'ignominie : *Notam ignominiae sempiternam* (1). » Cette instruction ne s'adresse-t-elle pas à tout le monde aussi bien qu'aux rois?

Dans le Carême de Saint-Germain, 1666, dont il nous reste douze discours ou fragments de discours, on ne relève que trois passages inspirés par saint Grégoire de Nazianze. — Le premier est dans le *Sermon sur le culte dû à Dieu,* 2 avril : « Montez donc au temple, ô adorateur spirituel; mais écoutez dans quel temple il vous faut monter. Dieu est esprit et n'habite pas dans les temples matériels; Dieu est esprit, et c'est dans les esprits qu'il établit sa demeure. Ainsi rappelez en vous-même toutes vos pensées... Saint Grégoire de Nazianze (2) dit que l'oraison est une espèce de mort, parce que premièrement elle sépare les sens d'avec les objets externes; et ensuite, pour consommer cette mort mystique, elle sépare encore l'esprit d'avec les sens, pour le réunir à Dieu qui est son principe. C'est sacrifier saintement et adorer Dieu en esprit que de s'y unir de la sorte et selon la partie divine et spirituelle; et le véritable adorateur est distingué par ce caractère de celui qui n'adore Dieu que de la posture de son corps ou du mouvement de ses lèvres. » — Le second passage inspiré par saint Grégoire de Nazianze est dans le second point du *Sermon sur l'Ambition,* 4 avril : « Il faut finir et vous dire que la puissance, après avoir fait son devoir en soutenant la justice, a encore une dernière obligation, qui est celle de soulager la misère. En effet, ce n'est pas en vain que Dieu fait luire sur les grands du monde un rayon de sa

(1) *Oratio* XV (nunc XVI).
(2) *Oratio* XI (nunc VIII).

puissance toujours bienfaisante. Ce grand Dieu, en les revêtant de l'image de sa gloire, les a aussi obligés à imiter sa bonté : et ainsi, dit excellemment saint Grégoire de Nazianze (1), prêchant à Constantinople en présence de l'empereur, ils doivent se montrer des dieux en secourant les affligés et les misérables. » C'est la leçon déjà donnée en 1662, mais à un point de vue différent. — En voici une autre dans la *Passion*, 23 avril : « Les Scribes et les Pharisiens ne pouvaient souffrir Jésus-Christ, ni la pureté de sa doctrine, ni l'innocente simplicité de sa vie et de sa conduite, qui confondait leur hypocrisie, leur orgueil et leur avarice. « O envie, dit excellemment saint Grégoire de Nazianze (2), tu es la plus juste et la plus injuste de toutes les passions : injuste certainement, puisque tu affliges les innocents; mais juste aussi tout ensemble, parce que tu punis les coupables; injuste encore une fois, parce que tu incommodes tout le genre humain; mais juste en cela souverainement que tu commences ta maligne opération par le cœur où tu es conçue. » Les pontifes des Juifs et les Pharisiens, tourmentés nuit et jour de cette lâche passion, s'emportent aux derniers excès contre le Sauveur, et joignent ensemble, pour l'accabler, tout ce qu'a la dérision de plus outrageux et la cruauté de plus sanguinaire. » — Sont-ce là des instructions « données au roi et aux princes » seuls?

Durant l'Avent de Saint-Germain en Laye, 1669, dont il nous reste sept Sermons, saint Grégoire de Nazianze n'est cité qu'une fois, dans le Sermon *sur la Toussaint* : « Je ne m'étonne pas, chrétiens, si saint Grégoire de Nazianze (3) les appelle dieux (les élus), puisque ce titre leur est bien mieux dû qu'aux princes et aux rois du monde à qui David l'attribua. »

Il est vrai que M. l'abbé Lebarq signale avec raison (4), dans les *Notes* écrites par Bossuet, en 1666, tout un para-

(1) *Oratio* XXVII.
(2) *Ibidem.*
(3) *Oratio* XL.
(4) *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, p. 13.

graphe sur la clémence, tiré du 17e discours de saint Grégoire de Nazianze. Bossuet s'en est souvenu en écrivant son beau *Sermon sur la Justice*, 18 avril : l'objet du troisième point, c'est de « faire voir que la justice doit être exercée avec quelque tempérament, qu'elle devient inique et insupportable, quand elle use de tous ses droits, *summum jus, summa injuria*, et que la bonté qui modère sa rigueur extrême, est une de ses parties principales ».

Il est vrai encore que Bossuet s'est inspiré de saint Grégoire de Nazianze pour ces magnifiques *Oraisons funèbres*, dans lesquelles il sait si bien, à l'occasion des morts, donner aux vivants de grandes et hautes leçons. — Il le cite à trois reprises dans l'*Oraison funèbre* du P. Bourgoing, 1662 (1). Mais c'est plutôt pour l'ensemble de sa doctrine que pour tel ou tel passage particulier que « le grand théologien d'Orient » est mis à contribution. — Saint Ambroise, saint Augustin, Tertullien et saint Chrysostome sont cités dans l'*Oraison funèbre* d'Henriette d'Angleterre, 1670 : saint Grégoire de Nazianze ne l'est pas. — Il le sera dans l'*Oraison funèbre* de Marie-Thérèse d'Autriche (1683), où Bossuet rappelle le mot de ce Père sur les estropiés, « restes d'hommes (2) », et dit dans la péroraison : « Prêtez l'oreille aux graves discours que saint Grégoire de Nazianze adressait aux princes et à la maison régnante : « Respectez, leur disait-il (3), votre pourpre » ; respectez votre puissance qui vient de Dieu et ne l'employez que pour le bien. Connaissez ce qui vous a été confié, et le grand mystère que Dieu accomplit en vous. Il se réserve à lui seul les choses d'en haut ; il partage avec vous celles d'en bas : montrez-vous dieux aux peuples soumis, en imitant la bonté et la munificence divine ». — Saint Grégoire de Nazianze n'est cité ni pour la Princesse Palatine, 1685, ni pour Michel le Tellier, 1686, ni pour le Prince de Condé, 1687.

Il faut pourtant en croire Bossuet, qui conseillait au jeune

(1) *Exorde et premier point.*
(2) *Oratio* XVI.
(3) *Oratio* XXVII.

cardinal de Bouillon de lire, en même temps que le *Pédagogue* de Clément Alexandrin, « quelques discours, choisis, de saint Grégoire de Nazianze, [auteur] très propre à relever le style ». — Ne serait-ce donc pas à lui que Bossuet devrait, sinon le style, du moins le ton si soutenu et si élevé de ses *Oraisons funèbres*, où il n'y a pas l'abandon et la simplicité familière qui sont un des plus grands charmes des *Sermons* de Metz, de Paris et de Meaux?

Bossuet « conseille encore beaucoup le *Pastoral* de saint *Grégoire*, surtout la *troisième partie;* c'est celle, ajoute-t-il, si je ne me trompe, qui est distinguée en avertissements à toutes les conditions, — qui contiennent une morale admirable et tout le fond de la doctrine de ce grand pape ». — On lit dans le Sermon *sur l'intégrité de la pénitence*, Carême du Louvre, 31 mars 1662 : « Il y a deux hommes dans l'homme;... il y a deux cœurs dans le cœur humain; l'un ne sait pas les pensées de l'autre; et souvent, pendant que l'un se plaît au péché, l'autre contrefait si bien le pénitent que l'homme lui-même ne se connaît pas, qu'il ment, dit saint Grégoire, à son propre esprit et à sa propre conscience (1). Mais il faut expliquer ceci et expliquer à vos yeux ce mystère d'iniquité. Le grand pape saint Grégoire nous en donnera l'ouverture par une excellente doctrine, dans la troisième partie de son *Pastoral*. Il remarque judicieusement, à son ordinaire, que, comme Dieu, dans la profondeur de ses miséricordes, laisse quelquefois dans ses serviteurs des désirs imparfaits du mal, pour les enraciner dans l'humilité, aussi l'ennemi de notre salut, dans la profondeur de ses malices, laisse naître souvent dans les pécheurs un amour imparfait de la justice, qui ne sert qu'à nourrir leur présomption. Voici quelque chose de bien étrange et qui nous doit faire admirer les terribles jugements de Dieu. Ce grand Dieu, par une conduite impénétrable, permet que ses élus soient tentés, qu'ils soient attirés au mal, qu'ils

(1) *Pastoral*, p. I, c. IX.

chancellent même dans la droite voie, et il les affermit par leur faiblesse; et quelquefois il permet aussi que les pécheurs se sentent attirés au bien, qu'ils semblent même y donner les mains, qu'ils vivent tranquilles et assurés; et, par un juste jugement, c'est leur propre assurance qui les précipite. Qui ne tremblerait devant Dieu? qui ne redouterait ses conseils? Par un conseil de sa miséricorde, le juste se croit pécheur, et il s'humilie; et par un conseil de sa justice, le pécheur se croit juste, et il s'enfle et il marche sans crainte et il périt sans ressource... Tremblez donc, tremblez, ô pécheurs; prenez garde qu'une douleur imparfaite n'impose à vos consciences, et que, « comme il arrive souvent que les bons ressentent innocemment l'attrait du péché, auquel ils craignent d'avoir consenti, ainsi vous ne ressentiez en vous-mêmes un amour infructueux de la pénitence, auquel vous croyiez faussement vous être rendus : *Ita plerumque mali inutiliter compunguntur ad justitiam, sicut plerumque boni innoxie tentantur ad culpam* », dit excellemment saint Grégoire (1).

« Que veut dire ceci, chrétiens? Quelle est la cause profonde d'une séduction si subtile? Il faut tâcher de la pénétrer pour appliquer le remède et attaquer le mal dans sa source. Pour l'entendre, il faut remarquer que les saintes vérités de Dieu et la crainte de ses jugements font deux effets dans les âmes : elles les chargent d'un poids accablant; elles les remplissent de pensées importunes. Voici, messieurs, la pierre de touche : ceux qui veulent se décharger de ce fardeau ont la douleur véritable; ceux qui ne songent qu'à se défaire de ces pensées, ont une douleur trompeuse. Ah! je commence à voir clair dans l'abîme du cœur humain : ne craignons pas d'entrer jusqu'au fond, à la faveur de cette lumière. »

Voilà, certes, une heureuse inspiration de saint Grégoire le Grand (2), et un commentaire plus heureux encore de

(1) *Pastoral*, part. III, c. XXX.
(2) On sait que, né à Rome d'une famille célèbre par ses vertus, il abdiqua à trente ans, la dignité de préteur pour entrer dans les ordres. Il fut nonce à Constantino-

notre grand orateur. On pourrait en citer d'autres de 1665, 1666, 1669.

Mais il est juste de faire remarquer avec l'abbé Le Dieu que saint *Bernard* fut pour Bossuet un inspirateur plus fécond que saint Grégoire le Grand. « C'était, à son avis (1), un des plus grands docteurs de l'Église après saint Augustin, son vrai disciple et très attaché à ses principes. Ce fut aussi celui auquel il *s'appliqua davantage* par la conformité de la doctrine, et il le *possédait parfaitement* ». — On s'en aperçoit à la lecture des *Sermons* sur la sainte Vierge, du *Sermon pour la Nativité*, 1659 (2), du *Sermon pour l'Annonciation*, Carême des Carmélites, 1661 (3), du *Sermon pour l'Assomption*, 1663 (4), et d'autres Sermons assez nombreux où Bossuet s'inspire largement de saint Bernard, son compatriote et le plus éloquent orateur du moyen âge.

C'est ainsi que, pendant la période si féconde de sa prédication à Paris, 1659-1682, il prend aux Pères de l'Église la fine fleur de leur doctrine et de leurs sentiments pour en faire la substance même de ses immortels discours.

Lorsque le temps lui manque pour composer ses sermons, il se contente de jeter sur le papier les textes de l'Écriture et des Pères, dont il veut se servir et qui sont comme la trame de ses discours. — L'*Esquisse du Panégy-*

ple et proclamé pape d'une voix unanime, à la mort de Pélage II. Il accepta avec peine une dignité qu'il exerça de 590 à 604, avec un zèle et une gloire admirables. Il sauva Rome de la famine, combattit les hérésies, abolit l'esclavage, convertit la Grande-Bretagne. — C'est le pape dont il nous reste le plus d'écrits, 4 vol. in-folio, 1705.

(1) *Mémoires*, t. I, p. 57.

(2) « Prions-la avec saint Bernard qu'elle parle pour nous au cœur de son Fils : *Loquatur ad cor Domini nostri Jesu Christi.* » (Troisième point. Lebarq, III, p. 70).

(3) « Puisqu'il est le Sauveur, faisons de lui notre salut : *Utamur nostro in nostram utilitatem : de salvatore salutem operemur.* » *Homélies* sur l'Evangile *Missus* est. (Lebarq, III, p. 636).

(4) Bossuet y cite à plusieurs reprises les *Sermons* de saint Bernard sur le *Cantique des Cantiques* : « *Vox turturis audita est in terra nostra : Revertere, revertere.* C'est le gémissement de l'Eglise, qui rappelle son cher Époux, qu'elle n'a possédé qu'un moment. La nouvelle Épouse, dit saint Bernard, se voyant abandonnée et privée de son unique espérance, autant elle était affligée de l'absence de son Époux, autant devait-elle avoir d'empressement pour solliciter son retour... *Sub umbra illius quem desideraveram sedi...* Son ombre, dit saint Bernard, c'est sa croix ; son ombre, c'est la foi, etc.

rique de saint Sulpice, 19 janvier 1664, en est une preuve authentique (1), ainsi que l'*Esquisse sur le danger des plaisirs des sens*, prêché en 1664 (2), le second point du *Sermon sur la véritable conversion*, Avent de saint Thomas du Louvre, 1668 (3), et l'abrégé d'un *Sermon* pour le troisième dimanche après l'Épiphanie, 1669, où Bossuet commente l'Écriture par saint *Augustin* : « Celui qui a été une fois purifié, s'il devient lépreux, est condamné comme immonde. *Secunda praecepta aeger accepit* (4). *Quicumque maculatus fuerit lepra, et separatus est ad arbitrium sacerdotis, habebit vestimenta dissuta, caput nudum ac veste contectum*, etc. (5) ».

Voilà comment Bossuet prélude à ce qui sera son habitude constante dans la dernière période de sa carrière oratoire.

Que si maintenant, on voulait établir, une comparaison entre Bossuet, Bourdaloue et Massillon, au point de vue de l'imitation des *saints Pères*, on reconnaîtrait aisément que *Massillon* (6) cite à peine l'Écriture et les Docteurs de l'Église; que sa prédication est toute morale, toute philosophique, « presque laïque, et que c'est ce défaut, le pire de tous, qui l'a fait préférer de Voltaire, de La Harpe et des Encyclopédistes, entre tous les prédicateurs, autant et plus que sa foi profonde, son émotion sincère et ses analyses du cœur humain, dont l'abondance cicéronienne se développe en belles périodes, éclate parfois en mouvements pathétiques et d'une forte éloquence (7) ». On ne s'étonnera donc pas de voir Bossuet, qui l'entendit en décembre 1699, le premier dimanche de l'Avent et le jour de la Conception de la sainte

(1) Dans deux pages du second et du troisième point, il n'y a pas moins de dix-neuf ou vingt textes, presque tous des Pères. — Voir Lebarq, IV, p. 460-461.

(2) Le premier et le troisième point sont uniquement composés d'une série de textes des Pères. — Voir Lebarq, IV, p, 466-467 et 471.

(3) Toute une page, 413, est remplie de textes de saint *Ambroise*.

(4) *Sermons* de saint *Augustin*, LXXXVIII, 8, et CCLXXVII, 2.

(5) Voir Lebarq, V, p. 462. — Le même volume contient plusieurs autres *Esquisses* de Sermons du même genre.

(6) Voir Ingold; l'*Oratoire et le Jansénisme au temps de Massillon*, in-8, 1880; — l'abbé Blampignon, la *Jeunesse de Massillon*, *l'Episcopat de Massillon*, in-8, 1884.

(7) Lanson, *Histoire de la Littérature Française*, in-12. 1894, p. 581.

Vierge, louer « sa piété et sa modestie, sa voix douce, son geste réglé, la grâce de l'élocution, des termes choisis et de l'onction » dans ses discours, mais déclarer que cet orateur, « bien éloigné du sublime, n'y parviendrait jamais (1) ». — Il n'en est pas de même de *Bourdaloue*, et le P. Bretonneau qui publia ses *Œuvres* (1705-1734, 16 vol. in-8), Anatole Feugère qui lui a consacré une étude charmante, *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, in-8, 1874, le Père Lauras, qui a écrit aussi deux volumes sur *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres* (Paris, Bruxelles, Genève, 2 vol. in-8, 1884), ont très bien montré que le grand orateur jésuite connaît l'Écriture et les *Pères* et « les cite en maître, jusqu'à faire le précis de tout un traité pour l'appliquer à la vérité qu'il prêche. Du reste, ce ne sont point tant les paroles des Pères qu'il rapporte que leur doctrine et leurs raisons. Il les développe et surtout il les place si à propos et les fait tellement entrer dans son sujet qu'on dirait que les Pères n'ont parlé que pour lui. Des auteurs sacrés, il eut à ce qu'il paraît, plus assiduement devant les yeux Isaïe et saint Paul; et des Pères, *Tertullien*, *saint Augustin* et *saint Jean Chrysostome*, parce qu'il y trouvait plus d'énergie et de grandeur (2). »

Ce sont là les Pères favoris de Bossuet; mais quelle distance entre les traductions et les développements graves et sérieux que donne Bourdaloue des textes des Docteurs, bien amenés, scrupuleusement adaptés au sujet, et les commentaires originaux, les trouvailles de génie, les créations superbes que Bossuet répand à pleines mains! Anatole Feugère lui-même, dans le chapitre II de son *Bourdaloue*, page 112-121, où il examine l'usage que fait Bourdaloue de l'Écriture et des Pères, le compare à Bossuet et à Fénelon, et il conclut que « Bourdaloue ne s'est pas autant que Bossuet et Fénelon abreuvé à ces eaux vives de l'Écriture Sainte... Il a retenu de l'étude des Pères les interprétations

(1) Le Dieu, *Journal*, t. I, p. 2 et 3. — En 1700, Bossuet fut « très content » du *Sermon* de Massillon *sur la Samaritaine*, p. 176.
(2) *Préface* des *Œuvres* de Bourdaloue par le P. Bretonneau.

lumineuses et profondes, mais aussi les commentaires subtils et les applications de mauvais goût : il ne leur a pas dérobé le sentiment de la grandeur biblique, si vif chez les *Chrysostome* et les *Augustin* et qui perce à travers toutes les subtilités de l'exégèse. Chez Bourdaloue, comme chez tant d'autres, l'érudition et le commentaire ont étouffé le sentiment. On le regrette pour son éloquence. »

Quelle distance d'ailleurs, entre l'éloquence morale, pratique, substantielle, sévère de Bourdaloue, et les audaces sublimes, les envolées lyriques de Bossuet, s'élevant vers l'infini à la suite de saint Augustin, tantôt s'arrêtant ébloui devant des mystères insondables, tantôt se sentant à l'aise dans ces libres espaces où se déploie le vol de sa pensée et où l'on dirait qu'il tient la lyre de David et d'Isaïe, pour chanter les inénarrables grandeurs de la nature divine !

Comment donc le P. de la Broise, après avoir très bien décrit l'éloquence biblique de Bossuet, peut-il affirmer que Bossuet « nous jette au milieu d'une forêt de citations et d'exemples », tandis que Bourdaloue isole un verset de la Bible, un texte des Pères, et l'approfondit, le médite, en tire tous les sens et toutes les applications qui lui conviennent, et que, si de nos jours on incline en général à trouver Bossuet supérieur, il faut reconnaître que « la marche régulière et les développements méthodiques de Bourdaloue le mettent mieux à la portée de tous les auditeurs, que les traits sublimes, mais courts et rapides, de Bossuet (1) » ? — Certes, on aurait mauvaise grâce à blâmer un Jésuite de ses sympathies, voire même de ses préférences pour Bourdaloue. Mais la vérité nous oblige à dire que Bossuet avait une plénitude de génie oratoire, dont n'approcha jamais Bourdaloue. Si Bourdaloue était un dialecticien grave et pénétrant, s'il frappait « comme un sourd » sur les vices assis au pied de sa chaire, s'il faisait trembler les courtisans et dire à Mme de Sévigné : « Il m'a souvent ôté la respiration par l'extrême attention avec laquelle on est pendu

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 106.

à la force et à la justesse de son discours, et je ne respirais que quand il lui plaisait de finir », s'il arrachait ce cri au prince de Condé : « Alerte, voici l'ennemi! » et cette interruption au maréchal de Grammont : « Morbleu! il a raison! » Bossuet, lui, n'était-il pas un logicien aussi vigoureux, aussi hardi, et n'avait-il pas en outre l'ardeur, l'élan, le feu sacré, la main pleine d'éclairs? N'a-t-il pas dit la vérité aux grands, à la cour, au roi, avec autant de franchise et de courage apostolique que son illustre rival? Quel autre orateur censura jamais plus énergiquement les habiles, les superbes, les ambitieux, les égoïstes, les pharisiens, les hypocrites, les joueurs, Louis XIV et ses adultères royaux? Bourdaloue prêche admirablement la morale; mais Bossuet, sans la négliger jamais, n'est-il pas l'interprète enthousiaste du dogme catholique?

Et qu'on ne dise pas qu'il était moins « à la portée des auditeurs » que Bourdaloue. — Personne au dix-septième siècle, n'a converti autant d'âmes que Bossuet. L'onction pénétrante de ses paroles agissait plus que « ses traits sublimes, mais courts et rapides », sur les Turenne, les Duras, les Dangeau, les lord Perth, les La Vallière, les Montespan, les duchesse d'Orléans, les Princesse Palatine et tant d'autres.

ARTICLE III

Influence des saints Pères sur Bossuet orateur, pendant l'époque de Meaux (8 février 1682 — 18 juin 1702) (1).

On sait qu'à cette époque le genre oratoire de Bossuet se transforma — non pas dans les circonstances solennelles où il eut à parler devant la cour de la Reine, 1683, de la princesse Palatine, 1685, de Michel Le Tellier, 1686, et du grand Condé, 1687 — mais dans les occasions très nombreuses où, pendant vingt années d'épiscopat, il s'adressa aux fidèles de son diocèse, dont il disait si éloquem-

(1) On met 1702 au lieu de 1704, parce que Bossuet n'a plus prêché à partir de 1702.

ment : « Heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint (1). »

Les « restes de cette voix et de cette ardeur » ont été vraiment magnifiques, puisque M. l'abbé Lebarq a relevé plus de 300 discours, sermons ou allocutions (2), dont le souvenir avait été recueilli par les contemporains, Le Dieu, Raveneau, Rochard, les Procès-verbaux des visites pastorales, l'Année Sainte de la Visitation, etc. Nous n'avons, il est vrai, que trente pièces oratoires de cette époque, et elles ne suffisent pas pour nous donner une idée complète de l'éloquence de Bossuet à Meaux. Qu'il est fâcheux qu'on ait laissé périr en si grand nombre les esquisses autographes du grand évêque! Les quelques divisions, les quelques analyses souvent médiocres (3) qui nous demeurent de ses Sermons ne remplacent pas le style incomparable de Bossuet.

Nous savons, du moins, par l'abbé Le Dieu comment Bossuet prêchait dans son diocèse. Si le secrétaire de l'évêque de Meaux s'est trompé en affirmant que Bossuet « n'a jamais prêché à la cour de sermons étudiés et préparés (4) », il est digne de foi, quand il parle de ce qu'il a vu à Meaux. « Il prêchait donc de génie, dit-il, et sa vivacité et son abondance lui donnaient une facilité inconnue aux autres (5). La considération actuelle des personnes, du lieu et du temps le déterminaient sur le choix du sujet (6). *Comme*

(1) Péroraison de l'*Oraison funèbre du prince de Condé*.

(2) *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, p. 270.

(3) Il faut faire exception pour les analyses des discours des années, 1701, 1702, que Le Dieu donne dans son *Journal* et qui sont particulièrement précieuses et intéressantes. A cette date, d'ailleurs, Bossuet « n'écrivait rien de ses sermons ». (Lettre à la sœur Cornuau, 1698).

(4) *Mémoires*, p. 100. — Le Dieu ajoute une chose très vraie : c'est que Bossuet se laissait trop presser par le travail, et que sa famille et ses amis « n'ont cessé de lui répéter la même chose toute sa vie ».

(5) Fénelon avait, dit-on, quelque chose de cette facilité étonnante : il parlait presque toujours d'abondance.

(6) Cela n'est pas nouveau chez Bossuet, qui disait, en 1669, troisième *Sermon pour la fête de la Conception* : « L'utilité des fidèles, ou des enfants de Dieu, est la loi suprême de la chaire. »

les saints Pères, il accommodait ses instructions ou ses répréhensions à des besoins présents; c'est pourquoi pendant le cours d'un Avent ou d'un Carême, il ne pouvait se préparer que dans l'intervalle d'un sermon à l'autre. Aussi ne s'est-il point chargé de ces grands Carêmes où l'on prêche tous les jours (1); il aurait succombé au travail et se serait épuisé, tant son application était grande et sa prononciation vive. Au travail, il jetait sur le papier son dessein, son texte, ses preuves, *en français ou en latin, indifféremment*, sans s'astreindre ni aux paroles, ni au tour de l'expression, ni aux figures : autrement, lui a-t-on ouï dire cent fois, son action aurait langui et son discours se serait énervé (2). »

M. l'abbé Lebarq, qui rapporte ce passage des *Mémoires* de l'abbé Le Dieu, à la page 305 de son *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, supprime les mots « en français ou en latin, indifféremment », et les met en note en signalant « la confusion que Le Dieu a pu faire entre les canevas de sermons et les *Remarques morales*. Pour mieux établir cette confusion, M. l'abbé Lebarq argue, p. 22, d'un autre passage des *Mémoires* de Le Dieu (3) : « Hors les grands panégyriques et peu d'actions d'éclat, aucun de ses sermons n'a la forme d'un discours achevé, et plusieurs *sont en latin*. » — Cette assertion de l'abbé Le Dieu est évidemment fausse pour l'ensemble de la prédication de Bossuet et surtout pour l'époque de Paris. Mais le secrétaire de l'évêque de Meaux ne dit-il pas l'exacte vérité pour ces *Esquisses* de Sermons, dont quelques-unes dataient de 1666-1669 et dont la plupart avaient été écrites à Meaux? Quelques textes de l'Écriture et des Pères, voilà ce que Bossuet jetait sur le papier dès l'époque de Paris, à plus forte raison pendant qu'il était évêque de Meaux.

« Sur cette matière informe, continue l'abbé Le Dieu, il

(1) Ces Carêmes étaient rares, même au dix-septième siècle : les grands Carêmes comportaient trois sermons par semaine.
(2) *Mémoires*, p. 109, 110.
(3) P. 118.

faisait une méditation profonde dans la matinée du jour où il avait à parler, et le plus souvent, sans rien écrire davantage, pour ne se pas distraire, parce que son imagination allait bien plus vite que n'aurait fait sa main. »

Tous ces détails montrent clairement que Le Dieu parle de ce qu'il a vu faire par Bossuet, à Meaux, et qu'il a seulement le tort de généraliser, d'appliquer à toute la carrière oratoire de Bossuet ce qui n'est vrai que d'une partie de cette carrière.

« Maître, ajoute-t-il, de toutes les pensées présentes à son esprit, il fixait dans sa mémoire jusqu'aux expressions dont il voulait se servir; puis, se recueillant l'après dînée, il repassait son discours dans sa tête, le lisant des yeux de l'esprit comme s'il eût été sur le papier, y changeant, ajoutant et retranchant comme l'on fait la plume à la main. Enfin, monté en chaire et dans la prononciation, il suivait l'impression de sa parole sur son auditoire, et soudain, effaçant volontairement de son esprit ce qu'il avait médité, attaché à sa pensée présente, il poussait le mouvement par lequel il voyait sur le visage les cœurs ébranlés ou attendris.

« On remarque dans les sermons de saint Augustin que souvent, s'abandonnant ainsi à son zèle, il adressait tout à coup la parole tantôt aux Ariens et aux Manichéens, tantôt aux Pélagiens et aux Donatistes. Il raconte aussi lui-même dans sa *Vie* écrite par Possidius (1), qu'il croyait une fois avoir été tiré, par un mouvement d'en haut, du sujet qu'il traitait et déterminé à réfuter les Manichéens pour l'instruction de quelque âme séduite, que Dieu, qui, dit-il, tient en sa main nous et nos paroles, voulait rappeler à lui. Et il ajoute qu'un ou deux jours après, un marchand, nommé Firmus, vint se jeter à ses pieds, fondant en larmes, confessant qu'il avait été plusieurs années Manichéen, mais que son dernier discours l'avait converti et fait catholique, et qu'il demandait à rentrer dans l'Église. »

Cette anecdote, racontée sans doute à Le Dieu par Bos-

(1) *Aug. Vit. per Possid.*, c. xv.

suet, montre qu'à Meaux, comme à Paris, l'idéal de notre grand orateur était toujours *saint Augustin.*

Là où le secrétaire de l'évêque de Meaux se trompe, c'est quand il ajoute : « Telle fut la manière de prêcher de Bossuet dans sa jeunesse et à la cour, qui lui acquit cette facilité, cette abondance et cette variété de tant de sermons qu'il a faits sans nombre sur toute sorte de sujets; car jamais il n'a répété ni le même carême, ni le même avent. C'était toujours des matières nouvelles, des plus nécessaires au salut et propres à l'état et à la condition de ses auditeurs. » — Il est certain que si Bossuet a pu parler d'abondance dans sa vieillesse, c'est parce que, dans sa jeunesse et à la cour surtout, il s'était préparé à ses sermons avec un soin dont témoignent éloquemment les manuscrits qui nous restent. Il est certain encore que Bossuet s'est répété, sinon pour des stations entières, du moins pour bien des sermons, dans lesquels on peut suivre les progrès de son heureux génie. Quant à l'art d'adapter ses discours « à la condition de ses auditeurs », il fut toujours le propre du prêtre zélé, de l'évêque admirable qu'était Bossuet.

« Ainsi, il parlait au roi et aux grands de leurs devoirs aussi librement qu'aux particuliers; mais de quels devoirs? Des devoirs de la royauté pour la défense de l'Église, pour le maintien de la Religion, pour le gouvernement de l'État, pour la propre personne du roi, sans sortir de son caractère, sans faire le ministre, ni l'homme d'État, mais avec une sagesse et une prudence qui l'ont rendu aussi irrépréhensible en ce point que dans toutes les autres circonstances de sa vie...

« Il se plaignait depuis quelques années que l'on ne prêchait plus les mystères en un temps où il en croyait le besoin plus pressant que jamais, le nombre des libertins (1) allant

(1) Au dix-septième siècle, l'on appelait *libertins* les incrédules, les libres-penseurs, les impies. — Pascal les avait pris à partie dans ses *Pensées*. Nicole dénonçait l'athéisme comme la « grande hérésie » du moment. Molière, dans *Don Juan*, peignait le scepticisme aristocratique des de Guiche, des de Vardes, des Vivonne, des Mancini, des Manicamp, des Retz, des de Lionne, des La Rochefoucauld, de la princesse Palatine, de la société du Temple et de Ninon de Lenclos, de tout ce monde d'élégants impies et débauchés, dont Sainte-Beuve a dit qu'ils

toujours croissant et les hommes devenant plus hardis à débiter leurs imaginations pour affaiblir la foi. Il lui semblait qu'on avait honte de prêcher Jésus-Christ : « Et comment, disait-il, veut-on qu'il soit aimé, si on ne le rend aimable et si on ne le fait connaître? » et, en particulier, le mystère de Jésus-Christ, pour en inspirer l'amour, si recommandé dans l'Évangile et dont il s'est lui-même tout pénétré, comme nous le verrons ailleurs par des faits singuliers (1), aussi remarquables que les preuves éclatantes qu'il en a données dans ses livres et dans la chaire; car, suivant cette parole du Sauveur même (*Jean*, XVII, 3) : « La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé »; et celles-ci de saint Paul (*Rom.* X, 14) : « Comment croiront-ils en lui, s'ils n'en entendent point parler? et comment en entendront-ils parler, si personne ne le leur prêche? » il voulait donc qu'on expliquât au peuple tous les attributs divins. En son temps, il en annonça hautement les mystères dans ses sermons; et depuis qu'il fut fait évêque de Meaux, il fit revivre l'ancienne discipline et rétablit la prédication du pasteur jointe à l'office pontifical, comme en étant la partie la plus importante. Dès son entrée en cette église, il le promit ainsi et il le pratiqua fidèlement jusqu'à la mort. Aussi, pourquoi chante-t-on l'Évangile dans l'assemblée des fidèles, si ce n'est afin, suivant les institutions canoniques et *les exemples des saints Pères*, qu'il leur soit expliqué dans une instruction pastorale? »

C'était donc toujours sur les Pères de l'Église que Bossuet prenait modèle soit pour ses prédications, soit pour celles des prêtres dont il avait la direction.

« Ce long exercice et cette grande habitude de la parole faisait qu'à Meaux il n'avait pas besoin de beaucoup de pré-

formaient « comme un dix-huitième siècle souterrain sous le grand siècle ». Bossuet les avait attaqués, en 1665, en 1669, dans ses *Sermons* sur *la Divinité de Jésus-Christ* ou de la religion. L'*Oraison funèbre* de la princesse Palatine sera dirigée presque entièrement contre eux : fin de l'exorde, du premier point, péroraison.

(1) L'abbé Le Dieu fait sans doute allusion à la mort si édifiante de Bossuet.

paration. Après avoir rappelé ses idées dans l'Évangile, dans *saint Augustin*, ailleurs, ce n'était plus qu'une douce méditation et une prière continuelle, dans un grand recueillement, même pendant l'office divin. Il s'enfermait ensuite quelques moments avant de monter en chaire et quand il avait une fois ouvert la bouche, il était écouté avec *une attention et un respect qu'on ne peut exprimer.* On voyait un père et non pas un prélat parler à ses enfants, et des enfants se rendre dociles et obéissants à la voix du père commun. Il les traitait comme saint Jean avec ces termes de tendresse : « *Mes enfants*, *mes petits enfants*, *mes bien-aimés* » ; aussi, à l'exemple de ce saint apôtre, dont l'histoire ecclésiastique raconte que par sa bonté et par ses larmes il ramena à la pénitence un jeune homme qui s'était perdu après son baptême, il a eu la consolation, avec l'aide de Dieu, de faire cesser par sa charité et par sa longue patience, entre plusieurs désordres parmi ce peuple, celui des rendez-vous de Bemcelle, qui étaient la ruine des familles et la source de leurs divisions. Par un seul discours animé de cette charité angélique, il pacifia les esprits divisés d'un monastère célèbre, à leur grand étonnement. »

Encore un trait de ressemblance entre Bossuet et le grand saint *Augustin*. — Celui-ci était simple prêtre, lorsque le saint évêque Valère le fit parler pour corriger le peuple d'Hippone de l'abus des festins trop libres dans les solennités. Il conjura ses auditeurs par les opprobres, par les douleurs de Jésus-Christ, par sa croix, par son sang, de ne pas se perdre eux-mêmes, d'avoir pitié de celui qui leur parlait avec tant d'affection, et de se souvenir du vénérable vieillard Valère, qui l'avait chargé, par tendresse pour eux, de leur annoncer la vérité. « Après que nous eûmes pleuré ensemble, dit saint Augustin, je commençai à espérer fortement leur correction (1) ». Il eut la consolation de voir le peuple corrigé dès ce jour-là. — Une autre fois, saint Au-

(1) *Lettre* 29e à Alipe, évêque de Tagaste.

gustin tâchait de persuader au peuple de Césarée, en Mauritanie, qu'il devait abolir un combat de citoyens, où les parents, les frères, les pères et les enfants, divisés en deux partis, luttaient en public pendant plusieurs jours de suite, et où chacun s'efforçait de tuer celui qu'il attaquait. Il excita les acclamations, puis les larmes de ses auditeurs, et une coutume barbare fut abolie (1).

En imitant un tel modèle, Bossuet ne pouvait que faire des merveilles. « Son grand talent était de se proportionner à son auditoire et de se rendre intelligible en prêchant. De là, la facilité de traiter toute sorte de matières et devant des personnes de différents états avec le même succès et dans le même temps. Un matin, après avoir tonné contre les péchés capitaux, les inimitiés et les injustices, en une paroisse de campagne (Quincy), car il était très véhément orateur, le soir, donnant la confirmation à des religieuses dans une sainte abbaye (le Pont-aux-Dames), il les éleva jusqu'au sein de la Divinité et leur découvrit le Saint-Esprit procédant du Père et du Fils par cette voie d'amour, qui est la source de la sanctification des âmes et de toutes les grâces. On crut voir les cieux ouverts et les dons célestes descendre par ses mains sur ces âmes chastes et tremblantes, comme autrefois les langues de feu sur les Apôtres. Toujours semblable à lui-même, il y aurait cent exemples à citer de ce caractère dont j'ai été témoin (2), le trouvant à tout propos familier, simple, naturel, élevé, quand il le fallait, pressant, persuasif, se conciliant d'une manière admirable, *comme un autre saint Augustin*, l'attention des esprits les plus tardifs, et toujours plein d'onction. Avec ses vives lumières et ses tendres sentiments, il renvoyait son auditeur instruit, consolé, et prêt à faire tout le bien avec la grâce de Dieu. C'était aussi sa méthode d'accompagner les sacrements et même l'ordination d'une parole d'exhortation courte et vive, avec une gravité et un sérieux qui

(1) *De Doctrina christiana*, liv. IV, 53. — Voir Fénelon, *Lettre à l'Académie*, *Projet de rhétorique*.

(2) Le Dieu, *Mémoires*, p. 216.

inspiraient l'attention et le respect, le recueillement et la ferveur, et tiraient souvent les larmes des yeux. »

L'abbé Le Dieu, qu'on ne se lasserait pas de citer, en songeant au bonheur qu'il a eu d'entendre pendant vingt ans la voix la plus éloquente qui fut jamais, nous affirme encore que la plupart des Sermons de Bossuet, « hors ses actions d'éclat, ses oraisons funèbres, ses discours dogmatiques (1),... et les grands panégyriques (2) », n'étaient « qu'une ou deux feuilles volantes, où est un texte en tête, un raisonnement avec ce mot en marge : pour l'exorde, une division en deux ou trois membres, toujours marquée distinctement à la suite du texte et du dessein de l'exorde ; et pour le corps du discours, l'on n'y trouve que *quelques passages des saints Pères*, beaucoup des Grecs, d'*Origène* surtout, mais aussi de saint *Athanase*, de saint *Basile*, de saint *Grégoire de Nazianze* et de saint *Chrysostome*, de *Tertullien*, parmi les Latins, de saint *Augustin* et des autres ».

Cette assertion, fausse pour la plupart des *Sermons* de Paris, est vraie pour les *Sermons* de Meaux, du moins pour le peu qui nous en reste et que M. l'abbé Lebarq a dû retirer parfois des *Pensées Chrétiennes et Morales*, où les éditeurs avaient noyé les canevas de Bossuet (3).

Il suffit de parcourir l'*Esquisse du Sermon pour le jour de Pâques*, 1685, dont le premier point est à moitié composé de textes de saint Paul, des *Psaumes* et d'Isaïe, et dont le second point contient la fameuse allégorie tant de fois citée : « La vie humaine semblable à un chemin dont l'issue est un précipice affreux » ; ou bien l'*Esquisse du Sermon sur la femme adultère*, prêché à Claye, le 23 mars 1686 ; ou surtout le *Plan d'un Sermon sur l'aveugle-né*, prêché à Meaux, le 27 mars 1686, celui d'un *Sermon pour Noël*, le 25 décembre 1686 : « *Parvulus natus est* », celui d'un autre *Sermon* pour la même fête : « *Apparuit gratia* », celui d'un *Sermon pour le jour de Pâques*, prêché vers 1692, enfin ce-

(1) *Mémoires*, p. 116.
(2) *Ibidem*, p. 118.
(3) *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, p. 271.

lui d'un *Sermon pour la Pentecôte : « Cor mundum crea in me Deus »*, qui fut « une prière au peuple de la part de Dieu, et une prière à Dieu de la part du peuple (1) ». L'on est convaincu que Bossuet n'écrivait plus à Meaux que des canevas de moins en moins développés, jusqu'à ce qu'il en vint à ne plus rien écrire de ses sermons.

Dans les Fragments qui nous restent, c'est l'Écriture, beaucoup plus que les saints Pères, que l'on trouve citée. On peut croire pourtant que l'abbé Le Dieu avait vu de nombreux manuscrits, aujourd'hui perdus, qui lui permettaient d'affirmer cette part si large faite aux Pères de l'Église et surtout à *Origène*. Il n'y a pas *une seule* citation de ce Père dans tout ce que nous avons des Fragments oratoires de l'époque de Meaux.

L'abbé Le Dieu est très bien inspiré, lorsqu'il nous fait connaître les sentiments intimes et profondément édifiants de Bossuet. « Avec cette merveilleuse facilité, dit-il, il ne mettait pas sa confiance en lui-même, mais uniquement dans la prière, d'où il tirait la force de ses puissantes paroles, et dans la Sainte Écriture et l'Évangile, qui étaient le fondement solide de ses discours, où par ce moyen il répandait l'esprit de piété et d'onction. Dans le cours de vingt années, je ne l'ai jamais vu monter en chaire qu'après s'être prosterné en secret aux pieds de son crucifix, dans une humiliation profonde, pour demander les lumières du Saint-Esprit. Aussi, l'avons-nous tant de fois ouï répéter, et dans un même

(1) Ce sont les propres paroles de Bossuet au début de ce sermon. « Le Saint-Esprit en ce jour appelé *Creator Spiritus*, par rapport à cette nouvelle création ; non qu'il soit créateur, etc., mais la création nouvelle par une attribution particulière. Pour en fonder la demande et nous faire dire : O Dieu, créez en moi ce cœur nouveau, il faut considérer avant toutes choses quel cœur nous avons. Pesez toutes les paroles de Notre-Seigneur au chapitre VII de saint Marc : *De corde hominum malae cogitationes procedunt, adulteria, fornicationes, homicidia, furta, avaritiae, nequitiae, dolus, impudicitiae, oculus malus, blasphemia, superbia, stultitia*. Appuyez beaucoup sur celui-là : *Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum et malus homo de malo thesauro profert malum; ex abundantia enim cordis os loquitur. — Non potest arbor bona malos fructus facere, neque arbor mala bonos fructus facere*. Jugez du fond de votre cœur par vos pensées. — Pesez beaucoup sur chaque crime : *Adulteria :* on ne le conçoit pas. David. — *Filius mortis est vir qui fecit hoc. — Ovem reddet in quadruplum.* Vous ne sauriez la rendre : son innocence, sa foi, etc. Appuyez sur les autres : *Homicidia :* Qui hait son frère, c'est un meurtrier, etc.

discours, cette humble parole de saint Augustin : *Voilà, mes frères, ce que Dieu m'a donné pour vous, et priez-le pour qu'il me donne la force de vous prêcher, jusqu'à la fin, les vérités du salut*, comme faisaient les Apôtres dans leur ferveur : Donnez, Seigneur, à vos serviteurs la force d'annoncer votre parole avec une entière liberté ; et saint Paul : « Priez, mes frères, que Dieu, m'ouvrant la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystère de l'Évangile, afin que je le publie avec la hardiesse et la liberté que je dois. » C'était là sa dévotion, parce que c'était aussi sa vocation, à laquelle il craignait de manquer. C'est pourquoi, quittant un jour la supérieure d'une sainte communauté de Meaux (M[me] de Noëfort) avec ce mot : « Priez Dieu pour moi ; » et cette fille, pleine de mérite et de vertus, lui ayant dit à son tour : « Que lui demanderai-je ? » il répliqua : « Que je n'aie point de complaisance pour le monde », tant il craignait la tentation d'altérer la parole de Dieu, qu'il se sentait chargé, comme saint Paul, de prêcher avec une entière sincérité. Il invoquait donc avec ferveur et en grande humilité l'esprit du Seigneur pour se préparer aux discours les plus familiers qu'il faisait partout en visitant son diocèse. Je l'admirais, allant d'une paroisse à l'autre, l'Évangile à la main, le méditant pour se pénétrer des vérités qu'il voulait annoncer aux plus simples, avec une attention respectueuse et en esprit de prière, plutôt qu'avec ses grandes lumières et cette érudition profonde qui le faisaient admirer des savants, quand il traitait au milieu d'eux les plus hauts mystères et la théologie la plus sublime.

« Dans le Carême de 1687, à Meaux, prêt à aller à l'église de Saint-Saintin expliquer le décalogue, je le vis, M. l'abbé de Fleury présent, prendre sa Bible pour s'y préparer et lire à genoux, tête nue, les chapitres XIX et XX de l'*Exode*, s'imprimer dans la mémoire les éclairs et les tonnerres, le son redoublé de la trompette, la montagne fumante et toute la terreur qui l'environnait en présence de la Majesté divine, humilié profondément, commençant par trembler

lui-même afin de mieux imprimer la terreur dans les cœurs et enfin y ouvrir les voies à l'amour. Car c'était encore ici sa méthode, après avoir ébranlé son auditeur par les mouvements les plus forts de frayeur et de crainte, de le renvoyer consolé par la joie de l'espérance et par l'onction de la charité.

« De saintes religieuses de grand mérite (M[mes] de Luynes et d'Albert), sensibles à cette impression ordinaire de ses discours, lui disaient dans leur transport : « Comment faites-vous donc, Monseigneur, pour vous rendre si touchant? Vous nous tournez comme il vous plaît, et nous ne pouvons résister aux charmes de vos paroles. » « Remerciez-en Dieu, mes filles, répondait-il en simplicité; c'est l'onction que vous avez reçue du Fils de Dieu qui vous enseigne toutes choses (1) et qui vous parle au cœur par ma bouche. Mais je veux bien aussi vous avouer qu'ayant à vous entretenir, je commence par me pénétrer moi-même des considérations dont je dois exciter en vous le sentiment. » Et c'est ainsi que ce grand orateur savait joindre à sa tendre piété ce précepte commun de l'éloquence humaine :

> ... Si vis me flere, dolendum est
> Primum ipsi tibi; tunc tua me infortunia laedent (2).

Tout cela nous fait comprendre pourquoi et comment le génie oratoire de Bossuet s'est transformé à Meaux; pourquoi et comment son éloquence, didactique et théologique à Metz, philosophique et morale à Paris, est devenue à Meaux « homilétique et comme attendrie par l'indulgence de la vieillesse (3) ».

C'est bien moins « l'indulgence de la vieillesse », — puisque Bossuet a toujours été la douceur et la bénignité même, — que le désir et le besoin d'imiter les Pères de l'Église,

(1) *Joan.*, II, 27. (*Note* de l'abbé Le Dieu.)

(2) Horace. *Art poétique*. « Si tu veux que je pleure, il faut que tu paraisses pénétré de douleur: alors je serai sensible à tes malheurs. » (Traduction et note de l'abbé Le Dieu.) — Raveneau nous parle d'un Sermon de Bossuet, en 1684, « capable d'attendrir les pierres ».

(3) Brunetière, *Sermons choisis de Bossuet. Introduction*, p. 26.

dont l'âme était, pour ainsi dire, passée dans la sienne, qui faisaient que l'évêque de Meaux, comme un nouveau Chrysostome, supérieur au premier, n'adressait à son peuple que de simples et touchantes *homélies* (1), ou conversations familières sur la religion et principalement sur l'Évangile du jour : *homélie* pour le premier dimanche de Carême, 7 mars 1683, ou 20 février 1684 (2); *homélie* pour l'ouverture de la Mission donnée avec le concours de Fénelon, Fleury, etc., 20 mars 1684, lundi de la Passion (3); *homélie* pour le jour de Pâques, 1685 (4); *homélie esquissée* pour le troisième dimanche de l'Avent, 1685 (5); *homélie* sur la Femme adultère, à Claye, 23 mars 1686 (6); *homélie* sur l'Aveugle-né à Meaux, le 27 mars 1686 (7); *homélies* dont le *Journal des visites pastorales* nous a conservé les souvenirs, ou du moins les dates, et que M. l'abbé Lebarq a pieusement relevées dans le *Tableau de tous les sermons ou exhortations dont on trouve la mention pour l'époque de Meaux* : ce *Tableau* ne comprend pas moins de 22 pages (337-359) de l'excellente *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*.

Il faut reconnaître qu'à Meaux il ne cite presque plus les Pères de l'Église. Ils l'inspirent; ils lui servent de modèle et d'idéal; mais il n'invoque plus en chaire leur autorité,

(1) Du grec ὁμιλία, conversation.

(2) On reconnait la voix du Pasteur dans ce passage de la dernière partie. « *L'homme ne vit pas seulement de pain....* J'ai une autre vie dans la parole de Dieu, dans la vérité, dans l'accomplissement de la volonté divine. Non que je ne vous plaigne dans les misères que vous éprouvez et je voudrais pourvoir aux besoins de chacun. Mais dans l'impuissance où je me trouve de le faire, je dois donner du moins à tous l'enseignement nécessaire et les consolations qui peuvent les soutenir dans leurs détresses ».

(3) C'est une esquisse sublime, le commentaire de l'Évangile du jour appliqué aux circonstances. — M. l'abbé Lebarq a le mérite d'avoir tiré des *Pensées chrétiennes et morales* et publié à part le texte de cette homélie. (*Histoire critique*, etc., p. 27-29.)

(4) C'est un des rares autographes oratoires de cette époque.

(5) L'analyse en a été donnée par un auditeur, Rochard, et le canevas en est conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale.

(6) « J'ai un second, le roi, dit Bossuet : humble sujet partout ailleurs, dans la religion, j'ose dire que le prince ne va que le second ». Louis XIV avait révoqué l'édit de Nantes le 20 octobre 1685.

(7) « Le péché des chrétiens, plus grand, dit l'orateur; des catholiques, des prêtres, et puisqu'il faut prononcer ma condamnation de ma propre bouche, des évêques! »

parce que, sans doute, cette autorité, décisive devant un auditoire d'élite comme celui de la cour et de la capitale, ne lui semble pas devoir impressionner beaucoup les fidèles du diocèse de Meaux.

La vraisemblance de cette assertion ressort de ce fait que Bossuet, à la même époque, cite les Pères dans l'*Oraison funèbre* de la Reine (1683) (1), dans celle de la Princesse Palatine (1685) (2), dans celle de Michel Le Tellier (1686) (3), et dans celle du grand Condé (1687) (4).

L'évêque de Meaux s'inspirait de plus en plus de l'Écriture sainte. Quant aux Pères, il s'en nourrissait aussi continuellement, comme en fait foi le récit de Le Dieu dans ses *Mémoires* et son *Journal;* mais s'il imitait en chaire la familiarité des Augustin et des Chrysostome, auxquels voulait ressembler sa grande âme de saint évêque, il ne se servait pas autant de leur doctrine et de leur autorité pour les *homélies* qui jaillissaient de son cœur; pénétré de la méditation de l'Évangile, que pour les œuvres de théologie, de controverse, de polémique et d'ascétisme, qui se multiplièrent dans les 22 années du plus fécond et du plus glorieux épiscopat qui ait jamais honoré l'Église de France.

(1) Il y a des textes de saint *Paulin*, de saint *Augustin*, de saint *Grégoire de Nazianze*.
(2) On y remarque un grand nombre de textes de l'Écriture et un seul de saint *Augustin*.
(3) Il y a une citation de saint *Augustin*, *Cité de Dieu*, t. I, c. x.
(4) On y relève deux textes de saint *Augustin*.

CHAPITRE IV

LES SAINTS PÈRES ET BOSSUET EXÉGÈTE.

Il serait téméraire de vouloir traiter à nouveau la question que le P. de la Broise a si bien élucidée dans le chapitre x de sa belle thèse : *Bossuet et la Bible.*

Ce chapitre, intitulé *Bossuet commentateur de la Bible*, p. 274-305, contient tout ce qu'il y a d'essentiel à savoir sur les ouvrages exégétiques de Bossuet : l'*Explication de l'Apocalypse*, les *Commentaires sur les Psaumes* et *sur les Livres sapientiaux.*

Mais l'excellent auteur de cette savante étude n'avait pas à s'occuper de la part qui revient aux saints *Pères* dans les Commentaires bibliques de Bossuet, et il n'en dit qu'un mot, p. 278, pour constater avec le grand évêque que l'*Apocalypse* est un sujet où les Pères « n'ont pas tout vu », où l'on peut « aller à la découverte » et pénétrer plus avant qu'ils n'ont fait.

Quoi qu'il en soit, nous savons par l'abbé Le Dieu (1) que, pendant le Carême de 1668, l'abbé Bossuet avait exposé les *Épîtres* du temps au parloir des Carmélites, dans des Explications particulières, auxquelles assistaient la duchesse de Longueville et la princesse de Conti, avec d'autres personnes approchant de ce rang. « Ces explications, di-

(1) *Mémoires*, t. I, p. 86.

sent encore ces saintes filles (1), étaient d'une beauté enchantée et de plus grande utilité du monde (2). »

Comme saint Paul, commenté par saint Augustin, était pour Bossuet l'idéal, tout nous autorise à croire que les Explications de 1668 devaient être nourries d'idées et de citations de saint *Augustin* et de saint *Jean Chrysostome*, dont Bossuet, à peu près à la même époque, trouvait « les Homélies sur saint Paul admirables (3) ».

« En plusieurs autres temps, continuent [les Carmélites d'après Le Dieu] (4), Bossuet a expliqué divers prophètes, l'*Apocalypse* et le *Cantique des cantiques*, et ces explications étaient de la même beauté que nous venons de dire... J'étais présent à l'explication de l'*Apocalypse* et du *Cantique*, qui se fit en divers temps, en 1686, en 1687, en huit ou dix Conférences; et je croyais entendre saint Jérôme interprétant les Livres saints aux veuves et aux vierges chrétiennes...

« Avant son épiscopat, notre abbé fit souvent de semblables conférences dans la chambre même de la duchesse de Longueville, qui y assemblait des dames de charité. »

Ainsi, Bossuet, commentateur de la Bible, éveille naturellement dans l'esprit de ceux qui l'entendent l'idée d'un Père de l'Église, non pas seulement parce qu'il en a le génie, mais encore et surtout parce qu'il s'inspire des idées de nos saints Docteurs.

On le sait par la *Bible* du *Concile*, où « une foule de Pères sont cités, spécialement saint *Jérôme* et *Théodoret* (5) ».

On le sait encore par le texte même de l'*Explication de l'Apocalypse*, qui doit être en grande partie la reproduction des Conférences faites aux Carmélites, puisque Le Dieu (6)

(1) L'abbé Le Dieu parle du *Mémoire* ou *Registre* des Carmélites.
(2) Le P. de la Broise ne dit qu'un mot dans une note, p. 275, de ces Conférences sur saint Paul. Elles ne sont pas parvenues jusqu'à nous, il est vrai; mais le souvenir qui nous en reste est trop précieux pour qu'on ne le recueille pas.
(3) *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon.*
(4) *Mémoires*, p. 86, 87.
(5) *Lettre du P. de la Broise* à l'auteur de ce livre. — Voir plus haut, p. 56.
(6) *Mémoires*, t. 1, p. 109.

nous dit : « En deux séances, chacune de trois heures, j'ai écrit sous lui, à Germiny en 1688, au milieu de l'été, l'abbé Fleury présent, le plan et le canevas de son *Explication de l'Apocalypse*, avec les citations du texte et les caractères des empereurs par les historiens, tant il possédait sa matière, quoique d'une si longue discussion et d'une si grande variété (1). »

ARTICLE Ier

Les Saints Pères et l'Explication de l'Apocalypse.

Quoique Bossuet fasse remarquer au § XVI de sa *Préface* que, pour « les prophéties qui ne regardent pas le dogme, mais l'édification (2) », il est permis de « dire que les Pères ou ne s'y sont pas appliqués, ou n'ont pas tout vu, ou qu'on peut même aller plus loin qu'ils n'ont fait », il ajoute aussitôt que même « en cela on manquera d'autant moins au respect qui leur est dû qu'il faudra encore avouer de bonne foi que ce petit progrès que nous pouvons faire dans ces pieuses éruditions est dû aux lumières qu'ils nous ont données ».

En effet, l'évêque de Meaux marche toujours guidé par ces lumières qui éclairent son génie. — Ainsi, des deux raisons pour lesquelles « Dieu, qui a inspiré tous les prophètes, en a fait revivre l'esprit dans saint Jean, pour consacrer de nouveau à Jésus-Christ et à son Église tout ce qui avait été jamais inspiré aux prophètes, la première est prise de saint *Irénée* : « Il devait, dit-il (3), venir de faux docteurs qui enseigneraient que le Dieu qui avait envoyé Jésus-Christ n'est pas le même que celui qui avait envoyé les anciens

(1) Le travail, achevé en 1688 (?), parut en 1689. Une lettre de l'abbé de Langeron du 16 avril 1688 rend compte de la lecture du Commentaire, sinon sous sa forme définitive, du moins dans une rédaction déjà assez complète. — « Il faut, dit le P. de la Broise, p. 276, note 1, que Le Dieu ait écrit par erreur 1688 au lieu de 1687, ou bien qu'il parle, non du plan et du canevas du Commentaire lui-même, mais de la *Préface* ou des Dissertatations qui suivent le Commentaire. »

(2) Telle est évidemment celle de l'*Apocalypse*.

(3) *Adversus Haereses*, lib. V, cap. XXVI, 2.

prophètes. » C'est pour confondre leur audace que la prophétie du Nouveau Testament, c'est-à-dire l'*Apocalypse*, est pleine de toutes les anciennes prophéties, et que saint Jean, le nouveau prophète, expressément envoyé par Jésus-Christ, est plein de l'esprit de tous les prophètes (1). » — Ainsi encore, Bossuet nous dit « qu'il y a deux manières d'expliquer l'Apocalypse : l'une générale et plus facile ; c'est celle dont *saint Augustin* a posé les fondements et comme tracé le plan en divers endroits (2), mais principalement dans le livre de la *Cité de Dieu*. Cette explication consiste à considérer deux cités, deux villes, deux empires mêlés selon le corps et séparés selon l'esprit. L'un est l'empire de Babylone, qui signifie la confusion et le trouble ; l'autre est celui de Jérusalem, qui signifie la paix; l'un est le monde, et l'autre l'Église considérée dans sa partie la plus haute, c'est-à-dire dans les saints, dans les élus... Autant que cette explication de l'*Apocalypse* est utile, autant est-elle facile. Partout où l'on trouvera le monde vaincu ou Jésus-Christ victorieux, on trouvera un bon sens dans cette divine prophétie, et on pourra même s'assurer, *selon la règle de saint Augustin*, d'avoir trouvé en quelque façon l'intention du Saint-Esprit, puisque cet Esprit qui a prévu dès l'éternité tous les sens qu'on pourrait donner à son Écriture, a aussi toujours approuvé ceux qui seraient bons et qui devaient édifier les enfants de Dieu... Mais si notre Apôtre n'avait regardé que ce sens dans son *Apocalypse*, ce n'en serait pas assez pour lui donner rang parmi les prophètes. Il a mérité ce titre par la connaissance qui lui a été donnée des événements futurs, et en particulier de ce qui s'allait commencer dans l'Église et dans l'Empire. » Et Bossuet prouve que saint Jean a prédit les souffrances de l'Église par deux lettres de saint *Denys d'Alexandrie*, rapportées dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, VII, 25, 10, 22, 23.

Il montre ensuite que d'après « une tradition constante

(1) *Préface* de l'*Apocalypse avec une explication*, § II.
(2) Bossuet cite les *Explications sur les Psaumes*, LXIV, n. 1 et 2; CXXXVI, 15 et 16.

de tous les siècles, la Babylone de saint Jean, c'est l'ancienne Rome. » Il cite à l'appui un passage de *Tertullien* et ajoute que « *tous les Pères* ont tenu le même langage » : saint *Irénée*, saint *Augustin*, *Orose*, surtout saint *Jérôme*, « qui a été le mieux instruit des sentiments des anciens docteurs et qui ne cesse de répéter que Rome est la ville que Dieu a maudite dans l'*Apocalypse*, sous la figure de Babylone », saint *Ambroise* enfin, ou plutôt « le savant interprète de l'*Apocalypse*, imprimé très mal à propos sous le nom de saint Ambroise, parmi les œuvres de ce Père ».

Jurieu, il est vrai, prétendait que la Babylone de l'*Apocalypse* n'était pas la Rome païenne, mais la Rome chrétienne, l'Église corrompue. C'est Wiclef et Jean Huss qui avaient émis cette idée au quatorzième et au quinzième siècle; Luther l'avait popularisée, en appelant le Pape l'Antechrist; les protestants d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et de France l'avaient propagée, en imaginant divers systèmes pour prédire la ruine prochaine de la Babylone papale, qui en 1689 (1), qui en 1760 (2), qui en 1710-1715 (3). — Bossuet écrivit son *Explication* à l'occasion de ces dires mensongers des protestants. Toutefois, son livre n'est pas un écrit polémique : la question du Pape Antechrist sera traitée d'une façon polémique dans le XIII[e] livre de l'*Histoire des Variations*, dans l'*Avertissement aux protestants* placé à la suite de l'*Explication* et dans la dissertation *De excidio Babylonis*. L'évêque de Meaux ne voulait dans son *Explication* que donner aux fidèles un bon commentaire sur un livre difficile.

Il répond à Jurieu que Babylone n'est pas une *adultère*, mais une prostituée, πόρνη, d'après saint Jean, et que la plus grande partie de l'*Apocalypse* (chap. IV-XIX) a reçu son entier et manifeste accomplissement, d'après le « docte

(1) Pierre Dumoulin dans son *Accomplissement des Prophéties*, publié à Sedan en 1624.

(2) Jurieu dans son livre les *Préjugés légitimes*.

(3) C'est Joseph Mède dans sa *Clavis Apocalyptica*, Cambridge, 1627; Jurieu, qui, après la révocation de l'Edit de Nantes, 1685, remania ses calculs, fit commencer le règne de la Bête en 450, au lieu de 500, pour le faire finir en 1710-1715.

Génébrard (1), une des lumières de la Faculté de Paris et de toute l'Église de France », d'après le savant Jésuite Possines, Grotius, Hamond, Grégoire Lopez et Louis de Grenade.

Les saints Pères ont bien cru voir dans la Bête de l'*Apocalypse* ce grand Antechrist dont les autres antechrists ne devaient être qu'une faible image. — Mais le savant Jésuite Louis d'Alcasar, qui a écrit un commentaire sur l'*Apocalypse*, la montre parfaitement accomplie jusqu'au xxe chapitre, et quand on lui objecte les Pères et l'autorité de quelques docteurs, qui trop hardiment donnent pour des traditions constantes et des articles de foi les conjectures de quelques Pères, il répond que les autres docteurs n'y consentent pas; que les Pères ont varié sur tous ces sujets ou sur la plupart; qu'il n'y a point de tradition constante et uniforme en beaucoup de points, où des docteurs, même catholiques, ont prétendu en trouver; en un mot, que c'est ici une affaire, non de dogme ni d'autorité, mais de conjecture, et tout cela est fondé sur la règle du Concile de Trente, qui n'établit la tradition constante, l'inviolable autorité des saints Pères pour l'intelligence de l'Écriture que dans « leur consentement unanime et dans les matières de la foi et des mœurs ».

Bossuet, après avoir cité saint *Hippolyte*, pose les principes qui vont désormais le guider : « C'est, premièrement, qu'il faut distinguer les conjectures des Pères et leurs sentiments particuliers d'avec leur consentement unanime; c'est qu'après qu'on aura trouvé dans leur consentement universel ce qui doit passer pour constant et ce qu'ils auront donné pour dogme certain, on pourra le tenir pour tel par la seule autorité de la tradition, sans qu'il soit toujours nécessaire de le trouver dans saint Jean; c'est qu'enfin ce qu'on verra clairement qu'il y faudra trouver ne laissera pas d'y être caché en figure sous un sens déjà accompli et sous des événements déjà passés. Qui ne sait que la fécondité infinie de l'Écriture n'est pas toujours épuisée par un seul sens? »

(1) C'est l'auteur de la *Chronologie générale*.

Voilà, certes, d'admirables principes d'exégèse, qui consacrent l'autorité de la tradition et sauvegardent tous les droits de l'avenir. On peut les rapprocher des définitions du concile du Vatican, de ce qu'écrivait naguère Léon XIII, dans son Encyclique sur l'*Étude de la sainte Écriture*, et l'on verra que Bossuet est en parfaite harmonie avec les enseignements les plus récents de l'Église catholique.

Voici les principaux passages de l'Encyclique de novembre 1893 :

« Il faut reconnaître que les saints Livres sont enveloppés d'une certaine obscurité religieuse, et qu'on ne peut s'y engager sans guide (1). Dieu a voulu ainsi (c'est une pensée fréquente des saints Pères) nous les faire approfondir avec plus de goût et d'ardeur et, grâce à ces efforts, en graver plus profondément les enseignements dans nos esprits et dans nos cœurs. Il a voulu surtout nous faire comprendre qu'il a remis les Écritures aux mains de l'Église, et que nous recevrons d'elle, pour la lecture et l'interprétation de la parole divine, une direction et un enseignement infaillibles. Où sont les dons et les promesses de Dieu, là est la source où il faut puiser la vérité; si l'on veut une exposition sûre des Écritures, il faut la demander à ceux en qui se perpétue la succession apostolique; tel était déjà l'avis de saint Irénée (2), tel est celui de tous les autres Pères. Le Concile du Vatican l'a adopté, quand, renouvelant le décret du concile de Trente sur l'interprétation de la parole divine écrite, il déclara que « *sa volonté était que dans les choses de la foi et des mœurs, se rapportant à l'édification de la doctrine chrétienne, on tînt pour le vrai sens de la sainte Écriture celui qu'a tenu et que tient notre sainte Mère l'Église, à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des Écritures; et que par conséquent il n'est permis à personne d'interpréter l'Écriture sainte contrairement à ce sens ou au sentiment unanime des Pères* (3) ».

(1) S. Hier. ad Paulin. *de Studio Script.*, ep. LIII, 4.
(2) *C. haer.*, IV, 26, 5.
(3) *Sess.* III, *cap.* II. *de revel.* : *cf.* Conc. Trid. *sess.* IV, *decr. de edit. et usu sacr. libror.*

« Cette loi pleine de sagesse, loin de retarder ou d'empêcher les recherches de la science biblique, la préserve plutôt de l'erreur, et l'aide beaucoup à faire de vrais progrès. Car tout docteur privé a devant lui un vaste champ où, s'avançant en toute sûreté, il peut se distinguer et servir l'Église par son talent d'interprète. Le sens de plusieurs passages des divines Écritures n'est pas encore certain et défini : il se peut que, par un dessein miséricordieux de la Providence, les recherches des savants fassent mûrir les questions que tranchera plus tard le jugement de l'Église. Quant aux passages déjà définis, le docteur privé peut encore se rendre utile, en rendant plus claire l'exposition qui s'en fait au vulgaire, plus profonde celle que réclament les érudits, plus décisive l'apologie qui doit les venger des attaques de l'impiété. Que l'interprète catholique regarde donc comme un devoir sacré et qu'il ait à cœur de se conformer à l'interprétation traditionnelle des textes, dont le sens authentique a été défini par les écrivains sacrés, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, comme on le voit en plusieurs endroits du Nouveau Testament, ou par l'Église avec l'assistance du même Esprit, tantôt sous la forme d'un jugement solennel, tantôt par son enseignement ordinaire et universel (1), et qu'il se serve des ressources de son érudition pour montrer que cette interprétation traditionnelle est la seule qu'autorisent les lois d'une saine herméneutique...

« C'est pourquoi celui qui enseigne cette science doit avoir aussi le mérite de posséder à fond l'ensemble de la théologie; et les *commentaires des saints Pères*, des docteurs et des meilleurs interprètes doivent lui être familiers. C'est ce que nous répète souvent saint *Jérôme* (2), ce sur quoi insiste particulièrement saint *Augustin*, qui se plaint, à juste titre, dans les termes suivants : « Si toutes les sciences, et jusqu'à celles qui ont le moins de valeur et offrent le moins de difficultés, ont besoin, pour être bien sai-

(1) Conc. Vat., *sess.* III, cap. III, *de fide.*
(2) *Ibid.*, 6,7.

sies, d'un professeur ou d'un maître, peut-on imaginer une conduite plus téméraire et plus orgueilleuse, que de vouloir comprendre, en dehors de leurs interprètes, les livres qui traitent des divins mystères (1)? » Tels furent aussi le sentiment et la pratique des *autres Pères*, qui, pour arriver à l'intelligence des divines Écritures, s'en rapportèrent, non à leur propre manière de voir, mais aux écrits et à l'autorité de leurs prédécesseurs dans la foi, qui eux-mêmes tenaient très certainement de la tradition apostolique leur règle d'interprétation (2).

« Et maintenant, *tous les saints Pères* qui, « après les Apôtres, ont planté, arrosé, bâti conduit et nourri le troupeau de Dieu, procurant ainsi l'accroissement de la Sainte Église (3) », jouissent d'une *autorité souveraine*, *chaque fois qu'ils s'accordent tous à expliquer de la même manière* quelque passage biblique, comme se rapportant à la doctrine sur la foi ou les mœurs : en effet, de leur consentement unanime, il résulte clairement que ce point a été enseigné par les Apôtres selon la foi catholique. Mais il faut encore faire grand cas de l'opinion des Pères, alors même que, sur ces matières, ils parlent comme des docteurs privés. Et en effet, non seulement ils se recommandent hautement par leur science de la doctrine révélée et par la connaissance d'une foule de choses très utiles à l'intelligence des livres apostoliques; mais encore Dieu a donné abondamment l'assistance de sa lumière à ces hommes non moins remarquables par la sainteté de leur vie que par leur amour de la vérité. Que l'interprète sache donc qu'il est de son devoir de marcher respectueusement sur leurs traces et de profiter de leurs travaux avec un choix intelligent.

« Qu'il ne pense point pour cela qu'il lui est interdit de pousser plus loin, quand il y en aura un juste motif, les recherches et l'exposition, pourvu qu'il se conforme reli-

(1) Ad Honorat. *de Utilit. cred.* XVII, 35.
(2) Rufin. *Hist. eccl.* II, 9.
(3) S. Aug. *C. Julian.* II, 10, 37.

gieusement à cette règle si sage de saint *Augustin*, à savoir : qu'on ne doit s'éloigner du sens littéral, et pour ainsi dire obvie, qu'autant que la raison empêche de le conserver, ou que la nécessité oblige de l'abandonner (1). »

Bossuet a pratiqué deux siècles avant Léon XIII ces admirables principes d'exégèse.

Après avoir répondu à une objection tirée de la venue d'Énoch et d'Élie à la fin des temps et non pas à la chute de Rome païenne (2), après avoir fermé la bouche d'un mot aux protestants, qui disent que l'Antechrist naquit en saint Léon et continua à se former dans saint Gélase et dans saint Grégoire, l'auteur de *l'Explication de l'Apocalypse* « avance trois vérités :

« La première, qu'il y a des prophéties qui regardent le fondement de la religion, comme celles de la venue du Messie, de la dispersion des Juifs et de la conversion des gentils. Le sens de ces prophéties ne peut pas avoir été inconnu aux *Pères*, puisque ce serait avoir ignoré un dogme de la religion, et encore un dogme essentiel et fondamental... Le fond s'en doit trouver dans les écrits des *saints Pères* :

« Une seconde vérité n'est pas moins constante : c'est qu'il y a des prophéties qui ne regardent pas le dogme, mais l'édification ; ni la substance de la religion, mais ses accessoires... L'explication de ces prophéties dépend de l'histoire, et autant de la lecture des auteurs profanes que de celle des saints Livres. Sur ces sujets, il est permis *d'aller*, pour ainsi dire, *à la découverte* : personne n'en doute...

« De là résulte une troisième vérité : que s'il arrive aux orthodoxes, en interprétant les prophéties de ce dernier genre, de dire des choses nouvelles, il ne faut pas s'imaginer pour cela qu'on puisse se donner la même liberté dans les dogmes ; car c'est à l'égard des dogmes que l'Église

(1) *De Gen. ad litt.*, l. VIII, c. 7, 13.

(2) « Ce sens, dit Bossuet, ne préjudicie en aucune sorte à celui que je propose touchant Rome : il est certain qu'il faut reconnaître un dernier et un grand Antechrist. »

a toujours suivi cette règle invariable, de ne rien dire de nouveau et de ne s'écarter jamais du chemin battu. »

On voit par là ce qu'il faut penser des déclamations de Paul Albert et de quelques autres critiques qui nous représentent un Bossuet esclave de la tradition et figé dans l'immobilité d'une doctrine étroite et sans ampleur. Le véritable Bossuet respecte souverainement les dogmes sacrés, immuables comme les paroles de Dieu « qui ne passent pas » ; mais dans tout le reste, il est beau de le voir « aller à la découverte » avec la sainte liberté des enfants de Dieu.

Pour expliquer cette liberté, Bossuet « ose avancer que, loin qu'il soit du dessein de Dieu qu'elles (ces prophéties) soient toujours parfaitement entendues dans le temps qu'elles s'accomplissent, au contraire, il est quelquefois de son dessein qu'elles ne le soient pas alors ». Des exemples nombreux le prouvent dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Quant au sens prophétique de l'*Apocalypse*, « les *saints Pères* tournaient rarement leur application de ce côté-là. Dans l'explication de l'Écriture, ils ne poussaient guère à bout le sens littéral, si ce n'est lorsqu'il s'agissait d'établir les dogmes et de convaincre les hérésies. Partout ailleurs ils s'abandonnaient ordinairement au sens moral... Une raison particulière obligeait les Pères à de plus grandes réserves sur le sujet de l'*Apocalypse*, à cause qu'elle contenait les destinées de l'Empire, dont il leur fallait parler avec beaucoup de ménagement et de respect, pour ne point exposer l'Église à la calomnie de ses ennemis. On peut dire pour ces raisons, que ces saints docteurs (que rien ne pressait d'enfoncer dans le sens caché de l'*Apocalypse*) premièrement n'y pensaient pas toujours et ensuite qu'ils se gardaient bien d'écrire tout ce qu'ils pensaient sur une matière si délicate... Il y avait encore un autre obstacle qui les empêchait de voir l'accomplissement de l'*Apocalypse* dans la chute de Rome : c'est qu'ils ne voulaient pas que l'empire romain eût une autre fin que celle du monde, à quoi ils étaient portés par deux motifs : premièrement, parce que

l'un et l'autre événement leur paraissaient liés en plusieurs endroits de l'*Apocalypse*, comme on le verra en son lieu; secondement, parce qu'ayant à parler de la ruine de l'empire où ils vivaient, ils trouvaient moins odieux et plus respectueux, s'il fallait que leur patrie pérît, d'espérer que ce ne serait qu'avec toute la nature (1)... Il ne s'est conservé dans l'Église aucune évidente tradition du secret dont saint Paul écrit à ceux de Thessalonique (2); car encore que les *saints Pères* nous aient dit d'un commun accord que ce passage s'entend du dernier Antechrist, comme l'appelle saint *Augustin* (3), c'est-à-dire dans son langage et dans celui de *tous les Pères*, de l'Antechrist qui viendra à la fin du monde,... ils ne marchent qu'à tâtons dans l'explication du détail de la prophétie, marque assurée que la tradition n'en avait rien laissé de certain... Il en est de même de l'*Apocalypse*, et pour en être convaincu, il ne faut qu'entendre saint *Irénée* sur ce nom mystérieux dont les lettres devaient composer le nombre de six cent soixante-six. Car dans la recherche qu'il fait de ce nom, loin de proposer une tradition qui soit venue jusqu'à lui de main en main, il ne propose que des conjectures particulières (4)... Saint *Hippolyte* suit les conjectures de saint Irénée (5)... D'où il faut conclure qu'on se tourmenterait en vain de chercher ici une tradition constante; c'est une affaire de recherche et de conjecture; c'est par les histoires... qu'on peut s'assurer d'avoir expliqué et déchiffré, pour ainsi parler, ce divin livre. »

Ainsi dégagé vis-à-vis de la doctrine des *saints Pères*, qu'il aime tant, Bossuet avoue ses espérances d'éclaircir l'*Apocalypse*, à cause de la raison particulière qu'il a de s'y appliquer. « L'*Apocalypse* est profanée par d'indignes interprétations, qui font trouver l'Antechrist dans les saints,

(1) Irenée, V, 30, 2; — Tertullien, *Apolog.*, 32; — Lactance, *De Institut. Divin.*, VII, 15,16; — Saint Jérôme; — Orose.
(2) II *ad Thess.*, II.
(3) *De Civitate Dei*, XX, 19.
(4) *Contre les hérésies*, V, 30.
(5) *S. Hipp.*, Gud., 1660, p. 74. 75, édit. Fabric, *De Antich.*, liv. XIV, p. 25.

l'erreur dans leur doctrine, l'idolâtrie dans leur culte... Il faut venger les outrages de la chaire de saint Pierre, dont on veut faire le siège du royaume antichrétien, mais les venger d'une manière digne de Dieu, en répandant des lumières capables de convertir ses ennemis ou de les confondre..... Notre siècle est plein de lumière : les histoires sont déterrées plus que jamais, les sources de la vérité sont découvertes. Quoi qu'il en soit, il est toujours bon de proposer ses pensées... Ainsi, après avoir vu le travail des autres et leurs fautes, aussi bien que les endroits où ils ont heureusement rencontré, je tâche de proposer, avec une meilleure date, des événements plus particuliers, des caractères plus marqués, une suite plus manifeste et de plus soigneuses observations sur les liaisons que saint Jean lui-même, pour diriger les esprits, a voulu donner à sa prophétie. Si je réussis, du moins en partie, à la bonne heure, Dieu en soit loué à jamais! Sinon, j'aurai du moins gagné sur les protestants, qui nous débitent leurs songes si mal suivis avec une assurance si étonnante, j'aurai, dis-je, gagné sur eux qu'avec un enchaînement plus clair dans les choses, des convenances plus justes, des principes plus assurés, et des preuves plus concluantes, on peut encore avouer qu'on est demeuré fort au-dessous du secret divin et encore attendre humblement une plus claire manifestation de la lumière. »

Voilà une des pages les moins connues de Bossuet et où se révèle le mieux la grande âme apostolique de cet évêque, si ardent et si doux, si humble et si jaloux des droits de la vérité.

Une *Réflexion importante sur la doctrine de ce livre* termine la *Préface* de l'*Explication de l'Apocalypse* et met en relief ce qui ressort de l'étude de cette prophétie : le ministère des Anges, dont les anciens et *Origène* étaient si touchés, la grande puissance des saints, constatée par le même Origène et saint *Denys d'Alexandrie*, « qui fut une des lumières du troisième siècle », et la connaissance qu'ont les élus des souffrances de l'Église, des vengeances de Dieu et de

leur délai. « Ils voient tout, parce qu'ils sont à louer Dieu de tout. » — Saint Jean a-t-il eu des apparitions ou des songes? Le plus sûr en ces matières est de répondre humblement qu'on ne le sait pas et qu'il est peu important de le savoir; car pourvu qu'on sache que c'est Dieu qui parle, qu'importe de savoir comment et par quel moyen? »

Ainsi donc, Bossuet, dans cette *Préface*, a posé les *règles d'exégèse* qu'il tenait de ses anciens maîtres du collège de Navarre et qu'il devait pratiquer toute sa vie avec autant de fermeté que de lumineux bon sens : interpréter la Bible d'après les *saints Pères*, quand leur consentement est unanime; quand il ne l'est pas, « aller à la découverte » en s'inspirant de l'histoire, et avouer humblement que l'on ne sait pas tout, que l'on ne peut pas tout savoir, à cause « de la fécondité infinie de l'Écriture », qui n'est jamais épuisée.

Nous n'avons pas à suivre Bossuet dans les développements de son « œuvre magistrale (1) » et des trois parties qu'il distingue dans la *Prophétie* de saint Jean : les *avertissements*, les *prédictions*, les *consolations et les promesses*.

Il faut remarquer pourtant l'érudition patrologique de Bossuet, qui, dans l'explication d'un seul chapitre, le premier, cite (2) saint *Irénée* à trois ou quatre reprises, *Tertullien*, saint *Épiphane*, saint *Clément d'Alexandrie*, *Eusèbe*, saint *Jérôme*, saint *Augustin*.

Ce sont ces mêmes Pères et bien d'autres encore, comme *Lactance*, dont l'Église venait de recouvrer le traité *Des morts des persécuteurs* (3), le prêtre *Orose*, saint *Grégoire de Nazianze*, *Théodoret*, *Sulpice Sévère*, saint *Ambroise*, *Origène*, saint *Eucher*, saint *Cyprien*, saint *Méthode*, *Baronius*, etc., qu'il met sans cesse à contribution dans une œuvre pour laquelle il a dit qu'il se passerait du témoignage des Pères, qui « n'ont pas tout vu ».

Détail remarquable et qui montre le cas que faisait l'évêque de Meaux de l'autorité de la tradition et des docteurs

(1) C'est ainsi que l'appelle le P. de la Broise : *Bossuet et la Bible*, p. 281.
(2) Il s'agit de déterminer la date du martyre de saint Jean.
(3) C'est ce que Bossuet dit dans la *Préface* de l'*Explication*.

de l'Église là même où elle avait le moins à intervenir.

Au chapitre IX de l'*Apocalypse*, 1-12, il est dit qu'au son de la cinquième trompette, une étoile tombe du ciel ; la clef du puits de l'abîme lui est donnée ; quand elle l'a ouvert, il s'en échappe comme une fumée épaisse et des sauterelles sorties de cette fumée se répandent sur la terre. « C'est peut-être, dit Bossuet, l'endroit le plus difficile de la prophétie. » Aussi le soumit-il modestement au petit *Concile*, où l'on n'avait étudié en détail ni la révélation de Patmos, ni aucun des livres du Nouveau Testament. L'abbé de Langeron affirme seulement, dans une lettre du 16 avril 1688, qu'on s'était entretenu (1) au *Concile* de *l'Apocalypse* pour y discuter en conversation, sinon en séance, quelques questions qui s'y rapportaient (2). Le chapitre IX fut certainement une de ces questions, puisque Fénelon et l'abbé de Langeron conjurèrent Bossuet de voir dans les sauterelles dévastatrices des armées en marche contre Rome (3). Mais Bossuet, s'inspirant des anciens interprètes, croyait que les sauterelles étaient les hérétiques, qui, comme les juifs et les idolâtres, devaient affliger l'Église. Il tint fermement à cette explication et se contenta, en parlant de l'étoile tombée, de remplacer Paul de Samosate, qu'il avait mis d'abord, par Théodote de Byzance, qui lui parut mieux convenir. Bossuet rendait ainsi hommage à l'autorité de la tradition et il maintenait l'interprétation donnée par lui vingt ans auparavant dans l'*Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre : « Quand Dieu laisse sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil, selon l'expression de l'*Apocalypse*, c'est-à-dire l'erreur et l'hérésie... »

Ce qu'on n'a pas peut-être suffisamment remarqué dans

(1) « Je me suis répondu, dit-il, à une raison que je vous ai entendu dire à l'abbé de Fénelon et qui me frappait. »

(2) D'après Floquet, Bossuet aurait soumis au *Concile*, aux *Pères* qui restaient à Versailles, son *Explication de l'Apocalypse*, avant de la faire imprimer. — Cela peut être, étant données la modestie de Bossuet et son habitude de consulter beaucoup. Mais aucun Commentaire n'avait été arrêté en commun, et l'*Explication* est une œuvre originale et personnelle de l'évêque de Meaux.

(3) Voir la lettre du 16 avril 1688 de l'abbé de Langeron et le *Mémoire* de Fénelon qui l'accompagne.

l'*Explication de l'Apocalypse* (1), c'est qu'elle contient un véritable *Appendice* du *Discours sur l'histoire universelle* dans l'éloquent résumé qu'a fait Bossuet de tout son travail, sous ce titre : *Dessein de la prédiction de saint Jean*, et *Histoire abrégée des événements depuis la mort de saint Jean sous Trajan, en l'an* 101, *jusqu'à l'an* 410, *où Rome fut prise par Alaric*. Ainsi, les lignes suivantes ne sont pas indignes de figurer à côté des plus belles pages écrites par Bossuet sur *les Empires :* « Tous les chrétiens reconnurent le doigt de Dieu dans ce mémorable événement (la prise de Rome); et saint *Augustin*, qui en fait souvent la réflexion, nous fait adorer en tremblant les moyens dont ce juste Juge sait faire connaître aux hommes ses secrets desseins. Au reste, il arriva au vainqueur choisi de Dieu pour exécuter ces décrets ce qui a coutume d'arriver à ceux dont la puissance divine se veut servir : c'est que Dieu leur fait sentir par un secret instinct qu'ils ne sont que les instruments de sa justice. Ainsi Tite répondit à ceux qui lui vantaient ses victoires sur les Juifs qu'il n'avait fait que prêter la main à Dieu irrité contre ce peuple (2). Alaric eut un semblable sentiment, et un saint moine d'Italie le priant d'épargner une si grande ville : « Non, dit-il, cela ne se peut; je n'agis pas de moi-même : quelqu'un me pousse au dedans, sans me donner de repos ni jour ni nuit; et il faut que Rome soit prise (3). » Elle le fut bientôt après. Alaric ne survécut guère, et il semblait qu'il ne fût au monde que pour accomplir cet ouvrage.

« Depuis ce temps, la majesté du nom romain fut anéantie : l'empire fut mis en pièces, et chaque peuple barbare enleva quelque partie de son débris; Rome même, dont le nom seul imprimait autrefois la terreur, quand on la vit une fois vaincue, devint le jouet et la proie de tous les Barbares. Quarante-cinq ans après (4), le Vandale Genséric la

(1) Le P. de la Broise est le seul qui l'ait dit en passant : *Bossuet et la Bible*, p. 282-283.
(2) Phil., *Vit. Ap.* VI.
(3) Zozime, IX, 6.
(4) En 455.

pilla encore. Odoacre, roi des Hérules, s'en rendit le maître, comme de toute l'Italie (1), presque sans combat : et la gloire de l'empire romain, s'il lui en restait encore après cette perte, fut transportée à Constantinople. Rome, autrefois la maîtresse du monde, fut regardée avec l'Italie comme une province, et encore en quelque façon comme une province étrangère que l'empereur Anastase fut contraint d'abandonner à Théodoric, roi des Goths (2). Vingt ou trente ans, on vit Rome comme ballottée entre les Goths et les capitaines romains, qui la prenaient tour à tour. Dieu ne cessa de poursuivre jusqu'à l'entière destruction les restes de l'idolâtrie dans cette ville. La vénération des dieux romains avait laissé des impressions si profondes dans l'esprit du vulgaire ignorant qu'on voit, sous Justinien et sous les derniers rois Goths qui régnèrent en Italie (3), de secrets adorateurs de Janus; et on crut encore trouver dans sa chapelle et dans ses portes d'airain, quoique abandonnées depuis tant de siècles, une secrète vertu pour faire la guerre en les ouvrant. C'étaient les derniers efforts de l'idolâtrie, qui tombait tous les jours de plus en plus avec l'empire de Rome. Mais le grand coup fut frappé par Alaric; ni l'empire ni l'idolâtrie ne s'en sont jamais relevés et Dieu voulait que l'un et l'autre pérît par un même coup. »

Nous voilà bien loin des *saints Pères*, semble-t-il. — Eh bien, non ; la *Cité de Dieu* de saint *Augustin*, le *Gouvernement de Dieu* de *Salvien* avaient rendu toutes ces idées familières à Bossuet.

C'est encore de saint *Denys d'Alexandrie* qu'il s'inspire, lorsque, dans l'explication du chapitre XVI[e], il montre les maux de l'empire au temps de Valérien, énumère la peste, la guerre extérieure, la tyrannie dans les provinces, la famine, la majesté impériale abaissée, la victoire des Perses, la première invasion des Goths (4), et trouve dans ces sept fléaux les sept coupes pleines de la colère de Dieu. « Ce fut

(1) En 476.
(2) En 493.
(3) En 538.
(4) Procop., *De Bello Goth.*, liv. I.

donc alors que fut frappé ce grand coup dont le contre-coup porta si loin, et à la fin fit tomber Rome. »

C'est à *Lactance* que Bossuet emprunte les traits caractéristiques des sept empereurs idolâtres (1) sous lesquels a été exercée la dernière persécution : Dioclétien, Maximien Herculius, Constantin Chlorus, père de Constantin le Grand, Galère Maximien, Maxence, fils du premier Maximien, Maximien et Licinius. « *Trois bêtes très cruelles tourmentaient le monde depuis l'Orient jusqu'à l'Occident* » et y exerçaient une impitoyable persécution. Voilà donc trois bêtes de saint Jean; voilà son lion, son ours et son léopard, trois animaux cruels, mais qui, avec le caractère commun de la cruauté, en ont aussi de particuliers que nous allons voir.

« La bête... était semblable à un léopard. » La figure du léopard faisait le corps de la bête. Cet animal est le symbole de l'inconstance par la variété des couleurs de sa peau; et c'est pourquoi les interprètes l'attribuent, dans Daniel, aux mœurs inconstantes d'Alexandre; mais ce caractère ne convient pas moins à Maximien, surnommé Herculius, qui quitte l'empire et le reprend; qui, dans ce retour, s'accorde premièrement avec son fils, et incontinent après devient jaloux de sa gloire et le veut perdre; qui se fait ami de Galère Maximien, dont il machine la perte; qui, en dernier lieu, se rallie avec son gendre Constantin, qu'à la fin il veut encore faire périr (2). Voilà donc le léopard, et il faut remarquer que saint Jean en a voulu faire le corps de la bête, parce que, malgré son humeur changeante, il semblait être le plus opiniâtre oppresseur de l'Église...

« Ses pieds ressemblaient aux pieds d'un ours. » C'est Galère Maximien, animal venu du Nord, que son humeur sauvage et brutale et même sa figure informe dans son énorme grosseur, avec sa mine féroce, rendait semblable à un ours. Ce que le même *Lactance* remarque en un au-

(1) « Elle devait commencer seulement par trois, c'est-à-dire par Dioclétien et par les deux Maximiens. » (Lactance, *De morte persecutorum*, cité par Bossuet.)
(2) *De morte persecutorum*, c. XXVI, 28, 29, 30.

tre endroit par ces paroles : « Il avait, dit-il, coutume de nourrir des ours, qui lui ressemblaient par leur grandeur et leur férocité. *Habebat ursos ferociae ac magnitudinis suae simillimos* (1). Voilà donc l'ours de saint Jean bien marqué ; mais il ressemblait à l'ours principalement par les pieds, à cause de son excessive et insatiable rapacité, ce prince ne songeant à autre chose qu'à tout envahir (2).

« Et sa gueule à la gueule d'un lion ». C'est Dioclétien qui était, dans ce corps monstrueux, comme la première tête qui se présentait d'abord ; car c'était le premier empereur qui avait adopté les autres, comme on a vu. On le nomme pourtant le dernier, parce qu'en effet il n'était pas le plus animé contre les Chrétiens. Ce fut Galère Maximien qui le contraignit à donner le sanglant édit, aussi bien qu'à quitter l'empire (3).

« On lui attribue la gueule et la gueule du lion, à cause de l'édit sanguinaire qui sortit de sa bouche, où son nom était à la tête, comme celui du premier et principal empereur. Il ne faut pas regarder ici son humeur particulière, mais le personnage qu'il faisait dans la persécution, qui était sans difficulté le premier : d'où vient aussi que cette persécution est intitulée de son nom, comme on a dit. »

Bossuet, dont la science historique s'étend à tous les auteurs profanes qu'il cite sans cesse, Ammien Marcellin, Jornandès, Suidas, Sozomène, Zozime, Procope, etc., s'inspire encore de *Lactance* pour expliquer quelle est la seconde bête qui paraît dans *l'Apocalypse* (chap. XIII), la première personnifiant Rome idolâtre. « Cette bête, c'est la philosophie et en partie la philosophie pythagoricienne, qui venait au secours de l'idolâtrie romaine avec des paroles et des raisonnements pompeux, avec des prestiges et de faux miracles, avec toutes les sortes de divinations qui étaient en usage dans le paganisme. Ce qui fait aussi que saint Jean,

(1) *De morte pers.*, c. VII.
(2) *Ibidem*, 21.
(3) *Ibidem*, c. XX, 23, 26.
(4) *Ibidem*, c. XI.

parlant ailleurs de cette bête, l'appelle le faux prophète (1). Vers les temps de Dioclétien, cette espèce de philosophie, dont la magie faisait une partie, se mit en vogue par les écrits de Plotin et de son disciple Porphyre, qui fit alors ces livres contre la religion chrétienne que saint *Méthode* a réfutés. Quelques-uns ont conjecturé qu'il fut un des docteurs dont parle *Lactance* (2), qui animaient tout le monde contre les Chrétiens par leur séditieuse philosophie et leur trompeuse abstinence. Pour l'autre, il est bien constant que c'était Hiéroclès, quoique Lactance ne le nomme non plus que Porphyre... Hiéroclès fit deux livres pour opposer la sainteté prétendue et les faux miracles de cet imposteur (Apollonius de Tyane) à la sainteté et aux miracles de Jésus-Christ, comme le remarquent *Lactance* et *Eusèbe* (3). On peut voir aussi ce que dit saint *Augustin* de ces faux sages (4)...

« C'était ces philosophes qui animaient Dioclétien et les autres princes contre les Chrétiens. Un d'eux est marqué par *Lactance* (5), comme un des principaux instigateurs de la persécution; l'autre n'animait pas moins le peuple par ses discours et les princes persécuteurs par ses flatteries, en les louant comme défenseurs de la religion des dieux (6). » La bête qui s'élève de la terre et qui a deux cornes semblables à celles de l'agneau, la doctrine et les miracles, c'est donc la philosophie, « qui imitait ces deux choses : la sublimité et la sainteté de la doctrine de Jésus-Christ, par ses contemplations et ses abstinences... On sait que Julien l'Apostat, attaché à ce genre de philosophie, tâcha d'imiter l'Agneau et d'introduire dans le paganisme une discipline semblable à la chrétienne, dans l'érection des hôpitaux, dans la distribution des aumônes et dans la subordination et la régularité des pontifes (7)...

(1) *Joann.*, XVI, 13; XIX, 20; XX, 10.
(2) *Divin. Inst.*, lib. V, c. II, III.
(3) *Divin. Inst.*, V, 3; Eus. *Cont. Hieroc.*
(4) *De Civitate Dei*, c. VIII et IX.
(5) *Divin. Inst.*, V, c. III.
(6) *Ibidem*, V, c. II.
(7) Julien, *Lettre* XLIX; *Sozomène*, c. V. XV; Saint Grégoire de Nazianze; *Discours contre Julien.*

« Il lui fut donné pouvoir d'animer l'image de la bête et de la faire parler. » Maxime (1), qui se vantait... de faire rire la statue d'une déesse, pouvait bien la faire parler. D'ailleurs, Julien envoyait sans cesse consulter les oracles d'Apollon et des autres dieux (2). C'était à leurs statues que se faisaient ces consultations. Personne n'ignore celle que fit Julien à la statue d'Apollon en ce lieu célèbre auprès d'Antioche, appelé Daphné (3)...

« On lit aussi dans Ammien Marcellin un songe de Julien étant à Vienne, où une image resplendissante qui lui apparut lui expliqua en quatre vers grecs la mort prochaine de l'empereur Constance : ce qui suppose qu'on croyait que les images des dieux parlaient aux hommes et que Julien voulait qu'on crût qu'il était accoutumé à ces célestes entretiens (4)... C'est ce que saint Jean appelle faire parler les images de la bête... Mais encore que cela soit vrai dans le littéral, le langage mystique de saint Jean nous doit faire porter la vue plus loin. C'était rendre en quelque sorte les statues vivantes que de croire, avec les philosophes, celles des dieux animées par leur présence. C'était les faire parler que de prononcer tous les beaux discours qui en animaient le culte : et comme on a vu que l'idolâtrie se trouvait enfermée tout entière dans les images des empereurs, où l'on voyait ordinairement les autres dieux ramassés, c'est, dans la sublimité de ce style allégorique et figuré des prophètes, donner la parole à ces images que de faire voir les raisons spécieuses pour lesquelles les peuples se devaient porter à rendre les honneurs divins aux dieux qu'elles avaient autour d'elles et à elles-mêmes. »

Comment s'étonner après cela que l'abbé de Langeron écrivît à Bossuet : « J'ai lu, Monseigneur, toutes les notes sur l'*Apocalypse*, et je vous assure que j'ai été frappé comme un homme qui verrait naître tout à coup une grande

(1) Bossuet l'appelle « ce grand imposteur Maxime, le principal séducteur de Julien, son grand conducteur. »
(2) Sozomène.
(3) Théodoret.
(4) Suidas.

lumière dans un lieu fort obscur? » L'ami de Fénelon, il est vrai, estimait qu'on sentait trop l'éloquence dans le Commentaire de Bossuet : « Je trouve, Monseigneur, dans le récit et les notes, un style un peu trop magnifique : ces deux genres demandent une grande simplicité, et vous êtes plein de fentes par où le sublime échappe de tous côtés. » L'application à Bossuet de ce souvenir de Térence (1) est heureuse et spirituelle; mais peut-on blâmer l'évêque de Meaux de s'être abandonné à quelques mouvements oratoires et d'avoir par moments imité dans son style la grandeur de langage du prophète qu'il interprétait? — Bossuet, d'ailleurs, est d'autant plus admirable dans cette *Explication de l'Apocalypse* qu'il commente sans cesse la Bible par la Bible, qu'il rapproche les passages semblables pour trouver dans l'un l'explication de l'autre, dans les endroits clairs la solution des endroits difficiles : c'est la méthode *analogique*. — Enfin, Bossuet fait preuve d'une grande sagesse en voyant une prophétie dont l'accomplissement est encore à venir dans ce passage mystérieux, chap. XX, où Satan, enchaîné pendant mille ans, est délié, séduit les nations qui sont aux quatre coins du monde, Gog et Magog, et les conduit au combat contre le camp des saints et la ville bien-aimée, jusqu'à ce que le feu descende et consume les ennemis du Christ. Ne sont-ce pas là les luttes suprêmes de l'Église aux derniers jours du monde et « le déchaînement de Satan à la fin des siècles? » « Bossuet se refuse absolument à la moindre hypothèse. L'exemple des commentateurs protestants, qui cherchaient à lire dans l'avenir, l'exemple même des catholiques, qui ont fait tant de calculs et de suppositions sur l'antechrist et sur la fin du monde, ne peuvent l'ébranler. Les rares passages où il fait allusion au sens éloigné de *l'Apocalypse* mettent en pleine lumière la réserve de son jugement (2). »

(1) L'abbé de Langeron fait évidemment allusion au vers connu de Térence, *Eunuque*, I, 2, v. 60 :

Plenus rimarum sum, hac atque illac perfluo.

(2) P. de la Broise, *Bossuet et la Bible*, p. 284.

ARTICLE II

Les saints Pères
et les Commentaires sur les *Psaumes* et sur les *Cantiques* de l'Ancien et du Nouveau Testament, et le *Supplément aux Psaumes*.

Les Commentaires sur les *Psaumes*, sur les *Cantiques* de la Bible, parus en 1691, et le *Supplément au livre des Psaumes*, publié en 1683, sont moins exclusivement l'œuvre personnelle de Bossuet que *l'Explication de l'Apocalypse*. — Il faut y voir le fruit des travaux du *petit Concile*, comme Bossuet lui-même le reconnaît dans sa Lettre au clergé de Meaux, *Epistola ad Clerum Meldensem*, où il dit qu'il a « eu pour collaborateurs des hommes d'élite, très savants en hébreu, en grec et en latin, et dont quelques-uns l'ont précédé dans une vie meilleure, dont les autres vivent encore avec une éminente réputation de piété et de science, même sur le siège épiscopal et dans d'autres dignités très importantes : *Quod in eo (opere) accurando adjutores nacti sumus viros egregios, hebraice, graece, latine doctissimos, quorum pars ad meliorem praecessere vitam, pars adhuc superstites, summa cum pietatis ac doctrinae opinione, etiam in episcopali sede aliisque amplissimis muneribus collocati degunt.* C'est de là que viennent nos Psaumes. *Hinc Psalmi nostri prodeunt.* » Ce qui prouve, d'ailleurs, la collaboration du *petit Concile* au travail exégétique de Bossuet, c'est la comparaison des notes écrites par Fleury en marge de la *Bible du Concile* avec le Commentaire imprimé en 1691. « Les deux rédactions, dit le P. de la Broise (1), sont absolument semblables pour le fond et pour l'ensemble : les explications écrites aux marges de la Bible sont transportées, souvent mot pour mot, dans l'édition, avec les mêmes variantes d'après l'hébreu, les Septante, les versions chaldaïques et syriaques, et

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 287, note II.

avec la même manière d'interpréter le texte; toutefois, le Commentaire imprimé est plus long et plus développé; il contient en grand nombre des pensées nouvelles, de nouveaux renvois aux différents livres de l'Écriture et surtout à saint Paul. Bossuet a donc repris le travail à Meaux : il en a fait ou fait faire de nouvelles copies, le remaniant chaque fois, jusqu'à ce qu'il en regardât la rédaction comme définitive. »

Il s'est proposé avant tout, ainsi qu'il l'écrivait au clergé de Meaux, d'apprendre à ses prêtres à « chanter les *Psaumes* sagement, c'est-à-dire avec science et intelligence : *psallere sapienter, erudite scilicet atque intelligenter* ». Pour cela, pas de gloses prolixes et inutiles; pas de discussions savantes, ardues et vaines la plupart du temps : *haec, inquam, non abstrusa et recondita, hoc est plerumque vana*; mais un commentaire sobre, court et précis, plus utile qu'orné et prétentieux, *utiliora quam ornatiora atque ambitiosiora*. Bossuet a beaucoup lu; mais son choix porte sur un petit nombre de choses, claires et lumineuses : *multa perlegimus, pauca selegimus* (1). Il imitera donc, non pas le Commentaire de Saci continué par du Fossé, qui est trop long (2), mais ceux de Vatable, de Ménochius, de Jansénius d'Ypres (3), dont « la juste et suffisante brièveté » plaisait à Bossuet (4), et de Siméon de Muis, qui, d'après M. de Meaux encore, « emporte le prix, sans comparaison », parmi les interprètes catholiques des *Psaumes* (5).

La *Dissertation* préliminaire *sur les Psaumes, Dissertatio de Psalmis*, avec ses huit chapitres : — De la nature et de la composition des Psaumes, *De Psalmorum ratione et instituto;* De la sublimité et du charme des Psaumes, *De grandiloquentia et suavitate Psalmorum;* Des divers genres de Psaumes, *De Variis Psalmorum generibus;* De la

(1) *Epistola Illustrissimi Meldensis Episcopi*, en tête des *Psaumes*.
(2) Les *Psaumes* seuls édités, en 1689, par Du Fossé, forment trois vol., tandis que le Commentaire de Bossuet n'en a qu'un, 1691.
(3) Il avait commenté les Évangiles.
(4) *Lettre à Nicole*, 17 août 1693.
(5) *Lettre au P. Mauduit, de l'Oratoire*, 7 mars 1691.

profondeur et de l'obscurité des Psaumes, *De profunditate et obscuritate Psalmorum;* Du texte et des versions, *De textu ac versionibus;* Des titres et autres marques, des arguments, des auteurs et de l'ordre des Psaumes, *De titulis aliisque notis, ac de argumentis, auctoribus et ordine Psalmorum, deque choreis et pia saltatione ac metrorum ratione;* De la manière de lire et de comprendre les Pasumes, *De ratione legendi et intelligendi Psalmos;* De l'usage des Psaumes dans n'importe quel état de vie, *De usu Psalmorum in quocumque vitae statu* — cette *Dissertation* est un vrai chef-d'œuvre, « que les commentateurs modernes ne peuvent s'empêcher de citer (1) ».

C'est là qu'on voit ce que l'évêque de Meaux emprunte aux *saints Pères* dont il s'est nourri, comme Achille se nourrissait de la moelle des lions.

Il invoque d'abord l'autorité de saint *Chrysostome* et de saint *Augustin* (2) pour expliquer que les imprécations de David viennent, non pas d'un sentiment de haine et de colère, mais du zèle pour la justice et de l'intuition prophétique de l'avenir : *Justitiae zelo ac prophetandi auctoritate* (chap. I, XIV.)

C'est aux *Pères* que Bossuet demande les deux règles qu'il pose pour le texte et les versions des *Psaumes* (3). « La première, c'est que ceux qui recherchent le sens littéral doivent recourir aux sources hébraïques, comme *tous les Pères*, comme *Théodoret*, comme saint *Chrysostome* le font partout : *primam, qui litteralem sensum sectentur, eis ad fontes hebraicos recurrendum; id enim Patres omnes, id Theodoretus, id Chrysostomus ubique faciunt.* Saint *Jérôme* était tellement pénétré de respect pour le texte hébreu qu'il ne craignit pas de faire, après les Septante, une nouvelle version d'après les sources hébraïques, et c'est cette version que l'Église a adoptée. Saint *Augustin* lui-même, si grand partisan des Septante qu'il semble les éga-

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 290.
(2) Il cite un sermon de ce Père.
(3) *Dissertatio de Psalmis*, c. V, XXV, XXVI.

ler aux Prophètes, avouait que le texte hébraïque, alors même qu'il était en désaccord avec les Septante, n'en était pas moins le texte prophétique dans son intégrité (1). Enfin, le même docteur, peu équitable tout d'abord pour la version de saint Jérôme, à cause de l'autorité des Septante, ne craignit pas, dans ses livres *sur la Doctrine chrétienne* (2), de dire qu'il fallait recourir aux sources hébraïques et cita un texte d'Amos tel que saint Jérôme l'avait traduit de l'hébreu : *prout Hieronymus ex Hebraeo verterat.* « Tout cela prouve que, d'après le sentiment des Pères, il y a dans le texte hébreu je ne sais quoi de plus vrai et de plus certain; or, dans ce texte, aucun changement grave ne s'est produit depuis le temps de saint *Jérôme* et de saint *Augustin;* c'est le sentiment de presque tous les érudits (3)... C'est pourquoi il nous faut avoir recours au texte auquel les Pères avaient recours, et il nous sera permis de dire à l'exemple de saint *Jérôme* : « Il faut chanter les Psaumes, comme l'Église les chante, et savoir cependant ce que contient le vrai texte hébraïque : autre chose est ce qu'il faut chanter, à cause de l'antiquité de l'usage, autre chose ce qu'il faut savoir pour la connaissance érudite des Écritures (4). » — La seconde règle, c'est qu'on doit nécessairement recourir aux anciennes versions; car il s'est glissé des mots douteux et même des fautes dans le texte hébreu, qui, d'ailleurs, est obscur et dont les versions les plus antiques reproduisent mieux l'esprit et le sens. Voilà pourquoi les saints Pères et ceux d'entre eux qui ont le jugement le plus droit et le génie le plus fécond, saint *Chrysostome*, *Théodoret*, rappellent sans cesse les versions différentes et le texte original, non pas pour embarrasser, mais plutôt pour aider l'in-

(1) *De Civitate Dei*, lib. XVIII, c. XLIII.
(2) Liv. II, c, IX-XIII, et liv. IV, c. VII.
(3) Bossuet fait ici une exception pour le *Psame* XXI, v. 17.
(4) « His efficitur, juxta *Patrum* sententiam, hebraico textui inesse aliquid verius ac certius : porro in eo textu nihil grave commutatum ab Hieronymi Augustinique temporibus apud eruditos fere constat... Quare quo jure *Patres* eo recurrebant, eodem quoque jure uti nos oportet; licebitque nobis exemplo *Hironymi* dicere : « Sic omnino psallendum ut fit in Ecclesia, et tamen sciendum quid hebraica veritas habeat; atque aliud esse, propter vetustatem, in Ecclesia decantandum, aliud sciendum, propter eruditionem Scripturarum. » (*Dissertatio de Psalmis*, c. V, XXV.)

telligence du lecteur. Et c'est avec la plus grande sagacité et selon son habitude que saint *Augustin* nous dit : « Cette variété aide les lecteurs : *Adjuvat legentes ipsa varietas* (1). » Saint *Jérôme*, cependant, demeure aux yeux de l'Église « le plus grand docteur pour l'interprétation de l'Écriture : *Quippe quae* (Ecclesia) *et in interpretandis Scripturis doctorem maximum* (2) *Hieronymum praedicet* (3). » Bossuet suivra donc à la fois la version de saint Jérôme, qui est plus limpide et plus lumineuse (4), et la Vulgate, qui est plus antique et a pour elle l'autorité des plus anciennes Églises.

Quant aux *titres* des *Psaumes* (chap. VI de la *Dissertation* préliminaire), l'évêque de Meaux voit en eux, avec saint *Jérôme*, saint *Augustin*, saint Jean *Chrysostome* et *Théodoret*, « la clef » même de ces hymnes sacrés : *quam Psalmorum clavim Hieronymus merito pronuntiat.*

Pour les *auteurs* des *Psaumes* (6), saint *Jérôme* a donné une règle dans sa *Lettre* CXXIX à saint *Cyprien ;* mais comme les autres Pères ne l'ont pas suivie et que les choses elles-mêmes ont montré à Bossuet qu'elle n'est pas suffisamment sûre : *Verum hanc regulam nec Patres reliqui secuti sunt, et nos ex rebus ipsis non satis certam esse comperimus*, il fait des conjectures, à l'exemple de saint *Chrysostome*, de *Théodoret* et des autres Pères et interprètes : *Chrysostomi, Theodoreti, aliorumque Patrum et interpretum exemplo conjecturas adhibemus.*

Il suit encore *Théodoret* (7) pour l'interprétation du mot *sela* et y voit un *diapsalma.*

Il invoque le témoignage de saint *Grégoire de Nazianze* (5) à propos du caractère modeste des danses des Hébreux; celui de *Clément d'Alexandrie* (8) à propos de la mesure

(1) *De Doctrin. christ.;* lib. II, XII.
(2) *Collecte* de la fête de saint Jérôme.
(3) *Diss. de Psalmis*, c. V, XXVI.
(4) « Caeterum Hieronymianam, quam commemoravimus, versionem planiorem aptioremque esse ac limpidius fluere lector diligens facile animadverteret. »
(5) § XXXI.
(6) § XXXII.
(7) XXXIII.
(8) *Ibidem.*

des *Psaumes* de David, qu'il dit avoir la gravité du mode dorien : *eos potissimum ad gravitatem Dorici cantus fuisse compositos;* enfin celui de saint *Jean Chrysostome* (1) pour l'ordre des *Psaumes*, les plus tristes en premier lieu et les plus joyeux à la fin.

Au chapitre VIIe, *De la manière de lire et de comprendre les Psaumes*, Bossuet pense que saint *Augustin* a dit excellemment que « les passages clairs satisfont la faim et les passages obscurs préviennent le dégoût (2) »; que, « si le peuple chrétien ne comprend pas bien les *Psaumes* qu'il chante, il croit que ce qu'il chante est bien (3) », et que « c'est par la foi qu'on arrive à l'intelligence, qui est le fruit la foi (4) ». « Il faut donc chercher par un pieux travail les sens cachés et les goûter plus délicieusement, comme la moelle après avoir brisé l'os : *hinc reconditos sensus pio labore quaerat, et quasi medullam fracto nucleo suavius gustet* (5). »

Bossuet suit les meilleurs et les plus saints interprètes : parmi les Grecs, *Chrysostome*, *Théodoret;* parmi les Latins *Ambroise*, *Augustin*, d'autres du même caractère, *Jérôme*, dont l'autorité est la plus éminente dans la matière et qui n'est pas seulement un continuel interprète, mais encore un guide dans toutes les difficultés de la route, grâce aux *Commentaires sur les Psaumes* qu'il faut lui attribuer en grande partie : *Optimos quosque ac sanctissimos interpretes sequimur; e Graecis Chrysostomum, Theodoretum; e Latinis Ambrosium, Augustinum, alios ejusdem notae; certe Hieronymum hac in re eminentissimae auctoritatis virum, non modo perpetuum interpretem, ac per aspera quaeque viae ducem damus, verum etiam ex doctissimis ejus lucubrationibus atque ex ipsis Commentariis in Psalmos, selectissima quaeque proferimus.*

(1) § XXXV.
(2) « Quam in rem egregie Augustinus : *Locis apertis fami, obscuris fastidio occurritur.* »
(3) « Si parum intelligit populus Christianus Psalmos quos cantat, credit bonum esse quod cantat ».
(4) Gradus intellectus fides, fidei fructus intellectus.
(5) § XXXVI.

C'est de l'autorité de saint *Augustin* que se couvre Bossuet pour excuser les solécismes que l'on rencontre dans la traduction du texte sacré : « *Quem in locum praeclare Augustinus : Qui sunt in stylo delicatioris fastidii, eo sunt infirmiores quo doctiores videri volunt. Bonorumque ingeniorum insignis est indoles, in verbis verum amare, non verba* (1). A ce sujet, saint Augustin a très bien dit que ceux qui sont trop délicats et dédaigneux pour le style des *Psaumes* sont d'autant plus faibles qu'ils veulent paraître plus savants. C'est le caractère remarquable des bons esprits d'aimer dans les paroles le vrai et non pas les paroles. »

Bossuet invoque « *Athanase le Grand* » et sa *Lettre à Marcellin* afin de montrer « que les *Psaumes* sont en harmonie avec tous les usages de la piété pour trois raisons : la première, c'est que les autres livres n'ont qu'un seul sujet, tandis que les *Psaumes* embrassent tout, l'histoire, la morale, la loi universelle, le Christ, ses gestes et ses mystères;... la seconde, c'est que l'on voit dans les *Psaumes* la vie humaine tout entière, avec toutes ses vicissitudes d'adversité et de prospérité; la troisième, presque semblable à la seconde, c'est qu'il y a dans le seul David tous les sentiments de l'âme, adaptés à n'importe quelle fortune. *Eum in locum extat magni Athanasii Epistola ad Marcell., cujus haec summa est : Psalmos ad omnem pietatis usum esse accommodatos, tribus maxime causis : primum, quod reliqui libri singulare quoddam argumentum habeant, cum Psalmi omnia complectantur, historiam, mores, legem universam, Christum, ejusque gesta ac mysteria;... alterum, quod in Psalmis omnem humanam vitam, omnes casus adversos prosperosque videres. Huc accedit tertium, his fere consectaneum : in uno Davide, animi affectus omnes, cuicumque scilicet fortunae accommodati.* » Saint *Athanase* enseigne encore d'après un vénérable vieillard, son maître, qu'il y a dans les *Psaumes* la formule de la prière, du repentir, des transports d'allégresse dans le Seigneur, de la grâce

(1) *De Doctrin. christ.*, II, 13, 20.

reçue, perdue, recouvrée dans tous les états, et de la volonté d'accomplir ce qui plaît à Dieu. *Haec suadet Athanasius :.. in Psalmis formula orandi, poenitendi, exultandi in Domino, et in quocumque statu acceptae, amissae, recuperatae gratiae, ea exequendi quae Deo placeant... Haec fere Athanasius ille magnus, quae a sene quodam viro venerabili accepisse se refert* (1).

Bossuet s'inspire de saint *Augustin* soit pour indiquer la véritable manière de chanter les *Psaumes, vera psalmodia ex sancto Augustino* (2), qui consiste « à bien faire et à se réjouir avec David dans le Seigneur : *Is igitur est uberrimus sanctae psalmodiae fructus ut bene facientes cum beato Davide laetemur in Domino* », soit pour montrer quel est le meilleur usage à faire de la psalmodie : *Optimus psalmodiae usus, ex eodem Augustino.* Les *Psaumes* ne nous paraissent jamais plus suaves et plus rayonnants d'une lumière divine que lorsque nous voyons en eux la tête et les membres, le Christ et l'Église, soit clairement nommés, soit désignés secrètement : *tunc Psalmos videri suavissimos ac divinissima luce perfusos, cum in his caput et membra, Christum et Ecclesiam, sive aperte propalatos, sive latenter designatos intelligimus.*

Bossuet reproduit encore, avant son commentaire, la *Préface de saint Jérôme à Sophronius sur les Psaumes d'après le vrai texte hébreu : Sancti Hieronymi presbyteri in Psalmos juxta hebraicam veritatem ad Sophronium Praefatio.*

On voit donc que la célèbre *Dissertation sur les Psaumes* de Bossuet est toute pleine de la substance et, pour ainsi dire, de la moelle des saints Pères.

Le Commentaire lui-même avec ses cinq livres — liv. I[er] jusqu'au Psaume XLI ; liv. II[e] jusqu'au Psaume LXXII ; liv. III[e] jusqu'au Psaume LXXXIX ; liv. IV[e] jusqu'au Psaume CVI ; liv. V[e] jusqu'au Psaume CL — contient une foule de notes inspirées par saint *Jérôme*, saint *Augustin*, saint *Chrysos-*

(1) Caput VIII, § XL.
(2) § XLI.

tome, *Théodoret*, *Théodotion*, *Aquila :* Bossuet fait remarquer qu'il cite leurs noms en abrégé (*Notae abbreviantes*), tant il les cite souvent.

Aux *Psaumes* l'évêque de Meaux a joint les *Cantiques de l'Ancien et du Nouveau Testament*, *Veteris et Novi Testamenti Cantica*, qui font partie de la psalmodie sacrée selon l'usage même de l'Église (1). Il commente donc savamment et toujours d'après les *saints Pères :* le *Cantique de Moyse* et des enfants d'Israel après le passage de la mer Rouge (2); le second *Cantique de Moyse*, au moment de sa mort (3); le *Cantique de Debbora*, la prophétesse, l'un des Juges d'Israel; le *Cantique d'Anne*, mère de Samuel (4); le *Cantique d'Isaïe* en mémoire de la délivrance de la captivité de Babylone (5); le second *Cantique d'Isaïe*, cantique de consolation et d'espérance; le *Cantique d'Ézéchias*, après la prolongation de sa vie (6); le *Cantique des trois Hébreux, Ananias, Azarias, Misael*, dans la fournaise (7); le *Cantique de Jonas* dans le ventre de la baleine; le *Cantique d'Habacuc*, prédisant les victoires du Christ et les triomphes du peuple de Dieu (8); le *Cantique* triomphal *de Judith*, après le meurtre d'Holoferne; enfin les trois Cantiques du Nouveau Testament, le *Cantique de Marie*, ou le *Magnificat* (9), le *Cantique de Zacharie*, ou le *Benedictus* (10), et le *Cantique de Siméon*, ou le *Nunc dimittis* (11).

Le *Supplément aux Psaumes*, *Supplenda in Psalmos*, parut en 1693. — Le célèbre Grotius (12), dont les savants écrits jouissaient d'une grande réputation, prétendait qu'il n'y a rien ou presque rien dans les *Psaumes* qui se rapporte

(1) « Cum Cantica divinam spectent psalmodiam, etiam ex instituto Ecclesiae, ideo cum Psalmis ea edere, notisque simul illustrare visum est ». *Préface.*
(2) On le chante aux Laudes de la cinquième Férie.
(3) On le dit aux Laudes du samedi.
(4) On le récite aux Laudes de la quatrième Férie.
(5) On le trouve aux Laudes de la deuxième Férie.
(6) Il fait partie des Laudes de la troisième Férie.
(7) Il est chanté aux Laudes du dimanche et des fêtes.
(8) Il est aux Laudes du vendredi.
(9) On le chante tous les jours à Vêpres.
(10) On le dit tous les jours à Laudes.
(11) On le récite tous les jours à Complies.
(12) Hugues ou Hugo de Groot, en latin Grotius, érudit et politique hollandais (1583-1645).

au Christ et que telle est la raison pour laquelle les Apôtres ne les ont jamais ou presque jamais cités. — Une si dangereuse erreur réveilla le zèle du grand évêque de Meaux et il la réfuta en quelques pages fortes et substantielles, qui sont un modèle achevé de controverse exégétique sur les passages des *Psaumes* relatifs à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est d'abord le *Psaume* II, v. 7 (1), que Bossuet donne comme « un passage remarquable, presque unique dans les *Psaumes*, et où le Christ est vraiment, naturellement, proprement appelé Fils de Dieu : les mystères que contient ce passage forcent l'évêque de Meaux à l'exposer avec plus de soin et d'ampleur, d'après l'interprétation de saint Paul et *des saints Pères après lui. Locus eximius ac prope singularis in Psalmis, quo Christus vere, naturaliter, proprie, Dei filius asseratur : quem locum diligentius et fusius exponere cogimur, propter mysteria quae continet, interpretante Paulo ac post eum sanctis Patribus.* » Bossuet cite tour à tour saint *Basile*, saint *Grégoire de Nysse*, saint *Cyrille d'Alexandrie*, saint *Athanase*, saint *Jean Chrysostome*, *Théophylacte*, saint *Augustin*, *Primasius*, saint *Ambroise*, saint *Épihpane*, saint *Isidore de Péluse*, saint *Hilaire*, qui tous entendent le texte en question de la génération éternelle du Verbe incarné. Le grand évêque catholique ne craint même pas de recourir à l'autorité des anciens Juifs, signalés par Daniel Huet dans sa *Démonstration évangélique* et par Édouard Poccock (2) dans ses *Miscellana*, et de citer les paroles du Rabbin Salomon Jarchi : *Nec piget referre verba Rabbi Salomonis Jarchi* (3).

C'est ensuite le verset 8 du *Psaume* XV (4) que Bossuet explique comme se rapportant au Christ : il oppose à Théodore de Mopsueste *tous les Pères* et surtout saint *Athanase*, qui a excellemment parlé de ce passage dans ses Discours

(1) *Dominus dixit ad me : Filius meus es tu; ego hodie genui te.*
(2) Théologien anglais du dix-septième siècle (1604-1694).
(3) Il a vécu de 1040 à 1105.
(4) *Providebam Dominum in conspectu meo semper, quoniam a dextris est mihi ne commovear.*

contre les Ariens : *Huic autem opponimus Patres universos, imprimis vero Athanasium, a quo hic locus egregie pertractatus, Contra Arian., orat. 3, nunc ora. 1, n. 61, et orat. 2, n. 16.* »

C'est encore le verset 7e du *Psaume* XLIV, *Sedes tua, Deus, in saeculum saeculi,* que Bossuet applique au Christ d'après *Aquila, Eusèbe* (*Démonstration évangélique,* liv. V), saint *Athanase*, *Origène*, et le consentement unanime de *tous les Pères : Consentiunt Patres una voce omnes.*

C'est aussi le verset 7e du *Psaume* L, *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis concepit me mater mea* (ou bien *et in peccato peperit me mater mea,* comme traduit saint Jérôme, *in utero aluit me mater mea,* comme dit saint Augustin), que Bossuet interprète admirablement, à propos du péché originel, d'après *Origène*, ou plutôt d'après ce que saint *Augustin* appelle la *Chaîne des Pères*, qu'il est défendu de briser : *Hinc sequitur de nostro versiculo auctore Augustino* CATENA PATRUM, *quam perrumpere nefas.* Cette *Chaîne* est formée par saint *Hilaire*, saint *Grégoire de Nazianze*, saint *Ambroise*, saint *Chrysostome*, saint *Jérôme,* saint *Augustin*, *Clément d'Alexandrie* (*Stromates*), pour ne citer que les plus illustres. Toutes les objections, toutes les raisonnettes, alléguées par Grotius et les contemporains, l'avaient été jadis par Julien le Pélagien, que réfuta saint Augustin : *En nostrorum ratiunculae a Juliano Pelagiano pridem allatae et a S. Augustino confutatae.* Bossuet renvoie surtout à l'*Ouvrage achevé* contre Julien, *passim,* et aux livres I et II de l'*Ouvrage inachevé* (chap. LXXI).

A propos du *Psaume* CIX, *Dixit Dominus Domino meo*, etc., Bossuet invoque d'abord le témoignage de saint Jean *Chrysostome* pour le verset 1 (1), puis celui de « *tous les Pères* » et en particulier de saint *Justin*, de saint *Athanase,* « de ces théologiens éminents », saint *Basile*, saint *Cyrille d'A-*

(1) Praeclare Chrysostomus adversus Judaeos : « Non dicit hoc Isaias, non Jeremias, nec quisquam alius privatae conditionis, sed ipse rex (addiderim ipse parens David, etc.).

lexandrie, saint *Jérôme* et saint *Augustin*, pour établir que le verset 3, *Tecum principium in die virtutis tuae in splendoribus sanctorum : ex utero ante luciferum genui te*, se rapporte à la génération divine et éternelle du Verbe, comme le verset 4, *Tu es sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech*, a trait au Pontificat suprême du seul et véritable Redempteur : *quod ergo Patres omnes, nullo penitus excepto, de Christo ejusque divino atque immortali ortu praedicant,... id novitii interpretes sic exponunt*, etc.

Viennent enfin « divers passages des *Psaumes : Foderunt manus meas et pedes meos; dinumeraverunt omnia ossa mea :* XXI, 17; — *Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem :* XXI, 19; — *Dederunt in escam meam fel et in siti mea potaverunt me aceto :* LXVIII, 22; — *Fiant dies ejus pauci et episcopatum ejus accipiat alter,* CVIII. — Bossuet prouve contre Théodore de Mopsueste (1) que les trois premiers versets se rapportent, non pas à David, mais au Christ seul, et que le dernier vise Judas, d'après saint Pierre lui-même.

ARTICLE III

Les saints Pères
et les commentaires sur les Livres de Salomon : Les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, 1693.

Les *Notes* de Bossuet sur les *Livres sapientiaux*, comme on les appelle ordinairement, parurent la même année que le *Supplément aux Psaumes*.

Ces *Notes* sont un travail moins original que le Commentaire sur les *Psaumes*, et il n'y a pas d'introduction magistrale comme la *Dissertation sur les Psaumes*, analysée plus haut.

La *Préface* des *Proverbes* en indique l'origine, la méthode, la force, l'élégance et la portée morale. — La *Préface* de l'*Ecclésiaste* montre que ce livre se ramène à une

(1) Prêtre et théologien du cinquième siècle, accusé de pélagianisme.

seule pensée : puisque tout n'est que vanité sous le soleil, craindre Dieu est tout l'homme (1), ou « la piété est le tout de l'homme » (2). — La *Préface* de la *Sagesse* contient des indications qui ne sont pas nouvelles sur l'auteur de ce livre, sur l'époque à laquelle il a été composé, sur les deux parties qu'il faut y distinguer, et sur sa canonicité, ou son autorité divine, établie par les Conciles, par *Origène*, par saint *Jérôme*, saint *Cyprien* et saint *Augustin*. — La *Préface* de l'*Ecclésiastique* parle du titre, de l'auteur, de l'époque de la traduction des trois parties de ce livre et de son authenticité, en faveur de laquelle il y a des témoignages précis de saint *Épiphane*, d'*Origène*, de saint Jean *Damascène*, de saint *Jérôme*, de saint *Cyprien*, de saint *Augustin*. — Bossuet donne les *Préfaces* de saint *Jérôme* et de saint *Isidore de Péluse* pour les *Proverbes*, celle de saint *Jérôme* pour l'*Ecclésiaste*, et il cite souvent ces Pères de l'Église dans des Notes, qu'on a trouvées trop courtes de nos jours comme de son temps. Il s'en excusait (*Préface* des *Proverbes*, X, *Notarum nostrarum excusatur in plerisque brevitas*) en disant qu'il ne voulait entrer dans aucune recherche curieuse ou subtile et se bornait au nécessaire ; qu'il demandait un lecteur qui trouvât quelque chose par lui-même, et qu'il voulait moins rassasier l'esprit qu'exciter sa faim. Ces raisons n'ont pas convaincu le P. de la Broise : « A prendre pour règle, dit-il, que tout commentaire est trop court qui ne dit pas tout ce qu'il faut, on trouvera en plusieurs endroits les notes sur les Livres sapientiaux plus courtes que celles des Psaumes. » Dans les passages difficiles, « l'œil du lecteur se porte d'instinct vers le bas de la page, et c'est avec un vrai désappointement qu'il n'y rencontre rien. On remarque dans l'édition de Bossuet, un certain nombre d'endroits aussi obscurs où les notes manquent, d'autres où les notes trop concises ne suffisent pas à lever l'obscurité. S'il est permis d'insister sur les légers défauts de ce Commentaire, on peut reprocher encore à l'annotateur de ne

(1) Deum time et mandata ejus observa : hoc est enim omnis homo. XII, 13.
(2) *Oraison funèbre du prince de Condé*, Exorde.

pas faire effort pour approfondir les questions et pour résoudre les difficultés, de proposer souvent deux ou trois explications, en les joignant par la conjonction *vel*, ou par *alii vertunt*, sans prendre parti pour aucune, sans indiquer une préférence et sans en donner la raison. Il est vrai que des discussions de ce genre auraient souvent entraîné l'auteur hors des bornes de son travail, et auraient nui à la brièveté qu'il s'était prescrite (1). »

Cette appréciation serait trop sévère, si l'on n'ajoutait qu'en somme le Commentaire sur les Livres sapientiaux est excellent pour le clergé auquel il est dédié et qui n'a pas besoin d'indications minutieuses comme le vulgaire, peu familiarisé avec l'Écriture.

D'ailleurs, c'est une œuvre tout à fait remarquable que le Commentaire sur le *Cantique des Cantiques*.

La *Préface* indique comment Bossuet comprend ce livre : il y voit « l'union de Jésus-Christ avec l'Église et avec les saintes âmes représentée sous la figure et le mystère de l'amour conjugal ».

La plupart des commentateurs, depuis *Origène* jusqu'à saint *Bernard*, pensaient que le *Cantique des Cantiques* n'est qu'une pure allégorie : pour eux l'Époux et l'Épouse n'avaient aucune réalité historique; c'étaient de purs symboles, comme l'époux et l'épouse qu'accompagnent les vierges sages et les vierges folles de l'Évangile; le sens littéral du livre de Salomon se rapportait à Jésus-Christ. — D'après Bossuet, au contraire, le sens littéral se rapporte d'abord à Salomon et à la fille de Pharaon (2); le Christ et l'Église, le Christ et l'âme fidèle sont l'objet du sens figuratif (3). « Salomon, dit-il, se propose lui-même comme un modèle avec ses chastes amours pour la fille de Pharaon, son épouse;

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 294-5.

(2) Bossuet montre que « l'auteur du *Psaume* LXIV a tracé par avance le dessein de cet aimable *Cantique*, lorsqu'étant inspiré de Dieu, il a poussé de son cœur cette excellente parole, où, à l'occasion du mariage de Salomon, dont il fait l'épithalame, il chante sous la même figure les noces de Jésus-Christ et de l'Eglise »

(3) Le P. de la Broise fait remarquer que « cette manière de voir, sans être regardée comme contraire à l'orthodoxie, est moins commune parmi les interprètes catholiques. »

et, dans une histoire véritable, faisant entrer les mouvements qui conviennent à un amour très ardent, il se sert de cette agréable fiction pour mieux exprimer des amours même célestes et l'union de Jésus-Christ avec l'Église. Ce qui fait dire à saint *Bernard*, dans son *Sermon sur le Cantique* : « Le roi Salomon sage, pacifique, comblé d'honneurs et de biens, inspiré de Dieu, a chanté la gloire de Jésus-Christ et de l'Église et le mystère de leur alliance éternelle. L'esprit enivré d'une sainte joie, il a composé leur épithalame d'un style délicieux et toutefois figuré, se couvrant la tête d'un voile comme Moyse, parce qu'alors peu d'âmes étaient capables de contempler cette gloire à découvert. » Paroles où ce saint peint Salomon dans sa majesté, représentant Jésus-Christ, et où il nous explique toute la conduite de ce poème. »

Bossuet ne le comprend pas, ne l'interprète pas comme venait de le faire l'abbé Cotin, qui, dans sa *Pastorale sacrée*, voulait de vive force qu'on regardât le *Cantique des Cantiques* comme « un Poème dramatique, ou une Poésie représentative », ou même une pièce en cinq actes, sans prendre garde que, d'après Cotin lui-même, l'intrigue se noue au troisième acte et commence à se dénouer au quatrième, ce qui n'est peut-être pas selon toutes les règles d'Aristote et de d'Aubignac (1). Bossuet parle en théologien, qui connaît les ouvrages des Pères et la science sacrée, en humaniste intelligent et délicat, qui cite, avec discrétion et bon goût, Théocrite (2), Homère et Virgile (3), ou plutôt en artiste, qui, s'appuyant sur la coutume hébraïque de célébrer pendant sept jours les fêtes du mariage, partage « cette éclo-

(1) Saint Marc Girardin dans son *Cours de littérature dramatique*, t. III, p. 142, où il étudie le Commentaire de Bossuet, celui de Cotin et celui de Godeau (*Idylles spirituelles*), se montre trop indulgent pour les fadaises de la *Pastorale sacrée*.

(2) La XVIIIe idylle de ce poète est mentionnée jusqu'à six fois dans les notes et signalée dans la *Préface* (III). — On sait que c'est l'épithalame d'Hélène et de Ménélas.

(3) Bossuet remarque que les vierges de la Palestine étaient chasseresses, comme celles de Tyr, que Virgile dépeint portant le carquois :

Virginibus Tyriis mos est gestare pharetram.

gue pastorale » en sept journées (1), dont il donne l'ordre et les détails dans quelques pages délicieuses : *Abrégé et conclusion de cet ouvrage.*

Mais en Bossuet l'artiste et le poète n'étouffent jamais le savant nourri des saints Pères. Aussi est-on charmé de l'entendre réfuter à l'avance les polissonneries de Voltaire et indiquer les commentateurs dont il a suivi les traces. « Quiconque veut entrer dans l'intelligence de ce *Cantique*, dit-il, doit, en suivant le dessein de Salomon, rapporter au saint amour les chastes transports de l'Époux et de l'Épouse, et comprendre à la fois toute la nature de l'amour céleste et de l'amour humain; car la comparaison de ces deux amours en est le dénouement : où il y a sujet de craindre que les sens, se laissant aller aux attraits, quoique passagers, de l'amour terrestre, ne détournent l'esprit de la contemplation divine. C'est pourquoi, selon la remarque d'*Origène* et de saint *Jérôme*, la lecture du *Cantique* était interdite aux jeunes gens trop enclins aux plaisirs. Loin d'ici donc ceux qui n'ont de goût que pour les choses de la terre, et ces hommes charnels qui n'ont point l'esprit de Dieu! Approchez-vous, âmes pudiques, puisque, enflammées du saint amour, vous ne vivez plus qu'en union avec Dieu, qui est l'amour même. Que ceux aussi qui l'expliquent soient eux-mêmes de saints et de chastes interprètes, éloignés de toute pensée terrestre, passant légèrement sur les sentiments de l'amour humain, pour exciter dans les cœurs le goût de l'amour céleste. Semblables aux chevreuils et aux cerfs du *Cantique*, ils doivent à peine toucher la terre, afin de s'élever à l'instant au-dessus des sens pour se perdre dans le sein de Dieu.

« Tels ont été les interprètes de ce livre que Jésus-Christ a donnés à l'Église : *Origène* en est le chef, et saint *Jérôme*, qui a fidèlement traduit son *Commentaire sur le Cantique*, dit de lui avec raison : « Origène ayant surpassé tous les interprètes dans tous les livres de l'Écriture, s'est surpassé

(1) Au point de vue purement exégétique, ces divisions sont fort contestables, comme l'a remarqué le P. de la Broise. *Bossuet et la Bible*, p. 298, note 1.

lui-même dans l'interprétation du *Cantique.* » *Philon de Carpathe*, évêque du quatrième siècle, vient après; et saint *Bernard* a suivi principalement leurs interprétations, ayant lui-même l'onction céleste qui lui enseignait toutes choses. Ce sont aussi ceux auxquels nous nous sommes le plus attachés, quoique nous n'ayons pas négligé *Théodoret*, ni saint *Grégoire le Grand*, *Aponius*, le *vénérable Bède*, saint *Thomas d'Aquin*, qui s'accorde en tout avec eux; ni entre les modernes *Gaspard Sanctius* (1), théologien de la Compagnie de Jésus; *Libert Fromont*, docteur de Louvain; ni le Père *Louis de Léon*, augustin, professeur d'Écriture sainte dans l'Université de Salamanque, qui en notre siècle a expliqué le *Cantique* avec autant de piété et d'élégance que d'érudition. Enfin nous n'avons pas oublié les remarques de saint *Ambroise*, où, sur des endroits choisis de ce livre, il inspire la tendresse et l'onction de la piété. Après avoir une fois nommé ces auteurs, il serait inutile de les nommer partout (2). »

Nous savons, d'ailleurs, par l'abbé Le Dieu, *Mémoires*, p. 49, que M. de Meaux a « pris d'*Origène* une infinité d'endroits aussi doux et aussi tendres (qu'un passage sur les tourterelles offertes pour Notre Seigneur), que l'on peut voir semés à toutes les pages du Commentaire de ce prélat sur le *Cantique des Cantiques* ».

Fort d'un si beau cortège de Pères et de docteurs, Bossuet s'avance à travers « cet ouvrage vraiment délicieux, jonché de fleurs, abondant en fruits, orné de toutes sortes de très belles plantes; où règne un beau printemps avec des campagnes fertiles, des jardins verts, arrosés d'eaux, de sources et de fontaines ». Les *Notes* sont plus abondantes que de coutume : il veut faire lire avec édification par des religieuses le sublime poème où l'homme sensuel peut ne voir et n'entendre qu'un vulgaire chant d'amour, mais où l'Esprit-Saint a célébré l'ineffable mystère de l'union du Christ et de son Église, de Dieu et de l'âme humaine rache-

(1) On dit ordinairement *Sanchez*.
(2) *Préface sur le Cantique des Cantiques*, IV.

tée par le Christ. C'est dans ce Commentaire surtout qu'on trouve « des clefs ou des observations générales, comme dit l'abbé Le Dieu (1), qui répandent une lumière admirable dans les esprits et une onction ineffable dans les cœurs pour leur donner l'intelligence et le goût des saintes Écritures ».

ARTICLE IV

Les saints Pères

et les Élévations sur les Mystères (1696), — les Méditations sur l'Évangile (1695), — le De Excidio Babylonis (1701-1702), — l'Explication de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la sainte Vierge et du *Psaume* XXI (1704).

Le dessein de Bossuet, au dire de l'abbé Le Dieu, était de donner au public les *Notes* rédigées au *Concile*, « et non seulement sur les livres qu'on vient de dire (les *Psaumes*, les *Livres sapientiaux* et le *Cantique des Cantiques*), mais encore sur tout le corps de la Bible et aussi bien sur le Nouveau Testament que sur l'Ancien (2) ». On voit par la *Lettre au clergé de Meaux*, qui est en tête des *Psaumes* et par la *Préface sur l'Ecclésiastique*, qu'après les *Psaumes* et les *Livres sapientiaux*, il aurait édité les Prophètes, qui suivent dans la Vulgate, *cum jam ad Prophetas promissa nostra nos vocent* (3); il serait ensuite revenu aux autres parties de l'Ancien Testament, et aurait fini par le Nouveau. *Sequentur autem postea, nusquam interruptis operis, nostra in Prophetas ac totum Testamentum Vetus : per haec, si vita, si mens bona adfuerit, Deo auctore ac duce deveniemus ad Novum* (4).

Le privilège placé à la fin des *Psaumes* et daté du 1er septembre 1689, porte : *Notas in universam sacram Scripturam, a Jacobo Benigno Bossuet*. Une *Lettre* à Nicole, du 17 août 1693, où est discutée la question des Notes lon-

(1) *Mémoires*, t. I, p. 168.
(2) *Ibidem*.
(3) *Préface de l'Ecclésiastique*.
(4) *Epist. ad Clerum Meldensem*.

gues ou courtes et où Bossuet prend parti pour les Notes courtes, déclare « qu'il ira son train » dans cette voie : comme cette lettre est postérieure aux Commentaires sur les Livres de Salomon, c'est évidemment dans l'explication des Prophètes qu'il voulait « aller son train ».

« C'était donc là ce qu'il avait le plus à cœur, dit Le Dieu (1). Mais d'autres occupations et surtout la réfutation du Quiétisme l'ont détourné de ce travail. Il était prêt de le reprendre, s'il avait plu à Dieu de lui prolonger ses jours, parce que plus il s'est appliqué à la réfutation des erreurs de M. Simon et des autres judaïsans, plus il a vu la nécessité de venir au détail de chaque livre de la sainte Écriture, pour arrêter, s'il est possible, le cours des fausses interprétations. »

Bossuet avait certainement rédigé des *Notes* ou *Commentaires* bibliques, aujourd'hui perdus. Le P. de la Broise établit très bien contre M. Lachat, d'après lequel tous les Commentaires rédigés par Bossuet seraient imprimés (2), qu'il existait, dans la première moitié du dix-huitième siècle, au moins deux exemplaires manuscrits de *Notes* sur la *Genèse* et sur les *Prophètes* : l'un de ces manuscrits contenait aussi le livre de *Job*. Le privilège accordé, en 1727, au neveu de Bossuet pour la publication des œuvres encore inédites de son oncle porte : *Notae in libros Genesis et Prophetarum* (3). Ces manuscrits ont malheureusement disparu. Des recherches faites à Rome et à Bologne (4) n'ont eu aucun résultat. « Peut-être, dit le P. de la Broise (5), les Commentaires inédits ont-ils péri maintenant. Peut-être, s'ils n'ont pas de titre et s'ils sont écrits de la main de Fleury ou Le Dieu, ou de quelque secrétaire inconnu, dorment-ils, dans quelque bibliothèque d'Italie

(1) *Mémoires*, t. I, p. 16.

(2) Edition Lachat, t. I : *Remarques historiques*, p. VII.

(3) Le libraire Albrizzi de Venise en parle dans une lettre du 25 avril 1735 à l'évêque de Troyes. — Le P. Desmolets, dans la *Bibliothèque sacrée* du P. Le Long, signale une copie des *Notes* sur Job, Isaïe et Daniel, existant chez Le Roi, 1727.

(4) Un manuscrit de Lepelletier des Forts, vendu à Barrois, puis à M. de Mazaugues, passa dans la bibliothèque de l'évêque de Carpentras, qui, dit-on, le donna à Benoît XIV. Benoît XIV laissa tous ses livres à l'Oratoire de Bologne.

(5) *Bossuet et la Bible*, p. 303.

sans que rien révèle qu'ils sont l'œuvre de Bossuet (1). »

Heureusement pour la postérité, les religieuses de la Visitation de Meaux ont été des dépositaires plus fidèles que l'évêque de Troyes des trésors qu'elles devaient à Bossuet.

« Je vous adresse, mes Filles, ces *Réflexions sur l'Évangile* (2), leur écrivait-il le 6 juillet 1695, comme à celles en qui j'espère qu'elles porteront les fruits les plus abondants. » C'est le Commentaire du *Sermon* de Notre-Seigneur sur la montagne, des *Sermons* ou discours de Notre-Seigneur depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à la Cène et de la Cène elle-même avec ce qui s'est passé dans le Cénacle et ce qui a eu lieu depuis la sortie du Cénacle jusqu'à l'arrivée au jardin des Oliviers.

Les *Élévations sur les Mystères* furent composées en grande partie dans le courant de l'année 1696, comme l'indiquent les *Lettres de Bossuet à la sœur Cornuau*, 20 mai et 3 octobre. Elles n'ont été publiées qu'en 1727 par Le Dieu et l'évêque de Troyes (3). Quoique postérieures aux *Méditations*, elles en sont logiquement le préambule, puisqu'elles font passer sous nos yeux la très Sainte Trinité, la Création, le péché originel, la loi et les prophéties, l'Annonciation et l'Incarnation, la Nativité de Notre-Seigneur, les mystères de son enfance, sa vie cachée jusqu'au baptême, la prédication et le témoignage de Jean-Baptiste.

« *Jésus-Christ attendu* et *Jésus-Christ donné*, c'est la di-

(1) Inutile de signaler les *Notes* apocryphes publiées, en 1748, sur *saint Luc et saint Jean*, et les *Fragments inédits attribués à Bossuet* en 1880 (*Revue des sciences ecclésiastiques*, mai, juin et août) : ce ne sont que des notes prises par des religieuses du dix-huitième siècle copiées sur les ouvrages de Bossuet. — Mais en 1895, M. l'abbé O. Rey, du clergé de Paris a publié dans l'*Université catholique de Lyon*, mars, avril, juin, août, etc., des *Remarques inédites* de Bossuet sur la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique* et les *Nombres*. Les Pères y tiennent comme toujours une grande place.

(2) C'est l'évêque de Troyes qui, éditant, en 1731, l'ouvrage de Bossuet, jugea à propos de substituer le titre de *Méditations* à celui de réflexions. — Plût à Dieu que les méfaits du neveu réviseur se fussent bornés là! Mais la confrontation de son édition avec ce qui nous reste de l'œuvre manuscrite accuse des audaces et une iniquité littéraire, qu'on ne dénoncera jamais assez haut à quiconque vénère la mémoire et le génie de Bossuet. Heureusement, la deuxième partie du manuscrit a pu échapper aux profanations.

(3) Ils osèrent les « corriger », c'est-à-dire les profaner. Deforis, en 1772, put, d'après les manuscrits retrouvés, ajouter à l'œuvre imprimée une série d'*errata*, qui remplit dix-sept pages in-4° sur deux colonnes en caractères serrés. Et encore n'appelait-il pas *errata* les impertinences de Le Dieu.

vision même de la Bible en Ancien et Nouveau Testament; c'est aussi la division de l'œuvre historique (1) et de l'œuvre ascétique ou exégétique de Bossuet. Les éditeurs ont donc raison de placer les *Élévations* et les *Méditations*, non dans leur ordre de composition, mais dans leur ordre logique (2). Ainsi disposées, elles forment véritablement un tout. « C'est toute la religion, dogme et morale, que Bossuet nous représente là, dit M. Lanson (3). Mais il ne fait point œuvre de science. »

Il cite bien, sans doute, « les saints interprètes et entre autres saint *Augustin* (4) », « ce grand et saint docteur (5) », dont l'autorité lui est si chère, dont l'enseignement et les ouvrages lui sont si familiers, saint *Bernard* (6), saint *Basile* (7), saint *Athanase* (8), saint *Ambroise* (9), *Tertullien* (10), *Origène* (11), saint *Jean Chrysostome* (12), saint *Cyprien* (13), saint *Grégoire le Grand* (14), *Josèphe* (15), Ammien Marcellin (16) et le Concile de Trente (17). — Mais ces citations sont très rares, puisque saint Augustin ne paraît que six fois dans les *Méditations* (18) et saint Chrysostome qu'une seule fois (19). D'ailleurs, Bossuet reproduit plutôt « la doctrine des saints, la tradition constante de l'Église

(1) Il dit dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, deuxième partie, chap. I : « Jésus-Christ *attendu* ou *donné* a été dans tous les temps la consolation et l'espérance des enfants de Dieu ».

(2) On ne sait vraiment pas pourquoi l'édition de Bar-le-Duc les a séparées et mis les *Méditations* au tome II, parmi les œuvres sur l'Écriture sainte, les *Élévations* au tome VIII, parmi les œuvres de piété.

(3) *Bossuet*, p. 488.

(4) 6e semaine, *Ve Élévation*.

(5) Même semaine, *XVe Élévation*, et ailleurs, *passim*.

(6) 4me semaine, *IIIe Élévation*.

(7) 12me semaine, *XVe Élévation*.

(8) Même *Élévation*.

(9) 14me semaine, *IIIe et VIIIe Élévations*; 16me semaine, *IIe Élévation*.

(10) 16me semaine, *VIIIe Élévation*.

(11) 18me semaine, *IVe Élévation*.

(12) 21me semaine, *IIIe* et *VIIe Élévations*.

(13) La Cène, deuxième partie, XVIIe jour.

(14) 23me semaine, *VIe Élévation*.

(15) *Méditations* : Sermon sur la montagne, XIIIe jour, et du dimanche des Rameaux à la Cène, LXVIIe jour.

(16) Même jour.

(17) La Cène, première partie, LXIVe jour.

(18) Édition de Bar-le-Duc, t. II, p. 497, 598, 635, 666, 674, 696.

(19) Page 609.

catholique (1) » que la lettre même des Pères, dont les excellentes religieuses de la Visitation se préoccupaient beaucoup moins que des élans mystiques de l'admirable piété de leur grand évêque.

Il ne faut pas dire avec M. Lanson que « *cette fois seulement*, en faveur de ses chères religieuses, le sévère théologien a épanché toutes les tendresses de son âme et laissé déborder la vive source de lyrisme que recèlent les grands lieux de la philosophie morale et la méditation de la destinée humaine ». — *Bien des fois déjà,* nous avons surpris ces épanchements d'une âme aussi pieuse que sublime et qui, au dire de l'abbé Le Dieu, reproduisait dans ses Commentaires sur l'Écriture « la tendresse d'Origène ». Bien des fois nous avons admiré les élans lyriques de ce prophète au verbe inspiré, comme David ou Isaïe. Mais dans les *Élévations sur les Mystères* et les *Méditations sur l'Évangile,* plus encore que dans les *Sermons*, les *Oraisons funèbres* et ses autres ouvrages, Bossuet a devancé la poésie lyrique du dix-neuvième siècle pour l'expression personnelle, puissante et magnifique des misères, des désirs et des espoirs de l'homme, en face du néant de la vie et de l'infinité de Dieu (2).

C'est dans les *Élévations sur les Mystères* qu'on peut voir, au dire de M. Brunetière — l'*Évolution de la poésie lyrique*, I, p. 117, note 1, — « trois choses avec une entière clarté : 1° ce qu'il y a de lyrisme dans l'éloquence de Bossuet; 2° quelles sont exactement les limites, quelle est la ligne de partage ou de séparation de l'éloquence et du lyrisme; 3° ce qu'il y a de l'orateur, et même de l'orateur de la chaire, dans tous les grands lyriques ». — Il y a là, sans doute, quelque exagération, inspirée par l'esprit de système à M. Brunetière; mais Bossuet n'en est pas moins un grand lyrique.

« Il a fait, avec tout son cœur, le poème de la religion : métaphysique, morale, récits touchants et tableaux pittoresques, tout l'incompréhensible et tout le sensible de la

(1) *Méditations*, p. 658-659.
(2) Voir Deschanel, *le Romantisme des classiques*, tome I.

religion s'y trouvent réunis; et si Bossuet a donné dans d'autres ouvrages la mesure de sa vaste intelligence, nulle part il n'a mieux révélé cette intensité de sensation et cette profondeur d'amour, qui se dérobaient d'ordinaire en lui sous les formes austères du raisonnement (1). » L'*Imitation de Jésus-Christ*, « le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes », n'a rien de comparable aux coups d'aile superbes, aux envolées vers l'infini que l'on admire dans les deux premières Semaines des *Élévations*, où Bossuet s'élance, avec toute l'ardeur d'un génie inspiré par la foi, jusque sur le seuil des impénétrables mystères de l'adorable Trinité (2). Où trouver une tendresse mystique plus saine et d'un effet plus puissant que celle qui respire dans la partie des *Méditations* consacrée à la Cène et à l'Eucharistie? Après avoir signalé les miracles et les merveilles réalisés par le Verbe pour nourrir les hommes de sa chair sacrée et les abreuver de son sang adorable, Bossuet se demande : « Et comment tout cela s'est-il fait? « Dieu a tant aimé le monde! » Il ne nous reste qu'à croire et à dire avec le disciple bien-aimé : « Nous avons cru à l'amour que Dieu a eu pour nous (3). » La belle profession de foi! Le beau symbole! Que croyez-vous, Chrétien? Je crois à l'amour que Dieu a pour moi. Je crois qu'il m'a donné son Fils; je crois qu'il s'est fait homme; je crois qu'il s'est fait ma victime; je crois qu'il s'est fait ma nourriture et qu'il m'a donné son corps à manger, son sang à boire, aussi substantiellement qu'il a pris et immolé l'un et l'autre. Mais comment le croyez-vous? C'est que je crois à son amour, qui peut pour moi l'impossible, qui le veut, qui le fait. Lui demander un autre comment, c'est ne pas croire à son amour et à sa puissance. » On pourrait multiplier les exemples de ce que M. Lanson appelle « un mysticisme d'une tendresse qui n'énerve pas, qui ne fond pas les énergies du cœur, mais qui, au con-

(1) Lanson, *Bossuet*, p. 489.

(2) Le P. de la Broise, *Bossuet et la Bible*, p. 254-255, signale ces passages où « Bossuet, par moments, semble entrer dans la nuée et de là répéter à la terre les paroles qu'il entend. »

(3) *Saint Jean*, IV, 16.

traire, le trempe pour le combat de la vie, et qui par la contemplation enivrante de la perfection de Dieu, par la réflexion amère sur le néant de la créature, met en nous un principe fécond et fort d'activité morale et de volonté tendue au bien? Voilà par où ces deux ouvrages de Bossuet (les *Élévations* et les *Méditations*) sont parmi les plus excellents livres d'édification qu'on ait jamais écrits, par où ils participent au mérite singulier de ses *Lettres* de direction; voilà comment, à les lire, on oublie presque la merveilleuse poésie de la forme pour y cueillir tant de vérités fortifiantes, capables de soutenir encore aujourd'hui les âmes que n'enchante plus la consolante espérance dont l'Église catholique récompense ceux qui croient à ses mystères. »

Ce que M. Lanson ne dit pas, ce qu'aucun critique n'a fait remarquer en dehors du P. de la Broise, c'est que Bossuet s'inspire, dans les pages admirables des *Élévations* et des *Méditations*, des ouvrages de saint *Augustin*. Il a pris l'élan et le ton inspiré de ces *Réflexions*, de ces *Colloques*, de ces entretiens entre son âme et Dieu, non pas tant dans les *Confessions* et les *Traités sur l'Évangile de saint Jean*, dont parle le P. de la Broise (1), que dans les *Soliloques* de saint Augustin, que Bossuet ne cite pas, mais dont il reproduit l'onction et la piété, avec une grâce et un essor lyrique que n'a pas eus l'évêque d'Hippone. L'évêque de Meaux, d'ailleurs, est plus constamment biblique que son modèle : il explique les Livres saints par les Livres saints, et les pages des *Élévations* et des *Méditations* sont surchargées de notes qui renvoient continuellement aux textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, si familiers à celui qu'on pourrait appeler « l'homme par excellence de la Bible ».

« Il me redemanda cet ouvrage [les *Méditations*] avant sa mort, dit l'abbé Le Dieu (2). Il se l'est fait lire et relire plusieurs fois. Ce fut sa consolation et sa joie dans ses douleurs : il y trouva un avant-goût des joies éternelles. »

Le *De Excidio Babylonis* fut composé par Bossuet du

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 256.
(2) *Mémoires*, p. 99.

6 novembre 1701 ou 2 février 1702 par manière de délassement, à Germigny, à Versailles et à Paris (1).

Cette année-là, Jacques-Christophe Iselin, en latin *Iselius*, avait soutenu à Bâle une thèse latine (2) pour combattre l'*Explication de l'Apocalypse* publiée par Bossuet en 1689 et appliquant la prophétie de saint Jean à Patmos à la chute de Rome et de l'empire d'Occident. Un professeur de l'Académie de Bâle, Samuel Verensfels, inspirateur de cette thèse, à la soutenance de laquelle il avait présidé, la fit parvenir à Bossuet. L'évêque de Meaux reprit, à douze ans d'intervalle, les idées qu'il avait émises sur l'*Apocalypse*, et il les renouvela avec une fécondité de génie admirable. « S'il y a quelque surabondance dans les explications de l'auteur, c'est un heureux défaut, surtout en un sujet obscur comme l'Apocalypse, que l'excès de la méthode et de la clarté (3). »

Il faut donc remercier et féliciter Dom Deforis, qui, plus soucieux que l'évêque de Troyes (4) de la vraie gloire de Bossuet, a publié en 1772 le *De Excidio Babylonis*.

Dans cet ouvrage, comme dans l'*Explication de l'Apocalypse*, l'évêque de Meaux ne marche qu'à la lumière des doctrines exposées par les *Pères* et les docteurs de l'Église. — Dans sa *Préface*, il s'élève contre « les auteurs de la nouvelle réforme qui, après les explications et les décrets de tant de saints *Pères* et de l'Église tout entière, n'attribuent que bien peu d'autorité à la révélation de saint Jean et ne reconnaissent pas sa divinité. *Ecce, post tot sanctorum Patrum totiusque adeo Ecclesiae elucidationes ac decreta, novae reformationis auctores... quam parum tribuant re-*

(1) Le Dieu, *Journal*, t. IV, p. 25.

(2) *Dissertatio philologica-theologica in sententiam Jacobi Benigni Bossueti Condomensis olim, nunc Meldensis episcopi, viri clarissimi, de Babylone, bestiis ac meretrice Apocalypsis, quam, favente Deo, praeside viro venerando atque eruditionis et ingenii gloria celeberrimo D. Samuele Verensfelsio*, sacrae theologiae doctore locorum communium et controversiarum professore, in die 24 junii anni 1701, doctorum disquisitioni subjicit Jacobus Christophorus Iselius.

(3) P. de la Broise, *Bossuet et la Bible*, p. 286.

(4) Il avait bien vu le manuscrit parmi les papiers laissés entre ses mains : mais l'écriture lui en avait paru difficile à lire et il n'avait pas voulu se donner la peine de déchiffrer une dissertation latine, intéressante seulement, pensait-il, pour les érudits.

relationi Joannis, nec ejus divinitatem agnoscant ». — Dans la *Première démonstration*, qui a pour objet d'établir « que la Babylone de saint Jean ne porte aucun caractère de l'Église Romaine ou de n'importe quelle Église chrétienne », Bossuet cite l'*Apologie* de *Tertullien* et la *Préparation Évangélique* d'*Eusèbe*. — Dans le premier des quatre *Appendices* qui suivent cette *Démonstration* (1), il invoque, à propos du culte des saints dans l'Église, le témoignage de saint *Ambroise*, de *Théodoret*, « le plus éminent peut-être de tous les théologiens de son temps, *unus omnium sui aevi theologus vel praestantissimus* », de saint *Jérôme* dans son écrit contre Vigilance et il ajoute : « *Quis autem hos Patres, quis eis assentientes Gregorium Nazianzenum, Basilium Magnum, Augustinum, alios Ecclesiarum in Oriente juxta ac Occidente praesides, idololatras appellavit? Nempe Julianus impius, Eunapius sophista Graecus, Eunomius haereticus, denique Manichaeus.* Qui donc a appelé idolâtres ces Pères et ceux qui sont du même avis, Grégoire de Nazianze, Basile le Grand, Augustin, les autres évêques des Églises d'Orient et d'Occident? C'est Julien, un impie, Eunape, un sophiste grec, Eunome, un hérétique, enfin Manès. » Dans les premiers siècles de l'Église, ce mot de saint Athanase était en honneur : « Nous, fidèles, nous n'adorons pas du tout les images des saints, comme les païens leurs dieux : loin de nous une telle pensée! Nous manifestons seulement les sentiments et l'amour de notre âme envers une image. » — Dans le second *Appendice*, saint *Prosper*, saint *Cyprien*, un grand nombre de Papes et de Conciles sont cités pour établir que « saint Jean chante seulement les martyrs qui ont souffert avec lui-même sous l'empire romain et combattu les idoles anciennes et connues (2) ». — Le troisième (3) et le qua-

(1) Quod idololatria Romanae urbi a Joanne imputata non sit, aut esse possit aliud quam idololatria mere et proprie dicta antiquae urbis Romae, quae ejusdem apostoli tempore vigebat, ac deorum eo tempore notissimorum cultus; non autem cultus sanctorum, aut aliud quodquam quod Christianismum sapiat.

(2) Quod sanctus Joannes eos tantum canat martyres, qui sub imperio Romano cum ipso Joanne passi sint, et adversus vetera ac nota idola decertarint.

(3) De Roma idolis inhaerente sub piis quoque principibus.

trième (1) *Avertissements*, qui précèdent la seconde et la troisième *Démonstration*, sont remplis de textes de Zozime, de Sozomène, du prêtre *Orose*, de saint *Augustin* et de *Salvien*. Pour prouver que la Babylone de saint Jean, la Rome païenne, a été vraiment brûlée et détruite par Alaric, Bossuet cite, « comme premier témoin », saint *Augustin* et ses *Sermons*; « comme second témoin », saint *Jérôme*, ses *Lettres* à Démétriade, à Agéruchia, à Gaudentius, etc.; comme « troisième et quatrième témoins », Socrate et Marcellin; « comme cinquième témoin », le prêtre *Orose*, dont il donne de larges extraits. — Ce sont les mêmes auteurs qu'il invoque à l'appui de sa *seconde Démonstration*, où il établit « que la Babylone de saint Jean porte le caractère de la ville de Rome, mais de la Rome antique, qu'on voyait au temps de saint Jean, qui commandait aux nations, persécutait les saints, tenait aux fausses divinités, et avait été pour cela même détruite avec son empire si cruel et si superbe ». La *Cité de Dieu* de saint *Augustin* et l'*Histoire universelle* du prêtre *Orose* fournissent à Bossuet les éléments nécessaires pour établir les quatre caractères des dix rois signalés dans l'*Apocalypse* et qui ne seraient autres que les chefs des Barbares, « Visigoths, Ostrogoths, Vandales, Huns, Hérules, Lombards, Burgondes, Francs, Suèves et Alains ». Saint *Jérôme* nommait « les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Alamans, les Pannoniens ». On peut appliquer aux uns et autres ces caractères : 1° ils « n'auront pas de royaume », puisqu'ils ont parcouru l'Empire entier dans leurs courses vagabondes; 2° ils « livreront à la bête leur force et leur puissance », puisqu'ils ont tous servi Rome comme alliés, avant d'être ses vainqueurs; 3° « ils combattront contre l'Agneau, mais l'Agneau les vaincra », puisque de païens ils sont devenus enfants du Christ et de l'Église; 4° « ils recevront de la bête la puissance comme rois, pendant une

(1) Quale futurum esset excidium urbis et quando combusta sit.

heure », puisque Rome leur avait accordé à tous des provinces à ses frontières. — Dans la *troisième Démonstration*, où Bossuet prouve que « son interprétation s'adapte et s'harmonise avec le texte et les événements historiques, de manière à être à l'abri de toutes les objections de l'auteur » en question, Verensfels, on voit d'abord saint *Irénée*, « disciple de saint Polycarpe, disciple lui-même de saint Jean », *Clément d'Alexandrie*, *Tertullien*, *Eusèbe*, saint *Jérôme*, saint *Épiphane*, cités à propos de l'époque à laquelle a été écrite l'*Apocalypse* : la fin du règne de Domitien. C'est ensuite saint *Épiphane*, *Théodoret*, saint *Athanase*, *Clément d'Alexandrie* surtout, que Bossuet invoque pour expliquer dans l'*Apocalypse* les sept sons de la trompette, les étoiles tombant du ciel, les sauterelles et la fumée du puits de l'abîme. Le traité de *Lactance*, *De la mort des persécuteurs*, sert à l'évêque de Meaux pour rendre compte des six visions qui concernent la vengeance des nations et la persécution de Dioclétien. « Écoutons, dit-il, Lactance, qui connaît ces choses intimement, en homme nourri dans le palais de Crispus César, et compagnon de jeunesse de ce fils de Constantin le Grand : *Audiamus Lactantium, qui haec intime norit, nutritus in palatio et admotus juventuti Crispi Caesaris, Constantini Magni filii.* » Bossuet ne néglige pas les *autres Pères* et, à propos de la persécution de Julien, il dit : « Tous les historiens sont d'accord pour affirmer avec les Pères, *Grégoire de Nazianze*, Sozomène, *Théodoret*, *Orose*, que cet empereur avait voué aux dieux le sang des Chrétiens, s'il était revenu vainqueur de sa guerre contre les Perses (1) ». Enfin, à propos du règne de Jésus-Christ avec les âmes bienheureuses (2), Bossuet s'écrie : « En faveur de cet événement si beau, nous avons invoqué des témoins qui ne sont pas des hommes vulgaires et obscurs, mais *tout ce qu'il y a de très saints Pères*, *Basile*,

(1) « Itaque consentiunt omnes historici et Patres. Gregorius Nazia. orat. 3 et 4, Sozomenus, Theodoretus, Orosius, devotum ab ipso Christianorum sanguinem, si voti compos ex Persico bello rediisset ». *Demonstratio* IIIa, art. XV.
(2) Même *Démonstration*, art. XXXV.

les deux Grégoire, Ambroise, Chrysostome, Jérôme, Augustin et les autres, sans aucune exception, qui ont été les plus célèbres au quatrième, au cinquième siècle et dans les siècles suivants, et qui sont les plus recommandables par leur piété et leur doctrine. *Hujus autem pulcherrimi eventus testes adhibuimus, non vulgares, non obscuros homines, sed quotquot exstiterunt sanctissimos Patres, Basilium, Gregorios, Ambrosium, Chrysostomum, Hieronymum, Augustinum, et reliquos, exceptione nulla, quarto, quinto et secutis saeculis memoratissimos, pietateque et doctrina commendatissimos.* » Fort de l'autorité de ces grands hommes, dans le commerce desquels il fait ses délices, Bossuet confond les protestants, Grotius, Iselius, Verensfels, et il termine sa dissertation *De excidio Babylonis* par le cri que saint *Augustin* rapporte comme s'échappant de la bouche des chrétiens de son temps, en présence des merveilles dont ils étaient les témoins : « Gloire au Christ! Louanges au Christ! *Gloria Christo! Christo laudes!* »

La dernière œuvre exégétique de Bossuet, c'est l'*Explication de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la sainte Vierge et du Psaume XXI :* « dictée de son lit (1) », (décembre 1703-janvier 1704), dans l'intervalle des souffrances que lui causait la maladie de la pierre, dont il devait mourir (2), elle fut publiée le 25 mars 1704.

Il faut laisser à Bossuet lui-même le soin de nous dire avec une admirable simplicité comment sortit de son cœur, autant que de son génie, cette œuvre qui est comme le testament de sa science et de sa piété : « Pendant que je m'occupais à découvrir les erreurs des critiques judaïsants, dit-il (3), je sentais mon esprit ému en soi-même, en voyant des Chrétiens, et des Chrétiens savants, qui semblaient même zélés pour la religion, au lieu de travailler, comme ils le devaient, à l'édification de la foi, employer toute leur subtilité à éluder les prophéties sur lesquelles elle est ap-

(1) Le Dieu, *Mémoires*, t. I. p. 213.
(2) Les premiers symptômes du mal apparurent vers la fin de 1701.
(3) *Avertissement* de l'*Explication de la prophétie d'Isaïe*.

puyée; et, plus dangereux que les rabbins, leur fournir des armes pour combattre les apôtres et Jésus-Christ même. Les Sociniens avaient ouvert cette dispute, et la licence augmentait tous les jours. Il me paraissait qu'une courte interprétation de quelques anciennes prophéties pouvait être un remède aussi abrégé qu'efficace contre un si grand mal; et alors il arriva qu'un de mes amis m'ayant proposé ses difficultés sur la prédiction d'Isaïe, où l'enfantement d'une vierge était expliqué, j'avais tâché d'y répondre avec toute la netteté et toute la précision possible, et néanmoins en faisant sentir la force des preuves de la mission de Jésus-Christ et un caractère certain de sa divinité.

« En même temps, je me souvenais d'avoir prêché, il y a deux ans, une *Explication du Psaume XXI*, où j'avais démontré d'une manière sensible à toute âme fidèle, la passion, le crucifiement, la résurrection de notre Sauveur et sa gloire, qui devait paraître dans la conversion des gentils.

« Je me sentais aussi sollicité, durant une convalescence qui ne me permettait pas tout à fait l'usage de mes réflexions, d'entretenir mon esprit de saintes pensées, capables de le soutenir, et c'est ce qui a produit ces petits écrits.

« Dieu ayant mis dans le cœur de plusieurs personnes pieuses d'en demander des copies, on a eu plus tôt fait de les imprimer, et les voilà tels qu'ils sont sortis d'une étude qui n'a rien eu de pénible. Qui sait si Dieu ne voudra pas se servir de cet exemple pour exciter des mains plus habiles à donner de pareils ouvrages à l'édification publique, et apprendre aux Chrétiens, non pas à disputer contre les Juifs, ce qui ne produit que de sèches altercations, mais à poser solidement les principes de la foi? »

Il faut toute l'édifiante modestie d'un Bossuet pour faire ainsi appel à « des mains plus habiles » que les siennes : la postérité les attend encore, et quoique « la tentation », que l'évêque de Meaux avec son coup d'œil d'aigle prévoyait comme « venant peut-être dans la suite à s'élever par le

discours des libertins, aussi remplis d'ignorance que d'inconsidération (1) », n'ait pas manqué de se produire, il n'y a pas eu d'autre Bossuet pour la « prévenir heureusement par une doctrine établie sur la pierre, qui empêche non seulement les orages et les tempêtes, mais encore qui déracine jusqu'aux moindres doutes », de telle sorte « que nous marchions, d'un pas ferme, comme ont fait nos pères, sur le fondement des apôtres et des prophètes (2) ».

C'est par trois lettres que Bossuet répond aux difficultés élevées par Grotius à propos de la prophétie d'Isaïe : *Ecce Virgo concipiet et pariet Filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel* (3). Ces difficultés se ramènent à ceci : « Selon la prophétie, le Messie doit naître d'une Vierge. Les Juifs voient Jésus-Christ, fils d'une femme mariée, sans avoir aucun moyen de juger qu'elle est vierge. Le Messie doit s'appeler Emmanuel : Jésus-Christ a un autre nom. Donc, les autres Juifs ont eu raison de croire, aux termes de cette prophétie, que Jésus-Christ, fils de Marie, femme de Joseph, n'était pas le Messie ». — Bossuet répond que la prophétie d'Isaïe n'avait aucun besoin d'être connue par les Juifs comme réalisée : « Les preuves indicatives de la venue du Messie devaient être distribuées de manière qu'elles fussent connues chacune en leur temps. Celle-ci a été révélée quand et à qui il a fallu : la sainte Vierge l'a sue d'abord; quelque temps après saint Joseph, son mari, l'a apprise du ciel, et l'a crue, lui qui y avait le plus d'intérêt; saint Matthieu la rapporte comme une vérité déjà révélée à toute l'Église (4). » Bossuet montre par analogie que « c'était une marque pour connaître le Christ qu'il devait convertir les gentils », et cependant il défendait à ses apôtres « d'entrer dans la voie des gentils » ; la plupart des prophéties n'étaient pas connues durant sa vie; celle de l'enfantement virginal est de ce nombre; plusieurs de ses disciples l'ont ignorée et il ne

(1) *Avertissement* de l'*Explication de la prophétie d'Isaïe*, etc.
(2) Même *Avertissement*.
(3) VII, 14.
(4) *Première Lettre.*

s'est pas pressé de les instruire sur ce point non plus que sur beaucoup d'autres; il était du conseil de Dieu que le mystère de l'Incarnation s'accomplît sous le voile du mariage (1). « Il me resterait à vous avertir, conclut Bossuet, qu'il serait facile de *vous prouver par les Pères*, et surtout par saint *Chrysostome*, principalement dans ses *Homélies de l'obscurité des prophéties*, et par saint *Jérôme* en divers endroits, la doctrine avancée dans cette lettre : mais je ne crois pas ce travail nécessaire, puisque la chose est si constante par les Écritures. »

Voilà bien, pris sur le fait, les sentiments intimes de Bossuet : l'Écriture, d'abord, la Tradition et les *Pères* ensuite pour expliquer l'Écriture, dans les cas où elle ne peut pas s'éclairer par elle-même, comme le *Psaume* XXI sur la Passion et le délaissement de Notre-Seigneur (2) s'éclaire par les Évangiles. « Dieu a voulu composer exprès d'obscurité et de lumière (le tissu des Écritures), afin, comme dit saint *Augustin*, de rassasier notre intelligence par la lumière manifeste et de mettre notre foi à l'épreuve par les endroits obscurs. En un mot, il a voulu qu'on ait pu faire à l'Église de mauvais procès; mais il a voulu aussi que les humbles enfants de l'Église y pussent assez aisément trouver les principes pour les décider; et s'il reste, comme il en reste beaucoup, des endroits impénétrables, ou à quelques-uns de nous, ou à nous tous dans cette vie, le même saint *Augustin* nous console, en nous disant que, soit dans les lieux obscurs, soit dans les lieux clairs, l'Écriture contient toujours les mêmes vérités, qu'on est bien aise d'avoir à chercher, pour les mieux goûter quand on les trouve; et où, si l'on ne trouve rien, on demeure aussi content de son ignorance que de son savoir, puisqu'après tout il est aussi beau de vouloir bien ignorer ce que Dieu nous cache que d'entendre et de contempler ce qu'il nous découvre (3) ».

(1) Sommaire de la *Deuxième Lettre*.
(2) Bossuet n'y cite qu'en passant les saints Pères, § II.
(3) Fin de la *Troisième Lettre*.

Quel admirable exégète, et comme on est ravi de voir tant d'humilité s'allier à tant de génie dans le grand évêque, que La Bruyère, « parlant d'avance le langage de la postérité », appelait « un Père de l'Église (1) ! »

(1) *Discours de réception à l'Académie*, 1693.

CHAPITRE V

LES SAINTS PÈRES ET BOSSUET AUTEUR ASCÉTIQUE.

L'ascétisme de Bossuet! ce mot peut faire sourire les esprits superficiels, les critiques à courte vue, qui, sur la foi de Voltaire, ne voient dans l'évêque de Meaux que « le plus éloquent des Français », et ne parlent de lui que comme de l'adversaire impitoyable de l'ascétisme et du mysticisme, qu'il a poursuivis avec acharnement dans la personne et les écrits de Fénelon.

Et pourtant, rien de plus faux qu'une pareille idée. Ceux qui ont lu Bossuet, tout Bossuet, savent « qu'il connut et qu'il aima en docteur et en directeur éclairé l'ascétisme et même la mystique (1) ».

Il était tout jeune encore, lorsqu'il écrivait très probablement à Langres, où il fut ordonné sous-diacre, le 21 septembre 1648, cette méditation *sur la brièveté de la vie*, dont Gandar a dit (2) : « Il paraîtra remarquable que le jeune écrivain se soit tout d'abord surpassé lui-même en agitant au fond de sa conscience, dans le recueillement et l'effusion de la prière, cette grande pensée de la mort et de l'éternité qui devait remplir les *Oraisons funèbres.* »

Il n'avait que trente ans, lorsque, le 15 octobre 1657, à la demande de la reine mère, Anne d'Autriche, il prêcha à Metz le *Panégyrique de sainte Thérèse*, dont la *Muse historique disait :*

(1) P. de la Broise, *Bossuet et la Bible*, p. 242.
(2) *Choix de Sermons de la jeunesse de Bossuet*, p. 3.

Multitude de personnages,
Savants, qualifiés et sages,
En l'oyant attentivement,
Firent de lui ce jugement
Qu'un jour son éloquence exquise
Ferait un grand bruit dans l'Église...

Le cardinal Mazarin,

Qui goûte fort les belles choses
Que l'on prêche, écrit, dit ou fait
Demeura plus que satisfait,

quand il entendit le soir, seigneurs et princesses porter jusqu'aux nues l'incomparable prédicateur. Il est certain que ce *Panégyrique* est un chef-d'œuvre et que Bossuet y commente admirablement ces paroles : « *Nostra autem conversatio in cœlis est;* notre société est dans les cieux (1) », en montrant « le vol de cette âme (celle de sainte Thérèse), que l'amour de Dieu a blessée..... Enflammée de l'amour de Dieu, elle le cherche par son espérance : c'est le premier pas qu'elle fait; que si l'espérance est trop lente, elle y court, elle s'y élance par des désirs ardents et impétueux : tel est son second mouvement; et enfin son dernier effort, c'est que les désirs ne suffisant pas pour briser les liens de sa chair mortelle, elle lui livre une sainte guerre; elle tâche, ce semble de s'en décharger par de longues mortifications et par de continuelles souffrances, afin qu'étant libre et dégagée et ne tenant presque plus au corps, elle puisse dire avec vérité ces paroles du saint Apôtre : *Nostra autem conversatio in cœlis est*. Notre conversation est dans les cieux. Ce sont, Messieurs, ces trois actions de la charité de Thérèse qui partageront ce discours. » Bossuet expose avec une vivacité touchante les sentiments les plus délicats et les plus élevés de la grande mystique espagnole, et il cite souvent des paroles (2) ou des traits de sa vie, qu'il connaît à fond.

(1) *Epître aux Philippiens*, III, 20.
(2) Voir en particulier la fin du premier point.

Peu d'années après, il faisait aux Carmélites de Paris des Conférences qu'elles trouvaient admirables et « d'une beauté enchantée », comme on l'a vu plus haut (1).

Les treize *Sermons de Vêtures* ou de Professions qui nous restent de Bossuet témoignent éloquemment de la science et de la pratique qu'il avait des secrets du mysticisme, de ces ascensions de l'âme vers la perfection, qui est l'idéal de la vie religieuse : sortir du monde, sortir de soi-même, de son corps et de ses sens, de son âme et de sa volonté, vivre en Dieu et pour Dieu, voilà ce que Bossuet appelle la « vraie liberté (2) » des âmes qui se donnent entièrement au Christ Jésus, ou bien la renaissance spirituelle : *Oportet vos nasci denuo* (3). Aux « trois désordres » de notre nature corrompue, « une liberté indocile, une molle délicatesse, un vain désir de paraître », il oppose « des remèdes forts et infaillibles » : la règle et la contrainte, la mortification, et la vie cachée. — Avec quelle onction ne recommande-t-il pas à Mlle de Beauvais, en 1667, de « choisir l'abaissement et l'abjection et de se rendre petite, selon le précepte de l'Évangile : petite aux yeux des autres hommes, très petite à ses propres yeux ! » — Avec quelle pathétique éloquence ne dit-il pas, en 1669, à Mlle de la Vieuville : « Ma chère Sœur, abandonnez-vous à ce Médecin tout-puissant (le Fils de Dieu) ; apprenez de lui ces trois choses, que vous devez avant toutes choses, vous démêler de la multitude ; après, rassemblez tous vos désirs en l'unité seule ; et enfin, vous y trouverez le repos et la consistance. » — Quel art profond et quelle délicatesse infinie dans le *Sermon pour la Profession* de Mme de la Vallière, 4 juin 1675, où sont décrits les « deux amours qui font ici toutes choses. Saint *Augustin* les définit par ces paroles : *Amor sui usque ad contemptum Dei ; amor Dei usque ad contemptum sui* (4) : l'un est « l'amour de soi-même poussé jusqu'au mépris de Dieu » :

(1) Page 207.

(2) Voir en particulier les *Sermons pour la Vêture de postulantes Bernardines*, prêchés à Metz le 28 août 1658 et en 1661 (?).

(3) *Sermon pour la Vêture* de Mlle de Bouillon, 8 septembre 1660.

(4) *De Civitate Dei*, lib. XIV, c. XXVIII.

c'est ce qui fait la vie ancienne et la vie du monde; l'autre est « l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi-même » : c'est ce qui fait la vie nouvelle du christianisme et ce qui étant porté à sa perfection fait la vie religieuse. Ces deux amours opposés feront tout le sujet de ce discours (1). Mais prenez bien garde, Messieurs, qu'il faut ici observer plus que jamais le précepte que nous donne l'*Ecclésiastique* : « Le sage qui entend, dit-il, une parole sensée, la loue et se l'applique à lui-même (2) »; il ne regarde pas à droite et à gauche à qui elle peut convenir; il se l'applique à lui-même et il en fait son profit. Ma Sœur, parmi les choses que j'ai à dire, vous saurez bien démêler ce qui vous est propre. Faites-en de même, chrétiens (3) ». — Bossuet pénètre peut-être encore plus avant dans les secrets de la vie religieuse, lorsque, à propos de la Vêture de Marie-Anne de Bailly, le 5 décembre 1681, il dit : « Je vous ferai voir... premièrement, jusqu'à quel point votre condition vous oblige à renoncer au monde; en second lieu, comment il vous faut persévérer dans cette sainte résolution ; et enfin, comment non contente de persévérer, vous devez toujours croître et toujours enchérir par-dessus les actions passées. »

Ce n'étaient pas seulement les personnes de la cour et du grand monde, les Henriette d'Angleterre, les Turenne, les Condé, les de Bellefonds, les de Bouillon, les la Vallière, les Dangeau, les de Luynes, les La Rochefoucauld, les lords Perth et Lovat, qui recherchaient la direction et l'éloquence de Bossuet. « Sa réputation, dit Le Dieu (4), se répandait de toutes parts et on voulait l'entendre dans tous les couvents. Mme de Montpensier, qui honorait de son amitié

(1) Bossuet avait pris pour texte : *Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia.*

(2) *Ecclé.*, XXI, 18.

(3) On sait que tous ne le firent pas. Beaucoup de courtisans et de curieux étaient allés à la cérémonie dans l'espoir d'entendre quelque récit émouvant des scandales passés. Bossuet déçut cet espoir par ces simples mots : « Qu'avons-nous vu, et que voyons-nous? Quel état! et quel état! » Les mondains dépités se vengèrent en calomniant le grand orateur, si bien que Mme de Sévigne, absente à son très grand déplaisir, écrivait à sa fille, le 5 juin 1675, que « le discours de M. de Condom n'avait point été aussi divin qu'on l'espérait ».

(4) *Mémoires*, p. 96, 97, 98.

Mme Henriette de Lorraine, sa parente, abbesse de Jouarre, où même elle l'allait voir assez souvent, y avait amené notre abbé, en 1662, pour prêcher la Toussaint. Il fit son sermon sur ce texte de l'Apocalypse : *Amen, Alleluia*, c'est-à-dire louange, action de grâces, en quoi consiste toute la vie des bienheureux : ce que saint *Augustin* a traité plusieurs fois dans la *Cité de Dieu*, dans ses *Sermons* et ailleurs comme une matière des plus belles et des plus imposantes. Elle réussit à merveille à Jouarre, où il fut beaucoup parlé d'*Alleluia*.

« En 1664, le duc de Luynes, ami de tous les gens habiles, qui connaissait fort notre abbé et l'aimait avec la distinction qu'il méritait, le mena encore à Jouarre, dans la compagnie de l'évêque de Périgueux, pour la profession de ses deux filles... L'abbé Bossuet (prêcha) pour Henriette-Thérèse-Angélique d'Albert de Luynes...

« Il alla aussi à Meaux, en 1669, avec le duc de la Vieuville pour la vêture de sa fille Marie-Thérèse-Henriette de Vienne, qu'il prêcha le 8 septembre...

« Quand il y avait quelque raison, surtout de charité, il ne refusa jamais sa parole aux couvents. Entre une infinité d'exemples, j'en dirai seulement deux de cette sorte. L'un est celui de Mme de la Mare, religieuse des Filles-Dieu de Paris, qui lui était recommandée par Mgr le Dauphin et par le duc de Montausier, et qu'il ne put faire recevoir avec une si grande recommandation qu'à la condition expresse de prêcher à sa vêture et à sa profession, ce qu'il fit en 1686, avec cette circonstance qu'il fut obligé de partir de Meaux le jour même de la Pentecôte, au soir, après avoir fait le sermon et tout l'office dans sa cathédrale, afin d'être à Paris le lundi suivant au matin, pour recevoir les vœux de cette fille et faire la prédication.

« L'autre est celui d'une sainte veuve, qui n'avait d'autre recommandation que sa vertu et son zèle pour la religion. Les sermons qu'il fit à sa vêture, le jour de l'Ascension 1697, et à sa profession, le 22 mai 1698, furent les conditions de son engagement à Torcy.

« Depuis qu'il fut attaché à son église, il donna souvent de pareils exemples, mais sans se livrer trop aux monastères, suivant la pratique de saint *Augustin*, qui n'y allait que pour des besoins pressants, dit l'ancien auteur de sa vie (1). Il les visitait donc à propos, et consolait par sa parole les saintes vierges qu'il estimait, comme un ancien Père, la plus noble portion du troupeau de Jésus-Christ et la plus digne du soin des pasteurs. Il leur parlait familièrement, comme il avait fait aux Carmélites, dans des Conférences, sur un point de la règle, sur un psaume ou quelque endroit important de l'Évangile, pour leur en faciliter la méditation et leur en donner le goût et le désir, cette nourriture des âmes. Les filles de la Visitation de Meaux, les Ursulines, Notre-Dame, Jouarre, Faremoutiers et les autres maisons religieuses de la ville de Meaux, ont été souvent favorisées de ces pieuses et ferventes élévations, comme il les appelait. »

Nous savons qu'il se félicitait de trouver dans son diocèse des chrétiennes d'élite, comme Mme d'Albert et la sœur Cornuau de Saint-Bénigne, à laquelle il disait avec un air de joie et de confiance : « Qu'on est heureux, ma Fille, quand on peut parler de Dieu, de ses bontés et de son amour à des âmes qui en sont touchées (2) ! »

Il y avait donc en Bossuet autre chose que la connaissance théorique de l'ascétisme : il y avait la pratique de ces voies spirituelles où il dirigeait les autres. Sans doute, il cachait au monde ces dévotions; mais quelquefois des confidences lui échappaient. Il écrivait au maréchal de Bellefonds : « Il faudrait être comme un saint *Ambroise*, un vrai homme de Dieu, un homme de l'autre vie, où tout parlât, dont tous les mots fussent des oracles du Saint-Esprit, dont toute la conduite fût céleste (3)... En vérité, c'est un état désirable, de vouloir s'oublier soi-même à force de se remplir de Dieu. Je trouve qu'on se sent trop, et de beaucoup trop, lors

(1) *Aug. Vit.* per Possidonium, cap. XXVII. (Note de l'abbé Le Dieu).
(2) *Second Avertissement de la sœur Cornuau*, en tête des *Lettres* qui lui sont adressées, t. XI, p. 290.
(3) *Lettre* sans date.

même qu'on tâche le plus de s'appliquer à Dieu. Dévouons-nous à lui en simplicité, soyons pleins de lui; ainsi nos pensées seront des pensées de Dieu, nos discours des discours de Dieu; toute notre action sortira d'une vertu divine. Il me semble qu'on prend cet esprit dans l'Écriture (1). »

Il le prenait aussi dans les œuvres des *Pères*.

Voici, d'ailleurs, des actes qui sont encore plus significatifs que les plus belles paroles. « Ce saint prélat, dit la sœur Cornuau (2), avait un amour si grand pour tout ce qui attachait à Dieu, et particulièrement pour les vœux de la religion, qu'il ravissait quand il en parlait à cette personne. Il lui a dit plusieurs fois qu'il *tâchait de vivre comme s'il les avait faits*, qu'il se regardait dans sa dignité comme ne possédant rien, que Dieu lui faisait la grâce de ne s'approprier aucune chose et de ne se servir de ce qu'il avait que pour sa gloire, pour l'Église et pour les pauvres. C'était par cet amour de la pauvreté qu'il avait laissé à son ancien intendant tout le soin de ses affaires et de son revenu et qu'il *n'avait d'argent que pour les charités qu'il faisait;* quelquefois même son intendant ne lui en donnait pas facilement, ce qui lui donnait en un sens de la joie, le faisant entrer dans l'esprit de la sainte pauvreté. C'est ce qu'il a dit à cette personne en confidence...

« L'humilité de ce prélat, quoique si connue, était encore bien au-delà de ce qu'on peut en penser. Il a fait l'honneur de dire quelquefois à cette personne qu'il souffrait d'être obligé par sa dignité de garder une manière de supériorité pour le bien même des personnes, afin de les tenir plus dans la soumission et dans l'ordre, mais que c'était un pesant fardeau pour lui... S'il était permis à cette personne de parler de l'affaire du Quiétisme, elle dirait des choses admirables sur son humilité dans tout ce qu'on a dit de lui et dans tout ce qu'on lui a reproché si vivement, sur son zèle pour la gloire de Dieu et la saine doctrine... Il n'avait pas un moindre amour pour tout ce qui tendait à ou-

(1) *Lettre* du 6 juillet 1677.
(2) *Second Avertissement, passim.*

blier son corps, pour ne songer qu'à son âme; c'était pour ce motif qu'il prêtait si peu d'attention à tout ce qui pouvait incommoder... « Hé quoi! Monseigneur, ne voyez-vous pas cette horrible fumée? » (lui disait un jour cette personne) : « Ah! lui dit-il, il est vrai, il en fait beaucoup : mais je vous avoue, ma Fille, que je ne la voyais pas et que je la sentais encore moins dans un sens. Dieu me fait la grâce que rien ne m'incommode : le soleil, le vent, la pluie, tout est bon. »... Cette personne ne saurait aussi passer sous silence son amour pour les prières de la nuit : il aurait souhaité que tout le monde eût eu du goût pour ces saintes veilles. Il disait quelquefois à cette personne qu'il était obligé à ses ouvrages, qui souvent dans la nuit le réveillaient plusieurs fois; et que, comme il se levait aussitôt qu'il lui venait quelque pensée, cela lui donnait occasion de parler un peu au saint Époux. Ce saint prélat disait que l'âme était bien disposée à écouter Dieu et à obtenir ses grâces dans le silence de la nuit. Il en avait donné un grand goût à cette personne et lui avait prescrit les mêmes pratiques, mais entre Dieu et elle; car c'étaient des choses où il voulait du secret... Enfin cette personne ne finirait jamais, si elle voulait rapporter toutes les héroïques vertus qu'elle a eu l'honneur de voir en lui. »

Il y a là tout un côté inconnu de la grande et belle vie de Bossuet : ni Levesque de Burigny, ni le cardinal de Bausset, ni M. Lanson ne l'ont mis en lumière; seul, le Père de la Broise en a parlé en excellents termes, mais un peu brièvement (*Bossuet et la Bible*, p. 242-246).

Il nous reste quelques œuvres ascétiques de Bossuet, en dehors des *Élévations sur les Mystères* et des *Méditations sur l'Évangile*. Ce sont les *Instructions aux Ursulines de Meaux* et *aux Visitandines* de la même ville, les *Opuscules de piété*, les *Poésies sacrées*, le *Traité de la Concupiscence* et les *Lettres de direction*.

Dans quelle mesure l'influence des *Pères* de l'Église se fait-elle sentir dans cette partie trop peu étudiée jusqu'ici de l'œuvre de Bossuet?

Les *Pères* étaient ses modèles, ainsi qu'on l'a vu : il voulait être « un vrai homme de Dieu, comme saint *Ambroise* (1) »; il imitait saint *Augustin* dans ses rapports avec les monastères (2). « Quand vous et les saintes âmes pour qui je travaille goûtent ce que je fais, disait-il à la sœur Cornuau, je reconnais la vérité de ce que dit un *grand saint* du cinquième siècle : le docteur reçoit ce que mérite l'auditeur (3)... Mes paroles, ma Fille, n'en sont pas meilleures pour avoir en vous l'effet que vous dites... C'est une marque que ce que je vous ai écrit m'avait été donné par l'Esprit-Saint; car ce qui vient de l'homme ne touche point l'homme et n'entre point dans son cœur : ainsi regardez-le comme venant de Dieu et non de moi. »

Il écrivait à Mme d'Albert, le 28 février 1697 : « Pour la spiritualité, celle dont vous me parlez est en effet fort sèche, et ce qui m'y fait de la peine, c'est le peu de conformité que j'y trouve avec l'esprit de *saint Augustin*, qui me paraît être celui de Jésus-Christ et de l'Évangile. »

Les auteurs dont Bossuet s'est le plus inspiré sont : saint *Bernard*, dont on a vu déjà ce qu'en pensait l'évêque de Meaux, qui le possédait parfaitement, d'après Le Dieu (4), sainte *Thérèse*, à propos de laquelle il écrivait à Mme d'Albert de Luynes, le 12 septembre 1693 : « Je suis en tout et pour tout du sentiment de sainte Thérèse : je croirais le contraire fort périlleux » ; — et saint *François de Sales*, dont il disait à la sœur Cornuau avec humilité (5) : « Que nous sommes redevables à saint François de Sales de nous avoir appris les règles de la conduite des âmes! Que la doctrine de ce grand saint est à révérer! Je veux toute ma vie me la proposer pour exemple, puisque c'est celle que le Seigneur a enseignée lui-même. » Il n'était point du tout

(1) Lettre au maréchal de Bellefonds, sans date.

(2) Le Dieu, *Mémoires*, p. 98.

(3) *Premier Avertissement* de la sœur Cornuau sur les *Lettres* que Bossuet lui a adressées.

(4) Le Dieu, *Mémoires*, p. 57.

(5) *Second Avertissement des Lettres à la sœur Cornuau* : « Quand ce saint prélat, dit-elle, connaissait la bénédiction que Dieu avait donnée à ses paroles et les bons effets que sa douceur avait produits, il disait, etc. »

du goût de ce prélat que l'on usât de sévérité ni de répréhension trop vive; il disait que, quand il pensait à l'entretien du Sauveur avec la Samaritaine et aux saintes adresses dont il se servit pour faire connaître à cette femme pécheresse ses égarements, il se confirmait de plus en plus que la douceur ramenait plus d'âmes à Dieu et les retirait plus véritablement de leurs dérèglements que la sévérité, qui ne servait ordinairement qu'à les aigrir et à les soulever contre les avis qu'on leur donnait. Cette charité immense, que ce saint prélat avait pour les âmes, ne se bornait pas seulement à celles que Dieu avait mises sous sa conduite par des voies particulières; car, quoiqu'il ne voulût pas se charger de trop de conduites, il ne refusait pas ses avis, quand il croyait que cela était utile. »

Saint *François de Sales*, sainte *Thérèse*, saint *Bernard*, voilà donc les guides de Bossuet dans l'ascétisme et la spiritualité. Quant aux mystiques modernes, leur nom se rencontre rarement sous sa plume; de temps en temps, il en fait l'éloge ou échange à leur sujet quelques pensées avec ses correspondants, quand ceux-ci lisent ces auteurs; mais il ne les cite guère de lui-même.

On peut faire la même remarque à propos des anciens docteurs de l'Église : *Clément d'Alexandrie*, *Origène*, saint *Ambroise*, *Cassien*, saint *Jean Climaque*, *Gerson*. Bossuet s'inspire de leur doctrine générale plutôt que de leurs ouvrages, auxquels il a bien moins recours dans ses œuvres ascétiques que dans ses autres travaux. Il passe par-dessus les grandes écoles mystiques du moyen âge; il touche à peine à la spiritualité des *Pères*; « il puise le plus souvent dans la Bible elle-même ses principes et ses conseils. Appliquer la doctrine biblique aux besoins des âmes, c'était en résumé tout son art comme directeur (1) ». « Les paroles de l'Écriture, écrivait-il à Mme d'Albert, le 24 janvier 1691, et surtout celles de l'Évangile, où Jésus-Christ parle lui-même, sont le vrai remède de l'âme ; et une partie de la cure des

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 257.

âmes consiste à les savoir appliquer à chaque mal et à chaque état. C'est là du moins tout ce que je sais en matière de direction, et il me semble qu'on s'en trouve bien. » « J'ai reçu et vu le passage de sainte *Thérèse*, disait-il à la même religieuse, le 4 décembre 1694 : je le connaissais; il est plein de vérité et de lumière; mais mon fondement n'est pas sur ces discours, quoique j'y défère beaucoup. *J'ai ma règle dans l'Écriture,* et c'est selon celle-là, qui ne peut faillir, que je tâche de vous conduire. »

Il faut voir néanmoins de plus près ce que Bossuet ascète emprunte aux *saints Pères*.

ARTICLE I[er]

Les saints Pères et les Instructions (1) aux Ursulines et aux Visitandines de Meaux (1685-1686).

Les Ursulines de Meaux nous ont pieusement conservé le sens, sinon la lettre, de six *Instructions* que Bossuet leur adressa et dont les deux premières sont antérieures à la fête de Pâques 1685 (2), la troisième (3) est du 27 avril, la quatrième du 4 mai, la cinquième du 5 août de la même année (4), et la sixième de février 1686. « Il semble que ces Religieuses, dit l'abbé Lebarq, habituées à l'étude et à l'enseignement, aient réussi à se procurer une sorte de sténographie de ces discours, en faisant plusieurs copies qu'on aura ensuite fondues en une seule. Quelques pléonasmes en sont résultés. Peut-être s'est-on permis de combler par des additions faibles quelques lacunes. Tout examiné, ces textes ne me paraissent pas mériter le dédain dont on les accable Lachat, X, 493, cf. 481. »

(1) La plupart des éditions portent : *Exhortations*. Nous suivons le texte de l'abbé Lebarq.
(2) Lebarq, *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, p. 272.
(3) C'est la seconde dans les éditions. (Lebarq.)
(4) Après l'*Oraison funèbre* de la princesse Palatine, qui eut lieu le 9 août 1685, Bossuet écrivit, le 20 août, à la Supérieure et aux Religieuses de Sainte-Ursule pour exprimer sa satisfaction de ce qu'on avait tenu compte de ses recommandations faites dans la Conférence du 5 août.

Une religieuse de la même communauté nous a laissé les « *Paroles saintes de mon illustre Pasteur Monseigneur Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, la veille et le jour de ma profession*, vers 1686.

Les *Mémoires de la Visitation* de Meaux nous ont aussi fourni le *Précis d'un discours* fait à cette communauté, le 30 juin 1685.

Il y a dans ces *Instructions* maintes citations de l'Écriture et probablement aussi maintes réminiscences *des Pères;* mais on n'y trouve qu'un texte d'un « grave auteur », que Bossuet ne nomme pas : *Si tacueritis, salvi eritis* (1), mais qui doit être un Père de l'Église, ou l'un de « ces fondateurs de religions » dont il parle (2), et qu'un passage inspiré par les *Confessions* de saint *Augustin*, « le fils de tant de larmes ». « Je trouve heureusement, dit Bossuet, qu'aujourd'hui se rencontre la fête de sainte Monique, qui est votre modèle, mes Filles, en l'exercice de votre institut, dans son zèle, dans sa charité, dans le soin et la sollicitude qu'elle a eus et par les travaux qu'elle a soutenus, n'épargnant rien pour obtenir et pour procurer la conversion de son fils. Hé ! ne savez-vous pas que ce sont ses soupirs et ses gémissements, ses larmes et ses continuelles prières qui ont enfanté saint Augustin à la grâce? Que voilà une belle idée pour vous conduire dans vos emplois et dans tout ce que vous avez à faire dans l'instruction des enfants! Il est vrai que vous ne trouverez pas dans cette jeunesse, qui vous est confiée, les grands crimes qu'avait sainte Monique à combattre et à détruire dans son fils; quoique cela ne soit pas, elles ont néanmoins le principe de tous les vices, par cet héritage funeste que nous tenons d'origine. »

(1) Bossuet recommande le silence de *règle*, le silence de *prudence* et le silence de *patience*.

(2) *Instruction sur le silence*, 6°.

ARTICLE II

Les saints Pères et les *Opuscules* de piété de Bossuet.

Le premier de ces *Opuscules,* composé en 1692 pour Mme d'Albert de Luynes et publié en 1731 à la suite des *Méditations,* est le magnifique *Discours sur la vie cachée en Dieu,* ou l'*Exposition de ces paroles de saint Paul :* « Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ. Quand Jésus-Christ, qui est votre vie, apparaîtra, alors vous apparaîtrez en gloire avec lui (1). » Il y a là, sur la vanité de la louange des hommes, des pages ravissantes : « O homme! qui me louez, que voulez-vous faire? Je ne parle pas de vous, homme malin, qui me louez artificieusement par un côté, pour montrer mon faible de l'autre... Vous voulez que je fasse du bruit dans le monde... Vous voulez que je montre mes talents. Quels talents? la véritable et solide vertu, qui n'est autre que la piété? Irai-je, avec l'hypocrite, sonner de la trompette devant moi?... Laissez-moi donc être terre et cendre à mes yeux, terre et cendre dans le corps, quelque beau, quelque sain qu'il soit, encore plus terre et cendre au dedans de l'âme, c'est-à-dire un pur néant. »

Un seul passage de cet éloquent et dramatique (2) Commentaire est inspiré par saint *Augustin :* « Que me profitent ces louanges qu'on me donne? Elles achèvent de m'enivrer et de me séduire. Si le monde loue le bien, tant mieux pour lui. « Mes frères, disait un saint, ce serait vous porter envie de ne vouloir pas que vous louassiez les dis-

(1) Dans l'original, au commencement, *Ms. Fr.* 12820, on lit cet avis, mis par Le Dieu en tête de l'autographe de Bossuet : « *Discours sur l'Epître du samedi saint. Vous êtes morts*, etc., fait par feu Mgr l'évêque de Meaux, en 1692, au temps de Pâques, pour Mme de Luynes de Jouarre. Original de la main de l'auteur. »

(2) Dramatique, en effet, puisque Bossuet s'y fait dire par un ami du monde : « Il est beau de savoir forcer l'estime des hommes, de se faire une place, où l'on se fasse regarder : ou si l'on y est par son mérite, par sa naissance, par son adresse, en quelque sorte que ce soit, y étaler toutes les richesses d'un beau naturel, d'un grand esprit, d'un génie heureux, et vaincre enfin l'envie, ou la faire taire. C'est une fumée, disait quelqu'un, mais elle est douce ; c'est le parfum, c'est l'encens des dieux de la terre. — Est-ce aussi celui du Dieu du ciel? » répond Bossuet.

cours où je vous annonce la vérité (1). » Louez-les donc, car il faut bien que vous les estimiez et les louiez, afin qu'ils vous profitent; je veux donc bien vos louanges, parce que sans elles je ne puis vous être utile. Mais pour moi, qu'en ai-je affaire? Ma vie et ma conscience me suffisent. L'approbation que vous me donnez vous est utile; mais elle m'est dangereuse. Je la crains, je vous la renvoie, je ne la veux que pour vous. »

Comment résister à la tentation de citer la fin de ce délicieux opuscule? « Allez, ma Fille, aussitôt que vous aurez achevé de lire ce petit et humble écrit; et vous, qui que vous soyez, à qui la divine Providence le fera tomber entre les mains, grand ou petit, pauvre ou riche, savant ou ignorant, prêtre ou laïque, religieux et religieuse ou vivant dans la vie commune, allez à l'instant au pied de l'autel. Contemplez-y Jésus-Christ dans ce sacrement où il se cache. Demeurez-y en silence; ne lui dites rien; regardez-le, et attendez qu'il vous parle et jusqu'à tant qu'il vous dise dans le fond du cœur : Tu le vois, je suis mort ici et ma vie est cachée en Dieu, jusqu'à ce que je paraisse en ma gloire pour juger le monde. Cache-toi donc en Dieu avec moi, et ne songe point à paraître que je ne paraisse (2). »

Le *deuxième Opuscule*, *Réflexions sur quelques paroles de Jésus-Christ :* « Et moi je vous dis : Ne résistez point à celui qui vous traite mal (3). Bienheureux sont les doux, parce qu'ils possèderont la terre (4). Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur (5) », contient un passage sur l'auteur ascétique préféré de Bossuet : « Saint *François de Sales* s'est adonné à un continuel exercice de la douceur pour l'intérêt de la foi, et nous devons nous y attacher pour l'intérêt de la charité : car la charité ne nous doit pas être moins précieuse que la foi, et nous ne devons pas faire moins pour l'une que pour l'autre. »

(1) *Serm. eccl.*
(2) Edition de Bar-le-Duc, t. VIII, p. 613.
(3) *Saint Matthieu*, V, 39.
(4) *Ibidem*, V, 4.
(5) *Ibidem*, XI, 29.

Les *Opuscules suivants* — le 3e, *sur la Prière*, le 4e, *sur la Prière au nom de Jésus-Christ*, le 5e, *De la meilleure manière de faire l'Oraison* (1), le 6e, *Pensées détachées sur les visites du Seigneur, l'attention à lui plaire, l'efficace de la parole de Dieu*, le 7e, *Manière courte et facile pour faire l'Oraison en foi et de simple présence de Dieu*, le 8e, *Exercice journalier, pour faire en esprit et foi toutes ses actions pendant le noviciat*, le 9e, *Exercice de la sainte Messe* (2), le 10e, *Prières pour se préparer à la sainte Communion* (3), le 11e, *Préparation à la retraite pour le renouvellement des vœux*, le 12e, *Sur le parfait abandon*, le 13e, *Sentiments et dispositions dans lesquels on doit célébrer son entrée dans la sainte religion*, le 14e, *Élévation pour le renouvellement des vœux, le jour de la Toussaint*, le 15e, *Retraite de dix jours sur la pénitence*, le 16e, *Retraite de dix jours sur les jugements téméraires et autres sujets*, le 17e, *Préparation à la mort* (4), le 18e, *Exercice pour se disposer à bien mourir*, le 19e, *Réflexions sur l'agonie de Jésus-Christ*, le 20e, *Prière pour unir nos souffrances à celles de Jésus-Christ*, le 21e, *Discours aux Filles de la Visitation sur la mort*, le jour du décès de M. Mutelle, leur confesseur, — ne renferment qu'une seule citation des Pères ; elle est de saint *Augustin* : « Il se faut faire violence, afin que la coutume de pécher cède à la violence du repentir, comme dit saint Augustin (5). Méditez et goûtez cette parole (6). »

Dans le 22e *Opuscule*, *Sentiments du chrétien, touchant la vie et la mort*, tirés du chapitre cinquième de la *seconde*

(1) « La meilleure oraison, dit Bossuet, est celle où l'on s'étudie, avec plus de simplicité et d'humilité, à se conformer à la volonté de Dieu et aux exemples de Jésus-Christ, et où l'on s'abandonne le plus aux dispositions et aux mouvements que Dieu met dans l'âme par sa grâce et par son esprit. »

(2) Ces *Exercices* (8 et 9), disaient les éditeurs de 1808, « nous ont été remis par un curé du diocèse de Meaux, qui les tenait de M. de Saint-André, curé de Varèdes, lequel était très lié avec M. Bossuet, et avait eu soin, après sa mort, de recueillir dans les différentes communautés les écrits que ce prélat avait faits pour leur instruction. »

(3) Imprimées en 1731, après les *Méditations*.

(4) Elle comprend *huit grandes prières* et quelques « *courtes prières*, que l'on peut réitérer à un malade, aux approches de la mort contre les terreurs de la mort ».

(5) *In Joannem, Tract.* XLIX.

(6) *Quinzième Opuscule.*

Épître aux Corinthiens (1), il y a plusieurs passages de saint *Augustin*. « Que si nous vivons comme voyageurs, nous devons considérer tout ce que nous possédons sur la terre, non pas comme un bien véritable, mais comme un rafraîchissement durant le voyage : *Instrumentum peregrinationis, non irritamentum cupiditatis*, dit saint Augustin (2) ; comme un bâton pour nous soutenir dans le travail, et non comme un lit pour nous reposer; comme une maison de passage où l'on se délasse, et non comme une demeure où l'on s'arrête. C'est pourquoi l'apôtre saint Paul appelle notre corps un tabernacle, c'est-à-dire une tente, un pavillon, une cabane, en un mot, un lieu de passage et non une demeure fixe. » Après avoir cité tout un passage de saint Paul sur « cet esprit de pèlerinage, qui est l'esprit de la foi », Bossuet le commente ainsi : « C'est-à-dire, selon saint *Augustin*, que ceux qui ont des femmes ne doivent point y être liés par aucun attachement corporel; que ceux qui s'affligent par le sentiment du mal présent doivent se réjouir par l'espérance du bien futur; que la joie de ceux qui s'emportent parmi les commodités temporelles doit être tempérée par la crainte des jugements éternels; que ceux qui achètent doivent posséder ce qu'ils ont, sans que leur cœur y soit engagé ; enfin que ceux qui usent de ce monde doivent considérer qu'ils passent avec lui, parce que la figure de ce monde passe : *Qui habent uxores, non carnali concupiscentiae subjugentur; et qui flent tristitia praesentis mali, gaudeant spe futuri boni ; et qui gaudent propter temporale aliquod commodum, timeant aeternum supplicium; et qui emunt, sic habendo possideant ut amando non haereant ; et qui utuntur hoc mundo, transire se cogitent, non manere* (3) ». Bossuet ajoute que, quelque regret qui accompagne la mort de ceux qui nous sont chers, il faut nous consoler par l'espérance de nous revoir : « C'est ainsi, dit saint

(1) Scimus enim quoniam, si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quod aedificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, aeternam in coelis.

(2) *In Joannem, Tract.* XL, 10.

(3) *De Nupt. et Concup.*, lib. I, c. XIII.

Augustin, qu'on permet à la tendresse des fidèles de s'attrister sur la mort de leurs amis, par le mouvement d'une douleur passagère. Que les sentiments de l'humanité leur fassent répandre des larmes momentanées, qui soient aussitôt réprimées par les consolations de la foi; laquelle nous persuade que les chrétiens qui meurent s'éloignent un peu de nous pour passer à une meilleure vie. *Permittuntur itaque pia corda charorum de suorum mortibus contristari dolore sanabili, et consolabiles lacrymas fundant conditione mortali, quas cito reprimat fidei gaudium, qua creduntur fideles, quando moriuntur, paululum a nobis abire et ad meliora transire* (1). »

Si le 23e *Opuscule, Réflexions sur le triste état des pécheurs et les ressources qu'ils ont dans la miséricorde de Dieu*, ne contient que des citations de l'Écriture, le 24e, *Discours sur l'union de Jésus-Christ avec son épouse*, en deux parties : *Comment Jésus-Christ est-il l'Époux des âmes dans l'Oraison*, et *Les devoirs de l'âme qui est épouse de Jésus-Christ*, est presque entièrement rempli des commentaires des *saints Pères* sur le *Cantique des Cantiques* et sur ce verset en particulier : « *Veni in hortum meum, soror mea, sponsa.* Je suis venu dans mon jardin, ma sœur, mon épouse (2). Saint *Bernard* dit que c'est dans l'Oraison, qui est un admirable commerce entre Dieu et l'âme, qu'on ne connaît jamais bien qu'après en avoir fait l'expérience,... que l'Époux visite l'Épouse; c'est là que l'Épouse soupire après son Époux; c'est là que se fait cette union déifique entre l'Époux et l'Épouse, qui fait le souverain bien de cette vie... Les visites que l'Époux céleste rend à l'Épouse se font dans le cœur... Je confesse, dit saint Bernard (3), que cet amoureux Époux m'a quelquefois honoré de ses visites; et, si je l'ose dire dans la simplicité de mon cœur, il est vrai qu'il m'a souvent fait cette faveur. Dans ces fréquentes visites, il est arrivé parfois que je ne m'en suis pas aperçu.

(1) *De Verb. Apostol. Serm.* CLXXII.
(2) *Cantique des Cantiques*, V. C'est le texte du *Discours* de Bossuet.
(3) *In Cant. Cant. Serm.* LXXIV, 5.

J'ai bien senti sa présence; je me souviens encore de sa demeure; j'ai même pressenti sa venue; mais je n'ai jamais su comprendre comment il entrait ni de quelle manière il sortait, si bien que je ne puis dire ni d'où il vient, ni où il va, ni l'endroit où il entre, ni celui par où il sort. Certainement, il n'est pas entré par les yeux, car il n'est point revêtu de couleur; il n'est pas aussi entré par l'oreille, car il ne fait point de bruit; ni par l'odorat, car il ne se mêle point avec l'air comme les odeurs, mais seulement avec l'esprit... Peut-être qu'il n'était pas besoin qu'il entrât, parce qu'il n'était pas dehors.

« Dieu m'est témoin, dit *Origène* (1), que j'ai souvent reçu la visite de l'Époux, et qu'après l'avoir entretenu avec de grandes privautés, il se retire tout d'un coup et me laisse dans le désir de le chercher et dans l'impuissance de le trouver. Dans cette absence, je soupire après son retour; je le rappelle par des désirs ardents, et il est si bon qu'il revient. Mais aussitôt qu'il s'est montré et que je pense l'embrasser, il s'échappe de nouveau; et moi je renouvelle mes larmes et mes soupirs...

« Qui est-ce qui me pourra développer le secret de ces mystérieuses vicissitudes, dit saint *Bernard* (2)? Qui m'expliquera les allées et les venues, les approches et les éloignements du Verbe? L'Époux n'est-il point un peu léger et volage? D'où peut venir et où peut aller ou retourner celui qui remplit toutes choses de son immense grandeur? Sans doute, le changement n'est pas dans l'Époux, mais dans le cœur de l'Épouse, qui reconnaît la présence du Verbe, lorsqu'elle sent l'effet de la grâce; et quand elle ne le sent plus, elle se plaint de son absence et renouvelle ses soupirs. Elle s'écrie avec le Prophète : « Seigneur! mon cœur vous a dit : les yeux de mon âme vous ont cherché (3). » Et peut-être, dit saint *Bernard* (4), que c'est pour cela que

(1) *In Cant. Homil.* I. n. 7.
(2) *In Cant. Serm.* LXXIV, n. I.
(3) *Ps.* XXVI. 8.
(4) *In Cant. Serm.* LXXIV, 29.

l'Époux se retire, afin qu'elle le rappelle avec plus de ferveur : comme autrefois s'étant joint aux deux disciples qui allaient à Emmaüs, il feignit de passer outre, afin d'entendre ces paroles de leur bouche même : *Mane nobiscum, Domine* (1) : Demeurez avec nous, Seigneur; car il se plaît à se faire chercher, afin de réveiller nos soins et d'embraser notre cœur.

« Il ne fait que toucher en passant la cime de notre entendement : comme un éclair, dit saint *Grégoire de Nazianze*, qui passe devant nos yeux, partageant ainsi notre esprit entre les ténèbres et la lumière, afin que ce peu que nous connaissons soit un charme qui nous attire, et que ce que nous ne connaissons pas soit un secret qui nous ravisse d'étonnement...

« Il semble que [le Fils de Dieu] se joue avec les hommes, dit *Richard de saint Victor* (2), comme un père avec ses enfants : ils se figurent tantôt qu'ils le tiennent, et puis tout à coup il leur échappe; tantôt il se montre comme un soleil avec beaucoup de lumière; et puis en un moment il se cache dans les nuages. Il s'en va, il revient, il fuit, il s'arrête; il les surprend, il se laisse surprendre, et tout aussitôt il se dérobe...

« *Tous les saints Pères* qui parlent de l'union qui se fait entre l'âme et l'Époux céleste, dans l'exercice de l'oraison, disent qu'elle est inexplicable. *Saint Thomas* l'appelle un baiser ineffable, parce qu'on peut bien goûter l'excellence des affections et des impressions divines, mais on ne la peut pas exprimer. *Saint Bernard* dit que c'est un lien ineffable d'amour, parce que la manière dont on le voit est ineffable et demande une pureté de cœur tout extraordinaire. *Saint Augustin* dit que cette union se fait d'une manière qui ne peut tomber dans la pensée d'un homme, s'il n'en a fait l'expérience..... L'âme qui aime parfaitement Jésus-Christ, après avoir pratiqué toutes les actions de vertu et de mortification les plus héroïques, après avoir

(1) *Saint Luc*, XXIV, 29.
(2) *De Grad. Charit.* cap. II.

reçu toutes les faveurs les plus signalées de l'Époux, les visions, les révélations, les extases, les transports d'amour, les vues, les lumières, croit n'avoir rien fait et n'avoir rien reçu; à cause, dit *saint Macaire*, du désir insatiable qu'elle a de posséder le Seigneur; à cause de l'amour immense et ineffable qu'elle lui porte, qui fait qu'elle se consume de désirs ardents et qu'elle aspire sans cesse au baiser de l'Époux...

« Cette union parfaite,... c'est le plus haut degré de la contemplation, le plus sublime don de l'Époux, qui se donne lui-même, qui s'écoule intimement dans l'âme, qui la touche, qui se jette entre ses bras et se fait sentir et goûter par une connaissance expérimentale, où la volonté a plus de part que l'entendement et l'amour que la vue. D'où vient que *Richard de Saint-Victor* (1) dit « que l'amour est un œil et qu'aimer c'est voir », et *saint Augustin :* « Qui connaît la vérité, la connaît; et qui la connaît, connaît l'éternité; c'est la charité qui la connaît (2). »

« On peut bien dire avec *saint Bernard* que cet embrassement, ce baiser, cette touche, cette union, n'est point dans l'imagination ni dans les sens, mais dans la partie la plus spirituelle de notre être, dans le plus intime de notre cœur, où l'âme, par une singulière prérogative, reçoit son bien-aimé, non par figure, mais par infusion, non par image, mais par impression. On peut dire avec *Denis le Chartreux* que le divin Époux, voyant l'âme tout éprise de son amour, se communique à elle, se présente à elle, l'embrasse, l'attire au dedans de lui-même, la serre étroitement avec une complaisance merveilleuse, et que l'épouse, étant tout à coup, en un moment, en un clin d'œil, investie des rayons de la Divinité, éblouie de sa clarté, liée des bras de son amour, pénétrée de sa présence, opprimée du poids de sa grandeur et de l'efficace excellente de ses perfections, de sa majesté, de ses lumières intenses, est tellement surprise, étonnée, épouvantée, ravie en admiration de son infinie

(1) *De Grad. char.*, cap. III.
(2) *Confes.*, lib. VII, c. x.

grandeur, de sa brillante clarté, de la délicieuse sérénité de son visage, qu'elle est comme noyée dans cet abîme de lumière, perdue dans cet océan de bonté, brûlée et consumée dans cette fournaise d'amour...

« Jésus-Christ prend quelquefois le nom de Seigneur, quelquefois celui de Père, et quelquefois celui d'Époux. Quand il veut nous donner de la crainte, dit *saint Grégoire* (1), il prend la qualité de Seigneur; lorsqu'il veut être honoré, il prend celle de Père; mais quand il veut être aimé, il se fait appeler Époux...

« En cet amour consiste, comme dit excellemment *saint Bernard* (2), la ressemblance de l'âme avec le Verbe, selon cette parole de l'Apôtre : « Soyez les imitateurs de Dieu comme étant ses enfants bien-aimés, et marchez dans l'amour et la charité, comme Jésus-Christ nous a aimés. »

« L'âme qui est assez heureuse pour y être parvenue brûle d'un si ardent désir de voir son Époux dans la gloire que la vie lui est un supplice, la terre un exil, le corps une prison et l'éloignement de Dieu une espèce d'enfer qui la fait sans cesse soupirer après la mort. Dans cet état, dit *saint Grégoire* (3), elle ne reçoit aucune consolation des choses de la terre : elle n'en a aucun goût, ni sentiment, ni désir; au contraire, c'est pour elle un sujet de peine, qui la fait soupirer jour et nuit et languir dans l'absence de son Époux...

« Tel était *saint Ignace*, martyr, qui soupirait après les tourments et la mort, par l'extrême désir qu'il avait de voir Jésus-Christ. « Quand sera-ce, disait-il, que je jouirai de ce bonheur d'être déchiré des bêtes farouches dont on me menace? Ah! qu'elles se hâtent de me faire mourir et de me tourmenter; et, de grâce, qu'elles ne m'épargnent point comme elles font les autres martyrs; car je suis résolu, si elles ne viennent à moi, de les aller attaquer et de les obliger à me dévorer. Pardonnez-moi ce transport, mes petits enfants; je sais ce qui m'est bon : je commence main-

(1) *In Cant. Prooem.*, n. 8.
(2) *In cant. Serm.* LXXXIII, n. 3.
(3) *In Cant.*, c. III.

tenant à être disciple de Jésus-Christ, ne désirant plus rien de toutes les choses visibles, et n'ayant qu'un seul désir, qui est de trouver Jésus-Christ. Qu'on me fasse souffrir les feux, les croix et les dents des bêtes farouches; que tous les tourments que les démons peuvent inspirer aux bourreaux viennent fondre sur moi; je suis prêt à tout, pourvu que je puisse jouir de Jésus-Christ. » Quel amour! quels transports! quelle ardeur pour Jésus-Christ! Puissions-nous entrer dans ces sentiments, et comme le saint martyr, n'avoir plus de vie, d'être, de mouvement, que pour consommer notre union avec le divin Époux! »

Voilà comment le mysticisme de Bossuet parle de l'abondance du cœur, *ex abundantia cordis*. Sans doute, il s'inspire de saint *Ignace*, de saint *Grégoire de Nazianze*, de saint *Bernard*, de *Denis le Chartreux*, de saint *Macaire*, de saint *Augustin*, de *Richard de Saint-Victor*, *d'Origène*, et on voit par là combien se trompent ceux qui disent que Bossuet ne fit du mysticisme et ne s'occupa des auteurs ascétiques que pour répondre à Fénelon dans la querelle du Quiétisme; mais au fond, c'est son âme qui s'épanche, son âme qui était « tout amour et toute charité (1) ». Il avait affirmé un jour, en faisant le *Panégyrique de saint François de Paule*, que cet admirable saint avait toujours un air riant, parce qu'il aimait, « parce que, dit saint *Augustin*, celui qui aime ne travaille pas : *qui amat non laborat*... Celui qui aime, il aime : *qui amat, amat*, [dit le tendre et affectueux saint *Bernard*]. Ce n'est pas, ce semble, une grande merveille. Il aime, c'est-à-dire il ne sait autre chose qu'aimer; il aime et c'est tout! » Il en est de Bossuet comme de saint Bernard, de saint François de Paule : il a aimé; « il a chanté le cantique de l'amour divin, avec quelle tendresse, avec quelle effusion, quel ravissement de toute l'âme! Avec quels cris parfois où sa passion débordait! « Vive Dieu! Vive l'Éternel! » Nul cœur mystique, depuis l'*Imitation* (2), n'a été plus profondément

(1) Lanson. *Bossuet*, p. 11.
(2) Il y a là une exagération : sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, saint Fran-

épris. Et voilà le principe de cette sérénité, de cette joie grave et pleine qu'il a portées toute sa vie sur son visage : il aimait ».

ARTICLE III

Les Saints Pères et les *Poésies sacrées* de Bossuet.

C'est parce « qu'il aimait » que Bossuet faisait des vers à Meaux, sur la fin de sa vie. Dans sa jeunesse, le 26 mai 1652, il avait traduit la prose *Veni sancte, Spiritus* (1) ; à soixante-neuf ans, il ne cultiva la Muse que pour s'édifier lui-même et édifier, non pas le public, mais quelques âmes d'élite. « Il a laissé, dit Le Dieu (*Mémoires*, t. I, p. 170) des traductions en vers français d'un grand nombre de *Psaumes* et de plusieurs Cantiques, qui ont été admirées par de grands maîtres en l'art poétique; c'est encore une preuve qu'il a voulu donner, *comme ont fait les saints Pères*, de son affection à la sainte Écriture. »

« Ne parlons point, écrivait-il à Mme d'Albert de Luynes (2), de me divulguer comme faisant des vers, quoi qu'en dise le P. Toquet, à qui je défère beaucoup... Je ne fais des vers que par hasard, pour *m'amuser saintement* d'un sujet pieux, par un certain mouvement dont je ne suis pas le maître. Je veux bien que vous les voyiez, *vous et ceux qui peuvent en être touchés*. A tout hasard, voilà l'hymne (3), sauf à ajouter et entrelacer un sixain. Vous aurez bientôt les mystères jusqu'à l'Incarnation (4). » « Laissez voir les vers, lui disait-il encore (5), avec le même secret, à Mes du N.., de Lusancy et de Rodon, si elle en a entendu parler,

çois de Sales, saint Vincent de Paul, la bienheureuse-Marguerite Marie Alacoque, etc., sont postérieurs à l'*Imitation*, et il faut bien croire que leur charité était plus héroïque encore que celle de Bossuet.

(1) Edition Lachat, t. X, p. 484.

(2) Le 7 juin 1696.

(3) Quel est cet hymne? On n'en trouve pas dans le Recueil de *Poésies sacrées* qui nous restent.

(4) Si Bossuet a fait sur les Mystères les poèmes qu'il annonçait dans cette lettre, il faut avouer qu'ils sont perdus.

(5) *Lettre* du 14 mai 1696.

même à Mme la Guillaumie; permettez-en la lecture à ma sœur Cornuau, tant qu'elle voudra. » Un autre jour (1), Bossuet écrivait à Mme d'Albert : « Il y a bien d'autres cantiques sur le métier. « Prenez les petits renards (2) »; taillez dans le vif : *que ce soit le fruit de cette poésie.* » « Vous me renverrez les vers, quand vous les aurez fait écrire, comme à l'ordinaire », lui mandait-il, le 15 août 1697, et le 10 octobre de la même année : « Le vers que vous désirez est ainsi :

... Tout ce qu'on a pensé
Sans que d'un Dieu jaloux l'honneur soit offensé (3).

On dit indifféremment *avec* ou *avecque;* ce dernier rend la mesure complète. »

C'est, sans doute, encore à des vers que Bossuet fait allusion, quand il écrit (4) : « Voilà *des consolations* que je vous envoie ; faites-en part à Mme de Luynes, sans oublier ma sœur Bénigne. Je vous en permets des copies, à condition, aussitôt qu'il y en aura une, de me renvoyer le tout. »

La discrétion de Bossuet à propos des essais poétiques d'une Muse tardive éclate encore plus dans la *Correspondance* avec sœur Cornuau de Saint-Bénigne : « Lisez les vers tant que vous voudrez, lui écrit-il le 29 mai 1696; *j'ai des raisons pour ne vouloir pas qu'on en donne des copies à qui que ce soit.* Je veux bien que vous les fassiez voir à celles que vous me marquez »... « Vous avez fait l'application que je souhaitais de l'endroit du *Cantique des Cantiques*, où il est parlé de la taille de la vigne et des petits renards (5). Poursuivez et extirpez tout... Je vous envoie le reste des vers sur le *Cantique* aux conditions que vous me proposez, *pour ces dames et pour vous* (6) »... « Il

(1) *Lettre* du 10 août 1696.
(2) Le Cantique où ces mots sont commentés existe encore : c'est le IIIe sur le *Saint Amour :*

Prenez ces renardeaux ravageurs de la vigne, etc.

(3) Encore une pièce de vers qui nous manque.
(4) *Lettre* du 9 août 1697.
(5) On a vu plus haut une allusion à la même pièce de vers.
(6) *Lettre* du 11 août 1696.

se trouvera du temps pour s'occuper de l'effet des vers du saint *Cantique* (1) »... « Tenez-vous en, ma Fille, aux *ordres* que je vous ai donnés sur la communication de mes vers, *persistant à ne vouloir pas qu'on les voie* (2). »

La sœur Cornuau écrivait au cardinal de Noailles en lui envoyant une copie des *Lettres* de Bossuet : « J'ai cru aussi, Monseigneur, que vous seriez très aise de voir les vers que ce saint prélat faisait comme en se jouant, pour ainsi dire, quand nous lui en demandions, feu Mme d'Albert et moi. Je m'assure que Votre Éminence sera consolée de voir *les grands et intimes sentiments* de ce prélat, *et combien son cœur était pris et épris du saint amour.* Ce sont ces véritables sentiments qu'il nous donnait, comme il nous le disait, sans art et sans étude, en nous assurant qu'il ne voulait pas retirer nos esprits du véritable sens de l'Écriture ; qu'il aimait mieux que ses vers fussent moins élégants et ne s'en pas détourner pour suivre de plus belles expressions. *Il nous demandait comme le secret sur ses vers,* ne voulant pas qu'on sût qu'il en faisait ; et il n'en faisait, à ce qu'il nous disait avec confiance, que parce qu'il semblait que Dieu voulait qu'il contentât nos désirs là-dessus. Il nous avouait que les sentiments que Dieu lui donnait pour nous lui étaient utiles à lui-même ; qu'il se sentait pénétré des effets de l'amour divin, que Dieu lui mettait au cœur de nous expliquer dans ses vers. Il est vrai que, quand il nous les donnait ou qu'il les lisait, il était quelquefois tout perdu en Dieu, et parlait du céleste Époux d'une manière qui nous ravissait, qui nous faisait voir, sans qu'il le voulût, qu'il se passait de grandes et intimes choses en lui ; mais comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, Monseigneur, *il n'a jamais permis que nous ayons parlé* de cela, ni que nous ayons communiqué ces vers, particulièrement ceux sur le *Cantique des Cantiques,* où l'amour divin est plus exprimé ; non qu'il en fît mystère, mais parce qu'il ne croyait pas ce langage propre à tout le monde et que, d'ailleurs, ses au-

(1) *Lettre* sans date de 1696.
(2) *Lettre* du 7 juin 1697.

tres ouvrages ne lui permettaient pas de donner autant d'attention qu'il eût fallu pour mettre ses vers dans leur dernière perfection; d'autant plus qu'à peine étaient-ils sortis de son cœur et de sa plume que nous les lui arrachions des mains. tant notre empressement était grand sur cela. Il est vrai qu'il en a retouché quelques-uns; mais je ne crois pas qu'il y ait mis tout à fait la dernière main, ni à tous ceux qu'il a faits. »

Qu'aurait donc dit le grand évêque de la publication qu'on a faite de ses poésies de vieillesse? Il aurait protesté avec énergie, d'autant plus qu'il n'avait aucune illusion sur ses talents poétiques (1), ni même sur son goût en matière de poésie, puisqu'il écrivait, le 7 mars 1691, au P. Mauduit, de l'Oratoire : « Les deux *Psaumes* que vous m'avez envoyés m'ont transporté en esprit dans les temps où ils ont été composés, et si je n'ose encore me prononcer sur l'impression, c'est à cause que *je n'ose aussi me fier à mon jugement ni à mon goût sur la poésie*, dans l'extrême délicatesse, pour ne pas dire dans la mauvaise humeur, de notre siècle. »

Quoi qu'il en soit de la pensée intime de Bossuet sur la valeur de ses essais poétiques, il faut avouer qu'il n'était poète et grand poète qu'en prose. Ses vers sont médiocres, parfois même mauvais (2); seule, l'intention est louable : c'est une pieuse pensée qui l'a poussé à rendre « un suprême hommage d'admiration impuissante (3) » à cette poésie des Livres saints, dont il s'enivrait.

La première partie des poèmes de Bossuet est intitulée

(1) Pourquoi le P. de la Broise (*Bossuet et la Bible*, p. 36, note 3), écrit-il que Bossuet se faisait quelque « illusion sur ses talents poétiques? » — Il n'y paraît certes pas.

(2) Comme quand il fait rimer « recherché » et « écrasé » : ou quand il dit (*Le Saint Amour*, I et III) :

Ton nom, venu du ciel, est une *douce étreinte*
Des plus vives odeurs.
Allons (c'en est le temps) des branches renaissantes
Trancher l'accroissement;
Et faisons endurer à nos fertiles plantes
Cet utile tourment.

(3) Le mot est du P. de la Broise, p. 37.

le Saint Amour ou endroits choisis du Cantique des Cantiques, avec des réflexions morales. Dans le préambule, *Salomon au lecteur*,

Mortels, purifiez vos heures, vos pensées,
Et laissez loin de vous les ardeurs insensées
D'un amour furieux,
Si vous voulez, épris d'une flamme pudique,
Entonner ces beaux airs, et du Roi pacifique
Les chants mystérieux,

Bossuet s'inspire évidemment d'*Origène* et de saint *Jérome* (1), et, de même que, dans son *Commentaire* du *Cantique* en prose latine et française, il suit « les interprètes de ce livre que Jésus-Christ a donnés à l'Église », depuis *Origène*, saint *Jérome*, *Théodoret*, saint *Ambroise*, jusqu'à saint *Thomas d'Aquin* et le Père *Louis de Léon*, de même, dans les quatorze pièces de vers qu'il a consacrées aux passages les plus beaux des chapitres I, II, V, III, VI, IV, VII, VIII, du même *Cantique*, il prend pour guides ces mêmes *Pères*, ces mêmes docteurs de l'Église, surtout dans les *Réflexions* morales qui terminent ses petits poèmes, comme elles terminent les différents chapitres de son *Commentaire*.

Ainsi, le passage : *Adjuro vos, filiae Jerusalem, per capreas, cervosque camporum, ne suscitetis, neque evigilare faciatis dilectam, quoadusque ipsa velit* (2), s'applique, d'après saint *Bernard* et saint *Grégoire*, « aux âmes fidèles qui travaillent au salut des autres », et auxquelles le Christ « défend de remettre dans la vie active quelque grande âme, enflammée de l'amour divin et élevée à une haute contemplation ». « Car l'Époux (saint *Bernard, Serm.* 52, n. 6) sait que l'Église, cette bonne mère, est toujours attentive aux progrès de ses enfants par le zèle de son amour : c'est pourquoi il n'a pas craint de lui confier ce secret de la conduite des âmes. » « Les hommes charnels qui sont dans l'Église, dit saint *Grégoire*, ne cessent de troubler le repos

(1) Voir la *Préface sur le Cantique des Cantiques*, dont il a été parlé plus haut.
(2) Chap. II, v. 7.

des saintes âmes dans la contemplation : il faut les écarter. — Bossuet traduit :

Ah ! ne la troublez pas, vous, ses chères compagnes,
Jusques à son réveil;
Par les faons, par les cerfs sautant par les campagnes,
Ménagez son sommeil.

Réflexion.

Ainsi l'Époux, soigneux du repos de l'Amante,
Établit des pasteurs la garde vigilante
Pour veiller à l'entour.
Vous seule, ô sainte Église, ô mère charitable,
Gardez à vos enfants leur Amant véritable
Par vos soins maternels (1).

Ainsi encore, « selon *Origène*, les malins esprits sont figurés par les petits renards (2), qui vont aux vignes, par leurs terriers, en ronger les premiers bourgeons, et emportent ainsi toute l'espérance des fleurs. On y doit aussi entendre les mauvais désirs, qu'il est aisé d'étouffer dès leur naissance, de même qu'il est aisé de prendre les renards, lorsqu'ils sont encore petits. Il faut donc écraser contre la pierre les petits de Babylone, de peur que les cupidités dangereuses ne prennent racine en nous; saint *Bernard* suit cette interprétation d'Origène et des autres Pères (3). » — Bossuet fait comme saint Bernard :

Prenez ces renardeaux ravageurs de la vigne,
Et, d'un commun effort,
Toutes, venez donner à leur race maligne
Une soudaine mort.

Réflexion.

Vous qui de la vertu commencez la carrière,
Gardez-vous de passer cette saison première
En de molles douceurs.
Taillez jusques au vif, exterminez le vice,
Étouffez en naissant un défaut qui se glisse
Au secret de vos cœurs (4).

(1) *Le Saint Amour*, I et IV.
(2) *Capite nobis vulpes parvulas, quae demoliuntur vineas.* (Chap. II, v. 15.)
(3) *Commentaire* en prose de Bossuet, chap. II.
(4) *Le Saint Amour*, IV.

Autre exemple, le verset 8 du chap. II : *Ecce iste venit saliens in montibus, transiliens colles* (1), s'applique, d'après *Origène*, à Jésus-Christ passant par-dessus les anges pour s'incarner dans la nature humaine (2). — Bossuet traduit en vers :

Il vient comme par sauts à notre humble nature,
Au supplice, aux enfers : après la sépulture
Au trône remonté,
Lui-même tour à tour à nos yeux veut paraître,
En victime, en pontife, en serviteur, en maître,
Dans toute sa clarté.

Quelle saillie! Il quitte, il reprend son tonnerre, etc.

D'après saint *Ambroise* et saint *Augustin*, les deux jardins de l'Époux, celui des fleurs et celui des fruits, au chapitre VI, 1, 10, celui des aromates, *areolam aromatum, hortum nucum*, semblent signifier dans l'Écriture ce qui fait la joie et la nourriture de l'âme : « Saint *Ambroise* entend par le jardin des noyers celui où est le fruit de la lecture des prophéties et de la grâce sacerdotale, qui est amère dans ses tentations, pénible dans ses travaux et abondante dans les vertus intérieures; et saint *Augustin*, sous la figure des noix, les sens cachés de l'Écriture qui ne se développent qu'avec beaucoup d'application (3). » — Bossuet dit dans le chant V[e] du *Saint Amour :*

Les noyers du jardin sont, dans le saint Cantique,
Des livres inspirés le langage mystique,
Où l'on est empêché
Par l'amère enveloppe et par la dure enceinte (?)
De recueillir d'abord dans la parole sainte
Le fruit du sens caché.

Il est ainsi : souvent la divine Écriture
Jette aux yeux éclairés une lumière pure;
Souvent la vérité
Sous la lettre grossière est la manne cachée
Qui par un soin pieux veut être recherchée
Dans son obscurité.

(1) « Voilà le bien-aimé qui vient sautant sur les montagnes, bondissant sur les collines. »
(2) *Commentaire sur le Cantique*, chap. II; *Réflexion*.
(3) *Commentaire du Cantique; Réflexion* sur le chap. VII.

D'après *saint Thomas*, la jeune sœur dont parle le verset 8 du chapitre VIII, *Soror nostra parva, et ubera non habet*, c'est l'Église naissante composée des Gentils nouvellement convertis par les apôtres. — Bossuet, dans les chants VII[e] et XIV[e] du *Saint Amour*, nous dit :

L'Église a ses parfums, sa foi, sa patience,
Son amour, ses désirs, les vents, la violence ;
La fureur des tyrans
Dans son sein glorieux tous les peuples attire :
Ils croissent sous le fer, ces saints dont le martyre
A fait des conquérants...

Belle en tes vérités, en tes chants merveilleuse,
Dans tes solennités grande et majestueuse
Autour de tes autels,
Sainte Église, le ciel répond à ta musique,
Et l'accompagnement du concert angélique
Ravit les immortels.

Bossuet poète est si bien le disciple et l'écho des *saints Pères* qu'il consacre toute une strophe à saint *Bernard* (1) :

Rejeté dans les flots, Bernard, à la tempête,
Hors du port désiré, sait exposer sa tête,
Et vient, loin de Clairvaux,
Où de chastes plaisirs son âme est transportée,
Zélé prédicateur de l'Église agitée
Partager les travaux.

Il n'y a rien à dire des deux pièces intitulées *L'amour insatiable* ; — rien des *Trois amantes*, *Première amante : La pécheresse* ; *Seconde amante :* I, Marie, sœur de Lazare, aux pieds de Jésus à Béthanie écoutant sa parole ; II, La même amante se plaint au Sauveur de la mort de Lazare, son frère ; III, La même amante répand ses parfums sur la tête et sur les pieds de Jésus ; IV, Le jour que Jésus monta aux cieux, il vint à Béthanie avec ses disciples ; *Troisième amante*, Marie-Madeleine, de qui Jésus avait chassé sept démons, accompagne la Sainte Vierge jusqu'à la croix, avec Marie, sœur de sa mère et femme de Cléophas ; la même amante

(1) *Le Saint Amour*, v. *Réflexion.*

cherche Jésus dans son tombeau, voit deux anges et le voit lui-même ; — rien non plus de *la parfaite amante, Marie, Mère de Dieu*. Ce ne sont guère que des paraphrases de l'Évangile.

C'est de la Bible encore beaucoup plus que des *saints Pères* que Bossuet s'inspire dans la *Traduction poétique de quelques Psaumes* : I, *Domine, Dominus noster, quam admirabile est nomen tuum;* II, *Cœli enarrant gloriam Dei;* III, *Exaudiat te Dominus in die tribulationis;* IV, *Eructavit cor meum verbum bonum;* V, *Deus noster refugium et virtus;* VI, *Tibi silentium laus;* VII, *Fundamenta ejus in montibus sanctis;* VIII, *Super flumina Babylonis, illic sedimus;* IX, *Credidi, propter quod locutus sum.* — *L'Ode sur la liberté créée, perdue, réparée, couronnée; l'Hymne pour le jour de l'Ascension, Qui ascendit super coelum ad Orientem,*

Lève-toi, Père du jour,
Et dans ton plus bel atour,
Viens commencer ta carrière;
Aujourd'hui, vers les hauts lieux
D'où s'élève ta lumière
Montera le roi des cieux;

la Prière d'un pécheur pénitent et *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, sont moins des œuvres poétiques que des efforts faits par Bossuet pour traduire en une langue dont il n'a pas le secret les sentiments qui débordent de son âme sacerdotale : sentiments d'admiration pour la poésie sacrée et d'amour ardent pour le Verbe divin.

ARTICLE IV

Les saints Pères et le Traité de la Concupiscence (1).

On ne connaît pas la date de cet ouvrage; mais ce qu'il contient contre Boileau et sa X^e satire, *les Femmes*, indique

(1) Il a pour sous-titre : *Ou Exposition de ces paroles de saint Jean : N'aimez pas le monde ni ce qui est dans le monde.*

clairement qu'il est postérieur à 1692. L'esprit général en est le même que celui de la *Lettre au P. Caffaro*, 1694 (1).

Dans le manuscrit autographe, cet ouvrage ne porte aucun titre écrit de la main de Bossuet : le titre actuel, qui vient des éditeurs de 1731, ne semble pas correspondre à la pensée de l'auteur, qui n'a point voulu faire un *traité*, une exposition méthodique d'une thèse de philosophie ou de théologie, mais écrire pour une religieuse, Mme d'Albert ou la sœur Cornuau, une explication ascétique de ces trois versets de saint Jean, première *Épître :* chap. II, 15, 16, 17 : « N'aimez pas le monde ni ce qui est dans le monde. Celui qui aime le monde, l'amour du Père n'est pas en lui : parce que tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, et concupiscence des yeux et orgueil de la vie : laquelle concupiscence n'est pas du Père, mais elle est du monde, etc. »

Quel admirable commentaire Bossuet ne donne-t-il pas de ces mots! Comme il explique avec une éloquence et une onction pénétrantes « ce que c'est que le monde »; « ce que c'est que la concupiscence de la chair »; « ce que c'est que la chair de péché dont parle saint Paul »; ce que c'est que « la concupiscence des yeux », le désir de connaître, ou la curiosité et le plaisir de la vue; ce que c'est que « l'orgueil de la vie », l'amour-propre, qui veut « en tout exceller au-dessus des autres.... et qui s'attribue à soi-même sa propre excellence »; ce que c'est que « la gloire » et la « merveilleuse manière dont Dieu punit l'orgueil, en lui donnant ce qu'il demande »; ce que c'est enfin que la « séduction du démon », cause de « la chute de nos premiers parents » et de la « naissance des trois concupiscences, dont la dominante est l'orgueil! »

Bossuet est là tout entier : il y est avec le style le plus vif, le plus coloré dont il se soit jamais servi, puisqu'on y trouve de merveilleuses pages, entre autres celle où il décrit le lever du soleil et devance Rousseau et Lamartine dans

(1) Il est étonnant qu'aucun des éditeurs de Bossuet n'ait fait ressortir ces deux choses pour essayer de déterminer la date du *Traité de la concupiscence.*

l'expression du sentiment de la nature (1) ; il y est avec sa connaissance profonde du cœur humain et sa science de moraliste, qui dépasse en profondeur celle de Pascal (2), en vérité celle de La Rochefoucauld (3) et de La Bruyère (4); il y est avec cet art où il excelle d'interpréter l'Écriture par l'Écriture elle-même, d'expliquer saint Jean par la *Genèse* (la chute du premier homme), par les *Livres sapientiaux*, par l'Évangile et par saint Paul; il y est enfin avec cette science patrologique incomparable, grâce à laquelle il peut corroborer tous ses développements par des textes des *saints Pères*. « Dans son *Traité de la concupiscence*, dit M. Nourrisson (5), il n'a fait autre chose que traduire, avec la magie du langage qui lui est propre, le dixième livre des *Confessions*. » — C'est là une exagération évidente; mais Bossuet

(1) « Je me suis levé pendant la nuit avec David pour voir vos cieux etc. — Voir plus haut, pages 51, 52. — Voir aussi le passage : « Mon Dieu, lumière éternelle », où Dieu, soleil de l'âme, est comparé au soleil qui éclaire les corps. Chapitre XXXII.

(2) Pascal avait écrit, sur le passage de saint Jean commenté par Bossuet, de courtes réflexions, dont quelques-unes sont l'indication rapide des grands développements de l'évêque de Meaux. On lit dans les *Pensées*, édit. Havet, art. XXV : « Concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, orgueil, etc. Il y a trois ordres de choses : la chair, l'esprit, la volonté. Les charnels sont les riches, les rois : ils ont pour objet le corps. Les curieux et savants : ils ont pour objet l'esprit. Les sages : ils ont pour objet la justice. Dieu doit régner sur tout, et tout se rapporte à lui. Dans les choses de la chair règne proprement la concupiscence; dans les spirituelles, la curiosité proprement; dans la sagesse, l'orgueil proprement... Le lieu propre à la superbe est la sagesse; car on ne peut accorder à un homme qu'il s'est rendu sage et qu'il a tort d'être glorieux; car cela est de justice. Aussi Dieu seul donne la sagesse, et c'est pourquoi : *Qui gloriatur in Domino glorietur.* »

(3) On peut comparer la fameuse définition de l'amour-propre dans La Rochefoucauld : « L'amour-propre est l'amour de soi-même et de toutes choses pour soi; il rend les hommes idolâtres d'eux-mêmes et les rendrait les tyrans des autres, si la fortune leur en donnait les moyens; il ne se repose jamais hors de soi... que comme les abeilles sur les fleurs, pour en tirer ce qui lui est propre », avec les deux ou trois chapitres où Bossuet décrit à son tour « l'amour-propre, qui est la racine de l'orgueil », et montre que « l'homme étant devenu pécheur en se cherchant soi-même, il ne lui est plus demeuré que ce qu'il est sans Dieu, c'est-à-dire l'erreur, le mensonge, l'illusion, le péché, le désordre de ses passions, sa propre révolte contre la raison, la tromperie de son espérance, les horreurs de son désespoir affreux, des colères, des jalousies, des aigreurs envenimées contre ceux qui le troublent dans le bien particulier qu'il a préféré au bien général ». (Chap. XI). — La Rochefoucauld ne remonte pas, comme Bossuet, à la cause première des désordres de l'amour-propre : la chute originelle.

(4) Jamais La Bruyère n'a trouvé pour peindre l'humanité des traits comme ceux par lesquels Bossuet représente la « curiosité » et surtout la « curiosité historique » (chap. VIII); les parents qui « étalent leurs filles pour être un spectacle de vanité et les parent comme on fait un temple » (chap. IX); les « emportements des paysans pour des bancs dans leurs paroisses » (chap. XVII); la vanité de la femme qui « fait peindre dans un tableau trompeur ce qu'elle n'est plus et s'imagine reprendre ce que les ans lui ont ôté » (chap. XXI), etc., etc.

(5) *La Philosophie de saint Augustin*, t. II, p. 536.

dans son ouvrage fait à saint *Augustin* plus d'emprunts que jamais.

S'agit-il, à propos de la concupiscence de la chair, de peindre les hommes adonnés aux plaisirs des sens? « Le plaisir de la nourriture les captive, dit Bossuet : au lieu de manger pour vivre, ils semblent, comme disait un ancien, et après lui saint *Augustin, ne vivre que pour manger*... Ainsi, dit saint *Augustin*, la convoitise ne sait jamais où finit la nécessité : *Nescit cupiditas ubi finiatur necessitas* (1)... Saint *Augustin* distingue trois états de la vie humaine par rapport à la concupiscence de la chair. Les chastes mariés usent bien de ce mal; les intempérants en usent mal; les continents perpétuels n'en usent point du tout et ne donnent rien à l'amour du plaisir des sens. ... Hélas! je ne m'étonne pas si un saint *Bernard* (2) craignait la santé parfaite dans ses religieux; il savait où elle nous mène, si on ne sait châtier son corps avec l'Apôtre et le réduire en servitude par les mortifications, par le jeûne..... L'homme a été plongé dans le plaisir des sens (3), « et au lieu, dit saint *Augustin* (4) que par son immortalité et la parfaite soumission du corps à l'esprit, il devait être spirituel, même dans la chair, il est devenu charnel, même dans l'esprit : *Qui futurus erat etiam carne spiritalis, factus est mente carnalis.* »

S'agit-il de décrire la concupiscence des yeux? Bossuet affirme (5) avec saint *Augustin* (6) « que toute curiosité se rapporte à la concupiscence des yeux ..... Cette vie est le temps de croire, comme la vie future est le temps de voir. C'est tout savoir, dit un Père, que de ne rien savoir davantage : *Nihil ultra scire omnia scire est.* »

A propos de l'orgueil de la vie, voici encore des passages (7) du « docteur des docteurs » : « Être superbe, dit saint

(1) *Confess.*, liv. X, c. XXXI.
(2) Chap. V.
(3) Chap. VII.
(4) *De Civitate Dei*, lib. XIV, c. XV, n. 1.
(5) Chap. VIII.
(6) *Confess.*, lib. X, c. XXXV.
(7) Chap. X, XII, XIV.

Augustin (1), c'est, en laissant le bien et le principe commun auquel nous devrions tous être attachés, qui n'est autre chose que Dieu, se faire soi-même son bien et son principe, ou son auteur », c'est-à-dire se faire son Dieu : *Relicto communi, cui omnes debent haerere, principio, sibi ipsi fieri atque esse principium...* Les contraires se connaissent l'un par l'autre : l'injustice de l'amour-propre se connaît par la justice de la charité, dont l'amour-propre est l'éloignement et la privation. Saint *Augustin* les définit toutes deux en cette sorte : « La charité, dit ce saint, c'est l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi-même; et, au contraire, la cupidité est l'amour de soi-même jusqu'au mépris de Dieu » (2)... L'âme, indocile et fière,... trouve un certain plaisir particulier à désobéir... C'est cette funeste disposition que saint Paul explique par ces mots : « Le péché m'a trompé par la loi et par elle m'a donné la mort (3) »; c'est-à-dire, comme l'explique saint *Augustin* (4), le péché m'a trompé par une fausse douceur, *falsa dulcedine*, qu'il m'a fait trouver à transgresser la défense; et par là il m'a donné la mort, parce que, par une étrange maladie de ma volonté, je me suis d'autant plus volontiers porté au plaisir qu'il me devenait plus doux par la défense : *Quia quanto minus licet, tanto magis libet.* Ainsi la loi m'a doublement donné la mort, parce qu'elle a mis le comble au péché par la transgression expresse du commandement et qu'elle a irrité le désir par le trop puissant attrait de la défense : *Incentivo prohibitionis, et cumulo praevaricationis.* »

Pour peindre « la chute de l'homme, qui consiste principalement dans son orgueil », Bossuet cite encore et commente admirablement saint *Augustin*, qui « a dit très véritablement que l'homme, en tombant d'en haut et en déchéant de Dieu, tombe premièrement sur lui-même (5) ». C'est donc là que, perdant sa force, il tombe de nécessité encore

(1) *De Civit. Dei*, lib. X, c. XIII, n. 1.
(2) *De Civit. Dei*, lib. XIV, c. XXVIII.
(3) *Rom.*, VII, 11.
(4) *De div. quaest ad Simplic.*, lib. I, n. 3.
(5) *De Civit. Dei*, lib. XIV, c. XIII.

plus bas; et de lui-même, où il ne lui est pas possible de s'arrêter, ses désirs se dispersent parmi les objets sensibles et inférieurs dont il devient le captif... Voilà donc la chute de l'homme tout entière : semblable à une eau qui d'une haute montagne coule premièrement sur un haut rocher où elle se disperse, pour ainsi parler, jusqu'à l'infini, et se précipite jusqu'au plus profond des abîmes, l'âme raisonnable tombe de Dieu sur elle-même et se trouve précipitée à ce qu'il y a de plus bas (1). »

Et quand Bossuet a comparé (2) « la faiblesse orgueilleuse d'un homme qui aime les louanges » avec celle d'une femme, « amoureuse de sa fragile beauté, qui se fait à elle-même un miroir trompeur », quand il s'est demandé « qu'est-ce que la gloire d'un César ou d'un Alexandre, de ces deux idoles du monde,.. si ce n'est un amas confus de fausses vertus et de vices éclatants », il ajoute : « Et toutefois je vois un saint *Augustin* (3), un si grand homme, un homme si humble, un homme si persuadé qu'on ne doit aimer la louange que comme un bien de celui qui loue, dont le bonheur est de connaître la vérité et de faire justice à la vertu : je vois, dis-je, un si saint homme, qui s'examinant lui-même sous les yeux de Dieu se tourmente, pour ainsi dire, à rechercher s'il n'aime point les louanges pour lui-même plutôt que pour ceux qui les lui donnent; s'il ne veut point être aimé des hommes pour d'autre motif que celui de leur profiter; et en un mot, s'il n'est point plutôt un superbe qu'un vertueux; tant l'orgueil est un mal caché, tant il est inhérent à nos entrailles, tant l'appât en est subtil et imperceptible, et tant il est vrai que les humbles ont à craindre jusqu'à la mort quelque mélange d'orgueil, quelque contagion d'un vice qu'on respire avec l'air du monde et dont on porte en soi-même la racine. »

Sans doute, Bossuet ne doit qu'à son génie l'admirable peinture, ou plutôt la satire amère de l'orgueil « d'un bel

(1) Chap. XV. — Bossuet prolonge encore cette magnifique comparaison.
(2) Chap. XVII.
(3) *Confess.*, liv. V, c. XXXVII.

esprit, d'un philosophe (1) », d'un Homère, d'un Virgile (2), où l'on voit « le vrai et le faux également étalés », des poètes et des beaux esprits chrétiens, « qui prennent le même esprit », d'un Boileau, qui « ne se met point en peine s'il condamne le mariage et qui sacrifie la pudeur des femmes à son humeur satirique (3) », d'un Montaigne, qui « plaide contre l'homme la cause des bêtes et attaque en forme jusqu'à la raison (4), sans songer qu'il déprise l'image de Dieu, dont les restes sont encore si vivement empreints dans notre chute et sont si heureusement renouvelés par notre régénération ». Mais c'est avec saint *Augustin* qu'il les condamne : « Autant qu'ils sembleront s'approcher de Dieu par l'intelligence, autant s'en éloigneront-ils par leur orgueil : *Quantum propinquaverunt intelligentia, tantum superbia recesserunt,* dit saint *Augustin*... Ainsi, dit saint *Augustin*, ces conquérants, ces héros, ces idoles du monde trompé, en un mot, ces grands hommes de toutes les sortes, tant renommés dans le genre humain, sont élevés au plus haut degré de réputation où l'on puisse parvenir parmi les hommes; et vains ils ont reçu une récompense aussi vaine que leurs desseins : *Perceperunt mercedem suam, vani vanam* (5). »

A cet orgueil des beaux esprits et des faux grands hommes Bossuet oppose (6) « les véritables chrétiens, tels qu'était

(1) Chap. XVIII.

(2) C'est contre ce poète, qu'il aimait pourtant et dont il vantait la douceur, au dire de Le Dieu, *Mémoires*, t. I, p. 15, que Bossuet se montre sévère jusqu'à l'injustice. « Il trouve à propos de décrire dans son *Énéide* l'opinion de Platon sur la pensée et l'intelligence qui anime le monde : il le fera en vers magnifiques. S'il plaît à sa verve poétique et au feu qui en anime les mouvements de décrire le concours d'atomes qui assemble fortuitement les premiers principes des terres, des mers, des airs et du feu, et d'en faire sortir l'univers, sans qu'on ait besoin, pour les arranger, du secours d'une main divine, il sera aussi bon épicurien dans une de ses églogues que bon platonicien dans son poème héroïque. Il a contenté l'oreille : il a étalé le beau tour de son esprit, le beau son de ses vers et la vivacité de ses expressions : c'est assez à la poésie : il ne croit pas que la vérité lui soit nécessaire... Étonné lui-même du long et furieux travail de son *Énéide*, dont le but après tout était de flatter le peuple régnant et la famille régnante, (il) avoue dans une lettre qu'il s'est engagé dans cet ouvrage par une espèce de manie, *pene vitio mentis.* » (Chap. XIX.)

(3) Il s'agit de la *Satire* X, *Les femmes* (1692).

(4) Voir les mêmes idées dans le *Traité de la connaissance de Dieu*, chap. V, § I.

(5) *In Psalm.* CXVIII, *Serm.* 12, n. 3.

(6) Chap. XXII.

un saint *Cyprien*, tant loué par saint *Augustin* pour cette sentence qu'il « fallait donner, non une partie du salut, mais le tout à Dieu, et ne nous glorifier jamais de rien, parce que rien n'était à nous (1) ». Telle était aussi la pensée de saint *Fulgence* (2), dans sa *Lettre à Théodore :* « C'est à l'homme un orgueil détestable, quand il fait ce que Dieu condamne dans les hommes; mais c'est encore un orgueil plus détestable, lorsque les hommes s'attribuent ce que Dieu leur donne, c'est-à-dire la vertu et la grâce. Car plus ce don est excellent, plus est grande la perversité de l'ôter à Dieu, pour se le donner à soi-même, et plus injuste est l'ingratitude de méconnaître l'auteur d'un si grand bien (3). »

Bossuet emprunte encore, chapitre XXIX, une magnifique image à l'évèque d'Hippone : « Saint *Augustin*, dit-il, compare un homme qui aime le monde, qui est guidé par les sens, à un arbre qui, s'élevant au milieu des airs, est poussé tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, selon que le vent qui souffle le mène : « Tels, dit-il, sont les hommes sensuels et voluptueux : ils semblent se jouer avec les vents et jouir d'un certain air de liberté, en promenant deçà et delà leurs vagues désirs... O homme!... tu étais fait pour être avec Dieu un même esprit et participer par ce moyen à son immutabilité. Si tu t'attaches à ce qui passe, une autre immutabilité, une autre éternité t'attend : au lieu d'une éternité pleine de lumière, une éternité ténébreuse et malheureuse te sera donnée; et l'homme se rendra digne d'un malheur éternel pour avoir fait mourir en soi un bien qui le devait être : *Et factus est malo dignus aeterno, qui hoc in se peremit bonum, quod esse posset aeternum* (4). »

Tel est cet admirable *Traité de la concupiscence*, où Bossuet donne un libre essor à toutes les qualités de son génie, formé à l'école des *saints Pères.*

(1) *Cypr. Test. adversus Judaeos*, lib. III, c. IV; *S. Aug. contra duas Epis. Pelag.* lib. IV, c. X.
(2) *Epist.* 6, c. VIII, n. 11.
(3) Chap. XXIII.
(4) *De Civit. Dei*, lib. XX, c. XII.

ARTICLE V

Les saints Pères et les Lettres de direction de Bossuet.

On lit dans le chapitre, excellent en grande partie, que M. Lanson a consacré à *Bossuet, directeur de conscience* (1) : « L'archidiacre de Metz, le prédicateur de la capitale, le précepteur du Dauphin, l'évêque de Meaux, occupé des intérêts généraux de la religion, dévoué aux besoins communs des fidèles, *n'avait* guère le temps de regarder les individus. Il entreprend quelquefois de convertir les hérétiques... Mais quant à diriger les catholiques, à se faire le témoin assidu de leur conscience, le guide toujours présent de leur conduite, je ne vois pas qu'il s'en soit souvent chargé : il *avait bien autre chose à faire. Dans ses dernières années seulement, à Meaux*, il consentit à répondre à quelques religieuses qui mettaient leur salut entre ses mains, et voulut bien assurer leurs pas dans la rude voie de la perfection où elles marchaient. Quel que soit l'intérêt des lettres qu'il leur écrivit, ne doit-on pas regretter qu'il *n'ait pas eu plutôt à diriger quelques-uns de ces hommes* que leur goût et leur fortune attachaient au monde? Quel spectacle pour lui que l'âme d'un ministre et d'un courtisan! Quelles découvertes n'y eût-il pas faites, dont il nous eût fait profiter! Mais qu'il eût été intéressant aussi de voir Bossuet engagé à leur suite dans toutes les affaires du siècle, mêlé par leur moyen à la vie du monde, à la politique, et jugeant l'activité humaine dans son train journalier! N'est-ce pas là qu'on aurait pu juger dans quelle mesure son christianisme pouvait s'accommoder à l'esprit de la société civile, aux besoins de la civilisation moderne (2)? »

Il y a là plusieurs inexactitudes.

Quoique Bossuet « eût bien autre chose à faire », il trouvait du temps pour la direction des âmes, qui est la grande

(1) Chapitre X, p. 466-491.
(2) *Bossuet*, p. 466-467.

affaire d'une vie sacerdotale comme la sienne. — A Metz (1652-59), il était supérieur de la *Maison de la Propagation de la foi,* qui servait de refuge aux jeunes filles protestantes et juives, converties au christianisme, et il voulut rédiger lui-même en 1658 leur règlement (1), en même temps qu'il dirigeait leurs âmes dans les voies nouvelles où elles entraient (2). A l'époque de la mission donnée à Metz en 1658 par les fils de saint Vincent de Paul, Bossuet prêcha, fit de grands catéchismes et confessa beaucoup, puisque le neveu du cardinal de la Rochefoucauld, M. l'abbé de Chandenier, demandait à saint Vincent de Paul d'écrire une lettre « de congratulation à M. Bossuet, du secours qu'il nous a donné par les prédications et instructions qu'il fait, auxquelles Dieu a donné aussi beaucoup de bénédictions ». Ces « bénédictions » ne sont que les conversions opérées par le prédicateur et qui lui valaient la joie de voir « toute la ville de Metz abattue aux pieds des confesseurs, devant les tribunaux de la pénitence, qui étaient érigés de toutes parts » (3). N'est-ce pas aussi à cette époque de la jeunesse de Bossuet que remontent les quatre *Lettres de piété et de direction à une demoiselle de Metz,* où il y a des passages superbes comme celui-ci à propos du Christ : « Il est beau dans le sein du Père; il est beau sortant du sein de sa mère; il est beau égal à Dieu; il est beau égal aux hommes; il est beau dans ses miracles; il est beau dans ses souffrances; il est beau méprisant la mort; il est beau promettant la vie; il est beau descendant aux enfers; il est beau montant aux cieux : partout il est digne d'admiration. O Jésus-Christ! ô Jésus-Christ! ô mon amour! » — A l'époque de Paris (1659-1682), Bossuet était aussi goûté comme directeur que comme prédicateur. Il faisait des *Conférences* dans le monastère des Car-

(1) *Règlement du séminaire des Filles de la Propagation de la Foi*, établies en la ville de Metz, par M. l'abbé Bossuet, docteur en théologie et supérieur de la maison; Paris, Muguet, 1672, in-18 de 72 p. — Il a été imprimé dans les *Œuvres* de Bossuet, éd. de Versailles, t. XXV, 68-99. Il contient les détails les plus précis et les plus étonnants sur la direction intellectuelle et morale des religieuses de la maison et des jeunes filles qui leur étaient confiées.

(2) Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, p. 294-297 et 438-464.

(3) Bossuet, *Sermon sur la satisfaction*, Quasimodo, 1658.

mélites du faubourg Saint-Jacques, où il y avait pour l'écouter la mère Agnès de Bellefonds, sœur du maréchal de ce nom, la mère Marie de Gourgues, la mère Christine de Foix d'Épernon, la mère Éléonore de Bouillon, sa sœur Hippolyte de La Tour d'Auvergne, Madeleine de Bussy, Marguerite de Crussol d'Uzès, Mme la duchesse de Longueville, la princesse de Conti, sa belle-sœur (1), « les deux mères de l'Église », comme les appelle Mme de Sévigné (2), la duchesse de Guise, fille de Gaston d'Orléans, la duchesse de Richelieu, la duchesse de Montausier, peut-être aussi Mlle de Vertus (Catherine Françoise de Bretagne). On a vu que ces Conférences, d'après le *Registre* ou *Journal* des Carmélites, étaient d'une beauté enchantée, si bien que la duchesse de Longueville et la princesse de Conti demandèrent à Bossuet de continuer ces entretiens à l'hôtel de Longueville, où il eut pour auditeurs Condé et Turenne. Qui ne sait qu'il ramena à la foi catholique Turenne, le comte de Lorge, le comte de Rozan, Mlle de Duras? La sœur Cornuau trouvait que Bossuet était « bon et charitable pasteur de l'Évangile, tempérant l'amertume des remèdes par la douceur de son langage, par ses insinuantes manières (3) » : tel l'avaient connu avant elle Mme la duchesse d'Orléans (4), Mme de La Vallière (5), Mme de La Vieuville, Mme de Montespan (6), le

(1) « La princesse de Conti, dit Gui Patin, lettre du 8 septembre 1669, est la fleur des dames de la cour, en sagesse, en piété, en probité; c'est une autre Catherine de Sienne. » On sait qu'elle était nièce de Mazarin.

(2) *Lettre* de Mme de Sévigné à sa fille, 13 mars 1671.

(3) *Deuxième Avertissement* en tête des *Lettres à sœur Cornuau.*

(4) « Monsieur de Condom! Monsieur de Condom! » s'écriait-elle sur son lit de douleurs, et elle fit envoyer trois courriers à Paris pour ramener Bossuet.

(5) On peut voir dans la Correspondance de Bossuet avec le maréchal de Bellefonds les progrès spirituels de cette nouvelle Madeleine, devenue bientôt sœur Louise de la Miséricorde : « M. de Condom, écrivait-elle elle-même au maréchal de Bellefonds, est un homme admirable par son esprit, sa bonté, son amour de Dieu. » *Lettre* du 19 mai 1674. « Mon cœur l'enfante », écrivait Bossuet à la mère de Bellefonds, 1675.

(6) Voici ce qu'en dit Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, liv. IV : « Témoin de tous les combats qui avaient, en divers temps, séparé le roi et la favorite, (Bossuet) était entré en cela en évêque des premiers temps; il parla souvent là-dessus au monarque avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Église ». Il écrivait à Louis XIV, en 1675 : « Je vois, autant que je puis, Mme de Montespan, comme Votre Majesté me l'a commandé. Je la trouve assez tranquille : elle s'occupe beaucoup aux bonnes œuvres; et je la vois fort touchée des vérités que je lui propose, qui sont les mêmes que je dis aussi à Votre Majesté. Dieu veuille vous les mettre à tous deux au fond du cœur! »

duc de La Rochefoucauld (1), le maréchal de Bellefonds (2), le grand Condé et Louis XIV lui-même (3).

Ce n'est donc pas « dans ses dernières années seulement, à Meaux, que Bossuet consentit à diriger les catholiques, à se faire le témoin assidu de leur conscience ». Il aimait les âmes en Dieu et pour Dieu, et comme le dit M. Lanson lui-même (4), après la sœur Cornuau, « il fut une fois trois heures suite à faire faire une confession générale à une âme pénible à entendre et encore plus à s'expliquer ».

Il n'y a pas lieu non plus de « regretter que Bossuet n'ait pas eu à diriger quelques-uns de ces hommes que leur goût et leur fortune attachait au monde,... un ministre, un courtisan ». — C'étaient bien des courtisans ou des hommes et des femmes « attachés au monde » que Louis XIV, M[me] de la Vallière, M[me] de Montespan, M[me] la duchesse d'Orléans, le grand Condé, la duchesse de Longueville, Turenne, le comte de Lorge, le comte de Rozan, M[lle] de Duras, le maréchal de Bellefonds et le duc de La Rochefoucauld, à la vie desquels Bossuet a été si intimement et si heureusement mêlé.

M. Lanson n'est pas mieux inspiré, quand il affirme (5) qu'après tout « nous avons moins à regretter qu'on ne pourrait croire... ce que Bossuet, directeur de conscience, eût dit aux personnes qui se seraient abandonnées à sa conduite. Il leur eût dit, en particulier, ce qu'il disait à tous les fidèles du haut de la chaire : il eût offert à chacun le ser-

(1) « Il rendit l'âme entre les mains de M. de Condom », écrivait M[me] de Sévigné à sa fille, le 17 mars 1680.

(2) Bernard Gigault, marquis de Bellefonds, fut un des meilleurs généraux de son siècle. Revêtu de toutes les dignités qui peuvent illustrer un grand personnage, il était encore plus remarquable par sa religion et sa haute piété que par les charges et les emplois qu'il remplit. Malgré son mérite, il fut disgracié deux fois, la première pour avoir refusé, avec le maréchal d'Humières, d'obéir à Turenne ; la seconde pour avoir attaqué l'ennemi sans l'ordre du maréchal de Créqui, son supérieur.

Il y a des lettres assez nombreuses de Bossuet à ce maréchal. Elles sont d'une élévation remarquable.

(3) Voir les deux admirables *Lettres* qu'il lui écrivit, en 1675, et l'*Instruction* qui suit.

(4) *Bossuet*, p. 13.

(5) Pages 467-469.

mon qui lui convenait. Son génie, en effet, se portait à l'universel... Il ne voyait pas ou bien il écartait les formes singulières, irréductibles, indéfinissables... On ne trouve pas une phrase (dans les deux *Lettres* à Louis XIV), pas un mot qui découvre quelque particularité de la personne royale, qui réponde à une certaine constitution de la sensibilité ou de l'imagination de Louis XIV. » — Comment donc M. Lanson a-t-il lu ces *Lettres* et que dit-il de passages absolument personnels comme ceux-ci, qui « sont seulement pour ce roi-là et non pour un autre » : « Jamais votre cœur ne sera paisiblement à Dieu, tant que *cet amour violent,* qui vous a si longtemps séparé de lui, y régnera... On ne parle que de la beauté de vos troupes et de ce qu'elles sont capables d'exécuter sous un aussi grand conducteur : et moi, Sire, pendant ce temps, je songe secrètement en moi-même à une guerre bien plus importante et à une victoire bien plus difficile que Dieu vous propose (1)... Vous êtes né, Sire, avec un amour extrême pour la justice, avec une bonté et une douceur qui ne peuvent être assez estimées... La guerre, qui oblige Votre Majesté à de si grandes dépenses, l'oblige en même temps à ne laisser pas accabler le peuple, par qui seul elle les peut soutenir. Ainsi leur soulagement est aussi nécessaire pour votre service que pour leur repos... Ce n'est point flatter Votre Majesté que de lui dire qu'elle est née avec de plus grandes qualités que lui (Henri IV). Oui, Sire, vous êtes né pour attirer de loin et de près l'amour et le respect de tous vos peuples. Vous devez vous proposer ce digne objet de n'être redouté que des ennemis de l'État et de ceux qui font le mal (2). »

Bossuet entre « dans la nature intime » de Louis XIV et « nous y introduit (3) ». M. l'abbé Bellon dans sa thèse, *Bossuet directeur de conscience*, Paris, 1896, vient de montrer avec quel art le grand évêque a su comprendre « la nature intime » de M[me] de La Vallière pour en faire sœur

(1) Première *Lettre* à Louis XIV.
(2) *Lettre* du 10 juillet 1675.
(3) Ce sont les termes de M. Lanson, p. 470, retournés contre lui.

Louise de la Miséricorde, l'admirable pénitente du Carmel, 1674-1710.

Quoi qu'il en soit, les *Lettres de direction* de Bossuet comprennent : 1° les deux *Lettres* à Louis XIV et l'*Instruction sur la dévotion du roi* (1); 2° les quatre *Lettres à une demoiselle de Metz;* 3° les 164 *Lettres à sœur Cornuau* (2), dite en religion de Saint-Bénigne, avec une *Lettre* au cardinal de Noailles et deux *Avertissements* sur les *Lettres* de Bossuet et sur un grand nombre de faits fort intéressants, relatifs à la manière dont il conduisait les âmes (3); 4° les 284 *Lettres* à Mme d'Albert de Luynes, religieuse de l'abbaye de Jouarre (4); 5° les 123 *Lettres* à l'abbesse et aux religieuses de l'abbaye de Jouarre, Mme de Lorraine de Soubise, Mme de la Croix, Mme de Luynes, Mme de Lusancy, Mme du Mons (5), Mme de Baradat, Mme de la Guillaumie; 6° les 101 *Lettres* à des religieuses de différents monastères, de Coulommiers, de Faremoutiers (6), de la Ferté (7), de Meaux (Ursulines et Visitandines), de Paris (Carmélites du Faubourg Saint-Jacques); 7° les 24 *Lettres* à Mme de La Maisonfor. — On peut y joindre les *Lettres* de Bossuet à la mère de Bellefonds, carmélite, ses *Lettres* au maréchal de Bellefonds, la plupart de ses *Lettres* à l'abbé de Rancé, ses *Lettres* à milord Perth, chancelier d'Écosse, converti à la foi catholique.

« En lisant ces lettres, peut-on dire après la sœur Cor-

(1) Le Dieu raconte qu'au mois d'août 1701, Bossuet dit devant les abbés Fleury et Cattelan : « Je donnais autrefois au roi une instruction par écrit, où le précepte de l'amour de Dieu était expliqué comme étant le fondement de la vie chrétienne. Le roi l'ayant lue, me dit : « Je n'ai point ouï parler de cela : on ne m'en a rien dit. »

(2) C'était une de ces veuves chrétiennes aussi saintes que les vierges, qui s'acheminait péniblement vers la perfection. Bossuet la dirigea pendant vingt-quatre ans. Elle fit ses vœux à Torcy (1698), la communauté de Jouarre ayant refusé de l'admettre à y faire profession. — Le cardinal de Noailles lui demanda une copie des *Lettres* que Bossuet lui avait adressées.

(3) Il y a aussi quelques *Extraits de différentes Lettres.*

(4) Elle était sœur du duc de Chevreuse et de Mme de Luynes, qui devint, en 1698, prieure de Torcy et y emmena Mme d'Albert. Celle-ci, qui lisait et écrivait le latin, avait un esprit capable de tout comprendre : elle fut vraiment la confidente de Bossuet.

(5) C'était une intelligence médiocre, mais une des plus belles âmes qu'on pût voir, infiniment bonne et toujours joyeuse.

(6) L'abbesse était Mme de Beringhem.

(7) Mme de Tanqueux était supérieure des Filles charitables de la Ferté. Sœur André appartenait à cette communauté.

nuau (1), on doit tourner toute son attention vers celui qui les a écrites et dire que ceux qui lui ont reproché qu'il ne connaissait pas les voies spirituelles ne le connaissaient guère... Peut-être même que ceux de ses amis qui croient connaître sa vertu, son amour pour Dieu, son humilité, sa sublimité dans la vie intérieure, enfin tous ses grands et rares talents, avoueraient, s'ils voyaient ses lettres et ses autres écrits, qu'il s'en fallait bien qu'ils le connussent tel qu'il paraît si naturellement dans des lettres qu'il n'a eu nul dessein de rendre publiques, qu'il n'a écrites *que selon les besoins de cette âme* et par le mouvement de l'Esprit-Saint. »

Sœur Cornuau répondait ainsi à l'avance à M. Lanson, qui affirme que Bossuet s'en tenait aux « règles générales », aux « genres », aux « espèces », sans descendre aux particularités individuelles, qui sont le tout de la direction.

« On trouverait peu de directeurs, écrivait encore cette sainte religieuse, avec des sentiments si humbles, avec sa douce fermeté, son zèle, sa vigilance, son attention, sa charité, et qui *entre dans tout ce qui peut contribuer à l'instruction, au repos et à la consolation d'une âme,* comme l'on verra que ce prélat est entré particulièrement *dans les états de peines*. Cette âme, qui en avait beaucoup, lui disait quelquefois, dans un vif sentiment de reconnaissance, qu'elle s'étonnait qu'il donnât tant d'attention aux siennes. Il lui répondait que,... soit qu'elles fussent vraies ou imaginaires, il fallait y soutenir cette âme, la consoler et la fortifier; qu'il n'était pas de son goût que l'on méprisât les peines et que l'on en raillât.

« S'il était permis à cette personne de rapporter tout ce qu'elle a entendu de ce prélat sur tout ce qu'*il y a de plus intime et de plus intérieur dans la vie spirituelle* et dans l'amour de Dieu, qu'il lui a laissé voir, sans le vouloir, dans les entretiens qu'elle a eu l'honneur d'avoir avec lui, quand elle lui parlait de ses dispositions, *on verrait des choses admirables.* »

(1) Premier *Avertissement* sur les *Lettres* à la sœur Cornuau.

On en voit beaucoup dans les *Lettres spirituelles* de Bossuet.

Elles sont empruntées pour la plupart à l'Écriture sainte, dont l'évêque de Meaux ordonne sans cesse la méditation à ses correspondantes : « Employez quinze jours durant, dit-il (1), un des quarts d'heure de votre oraison sur ces paroles de David : *Deus meus, misericordia mea*... Cette quinzaine achevée, pareille pratique sur ces paroles du Cantique de la sainte Vierge : *Resperit humilitatem ancillae suae* (2). »

Mais si Bossuet cite beaucoup moins *les Pères* dans ses *Lettres* que dans ses *Sermons*, il ne perd jamais de vue leur doctrine, qui lui sert de guide en matière de spiritualité, où il s'en tient à « ce que saint *François de Sales*, sainte *Thérèse* et tous les spirituels enseignent expressément et unanimement (3) ».

Ainsi, il avoue sa défiance à l'égard des mystiques modernes, qui introduisent « des spiritualités inconnues aux Pères et inconnues aux Apôtres (4) ». « Je ne vois point dans l'Écriture ni dans les *anciens Pères* ces sortes de prières; quand le P. Toquet les conseille, un si saint homme a ses raisons... Ceux qui ramassent avec tant de soin les sentences rigoureuses des Pères seraient étonnés en voyant celles où ils disent que la multiplicité des péchés (ce qui s'entend des véniels), loin d'être un obstacle à la communion, est une raison pour s'en approcher (5). » « Je ne comprends plus rien aux directeurs; et à force de raffiner sur les goûts, sur les sensibilités, sur les larmes, on met les âmes tellement à l'étroit qu'elles n'osent recevoir aucun don de Dieu. Celui des larmes est à chaque page dans saint *Augustin* (6). »

Ainsi encore, Bossuet cite souvent dans ses *Lettres de direction* des paroles des *saints Pères*. — Ici, des mots de saint *Antoine* : « Prier beaucoup sans songer qu'on prie (7)...

(1) *Lettre* à sœur Cornuau, du 2 juin 1687.

(2) On pourrait multiplier les exemples à l'infini : les *Lettres* abondent où Bossuet donne à méditer des textes sacrés.

(3) *Lettre* à Mme de la Maisonfort, du 21 mars 1696.

(4) *Lettre* à Mme d'Albert, du 17 décembre 1693.

(5) *Consultations faites par Mme du Mans avec réponses de Bossuet.*

(6) *Lettre* à Mme d'Albert, du 13 octobre 1693.

(7) *Lettre* à sœur Cornuau, du 19 septembre 1686.

L'Oraison n'est point parfaite, où le moine se connaît lui-même ou sa prière : *Non est perfecta oratio in qua se monachus, vel hoc ipsum quod orat, intelligit.* Cela dit beaucoup (1). » « Trois raisons font, comme dit saint Antoine, qu'on ne connaît pas ce qu'on fait dans la prière : l'une est le transport; l'autre, la simplicité; la troisième, la direction des mouvements du cœur toujours en action, sans beaucoup réfléchir sur soi. » Là, des sentences de saint *Augustin :* « Dieu a promis de pardonner à quiconque fera pénitence; mais il n'a pas promis d'en donner le temps à tout le monde (2). » — « Saint Augustin a dit que c'est de Dieu dont il faut jouir; mais enfin il ajoute aussi que c'est par ses dons qu'on l'aime, qu'on s'y unit, qu'on jouit de lui (3). » — « Tout est amour; tout aime Dieu à sa manière, même les choses insensibles; elles font sa volonté, et parce qu'elles ne peuvent pas connaître ni aimer, il semble qu'elles s'efforcent, dit saint Augustin, à le faire connaître, afin de nous provoquer à aimer leur auteur; c'est ainsi que tout est amour (4) ». — « Personne n'a rien du sien que le mensonge et le péché (5). Qu'est-ce que posséder une chose, dit saint Augustin, sinon l'avoir à soi, comme un bien auquel les autres n'ont point de part? et si cela est, on n'est point pauvre (6). » — « Ce mot de saint Augustin décide de tout : « Qu'est-ce, dit-il, que la béatitude? une joie qui naît de la jouissance de la vérité : *Gaudium de veritate* (7). » — « Le Père qui dit : *Totus Deus*, c'est saint Augustin sur l'*Épître aux Galates*, et il l'applique à Jésus-Christ ressuscité (8). » — « Le fruit de la foi, c'est l'intelligence, comme dit saint Augustin (9). » — « (Le Verbe) se

(1) Bossuet dit d'abord « qu'il pense et repense aux paroles de saint *Antoine* : les voici de mot à mot, telles qu'elles sont rapportées par *Cassien* dans sa neuvième Conférence, chap. XXXI ». *Lettre* à Mme d'Albert, 1er janvier 1694.

(2) *Lettre* à sœur Cornuau, du 28 septembre 1689.

(3) *Lettre* à la même, du 17 janvier 1692.

(4) *Lettre* à la même, du 4 août 1692.

(5) *Lettre* à la même, du 7 novembre 1695.

(6) *Lettre* à la même, 1698.

(7) *Lettre* à Mme d'Albert, du 25 septembre 1692.

(8) *Lettre* à la même, du 14 décembre 1693. — Voir encore celle du 23 décembre 1693.

(9) *Lettre* à la même, du 26 octobre 1694.

donne ; mais c'est qu'il veut se donner encore davantage : *Seipsum dabit, quia se ipsum dedit*, disait saint Augustin. » Saint Augustin a dit que « c'est de Dieu et non pas de ses dons, dont il faut jouir (1). » — « La règle de saint Augustin, sur le désir qu'on soit content de nous, est bonne et très suffisante (2). » — « Que les chrétiens dans ces occasions (les deuils) répandent des larmes, que les consolations de la foi répriment aussitôt : *Fundant ergo Christiani consolabiles lacrymas, quas cito reprimat fidei gaudium* (3). »

Ailleurs, c'est saint *Bernard*, sainte *Thérèse*, saint *François de Sales*, dont Bossuet invoque l'autorité. — « La parole de saint Bernard est fort belle et j'en profiterai, s'il plaît à Dieu (4). » — » Nous avons, dit saint Bernard, des mérites pour mériter de Dieu, et non pour nous applaudir nous-mêmes (5). » — « Qui est-ce qui ne dirait pas avec saint Augustin et saint Bernard : O mon âme! qui as la gloire de porter l'image de Dieu ; ô mon âme! qui as reçu ce très grand honneur d'être un esprit de son esprit, d'être sortie comme de sa poitrine, d'être un soupir de son cœur amoureux et tout plein de bonté pour toi! Aime donc ce Dieu de bonté qui t'a tant aimée; aime uniquement, aime ardemment et te consume dans les flammes de son divin amour. *Amen*, ainsi-soit-il (6)! » — « Ce que dit sainte Thérèse est très véritable, que (l'Époux) doit suivre un changement dans la vie,... sans que l'âme songe seulement à se changer elle-même (7). » — « Vous trouverez de la consolation dans la lecture de sainte Thérèse, au livre du *Château de l'âme*, sixième demeure, chap. III et VI (8). » — « La doctrine de sainte Thérèse convient très bien avec

(1) *Lettre* à la même, du 12 octobre 1695.
(2) *Lettre* à la même, du 2 janvier 1696.
(3) *Lettre* à Mme de Luynes, du 13 octobre 1690.
(4) *Lettre* à Mme d'Albert, du 13 mars 1694.
(5) *Lettre* à la même, du 12 octobre 1695.
(6) *Questions faites à Bossuet par les religieuses de la Visitation avec les réponses. — Sur l'excellence de l'âme.*
(7) *Lettre* à sœur Cornuau, du 30 mai 1696.
(8) *Lettre* à la même, du 7 janvier 1698.

cette disposition (1). » — « Saint François de Sales dit : Active, passive ou patiente, tout est égal, pourvu que la volonté de Dieu soit suivie (2). » — « Saint François de Sales dit que l'amour-propre ne meurt jamais qu'avec nous, c'est-à-dire avec nos corps; il faut toujours que nous sentions ses attaques sensibles et ses pratiques secrètes (3). » — « Oui, j'entre de tout mon cœur dans les sentiments de ce digne évêque (saint François de Sales). Il faudrait écouter jusqu'à des inutilités pour disposer ceux qui les disent à recevoir la consolation qu'on leur doit (4). » — « Cet endroit de saint François de Sales (où il dit que Dieu met souvent dans l'oraison simple des âmes parfaites) est, en effet, consolant pour les âmes attirées à une oraison fort simple et fort pure... La réponse du saint (à Mme de Chantal, que la contrition est fort bonne sèche et aride) est admirable, et montre qu'il supposait dans sa fille un vrai acte de contrition, quoique sec (5). »

Bossuet parle encore de saint *Hilarion*, disant au jour de sa mort : « Pars, mon âme, pars; eh! que crains-tu? Tu as servi Jésus-Christ (6) »; — de sainte *Catherine de Gênes*, à qui « il a été donné de faire une espèce de séparation entre les dons de Dieu et Dieu même, pour faire entendre avec plus de précision que le don intérieur à l'âme n'étant pas Dieu, il n'est pas permis de s'y attacher comme à sa fin (7) »; — de saint *Martin de Tours*, « ce saint évêque qui disait, à la mort, au démon qu'il voyait s'approcher de lui : « Que fais-tu ici, bête cruelle? Il n'y a rien qui t'y donne droit (8) »; — de sainte *Gertrude*, dont il signale à Mme d'Albert « un passage fort beau et fort à propos pour elle (9) »; — de

(1) *Lettre* à Mme d'Albert, du 27 septembre 1693.
(2) *Lettre* à Mme d'Albert, du 16 août 1694. — Voir également la *Lettre* du 30 décembre 1693.
(3) *Questions faites à Bossuet,... avec les réponses.*
(4) *Lettre* à Mme de la Maisonfort, du 21 mars 1696.
(5) Même *Lettre*. — Il faut la lire tout entière pour voir combien saint François de Sales est cher à Bossuet.
(6) *Lettre* à sœur Cornuau, du 12 décembre 1700.
(7) *Lettre* à la même, du 30 mai 1696.
(8) *Lettre* à la même, de 1698.
(9) *Lettre* du 30 décembre 1694.

sainte *Catherine de Sienne* (1), du Père *Saint-Jure* (2), du bienheureux *Jean de la Croix*, etc.

Il recommande à ses correspondantes de lire « les *Vies des Pères du désert*, livre également saint et délicieux (3) »; « *la Vie de la Mère Marie de l'Incarnation*, où tout est admirable (4) »; la *Vie de Saint François de Sales*, son *Traité de l'amour de Dieu*, la *Vie de Mme de Chantal* par M. de Maupas; la *Vie de Sainte Thérèse*, la *Vie du bienheureux Grégoire Lopez* (5), etc., en un mot tout ce que comporte la plus haute mysticité.

On comprend donc que le cardinal de Noailles écrivît à la sœur Cornuau mille choses flatteuses pour « la gloire de son saint Père » sur la beauté, sur la haute et intime spiritualité de ses lettres, sur toutes les saintes maximes dont elles sont remplies, sur la sainte et pure doctrine qu'elles renferment (6) ». On comprend aussi que cette excellente religieuse, « peinée de ce que le monde ne connaissait, pour ainsi dire, de ce saint prélat que ses grandes qualités, qui attiraient à la vérité l'admiration, mais qui ôtaient comme l'attention à *ce haut degré de spiritualité* où il était parvenu et qu'il ne laissait remarquer qu'aux âmes qu'il conduisait, *fût* ravie que (Son Éminence le cardinal de Noailles *rendît* à ce grand homme *toute la justice qui lui est due*, en lui donnant le titre *de grand maître de la vie intérieure, qui est seul capable de le faire connaître* ».

(1) Première *Lettre* à Mme de la Maisonfort.
(2) Même *Lettre*.
(3) *Lettre* à sœur Cornuau, du 14 mai 1695.
(4) *Lettre* à la même, du 1er juin 1695.
(5) *Lettre* à Mme de la Maisonfort.
(6) *Lettre de sœur Cornuau au cardinal de Noailles*.

CHAPITRE VI

LES SAINTS PÈRES ET BOSSUET HISTORIEN, PHILOSOPHE ET POLITIQUE

C'est aux dix années (5 septembre 1670-8 mars 1680 (1), que Bossuet consacra à l'éducation de son royal élève, le Dauphin, que nous devons la plupart des œuvres historiques, philosophiques et politiques de Bossuet.

« Nous rendons à la bonté de Dieu les grâces qu'elle mérite, écrivait à l'évêque de Condom le pape Innocent XI, le 19 avril 1679, pour le bonheur qu'a eu un jeune homme d'une si grande espérance de rencontrer un tel éducateur et précepteur (2). »

La postérité doit autant de reconnaissance que le Dauphin au grand évêque qui sut si bien tenir le serment qu'il avait prêté à Saint-Germain en Laye, dans la splendide chapelle de la résidence royale, où, le 23 septembre 1670, « les mains entre les mains de Louis XIV », il jurait de « s'employer, de tout son pouvoir, à élever en l'amour et en la crainte de Dieu ce fils que le monarque daignait lui confier, à régler ses mœurs selon les maximes chrétiennes, à former son esprit par la connaissance des lettres et des sciences propres à un très grand prince (3) ». Cette éducation royale, « à laquelle toute la chrétienté avait intérêt (4) », ne fut

(1) C'est la date du mariage du Dauphin, dont Bossuet cessa, ce jour-là, d'être le précepteur pour devenir le premier aumônier de la Dauphine.

(2) « *Nos interim Dei benignitati debitas habemus gratias, quod tantae spei adolescenti par educator institutorque contigerit.* »

(3) Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. III, p. 487, 515.

(4) *Lettre* du marquis de Pomponne, ministre de Louis XIV, au duc d'Estrées, ambassadeur à Rome, 19 mars 1673.

pas, comme on l'a dit trop souvent sur la foi du duc de Saint-Simon, de Mme de Sévigné et de Mme de Caylus (1), la tentative infructueuse et avortée d'un vaste génie, « qui, toujours, semblait parler au nom du ciel, dont il empruntait la magnificence, l'éclat et la foudre », sans descendre de ces hauteurs et s'abaisser jusqu'à la faiblesse d'un enfant maladif, irréfléchi et incapable. — Bossuet se félicitait en pleine Académie française, dans son *Discours de réception*, 8 juin 1671, « d'avoir à cultiver l'esprit le plus vif et le plus beau naturel du monde ». — « Monseigneur a beaucoup d'esprit, écrivait au roi, le duc de Montausier (2)... Il raille agréablement. Quand il veut, il entend, il comprend, il retient avec une merveilleuse facilité. » — Pellisson, Mosant de Brieux, le poète Jean Maury, le docte Doujat, Rollin, Gerbais, Le Gouz de Saint-Seine, d'Ormesson, rendaient hommage à « l'esprit » du Dauphin. — La campagne de 1688 et la prise de Philisbourg mirent en lumière les qualités d'un prince « affriandé à la tranchée », comme disait Vauban, et salué par les soldats du nom de Louis le *Hardi*. — La Bruyère pouvait exalter « le jeune prince, l'amour, l'espérance des peuples, donné du ciel pour prolonger le bonheur de la terre (3) », et Racine remercier Dieu, dans le *Prologue d'Esther* (26 janvier 1689), des grâces accordées à Louis XIV :

Tu lui donnes un fils, prompt à le seconder,
Qui sait combattre, plaire, obéir, commander;
Un fils, qui, comme lui, suivi de la victoire,
Semble à gagner son cœur borner toute sa gloire;
Un fils à tous ses vœux avec amour soumis,
L'éternel désespoir de tous ses ennemis :
Pareil à ces esprits que ta justice envoie,
Quand son roi lui dit : *Pars*, il s'élance avec joie,
Du tonnerre vengeur s'en va tout embraser
Et tranquille à ses pieds revient le déposer.

(1) Voir l'*Avant-Propos* de Floquet à son livre *Bossuet, précepteur du Dauphin*.
(2) *Mémoire* adressé à Louis XIV, 1674. *Vie du duc de Montausier* par le P. le Petit, 1729.
(3) Les *Caractères*, chap. XII, *Des Jugements*, 106 : passage paru pour la première fois dans la quatrième édition, février 1689.

La campagne de 1694, celles de 1709 et de 1710 lui valurent les éloges de Saint-Simon lui-même; sa mort prématurée en 1711 fit éclater « tout le monde en pleurs et en gémissements », tant on l'aimait pour « sa bonté infinie », disait la marquise d'Uxelles (1).

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, des résultats de cette éducation à la fois paternelle et élevée (2), elle donna à Bossuet bien de la peine, mêlée de quelques espérances, puisqu'il écrivait en 1677 au maréchal de Bellefonds : « Il y a bien à souffrir avec un esprit si inappliqué; on n'a nulle consolation sensible, et on marche, comme dit saint Paul, en espérance contre l'espérance... Il se commence d'assez bonnes choses. » — Une chose reste acquise pour nous, c'est le fruit du travail fécond de ce merveilleux génie.

Sans parler des *Sentences pour Mgr le Dauphin choisies par Mgr l'évêque de Condom* (1672), ni des *Observations sur la Grammaire latine* (3), ni des *Maximes de César*, ni de la *Fable latine contre les bavards*, *In locutuleios*, ni de l'*Instruction à Mgr le Dauphin* pour sa première communion, ni des dissertations *De Incogitantia*, *De Existentia Dei serenissimo Delphino*, il faut signaler : — les œuvres historiques de Bossuet, le *Discours sur l'Histoire universelle* (1681), la *Suite de l'Histoire Universelle depuis l'an* 800 *jusqu'à la naissance du Dauphin* (4), l'*Abrégé de l'Histoire de France* (5), auxquels il faut joindre l'*Histoire des Va-*

(1) *Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 381 en note.

(2) M. Lanson (*Bossuet*, p. 160-161) défend bien M. de Condom contre ses détracteurs; mais il semble trop sévère pour le Dauphin « indolent et têtu, enclin à la colère, a une fureur brutale... Oublier, c'était sa revanche de mauvais élève contre le maître qui lui avait inculqué de force quelque science. Apprendre avait été son supplice; désapprendre fut sa vengeance ».

(3) *Verba contrariae significationis.*

(4) Elle a été publiée en 1806 par Renouard (2 vol. in-8°). Bossuet n'y a pas mis la dernière main; c'est le canevas de ce qu'il aurait voulu faire; ce sont des notes, des indications chronologiques. Il n'y a là qu'une toile préparée, sur laquelle son pinceau ferme, large et vigoureux, aurait appliqué ses couleurs.

(5) On l'a publié en 1747 sous le nom du fils de Louis XIV. Bossuet parle de cet *Abrégé* écrit par le prince à la fin du *Discours sur l'Histoire universelle*. Le Dauphin l'a écrit de mémoire en français et en latin sous la dictée de Bossuet, qui disait à propos de Fénelon : « On m'objecte les *thèmes* que je donnais à Mgr le Dauphin ». — Il a paru en 1722 avec « des corrections de style et des corrections anatomiques ». L'abbé Caron, de Saint-Sulpice, en a donné en 1846 une édition conforme au manuscrit original.

riations (1688); — les œuvres philosophiques, l'*Introduction à la philosophie*, ou *De la connaissance de Dieu et de soi-même* (1), la *Logique* (2), le *Traité du libre arbitre* (3), le petit *Traité des causes*, découvert par Floquet et imprimé par M. Nourrisson (4), l'*Abrégé de la morale d'Aristote à Nicomaque* et les *Extraits des anciens philosophes* (5); — enfin les œuvres politiques, la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, dont les six premiers livres avaient été donnés en manuscrit au Dauphin dès 1678, dont les quatre derniers furent écrits de 1700 à 1703, mais ne purent paraître avec les premiers qu'en septembre 1709 (6).

ARTICLE Ier

Les saints Pères et le *Discours sur l'Histoire universelle*, mars 1681 (12).

« Il n'y a rien de plus beau que ce *Discours* », écrivait dom Mabillon, le 31 mars 1681, et l'oratorien Houtteville déclarait en 1740 (7) que « le dix-septième siècle (et, en matière d'éloquence, c'est dire tous les siècles) le dix-septième siècle n'a rien produit de plus noble, de plus vif, de plus énergique que le *Discours sur l'Histoire universelle*; rien où le caractère d'une raison supérieure soit imprimé plus avant; rien d'une plus grande continuité de sublime...

(1) Floquet l'a éditée en 1828.

(2) Il a été publié en 1731 par l'évêque de Troyes : son authenticité est contestée.

(3) Ce *Traité* fut communiqué dès le printemps de 1703 aux *Pères du petit Concile*. La maladie et la mort ne permirent pas à Bossuet d'ajouter, comme il en avait le dessein, une *Conclusion générale*.

(4) Les *Extraits* de la *morale d'Aristote*, que M. Lachat rapporte aussi à l'époque du préceptorat, sont d'une écriture certainement plus ancienne, comme on peut le voir par le manuscrit du grand séminaire de Meaux, Carton 6, nº 14 *bis*.

(5) Cette publication souffrit des difficultés, qui furent enfin levées par le neveu de Bossuet.

(6) C'est la date de la première édition. Il y en eut une seconde en 1682, une troisième en 1700 avec des additions, pour confondre les *faux critiques*. En 1704, Bossuet se fit relire la deuxième partie et la compléta. Ces suprêmes additions n'ont été publiées qu'en 1818 par l'abbé Caron.

(7) *La Religion chrétienne prouvée par les faits.*

On dirait que c'est la Religion qui s'explique ici elle-même. »

Voltaire (1), il est vrai, a raillé Bossuet d'avoir tout fait graviter autour de ce misérable peuple juif, rebut du monde et s'en croyant le centre; et Sainte-Beuve (2) ne comprend pas cette idée « de se cantonner dans la terre de Chanaan et de prendre pour belvédère la terrasse et la plate-forme étroite d'un petit peuple ». — Mais Renan lui-même dit dans son *Histoire du peuple d'Israël* qu'il n'y a au monde que trois histoires d'un grand intérêt : celle des Grecs, celle des Romains et celle des Juifs. « Ce peuple, deux mille cinq cents ans avant Bossuet, a écrit l'Histoire universelle. »

On a encore reproché à Bossuet d'avoir oublié Mahomet et l'Amérique. — Mais *deux fois* il renvoie à plus tard ce qu'il doit en dire : la *Suite de l'Histoire universelle* en aurait longuement parlé.

On a aussi blâmé Bossuet de n'avoir parlé ni de l'Inde ni de la Chine. — Mais ne faut-il pas tenir compte de ce qui manquait aux historiens de l'époque de Bossuet? « L'Orient, dit M. Lanson, était encore inconnu et impénétrable; ni les hiéroglyphes ni les inscriptions cunéiformes n'avaient dit leur secret; à peine un voyageur avait-il entrevu Thèbes et Memphis; on ignorait où gisaient les ruines de Babylone et de Ninive (3). » « D'ailleurs, dit à son tour M. Brunetière (4), le premier caractère d'une histoire universelle, c'est de ne l'être pas. S'il n'y avait pas de lacunes dans Bossuet, ce serait à désespérer de l'érudition et de l'histoire. »

En tout cas, Bossuet s'est fait dans son œuvre l'apologiste de la Providence contre les libertins (5) et contre Spinosa, qui ne croyait pas à la vocation des Juifs (6). Il a jeté au-

(1) *Avant-propos de l'Essai sur les mœurs; — Siècle de Louis XIV*, XXXII : — *Dictionnaire philosophique*, art. Gloire : — *Entretien avec un Chinois : — Défense de mon oncle, — de Thèbes, de Bossuet et de Rollin.*

(2) *Nouveaux Lundis*, t. IX, p. 280 et suiv. à propos de l'ouvrage de M. Zeller. *Entretiens sur l'histoire.* — Voir aussi Paul Albert, *la Prose*, p. 141 et suiv.

(3) *Bossuet*, p. 293.

(4) *La Philosophie de Bossuet*, *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1891.

(5) C'est l'abbé Le Dieu qui nous l'affirme.

(6) Voir le *Tractatus-theologico-politicus* et *l'Ethica more geometrico demonstrata.*

tant d'idées que de mots : il a parlé en « conseiller d'État du Très-Haut ».

Il racontait à l'abbé Le Dieu que, « dès sa jeunesse et dès le moment où il commença à étudier la religion dans l'Écriture et *dans les Pères*, il avait conçu l'idée de ce grand travail ».

Comment se fait-il donc qu'un esprit pénétrant comme Saint-Beuve (1) ait cru trouver le germe de la seconde partie du *Discours sur l'Histoire universelle* et même le cadre de tout l'ouvrage dans cette phrase des *Pensées* de Pascal : « Qu'il est beau de voir par les yeux de la foi Darius et Cyrus, Alexandre, les Romains, Pompée et Hérode agir, sans le savoir, pour la gloire de l'Évangile ! » et dans un entretien de Bossuet avec Du Guet, où celui-ci développa ses idées sur la future conversion des Juifs au christianisme, d'après le chapitre XI de l'*Épître aux Romains?* « Bossuet, usant des ouvertures de Du Guet, et y entrant à son tour avec génie, avec discrétion, les mit en œuvre au cœur même de son *Discours sur l'Histoire universelle.* » — Quand on s'appelle Bossuet, on n'a aucun besoin d'emprunter des idées ni à un obscur janséniste comme Du Guet, ni même à l'immortel auteur des *Pensées*. « A qui fera-t-on croire que Bossuet ait attendu la publication des *Pensées* et l'année 1670 pour se mettre en possession de ses idées sur la suite de la religion?... Mais alors comment eût-il prêché en 1668 le *Panégyrique de saint André* (2), en 1665 le *Sermon sur la Divinité de Jésus-Christ* (3), et surtout, dès 1654, le second *Sermon pour la vêture d'une nouvelle catholique,* et dès 1652 (4) le *Sermon sur la bonté et la rigueur de Dieu* (5)? » M. Lanson aurait pu ajouter le *Sermon sur le caractère des deux alliances*, prêché en 1653 et où se trouve ce passage : « Lisez les Écritures divines : vous verrez

(1) *Port-Royal*, t. III, p. 447-8.
(2) Il a pour sujet la *Vocation à la foi en Jésus-Christ.*
(3) Ce *Sermon*, où les caractères de l'Évangile sont si profondément compris et si éloquemment exposés annonce et prépare le beau chapitre sur « Jésus-Christ et sa doctrine : chap. XXX de la deuxième partie du *Discours sur l'Histoire universelle.*
(4) M. Lanson se trompe en assignant à ce Sermon la date de 1651.
(5) Lanson, *Bossuet*, p. 291-292.

partout le Sauveur Jésus... Il est dans le Paradis terrestre, il est dans le déluge, il est sur la montagne, il est au passage de la mer Rouge, il est dans le désert; il est dans la terre promise, dans les cérémonies, dans les sacrifices, dans l'arche, dans le tabernacle; il est partout, mais il n'y est qu'en figure. La Loi est un Évangile caché; l'Évangile est la Loi expliquée. » Le passage de l'Ancien Testament au Nouveau est dépeint comme le changement « de la figure en vérité, de la lettre en esprit, de la terreur en amour. » D'ailleurs, « quatre chapitres importants de la seconde partie (du *Discours sur l'Histoire universelle*) ont été faits avec les mêmes textes que le *Sermon* de 1652, dont ils reproduisent parfois jusqu'aux expressions; tellement, au sortir de Navarre, Bossuet était armé de toute sa théologie (1) ». Que Pascal et Du Guet lui aient été utiles, c'est possible; mais il ne faut pas leur faire honneur d'une inspiration que Bossuet ne doit qu'à lui-même et à son génie.

Il ne faut pas non plus tomber dans l'exagération du P. de la Broise, qui dit « qu'en réalité le dessein et l'exécution du *Discours sur l'Histoire universelle* sont facilement explicables, même sans saint *Augustin* ni Pascal. C'est une inspiration *purement biblique*, voilà le point sur lequel il convient d'insister ici; c'est une œuvre dont *l'influence biblique suffit à rendre pleinement raison* ». — Non, puisque Bossuet lui-même disait à l'abbé Le Dieu qu'il avait conçu l'idée de ce grand travail en étudiant « la religion dans l'Écriture et *dans les Pères* ».

Le prêtre espagnol *Orose* (2) avait composé, sur la demande de saint Augustin, un *Abrégé de l'Histoire du monde*, en 7 livres qui embrassent le temps écoulé depuis Adam jusqu'à l'année 410 après Jésus-Christ; ils ont pour objet de répondre aux païens, qui faisaient de la prise de Rome par Alaric le châtiment de l'abandon des dieux et de la croyance de l'Empire au Christ et à l'Évangile (3).

(1) Même ouvrage, p. 292.

(2) Et non pas *Paul* Orose, qui vient de ce qu'on a traduit l'abréviation *P.*, Presbyter, par Paul.

(3) « Praeceptis tuis parui, dit Orose dans la *Préface*, beatissime pater Augus-

Salvien, prêtre gaulois de Marseille, écrivit peu de temps après (première moitié du cinquième siècle) le *De Gubernatione Dei* ou *De Providentia* en trois livres, qui justifient les voies de la Providence, en montrant que les calamités du temps sont un juste châtiment infligé par Dieu à la grande ville païenne, depuis longtemps la maîtresse du monde (1).

A côté d'eux et au-dessus d'eux, il faut nommer « l'incomparable *Augustin* », l'auteur de *la Cité de Dieu*, dont les 24 livres contiennent sur la Providence, sur la destinée des peuples, sur le mélange des justes et des méchants, sur l'organisation du monde en faveur des élus, des vues qui ont dû aider Bossuet à mûrir et à préciser ses propres idées (2).

Villemain avait donc raison de dire que Bossuet a « entrevu dans saint Augustin et dans Paul Orose le plan, la suite, la vaste ordonnance de son *Histoire universelle* et que, maître d'une idée indiquée par un siècle barbare, il la déploie à tous les yeux avec la majesté d'une éloquence pure et sublime ». « *La Cité de Dieu*, dit-il encore (3), était le premier essai du *Discours sur l'Histoire universelle*. Mais ce qui semblait un amas de ruines inégales, ou de marbres encore informes, est devenu le monument d'un art sublime. » Frédéric Ozanam, dans *la Civilisation au cin-*

tine :... praeceperas mihi ut scriberem adversus vaniloquam pravitatem eorum qui... pagani vocantur... qui... praesentia tantum tempora veluti malis extra solitum infestissima ob hoc solum quod creditur Christus et colitur deus, idola autem minus coluntur, infamant. »

(1) *Tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle*, p. 504.

(2) Voir Teuffel, *Histoire de la littérature romaine*, t. III, p. 261. Il trouve que Salvien « tombe souvent dans la déclamation et la prolixité ».

(3) Comme les humiliations imposées à la ville éternelle avaient déchaîné les colères des païens et que ceux même qui avaient trouvé leur salut au tombeau de saint Pierre et de saint Paul reprochaient au christianisme la ruine de Rome et demandaient aux chrétiens où donc était leur Dieu et pourquoi il ne les avait pas protégés, pourquoi il avait laissé confondre les bons avec les méchants dans la même ruine, et abandonné leurs vierges mêmes au déshonneur entre les mains des Barbares, saint *Augustin répond* en montrant aux païens, dans les malheurs de Rome, les conséquences accoutumées de la guerre, mais en leur faisant voir aussi l'intervention du christianisme dans cette puissance qui avait dompté les Barbares au jour même de leur victoire. Si les mêmes malheurs ont atteint les justes et les pécheurs, « c'est, dit-il, comme la boue et le baume qu'une même main agite, et dont l'une exhale une odeur fétide, l'autre un parfum excellent ». Augustin console aussi les vierges déshonorées. — Après cette introduction, il prouve que les dieux de Rome ne lui ont épargné ni les crimes ni les malheurs : que cette ville n'a jamais connu la république véritable, et que

quième siècle, t. II, p. 231, donne aussi comme « précurseurs de Bossuet » saint Augustin, Orose, Salvien et leurs traducteurs au moyen âge.

La preuve la meilleure de la vérité de ces affirmations, c'est le grand nombre de citations d'Orose, de Salvien et surtout de saint Augustin que l'on compte dans le *Discours sur l'Histoire universelle,* sinon dans la *Première partie, les Époques*, où Josèphe, Bérose, Polybe, Plutarque, César, Platon, Aristote, Tertullien, Origène, saint Jérôme, Eusèbe, sont plus souvent invoqués en témoignage par Bossuet, du moins dans la *Seconde partie, la Suite de la Religion,* où *la Cité de Dieu* fournit à notre grand évêque jusqu'à trois citations dans la même page (1), sans parler du *Traité de la Trinité* et des *Lettres à Volusien* auxquelles il renvoie. N'est-ce pas à *la Cité de Dieu* qu'est emprunté ce fameux passage du chapitre XX (2) : « Que pouvait avoir vu le monde pour se rendre si promptement à Jésus-Christ? S'il a vu des miracles, Dieu s'est mêlé visiblement dans cet ouvrage, et s'il se pouvait faire qu'il n'en eût pas vu, *ne serait-ce pas un nouveau miracle,* plus grand et plus incroyable que ceux qu'on ne veut pas croire, *d'avoir converti le monde sans miracle*, d'avoir fait entrer tant d'ignorants dans des mystères si hauts, d'avoir inspiré à tant de savants une humble soumission, et d'avoir persuadé tant de choses incroyables à des incrédules (3)? Mais le miracle des miracles, si je puis parler de la sorte, c'est qu'avec la

la grandeur des destinées du peuple romain s'explique, sans doute, par ses vertus, mais surtout par la Providence, qui a voulu fonder en Occident un grand empire, afin que toutes les nations soumises à une même loi finissent par ne former qu'une seule cité. — Les dieux du paganisme, qui n'ont rien pu pour la vie présente, ne peuvent rien non plus pour l'éternité : Augustin le prouve en suivant Varron dans ses trois théologies, poétique, civile et physique, et en confondant toute tentative pour sauver les dieux par l'allégorie. — Il oppose ensuite à l'impuissance du paganisme la fécondité de la doctrine de l'Évangile « avec les deux cités bâties par deux amours : la cité de la terre, par l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, et la cité du ciel par l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi. » Ces deux cités vivent confondues ici-bas jusqu'au jugement de Dieu qui les séparera dans l'éternité.

(1) Voir page 465, édit. de Bar-le-Duc, chap. XIX, *Jésus-Christ et sa doctrine.* — Voir encore les chap. XXII, XXVI, où *la Cité de Dieu* intervient souvent.

(2) La *Descente du Saint-Esprit; l'établissement de l'Église; les Jugements de Dieu sur les Juifs et sur les Gentils.*

(3) *De Civit. Dei*, lib. XXI, c. VII.

foi des mystères, les vertus les plus éminentes et les pratiques les plus pénibles se sont répandues par toute la terre. »

Il serait trop long d'énumérer ici tous les passages inspirés par les Pères dans la *Suite de la Religion*, où paraissent tour à tour saint *Justin* et saint *Irénée*, *Clément d'Alexandrie* et *Origène*, *Tertullien* et saint *Cyprien*, *Arnobe* et *Lactance*, saint *Jérôme* et saint *Ambroise*, saint *Chrysostome* et saint *Grégoire de Nazianze*, saint *Athanase* et saint *Basile*, saint *Hilaire* et saint *Grégoire le Grand*.

Bossuet les a tous mis à contribution, avec une érudition qui n'a d'égale que sa connaissance profonde de tous les historiens profanes depuis Josèphe, Bérose et Hérodote, jusqu'à Ammien Marcellin, Zozime et Procope.

« Mèlant ainsi, dit Villemain (1), (surtout dans la troisième partie, *les Empires*) les lacunes hardies d'une civilisation irrégulière et la pompe d'une société polie, il était à la fois *Démosthène*, *Chrysostome*, *Tertullien*, ou plutôt il *était lui-même;* et des sources fécondes où puisait son génie, rassemblant les eaux du ciel et les torrents des montagnes, il faisait jaillir un fleuve qui ne portait que son nom. »

« Bossuet, dit Chateaubriand est plus qu'un historien; c'est un *Père de l'Église*, c'est un prêtre inspiré qui a souvent le rayon de feu sur le front, comme le législateur des Hébreux. Quelle revue il fait de la terre! »

Nul n'a mieux exprimé que Saint-Marc Girardin l'émotion que produit dans les âmes ce défilé des nations sur la scène de monde : « Bossuet pousse les uns sur les autres les siècles et les peuples. Marche! marche! dit-il à l'Égypte... Marche! marche! dit-il à la Grèce... Marche! marche! dit-il à Rome elle-même, et ce peuple invincible, qui sert d'instrument aux desseins de Dieu, sera à son tour effacé de la terre qu'il n'aura conquise que pour Jésus-Christ. »

(1) *Discours et mélanges littéraires*, p. 217.

ARTICLE II

Les saints Pères
et L'Histoire des Variations (1688) (1).

Dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, Bossuet fait preuve des plus rares qualités de l'historien : il est maître de sa matière, il l'embrasse et il la pénètre, il l'ordonne, il lui donne une forme précise; il regarde en philosophe la masse innombrable des faits; il la dispose en séries continues de causes et d'effets; il saisit partout dans la réalité vivante le trait caractéristique, où l'idée se révèle; il entre dans l'intelligence par l'imagination. Nul n'a peint plus vigoureusement, avec plus de relief et de couleur, les mœurs des peuples (2), le génie des civilisations; nul n'a mieux dit que « le fond d'un romain, pour ainsi parler, était l'amour de sa liberté et de sa patrie (3) ».

Mais le sujet ne permettait à Bossuet que des considérations générales et des tableaux d'ensemble. Il n'avait pas le temps de s'arrêter aux individus et de faire des portraits. Il faut donc chercher ailleurs de quoi compléter l'idée que nous devons avoir de Bossuet historien.

Cette idée nous est admirablement donnée par l'étude de l'*Histoire des Variations des Églises protestantes*, trop longtemps négligée et méconnue, mais aujourd'hui fort en honneur auprès de la critique contemporaine, de M. Lanson (4), de M. Rébelliau (5) et de M. Brunetière (6).

Œuvre de polémique par son origine (7), l'*Histoire des*

(1) Il n'y a rien à dire, au point de vue des saints Pères, sur la *Suite de l'Histoire Universelle*, qui n'est qu'une ebauche, qu'un canevas, ni sur l'*Abrégé de l'Histoire de France*, où Bossuet, eût-il toujours tenu la plume, ne pouvait guere faire intervenir son érudition patrologique. — L'abbé Le Dieu exagère en declarant ces ouvrages « parfaits » (*Mémoires*, t. I, p. 151.)

(2) Lanson, *Bossuet*, p. 304-305, *passim*.

(3) *Discours sur l'Hist. Univ.*, Troisième partie, chap. VI : *L'empire romain*, etc.

(4) Voir son *Bossuet*, p. 307-319.

(5) Voir sa belle thèse : *Bossuet historien du protestantisme*. 1891.

(6) Voir la *Philosophie de Bossuet*.

(7) Voici ce qu'en dit l'abbe Le Dieu dans ses *Mémoires*, t. I, p. 193 : « *L'Histoire*

Variations est devenue sous la plume de Bossuet un tableau animé et vivant, simple et majestueux, de la Réforme et des Réformés, depuis Luther et Calvin jusqu'à Mélancthon et Cromwell. « Nulle part, dit M. Brunetière, on ne saurait mieux saisir, ni trouver une plus belle et plus ample occasion d'admirer la complexité, la richesse, la fécondité de la pensée de Bossuet. Ce que la discussion du dogme a de plus métaphysique, ce que la dialectique a de plus pressant et parfois de plus audacieux, ce que la narration historique a de plus vivant et de plus coloré, ce que la critique des textes et leur interprétation ont de plus épineux, de plus délicat, de plus subtil aussi, ce que l'éloquence enfin du pasteur qui veut conquérir ou ramener des âmes ont de plus persuasif et de plus convaincant, de plus impérieux et de plus insinuant tour à tour, la promesse et la menace, l'indignation et l'ironie, le conseil et la prière, l'adjuration et l'anathème, tout est réuni dans ce livre, qu'à peine quelques curieux lisent encore de nos jours... et qui n'en demeure pas moins le plus beau livre de la langue française, comme joignant à ses autres mérites celui d'en être à la fois le plus sincère et le plus passionné. »

Une chose que M. Brunetière ne dit pas plus que M. Rébelliau ou M. Lanson, c'est que, si Bossuet ne doit qu'à lui seul la science et l'art historiques qu'il a déployés dans les narrations lumineuses et les portraits saisissants (1) de cette œuvre admirable, il a emprunté aux *saints Pères* « le dessein de l'ouvrage », comme il l'avoue lui-même dans la *Préface :* « Tout ce qui varie, tout ce qui se charge de termes douteux et enveloppés a toujours paru suspect et non

des Variations est de 1688. L'occasion fut la prétendue variation qu'on avait reprochée [à Bossuet] dans la composition de son *Exposition*. Il lisait alors le *Syntagma confessionum*, où sont la confession d'Augsbourg et toutes les autres confessions des prétendus réformés de l'Europe. Leurs variations s'y firent bientôt remarquer à un esprit si clairvoyant et d'une dialectique aussi fine et aussi précise. De là donc le dessein des *Variations*. Il avait commencé ce travail en finissant celui de l'*Histoire Universelle*, et le bruit s'en était répandu de sorte qu'il alla jusqu'aux protestants. Depuis, ils en prirent occasion de dire que cet ouvrage tardait bien à venir. Ils ne savaient pas que Bossuet travaillait à la *Défense de la déclaration* de 1682. »

(1) Voir entre autres ceux de Luther (I, 6), de Calvin (IX, 80, 81), de Zwingle, de Bucer, de Carlostadt, d'Œcolampade, de Mélanchton, de Cranmer, de Cromwell, etc.

seulement frauduleux, mais encore absolument faux, parce qu'il marque un embarras que la vérité ne connaît point. C'a été un des fondements sur lesquels *les anciens docteurs* ont tant condamné les ariens, qui faisaient tous les jours paraître des Confessions de foi de nouvelle date, sans pouvoir jamais se fixer. Depuis leur première Confession de foi, qui fut faite par Arius et présentée par cet hérésiarque à son évêque Alexandre, ils n'ont jamais cessé de varier. C'est ce que *saint Hilaire* reproche à Constance, protecteur de ces hérétiques; et pendant que cet empereur assemblait tous les jours de nouveaux conciles pour réformer les symboles et dresser de nouvelles Confessions de foi, ce saint évêque lui adresse ces fortes paroles (1) : « La même chose vous est arrivée qu'aux ignorants architectes, à qui leurs propres ouvrages déplaisent toujours. Vous ne faites que bâtir et détruire; au lieu que l'Église catholique, dès la première fois qu'elle s'assembla, fit un édifice immortel et donna dans le symbole de Nicée une si pleine déclaration de la vérité que, pour condamner éternellement l'arianisme, il n'a jamais fallu que la répéter. »

Le nouvel Hilaire ne se contente pas d'un exemple : il montre que « toutes les hérésies », dès l'origine du christianisme, ont varié comme les ariens et que « longtemps avant Arius, *Tertullien* avait déjà dit (2) » : « Les hérétiques varient dans leurs règles, *c'est-à-dire dans leurs Confessions de foi;* chacun parmi eux se croit en droit de changer et de modifier par son esprit ce qu'il a reçu, comme c'est par son propre esprit que l'auteur de la secte a composé : l'hérésie retient toujours sa propre nature en ne cessant d'innover, et le progrès de la chose est semblable à son origine. Ce qui a été permis à Valentin l'est aussi aux Valentiniens; les marcionites ont le même pouvoir que Marcion; et les auteurs d'une hérésie n'ont pas plus le droit d'innover que leurs sectateurs; tout change dans les hérésies, et quand on les pénètre à fond, on les trouve dans

(1) *Lib. cont. Const.*, n° 23.
(2) *De Praescrip.*, cap. XLII.

leurs suites différentes en beaucoup de points de ce qu'elles ont été dès leur naissance. »

L'autorité de Tertullien et celle de saint Hilaire ne suffisent pas à Bossuet : il invoque encore celle de « deux saints auteurs du huitième siècle (1) », qui ont écrit que « l'hérésie en elle-même est toujours une nouveauté, quelque vieille qu'elle soit; mais que, pour se conserver encore mieux le titre de nouvelle, elle innove tous les jours et tous les jours elle change sa doctrine. »

A cette variabilité infinie des sectes hérétiques Bossuet oppose, avec *Tertullien* (2), l'uniformité des dogmes de l'Église, dont « *la règle de foi est immuable et ne se réforme point.* C'est que l'Église, qui fait profession de ne dire et de n'enseigner que ce qu'elle a reçu ne varie jamais; et au contraire l'hérésie, qui a commencé par innover, innove toujours et ne change point de nature.

« De là vient que *saint Chrysostome,* traitant ce précepte de l'Apôtre : *Évitez les nouveautés profanes dans vos discours*, a fait cette réflexion (3) : Évitez les nouveautés dans vos discours; car les choses n'en demeurent pas là ; une nouveauté en produit une autre, et on s'égare sans fin quand on a une fois commencé à s'égarer. »

Bossuet indique ensuite les deux causes de ce désordre dans les hérétiques et il montre que l'esprit humain, une fois qu'il a goûté de la nouveauté, ne cesse de rechercher cette trompeuse douceur et que « la vérité catholique, venue de Dieu a d'abord sa perfection », tandis que l'hérésie, faible production de l'esprit humain, ne se peut faire que par pièces mal assorties. Pendant que l'on veut renverser, contre le précepte du Sage (4), *les anciennes bornes posées par nos pères*, et réformer la doctrine une fois reçue parmi les fidèles, on s'engage sans bien pénétrer toutes les suites de ce qu'on avance. Ce qu'une fausse lueur avait fait hasarder au commencement se trouve avoir des inconvénients

(1) *Etherius et Beatus*, lib. I, *cont. Elipand.*
(2) *De Virg. vel.*, n. 1.
(3) *Homil.* V *in II ad Timot.*
(4) *Prov.* XXII, 28.

qui obligent les réformateurs à se réformer tous les jours : de sorte qu'ils ne peuvent dire quand finiront les innovations ni jamais se contenter eux-mêmes. »

C'est donc aux *saints Pères* que Bossuet emprunte « les principes solides et inébranlables par lesquels il prétend démontrer aux protestants la fausseté de leur doctrine dans leurs continuelles variations et dans la manière changeante dont ils expliquent leurs dogmes,... non pas seulement en particulier, mais en corps d'église, dans les livres qu'ils appellent symboliques, c'est-à-dire dans ceux qu'on a faits pour exprimer le consentement des églises, en un mot dans leurs propres Confessions de foi, arrêtées, signées, publiées, dont on a donné la doctrine comme une doctrine qui ne contenait que la pure parole de Dieu, et qu'on a changées néanmoins en tant de manières dans les articles principaux ».

Et qu'on ne dise pas, « pour établir la nécessité de multiplier ces Confessions, que plusieurs articles de foi ayant été attaqués, il a fallu opposer plusieurs Confessions à ce grand nombre d'erreurs » ; car toutes ces Confessions, « comme il paraît par la seule lecture des titres, regardent précisément les mêmes articles, de sorte que c'était le cas de dire avec *saint Athanase* (1) : « Pourquoi un nouveau concile, de nouvelles confessions, un nouveau symbole? Quelle nouvelle question s'était élevée? »

Dans le cours des quinze livres de l'*Histoire des Variations*, Bossuet cite souvent les *saints Pères*, dont l'autorité est pour lui la plus décisive après celle de l'Écriture et des Conciles.

Ainsi, au livre Ier, il montre que bien longtemps avant Luther, *saint Bernard* dans la lettre 257e au Pape Eugène IV, Guillaume *Durand*, « un grand évêque », *Gerson* (2), *Pierre d'Ailly*, les autres grands hommes de ce temps-là demandaient la réformation, non pas des doctrines, puisqu'ils « représentent l'Église comme à couvert de ce côté-là »,

(1) *Athan. de Syn. et Epist. ad Afr.*
(2) *Serm. de Ascens. Domi. ad Alex. V.*

mais de la discipline ecclésiastique et des maux qui venaient de son relâchement « dans le chef et dans les membres (1) » de l'Église. « Au milieu des abus, ils admiraient la divine Providence, qui savait selon ses promesses conserver la foi de l'Église.... Mais il y avait outre cela des esprits superbes, pleins de chagrin et d'aigreur, qui, frappés des désordres qu'ils voyaient régner dans l'Église et principalement parmi ses ministres, ne croyaient pas que les promesses de son éternelle durée pussent subsister parmi ses abus... Tels étaient les Albigeois et les Vaudois; tels étaient Jean Wiclef et Jean Hus;... et il ne faut pas s'étonner si dans le temps de Luther, où les invectives et l'aigreur contre le clergé furent portées à la dernière extrémité, on vit aussi la rupture la plus violente et la plus grande apostasie qu'on eût peut-être jamais vue jusques alors dans la chrétienté. »

Au livre IIIe, à propos des discussions entre protestants sur la justification, Bossuet dit : « Si le mérite est fondé sur la promesse de la récompense, comme l'assure Mélanchton et comme il est vrai, il n'y a rien de plus mérité que la vie éternelle, quoiqu'il n'y ait rien d'ailleurs de plus gratuit, selon cette belle doctrine de *saint Augustin*, que « la vie éternelle est due aux mérites des bonnes œuvres; mais que les mérites auxquels elle est due nous sont donnés gratuitement par Notre-Seigneur Jésus-Christ (2) ». Bossuet rapporte aussi les propos de Bucer, « disputant pour l'Église catholique en 1546, dans la conférence de Ratisbonne », et disant que « *saint Augustin* même, tout ennemi qu'il était du mérite présomptueux, ne laissait pas de reconnaître que le mérite des saints nous était utile, et qu'une des raisons de célébrer dans l'Église la mémoire des martyrs était *pour être associés à leurs mérites et aidés par leurs prières* (3). »

Au commencement du livre V^e, *Réflexions générales sur*

(1) Le mot est de Gerson.
(2) *Epist.* CV, nunc CXCIV, n. 19; *De Corrept. et Grat.*, cap. XIII, n. 41.
(3) *Lib. XX, contra Faust. Manich.*, c. XXI.

les agitations de Mélanchton et sur l'état de la Réforme. Bossuet invoque l'autorité de *saint Grégoire de Nazianze* pour établir que « les hérésies n'ont pas toujours pour auteurs des impies et des libertins, qui de propos délibéré fassent servir la religion à leurs passions. *Saint Grégoire de Nazianze* ne nous représente pas les hérésiarques comme des hommes sans religion, mais comme des hommes qui prennent la religion de travers. « Ce sont, dit-il (1), de grands esprits; car les âmes faibles sont également inutiles pour le bien et pour le mal. Mais ces grands esprits, poursuit-il, sont en même temps des esprits ardents et impétueux, qui prennent la religion avec une ardeur démesurée », c'est-à-dire qui ont un faux zèle, et qui, mêlant à la religion un chagrin superbe, une hardiesse indomptée et leur propre esprit, poussent tout à l'extrémité : il y faut même trouver une régularité apparente, sans quoi où serait la séduction tant prédite dans l'Écriture? Luther avait goûté la dévotion. » — Bossuet, dans une autre page de ce V[e] livre, où éclate toute son admiration pour les *Pères* et surtout pour *saint Augustin*, explique admirablement pourquoi Mélanchton, « si désireux de la paix, ne la chercha pas dans l'Église », parce qu'il ne put « jamais revenir de sa justice imputée. Dieu lui avait fait pourtant de grandes grâces, puisqu'il avait connu deux vérités capables de le ramener : l'une qu'il ne fallait pas suivre une doctrine qu'on ne trouvait pas dans l'antiquité. « Délibérez, disait-il à Brentuis, avec l'ancienne Église. » Et encore : « Les opinions inconnues à l'ancienne Église ne sont pas recevables. » L'autre vérité, c'est que sa doctrine de la justice imputée ne se trouvait point dans *les Pères*. Dès qu'il a commencé à la vouloir expliquer, nous lui avons ouï dire qu'*il ne trouvait rien de semblable dans leurs écrits*. On ne laissa pas de trouver beau de dire dans la Confession d'Augsbourg et dans l'Apologie qu'on n'y avançait rien qui ne fût conforme à leur doctrine. On citait surtout *saint*

(1) *Orat.* XXVI.

Augustin, et il eût été trop honteux à des réformateurs d'avouer qu'un *si grand docteur, le défenseur de la grâce chrétienne*, n'en eût pas connu le fondement. Mais ce que Mélanchton écrit confidentiellement à un ami nous fait bien voir que ce n'était que pour la forme et par manière d'acquit qu'on nommait *saint Augustin* dans le parti; car il répète trois ou quatre fois, avec une espèce de chagrin, que ce qui empêche cet ami de bien entendre cette matière, c'est qu'il *est encore attaché à l'imagination de saint Augustin*, et qu'*il faut entièrement détourner les yeux de l'imagination de ce Père*. Mais encore quelle est cette imagination dont il faut détourner les yeux? « C'est, dit-il, l'imagination d'être tenus pour justes par l'accomplissement de la loi que le Saint-Esprit fait en nous. » Cet accomplissement, selon Mélanchton, ne sert de rien pour rendre l'homme agréable à Dieu; et c'est à saint Augustin une fausse imagination d'avoir pensé le contraire : voilà comme il traite *un si grand homme*. Et néanmoins il le cite, à cause, dit-il, de *l'opinion publique qu'on a de lui :* mais au fond, continue-t-il, *il n'explique pas assez la justice de la foi;* comme s'il disait : En cette matière il faut bien citer un Père que tout le monde regarde comme le plus digne interprète de cet article, quoiqu'à vrai dire il ne le soit pas pour nous. Il ne trouvait rien de plus favorable dans les autres Pères. « Quelles épaisses ténèbres, disait-il, trouve-t-on sur cette matière dans la doctrine commune *des Pères* et de nos adversaires! » Que devenaient ces belles paroles qu'il fallait délibérer avec l'ancienne Église? Que ne pratiquait-il ce qu'il conseillait aux autres? Et puisqu'il ne connaissait point de piété, comme, en effet, il n'y en a point, que celle qui est fondée sur la véritable doctrine de la justification, comment crut-il que *tant de saints* l'eussent ignorée? Comment s'imagina-t-il voir si clairement dans l'Écriture ce qu'on ne voyait point *dans les Pères*, pas même dans *saint Augustin*, *le docteur et le défenseur de la grâce justifiante* contre les Pélagiens, dont aussi toute l'Église avait toujours en ce point constamment suivi la doctrine? »

Au livre VIIe, *Variations de la réforme d'Angleterre depuis* 1529 *jusqu'à* 1553; *Histoire de Cranmer*, 1556, Bossuet cite le témoignage de *saint Cyprien* (1) pour la condamnation des Novatiens, et celui des *Pères d'Afrique* pour la condamnation de l'hérésie naissante de Célestius et de Pélage : « Ils posèrent pour fondement la défense d'entendre l'Écriture sainte « autrement que toute l'Église catholique répandue par toute la terre ne l'avait toujours entendue ». ... *Alexandre d'Alexandrie* posa le même fondement contre Arius. » La conclusion du VIIe livre est une éloquente protestation en faveur des *saints docteurs* de l'Angleterre et une intuition prophétique, semble-t-il, du grand mouvement catholique que notre siècle voit se produire dans l'ancienne île des Saints : « Je ne m'étonne plus, dit Bossuet, après avoir raconté la vie de Cranmer, que sous un tel archevêque on ait méprisé la doctrine de ses saints prédécesseurs, d'un saint *Dunstan*, d'un *Lanfranc*, d'un *saint Anselme*, dont les vertus admirables, et en particulier la continence, ont été l'honneur de l'Église. Je ne m'étonne pas qu'on ait effacé du nombre des saints un *saint Thomas de Cantorbéry*, dont la vie était la condamnation de Thomas Cranmer. Saint Thomas de Cantorbéry résista aux rois iniques; Thomas Cranmer leur prostitua sa conscience et flatta leurs passions. (*Suit un magnifique parallèle entre l'apostat et le saint, trop long pour être cité ici*). Cependant la réformation anglicane a rayé un si grand homme du nombre des saints. Mais elle a porté bien plus haut ses attentats : il faut qu'elle dégrade tous les saints qu'elle a eus depuis qu'elle a été chrétienne. *Bède*, son vénérable historien, ne lui a conté que des fables, ou en tout cas des histoires peu prisées, quand il lui a raconté les merveilles de sa conversion et la sainteté de ses pasteurs, de ses rois et de ses religieux. Le moine saint Augustin, qui lui a porté l'Évangile, et le pape *saint Grégoire*, qui l'a envoyé, ne se sauve pas des mains de la réforme; elle les attaque par ses écrits. Si nous l'en

(1) Page 275, t. III, éd. Bar-le-Duc.

croyons,... en convertissant les Anglais, saint Grégoire, un Pape si humble et si saint, a prétendu les assujettir à son siège plutôt qu'à Jésus-Christ. Voilà ce qu'on publie en Angleterre, et sa réformation s'établit en foulant aux pieds, jusque dans la source, tout le christianisme de la nation. Mais une nation si savante ne demeurera pas longtemps dans cet éblouissement : *le respect qu'elle conserve pour les Pères et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité la ramèneront à la doctrine des premiers siècles.* » Ce désir ardent de Bossuet ne s'est pas réalisé aussitôt qu'il le souhaitait et sous « le roi incomparable en courage comme en piété », Jacques II, qu'allait renverser la révolution de 1688 ; mais les docteurs Pusey et Newman ont fait en notre siècle ce que prévoyait le génie du grand évêque de Meaux.

Au livre IX[e], à propos de Calvin et de l'Eucharistie, Bossuet déclare qu'il n'y a rien de plus véritable que ce mot de *saint Augustin*, que « l'Eucharistie n'est pas moins *le corps de Notre-Seigneur pour Judas que pour les autres Apôtres* (1) ». Bossuet dit encore (2) : « La merveille particulière que *les saints Pères* et, après eux, tous les chrétiens ont crue dans l'Eucharistie ne regarde pas précisément la vertu que l'Incarnation met dans la chair du Fils de Dieu. Cette merveille consiste à savoir comment se vérifie cette parole : *Ceci est mon corps*, lorsqu'il ne paraît à nos yeux que de simple pain, et comment un même corps est donné en même temps à tant de personnes. C'est pour expliquer ces merveilles incompréhensibles que *les Pères* nous ont rapporté toutes les autres merveilles de puissance divine, et le même changement d'eau en vin, et tous les autres changements, et ce grand changement qui de rien a fait toutes choses. » Cette doctrine des Pères est tellement sacrée pour l'évêque de Meaux qu'il reproche (3) vivement à Luther et à Calvin « d'avoir tourné leur bouche contre le Ciel, *quand ils ont si ouvertement méprisé l'autorité des saints*

(1) *Serm.* XI *de Verb. Dom.*, nunc *Serm.* LXXI. n. 17. — Bossuet, III, p. 310.
(2) Page 311.
(3) Page 317.

Pères. Chacun sait combien de fois Calvin a passé par-dessus leurs décisions, quel plaisir il a pris à les traiter d'écoliers, à leur faire la leçon et la manière outrageuse dont il a cru pouvoir éluder leur témoignage unanime, en disant, par exemple, que « ces bonnes gens ont suivi sans discrétion une coutume qui dominait sans raison et qui avait gagné la vogue en peu de temps (1) ». Il s'agissait, dans ce lieu, de la prière pour les morts. Tous ses écrits sont pleins de pareils discours. Mais malgré l'orgueil des hérésiarques, l'*autorité des Pères* et de l'antiquité ecclésiastique ne laisse pas de subsister dans leur esprit. Calvin, qui méprise les *saints Pères*, ne laisse pas de les alléguer comme des témoins dont il n'est pas permis de rejeter l'autorité, lorsqu'il écrit ces paroles, après les avoir cités : « Que diront-ils à l'ancienne Église ? Veulent-ils damner l'ancienne Église? ou bien veulent-ils chasser de l'Église *saint Augustin?* On pourrait lui en dire autant dans le point de la prière pour les morts et dans les autres, où il est certain, et souvent de son propre aveu, qu'il a *les Pères* contre lui. Mais, sans entrer dans cette dispute particulière, il me suffit d'avoir remarqué que nos réformés sont contraints par la force de la vérité à respecter *le sentiment des Pères* plus qu'il ne semble que leur doctrine et leur esprit ne porte. »

Au livre XI[e], *Histoire abrégée des Albigeois, des Vaudois, des Vicléfistes et des Hussites*, Bossuet oppose à Vigilance, considéré par les protestants comme celui qui a conservé le dépôt, la succession de la doctrine apostolique sur le culte des saints, « saint Jérôme, qui a pour lui toute l'Église (2) ». Les Vaudois se flattent que leur doctrine est enseignée de père en fils, depuis l'an 120 de l'ère chrétienne, ou, du moins, depuis Sylvestre I[er]. Bossuet leur répond « qu'il faudrait être insensé pour se mettre dans l'esprit que, dès le temps de saint Sylvestre, c'est-à-dire environ l'an 320, il y avait eu une secte parmi les chrétiens dont *les Pères* n'aient jamais eu connaissance... Nous avons

(1) *Tr. de ref. Ecc.*
(2) P. 347.

des catalogues des hérésies dressés par *saint Épiphane*, par *saint Augustin* et par plusieurs autres auteurs ecclésiastiques. Les sectes les plus obscures et les moins suivies... ne leur ont pas été inconnues. Le zèle des pasteurs... découvrait tout pour tout sauver. Il n'y a que ces séparés pour les biens ecclésiastiques que personne n'a jamais connus. Plus modérés que les *Athanase*, que les *Basile*, que les *Ambroise* et que tous les autres docteurs,... ils ont encore si bien fait qu'ils ont échappé à leur connaissance... C'est une impudence extrême » de l'oser dire. — A propos des Manichéens, Bossuet remarque que « les *saints Pères* leur répondaient qu'il y avait grande différence entre ceux qui condamnaient la génération des enfants, comme faisaient formellement les Manichéens (1), et ceux qui lui préféraient la continence avec l'Apôtre et avec Jésus-Christ même (2)... *Les Pères* remarquaient que l'Apôtre attaquait expressément le sens » que les Manichéens attachaient aux textes de l'Écriture par lesquels ils condamnaient l'usage des viandes comme impures, comme mauvaises, comme œuvres du mauvais et non de Dieu : « Toute créature de Dieu est bonne », dit saint Paul. Pourtant, « *saint Augustin*, un si beau génie, fut pris (par les Manichéens) et demeura parmi eux neuf ans durant, très zélé pour cette secte (3)... Ses livres sont bons témoins de leurs observances superstitieuses (4)... Nous apprenons de saint Augustin que leur Eucharistie n'était pas la nôtre, mais quelque chose de si exécrable qu'on n'ose même y penser, loin qu'on puisse l'écrire... Dès le temps de saint Augustin, Fauste le manichéen reprochait aux catholiques leur idolâtrie dans le culte qu'ils rendaient aux saints martyrs et dans les sacrifices qu'ils offraient sur leurs reliques. Mais saint Augustin leur faisait voir que ce culte n'avait rien de commun avec celui des païens, parce que ce n'était pas le culte de latrie ou de

(1) Aug. *Contra Faust. Manich.*, lib. XXX, cap. III, IV, V.
(2) I *Corint.*, VI, 26; *Matt*, XIX, 12.
(3) *Lib. I Contra Faust.*, cap. X. et *Conf.*, lib. IV; cap. I et seq.
(4) *De Moribus Eccl. cath.*, c. XXXIV, n. 74; *De Moribus Manich.*, c. XVIII; *Contra Ep. Fundam.*, c. XV.

sujétion et de servitude parfaite (1)... Pour le baptême, saint Augustin dit expressément que les Manichéens *ne le donnaient pas et le croyaient inutile* (2)... Pour le sacerdoce et tous les ordres ecclésiastiques, on peut voir dans *saint Augustin* et dans les autres auteurs le renversement qu'introduisaient les Manichéens dans toute la hiérarchie et le mépris qu'ils faisaient de tout l'ordre ecclésiastique. ... Les Manichéens, enorgueillis de leur continence et de l'abstinence de la viande qu'ils croyaient immonde, se regardaient non seulement comme cathares ou purs, mais encore, au rapport de saint Augustin, comme *Cathar istes,* c'est-à-dire purificateurs (3)... Les Albigeois avaient appris des anciens Priscillanistes, autre secte de Manichéens en Espagne, ce vers rapporté par *saint Augustin* : « Jurez, parjurez-vous tant que vous voudrez, et gardez-vous seulement de trahir le secret de la secte.

Jura, perjura, secretum prodere noli (4).

« *Saint Bernard,* qui connaissait bien ces hérétiques,... y remarque ce caractère particulier : qu'au lieu que les autres hérétiques, poussés par l'esprit d'orgueil, ne cherchaient qu'à se faire connaître, ceux-ci, au contraire, ne cherchaient qu'à se cacher : les autres voulaient vaincre; ceux-ci, plus malins, ne voulaient que nuire (5). » Bossuet raconte alors comment l'illustre abbé de Clairvaux, sollicité par le pieux Énervin, « fit les deux beaux *Sermons sur les Cantiques,* où il attaque si vivement les hérétiques de son temps », et alla en Provence et en Languedoc pour y déraciner le mauvais germe de l'hérésie. « C'était encore une des erreurs (des Albigeois), notée par *saint Bernard,* qu'un pécheur n'était plus évêque et que « les Papes, les archevêques, les évêques et les prêtres n'étaient capables ni de

(1) *Lib.* XX, *Contre Faut.*, cap IV, et cap. XXI.
(2) *De Haer. in haeres. Manich.*
(3) *De Haer. in haeres. Manich.*
(4) *De Haeres. in Haer. Priscill.*
(5) Page 355.

donner ni de recevoir les sacrements, à cause qu'ils étaient pécheurs (1)... Saint Bernard fait voir que leur piété n'était que dissimulation. En apparence, ils blâmaient le commerce avec les femmes, et cependant on les voyait tous passer avec une femme les jours et les nuits... Saint Bernard concluait que c'était là ce mystère d'iniquité prédit par saint Paul (2), d'autant plus à craindre qu'il était plus caché. » Bossuet cite encore (3) le témoignage de *saint Augustin* pour établir que les Manichéens professaient la Trinité en paroles, la niaient dans leur cœur et tournaient le mystère en allégories impertinentes (4). « Selon *saint Bernard*, il n'y avait rien en apparence de plus chrétien que les discours (des Albigeois), rien de plus irréprochable que leurs mœurs. Aussi s'appelaient-ils les *Apostoliques*, et ils se vantaient de mener la vie des Apôtres. Il me semble que j'entends encore un Fauste le manichéen, qui disait aux catholiques chez saint Augustin : « Vous me demandez si je reçois l'Évangile : vous le voyez en ce que j'observe ce que l'Évangile prescrit... Mais *saint Augustin* et *saint Bernard* leur font voir que leur vertu n'était qu'une vaine ostentation. Pousser l'abstinence des viandes jusqu'à dire qu'elles sont immondes et mauvaises de leur nature, et la continence jusqu'à la condamnation du mariage, c'est d'un côté s'attaquer au Créateur, et de l'autre lâcher la bride aux mauvais désirs, en les laissant absolument sans remède... *Saint Augustin* nous apprend que ces gens, qui ne se permettaient pas le mariage, se permettaient toute autre chose. C'est que, selon leurs principes, j'ai honte d'être contraint de le répéter, c'était proprement la conception qu'il fallait avoir en horreur... *Saint Bernard*, dans un de ses *Sermons* (5), adjure les Albigeois de chasser les femmes d'auprès d'eux, « s'ils ne veulent pas scandaliser l'Église », et les montre se confessant, assistant à la Messe et communiant, tout autant de choses qu'ils ab-

(1) *Serm.* LXVI. n. 11.
(2) II *Thes.* II, 7.
(3) Page 357.
(4) *Lib. XX Cont. Faust.*, cap. II.
(5) Voir page 363, édit. Bar-le-Duc.

horraient. « Sont-ce là les enfants de lumière? conclut Bossuet. Est-ce là les prédécesseurs que se donne la Réforme (1)? »

Pour l'histoire des Vaudois, des Vicléfistes et des Hussites, Bossuet ne peut alléguer ni le témoignage de *saint Augustin*, ni même celui de *saint Bernard;* mais quand il en vient à se demander pourquoi, « parmi tant d'hérésies, le Saint-Esprit n'a voulu marquer expressément que celle » des Manichéens et de leurs héritiers, ce dont « *les saints Pères* ont été étonnés (2) », il répond qu'elle est « le mensonge, l'hypocrisie, l'erreur des derniers temps », comme l'appelle saint Paul (3). « Marcion et Manès ont mis dans une plus grande évidence ce mystère d'iniquité... Mais lorsque, par l'éminente doctrine de *saint Augustin* et par les soins de *saint Léon* et de saint Gélase, elle fut éteinte dans tout l'Occident et dans Rome même, où elle avait tâché de s'établir, on voit enfin arriver le terme fatal *du déchaînement de Satan*. Mille ans après que *ce fort armé eut été lié par Jésus-Christ* venu au monde, l'esprit d'erreur revient plus que jamais : les restes du Manichéisme, trop bien conservés en Orient, se débordent sur l'Église latine. »

Dans le livre XIII[e], *Doctrine sur l'Antechrist et variations sur cette matière depuis Luther jusqu'à nous,* Bossuet répond à Joseph Mède, à Jurieu et aux autres protestants, qui prétendent que saint Léon est le premier Antechrist, parce que les trois caractères de l'antichristianisme, l'*idolâtrie,* la *tyrannie* et la *corruption des mœurs*, conviennent au temps de saint Léon et à lui-même, et parce que saint Basile, saint Chrysostome, saint Grégoire de Nysse, saint Eucher, Théodoret, saint Ambroise, ont appelé les saints « des forteresses, des remparts et des rochers où on a une retraite assurée ». « Ces messieurs, dit l'auteur de l'*Histoire des Variations*, savent bien en leur conscience que les *Pères* dont ils produisent les passages, ne l'entendent pas ainsi (ne font

(1) Page 364.
(2) Page 395.
(3) I *Timot.*, IV.

pas des dieux de nos saints), mais qu'ils veulent dire seulement que Dieu nous donne dans les saints, comme il a fait autrefois dans Moïse, dans David et dans Jérémie, d'invincibles protecteurs, dont les prières agréables nous sont une défense plus assurée que mille remparts ; car il sait faire de ses saints, quand il lui plaît et à la manière qu'il lui plaît, des forteresses imprenables et des *colonnes de fer* et des murailles d'airain. Nos docteurs, encore un coup, savent bien en leur conscience que c'est là le sens de *saint Chrysostome* et de *saint Basile*, quand ils appellent les saints des tours et des forteresses. » Bossuet s'adresse ensuite directement à ses adversaires : « Montrez donc, leur dit-il éloquemment, que du temps de saint Léon on eût confondu... le service de Dieu avec l'honneur qu'on rend, pour l'amour de lui, à ses serviteurs. Vous ne l'entreprendrez jamais... Commencez par saint Basile et saint Grégoire de Nazianze le règne de l'idolâtrie chrétienne et les blasphèmes de la bête contre l'Éternel... Saint Basile n'est pas meilleur que saint Léon, ni l'Église plus privilégiée à la fin du quatrième siècle que cinquante ans après, dans le milieu du cinquième. Mais je vois la réponse que vous me faites dans votre cœur : c'est qu'à commencer par saint Basile tout serait fini depuis longtemps. » En effet, pour faire terminer la persécution antichrétienne en 1710 (1), il faut la faire commencer en 450 ou 454, sous saint Léon, et non pas à l'époque antérieure de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze.

Dans le livre XIVe, *Depuis* 1601 *et dans tout le reste du siècle où nous sommes*, à propos du fameux bill du Test, qui condamne, comme des actes de *superstition* et d'*idolâtrie*, l'*invocation* ou, comme ils l'appellent, l'*adoration* de la Sainte Vierge et des saints, Bossuet déclare (2) que « les Anglais sont trop savants dans l'antiquité pour ignorer que les *Pères* du quatrième siècle, sans maintenant remonter plus haut, ont invoqué la Sainte Vierge et les saints. Ils savent que *saint Grégoire de Nazianze* approuve expressé-

(1) C'est la date assignée par Jurieu dans ses *Préjugés légitimes*.
(2) Page 445.

ment dans la bouche d'un martyre la piété qui lui fit demander à la Sainte Vierge *qu'elle aidât une vierge qui était en péril* (1). Ils savent que *tous les Pères* ont fait et approuvé solennellement, dans leurs homélies, de semblables invocations adressées aux saints... Pour le terme d'adoration, ils savent aussi qu'il est équivoque, aussi bien parmi les *saints Pères* que dans l'Écriture, et qu'il ne signifie pas toujours rendre à quelqu'un les honneurs divins; que c'est aussi pour cette raison que *saint Grégoire de Nazianze* n'a pas fait difficulté en plusieurs endroits de dire qu'on adorait les reliques des martyrs et que Dieu ne dédaignait pas de confirmer une telle adoration par des miracles (2). »

Au livre XVe, *Variations sur l'article du symbole :* Je crois l'Église catholique. *Fermeté inébranlable de l'Église Romaine*, Bossuet affirme (3) que, pour la question de l'Eucharistie et celle de la justification, l'Église romaine « ne fait que répéter dans le Concile de Trente ce que *les Pères* et *saint Augustin* avaient autrefois décidé ». Il invoque ensuite les décrets du Concile de Carthage, qui « ont paru d'autant plus inviolables aux Pères de Trente que les Pères de Carthage ont senti en les proposant qu'ils ne proposaient autre chose sur cette matière que ce qu'en *avait toujours entendu l'Église catholique répandue par toute la terre.* » « Personne, ajoute-t-il (4), n'a contredit *saint Augustin*, qui enseigne que la certitude (du salut) *n'est pas utile en ce lieu de tentation,* où l'assurance pourrait produire l'orgueil (5). »

C'est ainsi que Bossuet, fort de l'autorité des saints Pères et de la Tradition immuable de l'Église catholique, oppose « au royaume de Satan, divisé contre lui-même et condamné à tomber maison sur maison jusqu'à la dernière ruine (6) », l'unité inébranlable du royaume de Jésus-

(1) *Orat.* XVIII, *in Cyp.*
(2) Bossuet cite en note saint *Basile*, saint *Grégoire de Nazianze*, saint *Ambroise*, et plusieurs passages de chacun d'eux.
(3) Page 486.
(4) Page 488.
(5) *De Correp. et Grat.*, c. XIII, XL ; *De Civit. Dei*, *lib.* XI, c. XII.
(6) Page 493 : *Luc*, XI.

Christ, « bâti sur la pierre, sur la même confession de foi et le même gouvernement ecclésiastique », sans qu'on y puisse montrer la moindre variation depuis l'origine du christianisme.

Quoi qu'en dise M. Lanson (1), Bossuet a fort bien démêlé « les causes historiques qui ont soustrait en peu d'années la moitié de l'Europe à l'obéissance du pape : l'esprit audacieux des novateurs, l'humeur indocile de la multitude, les desseins politiques des princes, les décrets mystérieux de la Providence ». C'en est assez, certes, pour rendre raison de ce qui s'est passé en Allemagne, en Bohême, en Suisse, au Pays-Bas, en Angleterre et dans tant d'autres parties de la chrétienté.

Pourquoi nous parler de la Réforme, « conséquence fatale de l'impossibilité que les peuples ont sentie à un moment d'aller plus loin, en restant soumis à Rome, dans le développement de leurs aspirations et de leur génie? » Pourquoi nous dire que « la constitution de l'Église faisait obstacle à la vie nationale et que la nation qui voulait vivre a rompu l'obstacle (2)? »

Avant Luther et la Réforme, l'Europe chrétienne avait vécu pendant près de dix siècles de la vie catholique la plus intense, et certes ces dix siècles (du cinquième au seizième) n'avaient pas été sans gloire pour les peuples de la chrétienté : leur vie nationale, au lieu de trouver « un obstacle » dans l'Église, lui avait dû son plus bel épanouissement littéraire, scientifique et moral. C'est ce que Guizot et Frédéric Ozanam ont éloquemment montré, l'un dans l'*Histoire générale de la Civilisation en Europe*, 1828-30, l'autre dans *Civilisation au cinquième siècle*, 1855, et les *Études germaniques*, 1847.

Le docteur Jean Janssen, dans sa lumineuse et savante *Histoire du peuple allemand*, 1876-78, traduite en français sur la quatorzième édition avec une *Préface* de M. Heinrich,

(1) *Bossuet*, p. 317.
(2) Lanson, *Bossuet*, p. 318.

doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Lyon (5 vol. in-8°, parus depuis 1887, chez Plon, Paris) a fait un tableau merveilleux de la civilisation catholique de l'Allemagne à la fin du quinzième siècle, au commencement du seizième, et montré dans la Réforme « non seulement une immense perturbation de toutes les relations religieuses et sociales, mais encore un abaissement du niveau intellectuel aussi bien que des mœurs, une diminution du bien être général, un appauvrissement de tous (1) ». Cette thèse a soulevé des orages en Allemagne, où depuis trois siècles on regardait la révolution religieuse accomplie par Luther comme une rénovation intellectuelle et morale. Mais rien n'est venu ébranler les conclusions générales de l'illustre docteur de Francfort, qui a été la hache de la Réforme, comme Taine a été la hache de la Révolution.

D'ailleurs, depuis la Réforme, l'Espagne catholique a eu son grand siècle historique, artistique et littéraire. L'Italie catholique n'a pas trop laissé décroître le patrimoine glorieux que lui avait légué Léon X. La France catholique a vu briller au ciel de son histoire les gloires immortelles de son dix-septième siècle, celui des quatre grands siècles de l'humanité qui, au dire de Voltaire, « approche le plus de la perfection ».

« Le besoin de remplir ses destinées » rapproche notre pays de cette Église dont « les évêques ont fait la France, comme les abeilles leur ruche », ainsi que parle l'historien protestant Gibbons : le Père Lacordaire l'a prouvé éloquemment dans son célèbre *Discours sur la Vocation de la nation française*, et ce n'est pas sous un Pape au génie large et libéral comme Léon XIII, qu'on peut reprocher au catholicisme de ne pas s'adapter aux formes politiques et sociales de la vie moderne : rien n'égale la souplesse des doctrines évangéliques, si ce n'est leur fécondité admirable chez les peuples qui les professent sincèrement (2).

(1) Heinrich, *Préface*.
(2) Voir à ce sujet les *Œuvres économiques* de M. Le Play.

Quant au protestantisme, il s'altère et s'émiette de plus en plus : orthodoxes et libéraux, après s'être fait la guerre, vont se perdre dans le gouffre du rationalisme, qui menace de les engloutir tous indistinctement. Si Bossuet revenait en ce monde, il aurait bien des livres et bien des chapitres à ajouter à son *Histoire des Variations des églises protestantes*, pour raconter les divisions profondes, les changements multiples, infinis, auxquels ont été en proie pendant deux siècles le Luthéranisme, le Calvinisme et l'Anglicanisme, en Suède, en Danemark, en Allemagne, en Hollande, en Suisse, en France, en Angleterre, aux États-Unis, où l'on ne distingue pas moins de *cent quarante* sectes (1), Communions ou Confessions différentes, que M. le vicomte de Meaux décrivait naguère dans un chapitre, aussi intéressant qu'instructif (2), de son beau livre *l'Église catholique et la liberté aux États-Unis*, et qu'il montrait vivant ensemble sur cette terre classique de la liberté religieuse (3).

Augustin Thierry, le plus grand historien de ce siècle, donnait raison à Bossuet, lorsque, sur la fin de sa vie, il disait au P. Gratry, qui le rapporte dans sa *Lettre à Mgr l'archevêque de Paris sur les derniers moments de M. Augustin Thierry* (4) : « Toute la vraie philosophie de tous les temps et de tous les lieux se trouve dans la doctrine catholique. Toute la vérité s'y concentre, et l'on est dans le faux à mesure qu'on s'en éloigne. C'est pourquoi le Luthéranisme vaut moins que l'Anglicanisme, le Calvinisme moins que le Luthéranisme, l'Unitarisme moins que le Calvinisme, et ainsi de suite (5)... Lorsque j'eus jeté les yeux sur l'histoire

(1) On compte, il est vrai, dans ce nombre les sectes chinoises, japonaises et autres non chrétiennes.

(2) *La diversité des cultes.*

(3) Les catholiques ont fait en un siècle des progrès inouïs : ils sont actuellement de 9 à 10 millions et comptent 84 évêques. — En Angleterre, sur une population de 30 millions d'habitants, il y a aussi près de 6 millions de catholiques, et leur nombre s'accroît tous les jours, sans que « la vie nationale » du pays soit même menacée.

(4) Elle se lit dans la *Connaissance de Dieu*, 8e édit.; t. I, p. 487-494.

(5) Il faut reconnaître cependant que tout ce qui reste de Christianisme profond dans le schisme grec et le protestantisme suffit à expliquer la vitalité puissante

de l'Église, je vis clairement que le protestantisme ne pouvait être la religion fondée par Jésus-Christ. Le *protestantisme et l'histoire sont entièrement incompatibles.* Le protestantisme a été forcé de construire à son usage une histoire fictive. Je m'étonne qu'on puisse se maintenir sur ce terrain. »

« Mais, dit M. Rébelliau, le tort de Bossuet c'est de n'avoir rien prévu de cet avenir rationaliste du protestantisme. » — Pardon, le génie du grand évêque entrevoyait toutes les conséquences de la Réforme, et il y a dans *l'Histoire des Variations,* au livre V^e^, une page admirable, qui nous dépeint le cœur de Mélanchton hésitant et déchiré entre les séductions de l'erreur, d'un côté, et l'autorité légitime, de l'autre. « Il connaissait Luther et ne craignait pas moins la tyrannie de son parti que celle qu'il attribuait au parti contraire. Les fureurs des théologiens le font trembler. Il voit que l'autorité étant une fois ébranlée, *tous les dogmes, et même les plus importants, viendraient en question l'un après l'autre, sans qu'on sût comment finir.* Les disputes et les discordes de la cène lui faisant voir ce qui devait arriver des autres articles : « Bon Dieu, dit-il, *quelles tragédies* verra la postérité, si on vient un jour à remuer ces questions, si le Verbe, si le Saint-Esprit est une personne! » On commença de son temps à remuer ces matières; mais il jugea bien que ce n'était encore qu'un faible commencement; car il voyait les esprits s'enhardir insensiblement contre les doctrines établies et contre l'autorité des décisions ecclésiastiques. Que serait-ce, s'il avait vu les *autres suites pernicieuses* des doutes que la Réforme avait excités? Tout l'ordre de la discipline renversé publiquement par les uns, et l'indépendance établie, c'est-à-dire sous un nom spécieux et qui flatte la liberté, *l'anarchie avec tous ses maux :* la puissance spirituelle mise par les autres entre les mains des princes; *la doctrine chrétienne combattue en tous ses points;* des chrétiens nier l'ouvrage de la création

et les grandeurs nationales de la Russie, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Amérique. La Grèce et Rome avaient eu une religion bien moins pure, et n'en étaient pas moins devenues les maîtresses du monde civilisé.

et celui de la rédemption du genre humain, anéantir l'enfer, abolir l'immortalité de l'âme, *dépouiller le christianisme de tous ses mystères* et *le changer en une secte de philosophie* tout accommodée aux sens : de là naître l'*indifférence des religions*, et ce qui suit naturellement, le fond même de la religion attaqué; l'Écriture directement combattue; la voie ouverte au *déisme*, c'est-à-dire à *un athéisme déguisé*, et les livres où seraient écrites ces doctrines prodigieuses sortir du sein de la Réforme et des lieux où elle domine. Qu'aurait dit Mélanchton, s'il avait prévu tous ces maux? et quelles auraient été ses lamentations? Il en avait assez vu pour être troublé toute sa vie. Les disputes de son temps et de son parti suffisaient pour lui faire dire qu'à moins d'un miracle visible, *toute la religion allait être dissipée.* » — N'y a-t-il pas là comme l'histoire anticipée de tout le philosophisme du dix-huitième siècle, qui menaçait déjà, sous le nom de libertinage, les principes sacrés qu'avait tant à cœur de défendre l'illustre auteur de l'*Histoire des Variations?*

ARTICLE III

Les saints Pères

et l'Introduction à la philosophie **ou** de la Connaissance de Dieu et de soi-même (1). — **la** Logique. — **le** Traité du Libre arbitre. — **l'**Abrégé de la Morale d'Aristote à Nicomaque, — **les** Extraits des anciens philosophes, — **et le** Traité des causes.

La philosophie de Bossuet a été étudiée dans notre siècle d'abord par l'abbé Manier, de Saint-Sulpice, dans un remarquable *Essai sur la philosophie de Bossuet*, de 47 pages, qui se trouve en tête de l'édition conforme au manuscrit original *de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, qu'a

(1) C'est là le titre donné par Bossuet à son ouvrage. La plupart des éditeurs ont supprimé *Introduction à la philosophie* et ajouté *Traité (de la connaissance de Dieu et de soi-même).* — M. Brunetière (*La philosophie de Bossuet*) regarde comme faux le titre *Introduction* : il se trompe. (Voir la *Logique*, deuxieme partie, chap. XIV.)

publiée l'abbé Caron en 1846; puis par Nourrisson dans une étude plus savante et plus complète, *Essai sur la Philosophie de Bossuet avec des fragments inédits*, 1859 et 1862, deuxième édition revue et augmentée (1); par Delondre, l'auteur de la *Doctrine philosophique de Bossuet sur la connaissance de Dieu*, 1855 (2); par M. Lanson dans le onzième et dernier chapitre de son *Bossuet*. *La philosophie de Bossuet* (3); et enfin par M. Brunetière dans un travail plus large et moins technique, qui fait partie de la cinquième série des *Études critiques sur l'histoire de la littérature française* (1893), et où Bossuet nous est représenté comme « le théologien de la Providence (4). »

Dans quelle mesure la philosophie de Bossuet est-elle inspirée par les *Pères et les Docteurs de l'Église?*

La fameuse *Lettre au Pape Innocent XI sur l'éducation du Dauphin* n'y fait pas même allusion, et cependant Bossuet expose admirablement comment « il a distribué les questions philosophiques de manière à démontrer sérieusement et dans toute la certitude de leurs principes les choses incontestables et utiles à la vie humaine, et à rapporter historiquement celles qui ne sont que d'opinion et dont on dispute » ; comment il s'est souvenu du précepte du Seigneur : *Attendite vobis* (5), et de la parole de David : *Mirabilis facta est scientia tua ex me;* j'ai tiré de moi une merveilleuse connaissance de ce que vous êtes, ô Seigneur (6) », pour composer son traité *de la Connaissance de Dieu et de soi-même;* comment il est passé de là à la logique et à la morale : à la logique, qu'il a tirée de Platon et d'Aristote; à la morale, qu'il a puisée à la source même de l'Écriture et de l'Évangile; comment enfin il a mêlé la métaphysique à tout ce qui précède.

Dans ces diverses œuvres philosophiques, on ne relève

(1) Un vol. in-8° de XXXV, 285 pages, chez Ladrange.
(2) Un vol. in-8°.
(3) Page 492-517.
(4) Page 166.
(5) *Saint Luc*, XXI, 34.
(6) *Psalm.* CXXXVIII, 6.

que quelques rares citations d'*Origène*, de *saint Augustin* et de *saint Thomas d'Aquin*, une douzaine au plus.

Et pourtant, Bossuet philosophe est l'écho des *Pères* de l'Église.

Nicolas Cornet son maître de philosophie au collège de Navarre, l'avait nourri de leur plus pure doctrine. « Il connaissait très parfaitement, dit Bossuet lui-même dans *l'Oraison funèbre* du grand maître de Navarre, 1663, et les confins et les bornes de toutes les opinions de l'École, jusqu'où elles couraient, et où elles commençaient à se séparer; surtout il avait grande connaissance de la doctrine de *saint Augustin* et de l'École de *saint Thomas*... C'était donc véritablement un grand et riche trésor; et tous ceux qui le consultaient... voyaient paraître avec abondance, dans ce trésor évangélique, les choses vieilles et nouvelles, les avantages naturels et surnaturels, les richesses des deux Testaments, l'érudition ancienne et moderne, la connaissance profonde des *saints Pères* et des scolastiques. »

Formé à une telle école, Bossuet était thomiste et aristotélicien, augustinien et par là même platonicien pour le fond des idées philosophiques.

Cela ne l'empêchait pas d'être cartésien par la méthode (1), et Le Dieu nous affirme (2) que Descartes « avait mérité l'estime et l'approbation de notre prélat, qui même a fait exprès un écrit particulier pour prouver son orthodoxie sur le mystère de l'Eucharistie, et pour réfuter la nouvelle manière d'expliquer la présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur en ce sacrement, proposée par les disciples de ce philosophe comme conforme à ses principes. Au reste, il mettait son *Traité de la méthode* au-dessus de tous ses ouvrages et de *tous ceux de son siècle* (3). »

(1) « Il ne s'agira pas ici, dit-il au début de la *Connaissance de Dieu et de soi-même. Dessein et division de ce traité*, de faire un long raisonnement sur ces choses, ni d'en rechercher les causes profondes, mais plutôt d'*observer* et de concevoir ce que chacun de nous en peut reconnaître, en faisant réflexion sur ce qui arrive tous les jours ou à lui-même, ou aux autres hommes semblables à lui. »

N'est-ce pas là la méthode psychologique, préconisée par Descartes?

(2) *Mémoires*, t. I, p. 150.

(3) Bossuet écrivait pourtant en 1687 : « Je vois un grand combat se préparer

Si donc Bossuet s'est souvenu du « Je pense, donc je suis » de Descartes, quand il a donné « la connaissance de nous-mêmes comme devant nous élever à la connaissance de Dieu (1) », la psychologie comme étant le préambule obligé de la logique, de la morale et de la métaphysique, il a aussi pensé, sans doute, à cette parole célèbre des *Soliloques* (liv. II, chap. I) de saint Augustin, son docteur favori : « *Noverim me, sed noverim te.* Que je vous connaisse, ô mon Dieu, et que je me connaisse moi-même! » C'est le titre même de son *Introduction à la philosophie* ou *de la Connaissance de Dieu et de soi-même.*

De plus, quand Bossuet définit « l'âme raisonnable : substance intelligente, née pour vivre dans un corps et lui être intimement unie », il parle comme saint Augustin. Nourrisson (*Philosophie de saint Augustin*, t. II, p. 235) affirme « qu'il ne fait que répéter littéralement saint Augustin, qui disait : « *Anima mihi videtur esse substantia quaedam rationis particeps, regendo corpori accommodata.* »

Saint *Thomas d'Aquin* avait défini l'homme « un composé d'une âme et d'un corps, *aliquid compositum anima et corpore* » : Bossuet s'en souvenait, quand il écrivait : « L'âme et le corps ne font ensemble qu'un tout naturel » et qu'il montrait que, si l'on peut dire avec Platon que « l'homme est une âme se servant d'un corps (2), il y a « une extrême différence entre les instruments ordinaires « et le corps humain (3). »

Saint Thomas, dans la *Somme Théologique,* première Partie, question 78e, art. 1er, nous dit « qu'il y a cinq sortes de puissances distinctes dans l'âme : la puissance végéta-

contre l'Église sous le nom de philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie, et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus la vont rendre odieuse, et *feront perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme.* »

(1) M. Brunetière (*Étud. crit.*, cinquième série, p. 46), dit que Bossuet n'a été cartésien que « par accident ou par occasion, dans celui de ses ouvrages dont les destinées l'ont le moins occupé, et qu'il ne l'est pas dans les autres. » — Cela semble exagéré, surtout après les témoignages formels qu'on vient de lire.

(2) *Premier Alcibiade*, c. LII.

(3) *De la Connaissance de Dieu, etc.*, chap. III, § 20.

tive, la puissance sensitive, la puissance appétitive (1), la puissance locomotrice et la puissance intellective ». Bossuet ne fait que simplifier cette classification dans le premier chapitre de la *Connaissance de Dieu et de soi-même, De l'âme*. Il laisse de côté les facultés végétative et locomotrice et distingue deux sortes d'opérations dans l'âme : les opérations *sensitives*, opérations des sens extérieurs, opérations des sens intérieurs (2), et passions ou appétit sensitif; et les opérations *intellectuelles*, qui embrassent les opérations de l'*entendement*, conception, souvenir, réflexion (3), idée, jugement et raisonnement (4), et les opérations de la *volonté* ou appétit intellectuel. « Toutes ces facultés, lisons-nous dans la *Récapitulation*, § XX, chap. Ier, ne sont au fond que la même âme, qui reçoit divers noms à cause de ses différentes opérations. »

La théorie des *passions*, telle que Bossuet la donne au § VI du premier chapitre de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, est la reproduction éloquente de ce que dit *saint Thomas* dans la *Somme Théologique*, première Partie, question LXXXI, à propos de l'appétit concupiscible, auquel se rapportent six passions, l'amour et la haine, le désir et l'aversion, la joie et la tristesse, et de l'appétit irascible, auquel se ramènent l'espérance et la crainte, le courage et le désespoir, la colère enfin.

Bossuet marche sur les traces de *saint Thomas*, ou plutôt de *saint Augustin*, inspiré par Platon, lorsqu'il établit le rôle distinct de l'entendement et des sens : « de l'entendement, qui est la lumière que Dieu nous a donnée (5) pour nous conduire,... pour nous élever au-dessus des sens et de l'imagination »; et des sens, « qui donnent lieu à la connaissance de la vérité, mais par lesquels nous ne la connais-

(1) Il y a l'appétit sensitif, ou les passions, et l'appétit intellectuel, ou la volonté.

(2) Saint Thomas en reconnait quatre : sens commun, imagination, mémoire, opinion. Bossuet ne parle que du sens commun et de l'imagination.

(3) Ce sont là, « les actes particuliers de l'intelligence ».

(4) Bossuet les appelle, avec les anciens logiciens, « les trois opérations de l'esprit ».

(5) Saint Thomas définit la raison : *refulgentia divinae claritatis in nobis : — quaedam participatio divini luminis.* (*S. Theol.*, 1a part., qu. XII, art. II).

sons pas précisément », et qui ne nous apprennent ni ce qui se fait dans leurs organes ni quelle est la vraie nature des choses (1). — « L'entendement, dit Bossuet, a pour objet des vérités éternelles :... les règles des proportions,... tout ce qui se démontre en mathématique,... ces principes de vérité éternelle que... le devoir essentiel de l'homme... est de vivre selon la raison et de chercher son Auteur... Toutes ces vérités et toutes celles que j'en déduis par un raisonnement certain, subsistent indépendamment de tous les temps... Si je cherche maintenant où et en quel sujet elles subsistent éternelles et immuables comme elles sont, je suis obligé d'avouer un être où la vérité est éternellement subsistante... Cet objet éternel, c'est Dieu éternellement subsistant, éternellement véritable, éternellement la vérité même (2). »

Cette magnifique preuve platonicienne et augustinienne de l'existence de Dieu est rapportée par Bossuet à ses vrais auteurs, quand il dit dans sa *Logique*, liv. I[er], chap. XXXVII, *ce que c'est que les essences et comment elles sont éternelles :* « Il y en a qui, pour vérifier ces vérités éternelles que nous avons proposées et les autres de même nature, se sont figuré, hors de Dieu, des essences éternelles : pure illusion qui vient de n'entendre pas qu'en Dieu, comme dans la source de l'être, et dans son entendement, où est l'art de faire et d'ordonner tous les êtres, se trouvent les idées primitives, ou, comme parle *saint Augustin* (3), les raisons des choses éternellement subsistantes... Ces vérités éternelles que nos idées représentent sont le vrai objet des sciences; et c'est pourquoi pour nous rendre véritablement savants, Platon nous rappelle sans cesse à ces idées, où se voit, non ce qui se forme, mais ce qui est, non ce qui s'engendre et se corrompt, ce qui se montre et passe aussitôt, qui se fait et se défait, mais ce qui subsiste éternellement. C'est là ce monde intellectuel que ce divin philosophe a mis

(1) *De la Connais. de Dieu*, etc., chap. I, § VII.
(2) *Ibidem*, chap. IV, § V.
(3) *De div. quaest.*, LXXXIII, *quaest.* 46.

dans l'esprit de Dieu avant que le monde fût construit, et qui est le modèle immuable de ce grand ouvrage (1)... *Saint Augustin* nous a enseigné à retenir ces principes sans tomber dans des excès insupportables (2), sans nous égarer avec Platon dans ces siècles infinis, où il met les âmes en des états si bizarres que nous réfuterons ailleurs. Il suffirait de concevoir que Dieu en nous créant a mis en nous certaines idées (3) primitives, où luit la lumière de son éternelle vérité, et que ces idées se réveillent (4) par les sens, par l'expérience et par l'instruction que nous recevons les uns des autres. De là nous pourrions conclure, avec le même *saint Augustin* (5), qu'apprendre c'est se retourner à ces idées primitives et à l'éternelle vérité qu'elles contiennent et y faire attention; d'où l'on peut encore inférer avec le même *saint Augustin* qu'à proprement parler un homme ne peut rien apprendre à un autre homme, mais qu'il peut seulement lui faire trouver la vérité qu'il a déjà en lui-même, en le rendant attentif aux idées qui la lui découvrent intérieurement : à peu près comme on indique un objet sensible à un homme qui ne le voit pas, en le lui montrant du doigt et en lui faisant tourner ses regards de ce côté-là. » — Ces théories platoniciennes et augustiniennes sur les idées et les vérités éternelles sont si chères à Bossuet qu'il y revient jusque dans le *Traité des causes*, qui semble être toute « sa *Métaphysique* », comme dit Le Dieu (6) : « Le premier exemplaire (7) sur lequel ont été faites toutes choses, est, si l'on peut ainsi parler, la pensée de Dieu et son idée éternelle. Le monde a été dressé sur ce premier original. Les animaux, les arbres, les plantes et les autres choses de même nature étant semblables entre elles, il paraît qu'elles

(1) Voy. la *République* de Platon, liv. X, et le *Phédon*.

(2) *De Trinit.*, lib. XII, c. XXIV; *Retract.*

(3) Ce ne sont pas *des idées* que Dieu a mises en nous, en nous créant; c'est seulement la faculté de concevoir ces idées, la raison.

(4) Ces idées ne *se réveillent* pas, elles *s'éveillent en nous.*

(5) *De Magistr.*, n. 3.

(6) *Mémoires*, t. I, p. 151.

(7) En dehors des quatre causes, admises par Aristote et les scolastiques, cause *matérielle*, *formelle*, *efficiente* et *finale*, Bossuet parle avec Platon de la cause *exemplaire*.

ont toutes le même modèle, et qu'il y a un exemplaire commun sur lequel elles sont formées, qui est la pensée de Dieu. » — Bossuet tire même des vérités éternelles, « qui sont l'objet naturel de l'entendement humain », comme de l'Intelligence infinie à l'image de laquelle il est créé, une preuve de l'immortalité de l'âme toute platonicienne et augustinienne (1) : « Nous savons que (ces vérités) sont toujours les mêmes, et nous sommes toujours les mêmes à leur égard, toujours également ravis de leur beauté et convaincus de leur certitude : marque que notre âme est faite pour les choses qui ne changent pas, et qu'elle a en elle un fond qui aussi ne doit pas changer... On voit quelle est la nature (de l'entendement humain) et qu'étant né conforme à des choses qui ne changent point, il a en lui un principe de vie immortelle. »

C'est encore sous la dictée d'*Augustin*, au dire de Nourrisson (2), mais non pas précisément d'Augustin dans la dernière période de sa philosophie, que Bossuet délimite la foi et la raison, la croyance et la science, l'autorité et l'examen, dans les § XIVe (3) et XVIe du premier chapitre de *la Connaissance de Dieu et de soi-même* et dans le chapitre XVIIIe du livre III de la *Logique*.

Lisez le chapitre consacré à établir « la différence entre l'homme et la bête (4) », où Bossuet répond au premier argument que l'on allègue en faveur des animaux, à savoir « qu'ils font toutes choses convenablement aussi bien que l'homme ; donc ils raisonnent comme l'homme ». Il y est dit : « Quand les animaux montrent dans leurs actions tant d'industrie, *saint Thomas* a raison de les comparer à des horloges et aux autres machines ingénieuses, où toutefois l'industrie réside, non dans l'ouvrage, mais dans l'artisan. » Ce n'est pas que Bossuet soit partisan de l'automatisme des bêtes, de la théorie cartésienne des animaux machines : « Cette opinion jusqu'ici, dit-il, entre peu dans l'esprit des

(1) *De la Connais. de Dieu*, V, § XIV, *Conclusion de tout ce Traité.*
(2) *La Philosophie de saint Augustin*, t. II, p. 254-255.
(3) *Diverses dispositions de l'entendement.*
(4) C'est le Ve de la *Connaissance de Dieu*, etc.

hommes », quoique « M. Descartes lui ait donné un peu plus de vogue et qu'il l'ait aussi expliquée par de meilleurs principes que tous les autres (1) ». Il aime mieux se ranger à l'opinion sur laquelle « toute l'École est d'accord » et qui « donne aux animaux une âme sensitive distincte du corps. Cette âme est indivisible, selon *saint Thomas* (2), toute dans le tout et toute dans chaque partie. Toute l'École le suit en cela »... Mais « *saint Thomas* et les autres docteurs de l'École ne croient pas que l'âme (des animaux) soit spirituelle, précisément pour être distincte du corps, ou pour être indivisible... Spirituel, c'est immatériel, et *saint Thomas* appelle immatériel ce qui non seulement n'est pas matière, mais qui de soi est indépendant de la matière. Cela même, selon lui, est intellectuel (3)... De cette sorte, ceux qui donnent aux bêtes des sensations et une âme qui en soit capable, interrogés si cette âme est un esprit ou un corps, répondront qu'elle n'est ni l'un ni l'autre. C'est une nature mitoyenne, qui n'est pas un corps, parce qu'elle n'est pas étendue en longueur, largeur et profondeur; qui n'est pas un esprit, parce qu'elle est sans intelligence, incapable de posséder Dieu et d'être heureuse. » « Les bêtes, disait *saint Augustin*, ont la faculté de sentir; elles sont étrangères à la science. »

Quant à *la liberté*, Bossuet en prouve l'existence, comme *saint Augustin*, par « le sentiment clair » qu'en ont tous les hommes, « par une expérience certaine et par un raisonnement invincible (4) ». De plus, il emploie des arguments tout augustiniens pour répondre aux difficultés qu'on élève à propos de la conciliation de la liberté humaine avec la prescience divine. « Si on reconnaît que Dieu, dit-il, ayant des moyens certains de s'assurer des volontés libres, résout à quoi il veut les porter, on n'a point de peine à en-

(1) *De la Con. de Dieu, etc.*, ch. V, § XIII.
(2) *Sum. Theol.*, 1ª par., Quaest. LXXV, art. 8.
(3) *Ibidem*,
(4) Aujourd'hui on distingue l'immateriel du spirituel : *Vis sui conscia*, voilà la formule de la spiritualité; *Vis sui motrix*, voilà celle de l'immatérialité. On dit que l'âme des animaux est immatérielle, mais non pas spirituelle et pensante.

tendre sa prescience éternelle, puisqu'on ne peut douter qu'il ne connaisse et ce qu'il veut dans l'éternité et ce qu'il doit faire dans le temps. C'est la raison que rend saint *Augustin* de la prescience divine : *Novit procul dubio quae fuerat ipse facturus* (1). Mais si on suppose, au contraire, que Dieu attend simplement quel sera l'événement des choses humaines, sans s'en mêler, on ne sait plus où il les peut voir dans l'éternité, puisqu'elles ne sont encore ni en elles-mêmes, ni dans la volonté des hommes, ni encore moins dans la volonté divine. » *Saint Augustin* disait : « *Non sunt neganda clara propter quaedam obscura.* Bossuet écrit : » La première règle de notre logique, c'est qu'il ne faut jamais abandonner les vérités une fois connues, quelque difficulté qui survienne, quand on veut les concilier ; mais qu'il faut, au contraire, pour ainsi parler, tenir toujours fortement comme les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voie pas toujours le milieu, par où l'enchaînement se continue... Qu'on n'abandonne pas le bien qu'on tient, pour n'avoir pas réussi à trouver celui qu'on poursuit. *Disputare vis, nec obest, si certissima praecedat fides*, disait saint *Augustin* (2). » — Toutefois, quand Bossuet en vient à exposer les divers moyens pour concilier notre liberté avec les décrets de la Providence : mettre dans le volontaire l'essence de la liberté, soutenir la science moyenne ou conditionnée, parler de la contempération et de la suavité, ou de la délectation qu'on appelle victorieuse, il se prononce résolûment pour l'opinion de *saint Thomas :* la *prémotion* et la *prédétermination* physique : « Elle sauve parfaitement, dit-il, notre liberté et notre dépendance de Dieu (3). » — Notre dépendance de Dieu, oui ; mais notre liberté ? D'aucuns prétendent qu'elle est sacrifiée à la toute-puissance divine, et les éditeurs de Bar-le-Duc vont jusqu'à révoquer en doute l'authenticité du *Traité du libre arbitre*, publié en 1731 par le neveu janséniste de Bossuet.

(1) *Traité du libre arbitre*, chap. II.
(2) *De liber. arbit.* lib. III, n. 6. ; *De Div. quaest.*, lib. I, quast. 2.
(3) *Traité du libre arbitre*, chap. IV.

sans que le manuscrit se soit retrouvé. « L'ouvrage, il est vrai, ne soutient pas précisément la thèse janséniste; mais le système qu'il met en avant ne déplaisait pas, il s'en faut, au jansénisme et ne gâtait nullement ses affaires. A quelle occasion, d'ailleurs, et dans quel but Bossuet aurait-il traité spécialement, à la façon d'un professeur, la question du Libre Arbitre? On ne le dit pas (1). » — Non, sans doute; mais l'ouvrage porte l'inimitable empreinte de l'auteur et comme la griffe du lion. De plus, le jansénisme n'a rien à voir ici; *saint Thomas d'Aquin*, dont Bossuet soutient la doctrine, est à l'abri de tout soupçon et jamais l'Église n'a condamné son système de la *prémotion physique*, pas plus que celui du *concours simultané* des Molinistes.

Pour les preuves de l'*existence de Dieu*, Bossuet en donne cinq, qui sont inspirées par *saint Thomas*, ou plutôt par *saint Augustin*. — La première, celle des *causes finales*, que Bossuet ne développe guère qu'au point de vue de l'homme, « ouvrage d'un grand dessein et d'une sagesse profonde », est certainement due en partie (2) à l'évêque d'Hippone, puisque « nul n'a surpassé la délicatesse, l'émotion, la grâce qui se rencontrent dans les pages qu'il consacre à interpréter le spectacle de l'univers. Partout, dans les choses les plus viles comme dans les êtres les plus nobles, il lit tracé en caractères ineffaçables le nom de la Divinité. La beauté de la nature lui est une voix qui proclame le Créateur (3). » — La seconde preuve de Bossuet, qui se tire *des vérités éternelles*, est évidemment augustinienne, comme on l'a vu. — Elle en contient une troisième, celle de la *contingence des êtres*, qui se ramène à ceci : « Qu'il y ait un moment où rien ne soit, éternellement rien ne sera. Il y a donc nécessairement quelque chose qui est avant tous les temps. » Cette formule d'une admirable concision n'est que la traduction faite par un homme de génie de ce passage de saint

(1) *Avertissement des éditeurs*, t. IX.
(2) Mais non pas pour la magnifique description du corps humain, donnée par Bossuet.
(3) Nourrisson, *La Philosophie de saint Augustin*, t. II, p. 333.

Thomas, Somme Théologique, première Partie, question II, art. 8, : « *Si omnia sunt possibilia non esse, aliquando nihil fuit in rebus. Sed si hoc est verum, etiam nunc nihil esset; quia quod non est non incipit esse nisi per aliquid quod est. Si igitur nihil fuit ens, impossibile fuit quod aliquid inciperet esse, et sic modo nihil esset;... oportet aliquid esse necessarium in rebus.* » — La quatrième preuve donnée par Bossuet : « L'âme connaît par l'*imperfection de son intelligence* qu'il y a ailleurs une intelligence parfaite;... parce que le parfait est plutôt que l'imparfait et que l'imparfait le suppose, comme le moins suppose le plus, dont il est la diminution, et comme le mal suppose le bien, dont il est la privation (1) », est moins empruntée à Descartes qu'à saint *Augustin*, dans les œuvres duquel on trouve « la démonstration de ce qui est immuable, de ce qui est éternel, de ce qui est parfait, antérieur à ce qui n'est pas, à ce qui n'est pas toujours le même, à ce qui n'est pas parfait (2) ». — Bossuet indique une dernière preuve de l'existence de Dieu (3) : « L'*idée* même *du bonheur* nous mène à Dieu;... puisque nous n'en pouvons voir la vérité en nous-mêmes, il faut qu'elle nous vienne d'ailleurs; il faut, dis-je, qu'il y ait ailleurs une nature vraiment bienheureuse... L'âme qui connaît Dieu et se sent capable de l'aimer, sent dès là qu'elle est faite pour lui et qu'elle tient tout de lui. » C'est la parole célèbre de saint *Augustin* : « *Fecisti nos ad te, Domine, et inquietum est cor nostrum donec requiescat in te* ». « Malheur, dit encore Bossuet, à la connaissance stérile qui ne se tourne point à aimer (4)! » Et il montre que tous les malheurs qui nous accablent ne viennent que de la prévarication de notre premier père : « Il était juste que l'homme, qui n'avait pas voulu se soumettre à son auteur, ne fût plus maître de soi-même, et que ses passions révoltées contre sa raison lui fissent sentir le tort qu'il avait

(1) *De la Connais. de Dieu*, chap. IV, § VI.
(2) Voir les *Élévations sur les Mystères*, première semaine, première et deuxième *Élévations*.
(3) *De la Conn. de Dieu*, chap. IV, § VI et VII.
(4) *Ibidem*, § X.

de s'être révolté contre Dieu. » C'est encore là une idée de saint *Augustin*, *Cité de Dieu*, liv. XIX, chap. xv, de cet « aigle des Pères, de ce docteur des docteurs », dont Bossuet s'était si bien assimilé la doctrine philosophique et les idées platoniciennes.

ARTICLE IV

Les saints Pères
et la Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte.

Ce titre a paru choquant, ridicule, scandaleux, à Voltaire et à tous les libres penseurs, qui n'y voient que la sottise d'un prêtre assez fanatique pour faire dépendre l'organisation des États modernes de celle d'un des plus petits peuples de l'Asie, constitué par un David, « chef de brigands » (1).

Il a même déplu à Léopold Monty qui, dans sa thèse *De politica Bossuetii doctrina* (Paris, 1844), laisse de côté, et à dessein, toute étude sur le rôle de l'Écriture dans cet ouvrage (2), et à Nourrisson qui, dans la *Politique de Bossuet* (Paris, 1867), pense que c'est abuser de l'Écriture que de recourir ainsi sans cesse à l'autorité divine, blâme le passage où Bossuet rappelle la vaisselle d'or, les vases précieux de Salomon, détails « auxquels le Saint-Esprit ne dédaigne pas de descendre (3) », et trouve qu'on a mauvaise grâce à chercher constamment dans une nation aussi différente des autres que la nation juive des leçons et des exemples pour la France du dix-septième siècle.

Si Bossuet avait besoin d'excuse ou de justification, on lui en trouverait dans l'exemple du P. Ménochius, qui avait publié à Lyon, en 1625, une *Politique* tirée de l'Écriture Sainte, *Hieropoliticon, sive Institutiones politicae e sacris Scripturis depromptae libri tres* (in-8° de 956 pages); du

(1) Le mot est de Renan dans l'*Histoire du peuple d'Israel.*

(2) « Removebimus verecunde veneranda illa exempla, quibus praesul doctrinae suae rationem confirmat. » Pages 8-9.

(3) Bossuet était convaincu que les Livres inspirés ne contiennent rien d'inutile.

duc de Montausier, auteur des *Maximes chrétiennes et politiques*; de Nicole et de son livre *Éducation d'un prince*, 1670; enfin du P. Le Moyne et de son *Art de régner*. Mais citer de pareils noms serait faire injure à celui que Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal* (1) appelle « le grand politique chrétien ».

Grand, en effet, Bossuet a su l'être par ses vues larges et profondes, par ses conseils donnés avec sagesse et autorité, par ses hautes pensées sur le gouvernement des hommes, par ses mouvements pleins d'éloquence sur la grandeur et la faiblesse des rois, sur la folie des conquérants et la nécessité de la religion dans les États. « On a loué souvent, dit M. Brunetière (2), de nos jours même, — avec autant de courage que de raison — le bon sens, la sagesse, l'esprit de modération et de paix que, sous sa forme un peu scolastique, ce beau livre respire. Qui a mieux parlé que Bossuet de l'amour de la patrie, avec plus d'éloquence, et je dirais volontiers avec plus de tendresse? « La France n'a pas eu de cœur plus français que le sien (3). »

Ne craignons donc pas de dire avec M. Lanson que la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte* est « un des chefs-d'œuvre de l'écrivain (4) », qu'elle fut « à son heure une œuvre généreuse,... une œuvre libérale (5)... L'idée la plus noble, la plus utile et la plus pratique à la fois n'était-*elle pas* d'enfoncer au cœur de l'héritier du trône les principes d'une politique ennemie du despotisme et des voies arbitraires, volontairement asservie aux traditions anciennes et aux formes légales, et qui tendait exclusivement au salut de la patrie et à la prospérité des citoyens. N'étant pas législateur, n'ayant pas l'État et la nation à refondre, n'ayant reçu qu'une âme de roi à pétrir, que pouvait faire de mieux Bossuet que de la façonner au respect des lois et à l'amour du peuple? » (6)

(1) T. III, p. 448.
(2) *Études Critiques*, cinquième série, p. 99.
(3) Bossuet dit cela de Nicolas Cornet et M. Brunetière le lui applique.
(4) *Bossuet*, p. 187.
(5) *Ibidem*, p. 280.
(6) Page 281.

Nos contemporains seraient moins sévères pour la *Politique* du précepteur du Dauphin, s'ils voulaient considérer ces deux choses : l'une, c'est que Bossuet n'a pas voulu faire la théorie du meilleur gouvernement possible, mais celle du gouvernement de son temps, qu'il ne fallait pas changer; l'autre, qu'il parle aux rois avec une fermeté admirable et leur donne, lui aussi, « de grandes et terribles leçons » : « J'ai un second, le roi. Humble sujet partout ailleurs, dans la religion j'ose dire que le prince ne va que le second (1). » « Vous êtes des dieux, c'est-à-dire vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin; vous êtes les enfants du Très-Haut : c'est lui qui a établi votre puissance pour le bien du genre humain. Mais, ô dieux de chair et de sang, ô dieux de boue et de poussière, vous mourrez comme des hommes, vous tomberez comme les grands! La grandeur sépare les hommes pour un peu de temps; une chute commune à la fin les égale tous (2). »

Il ne faut pas, d'ailleurs, se faire illusion sur le titre de la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte.* La Bible est pour Bossuet un *criterium* de vérité; elle lui fournit des préceptes et des exemples. Mais la conception de son ouvrage n'est pas exclusivement biblique, et le P. de la Broise lui-même (3) reconnaît que « le plan, les thèses principales, en un mot tout le cadre de l'ouvrage est arrangé par l'auteur et ne lui est pas imposé par les écrivains sacrés ».

Aussi M. Lanson a-t-il pu établir, dans une étude originale et savante sur les sources des idées politiques de Bossuet (4), qu'il « s'inspire d'Aristote et de Hobbes » : d'Aristote, dont il avait traduit en partie la *Morale*, du temps qu'il était à Navarre, et qu'il cite souvent : liv. I, 4, 4; — 4, 8; — II, 1, 3, 7; — X, 1, 10, etc. ; de Hobbes, dont il connaît le *De*

(1) Ces paroles se trouvent dans *l'Esquisse d'une homélie sur la femme adultère* (1686).
(2) *Politique tirée*, etc.; liv. V, art. IV, première proposition.
(3) *Bossuet et la Bible*, p. 235.
(4) *Bossuet*, chap. V. *Les idées politiques de Bossuet*, t. I, p. 188-212.

Cive, le *Leviathan*, et reproduit la fameuse formule : *Homo homini lupus* (1), ainsi qu'un grand nombre de théories, qu'il adapte à sa propre raison, à ses croyances, à son expérience. « Il fait, en effet, pénétrer la moralité, la charité, l'optimisme, dans la sombre et impitoyable doctrine du philosophe anglais, dont toute la théorie de gouvernement se ramène à ces mots : « Il faut museler la bête humaine (2) ».

On peut, avec bien plus de raison, établir que Bossuet, dans sa *Politique*, s'inspire des *saints Pères* et en particulier de *saint Augustin*.

Nourrisson trouve même, qu'après lui avoir « emprunté de toutes pièces sa philosophie de l'histoire (3) », — ce qui est fort exagéré — « le précepteur du Dauphin, le conseiller d'État de Louis XIV suit pas à pas les errements (?) de saint Augustin... Il tire, comme lui, de l'Écriture presque toutes ses maximes. » Il a des doctrines pleines d'équivoques ou même profondément regrettables (?), quoique tout augustiniennes, « sur l'assujettissement de l'autorité royale au pouvoir ecclésiastique (4), sur l'esclavage (5), sur le droit qu'a le prince d'employer son autorité pour détruire dans son État les fausses religions (6). »

Alors même qu'il faudrait regretter ces « déplorables traits de l'influence d'Augustin sur l'intelligence pourtant si ferme et si saine de Bossuet », n'y a-t-il pas dans la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte* maintes choses excellentes que Bossuet doit à *saint Au-*

(1) « C'est ainsi, dit-il (*Politique*, VIII, 4, 2), que sont les hommes, naturellement loups les uns aux autres. »

(2) Lanson, *Bossuet*, p. 212.

(3) *La Philosophie de saint Augustin*, t. II, p. 259.

(4) Bossuet soutient, au contraire, l'indépendance de la puissance temporelle des rois vis-à-vis de la puissance spirituelle des Papes. C'est un des articles de la fameuse *Déclaration de* 1682.

(5) Bossuet n'en parle que dans le *Cinquième Avertissement aux Protestants*, où il dit que saint Paul n'oblige pas les maîtres à les affranchir.

(6) M. Lanson, *Bossuet*, p. 272, fait remarquer que, si l'évêque de Meaux nie la liberté de conscience, « ce n'est pas pour la raison qu'on attendait ; ce n'est pas en vertu de la vérité de la foi catholique qu'il refuse aux Protestants le libre exercice de leur religion et donne au roi le droit de les contraindre à la quitter. Son principe est plus général : l'État est souverain : son devoir est de bien faire à tous les sujets. Son droit, c'est de tout faire pour leur bien, non seulement matériel, mais encore moral. »

gustin et aux autres *Pères* de l'Église, aussi bien qu'à l'Écriture?

Dans le livre I[er], *Des principes de la société parmi les hommes*, il montre que « la société humaine, établie par tant de sacrés liens, est violée par les passions (1), et comme dit saint *Augustin* : « Il n'y a rien de plus sociable que l'homme par sa nature, ni rien de plus intraitable ou de plus insociable par la corruption (2). » Outre cette division qui naît entre les hommes de leurs passions, il y a celle qui vient de la variété des langues (3). « Et saint *Augustin* remarque que cette diversité de langage fait qu'un homme se plaît plus avec son chien qu'avec un homme son semblable (4). » — « Voici, dit encore Bossuet (5), une belle règle de saint *Augustin* pour l'application de la charité : « Où la raison est égale, il faut que le sort décide. L'obligation de s'entr'aimer est égale dans tous les hommes et pour tous les hommes. Mais comme on ne peut pas également les servir tous, on doit s'attacher principalement à servir ceux que les lieux, les temps et les autres rencontres semblables nous unissent d'une façon particulière, comme par une espèce de sort (6). » — A propos de l'amour de la patrie (7), Bossuet prouve par le témoignage de *Tertullien* (8) que « les Apôtres et les premiers fidèles ont toujours été de bons citoyens ». « Vous dites que les chrétiens sont inutiles : nous naviguons avec vous, nous portons les armes avec vous, nous cultivons la terre, nous exerçons la marchandise », c'est-à-dire nous vivons comme les autres dans tout ce qui regarde la société. L'empire n'avait pas de meilleurs soldats... Combien soumis et paisibles étaient les chrétiens persécutés, ces paroles de Tertullien l'expliquent admirablement : « Outre les ordres publics par lesquels

(1) Article II, *première propos.*
(2) *De Civit. Dei*, lib. XII, cap. XXVII.
(3) Article II, *onzième propos.*
(4) *De Civit. Dei*, lib. XIX, c. VII.
(5) Article V; *Unique propos.*
(6) *De Civit. Dei*, lib. I, cap. XXVIII.
(7) Article VI.
(8) *Apologie*, n. 37, 42, 43.

nous sommes poursuivis, combien de fois le peuple nous attaque-t-il à coups de pierre et met-il le feu dans nos maisons, dans la fureur des bacchanales! On n'épargne pas les chrétiens même après leur mort : on les arrache du repos de la sépulture et comme de l'asile de la mort. Et cependant, quelle vengeance recevez-vous de gens si cruellement traités? ne pourrions-nous pas avec peu de flambeaux mettre le feu dans la ville, si parmi nous il était permis de faire le mal pour le mal? Et quand nous voudrions agir en ennemis déclarés, manquerions-nous de troupes et d'armées? Les Maures ou les Marcomans, et les Parthes mêmes, qui sont enfermés dans leurs limites, se trouveront-ils en plus grand nombre que nous, qui remplissons toute la terre? Il n'y a que peu de temps que nous paraissons dans le monde, et déjà nous remplissons vos villes, vos îles, vos châteaux, vos assemblées, vos camps, les tribus, les décuries, les palais, le sénat, le barreau, la place publique. Nous ne vous laissons que les temples seuls. A quelle guerre ne serions-nous pas disposés, quand nous serions en nombre inégal au vôtre, nous qui endurons résolument la mort, n'était que notre doctrine nous prescrit plutôt d'être tués que de tuer? Nous pourrions même, sans prendre les armes et sans rébellion, vous punir en vous abandonnant; votre solitude et le silence du monde vous feraient horreur; les villes vous paraîtraient mortes; et vous seriez réduits, au milieu de votre empire, à chercher à qui commander. Il vous demeurerait plus d'ennemis que de citoyens; car vous avez maintenant moins d'ennemis, à cause de la multitude prodigieuse des chrétiens. » « Vous perdez, dit-il encore, en nous perdant; vous avez par notre moyen un nombre infini de gens, je ne dis pas qui prient pour vous, car vous ne le croyez pas, mais dont vous n'avez rien à craindre. » Il se glorifie avec raison que parmi tant d'attentats contre la personne sacrée des empereurs, il ne s'est jamais trouvé un seul chrétien, malgré l'inhumanité dont on usait sur eux tous. « Et en vérité, dit-il, nous n'avons garde de rien entreprendre contre eux. Ceux dont Dieu a réglé les mœurs

ne doivent pas seulement épargner les empereurs, mais encore tous les hommes. Nous sommes pour les empereurs tels que nous sommes pour nos voisins. Car il nous est également défendu de dire, ou de faire, ou de vouloir du mal à personne. Ce qui n'est point permis contre l'empereur n'est permis contre personne; ce qui n'est permis contre personne l'est encore moins sans doute contre celui que Dieu a fait si grand. » Voilà quels étaient les chrétiens si indignement traités. »

Dans le livre IIe, *De l'autorité : que la royale et l'héréditaire est la plus propre au gouvernement*, il n'y a aucune citation des saints *Pères*.

Au livre III[e], *Où l'on commence à expliquer la nature et les propriétés de l'autorité royale*, pour établir que « les rois doivent respecter leur propre puissance et ne l'employer qu'au bien public (1) », Bossuet invoque le témoignage de saint *Grégoire de Nazianze*, qui parle ainsi aux empereurs : « Respectez votre pourpre; reconnaissez le grand mystère de Dieu dans vos personnes : il gouverne par lui-même les choses célestes; il partage celles de la terre avec vous. Soyez donc des dieux à vos sujets (2) ». C'est-à-dire, ajoute Bossuet, gouvernez-les comme Dieu gouverne, d'une manière noble, désintéressée, bienfaisante, en un mot, divine. » — Pour montrer « qu'un bon prince épargne le sang humain (3) », l'évêque de Meaux cite saint *Ambroise* (4), qui dit à propos de David refusant de boire « le sang de ses hommes et le péril de leurs âmes (5) : Il sent sa conscience blessée par le péril où ces vaillants hommes s'étaient mis pour le satisfaire; et cette eau qu'il avait achetée au prix du sang ne lui cause plus que de l'horreur. »

Au livre IV[e], *Suite des caractères de la royauté*, article

(1) Article II, IV[e] *propos*.
(2) Voir ce mme texte cité plus haut, page 185.
(3) Article III : *L'autorité royale est paternelle, et son propre caractère, c'est la bonté*, IV[e] propos.
(4) *Apol. David*, cap. VII, n. 34.
(5) II *Reg.*, XXII, 15, 16, 17. Il s'agit de soldats qui avaient passé par le camp des Philistins pour aller chercher de l'eau à la citerne de Bethléem.

premier, *L'autorité royale est absolue*, Bossuet nous dit (1) que « c'est pour cela que saint *Grégoire*, évêque de Tours, disait au roi Chilpéric, dans un concile : « Nous vous parlons ; mais vous nous écoutez, si vous voulez. Si vous ne voulez pas, qui vous condamnera, sinon celui qui a dit qu'il était la justice même (2)? » — « J'ai péché contre vous seul, disait David ; ô Seigneur, ayez pitié de moi (3). » Parce qu'il était roi, dit saint *Jérôme* sur ce passage (4), et n'avait que Dieu seul à craindre. » Et saint *Ambroise* dit sur ces mêmes paroles (5), *J'ai péché contre vous seul :* « Il était roi ; il n'était assujetti à aucunes lois, parce que les rois sont affranchis des peines qui lient les criminels. Car l'autorité du commandement ne permet pas que les lois les condamnent au supplice. David n'a donc point péché contre celui qui n'avait point d'action pour le faire châtier. » — « Les princes ne sont pas pour cela affranchis des lois (6)... C'est ce que les princes ont peine à entendre. « Quel prince me trouvez-vous, dit saint *Ambroise* (7), qui croie que ce qui n'est pas bien ne soit pas permis ; qui se tienne obligé à ses propres lois ; qui croie que la puissance ne doive pas se permettre ce qui est défendu par la justice? Car la puissance ne détruit pas les obligations de la justice ; mais, au contraire, c'est en observant ce que prescrit la justice, que la puissance s'exempte de crime ; et le roi n'est pas affranchi des lois ; mais s'il pèche, il détruit les lois par son exemple. » Il ajoute : « Celui qui juge tous les autres peut-il éviter son propre jugement, et doit-il faire ce qu'il condamne? » — Ainsi, « la crainte de Dieu est le vrai contrepoids de la puissance : le prince le craint d'autant plus qu'il ne doit craindre que lui ». « Il faut souhaiter, dit saint *Augustin* (8), d'avoir une volonté

(1) IIIe *propos.*
(2) *Greg. Turo.*, lib. VI, *Hist.*
(3) *Psaume* 4. 8.
(4) *Hier. in Psalm.* 4.
(5) *Amb. in Psal.* 4, et *Apolog. David.*, cap. X, n. 51.
(6) *IVe propos.*
(7) *Apolog. David. Altera*, cap. III, XIII.
(8) *De Trinit.*, liv. XIII, cap. X, 3.

droite, avant de souhaiter d'avoir une grande puissance. »

On comprend donc que M. Lanson (1) s'élève contre ceux qui, sans avoir lu Bossuet, en font le flatteur servile du despotisme de Louis XIV, alors qu'au contraire, il distingue soigneusement le despotisme de la monarchie absolue, et oppose aux quatre caractères propres du premier : — les peuples sujets sont nés esclaves; on n'y possède rien en propriété et tout le fonds appartient au prince; il a le droit de disposer à son gré non seulement des biens, mais encore de la vie de ses sujets; et enfin il n'y a de loi que sa volonté (2), — les quatre caractères de l'autorité légitime, qui est *sacrée*, *paternelle*, *absolue et soumise à la raison*. « Absolu, dans son sens étymologique, veut dire *indépendant* et non pas infini (3). »

Dans le livre V^e^, *Quatrième et dernier caractère de l'autorité royale*, « que l'autorité royale est soumise à la raison (4) », Bossuet apprend au Dauphin et à ses successeurs que « le prince doit éviter les consultations curieuses et superstitieuses (5), que Saül trouva dans sa curiosité la sentence de sa mort, et que la crédulité (des hommes curieux) mérite d'être punie non seulement par le mensonge, mais encore par la vérité, afin que leur téméraire curiosité leur tourne à mal en toutes façons. C'est ce qu'enseigne *saint Augustin*, fondé sur les Écritures, dans le deuxième livre *de la Doctrine chrétienne*, c. XX et suivants. » — Voulez-vous voir ce que c'est que la majesté (6)? « Quel mouvement se fait, dit saint *Augustin* (7), au seul commandement de l'empereur! Il ne fait que remuer les lèvres, il n'y a point de plus léger mouvement, et tout l'empire se remue. C'est, dit-il, l'image de Dieu, qui fait tout par sa parole; il a dit, et les choses ont été faites; il a commandé, et elles ont été créées. »

(1) *Bossuet*, p. 238-248.
(2) La *Politique*, VIII, 2, 1.
(3) *Bossuet*, p. 248.
(4) Article premier.
(5) Article III, Ire *propos.*
(6) Article IV, Ire *propos.*
(7) *In Psalm.* CXLVIII, n. 2.

Au livre VI[e], *Les devoirs des sujets envers le prince, établis par la doctrine précédente*, Bossuet parle, à propos « du respect, de la fidélité et de l'obéissance qu'on doit aux rois et qui ne doivent être altérés par aucun prétexte (1) », de l'exemple de David qu'on vit non seulement refuser d'attenter sur la vie de Saül, mais trembler pour avoir osé lui couper le bord de sa robe, quoique ce fût à bon dessein. « Les paroles de *saint Augustin* sur ce passage, ajoute-t-il, sont remarquables : « Vous m'objectez, dit-il à Pétilien, évêque donatiste, que celui qui n'est pas innocent, ne peut avoir la sainteté. Je vous demande, si Saül n'avait pas la sainteté de son sacrement et de l'onction royale, qu'est-ce qui causait en lui de la vénération à David? Car c'est à cause de cette onction sainte et sacrée qu'il l'a honoré durant sa vie et qu'il a vengé sa mort. Et son cœur frappé trembla, quand il coupa le bord de la robe de ce roi injuste. Vous voyez donc que Saül, qui n'avait point l'innocence, ne laissait point d'avoir la sainteté, non la sainteté de vie, mais la sainteté du sacrement divin, qui est saint, même dans les hommes mauvais. » Il appelle sacrement l'onction royale, ou parce qu'avec *tous les Pères* il donne ce nom à toutes les cérémonies sacrées, ou parce qu'en particulier l'onction royale des rois dans l'ancien peuple était un signe sacré institué de Dieu pour les rendre capables de leur charge et pour figurer l'onction de Jésus-Christ même. Mais ce qu'il y a de plus important, c'est que *saint Augustin* reconnaît, après l'Écriture, une sainteté inhérente au caractère royal, qui ne peut être effacée par aucun crime..... L'impiété déclarée et même la persécution n'exemptent pas les sujets de l'obéissance qu'ils doivent aux princes (2)... Les premiers chrétiens, quoique persécutés durant trois cents ans, n'ont jamais causé le moindre mouvement dans l'empire. Nous avons appris leurs sentiments par *Tertullien*, et nous les voyons dans toute la suite de l'histoire ecclésiastique. Ils continuaient à prier pour les empereurs, même au milieu

(1) Article II, IV[e] *propos.*
(2) V[e] *Propos.*

des supplices auxquels ils les condamnaient injustement : « Courage, dit Tertullien (1), arrachez, ô bons juges, arrachez aux chrétiens une âme qui répand des vœux pour l'empereur. » « Les sujets n'ont à opposer à la violence des princes que des remontrances respectueuses, sans mutinerie et sans murmure et des prières pour leur conversion (2). » L'impératrice Justine, mère et tutrice de Valentinien II, voulut obliger *saint Ambroise* à donner une église aux ariens, qu'elle protégeait dans la ville de Milan, résidence de l'empereur. Tout le peuple se réunit avec son évêque et, assemblé à l'église, il attendait l'événement de cette affaire. Saint Ambroise ne sortit jamais de la modestie d'un sujet et d'un évêque. Il fit ces remontrances à l'empereur. « Ne croyez pas, lui disait-il (3), que vous ayez pouvoir d'ôter à Dieu ce qui est à lui. Je ne puis pas vous donner l'Église que vous demandez ; mais si vous la prenez, je ne dois pas résister. » Et encore : « Si l'empereur veut avoir les biens de l'Église, il peut les prendre ; personne de nous ne s'y oppose : qu'il nous les ôte, s'il veut ; je ne les donne pas, mais je ne les refuse pas. » « L'empereur, ajoutait-il, est dans l'Église, mais non au-dessus de l'Église. Un bon empereur, loin de rejeter le secours de l'Église, le recherche. Nous disons ces choses avec respect : mais nous nous sentons obligé de les exposer avec liberté. » Il contenait le peuple assemblé tellement dans le respect qu'il n'échappa jamais une parole insolente. On priait, on chantait les louanges de Dieu, on attendait son secours. Voilà une résistance digne d'un chrétien et d'un évêque. Cependant, parce que le peuple était assemblé avec son pasteur, on disait au palais que ce saint pasteur aspirait à la tyrannie. Il répondit : « J'ai une défense, mais dans les prières des pauvres. Ces aveugles et ces boiteux, ces estropiés et ces vieillards, sont plus forts que les soldats les plus courageux. » Voilà les forces d'un évêque ; voilà son armée. Il avait encore

(1) *Apolog.*, n. 30.
(2) *VIe propos.*
(3) *Epist.* XXI, al. XIII.

d'autres armes, la patience et les prières qu'il faisait à Dieu. « Puisqu'on appelle cela une tyrannie, j'ai des armes, disait-il, j'ai le pouvoir d'offrir mon corps en sacrifice. Nous avons notre tyrannie et notre puissance. La puissance d'un évêque est sa faiblesse. « Je suis fort quand je suis faible, disait saint Paul. » En attendant la violence dont l'Église était menacée, le saint évêque était à l'autel, demandant à Dieu, avec larmes, qu'il n'y eût point de sang répandu. Dieu écouta ses prières si ardentes : l'Église fut victorieuse ; il n'en coûta le sang à personne. Peu de temps après, Justine et son fils, presque abandonnés de tout le monde, eurent recours à saint Ambroise et ne trouvèrent de fidélité ni de zèle pour leur service qu'en cet évêque, qui s'était opposé à leurs desseins dans la cause de Dieu et de l'Église. »

Voilà un exemple qui prouve que Bossuet s'inspire plus que de l'Écriture Sainte et trouve dans *les Pères* d'admirables leçons dont il fait bénéficier son royal élève.

Dans le livre VII[e], *Des devoirs particuliers de la royauté* et d'abord de la religion, dont il s'est toujours conservé quelque chose », Bossuet montre que « les principes religieux, quoique appliqués à l'idolâtrie et à l'erreur, ont suffi pour établir une constitution stable d'État et de gouvernement (1)... Comme le remarque *saint Augustin* (2), on affermissait les traités avec les Barbares par les serments en leurs dieux : *Juratione barbarica.* Ce que ce Père prouve par le serment qui affermit le traité de paix entre Jacob et Laban, chacun d'eux jurant par son Dieu, Jacob par le vrai Dieu,... et Laban idolâtre par ses dieux ». — A propos « des erreurs des hommes du monde et des politiques sur les affaires et les exercices de la religion (3), Bossuet cite *Lactance* et son *De morte persecutorum*, n. 33 et 49, pour montrer comment (4) « Galère Maximien et Maximin, les

(1) Article II, III[e] *propos.*
(2) *Epist.* XLVII, *ad Public.*, 2.
(3) Article IV.
(4) X[e] *propos.*

deux plus cruels persécuteurs de l'Église des chrétiens, moururent avec un aveu forcé de leur faute : avant que de les livrer au dernier supplice, Dieu leur fit faire amende honorable à son peuple, qu'ils avaient si longtemps tyrannisé ». — Pour établir que « le prince doit être religieux observateur de son serment (1) », l'auteur de la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte* expose l'admirable serment du sacre des rois de France et le cérémonial de l'onction du prince, de la remise du sceptre, de la bénédiction de l'épée. Il insiste ensuite sur « les motifs de religion particuliers aux rois (2) » et sur l'obligation spéciale qui incombe aux rois de France d'aimer l'Église et de s'attacher au Saint-Siège (3). « La sainte Église romaine, la mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les Eglises, doit être consultée dans tous les doutes qui regardent la foi et les mœurs, principalement par ceux qui, comme nous, ont été engendrés en Jésus-Christ par son ministère et nourris par elle du lait de la doctrine catholique. Ce sont les paroles d'*Hincmar*, célèbre archevêque de Reims... Dès le second siècle, *saint Irénée*, évêque de Lyon, célébrait hautement la nécessité de s'unir à l'Église romaine, « comme à la principale Église de l'univers, fondée par les deux prnicpaux apôtres, saint Pierre et saint Paul. » Bossuet passe alors en revue les saints de l'Église gallicane, saint Pothin, saint Irénée, saint Denis et ses compagnons, saint Hilaire, saint Martin, saint Remi, saint Louis, « le plus saint roi qu'on ait vu parmi les chrétiens. Il ne me reste qu'à dire à nos princes : si vous êtes les enfants de saint Louis, faites les œuvres de saint Louis. »

Dans le livre VIII[e], *La justice, autre devoir de la royauté*, à propos « des vertus qui doivent accompagner la justice (4) » et en particulier de la prudence (5), le grand évê-

(1) Article V, *prop.* XVII[e] et XVIII[e].
(2) Article VI.
(3) XIV[e] *propos.*
(4) Article IV.
(5) IV[e] *propos.*

que emprunte ce texte à *saint Ambroise :* « Quand Dieu dit qu'il descendra, il a parlé ainsi pour votre instruction, afin que vous appreniez à rechercher les choses avec soin. « Je descendrai pour voir; c'est-à-dire : Prenez soin de descendre, vous qui êtes dans les hautes places. Descendez par le soin de vous informer, de peur qu'étant éloignés, vous ne voyiez pas toujours ce qui se passe. Approchez-vous pour voir les choses de près. Ceux qui sont placés si haut ignorent toujours beaucoup de choses (1). » — Parmi les obstacles à la justice (2), il y a la colère, que l'empereur Théodose le Grand parvint à dompter si bien sur les conseils de *saint Ambroise* « qu'à la fin, comme dit ce Père (3), il se tenait obligé quand on le priait de pardonner; et quand il était ému par un sentiment plus vif de la colère, c'était alors qu'il se portait plus facilement à la clémence (4). »

Au livre IXe, *Les armes, premier secours de la royauté*, Bossuet rappelle « la sanglante dérision des conquérants par le prophète Isaïe (5) », et il « foudroie d'un seul mot la fausse gloire : « Ils ont reçu leur récompense,... et vains qu'ils étaient, ils ont reçu une récompense aussi vaine que leurs projets : *Receperunt mercedem suam, vani vanam*, comme dit *saint Augustin* (6). »

Dans le livre X^e^ et dernier, *Suite des secours de la royauté, les richesses ou les finances, les conseils, les inconvénients et tentations qui accompagnent la royauté*, et *les remèdes qu'on y doit apporter*, Bossuet déclare (7) que « *saint Augustin* se fondait sur les exemples (des rois de l'Écriture), lorsqu'il a dit qu'il n'y a point de plus grande tentation, même pour les bons rois, que celle de la puissance : *Quanto altior tanto periculosior* (8). Un roi pieux doit donc

(1) *Ambr., de Abrah.*, lib. I, cap. VII.
(2) Article V.
(3) *De obitu Theod. oratio*, n. 13.
(4) Art. V, V^e^ *propos.*
(5) Article II, XIIe *propos.* « Comment êtes-vous tombé, bel astre qui luisiez au ciel comme l'étoile du matin? »
(6) *In Psalm.* CXVIII, *Serm.* XII, 2.
(7) Article VI et dernier, première *propos.*
(8) *Enar. in Psal.* CXVIII, n. 9.

supprimer tous les sentiments qu'inspire la grandeur (1), être vraiment pauvre d'esprit et de cœur, et, comme disait *saint Augustin*, préférer au royaume d'ici-bas celui de l'éternité (2).

La *Conclusion* nous montre *en quoi consiste le vrai bonheur des rois.* « Apprenons-le, dit Bossuet, de saint *Augustin* parlant aux empereurs chrétiens, et en leurs personnes à tous les princes et à tous les rois de la terre (3). C'est le fruit et l'abrégé de ce discours.

« Les empereurs chrétiens ne nous paraissent pas heureux pour avoir régné longtemps; ni pour avoir laissé l'empire à leurs enfants après une mort paisible; ni pour avoir dompté ou les ennemis de l'Église ou les rebelles. Ces choses que Dieu donne aux hommes dans cette vie malheureuse (ou pour leur faire sentir sa libéralité, ou pour leur servir de consolation dans leurs misères) ont été accordées même aux idolâtres, qui n'ont aucune part au royaume céleste, où les empereurs chrétiens sont appelés. Ainsi, nous ne les estimons pas heureux pour avoir ces choses qui leur sont communes avec les ennemis de Dieu, et il leur a fait beaucoup de grâces, lorsque, leur inspirant de croire en lui, il les a empêchés de mettre leur félicité dans les biens de cette nature. Ils sont donc véritablement heureux, s'ils gouvernent avec justice les peuples qui leur sont soumis; s'ils ne s'enorgueillissent point parmi les discours de leurs flatteurs, et au milieu des bassesses de leurs courtisans; si leur élévation ne les empêche pas de se souvenir qu'ils sont des hommes mortels; s'ils font servir leur puissance à étendre le culte de Dieu, et à faire révérer cette majesté infinie; s'ils craignent Dieu, s'ils l'aiment, s'ils l'adorent; s'ils préfèrent au royaume où ils sont les seuls maîtres, celui où ils ne craignent point d'avoir des égaux; s'ils sont lents à punir et, au contraire, prompts à pardonner; s'ils exercent la vengeance publique; non pour se satisfaire eux-mêmes,

(1) XIIIe *propos.*
(2) De *Civit. Dei*, l. V, cap. XXIV.
(3) *Ibidem.*

mais pour le bien de l'État, qui a besoin nécessairement de cette sévérité; si le pardon qu'ils accordent tend à l'amendement de ceux qui font mal, et non à l'impunité des mauvaises actions; si, lorsqu'ils sont obligés d'user de quelque rigueur, ils prennent soin de l'adoucir autant qu'ils peuvent par des bienfaits et par des marques de bonté; si leurs passions sont d'autant plus réprimées qu'elles peuvent être plus libres; s'ils aiment mieux se commander à eux-mêmes et à leurs mauvais désirs qu'aux nations les plus indomptables et les plus fières; et s'ils sont portés à faire ces choses non par le sentiment d'une vaine gloire, mais par l'amour de la félicité éternelle; offrant tous les jours à Dieu pour leurs péchés un sacrifice agréable de sainte prière, de compassion sincère des maux que souffrent les hommes et d'humilité profonde devant la majesté du Roi des rois. Les empereurs qui vivent ainsi sont heureux en cette vie par espérance, et ils le seront un jour en effet, quand la gloire que nous attendons sera arrivée » (1).

Voilà comment parle « le grand politique chrétien », qu'éclairent la Bible et les saints Pères et à qui M[me] de Maintenon faisait le plus honorable reproche en écrivant à la comtesse de Saint-Géran (1675) que « M. de Condom avait beaucoup d'esprit, mais qu'il était regrettable qu'il n'eût pas *l'esprit de la cour* ».

Il n'est ni *théocrate*, puisqu'il affranchit le trône de l'autel, ni *légitimiste*, puisqu'il ne croit pas que le droit au pouvoir subsiste indéfiniment, sans la possession effective du pouvoir, ni même *monarchiste*, puisqu'il ne l'est que comme Français du dix-septième siècle et qu'il serait républicain en Hollande ou en Suisse; *il est conservateur*, comme le dit M. Lanson (2), et essentiellement religieux et catholique. Ce ne sont donc pas seulement « quelques bonnes maximes et quelques enseignements salutaires (3) », que

(1) C'est la plus longue citation de saint Augustin qu'on trouve dans Bossuet. Il commente plus qu'il ne traduit.

(2) *Bossuet*, p. 221., — « Il faut, dit Bossuet, demeurer dans l'état auquel un long temps a accoutumé le peuple ». *Politique*, liv. II.

(3) *Ibidem*. p. 275.

notre démocratie contemporaine peut puiser dans la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte.* « Jamais le temps n'a été plus favorable à l'idée maîtresse de cette politique (1) », et on s'honore en la proclamant avec M. Brunetière « pleine de leçons » (2).

(1) *Bossuet*, p. 276.
(2) *Étud. crit.*, 5e *Série*, p. 160.

CHAPITRE VII

LES SAINTS PÈRES ET BOSSUET POLÉMISTE

L'un des plus grands et des plus beaux spectacles que puisse contempler ici-bas la conscience humaine, c'est celui d'un homme supérieur, aussi probe que savant, aussi éloquent que sincère, consacrant sa vie entière à la réfutation de l'erreur et à la défense de la vérité.

Ce spectacle a été donné à la France, à l'Église et au monde par Bossuet, que l'on a vu pendant cinquante ans, depuis la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*, 1655, jusqu'aux *Instructions* contre la *Version* du Nouveau Testament de Trévoux, 1702-1703, et à l'*Explication d'Isaïe*, 1704, demeurer constamment sur la brèche, ou plutôt se porter avec ardeur sur tous les points entamés ou menacés, faire face aux adversaires les plus divers et leur opposer l'autorité décisive et victorieuse de son érudition, de son caractère et de son éloquence.

Jamais homme, depuis saint Augustin, ne réalisa mieux cette noble divise : *Vitam impendere vero*. Jamais prêtre ne tint plus fidèlement le serment de son doctorat : « *O summa paterno in sinu concepta Veritas, quae elapsa in terras te ipsam nobis in scripturis tradidisti, tibi nos totos obstringimus, tibi dedicatum imus quidquid in nobis spirat, intellecturi posthac quam nihil debeant sudoribus parcere, quos etiam sanguinis prodigos esse oporteat.* O souveraine Vérité, conçue dans le sein du Père, vous qui, échappée du ciel, vous êtes donnée à nous dans les Écritures, nous nous enchaînons tout entiers à vous, nous vous consacrons tout

ce qui respire en nous ; ceux-là ne peuvent épargner leurs sueurs à son service qui doivent être, pour elle, prodigues de leur sang (1) ! »

Il faudrait plusieurs volumes pour suivre Bossuet dans toutes les controverses et les polémiques auxquelles il fut mêlé dans sa jeunesse, dans son âge mûr et dans sa vieillesse. Sa théologie l'avait préparé à tout et sa connaissance profonde des *saints Pères* lui fournissait une *méthode* excellente et des arguments *décisifs*.

Nous savons par l'abbé Le Dieu (2) que lorsqu'il « avait une erreur à combattre un point de foi à établir, il lisait *saint Augustin* ». Il ne cherchait pas seulement dans les ouvrages de ce Père « les *principes* qu'il y avait appris toute sa vie et qu'il y retrouvait d'un coup d'œil marqués d'un trait sur les marges ; mais il y cherchait encore la *conduite* qu'il devait garder avec les errants en combattant leurs erreurs ». Le grand évêque étudiait aussi dans ce Père la *manière* et *les moyens* de ramener les esprits à la paix et à la soumission : *conférences amiables*, *tant de fois pratiquées par saint Augustin*, et qui avaient amené la soumission et la rétractation de Leporius ; paroles et procédés pleins de douceur à l'égard des protestants, comme en font foi ces *Instructions sur les Promesses de l'Église*, inspirées par les paroles mêmes du saint docteur, et imitées de *sa conduite* envers les Pélagiens et les Donatistes. « Il possédait saint Augustin de telle façon qu'en quelque difficulté que ce fût, il ne manquait jamais d'y trouver le *point de décision*, et souvent en un mot. »

A ce témoignage « d'un homme tout à (Bossuet), passionné pour sa gloire, et très curieux de recueillir les moindres circonstances qui pouvaient orner une si belle vie (3) »,

(1) Bossuet répétait ces paroles à l'abbé Le Dieu au mois d'août 1703, à Versailles. *Mémoires*, t. I, p. 42-44.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 51-52. — Voir plus haut, page 69.

(3) Le Dieu, *Mémoires*, t. I, p. 42-43. — Le secrétaire de Bossuet peut parler ainsi au lendemain de la mort du prélat : « comme certaine pierre dont on parle en physique, il garde quelque temps le rayon même après que le soleil est couché ». Mais, dans son *Journal*, il a raconté mille choses triviales, mesquines, où se révèlent « de manière à soulever le cœur », dit Sainte-Beuve (*Causeries du*

on peut ajouter celui de Bossuet lui-même, nous indiquant à diverses reprises ses *principes* et sa *méthode* de discussion : On a vu plus haut, p. 26, que, dans la *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry, ministre de la religion prétendue réformée*, Bossuet conjurait les « frères errants, » de lire cet ouvrage en *esprit de paix* et espérait que la lecture leur ferait connaître qu'il parlait contre leur doctrine, *sans aucune aigreur* contre leurs personnes ». « Le théologien sincère, ajoutait-il, ne cherche point, dans les écrits qu'il combat, des paroles qu'il puisse détourner à un mauvais sens. Où il y va du salut des âmes, le moindre artifice lui paraît un crime... Il adoucit les choses autant qu'il peut, il aime mieux être indulgent qu'injuste ; il estime une pareille infidélité de dissimuler sa propre créance et de déguiser celle de son adversaire ; parce que, si par la première on trahit sa religion et sa conscience, par l'autre on se déclare ennemi juré de la *charité fraternelle ;* on aliène et on aigrit les esprits ; on rend les dissensions irréconciliables. »

Nous savons par une lettre de Leibniz, 1679, que Bossuet pensa toujours « qu'il fallait employer les voies douces ». Au plus fort de la querelle du Quiétisme, le 6 septembre 1697, il écrivait à Mme d'Albert à propos de son frère, le duc de Chevreuse, ami intime de Fénelon : « Je veux que vous lui disiez avec une pleine liberté tout ce que vous savez de mes sentiments. Qu'il vous rende, s'il se peut, une bonne raison pourquoi M. de Cambrai a refusé si obstinément de conférer avec moi. S'il vous parle de mes prétendus emportements, qui lui ont servi de prétexte, niez-lui hardiment que j'en sois capable, et assurez-le sans hésiter que, par la grâce de Dieu, je sais garder toutes les mesures de respect et de bienséance dans des conférences sérieuses. Après tout, je suis toujours ce que j'étais : *aussi*

Lundi, t. XIII, p. 287-294), un esprit de petitesse, un esprit bas, un caractère dénué de toute élévation, un cœur qui n'y supplée pas,... une nature subalterne et sordide... De tels témoins dégradent, en s'y installant et s'y *vautrant*, (comme dirait Saint-Simon), les grands sujets »).

tendre pour les personnes qu'inflexible contre la doctrine. Priez Dieu qu'il les convertisse. » — En 1703, dans la *Préface* de la *Seconde Instruction sur la Version* de Trévoux, l'évêque de Meaux exposait ainsi la méthode de controverse qu'il avait pratiquée toute sa vie : « Il ne faut rien prendre dans son propre esprit, mais prendre celui *des Pères* et suivre le sens que l'Église dès son origine et de tout temps a reçu par la tradition. C'est de là qu'on puisera des *principes inébranlables* dont il n'y aura qu'à suivre le fil par une théologie qui ne soit ni curieuse, ni contentieuse ; mais *sobre, droite, modeste,* plutôt précise et exacte que subtile et raffinée, et qui, sans perdre jamais de vue la convenance de la foi, la suite des Écritures et le langage *des Pères*, en quoi elle fait consister la véritable critique, craigne autant de laisser tomber la moindre partie de la lumière céleste que de pénétrer plus avant qu'il n'appartient à des mortels. »

Ainsi donc, « charité fraternelle », « esprit de paix », « indulgence », « tendresse pour les personnes », « conférences amiables » à l'imitation *des Pères,* loyauté et bonne foi parfaites, voilà, pour la forme, la polémique de Bossuet ; et pour le fond, « inflexibilité » contre l'erreur, « suite des Écritures, » « *esprit* et *langage des Pères* » et de « la Tradition ».

Il faut voir à l'œuvre le grand évêque, coupant court à toutes les chicanes, allant droit au cœur des questions et des difficultés, se fixant autour des idées centrales sur lesquelles tout roule, y ramenant, y enfermant ses adversaires, sans leur permettre de s'égarer et de battre la campagne. « De là la sobriété et la vigueur de son argumentation. De là vient que les œuvres de controverse de Bossuet donnent à ceux qui les lisent l'impression d'une force contenue, inépuisable, capable de se proportionner aux obstacles et de se rendre toujours supérieure à tous (1). »

Tel nous apparaît Bossuet dans sa polémique contre tous

(1) Lanson, *Bossuet*, p. 324-325.

ses adversaires, qui, sauf les *Ultramontains* qui avaient raison contre lui, sont aussi les adversaires du dogme et de la morale catholique : *Protestants*, *Jansénistes*, *Casuistes*, *Apologistes du théâtre*, *Quiétistes*, *Critiques et philologues*.

ARTICLE Iᵉʳ

Les saints Pères et la Polémique de Bossuet contre les Protestants.

La polémique de Bossuet contre les Protestants fut, pour ainsi dire, incessante, et il publia successivement la *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry*, 1655; *l'Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse*, 1671, avec les *Lettres*, les *Remarques* et les *Fragments sur diverses matières de controverse*, pour servir de réponse aux écrits faits par plusieurs ministres contre le livre *De l'Exposition de la Doctrine catholique*, 1675-1691; *la Relation de la Conférence de M. Claude* avec les *Réflexions sur un écrit de M. Claude*, 1682; le *Traité de la communion sous les deux espèces*, 1682; la *Tradition défendue sur la matière de la communion sous une espèce*, contre les réponses de deux auteurs protestants, 1683-1684 (1); la *Lettre pastorale aux nouveaux catholiques du diocèse*, 1686; l'*Histoire des Variations des églises protestantes*, 1688, avec les *Six Avertissements aux Protestants sur les Lettres du ministre Jurieu*, dont les trois premiers sont de 1689, le quatrième et le cinquième de 1690 et le sixième de 1691, ainsi que la *Défense de l'Histoire des Variations*; l'*Éclaircissement sur le reproche d'idolâtrie*, 1689; l'*Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe* à un nouveau catholique, 1689-1691; la *Lettre sur l'adoration de la Croix*, 17 mars 1691; le *Projet de réunion* ou *Recueil de Dissertations et de Lettres relatives à la réunion des protestants d'Allemagne* à l'Église catho-

(1) Cet ouvrage n'a été publié qu'en 1743.

lique (1666-1701) (1); les *Instructions pastorales* sur les Promesses de l'Église (1700-1701), et enfin l'*Explication d'Isaïe* (1704) (2).

Dans tous ces ouvrages, Bossuet se conforme à ce qu'il disait à l'abbé Le Dieu : « Traitons les errants avec paix, avec douceur; c'est déjà faire une grande peine aux gens que de leur faire voir qu'ils ont tort et en matière de religion. Rendons-leur douce et aimable cette religion contre laquelle nous les voyons révoltés (3)... Attirons les réformés, disait-il encore, par la douceur, par l'insinuation, par les solides instructions, comme faisaient les *saints Pères* (4). »

§ I. — *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry, ministre de la religion prétendue réformée*, 1655 (5).

Les *saints Pères* fournissent à Bossuet les principaux arguments contre « le plus docte, le plus ancien, le plus célèbre des ministres » protestants de Metz.

Sans doute, le jeune archidiacre ne peut pas citer beaucoup ses auteurs préférés dans la *Section première* de la première partie (6), « où cette vérité, que l'on peut se sauver en la communion de l'Église romaine, est prouvée par les principes du ministre (7) ». Il n'invoque qu'une fois le témoignage de *Tertullien* pour établir « qu'il n'y a que Jésus-Christ qui prie, parce que nous sommes ses membres et qu'il fait tout en nous. C'est pourquoi le grave Tertullien dit si bien dans son *Traité de la pénitence* : « Si l'Église,

(1) Ce *Recueil* n'a paru qu'en 1743, édité par l'abbé Le Roi.

(2) Il a été déjà question de l'*Explication de l'Apocalypse*, 1689, qui est aussi un ouvrage de controverse contre les protestants.

(3) Voir encore le *Panégyrique de saint François de Sales* (28 décembre 1662) : « Rappelons-les, non par des contentions échauffées, mais par des témoignages de charité, etc. »

(4) *Journal* de l'abbé Le Dieu, 1er avril 1703.

(5) Voir Thirion, *Étude sur l'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays Messin*. Un vol. in-8° de 410 p.; Collin, Nancy 1885. — Le chapitre 2 de la 3e partie contient l'histoire du *Catéchisme de Paul Ferry* et de la *Refutation* qu'en fit Bossuet.

(6) *Le salut possible dans l'Église Romaine.*

(7) Il soutenait : « 1° que la réformation a été nécessaire; 2° qu'encore qu'avant la réformation on se pût sauver en la communion de l'Église romaine, maintenant, après la réformation, on ne le peut plus. »

c'est Jésus-Christ, lorsque tu te prosternes devant les genoux de tes frères, tu touches Jésus-Christ, tu pries Jésus-Christ. Quand ils versent des larmes sur toi, c'est Jésus qui souffre, c'est Jésus qui prie Dieu son Père. On obtient toujours aisément ce qu'un fils demande (1). »

Mais dans la *Section deuxième*, « où il est prouvé, contre les suppositions du ministre, que la foi du Concile de Trente touchant la justification et le mérite des bonnes œuvres, nous a été enseignée par l'ancienne Église, et qu'elle établit très solidement la confiance du fidèle en Jésus-Christ seul », *saint Augustin* et les *autres Pères* interviennent à chaque page. — Ainsi, pour expliquer la justification du pécheur selon la doctrine de l'Église, Bossuet dit : « *Saint Augustin*, répondant aux Pélagiens qui lui objectaient que *le baptême*, selon sa doctrine, *ne donnait pas la rémission de tous les péchés, et qu'il ne les ôtait pas, mais qu'il les rasait, comme on rase les cheveux*, disaient-ils, *dont la racine demeure en la tête* (2), soutient qu'il n'y a que les infidèles qui osent assurer une telle chose et nier que le baptême *ôte les péchés.* » Et encore qu'il soit celui de tous les docteurs qui a sans doute le mieux entendu les langueurs et les maladies de notre nature, ensuite du principe qu'il a posé que la grâce du baptême ôte les péchés, il parle ainsi de la convoitise, combattant d'une même force les hérétiques pélagiens et calvinistes : « Bien qu'elle soit nommée péché, ce n'est pas, dit-il, qu'elle soit péché; mais elle est ainsi appelée, parce qu'elle est faite par le péché ; comme en voyant l'écriture d'un homme, on l'appelle souvent sa main, parce que c'est la main qui l'a faite. » Et ce grand homme passe si avant qu'il ne veut pas même que la convoitise soit au nombre de ces péchés, pour lesquels nous disons tous les jours : « Remettez-nous nos dettes. » Ce qui montre combien il est convaincu que la grâce justifiante ôte les péchés... Il me serait aisé de produire beaucoup d'autres pas-

(1) Chapitre dernier : *Conclusion et sommaire de ce Discours.*
(2) Les protestants disaient de même que la justification *n'ôte* pas les péchés, mais qu'elle les *couvre;* Dieu déclare *juste* le pécheur, et voilà tout.

sages de saint *Augustin* non moins formels ni moins décisifs; mais celui-ci doit suffire aux pieux lecteurs. » — Bossuet montre ensuite (1) que s'il y a des péchés même chez les justes, il y a aussi le sang du Sauveur, les Sacrements de l'Église, le Saint-Esprit pour les laver. « C'est ce qu'enseigne admirablement le grand *saint Augustin*, dans cette savante *Épître* à Hilaire : « Celui, dit-il, qui étant aidé par la divine miséricorde, s'abstiendra de ces péchés qu'on appelle crimes, et qui ne négligera pas de purger les autres, sans lesquels on ne vit pas en ce monde, par des œuvres de miséricorde et par de saintes prières, encore qu'il ne vive pas ici sans péché, il méritera d'en sortir sans aucun péché, parce que, ajoute ce grand docteur, comme sa vie n'est pas sans péché, aussi les remèdes pour les nettoyer ne lui manquent pas. » — « Nous sommes faits justes en Notre-Seigneur (2), non seulement parce que sa justice nous est imputée, mais parce que, par le Saint-Esprit qui nous est donné, nous recevons une véritable justice inhérente réellement en nos âmes. De là vient que *saint Augustin*, qui a si bien pénétré le sens de l'Apôtre, enseigne constamment la même doctrine que nous avons ici expliquée. « La première nativité, nous dit-il, tient l'homme dans la damnation, et il n'y a que la seconde qui l'en exempte. » Et ailleurs : « Par la régénération, tous les péchés sont remis »... C'est pourquoi, en son *Épître* 23, il décrit la régénération par ces belles paroles : « L'Esprit, opérant intérieurement le bienfait de la grâce, déliant le lien de la coulpe, réconciliant le bien de la nature, régénère l'homme en Jésus-Christ. » Vous voyez que le même bienfait de la régénération comprend tout ensemble la rémission des péchés, l'opération de l'Esprit de Dieu, avec l'infusion de la grâce : c'est aussi cette infusion de la grâce que *saint Augustin* appelle justification. Car au livre Ier *Des mérites et de la rémission des péchés*, après qu'il a enseigné au chapitre IX que « Dieu donne aux fidèles une grâce très occulte de son Esprit, qu'il

(1) Chapitre V.
(2) Chapitre VI.

communique même aux petits enfants par une infusion secrète », il dit au chapitre suivant que « ceux qui croient en Jésus-Christ sont justifiés en lui à cause de la communication et inspiration secrète de la vie *spirituelle* ». C'est ce que Bossuet appelle « une belle doctrine de l'Apôtre très bien entendue par *saint Augustin* »... « Cette justice est nôtre, dit encore *saint Augustin ;* mais elle est appelée dans les Écritures justice de Dieu et de Jésus-Christ, parce qu'elle nous est donnée par sa largesse (1). » — Pour que les hérétiques voient manifestement que Bossuet établit par les vrais principes la justification par la foi, il leur représente (2) la doctrine du sacré Concile de Trente ; puis il explique celle de saint Paul, sous la conduite de *saint Augustin*, « qui a si bien pénétré le sens de l'Apôtre, particulièrement en ce docte livre *De l'esprit et de la lettre*, où il traite excellemment cette question... Toute notre créance est comprise en cette seule proposition qui est tirée de *saint Augustin*, que nous sommes dits justifiés par la foi, parce que plusieurs choses étant nécessaires pour la justification du pécheur, la foi est posée la première afin de nous impétrer tout le reste... Saint Augustin expliquant par les principes du saint Apôtre quelle est cette justice qui est par la foi : « Il faut entendre une foi, dit-il, par laquelle nous croyons fermement que la justice nous est donnée par la grâce, et non point faite en nous par nous-mêmes »... C'est donc la foi qui nous justifie, si nous croyons, si nous confessons que nous sommes morts en nous-mêmes et que Jésus-Christ seul nous fait vivre. C'est, dis-je, cette foi qui nous justifie, parce qu'elle fait naître l'humilité, et par l'humilité la prière, et dans la prière la confiance... C'est la doctrine constante de *saint Augustin ;* c'est tout le but de ce docte livre qu'il a composé *De l'esprit et de la lettre*. « La justification, y dit-il, est impétrée par la foi », et : « La foi nous rend propice Celui qui justifie », et encore : « Par la foi nous impétrons le salut, tant celui qui commence en nous effectivement que

(1) Chapitre VII.
(2) Chapitre VIII.

celui que nous attendons par une fidèle espérance »; et enfin : « Par la loi la connaissance du péché; par la foi l'impétration de la grâce contre le péché; par la grâce l'âme est guérie du vice du péché. » Ce grand homme parle toujours de la même sorte. Ainsi, dans la pensée de *saint Augustin*, la vertu de la foi consiste en la force qu'elle a d'impétrer la grâce... Il raisonne très bien selon les maximes apostoliques, quand il dit que la foi justifie, parce qu'elle attire les grâces par lesquelles nous sommes justifiés. » Voilà les « vrais principes que l'antiquité chrétienne nous a enseignés par la bouche de saint Augustin ». — Quant à la justification par les œuvres (1), le Saint-Esprit qui nous est donné ouvre en nous une source toujours féconde, qui, ne cessant jamais de couler, s'enrichit continuellement elle-même, ce qui fait dire à *saint Augustin* : « Il faut que nous entendions que celui qui aime a le Saint-Esprit, et qu'en l'ayant il mérite de l'avoir davantage, et conséquemment d'aimer davantage... Mais c'est la grâce elle-même qui mérite d'être augmentée, afin qu'étant augmentée elle mérite aussi d'être consommée. » — Bossuet explique encore (2), « selon la doctrine de *saint Augustin*, qui vient de la source des Écritures, pour quelles causes la concupiscence, bien qu'elle ne soit pas éteinte dans les baptisés, ne les empêche pas d'être vraiment justes, ni de pouvoir accomplir la loi, selon la mesure de cette vie ». *Saint Augustin* parle ainsi de la charité : « C'est elle qui est la très véritable, la très entière, la très parfaite justice »; d'où il s'ensuit, par contrariété de raison, que toute l'injustice a son origine dans la convoitise »... *Saint Augustin* a bien entendu (l'énergie des promesses de la nouvelle alliance), quand il assure en une infinité de lieux que « la volonté guérie accomplit la loi », que « la grâce nous est donnée afin que nous la puissions accomplir », et c'est par là que ce grand docteur a révélé l'efficace du secours divin. » Mais l'imperfection de

(1) Chapitre IX.
(2) Chapitre XI.

notre justice vient du combat de la convoitise (1), et saint *Augustin* remarque, « en profitant tous les jours, combien il est éloigné de la perfection de la justice »... Nous pouvons, dit saint *Augustin*, commentant le mot de l'Apôtre : « Qui me délivrera de ce corps de mort? nous déplaire dans les ténèbres, encore que nous ne puissions pas arrêter nos vues sur une lumière très éclatante »... Toutefois, nous ne craindrons pas d'assurer, avec l'admirable saint *Augustin*, que la grâce du Saint-Esprit abonde tellement en l'âme des justes que leur charité, quoique combattue, a quelque chose de plus vigoureux qu'elle n'avait en Adam, notre premier père, lorsqu'elle y jouissait d'une pleine paix. Car Adam n'avait rien à combattre dans une si grande félicité, dans une telle facilité de ne pécher pas. « Maintenant, dit saint *Augustin*, il faut une liberté plus grande contre tant de tentations qui n'étaient pas dans le paradis, afin que ce monde soit surmonté avec toutes ses erreurs, et les attraits des fausses amours »... Aussi saint *Augustin* nous enseigne que Dieu mettant Adam dans le paradis, voyait bien qu'il devait tomber; mais en même temps il voyait, dit-il, que par sa postérité aidée de la grâce, le diable serait surmonté avec une plus grande gloire des saints... Ainsi, quoi que la convoitise entreprenne pour détruire la justice des enfants de Dieu, elle demeure victorieuse par la charité, qui est la véritable justice, comme l'appelle saint *Augustin*. »

Pour la grave question « du mérite des bonnes œuvres et des sentiments de l'ancienne Église (2) » à cet égard, Bossuet déclare que « le seul témoignage de saint *Augustin* est capable de convaincre les plus obstinés » (3), parce que ce grand évêque est *celui de tous les saints Pères* qui a disputé le plus fortement contre le mérite pélagien, pour faire éclater la nécessité, la vertu de la grâce. « Écoutons

(1) Chapitre x. *De l'accomplissement de la loi et de la vérité de notre justice, à cause du règne de la charité.*

(2) Chapitre xii.

(3) Voir plus haut, p. 26.

parler ce grand personnage dans cette *Épître* si forte qu'il écrit à Sixte contre l'hérésie des Pélagiens : « De quels mérites se vantera celui qui a été délivré, auquel si l'on rendait selon ses mérites, il n'éviterait jamais la damnation?. » Il ajoute aussitôt après ces beaux mots : « Les justes n'ont-ils donc aucuns mérites? Ils en ont certainement, parce qu'ils sont justes; mais ils n'avaient pas mérité que Dieu les fît justes. » Qui ne voit ici que saint *Augustin* ruine le mérite qui prévient la grâce par le mérite qui est un fruit de la grâce, et qu'autant qu'il déteste ce premier mérite, autant approuve-t-il le second? Mais celui qui voudra connaître sans obscurité les sentiments de saint Augustin touchant le mérite des bonnes œuvres, il n'a qu'à considérer attentivement de quelle sorte ce grand homme emploie contre les ennemis de la grâce ce passage de l'*Épître aux Romains :* « Le payement du péché, c'est la mort; la grâce et le don de Dieu c'est la vie éternelle ». « La vie éternelle, dit-il, est rendue aux mérites précédents; toutefois, à cause que ces mérites ne sont point en nous par nos propres forces, mais y ont été faits par la grâce, de là vient que la vie éternelle est appelée grâce, sans doute parce qu'elle est donnée gratuitement; et de ce qu'elle est donnée gratuitement, ce n'est pas qu'elle ne soit donnée *aux mérites;* mais c'est à cause que les mérites auxquels la vie éternelle est donnée sont eux-mêmes des dons de la grâce. » Tous les écrits de saint Augustin enseignent constamment la même doctrine; et pour faire voir à nos adversaires qu'il l'a défendue jusqu'à la mort, produisons un des derniers livres qu'il a composés et dans lequel il a ramassé tout ce qu'il y a de fort et de concluant pour faire plier l'arrogance humaine sous le joug de la grâce. C'est de là que je veux tirer un témoignage authentique pour notre créance, afin qu'il demeure certain que jamais cet admirable docteur n'a prêché plus hautement le mérite que lorsqu'il entreprend d'établir la sainte humilité du christianisme. « Puisque la vie éternelle, dit saint *Augustin* (dans le *De Correptione et gratia*), laquelle certainement est rendue

aux *bonnes œuvres, comme chose qui leur est due*, est appelée grâce par le grand Apôtre, quoique la grâce soit donnée gratuitement et non point rendue à nos bonnes œuvres, il faut confesser *sans aucun doute* que la vie éternelle est appelée grâce, parce qu'elle est *rendue aux mérites* qui nous sont donnés par la grâce. » Donc, selon la doctrine de saint Augustin, Dieu ne donne pas seulement, mais il rend la vie éternelle aux mérites de cette vie; et il ne la rend pas seulement, mais il la rend comme chose due. »

Reste la grande objection des Pélagiens (1) et des Protestants aussi, puisque Luther a composé un traité *De Servo Arbitrio*, à savoir que la doctrine catholique détruit le libre arbitre de l'homme. — Saint *Augustin* défend l'Église contre ce reproche et déclare hautement à ces hérétiques que « Dieu a révélé par les écritures qu'il y a dans l'homme le libre arbitre de sa volonté ». Et, voulant expliquer ailleurs quelle est la fonction de ce libre arbitre : « C'est à la propre volonté, dit-il, de consentir ou de résister à la vocation divine. » Il a fait des livres entiers sur cette matière. Saint Paul parle ainsi de lui-même : « Non pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi », c'est-à-dire, selon l'interprétation de saint Augustin : « Ce n'est pas la grâce de Dieu toute seule; ce n'est pas aussi lui tout seul, mais la grâce de Dieu avec lui. »

Bossuet conclut en disant que « cette doctrine fait bien entendre ce que saint *Augustin* nous a enseigné par l'autorité des lettres sacrées, que la vie éternelle est donnée aux œuvres, et néanmoins qu'elle ne laisse pas d'être grâce. Elle est donnée aux œuvres, parce que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres (2). Et cependant il est certain que c'est une grâce, parce qu'elle nous est promise par grâce ...

« Ainsi, comme remarque *saint Augustin*, qui finira cette question après l'avoir si bien commencée, tous les desseins de la Providence se rapportent à ces trois choses. Car ou Dieu rend le mal pour le mal, ou il rend le bien

(1) Chapitre XIII.
(2) *Apoc.* XXII. 12.

pour le mal ou il rend le bien pour le bien. Il rend le mal pour le mal, le supplice pour le péché, parce qu'il est juste; il rend le bien pour le mal, la grâce pour l'injustice, parce qu'il est bon; enfin, il rend le bien pour le bien, la gloire éternelle pour la bonne vie, parce qu'il est juste et bon tout ensemble (1). »

Pour montrer « l'injustice du ministre (Ferry), qui nie que nous ayons notre confiance en Jésus-Christ (2) », le jeune archidiacre de Metz cite encore deux textes de saint *Bernard* : « L'Église a des mérites, mais pour mériter, non pour présumer. Qui est celui qui peut dire : Je suis des élus, je suis des prédestinés à la vie? Nous n'en avons pas la certitude; mais la confiance nous console »; et deux textes de saint *Augustin* : « Quoique (les enfants de Dieu) soient infailliblement assurés du prix de leur persévérance »; — « En ce lieu de tentation, l'infirmité est si grande que la certitude infaillible peut facilement engendrer l'orgueil. » « Je produis ces deux grands hommes à notre adversaire, dit Bossuet, parce qu'il les appelle saints dans son *Catéchisme*, afin qu'il connaisse, par leur témoignage, que nous avons l'assurance d'être sauvés, telle que l'ont eue les hommes de Dieu et les saints docteurs de l'Église... Mais finissons enfin ce discours par ce raisonnement invincible, qui découvrira manifestement deux insignes faussetés du ministre. Il accuse le Concile de Trente d'avoir établi une nouvelle doctrine touchant la justification et les bonnes œuvres. Cependant il paraît sans difficulté qu'elle a été de point en point enseignée il y a plus de douze cents ans par le *plus célèbre de tous les docteurs*, avec l'applaudissement de toute l'Église. Il ajoute que cette doctrine détruit le fondement de la foi, c'est-à-dire la confiance en Jésus-Christ seul. Toutefois il n'est pas assez téméraire pour accuser saint *Augustin* d'un crime si énorme; au contraire, il déclare en termes formels qu'il ne trouve rien en sa foi qui puisse donner une juste cause de séparation. Ainsi, l'*autorité de*

(1) *De Gratia et libero arbitrio*, cap. XXIII, n. 45.
(2) Chapitre dernier.

saint Augustin nous est un rempart assuré. Car si notre foi est la sienne, il est clair qu'on ne se doit pas séparer de nous, puisqu'on n'ose pas se séparer de saint Augustin. »

Dans la seconde partie de sa *Réfutation*, *Le salut impossible dans la Réforme*, Bossuet établit d'abord l'apostolicité et la durée perpétuelle de l'Église visible, ou plutôt de toutes les véritables églises (1) par ce texte de *Tertullien* (2) : « Une race se doit rapporter à son origine; c'est pourquoi toutes les Églises ne sont que cette Église unique et première que les apôtres de Jésus-Christ ont fondée. Elles sont toutes premières et apostoliques, parce qu'elles se sont associées à la même unité et qu'elles ont le même principe. » — Puis, pour montrer que nos adversaires ne peuvent apporter aucune cause de séparation (3) : « Disons maintenant à nos adversaires, écrit Bossuet, avec cette ardente charité de saint *Augustin* (4) : Pourquoi vous êtes-vous séparés? Quel a été votre aveuglement lorsque, pour éviter, à ce que vous dites, les abus qui étaient dans l'Église, vous n'avez pas craint de tomber dans le plus horrible de tous les abus, qui est le sacrilège du schisme? Certes, rien ne doit être plus nécessaire que les causes de séparation et il n'y a rien de plus mal fondé que celles que vous prenez pour prétexte. »

Et alors, le jeune archidiacre détruit une à une toutes les raisons apportées par la Réforme pour se séparer de l'Église Romaine. — « Elle ne permet pas aux fidèles de se confier à Jésus-Christ seul », dit Ferry. « Mais que répondra-t-il à saint *Augustin*, qui a soutenu (les mérites) avec tant de force? Osera-t-il dire que ce docteur a enflé l'arrogance humaine, lui qui est le prédicateur de la grâce et qui, dans le sentiment de Calvin (5), « n'a pas son pareil entre les anciens en modestie et profondeur de science? » — Rome honore et prie les saints. « Mais que Ferry

(1) Chapitre II.
(2) *De Praescrip.* c. XX.
(3) Chapitre III.
(4) *De Bapt.*, lib. II, n. 24.
(5) *Defens. cont. Vestph.*

« écoute le grand saint *Basile* (1);... qu'il écoute saint *Grégoire*, évêque de Nysse, frère de cet admirable docteur, qui représente les chrétiens embrassant le corps d'un martyr, « le priant d'intercéder pour eux »; qu'il écoute saint *Augustin*, qui dit que « les fidèles recommandaient aux martyrs les âmes de ceux qu'ils aimaient, comme à leurs *défenseurs et à leurs avocats*... Ces grands hommes déshonoraient-ils Jésus-Christ? Et quelle est la témérité de nos adversaires qui, sous le nom de l'Église Romaine, déchirent la mémoire de ces grands docteurs? » — « Pour ce qui regarde le purgatoire et la prière pour les morts, se peut-il rien dire de plus formel que ces belles paroles de saint *Augustin* : « Il ne faut point douter, dit ce grand évêque (2), que les prières de la sainte Église et le sacrifice salutaire et les aumônes que font les fidèles pour les âmes de nos frères défunts, ne les aident à être traités plus doucement que leurs péchés ne le méritent. Car *nous avons appris de nos pères, ce que l'Église universelle observe*, de faire mémoire, dans le sacrifice, de ceux qui sont morts en la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, et en même temps de prier et *d'offrir ce sacrifice pour eux*. A l'égard des œuvres de miséricorde par lesquelles on les recommande, *qui doute* qu'elles ne leur soient profitables? *Il ne faut nullement douter* que ces choses ne servent aux morts ». — « Mais Rome est destinée, nous dit le ministre, à être le siège de l'Antechrist; c'est la Babylone de l'*Apocalypse*, de laquelle Dieu ordonne de se retirer. Saint Jérôme l'a entendu de la sorte. » Il faut « faire grande différence, répond Bossuet, entre l'Église de Rome et la ville; et saint *Jérôme* l'observe très exactement, dans cette célèbre *Épître à Marcelle*, où, voulant exhorter cette sainte femme à quitter Rome pour Bethléem, il lui dépeint la ville de Rome comme la Babylone dont il faut sortir. « Là, dit-il, il y a une sainte Église; on

(1) « Souvenez-vous, dit-il, du martyr, vous auxquels il a paru dans les songes; vous auxquels, étant *appelé par son nom*, il s'est montré présent par ses œuvres. »

(2) *Serm.* 32. *De Verbis Apost.*, nunc 172, n. II.

y voit les trophées des apôtres et des martyrs; Jésus-Christ y est reconnu, etc... » Qui ne voit que ces premières paroles honorent la sainteté de l'Église et qu'il représente dans les dernières la confusion de la ville?... Il estime Antechrists ceux qui ne s'unissent point avec (l'Église Romaine). Et certes, si nous (la) considérons selon les maximes des *anciens docteurs*, bien loin de croire, comme les ministres, qu'elle est la Babylone dont il faut sortir, nous dirons avec les *saints Pères* qu'elle est le centre où il faut se rassembler. C'est ce que nous voyons clairement dans ce beau passage de saint *Optat*, qui vivait au quatrième siècle. Ce grand évêque, écrivant contre Parménian, donatiste, lui explique l'unité de l'Église par l'unité de la chaire principale à laquelle toutes les autres doivent être unies. « Vous ne pouvez nier que vous ne sachiez que la chaire épiscopale a été donnée à Rome, premièrement à Pierre, en laquelle a été assis *Pierre*, le *chef de tous les Apôtres*, qui a été pour cela appelé Céphas : *en laquelle chaire*, poursuit ce saint homme, *l'unité devait être gardée par tous les fidèles*, afin que les autres Apôtres ne pussent pas s'attribuer la chaire; et que celui-là fût tenu pour pécheur et pour schismatique qui élèverait une autre chaire contre cette chaire singulière... La chaire donc est unique; Pierre s'y est assis le premier; Lin a succédé »; il les nomme tous jusqu'à Sirice, et nous pouvons aisément remplir cette liste jusqu'à Innocent X d'heureuse mémoire et à celui que le Saint-Esprit lui destine pour successeur; après quoi nous dirons à nos adversaires avec saint *Optat* : « Montrez-nous l'origine de votre chaire, vous qui vous attribuez le titre d'Église »; n'êtes-vous pas schismatiques et pécheurs, vous qui vous élevez contre la chaire unique, contre la chaire de l'Apôtre saint Pierre et l'Église principale, dit saint *Cyprien*, plus ancien qu'Optat, *d'où l'unité sacerdotale a pris sa naissance?* Que pouvez-vous répondre à des autorités si précises? »

A propos de l'infaillibilité de l'Église (1), Bossuet affirme

(1) Chapitre IV.

« qu'il appartiendra à l'Église, tant qu'elle demeurera sur la terre, de dire, à l'imitation des apôtres : « Il a plu au Saint-Esprit et à nous. » En effet, les *anciens docteurs* ont attribué constamment à l'Esprit de Dieu ce qu'ils voyaient reçu par toute l'Église; et c'est pour cette raison que saint *Augustin*, parlant de la coutume de communier avant que d'avoir pris aucun aliment : « Il a plu, dit-il, au Saint-Esprit que le corps de Notre-Seigneur fût la première nourriture qui entrât en la bouche du Chrétien »... Le même saint *Augustin*, disputant du baptême des petits enfants : « Il faut, dit-il, souffrir ceux qui errent dans les questions qui ne sont pas encore bien examinées, qui ne sont pas pleinement décidées par l'autorité de l'Église; c'est là que l'erreur se doit tolérer; mais ils ne doivent pas entreprendre d'ébranler le fondement de l'Église. » Ainsi, cet incomparable docteur, non seulement ne permet pas qu'on dispute après que l'Église a déterminé; mais il estime qu'on sape le fondement, quand on révoque en doute ce qu'elle décide. » Bossuet cite alors comme preuve « de la déférence de saint *Augustin* pour les déterminations de l'Église » ce qu'il écrivait à propos du baptême donné par les hérétiques : saint Cyprien lui refusait le nom de baptême et l'évêque d'Hippone le reconnaissait comme valable « sur l'autorité de l'Église universelle, à laquelle saint Cyprien aurait cédé très certainement... Et certes, le *grand Cyprien* a bien témoigné quelle était sa vénération pour l'Église, lorsque, interrogé par un de ses collègues sur les erreurs de Novatien, il lui fait cette belle réponse : « Nous ne devons pas être curieux de ce qu'il enseigne, puisqu'il n'enseigne pas dans l'Église. Quel qu'il soit, il n'est pas chrétien, n'étant pas en l'Église de Jésus-Christ. »

Le jeune archidiacre de Metz défend ensuite (1) saint *Bernard*, qui demandait la réforme des abus, contre les altérations de sens que le ministre Ferry se permet à trois reprises « avec une extrême impudence ». « Je m'étonne,

(1) Chapitre dernier.

ajoute-t-il, que les ministres osent bien citer saint *Bernard* pour autoriser leur réformation, puisqu'il est clair que ce saint docteur l'aurait infiniment détestée, lui qui prie si dévotement la très sainte Vierge, qui honore avec tant de respect la primauté du Souverain Pontife ; qui, voyant que le diable tâchait d'introduire quelques articles de la réformation prétendue, en suscitant certains hérétiques qui niaient qu'il fallait prier pour les morts et implorer le secours des saints, rejette leur doctrine comme pernicieuse; qui relève si fort l'état monastique, et duquel non seulement les écrits, mais encore la profession et la vie condamnent la doctrine de nos adversaires. » — *Gerson*, *Pierre d'Ailly*, saint *Bonaventure*, saint *François d'Assise*, invoqués par le ministre Ferry en faveur de la nécessité d'une réformation, n'ont jamais voulu corriger la foi « à la mode des luthériens et des calvinistes » : les uns ont condamné, au concile de Constance, les Viclefistes et les Hussites, précurseurs des Protestants; les autres ont voulu « travailler de toutes leurs forces à rallumer la charité refroidie et à faire revivre en l'Église l'esprit de mortification et de pénitence que l'amour du monde avait presque éteint ».

La *Conclusion* de Bossuet est une « exhortation à nos adversaires de retourner à l'unité de l'Église ». « Et ne vous persuadez pas, dit-il, ce sont les paroles de saint *Cyprien*, que vous défendiez l'Évangile de Jésus-Christ, lorsque vous vous séparez de son troupeau et de sa paix et de sa concorde, étant plus convenable à de bons soldats de demeurer dans le camp de leur capitaine, et là de pourvoir d'un commun avis aux choses qui seront nécessaires. Car puisque l'unité chrétienne ne doit pas être déchirée, et que, d'ailleurs, il n'est pas possible que nous quittions l'Église pour aller à vous, nous vous prions de tout notre cœur que vous reveniez à l'Église qui est votre Mère et à notre fraternité, afin que les nations infidèles, que nos divisions ont scandalisées, soient édifiées par notre concorde. »

Telle est la première œuvre de polémique publiée par Bossuet.

Il fallait l'analyser fidèlement pour la faire connaître et la tirer d'un injuste et trop long oubli. — D'abord, elle contient en germe toutes les réponses théologiques et dogmatiques que le grand controversiste opposera aux Réformés : dès l'âge de vingt-huit ans, il a tout vu, tout embrassé, tout réfuté avec une sûreté admirable ; désormais, il ne fera plus que développer, selon les circonstances, tel ou tel point de sa réponse au ministre Ferry : la justification, le mérite des bonnes œuvres, la culte des saints, les indulgences, l'Eucharistie, la suprématie de l'Église Romaine, etc. — Si Bossuet s'élève si haut du premier coup, s'il atteint à une précision, à une exactitude, à une clarte éloquente, que l'on ne trouve pas dans les écrits de cette époque et que seul Pascal saura mettre un an plus tard dans ses *Provinciales*, il le doit sans doute à son génie et à ses fortes études théologiques ; mais, après les longues citations qui précèdent, comment ne pas reconnaître que tout le fond de ses arguments et de sa doctrine est emprunté aux *saints Pères* et en particulier, à l'incomparable saint *Augustin*, le défenseur de la grâce, « qui finit » si bien les questions qu'il a si bien commencées ? Bossuet le cite à chaque page ; il l'oppose à ses adversaires comme « un rempart assuré » derrière lequel il est à l'abri de l'erreur ; et, chose remarquable, qu'on ne retrouvera plus dans les œuvres de controverse du grand orateur, il ne se contente pas d'indiquer les références des passages qu'il traduit : il les rapporte en notes intégralement (1). C'est, sans doute, pour montrer au ministre Ferry et aux religionnaires de Metz sa parfaite sincérité. Mais n'est-ce pas aussi pour répondre indirectement à l'abus qu'avait fait Jansénius dans son *Augustinus* et que faisaient tous les jours les Jansénistes et les Protestants du texte de l'évêque d'Hippone ?

Quoi qu'il en soit, la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*, dédiée au maréchal de Schomberg, eut les plus heureux résultats. « Le succès du livre fut tel, dit Le

(1) Il cite aussi en entier ceux des autres Pères qu'il invoque.

Dieu (1), que tout le parti huguenot s'en trouva fort ébranlé (2)... Le ministre même (Ferry) en fut si touché qu'après plusieurs conférences (3) avec notre abbé sur le fond de la religion, il se résolut à rentrer dans l'Église, d'où malheureusement il était sorti (4). Retenu par un faux honneur, ajoute le secrétaire de Bossuet, il n'eut pas la force d'effectuer ce bon dessein pendant sa vie. Mais sa résolution était connue, et à la mort, il la déclara hautement aux anciens du consistoire et à toute sa famille, demandant avec instance M. l'abbé Bossuet pour faire entre ses mains sa réunion. Un écrit publié alors, qu'on voit encore à Metz dans les cabinets des curieux, contient les circonstances de ces faits, avec de grandes plaintes des catholiques contre les protestants de cette ville, qui violentaient les consciences, parce qu'il était notoire que leurs anciens et les parents du ministre Ferry avaient mis obstacle à sa conversion, en empêchant qu'il ne vît notre abbé. » — Il est regrettable que toute cette dernière partie du récit de Le Dieu soit « imaginaire », au dire de Floquet : imaginaire, « l'écrit publié alors »; imaginaire, l'histoire de la violence faite aux consciences; imaginaire, le récit des désirs de réunion et de l'appel à Bossuet formulés par Ferry au moment de

(1) *Mémoires*, I, p. 61-62.

(2) Les abjurations de ministres se multiplièrent et grand nombre de dissidents quittèrent le prêche pour l'Église. (*Mémoires de Nicéron*, t. II, p. 250-251, analysés par Floquet, *Études*, t. I, p. 341).

(3) Ces conférences « à l'imitation des Pères » eurent lieu en 1666. Ferry était doux, pacifique, honoré de tous; comme les membres du clergé et les religieux le recherchaient, il devint suspect aux religionnaires et fut en butte à leur malveillance : ils voulaient le faire démettre. Mais il triompha d'eux, grâce à l'appui de Bossuet, alors à Paris. Le P. de Rhodès ménagea des entrevues à Metz entre l'orateur et le ministre seuls (mai, juin, juillet, 1666). Des *Explications* écrites furent données à Ferry par Bossuet. Il y a même un *Récit de ce qui s'est passé entre M. Ferry et moi*, corrigé et signé par Bossuet. Son père le suppléa auprès de Ferry et Théodore Maimbourg pressa le ministre de concourir à la réunion des dissidents.

(4) Cela est fort contestable et Floquet contredit ici l'abbé Le Dieu.

Après juillet 1666, Ferry désirait aussi vivement que Bossuet reprendre les conférences interrompues; mais il était timide et dominé par les autres ministres. Une satire en latin, des lettres anonymes très dures, les calomnies des ardents de sa communion, ébranlèrent les résolutions de Paul Ferry. Le consistoire refusa la proposition de deux catholiques de Metz en vue d'une réunion, et Ferry s'expliqua « sur ses entretiens avec Bossuet, sur ses relations avec les Jésuites, de manière à reconquérir les sympathies de ses coreligionnaires ». (*Récit autographe* de Ferry, rapporté par Floquet, *Études*, t. III, p. 80-100).

sa mort, 28 décembre 1669. Cette mort fut celle d'un calviniste, comme l'atteste le ministre David Ancillon, qui en avait été témoin (1); d'ailleurs, par son testament, Ferry léguait à ses héritiers une *Réponse* à la *Réfutation* de Bossuet, « pour faire, même après sa mort, quelque profit encore à ceux de sa communion (2) ». Toujours est-il que, si Bossuet échoua auprès de Ferry, il avait dans son *Sermon sur les devoirs des rois*, 1662, demandé à Dieu pour Louis XIV « la gloire d'étouffer l'hérésie elle-même, de l'étouffer tout entière par un sage tempérament de sévérité et de patience ». En attendant, il faisait partie, avec le secrétaire d'État Le Tellier, le Père Annat, confesseur du roi, le maréchal de Turenne, et quelques docteurs signalés de la Sorbonne, d'un Conseil secret et intime qui avait pour but de rechercher les meilleurs moyens pour opérer la réunion des Protestants avec l'Église catholique et romaine (3). Il avait aussi le bonheur, en 1665 et 1666, de préparer par des conférences privées, « où la douceur nourrissait la charité (4) », l'abjuration de l'illustre Danois Stenon (5) (décembre 1667).

§ II. — *Exposition de la doctrine catholique sur les matières de controverse*, 1671. — *Lettres relatives à l'Exposition*, 1686. — *Fragments sur diverses matières de controverse pour servir de réponse aux écrits faits par plusieurs ministres contre le livre de l'Exposition de la doctrine catholique*, 1675-1691.

« Ce sont les *expositions* les plus simples, les moins embarrassées, qui sont aussi ordinairement les plus véritables », écrivait Bossuet à Paul Ferry le 28 octobre 1666, et en même temps il lui adressait des *Explications* écrites, qui ont été comme l'ébauche, l'esquisse de l'*Exposition*.

(1) Voir son *Mélange critique de littérature*, publié par son fils, en 1698, à Bâle.
(2) Floquet, *Études*, III, p. 105.
(3) Même ouvrage, p. 46.
(4) *Histoire des Variations*, XI.
(5) Floquet, *Études*, III, p. 180.

On peut en dire autant de semblables *Explications*, envoyées deux ans plus tard au frère du marquis de Dangeau, Louis de Courcillon, qui abjura entre les mains de Bossuet, le 10 octobre 1668, et devint l'abbé de Dangeau : « Je reçus de M. l'abbé Bossuet, disait-il en 1707 à Le Dieu, des instructions par écrit qui ont été, depuis, la matière du livre de l'*Exposition*. »

Ces mêmes « instructions » furent communiquées à Turenne, au comte de Lorge, au comte de Rozan, ses neveux, qu'elles ramenèrent à la foi catholique, si bien que le vainqueur des Dunes abjura le 23 octobre 1668 et ses neveux le 6 février 1669.

« Il ne s'agit pas tant de disputer que de dire nettement ce qu'on croit, devait écrire Bossuet dans l'*Avertissement* qui est en tête de l'édition de l'*Exposition* de 1679. C'est un ouvrage de charité. » C'était aussi un ouvrage d'une science et d'une précision admirables. Il circula en manuscrit de 1668 à 1671, et les religionnaires, les ministres, étaient étonnés de trouver « dans ce livre si court, si simple, si exact, si sincère et si doux », l'Église Romaine tout autre qu'ils ne se la figuraient. « J'entends dire qu'il n'y a rien de plus beau », écrivait Mme de Sévigné à sa fille, le 13 septembre 1671. C'est que le vicomte de Turenne, qui « faisait grand cas de cet ouvrage », en répandait partout des copies, « jugeant, dit Le Dieu (1), que les esprits sans prévention en seraient touchés, comme il l'avait été lui-même : et il ne cessait de solliciter l'évêque de Condom de donner son livre au public, qu'il regardait comme un moyen sûr d'attirer à l'Église tous les réformés de France. On voyait croître chaque jour le nombre des protestants qui demandaient instruction, et l'on ne pouvait leur en mettre entre les mains une plus précise ni plus nette, où ce prélat, en écartant tout ce que l'on impute de faux et d'odieux à l'Église catholique dans les controverses et en s'arrêtant uniquement à ce que cette Église a défini touchant ces

(1) *Mémoires*, t. I, p. 152-154.

matières dans le concile de Trente, avait fait paraître sa sagesse et sa modération » et en même temps la sublimité et la force de son génie, en posant pour fondement de son livre les fondements mêmes et les articles principaux de la foi, crus et professés dans sa communion aussi bien que dans la religion prétendue réformée. Par ce moyen plusieurs disputes s'évanouissaient tout à fait, et celles qui restaient ne paraissaient plus si capitales que les ministres l'avaient d'abord voulu faire croire. Avec ces avantages, l'auteur avait encore de la peine à publier son écrit. Jamais homme ne fut plus éloigné de la démangeaison de se faire imprimer. Il nous a dit cent fois : « Je ne comprends pas comment un homme d'esprit a la patience de faire un livre pour le seul plaisir d'écrire ». Il n'y avait de grand dans son esprit que la défense de l'Église et de la religion. Et quand de pareils ouvrages étaient prêts, quelle sagesse et quelle prudence n'apportait-il pas pour les publier! tant il voulait être certain qu'ils tourneraient à l'édification publique et seraient jugés dignes de l'approbation de l'Église, bien éloigné de s'exposer au risque d'y causer du scandale ou de la division. C'est ce qui le retenait sur l'*Exposition*; il en savait l'importance et la nécessité; il était bien assuré de sa doctrine; mais qui pouvait lui répondre que tous les esprits fussent également disposés à la recevoir? »

Celui « qui pouvait lui en répondre », c'était le pieux archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe; mais il mourut le 31 décembre 1670, avant d'avoir vu paraître l'ouvrage qu'il avait demandé à Bossuet.

Cependant, « il s'en fit à Toulouse une édition à l'insu de l'auteur, et quoiqu'elle n'ait presque pas été connue, il n'y eut plus moyen de différer davantage celle qui se préparait à Paris (1) », d'autant plus que deux ministres célèbres, Jean Daillé et Philippe du Bosc, attaquaient l'*Exposition manuscrite* et disaient que la croyance romaine était tout autre que M. de Condom ne la représentait et qu'il n'échap-

(1) Le Dieu, *Mémoires*, t. I, p. 155.

perait pas à un désaveu formel de l'autorité pontificale.

Pour couper court à ces critiques intéressées, comme aussi aux altérations de texte qui fourmillaient dans les copies courantes, Bossuet fit paraître l'*Exposition de la doctrine catholique*, le 1er décembre 1671.

« Le dessein de l'ouvrage (1), l'importance de la matière et le mérite de l'auteur rendirent bientôt ce petit livre très célèbre. Le succès fut tel parmi les catholiques que les treize prélats, archevêques ou évêques approbateurs (2), l'avaient promis ». Le P. Bouhours, Mabillon, le P. Bordes, le grand Arnauld, n'eurent qu'une voix pour louer « un ouvrage qui ne laissait rien à désirer », « le livre le plus avantageux à l'Église » qui eût paru depuis longtemps. Dans tout le parti de la Réforme, à l'étranger comme en France, on fut ému de l'*Exposition*. L'évêque de Paderborn, Ferdinand de Furstenberg (3), et Leibniz (4) l'appelèrent « un livre d'or ». « Nous sommes de la religion du livre de M. de Condom, s'écriaient les calvinistes, les luthériens ébranlés. Qu'on nous admette à la profession de la religion catholique, telle qu'elle est exposée dans son ouvrage (5). » « Le monde, s'écriait dans son dépit le ministre Jurieu, le monde s'entête de l'*Exposition*; l'on ne voit de toutes parts que des chutes scandaleuses. Beaucoup déjà sont tombés; d'autres, en grand nombre, chancellent. La maison brûle (6). »

Cet hommage involontaire et forcé en dit bien long sur le retentissement qu'eut en Europe l'œuvre de Bossuet.

Le caractère de l'*Exposition* et le but qu'elle poursuivait interdisaient à l'évêque de Condom les citations savantes et

(1) Le Dieu, *Mém.*, p. 156.

(2) Bossuet avait demandé l'approbation de *douze* prélats, les archevêques et évêques de Paris, de Reims, de Tours, de Châlons, d'Uzès, de Meaux, d'Auxerre, d'Autun, de Tarbes, de Béziers, de Grenoble et de Tulle. Ils l'accordèrent tous de grand cœur sauf M. de Paris, de Harlay, qui la refusa par jalousie. Aux onze prélats français, il faut joindre le cardinal de Bona et le cardinal Chigi, qui, dès le commencement de 1672, envoyèrent des lettres très flatteuses pour Bossuet.

(3) Dans une lettre à Bossuet du 29 mai 1673.

(4) « *Aurea fidei Expositio.* » G.G. *Leibnitii systema theologicum*, publié par l'abbé La Croix, traduit par M. Albert de Broglie, 1846.

(5) Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 308.

(6) *La Politique du clergé de France*, par Jurieu, 1682.

les discussions de textes, qui faisaient le fond de la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*. Pour établir *ce qui est de foi* et *ce qui ne l'est pas*, il ne fallait pas encombrer les XXII paragraphes du livre d'une érudition fatigante et inutile pour le vulgaire des Réformés (1). Aussi ne trouve-t-on pas souvent dans l'*Exposition* les noms des *saints Pères* auxquels Bossuet nous a habitués.

Il défend pourtant, au § IIIe, les *Pères du quatrième siècle* à propos du culte des saints et des reliques.

« M. Daillé, dit-il, accuse saint *Basile*, saint *Ambroise*, saint *Jérôme*, saint Jean *Chrysostome*, saint *Augustin* et plusieurs autres grandes lumières de l'antiquité, qui ont paru dans ce siècle, et surtout saint *Grégoire de Nazianze*, qui est appelé le Théologien par excellence, d'avoir changé en ce point la doctrine des trois siècles précédents. Mais il paraîtra peu vraisemblable que M. Daillé ait mieux entendu les sentiments des *Pères des trois premiers siècles* que ceux qui ont recueilli, pour ainsi dire, la succession de leur doctrine immédiatement après leur mort; et on le croira d'autant moins que, bien loin que les *Pères du quatrième siècle* se soient aperçus qu'il s'introduisît aucune nouveauté dans leur culte, ce ministre, au contraire, nous a rapporté des textes exprès, par lesquels ils font voir clairement qu'ils prétendaient, en priant les saints, suivre les exemples de ceux qui les avaient précédés. Mais sans examiner davantage le sentiment des *Pères des trois premiers siècles*, je me contente de l'aveu de M. Daillé, qui nous abandonne tant de grands personnages qui ont enseigné dans le quatrième. Car, encore qu'il se soit avisé, douze cents ans après leur mort, de leur donner par mépris une manière de nom de secte, en les appelant *Reliquaires*, c'est-à-dire gens qui honorent les reliques, j'espère que ceux de sa communion seront plus respectueux envers ces grands hommes. Ils n'oseront du moins leur objecter qu'en priant les saints et en

(1) « J'ai eu dessein, dit Bossuet, § XXII, de proposer seulement la doctrine sans en faire la preuve, et si, en certains endroits, j'ai touché quelques-unes des raisons qui l'établissent, c'est à cause que la connaissance des raisons principales d'une doctrine fait souvent une partie nécessaire de son exposition. »

honorant leurs reliques, ils soient tombés dans l'idolâtrie, ou qu'ils aient renversé la confiance que les chrétiens doivent avoir en Jésus-Christ; et il faut espérer que dorénavant ils ne nous feront plus ces reproches, quand ils considèreront qu'ils ne peuvent nous les faire, sans les faire en même temps à tant d'excellents hommes, dont ils font profession aussi bien que nous d'honorer la sainteté et la doctrine... Saint *Augustin* avait dit, il y a déjà douze cents ans, qu'il ne fallait pas croire qu'on offrît le sacrifice aux saints martyrs (1), encore que, selon l'usage pratiqué dès ce temps-là par l'Église universelle, on offrît ce sacrifice sur leurs saints corps et à leurs mémoires, c'est-à-dire devant les lieux où se conservaient leurs précieuses reliques. Ce même Père avait ajouté qu'on faisait mémoire des martyrs à la sainte table dans la célébration du sacrifice, *non afin de prier pour eux, comme on fait pour les autres morts, mais plutôt afin qu'ils priassent pour nous* (2). Je rapporte le sentiment de ce saint évêque, parce que le Concile de Trente se sert presque de ses mêmes paroles. »

A propos de la justification, non seulement *imputée*, comme le disent les Protestants, mais *actuellement communiquée* aux fidèles par l'opération du Saint-Esprit, § VIe, Bossuet reconnaît que notre justice n'est pas parfaite à cause de la convoitise, « si bien que le continuel gémissement d'une âme repentante de ses fautes fait le devoir le plus nécessaire de la justice chrétienne. Ce qui nous oblige de confesser avec saint *Augustin* que notre justice en cette vie *consiste plutôt dans la rémission des péchés que dans la perfection des vertus* ».

Quand il établit le mérite des œuvres, § VIIe, Bossuet remarque que nous ne sommes jamais certains que nous ne le perdrons pas par notre faute. « Il a plu à Dieu, dit-il, de tempérer par cette crainte salutaire, la confiance qu'il inspire à ses enfants; parce que, comme dit saint *Augustin*, « telle est notre infirmité dans ce lieu de tentations et de

(1) *De Civitate Dei*, lib. VIII, c. XXVII.
(2) *Tract.* LXXXIV *in Joan.; Serm* XVII, *nunc* CLIX, *De verbis Apost.*

périls qu'une pleine sécurité produirait en nous le relâchement et l'orgueil ».

Pour tout ce qui regarde les satisfactions, le Purgatoire et les indulgences, § VIII, les sacrements, § IX, la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, § X, XI, XII, la transsubstantiation, § XIII, le sacrifice de la Messe, § XIV, Bossuet n'invoque pas le témoignage de la Tradition et des *Pères*, que n'admettent ni les Luthériens ni les Calvinistes : il se contente d'alléguer les textes multiples de l'Écriture, dont l'autorité est reconnue par ses adversaires et qu'il discute avec une admirable précision et une lumineuse clarté.

Au § XVIII[e], il s'appuie sur un passage de saint Paul, dans sa seconde *Épitre* aux Thessaloniciens : *Tenete traditiones, quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram* (1), pour établir qu'à la parole écrite il faut ajouter la « parole non écrite » et que nos adversaires « ne doivent pas s'étonner si, étant soigneux de recueillir tout ce que nos Pères nous ont laissé, nous conservons le dépôt de la *Tradition* aussi bien que celui des Écritures ».

La question de « l'autorité de l'Église », § XIX[e], amène Bossuet à dire que, « loin de vouloir se rendre maîtresse de la foi », comme on l'en a accusée, « l'Église a fait tout ce qu'elle a pu pour se lier elle-même et pour s'ôter tous les moyens d'innover, puisque non seulement elle se soumet à l'Écriture Sainte, mais que, pour bannir à tout jamais les interprétations arbitraires qui font passer les pensées des hommes pour l'Écriture, elle s'est obligée de l'entendre, en ce qui regarde la foi et les mœurs, suivant le sens *des saints Pères* (2), dont elle professe de ne se départir jamais, déclarant par tous ses conciles et par toutes les professions de foi qu'elle a publiées qu'elle ne reçoit aucun dogme qui ne soit conforme à la tradition de tous les siècles précédents ».

Tant de sérénité dans l'*Exposition de la doctrine catho-*

(1) Chap. II, v. 14.
(2) *Conc. Trid.*, Ses. V.

lique exaspéra d'autant plus les religionnaires passionnés qu'ils y virent une marque infaillible de certitude et de vérité. « Jamais, écrivait Arnauld (1), les ministres ne furent plus alarmés. L'*Exposition* leur fait tourner la tête. » *Réponses* et *Réfutations* se succédèrent à l'envi : La Bastide, l'un des anciens du prêche de Charenton, en 1672 (2) et en 1680, David Noguier, ministre à Orange, en 1673, l'avocat Bruëys, de Montpellier, en 1681, Théodore Maimbourg en 1682, ainsi que Jurieu dans son *Préservatif contre le changement de religion*, « antidote opposé, disait-il, au venin dont l'*Exposition* est infectée, et remède efficace à la contagion », dans la *Politique du clergé de France pour détruire la religion protestante*, *Dialogue* entre un Parisien et un Provincial, enfin dans la *Suite du Préservatif* (1683), Guillaume Penn, Guillaume Sherloch, Guillaume Wake, Frédéric Spanheim et dix autres en Hollande, en Allemagne, signalés par Bayle dans les *Nouvelles de la république des lettres*, essayèrent de détruire l'effet produit par la calme et puissante *Exposition* de Bossuet.

Le grand évêque n'ignorait aucune des attaques dirigées contre lui, et, dès 1672, il projetait une réponse décisive à ses adversaires. « Je répondrai quelque chose, écrivait-il au maréchal de Bellefonds le 9 septembre de cette année, non pour faire des contredits, mais pour aider nos frères à ouvrir les yeux ». « Je travaille sans relâche, écrivait-il au même personnage le 16 mars 1676, dans les heures de loisir que j'ai, à faire quelque chose pour le salut des hérétiques. Ce n'est que le peu de temps qui me reste qui empêche le progrès de cet ouvrage. Priez Dieu qu'il me fasse la grâce de le continuer ». Hélas! de l'*Apologie* projetée et commencée par Bossuet (3), il ne nous reste que quelques *Lettres*, quelques *Fragments*, dont un au moins est antérieur au 23 septembre 1675 (4), l'*Avertissement* placé en

(1) *Réflexions sur un livre de Jurieu*, 1682.
(2) Il avait signé un *Anonyme*.
(3) Turenne, confident de ce grand dessein, l'avait annoncé avant sa mort comme devant être bientôt exécuté.
(4) Voir Floquet, *Bossuet précepteur*, etc., p. 322.

tête de l'édition de l'*Exposition* de 1679 et une *Remarque* tirée de la fin du VI[e] *Avertissement aux Protestants*, 1691.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de la réponse que fit Bossuet en 1679 à l'*Anonyme* (La Bastide) et à Noguier, qui avaient prétendu que le livre de l'*Exposition* était contraire à la doctrine commune des docteurs de l'Église Romaine, et auxquels M. de Condom montrait qu'il était « approuvé dans toute l'Église et par le Pape même, de la manière la plus authentique et la plus expresse qu'on pût attendre ».

Il n'y a rien à dire, non plus, des *Lettres* échangées en 1686 entre Bossuet et les Pères Johnston et Shisburne, bénédictins anglais (1), lettres où l'on voit comment l'évêque de Meaux répond victorieusement aux calomnies des Protestants, qui disaient que la Sorbonne n'avait pas voulu approuver le livre (2) et que Bossuet en avait supprimé une première édition : la vérité, c'est qu'il en avait fait tirer d'abord 12 exemplaires pour les prélats approbateurs et qu'un de ces exemplaires avait été envoyé par Turenne en Angleterre. Il n'y avait entre cet exemplaire et l'édition courante que des différences insignifiantes : « On verra, dit Bossuet, qu'il ne s'agit de rien d'important, ni qui mérite le moins du monde d'être relevé (3). »

C'est dans les *Fragments sur diverses matières de controverse, pour servir de réponse aux écrits faits par plusieurs ministres contre le livre De l'Exposition de la doctrine catholique*, que Bossuet invoque le témoignage des *saints Pères* pour faire la preuve de la doctrine, énoncée seulement dans l'*Exposition*.

Ainsi, le premier *Fragment* (4), *Du culte qui est dû à Dieu*, après avoir résumé la doctrine catholique « sur la majesté de Dieu et la condition de la créature », parle des erreurs des idolâtres et des philosophes païens, puis des

(1) Elles nous apprennent qu'en trois mois on avait débité en Angleterre plus de 5.000 traductions de l'*Exposition*.

(2) « Elle n'avait pas coutume d'approuver les livres en corps. » Un de ses docteurs avait pourtant écrit à Bossuet une lettre très flatteuse.

(3) *Lettre* au P. Johnston, du 26 mai 1686.

(4) Le manuscrit de Bossuet porte : *Premier Article*.

autres idolâtres (1), auxquels les Réformés comparaient les catholiques; des manichéens et des ariens, accusés d'idolâtrie par les *saints Pères*, parce que, ne croyant pas Jésus Dieu éternel, ils ne laissaient pas de l'invoquer : « Saint *Augustin*, dit Bossuet, en parlant des manichéens, saint Augustin, qui avait été de leur sentiment, dit que ces malheureux adoraient le soleil et la lune comme des vaisseaux qui portaient la lumière, et que la lumière, selon eux (je dis cette lumière corporelle qui nous éclaire), n'était pas l'ouvrage de Dieu, mais un membre et une partie de la divinité même... Que sert donc à l'Anonyme (La Bastide) de dire qu'ils adoraient le Père, le Fils et le Saint-Esprit, puisqu'ils ne prononçaient ces divins noms qu'en les profanant, et qu'ils y attachaient des idées si éloignées de la foi chrétienne que saint *Épiphane* et saint *Augustin* les rangent parmi les gentils?... « Les ariens, dit *Théodoret*, qui appellent le Fils unique de Dieu créature et qui l'adorent néanmoins comme un Dieu, tombent dans le même inconvénient que les gentils. Car s'ils le nomment Dieu, ils ne devaient pas le ranger avec les créatures, mais avec le Père qui l'a engendré; en l'appelant une créature, ils ne devaient point l'honorer comme un Dieu ». — A propos du faux culte des anges (2), Bossuet nous dit qu'il est certain par saint *Épiphane* et *Théodoret* que Simon le Magicien, que Ménandre et tant d'autres, qui, à leur exemple, mêlaient les rêveries des philosophes avec la vérité de l'Évangile, ont attribué aux anges la création de l'univers. Nous voyons même dans saint *Épiphane* une secte qu'on appelait la secte des Angéliques, ou « parce que, dit ce Père, quelques hérétiques ayant dit que le monde a été fait par les anges, ceux-ci l'ont cru avec eux; ou parce qu'ils se mettaient eux-mêmes au rang des anges »; et *Théodoret*, au livre V contre les fables des hérétiques, exposant la doctrine de l'Église contre les hérésies qu'il a rapportées, parle ainsi dans le chapitre *Des Anges* : « Nous ne les faisons

(1) Paragraphe III.
(2) Paragraphe IV.

point auteurs de la création, ni coéternels à Dieu, comme font les hérétiques », et un peu après : « Nous croyons que les anges ont été créés par le Dieu de tout l'univers ». Il le prouve par le Psalmiste, qui, ayant exhorté les anges à louer Dieu, ajoute qu'il a parlé et que par cette parole ils ont été faits (1). Il produit encore, pour l'établir, un texte de l'*Épître aux Colossiens* (2). « Tout le monde sait le passage de *Théodoret*, où il explique celui de saint Paul et, à l'occasion de celui-là, le canon de Laodicée. « Ceux qui soutenaient la loi, dit-il, persuadaient aussi d'honorer les anges, disant que la loi avait été donnée par leur entremise. Cette maladie a duré longtemps en Phrygie et en Pisidie. C'est pourquoi le concile de Laodicée en Phrygie défendit par une loi de prier les anges; et encore à présent on voit parmi eux dans leur voisinage des oratoires de saint Michel. Ils conseillaient ces choses par humilité, disant que le Dieu de l'univers était invisible, inaccessible, incompréhensible, et qu'il fallait ménager la bienveillance divine par le moyen des anges ». Quand on verra dans la suite les passages de Théodoret, où, de l'aveu des ministres, il soutient avec tant de force l'invocation des saints telle qu'elle se pratique parmi nous, on ne croira pas qu'il veuille défendre d'invoquer les anges dans le même sens. On voit assez, par ces paroles, quelle est l'invocation qu'il rejette. C'était d'invoquer les anges comme les seuls qui nous pouvaient approcher de la nature divine, inaccessible par elle-même à tous les mortels. Cette vision est connue de ceux qui ont lu les platoniciens et ce que saint *Augustin* a écrit dans le livre de la *Cité de Dieu* contre la médiation qu'ils attribuaient aux démons. C'est une erreur insupportable de faire la divinité naturellement inaccessible aux hommes plutôt qu'aux anges. » — Bossuet cite encore (§ XII) les saints Pères et saint *Cyrille de Jérusalem* en particulier à propos de l'adoration de l'Eucharistie. Pour le culte des saints (§ XIII), il y a, d'après le protestant Daillé lui-même, deux lettres

(1) *Psaume* CXLVIII, 2, 5.
(2) *Col.*, I, 16.

de saint *Cyprien,* qui vivait au milieu du troisième siècle, dans l'une desquelles il ordonne qu'on lui envoie les noms des saints confesseurs qui étaient morts dans les prisons, « afin, dit-il, que nous célébrions leur mémoire entre les mémoires des martyrs »; et dans l'autre il parle ainsi : « Vous vous souvenez, dit-il, que nous offrons des sacrifices pour Laurentin et Ignace, toutes les fois que nous célébrons la passion et le jour des martyrs par une commémoration annuelle »... Offrir pour un martyr, comme parle ailleurs le même saint Cyprien, (c'était) *offrir pour sa mémoire*... Il y avait (donc) tous les ans des jours dédiés à célébrer la mémoire des martyrs, dès le temps de saint *Cyprien.* Même en remontant cent ans plus haut, nous trouverons cette sainte cérémonie en usage, et le même ministre (Daillé) en convient par ces paroles : « Personne ne doute, dit-il, que cela n'ait été ordinaire parmi les chrétiens de ces temps-là et même près de cent ans auparavant, comme il paraît par les Actes du martyre de saint Polycarpe »... Les fidèles de Smyrne, ayant raconté le martyre de leur saint évêque, ajoutent ces belles paroles (1) : « Nous avons ramassé ses os plus précieux que les pierreries et plus purs que l'or, et nous les avons renfermés dans un lieu convenable. C'est là que nous nous assemblerons avec joie, s'il nous est permis, et Dieu nous fera la grâce d'y célébrer le jour natal de son martyre »... Saint Polycarpe vivait dans le deuxième siècle de l'Église; il avait vu les Apôtres; il était disciple de saint Jean. — Daillé ne veut pas voir ces solennités des martyrs dans un passage de *Tertullien* que Bellarmin avait cité : « Nous faisons, dit cet auteur (2), des oblations annuelles pour les morts et les naissances. » Or, ces naissances ne sont que le jour natal des martyrs : « Il n'y a que les infidèles, dit *Origène,* qui célèbrent le jour de leur naissance (sur la terre). Les saints le détestent plutôt, et Jérémie, quoique sanctifié dans le ventre de sa

(1) *Eusèbe*, liv. IV, c. xv.
(2) *De Coron.*, n. 3.

mère, le maudit. » Tertullien n'a pas ignoré ce malheur de notre naissance, lui qui a si bien connu « ce premier péché, qui, dit-il, ayant été commis dès l'origine du genre humain, et par celui qui en était le principe, a passé en nature à ses descendants ». Ce n'était donc pas un tel jour que l'Église appelait par excellence le jour natal. C'était le jour où les saints martyrs naissaient dans les cieux par une mort glorieuse. C'était un langage établi dès le temps de saint Polycarpe, et quoi que puisse dire M. Daillé, personne ne doutera que Tertullien n'ait parlé dans le même sens. »

Le *Deuxième Fragment*, *Du Culte des images*, ne contient qu'une parole remarquable de saint *Anastase*, patriarche d'Antioche : « Nous adorons les anges, mais nous ne les servons pas » ; et une autre de *Germain*, patriarche de Constantinople, dans l'Épître qu'il a écrite pour la défense des images contre les iconoclastes, où il enseigne formellement qu'en ce qui regarde le culte extérieur, « il ne faut pas s'arrêter à ce qui se fait au dehors, mais qu'il faut toujours examiner l'esprit et l'intention de ceux qui le font »... Il est constant que du temps de saint *Épiphane* (1) il y avait des images autorisées par des Pères aussi illustres... Sixte de Sienne a rapporté un passage de saint *Jean Damascène*, où ce grand défenseur des images, en expliquant un passage de saint Épiphane, ne fait point de difficulté de répondre que peut-être ce grand évêque avait défendu les images pour réprimer quelques abus qu'on en faisait. »

Dans le *Troisième Fragment*, *De la Satisfaction de Jésus-Christ*, Bossuet se demande sur quoi est appuyée l'ancienne rigueur de la pénitence : « Saint *Cyprien*, répond-il, nous le dira presque dans toutes les pages de ses écrits, et l'on doit croire qu'en écoutant saint *Cyprien*, on entend parler *tous les autres Pères*, qui tiennent unanimement le même langage. Ce saint évêque, illustre par sa piété, par sa doctrine et par son martyre, ne cesse de s'élever contre ceux

(1) Il déchira un voile qu'il trouva dans une église et où était peinte une image de Jésus-Christ ou de quelque saint.

« qui négligent de satisfaire à Dieu, qui est irrité, et de racheter leurs péchés par des satisfactions et des lamentations convenables (1) ». Il condamne la témérité de ceux qui se vantent, dit-il, faussement d'avoir la paix, devant que d'avoir expié leurs péchés, devant que d'avoir fait leur confession, devant que d'avoir purifié leur conscience par le sacrifice de l'évêque et par l'imposition des mains, devant que d'avoir apaisé la juste indignation d'un Dieu irrité qui nous menace. » Il se met ensuite à expliquer que cette satisfaction, sans laquelle on ne peut apaiser Dieu, s'accomplit par des jeûnes, par des veilles accompagnées de saintes prières et par des aumônes abondantes, déclarant qu'il ne peut croire qu'on songe sérieusement à fléchir un Dieu irrité, quand on ne veut rien retrancher des plaisirs, de la commodité, ni de la parure. Il veut qu'on augmente ces saintes rigueurs à mesure que le péché est plus énorme, « par cela qu'il ne faut pas, dit-il, que la pénitence soit moindre que la faute. »

« Que si les prétendus réformés pensent que cette satisfaction, tant louée par saint *Cyprien* et par *tous les Pères*, regarde seulement l'Église ou l'édification publique, comme l'anonyme semble le vouloir insinuer, ils n'ont qu'à considérer de quelle sorte s'est expliqué ce saint martyr dans les lieux que nous venons de produire... Le même saint Cyprien veut que ceux qui n'ont péché que dans leur cœur ne laissent pas d'être soumis aux rigueurs de la pénitence. Il loue la foi de ceux qui n'ayant pas consommé le crime, mais ayant seulement songé à le faire, « s'en confessent aux prêtres de Dieu simplement et avec douleur, leur exposent le fardeau dont leur conscience est chargée, et recherchent un remède salutaire, même pour des blessures légères »... Il les presse « de confesser leurs péchés pendant qu'ils sont encore en vie, pendant que leur confession peut être reçue, que leur satisfaction peut plaire à Dieu, et que la rémission des péchés donnée par les prêtres peut être agréée de

(1) *Epist.* LIV, *ad Corn.*

lui »... Dieu étant offensé par les péchés de volonté aussi bien que par les péchés d'action, il faut l'apaiser par les moyens qui sont prescrits généralement à tous les pécheurs, c'est-à-dire en prenant contre nous-mêmes le parti de la justice divine, comme parlent les *saints Pères*, et punissant en nous ce qui lui déplaît.

« Si quelqu'un avait dit à saint *Cyprien* que Jésus-Christ est mort pour nous afin de nous décharger d'une obligation si pressante et d'éteindre un sentiment si pieux, quel étonnement lui aurait causé une pareille proposition! »

Le *Quatrième Fragment*, plus long que les autres et divisé par Deforis en quatre parties correspondant aux quatre cahiers de l'auteur, roule *sur l'Eucharistie* : c'est une discussion en règle du dogme de la présence réelle de Notre-Seigneur dans le sacrement de l'autel et des textes de l'Écriture sur lesquels il s'appuie.

« Il n'y a rien qu'il ne faille croire, quand Dieu a parlé ». Voilà, d'après Bossuet (I), le premier principe pour entendre l'Écriture. D'ailleurs (II), la doctrine catholique sur l'Eucharistie est plus intelligible, plus simple, mieux fondée que celle des réformés, qui, pour concilier avec leur manière de voir certaines vérités qu'ils n'osent nier, se jettent dans des embarras inextricables. Après avoir résolu les difficultés tirées de l'*Épître aux Hébreux* et celles qu'on élève à propos du sacrifice, Bossuet répond à l'exemple des Manichéens et des idolâtres allégué par La Bastide : il reproduit le texte de saint Augustin, qu'il a déjà donné sur l'erreur de ces hérétiques, « les plus insensés et les plus pervers qui aient jamais paru dans l'Église ». Il montre ensuite (III) le peu que vaut « une des raisons » alléguées par l'Anonyme et qui lui paraît d'autant plus puissante qu'il la tire de saint *Augustin* : c'est que ce qui semble choquer l'honnêteté des mœurs, ou la vérité de la foi, doit être pris au sens figuré; or, ce que Jésus-Christ dit qu'il faut manger son corps et boire son sang, paraissant une chose mauvaise, c'est donc une figure. — Il y a ici deux choses à considérer : l'une est l'autorité de saint *Augustin;* l'autre

est la raison qu'on en veut tirer, considérée en elle-même et en sa propre valeur. Notre auteur nous avouera qu'il n'est pas de notre dessein, de lui et de moi, de traiter les passages des Pères, qu'on allègue de part et d'autre. Il y a des traités exprès, où les catholiques font voir invinciblement que ce passage de saint *Augustin* ne leur nuit pas... Mais pour la raison qu'il allègue en faveur du sens figuré, je lui avoue la règle qu'il donne, et je lui réponds en même temps que l'application qu'il en fait est insoutenable selon ses propres principes. « Il n'y a aucun crime » dans la manducation miraculeuse et surnaturelle que nous reconnaissons dans l'Eucharistie... La présence réelle (IV) est un gage de l'amour de Jésus-Christ envers nous, et la perfection et le salut du chrétien consistent dans l'union avec Jésus-Christ, qui agit par la charité ».

Le *Cinquième Fragment, De la Tradition ou de la parole non écrite,* développe le XVIIIe article de l'*Exposition*, et montre l'autorité de la Tradition par un texte de saint Paul à Timothée (1) : « Ce que vous avez ouï de moi en présence de plusieurs témoins, confiez-le à des hommes fidèles, qui puissent l'enseigner à d'autres », et par cette règle de saint *Augustin* « qu'on doit croire que ce qui est reçu unanimement et qui n'a point été établi par les Conciles, mais qui a toujours été retenu, vient des Apôtres, encore qu'il ne soit pas écrit. » « Quelle faiblesse, ajoute Bossuet répondant aux arguties de La Bastide, de sortir toujours de la question pour ne combattre qu'une ombre!.. Ceux qui sans cesse se glorifient de ne recevoir que ce que l'Écriture a dit clairement, déçus par la fausse idée que leurs ministres attachent à des paroles obscures, écoutent avec défiance l'Église des premiers siècles et les *Pères* les plus approuvés. Qui pourrait ne pas déplorer un aveuglement si étrange? »

Qu'eût été l'*Apologie* de la doctrine catholique commencée par Bossuet? Nul ne le sait. Mais on peut dire à coup

(1) II, c. I, 2.

sûr, d'après ce qui en reste, que les *saints Pères* en auraient fourni les matériaux essentiels.

§ III. — *Conférence avec M. Claude, ministre de Charenton, sur la matière de l'Église*, avec les *Réflexions sur un écrit de M. Claude*, 1682. — *Traité de la communion sous les deux espèces*, 1682. — *La Tradition défendue sur la matière de la communion sous une espèce*, 1683-1743. — *Lettre pastorale aux nouveaux convertis*, 24 mars 1686.

La *Relation* de la *Conférence avec M. Claude*, n'avait été écrite que pour Mlle de Duras, qui l'avait provoquée en 1678; mais plusieurs copies plus ou moins fidèles circulèrent, et M. Claude, en ayant eu une entre les mains, raconta à son tour et à sa guise la fameuse entrevue : *Réponse à l'Instruction donnée à Mlle de Duras*. Bossuet crut devoir faire connaître au public en 1682 la vraie *Relation* de la Conférence, écrite le lendemain même du jour où elle avait eu lieu, alors qu'il « était plein de la chose » et qu'il « en avait la mémoire fraîche », si bien que Mlle de Duras y « reconnut la vérité toute pure (1) ». Il la fit suivre des *Réflexions sur un écrit de M. Claude.*

Ce livre « parfaitement beau », au dire du grand Arnauld (2), « l'ouvrage le plus célèbre que Bossuet ait composé dans sa vie tout entière », au dire de Fénelon (3), établit ces deux grandes vérités « qu'il y a une vraie Église, à laquelle on se doit soumettre », et que « l'Église calviniste ne peut être cette vraie Église », puisqu'elle souffre que, lorsqu'elle a prononcé une décision, il soit permis d'examiner encore,.. d'où, manifestement, il doit suivre qu'autant il y a de têtes, autant y aura-t-il d'Églises... « Je ne croirais pas l'Évangile, dit saint *Augustin* (4), si je n'étais touché de l'autorité de l'Église catholique. » Et un peu après : « Ceux à qui j'ai cru, quand ils m'ont dit : Croyez à

(1) *Avertissement.*
(2) *Lettre* à du Vaucel, 1er janvier 1683.
(3) *Instruction sur le Cas de conscience*, 20 avril 1705.
(4) *Cont. Epist. fundam. Manich.*, n. 6.

l'Évangile, je les crois encore, quand ils me disent : Ne croyez pas à Manichée. » Cette société de pasteurs établie par Jésus-Christ, et continuée jusqu'à nous, en me donnant l'Évangile, m'a dit aussi qu'il fallait détester les hérétiques et les mauvaises doctrines; je crois l'un et l'autre ensemble et par la même autorité. C'est la manière dont les Chrétiens ont été instruits dès les premiers temps, dans lesquels on a soutenu aux hérétiques qu'ils n'étaient pas recevables à disputer de l'Écriture, « parce que sans l'Écriture on leur peut montrer que l'Écriture n'est point à eux », comme parle *Tertullien* (1).

Dans la *Première Réflexion sur un écrit de M. Claude*, Bossuet remarque que « saint *Basile* a dit très sagement et très véritablement que la tradition faisait dire aux hommes plus qu'ils ne voulaient et leur inspirait des choses contraires à leurs sentiments ». Cette inviolable tradition a fait son effet dans nos Réformés, malgré leurs principes.

La *Sixième Réflexion* nous montre le même « saint *Basile*, un si grand théologien, qui se justifie et tout ensemble confond les hérétiques, en leur alléguant la foi de sa mère et de son aïeule sainte Macrine (2). « Ta foi t'a sauvé », dit Jésus-Christ. « Ta foi, remarque *Tertullien* dans ce divin ouvrage des *Prescriptions*, et non pas d'être exercé dans les Écritures. » Il n'est pas besoin de passer par des opinions, par des doutes, par les incertitudes d'une foi humaine. « Je n'ai jamais changé, dit saint *Basile;* ce que j'ai cru dès l'enfance n'a fait que se fortifier dans la suite de l'âge... Comme un grain qu'on sème, de petit qu'il était devient grand, mais demeure toujours le même en soi, et sans changer de nature, il ne fait que prendre de l'accroissement, de même ma foi s'est accrue (3)... C'est ainsi, comme dit saint *Augustin*, que croient ceux qui, ne pouvant parvenir à l'intelligence, mettent leur salut en sûreté par la simplicité de leur foi (4). »

(1) *De Praescrip. Adv. haeret.*, n. 18, 37.
(2) *Epist.* 79, *nunc* 223.
(3) *Epist.* 79.
(4) *Cont. Epist. Manich.*, n. 5.

Bossuet termine son ouvrage par cet appel pressant adressé aux Réformés : « C'est mal remédier aux maux de l'Église que d'y ajouter celui du schisme... Que n'écoutent-ils plutôt la charité même, l'unité même, et l'Église catholique qui leur dit par la bouche de saint *Cyprien* : « Ne vous persuadez pas, nos chers Frères et nos chers Enfants, que vous puissiez jamais défendre l'Évangile de Jésus-Christ en vous séparant de son troupeau, de son unité et de sa paix. De bons soldats qui se plaignent des désordres qu'ils voient dans l'armée doivent demeurer dans le camp, pour y remédier d'un commun avis sous l'autorité du capitaine, et non pas en sortir pour exposer l'armée ainsi désunie aux invasions de l'ennemi... Puis donc que l'unité ecclésiastique ne doit point être déchirée et que, d'ailleurs, nous ne pouvons pas quitter l'Église pour aller à vous, revenez, revenez plutôt à l'Église votre mère et à notre fraternité; c'est à quoi nous vous exhortons avec tout l'effort d'un amour vraiment fraternel. *Amen, amen.* »

Le *Traité de la communion sous les deux espèces*, 1682, est une réponse aux diatribes de Jurieu dans un écrit sur l'*Eucharistie*, où, renouvelant les plaintes des Hussites et de Calvin, il tonnait contre les impiétés et les cruautés de l'Église Romaine, qui privait tyranniquement de la *coupe* la masse des fidèles.

Dans la *Première Partie* de ce *Traité*, *La pratique et le sentiment de l'Église dès les premiers siècles*, l'évêque de Meaux fait preuve d'une immense érudition et d'une connaissance admirable des *Pères* de l'Église. Il établit invinciblement « quatre coutumes authentiques » : la réception d'une seule espèce dans la communion des malades, dans la communion des enfants, dans la communion domestique qui se faisait autrefois, lorsque les fidèles emportaient l'Eucharistie dans leur maison pour communier, et enfin dans la communion publique et solennelle de l'Église. — Pour les *malades*, il cite l'exemple de la communion de Sérapion, racontée par saint *Denis d'Alexandrie* au troisième siècle, dans une lettre rapportée par *Eusèbe de Césarée* ; les

paroles du IVe concile de Carthage, auquel a souscrit saint *Augustin;* la dernière communion de saint *Ambroise*, recevant des mains de saint Honorat « le corps de Notre-Seigneur (1) »; un décret du IIe concile de Tours en 567, ordonnant qu'on place le corps de Notre-Seigneur sous la figure de la croix; le témoignage de Grégoire de Tours, celui d'Hincmar, célèbre archevêque de Reims, au neuvième siècle; celui de Léon IV, celui de Rathier, évêque de Vérone; celui du concile d'Orléans sous le roi Robert; « l'autorité de l'*Ordre romain,* qui n'est pas petite, puisque c'est l'ancien cérémonial; celle de la *Vie de saint Basile*, celle des anciennes coutumes de Cluny, et celle des Eucologes grecs, contre lesquelles ne prouve rien le témoignage exprès de saint *Justin* et de saint *Jérôme* bien compris. — Pour la communion des *enfants*, Bossuet rappelle un fait raconté par saint *Cyprien* dans son traité *de Lapsis*, des textes de saint *Augustin* et de *Tertullien*, qui disent que « les fidèles prenaient en secret le pain sacré avant toute autre nourriture », comme plus tard on trouve la communion des petits enfants sous la seule espèce du vin, dans l'Église grecque et l'Église latine, aux onzième et douzième siècles, à l'époque de *Hugues de Saint-Victor* et de saint Bernard. Bossuet proteste alors contre « la grande et dangereuse erreur » de la nécessité absolue de recevoir l'Eucharistie à tous les âges, que les ministres imputent à saint *Cyprien*, à saint *Augustin*, au pape saint *Innocent,* à saint *Cyrille*, à saint *Chrysostome*, à saint *Césaire* et à plusieurs siècles : « O sainte antiquité, s'écrie-t-il, ô Église des premiers siècles, trop hardiment condamnée par les ministres, sans qu'il en revienne autre chose que le plaisir d'avoir fait croire à leurs peuples que l'Église pouvait tomber dans l'erreur, même dans ses plus beaux temps! » — Pour la communion *dans les maisons*, c'est *Tertullien* dans son livre *De la prière*, c'est saint *Cyprien* dans son *de Lapsis*, c'est saint *Basile* dans ses *Lettres*, c'est saint *Irénée* dans un pas-

(1) Bossuet combat à ce propos les objections « du fameux Georges Calixte, le plus habile des Luthériens du temps », et de du Bourdieu, « son grand sectateur ».

sage rapporté par Eusèbe, c'est Satyre, frère de saint Ambroise, ce sont les Actes des martyrs de Nicomédie et de saint Tharsice qui établissent que dans l'ancienne Église on communiait sous une seule espèce, quoiqu'en disent Calixte et du Bourdieu, d'après des textes mal interprétés de saint Justin, de saint Grégoire le Grand, d'Amphilochius et de saint Grégoire de Nazianze. — Pour la communion *publique*, aux jours solennels, où l'on ne distribuait que le corps sacré de Notre-Seigneur, Bossuet cite l'*Ordre romain*, *Alcuin*, *Amalarius*, l'abbé *Rupert*, *Hugues de Saint-Victor*, le concile *in Trullo* et le concile de Laodicée au quatrième siècle, les Eucologes grecs, Isaac, évêque de Langres, Remi, évêque d'Auxerre au neuvième siècle, Hildebert, évêque du Mans, puis de Tours, l'auteur du livre des *Sacrements*, saint *Ambroise*, ou un autre contemporain, tous les Pères de l'époque et saint *Justin*.

La *Deuxième Partie du Traité*, *Les principes sur lesquels sont appuyés les sentiments et la pratique de l'Église; que les prétendus réformés se servent de ces principes aussi bien que nous*, fait surtout appel à l'Écriture Sainte; pourtant, Bossuet invoque le témoignage de *Tertullien* dans son traité *De Baptismo* (1) et dans le livre *De Corona militis*, où il nous apprend que c'est la tradition non écrite qui a établi l'usage de ne recevoir l'Eucharistie que de la main des supérieurs ecclésiastiques (2); celui du concile de Brague au quatrième siècle et de Clermont au onzième; celui des *anciens Pères*, par exemple de saint *Cyprien*, « un si grand martyr, évêque de Carthage et primat d'Afrique », qui ne donnait très certainement aux petits enfants que le sang tout seul (*de Lapsis*) et qui ne laisse pas de dire, au même traité, que leurs parents qui les mènent aux sacrifices des idoles les privent « du corps et du sang de Notre-Seigneur (3) »; celui de saint *Augustin*, qui « dit souvent la même chose (4) »; et celui de saint *Basile*, qui nous avertit

(1) *Édit.* Bar-le-Duc, t. IV, p. 278.
(2) Page 280.
(3) Page 290-291.
(4) Pages 290, 294.

que ceux qui méprisent les traditions non écrites méprisent en même temps jusqu'à l'Écriture, qu'ils se vantent de suivre en tout (1). Il renvoie les calvinistes à Aubertin, « le plus docte défenseur de leur doctrine » : « Vous y trouverez, dit-il, à toutes les pages, des passages de saint *Ambroise*, de saint *Chrysostome*, des deux *Cyrille* et de tous les autres, où vous lirez qu'en recevant le corps sacré de Notre-Seigneur, on reçoit la personne même, puisqu'on reçoit, disent-ils, le roi dans sa main... Pour ce qui est des précautions dont on usait pour s'empêcher de laisser tomber à terre l'Eucharistie, il ne faut qu'un peu de bonne foi pour avouer qu'elles sont aussi anciennes que l'Église. Aubertin vous les fera lire dans *Origène;* il vous les fera lire dans saint *Cyrille de Jérusalem* et dans saint *Augustin*, pour ne rien dire des autres. Vous verrez dans ces saints docteurs que laisser tomber de l'or et des pierreries, c'est comme s'arracher un de ses membres, etc. (2). Pour ce qui est de l'adoration, qu'est-il besoin que j'en parle, après tant de passages des Pères, encore rapportés par Aubertin, et depuis par M. de la Roque, dans son *Histoire de l'Eucharistie?* Ne voyons-nous pas dans ces passages l'Eucharistie adorée, ou plutôt Jésus-Christ adoré dans l'Eucharistie (3)? »

La matière semblait épuisée et la lumière faite admirablement sur la question de la communion. Mais deux ministres, Mathieu de La Roque et Aubert de Versé, essayèrent de réfuter Bossuet, le premier dans sa *Réponse canonique au livre de M. de Meaux*, 1683, in-12 de 319 pages; et le second dans sa *Réponse* (anonyme) *au Traité de M. l'évêque de Meaux,* 1683, in-12, de 296 pages.

Bossuet répliqua par la *Tradition défendue sur la matière de la communion sous une espèce contre les réponses de deux auteurs protestants*. Cet ouvrage ne parut pas de son vivant et ne fut publié qu'en 1743 avec deux seulement des trois parties qu'annonce l'*Avertissement*. La troisième n'a pas été composée par le prélat, ou bien son neveu l'a égarée.

(1) Page 292. — (2) Page 296. — (3) Page 297.

La *Première Partie*, *Que la Tradition est nécessaire pour entendre le précepte de la communion sous une ou sous deux espèces*, est toute pleine des textes des *saints Pères*, que personne au monde, ni Huet, ni Mabillon, ne connaissait comme Bossuet. — Il tire « un premier argument du baptême par infusion ou par aspersion (1) », attesté par le *Livre des Sacrements*, digne du nom et du siècle de saint *Ambroise*, par l'*Ordre romain*, par saint *Cyrille de Jérusalem* et par *Hugues de Saint-Victor* au douzième siècle. A propos du baptême donné par les hérétiques (2), « les ministres, dit-il, n'empêcheront pas qu'il ne soit vrai que nos *Pères*, dans cette célèbre difficulté, se sont résolus par la tradition. C'est la tradition que le pape *saint Étienne* soutenait, comme il paraît par son décret. Saint *Cyprien* convenait de la tradition... Saint *Augustin* nous assure, en plusieurs endroits, que la coutume que saint Étienne opposait à saint Cyprien ne pouvait venir que de la tradition apostolique... Et cette tradition était si solide que ceux qui l'avaient combattue y revinrent d'eux-mêmes, en disant, au rapport de saint *Jérôme* : « Que tardons-nous davantage à suivre ce que nos ancêtres nous ont enseigné et ce qu'ils ont appris des leurs? » Ainsi, comme dit *Vincent de Lérins*, il arriva dans cette occasion comme il arrive dans toutes les autres : l'antiquité fut reconnue et la nouveauté rejetée. » — Pour le second argument tiré de l'Eucharistie (3), Bossuet parle de l'obligation de communier à jeun, qu'on trouve comme ancienne et universelle dès le temps de *Tertullien* et de saint *Cyprien* et que saint *Augustin* met parmi les lois que le Saint-Esprit a inspirées à l'Église. — Quant à la prière pour les morts (4), « M. Blondel, après l'avoir trouvée dans *tous les Pères*, à commencer depuis *Tertullien*, auteur d'une si vénérable antiquité, dans toutes les églises chrétiennes, dans toutes les liturgies, je dis même les plus anciennes, a-t-il trouvé un seul auteur chrétien, qui ait marqué cette coutume comme nouvelle? »

(1) Chapitre I. — (2) Chapitre II. — (3) Chapitre III. — (4) Chapitre VII.

La *Deuxième Partie*, *Qu'il y a toujours eu dans l'Église chrétienne et catholique des exemples approuvés par une tradition constante de la communion sous une espèce*, montre d'abord que la communion sous une seule espèce s'est établie sans contradiction au onzième et au douzième siècle, où Guillaume de Champeaux et *Hugues de Saint-Victor*, « le plus fameux théologien de ce temps-là », l'approuvent en termes exprès (1). « Par là se justifie clairement le décret du Concile de Constance, qui la donne comme raisonnablement introduite par l'Église et par les *saints Pères*. La crainte de l'effusion du précieux sang de Notre-Seigneur se manifeste dans *Origène* au troisième siècle, dans saint *Cyrille de Jérusalem* et saint *Augustin* au quatrième, pour ne point ici parler des autres. On voit dans ces saints docteurs que laisser tomber les moindres parcelles de l'Eucharistie, c'est comme laisser tomber de l'or et des pierreries : « de là la suppression de la *coupe* (2) ». D'ailleurs, la communion sous une ou deux espèces était jugée égale dès la première antiquité, du consentement unanime de tous les chrétiens (3). Quand on réservait l'Eucharistie en temps de persécution, on ne gardait que l'espèce du pain, comme le prouvent des textes de *Tertullien* dans son *Apologie*, de saint *Cyprien*, de saint *Jérôme*, de saint *Ambroise* (4), de saint *Optat*, évêque de Milève, de Jean Moschus, historien du septième siècle (5), du très ancien *Sacramentaire* de Reims et de l'histoire de la dispute du cardinal Humbert avec les Grecs en 1054 (6), des *Actes* de saint Tharsice et des martyrs de Nicomédie (7), de la *Vie* de sainte Eudoxe, dont le manuscrit remonte à mille ans environ (8), de saint *Ambroise*, de saint *Justin*, d'*Uranius*, racontant la mort de saint *Paulin*, du vénérable *Bède*, de *Surius* et de ses *Vies* de saint Valentin au cinquième siècle, de saint Ansbert, évêque de Rouen, en 695, de sainte Gertrude, de sainte Opportune, de saint *Anselme* (9), à propos de la

(1) Chapitre I. — (2) Chapitre II. — (3) Chapitre VI. — (4) Chapitre IX — (5) Chapitre X. — (6) Chapitre XI. — (7) Chapitre XII. — (8) Chapitre XIII. — (9) Chapitre XIV.

communion des malades; — *d'Eusèbe* ou plutôt de saint *Denis d'Alexandrie*, de saint *Prosper* et de saint *Ambroise*, de saint *Honorat*, des Pères de Tolède, de Léon IV, de Rathier de Vérone, *d'Hincmar* de Reims, de l'*Ordre romain* de saint Grégoire, d'Amalarius, du *Micrologue*, de l'auteur de la *Vie* de saint Basile, des anciennes coutumes de Cluny, du deuxième concile de Tours en 567, de saint *Grégoire de Tours*, et des *Vies* de saint Carilèfe au sixième siècle, de saint Swibert, de saint Bertulphe, de saint Serenède, de saint Claude, archevêque de Besançon, au septième siècle, de sainte Austreberte au huitième, de saint Géraud, comte d'Aurillac, de saint Wolfangue, évêque de Ratisbonne, de saint Oswalde, archevêque d'York, de sainte Adélaïde, impératrice (1), de saint Thibaud, au dixième siècle, de saint Othon, de saint Hugues, au douzième, de saint Edmond de Cantorbéry, de saint Louis, roi de France, de saint Louis, son neveu, archevêque de Toulouse, de saint Thomas d'Aquin, au treizième siècle, à propos de la réserve de l'Eucharistie et de la communion en viatique faite sous une seule espèce (2).

Après avoir accumulé tant de témoignages décisifs pour tout esprit impartial (3), Bossuet discute les objections alléguées par ses adversaires contre la réserve de l'Eucharistie (textes d'*Origène*, de saint *Optat* Milévitain, de saint *Augustin* (4). Il répond ensuite aux preuves que les ministres prétendent tirer de saint *Justin*, des *Dialogues* de saint *Grégoire le Grand*, du *Discours* XIe de saint *Grégoire de Nazianze* et d'*Amphilochius*, auteur de la *Vie de saint Basile* (5); puis aux arguments que de La Roque et Aubert de Versé veulent trouver dans les modernes, le cardinal *Baronius*, racontant la vie de saint *Chrysostome* et citant saint *Grégoire*, le savant l'Aubespine, évêque d'Orléans, et

(1) Sa vie a été écrite par saint Odilon, abbé de Cluny.
(2) Chapitre XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX.
(3) *Réflexions sur la prodigieuse opposition qui se trouve entre les premiers Chrétiens et les Protestants*, chap. XXI.
(4) Chapitre XXII.
(5) Chapitre XXIII.

Cassander, « savant auteur du siècle passé (1) ». — L'évêque de Meaux examine alors les quelques autres endroits de saint *Augustin*, ou plutôt de saint *Césaire d'Arles*, de la *Vie de saint Éloi*, d'un concile de Reims tenu sous Hincmar en 879, d'un concile du palais de Pavie en 850, du chapitre *Officium* dans les Décrétales, des *Sacramentaires* du P. Menard — *Sacramentaire* de Saint-Remi de Reims, et *Sacramentaire* de saint Gélase, grand Pape qui gouvernait l'Église plus de cent ans avant saint Grégoire — enfin d'un canon du concile de Tours de la fin du onzième siècle (?), où M. de La Roque a cru bien à tort trouver la réserve de l'Eucharistie sous les deux espèces pour la communion des malades (2).

Les ministres objectaient qu'avant saint Ambroise les *Vies* de sainte Hélène, de saint Antoine, de saint Athanase, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile, ne parlaient point de communion reçue. — Mais, répond Bossuet (3), nous avons des *Vies* de saint Bastien et de saint Gaudence, comprovinciaux et contemporains de saint *Ambroise ;* nous avons celles de saint *Augustin*, de saint *Fulgence*, de saint Germain de Paris et de saint Germain d'Auxerre, de sainte Geneviève, de saint Grégoire ; de Gontran, de Sigebert, rois de France ; de Sigismond, roi de Bourgogne, de saint Perpetuus, évêque de Tours, de saint Faron, évêque de Meaux, de sainte Fare, sa sœur ; de saint Eustase, abbé de Luxeuil. Mais pourquoi perdre le temps à en nommer d'autres ? Nous en avons une infinité où il n'est point parlé qu'ils aient reçu la communion à la mort... En conclura-t-on qu'on ne communiait pas de leur temps ? Selon M. de La Roque, saint *Augustin* aura négligé cet acte de piété, lui dont le même M. de La Roque nous a produit un sermon où il y exhorte tous les fidèles... Ne savait-il pas la communion de saint *Ambroise*, qui l'avait régénéré en Jésus-Christ ? » Bossuet cite encore saint *Paulin*, le pape saint *Grégroire*, saint *Ouen*, l'auteur de la *Vie* de saint Éloi, les

(1) Chapitres XXIV et XXV. — (2) Chapitres XXVI-XXVIII. — (3) Chapitre XXIX.

auteurs de la vie du vénérable *Bède*, le saint homme *Pierre Damien*, qui a écrit celles de saint Romuald et de Dominique Loricat, saint *Bonaventure* et sa *Vie de saint François*, celles de saint Bernard, de sainte Hildegarde, de sainte Brigitte et des saints de l'Église orientale : à peine y en a-t-il une ou deux où l'on remarque le saint viatique, tant c'était chose commune et bien établie (1)!

Pour faire voir que l'Église d'Afrique ne donnait pas la communion aux enfants sous la seule espèce du vin, M. de La Roque alléguait des passages de saint *Cyprien*, de saint *Augustin*, de saint *Paulin*, de *Gennade*. — Bossuet réduit à néant ces « chicanes » et montre que dans l'Église occidentale la communion sous une seule espèce était établie du temps de saint *Cyprien* et confirmée par un miracle que raconte ce Père (2). Jobius, un savant homme, fort apprécié par Photius, atteste que la pratique de l'Église orientale était la même : « Nous sommes jugés dignes du sang précieux. » Dans l'Église latine, « aux huitième et neuvième siècles, on donnait aux petits enfants ou les deux espèces, ou quelquefois même le corps seul, ce qui n'est pas moins pour nous que si on eût donné le sang sans le corps. Témoin le livre *Des Divins offices*, n'importe qu'il soit d'Alcuin ou d'un autre auteur du même âge (3) ».

Bossuet justifie « presque tous les Pères, à commencer par saint *Cyprien* et saint *Augustin* », de la grande et dangereuse erreur qu'on leur attribue sur la nécessité de l'Eucharistie pour les petits enfants. Il cite saint *Fulgence*, « ce savant disciple de saint *Augustin* », et saint *Augustin* lui-même en « cent passages » de ses œuvres (4).

La communion était donnée sous la seule espèce du pain aux enfants plus avancés en âge, comme le prouvent une histoire racontée par Evagrius et Grégoire de Tours et des canons du concile de Mâcon et de celui de Tours (5).

Un passage de saint *Léon* et un autre de saint *Gélase*, « son disciple et son successeur », montrent qu'on commu-

(1) Chapitre XXIX. — (2) Chapitre XXX. — (3) Chapitre XXXI. — (4) Chapitre XXXII. — (5) Chapitre XXXIII.

niait sous une seule espèce dans l'office public de l'Église, et cela dès le temps de saint *Chrysostome* (1).

L'office des présanctifiés, chez les Grecs, où pendant tout le carême on consacrait le samedi et le dimanche seulement et on faisait la communion avec des espèces consacrées, sanctifiées auparavant, montre que « tout le clergé et le peuple communiaient cinq fois sous la seule espèce du pain, il y a pour le moins mille ans », au temps de saint *Grégoire de Nazianze* et du concile de Laodicée, tenu au quatrième siècle (2).

On ne célèbre chez les Latins l'office des présanctifiés que le seul jour du Vendredi Saint, et cette coutume, qui remonte au septième siècle dans l'Église gallicane, d'après *Alcuin* et *Amalarius*, et qui s'est établie plus tard à Rome, comme on le voit par l'Ordre romain et les Sacramentaires, prouve que « le vin n'était point consacré dans le mélange du corps » et que les deux espèces n'étaient pas données pour la communion.

Après avoir longuement répondu aux objections des ministres tirées du premier concile d'Orange (3) et montré qu'*Amalarius* au neuvième siècle et *Rupert* au douzième n'autorisent pas la consécration par le mélange, que cette consécration n'a jamais été approuvée et que l'Anonyme soutient des absurdités pour prouver la consécration du vin par le *Pater* dans l'office du Vendredi Saint (4), Bossuet établit que « la doctrine constante des Grecs et des Latins est que la consécration du calice, comme celle du pain, se fait par les paroles de Jésus-Christ (5) » : cela ressort de textes nombreux de saint *Augustin*, de saint *Grégoire de Nazianze*, de saint *Basile*, de saint *Chrysostome*, de saint *Ambroise*, de saint *Justin*, de saint *Irénée*, et « des *Pères de tous les siècles* », en dépit des chicanes des ministres.

« J'ai honte, conclut Bossuet, qu'il faille descendre à ces arguties; mais la charité le veut, puisque des esprits prévenus s'y laissent quelquefois embarrasser. La suite sera

(1) Chapitre XXXIV. — (2) Chapitres XXXV et XXXVI. — (3) Chapitres XXXVIII et XXXIX. — (4) Chapitres XL-XLIII. — (5) Chapitre XLIV.

plus claire, et après que nous serons sortis des chicanes et des incidents qu'on nous faisait sur les faits, la vérité de notre doctrine va paraître avec toute sa lumière, comme la clarté d'un beau jour, quand le soleil a percé les nuages. »

Hélas! « cette clarté d'un beau jour », que devait illuminer de ses rayons le génie de Bossuet établissant la *Démonstration de la vérité catholique* (1), ne brille pas pour la postérité, à laquelle manque la troisième partie de cet excellent ouvrage.

La *Lettre pastorale aux nouveaux catholiques du diocèse pour les exhorter à faire leurs Pâques et leur donner les avertissements nécessaires contre les fausses lettres pastorales des ministres*, 24 mai 1686, est le digne couronnement de tout ce que Bossuet fit à l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes, octobre 1685, pour ramener à l'Église les trois mille calvinistes de son diocèse : conférences publiques et privées, missions prêchées par lui-même et par d'autres, nominations de maîtres et de maîtresses d'écoles, toutes choses qui obtinrent le plus grand succès (2). Mais les *Lettres pastorales* des ministres réfugiés en Hollande *aux protestants de France qui sont tombés par la force des tourments, à nos frères qui gémissent sous la captivité de Babylone*, ébranlaient la foi, chancelante encore, des nouveaux convertis. Bossuet voulut donc les tenir en garde contre des erreurs habilement entretenues, et après leur avoir dit : « Loin d'avoir souffert des tourments, *vous n'en avez seulement pas entendu parler* (3) ; aucun de vous n'a souffert de violence ni dans ses biens ni dans sa personne ; je ne dis rien que vous ne disiez aussi bien que moi ; vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le savez », il établissait l'un des caractères les plus contestés de l'Église romaine, son apos-

(1) C'est le titre de la *troisième partie* de l'ouvrage, d'après le manuscrit de Bossuet.

(2) Le Dieu nous raconte que, le 15 décembre 1685, les *Cafets*, les vignerons du faubourg Saint-Nicolas à Meaux, vinrent trouver Bossuet pour faire abjuration entre ses mains. « Mais, ajoutaient-ils, Monseigneur, je ne voulons pas obéir au Pape. — Le Roi lui obéit bien et moi je lui obéis », répondit l'évêque. Il n'en fallut pas davantage pour achever de les convaincre.

(3) Bossuet avait interdit toute dragonnade dans son diocèse.

tolicité. Comme les ministres abusaient de certains textes de saint *Cyprien* et qu'une de leurs lettres était « pleine des paroles que ce grand évêque et ce grand martyr adresssait aux fidèles de Carthage pour les exhorter à la pénitence et au martyre », Bossuet ajoute : « Que ceux qui osent imiter les vrais pasteurs et qui tiennent le langage de saint *Cyprien* consultent ce saint martyr; il leur apprendra que l'*Église est une*, *que l'épiscopat est un*, que, pour le posséder légitimement, il faut remonter par une succession continuelle *jusqu'à la source de l'unité*, c'est-à-dire jusqu'aux apôtres, et jusqu'à celui à qui Jésus-Christ a dit *uniquement* pour fonder son Église sur l'unité : « Tu es Pierre, etc... » Le même saint Cyprien leur apprendra que de cette source des apôtres, consommés dans une parfaite unité, sont sortis tous les pasteurs; que c'est par là que l'épiscopat est un, non seulement dans tous les lieux, mais encore dans tous les temps; que l'Église comme un soleil porte ses rayons par tout l'univers, mais que c'est la même lumière qui se répand de tous côtés; qu'elle étend ses branches et fait couler ses ruisseaux par toute la terre ; que l'Épouse de Jésus-Christ ne peut être adultère; que celui qui se sépare de l'Église pour se joindre à une adultère — c'est ainsi qu'il traite les sectes séparées de l'unité de l'Église — n'a point de part aux promesses de Jésus-Christ; c'est un étranger, un profane, un ennemi. Il ne peut avoir Dieu pour père, puisqu'il n'a pas l'Église pour mère.

« Saint *Cyprien*, poursuit Bossuet, prend une autre méthode (que les ministres). Pour confondre les hérésies et les schismes, il allègue l'autorité de l'Église... Ce grand homme fit cette réponse à Antonien, qui hésitait à condamner Novatien : « Puisqu'il enseigne hors de l'Église, quel qu'il soit, il n'est pas chrétien, puisqu'il n'est pas dans l'Église de Jésus-Christ. »

Et alors, s'adressant « à ces faux pasteurs qui se sont vantés d'être extraordinairement envoyés pour dresser de nouveau l'Église tombée en ruine et en désolation, à ces faiseurs de lettres pastorales, qui se parent des lambeaux de

saint *Cyprien* », il les adjure de l'écouter, de prendre sa doctrine tout entière, de reconnaître sur quelles maximes il fondait son épiscopat, et, puisqu'ils ne peuvent pas nous montrer une mission semblable à la sienne, de cesser d'imiter le langage d'un si grand évêque et de s'en attribuer l'autorité. « *Ce n'est pas nous qui nous sommes séparés d'avec eux*, dit-il à propos des hérétiques; *mais c'est eux qui se sont séparés d'avec nous*, et puisque les hérésies et les schismes sont toujours postérieurs à l'Église, pendant qu'ils se sont formé des conventicules différents et de diverses assemblées, ils ont quitté le chef et l'origine de la vérité. » Prêtez l'oreille, mes Frères, à cette décision de saint *Cyprien* : ils sont séparés de Jésus-Christ et de l'Évangile, dès qu'ils se séparent de l'Église. Et afin qu'on entende mieux de quelle Église ce saint martyr a voulu parler, c'est de l'Église qui reconnaît à Rome le chef de sa communion, et dans la place de Pierre l'éminent degré de la chaire sacerdotale... Puisque les ministres se servent des paroles de ce saint martyr pour vous exhorter au martyre, que ne vous disent-ils avec lui : « Qu'il ne peut y avoir de martyr que dans l'Église; que lorsqu'on est séparé de son unité, c'est en vain qu'on répand son sang pour la confession du nom de Jésus-Christ; que la tache du schisme ne peut être lavée par le sang, ni ce crime expié par le martyre. »

A ces textes du traité *De l'Unité de l'Église* et des *Lettres* de saint Cyprien, Bossuet en ajoute de saint *Augustin*, constatant que l'Église, « au milieu de la paille et de l'ivraie où elle se trouve, tolère beaucoup de choses, mais que ni elle n'approuve, ni elle ne fait ce qui est contre la foi et les bonnes mœurs (1) ».

« Si c'est une idolâtrie, dit-il encore, de demander les prières des saints et d'en honorer les reliques, cet illustre quatrième siècle, oui, ce siècle où les prophéties du règne de Jésus-Christ se sont accomplies plus manifestement que jamais, où les rois de la terre, persécuteurs jusqu'alors du

(1) *Epist.* 55, alias 119 *ad Jan.* cap. XIX.

nom de Jésus, selon les anciens oracles, en sont devenus les adorateurs; ce siècle, dis-je, servait la créature; les *Ambroise*, les *Augustin*, les *Jérôme*, les *Grégoire de Nazianze*, les *Basile* et les *Chrysostome*, que tous les chrétiens ont respectés jusqu'ici comme les docteurs de la vérité, ne sont pas seulement les sectateurs, mais encore les docteurs et les maîtres d'un culte impie, dont le seul Vigilance s'est conservé pur... O prodige inouï parmi les chrétiens! Les saints *Pères* ont reproché aux hérétiques qu'ils apostasiaient en se séparant de l'Église; mais que l'Église elle-même ait apostasié, qui l'entend sans horreur n'est pas chrétien, et vous ne pouvez regarder comme des pasteurs ceux qui ont proféré un tel blasphème. »

§ IV. Les *Six Avertissements aux Protestants sur les Lettres du ministre Jurieu contre l'Histoire des Variations* (1689-1691). — *Défense de l'Histoire des Variations* (1691).

L'*Histoire des Variations*, publiée en 1688, était, par la masse des documents authentiques qu'on y voyait rassemblés et par la puissance de dialectique qui les mettait en œuvre, le plus redoutable effort que la théologie catholique eût fait jusqu'à ce jour contre la Réforme. Aussi les réponses, les objections, les réfutations ne se firent-elles pas attendre. Jurieu. professeur à Rotterdam, partit en campagne avec l'ardeur intempérante et désordonnée qui lui était habituelle : pour relever ses coreligionnaires abattus et déconcertés, il publia des *Lettres pastorales*, qui étaient de vraies diatribes et où les injures se mêlaient aux arguments d'une manière compromettante pour le parti qu'il défendait. L'évêque de Meaux lui riposta avec une promptitude qui n'avait d'égale que la dignité, la parfaite convenance du ton. « Il est véhément, passionné, parce qu'il est convaincu : il sait pourtant respecter la conviction de ses adversaires; jamais homme n'a disputé plus chaudement avec moins d'injures; son raisonnement est impitoya-

ble; mais son cœur est sans haine, sans aigreur, et sa parole sait unir la courtoisie avec la force. Si parfois le mot d'*absurdité*, *d'extravagance* ou de *calomnie* lui vient sous la plume (et cela est rare), il faut songer que Jurieu, par ses emportements et ses témérités, révolta même les ministres réformés (1) ». « Que je vais recevoir d'injures après ce dernier Avertissement, écrivait Bossuet au début du *Sixième* et que le nom de M. de Meaux va être flétri dans les écrits du ministre! Déjà on ne trouve dans sa sixième lettre que les ignorances de ce prélat, ses vaines déclamations, avec les comédies qu'il donne au public; et quand le style s'élève, ses fourberies, ses friponneries, son mauvais cœur, son esprit mal fait, baissé et affaibli par son grand âge qui passe soixante-dix ans, ses violences, qui lui font mener les gens à la Messe à coups de barres, sa vie qu'il passe à la cour dans la mollesse et dans le crime (2); car on pousse la calomnie à tous les excès (3), et tout cela est couronné par son hypocrisie, c'est-à-dire, comme on l'explique, par un faux semblant de révérer des mystères qu'il ne croit pas dans son cœur. On me donne ces éloges sans aucune preuve; car aussi où les prendrait-on? » A cette sérénité inaltérable Bossuet joint, dans ses *Avertissements aux Protestants*, un style vif, naturel, net, court, haché, qui fait penser à la concision saisissante de Montesquieu, à la rapidité de l'allure de Voltaire, et que devraient lire tous ceux qui parlent du ton toujours solennel et majestueux de Bossuet, sans se douter qu'il y a dans ses œuvres de polémique des pages au moins égales aux meilleures des *Provinciales*.

Le *Premier Avertissement*, *le christianisme flétri et le socinianisme autorisé par ce ministre* (Jurieu), septembre 1689, avait pour objet de répondre à cette audacieuse affirmation du ministre de Rotterdam que rien n'était plus

(1) Lanson, *Bossuet*, p. 347.
(2) Jurieu, p. 287.
(3) Dès 1689, Jurieu avait dit : « J'avertis l'évêque de Meaux qu'un *évêque de cour* comme lui et les autres dont le *métier n'est pas d'étudier*, devraient un peu ménager ceux qui n'ont point d'autre profession! » — Bossuet évêque de cour! Bossuet faisant son métier de *ne pas étudier!* Quelle impertinence!

commun dans le christianisme que de varier; que « la vérité de Dieu n'a été connue que par parcelles; que jusqu'au concile de Nicée et même jusqu'à celui de Constantinople, le dogme sur la Trinité avait été informe, mal connu, mal expliqué; que les premiers chrétiens croyaient les trois personnes de la Trinité inégales; que la doctrine de la grâce, qu'on regarde aujourd'hui avec raison comme l'un des plus importants articles de la religion chrétienne, était entièrement informe jusqu'au temps de saint Augustin; qu'avant lui la plupart des anciens docteurs de l'Église étaient stoïciens et manichéens; que d'autres étaient purs pélagiens et les plus orthodoxes semi-pélagiens ».

C'était provoquer Bossuet sur le terrain qui lui était le plus familier et le mieux connu : le terrain de la doctrine *des Pères*. Il répondit à Jurieu par une apologie des saints docteurs de la primitive Église, dont les ouvrages n'avaient aucun secret pour l'évêque de Meaux. — Ainsi, s'il a pris pour fondement de l'*Histoire des Variations*, que « varier dans l'exposition de la foi était une marque de fausseté et d'inconséquence dans la doctrine exposée, et que la vérité venue de Dieu a d'abord sa perfection, c'est pour répéter fidèlement ce qu'ont dit nos *Pères*, que la doctrine catholique est celle qui est toujours et partout : *Quod ubique, quod semper* »; c'est ce que disait le docte *Vincent de Lérins*, une des lumières du quatrième siècle; c'est ce qu'il avait posé pour fondement de ce célèbre *Avertissement*, où il donne le vrai caractère de l'hérésie et un moyen général pour distinguer la saine doctrine d'avec la mauvaise (1). « L'Église de Jésus-Christ, dit-il, soigneuse gardienne des dogmes qui lui ont été donnés en dépôt, n'y change jamais rien; elle ne diminue point, elle n'ajoute point, elle ne retranche point les choses nécessaires; elle n'ajoute point les superflues. Tout son travail, continue ce Père, est de polir les choses qui lui ont été anciennement données, de confirmer celles qui ont été insuffisamment

(1) *Commonitorium*, I.

expliquées, de garder celles qui ont été confirmées et définies, de consigner à la postérité par l'Écriture ce qu'elle avait reçu de ses ancêtres par la seule tradition. » Mais ce n'est pas assez à ce Père d'établir la même vérité que j'ai posée pour fondement; il l'établit par le même principe qui est que la vérité venue de Dieu a d'abord sa perfection, comme un ouvrage divin : « Je ne puis assez m'étonner, dit-il, comment il y a des hommes si emportés, si aveugles, si impies et si portés à l'erreur que, non contents de la règle de la foi, une fois donnée aux fidèles et reçue de toute antiquité, ils cherchent tous les jours des nouveautés et veulent toujours ajouter, changer, ôter quelque chose à la religion, comme si ce n'était pas un *dogme céleste*, qui révélé *une fois nous suffit*, mais une *institution humaine* qui ne puisse être amenée à la perfection qu'en la réformant, ou, à dire le vrai, en y remarquant tous les jours quelque défaut (1). » — Bossuet montre ensuite que Jurieu fait enseigner aux *Pères* des trois premiers siècles, *Athénagoras*, contemporain de *Justin*, et *Tatien*, son disciple, des absurdités comme celles-ci « que le Verbe n'est pas éternel en tant que Fils, qu'il devint une personne distincte du Père peu devant la Création, et qu'ainsi la trinité des personnes ne commença qu'un peu avant le monde (2)..... Triomphez donc, ariens et sociniens : on peut sans blesser l'essence de la piété, dire que la personne du Fils n'est pas éternelle (3)! » — Jurieu fait aussi dire à *Tertullien* que « Dieu a fait son fils ». Que disaient de pis les ariens? » — D'après le ministre, les anciens docteurs, et « surtout ceux du troisième siècle et même ceux du quatrième » ont méconnu l'unité de Dieu, « ont cru Dieu corporel et étendu, comme *Tertullien*, et que l'idée de l'Être parfait est une idée d'aujourd'hui », alors que « Tertullien a dit que Dieu était le souverain grand, et par là unique, sans pouvoir avoir son égal, autrement qu'il ne serait point Dieu (4) »; alors que

(1) *Commonit.*, I.
(2) Ier *Avertis.*, IV et VI.
(3) Ier *Avertis.*, XI.
(4) *Lib.* I. *Adv. Marci.*, c. III.

tous les Pères des premiers siècles, aussi bien que tous les autres, ont soutenu aux païens la même chose; alors qu'ils leur ont prouvé mille et mille fois l'unité de Dieu par la souveraineté et la singularité de sa perfection; alors qu'ils ont dit que jamais nul n'avait prononcé le nom de Dieu qu'en y attachant l'idée de la perfection. — A propos de l'affirmation de Jurieu que « la grâce était entièrement informe jusqu'au temps de saint Augustin, et qu'avant ce temps, les uns étaient stoïciens et manichéens, d'autres purs pélagiens et les plus orthodoxes semi-pélagiens : « Quoi! s'écrie Bossuet, même sans en excepter saint *Cyprien*, tant cité par saint Augustin contre ces hérétiques, quoiqu'il ait dit en trois mots tout ce qu'il fallait pour les confondre, en disant si précisément et en prouvant avec tant de force « qu'il ne faut se glorifier de rien, parce que nul bien ne vient de nous? » *Les autres Pères* n'en ont pas moins dit (1)... On trouve la théorie de la justification dans un concile tenu par saint *Cyprien* aussi clairement posée que dans saint Augustin même... O Dieu, encore un coup, est-il bien possible que ces saints docteurs, un saint *Justin*, un saint *Irénée*, un saint *Clément d'Alexandrie*, un saint *Cyprien*, tant d'autres qui passaient les jours et les nuits à méditer l'Écriture sainte, dont leurs écrits ne sont qu'un tissu, qui en faisaient toutes leurs délices et y trouvaient leur consolation durant tant de persécutions, ne s'y soient point attachés, ou qu'ils n'y aient point vu le mystère de la piété qu'on prétend y être si clair qu'il ne faut à présent aux plus ignorants, aux artisans les plus grossiers, aux plus simples femmes, qu'ouvrir les yeux pour l'y trouver! (Quel coup droit porté à la théorie du libre examen!) C'est ainsi qu'on parle de ceux qui ont fondé après les apôtres l'Église chrétienne, non seulement par leurs prédications et par leurs travaux, mais encore par leur rang. Le savoir n'était pas rare parmi eux,... puisqu'il y avait alors tant de philosophes, tant d'excellents orateurs, tant de doctes juris-

(1) 1er *Avert.*, XV.

consultes, en un mot tant de grands hommes de toutes les sortes, qui embrassaient le christianisme avec connaissance de cause (1). » — « N'importe que les sociniens gagnent leur cause, semble dire Jurieu; ils nous sont moins odieux que les papistes; et puisqu'il nous faut périr, périssent avec nous les plus *saints de tous les Pères*, et périsse, s'il le faut aussi, toute la gloire du christianisme (2). » Ce ministre téméraire dit des Pères des trois premiers siècles « que c'étaient de pauvres théologiens qui ne marchaient que rez-pied rez-terre; il n'excepte que le seul *Origène*, c'est-à-dire de tous ces docteurs celui dont les égarements sont les plus fréquents; et il laisse dans l'ordure et le mépris « saint *Justin*, saint *Irénée*, saint *Clément d'Alexandrie*, un si sublime théologien; saint *Cyprien*, un si grand évêque et un martyr si illustre; *Tertullien*, un prêtre si docte et si vénérable, tant qu'il demeura dans le sein de l'Église; saint *Ignace* même et saint *Polycarpe*, disciples de saint Pierre et saint Jean, et toutes les autres lumières de ces temps-là... Mais ce n'est pas là tout le mal... Ces grandes lumières du quatrième siècle, ces grands hommes, saint *Basile*, saint *Ambroise*, saint *Grégoire de Nazianze* et saint *Augustin*, qui seul, dit-on, « renferme plus de théologie dans ses écrits que tous les Pères des premiers siècles » fondus ensemble, sont les auteurs de ce culte impie et de cette idolâtrie antichrétienne, le culte des saints!... Les derniers siècles, depuis mille ans, sont le règne de l'Antechrist!.. Où est donc, répond Bossuet, cette Église de Jésus-Christ contre laquelle « l'Enfer ne devait pas prévaloir »? Où est cet ouvrage des Apôtres dont Jésus-Christ avait dit : « Je vous ai choisis et je vous ai établis afin que vous alliez et que vous portiez du fruit et que votre fruit demeure? » Cependant tout tombe, tout est renversé aussitôt après les apôtres (3)! » — Après avoir cité saint *Grégoire de Nazianze*, racontant qu'une martyre du troisième siècle « avait

(1) 1er *Avert.*, XVI.
(2) XVII.
(3) 1er *Avert.*, XVIII.

prié la sainte-Vierge Marie d'aider une vierge qui était en péril (1) », Bossuet défend les Pères du concile d'Éphèse, les Pères du concile de Nicée, *Athénagoras*, qui affirme « que Dieu est un Être immense, éternel, incorporel (2) », les Pères qui ont précédé le concile de Nicée, pour lesquels il renvoie Jurieu au P. Thomassin, au P. Petau, au protestant anglais Bullus, enfin saint *Cyprien*, « dont la doctrine est la nôtre » sur la justification, et saint *Augustin*, cité à contre sens par Jurieu, si bien, ajoute Bossuet, que « si j'avais eu à choisir dans tous ses ouvrages un passage exprès contre ce ministre, j'aurais préféré celui (qu'allègue Jurieu) à tout autre... Après cela, fiez-vous à votre ministre, quand il cite des passages (3). »

Il cite aussi à faux le P. Petau, « quand pour nous faire accroire » que la théologie des Pères était imparfaite sur le mystère de la Trinité », il lui fait dire en propres termes « qu'ils ne nous en ont donné que les premiers linéaments ». Mais ce savant auteur dit le contraire à l'endroit que le ministre produit, qui est la Préface du tome II des *Dogmes catholiques* : car il entreprend d'y prouver que la doctrine catholique a toujours été constante sur ce sujet; et dès le premier chapitre de cette Préface, il démontre que « le principal et la substance du mystère » a toujours été bien connu par la tradition; que les *Pères des premiers siècles* conviennent avec nous dans le fond, dans la substance, dans la chose même, « quoique non toujours dans la manière de parler » : ce qu'il continue à prouver au second chapitre, par le témoignage de saint *Ignace*, de saint *Polycarpe* et de tous les anciens docteurs; enfin, dans le troisième chapitre, qui est celui que le ministre nous objecte en parlant de saint *Justin*, celui de tous les anciens qu'on veut rendre le plus suspect, ce savant Jésuite décide que ce saint martyr « a excellemment et clairement proposé ce qu'il y a de principal et de substantiel dans ce mystère » ;

(1) XIX.
(2) XXV.
(3) XXVII.

ce qu'il prouve aussi d'*Athénagoras*, de *Théophile d'Antioche*, des autres, qui tous ont tenu, dit-il, le principal et la substance du dogme sans aucune tache (1) ».

Dans l'Église, « on n'a fait les décisions qu'en proposant la foi des siècles passés », comme au concile de Chalcédoine, où l'on commença par faire voir que les *saints docteurs* avaient toujours entendu l'Incarnation ainsi qu'on le faisait alors et qu'Eutychès avait rejeté la doctrine et les expositions des Pères. Le concile n'approuva la lettre de saint Léon « qu'à cause qu'elle est conforme à saint *Athanase*, à saint *Hilaire*, à saint *Basile*, à saint *Grégoire de Nazianze*, à saint *Ambroise*, à saint *Chrysostome*, à saint *Augustin*, à saint *Cyrille* et aux autres que saint Léon avait cités ». La foi était donc parfaite « dès les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse; et si l'on se fût avisé de dire aux Pères (de Chalcédoine), comme fait aujourd'hui votre ministre, qu'avant leur décision elle était *informe*, ils se seraient récriés contre cette parole téméraire, comme contre un blasphème. C'est pourquoi ils commencent ainsi leur définition de foi : « Nous renouvelons la foi infaillible de nos Pères, qui se sont assemblés à Nicée, à Constantinople, à Éphèse (2). » — Ce qu'on fit alors à Chalcédoine, on l'avait fait à Éphèse. On commença par y faire voir contre Nestorius que saint *Pierre d'Alexandrie*, saint *Athanase*, le Pape saint *Jules*, le Pape saint *Félix* et les autres Pères avaient reconnu Jésus-Christ comme Dieu et homme tout ensemble, et par conséquent sa sainte Mère comme étant vraiment Mère de Dieu; en sorte que saint *Grégoire de Nazianze* n'hésitait pas à anathématiser ceux qui le niaient; on renouvela la foi du concile de Nicée, comme *pleinement suffisante* pour expliquer le mystère et on montra que les *saints Pères* l'avaient entendu comme on faisait à Éphèse; on décida sur ce fondement que saint *Cyrille* était défenseur de l'ancienne foi (3). — Il est bien certain que saint

(1) Article XXVIII.
(2) XXIX.
(3) 1er *Avert.*, XXX.

Athanase, qui était l'oracle de l'Église, avait parlé aussi pleinement de la divinité du Saint-Esprit qu'on fit depuis à Constantinople; et il fait voir clairement dans sa lettre, où il expose la foi à l'empereur Jovien, que les Pères de Nicée en avaient parlé de même. Ainsi les Pères de Constantinople firent profession de n'exposer que la foi ancienne. Par ce moyen on n'innovait rien; mais on n'avait pas plus innové à Nicée. Saint Athanase a fait voir aux ariens que la foi de ce saint concile était celle dans laquelle les martyrs avaient versé leur sang... Il prouve qu'*Origène* même, que les ariens vantent le plus comme un des leurs, avait très bien expliqué la saine doctrine sur l'éternité et la consubstantialité du Fils de Dieu. « C'est cette foi, dit-il, qui a été de tout temps, et c'est pourquoi, continue-t-il, toutes les Églises la suivent... Tout l'univers embrasse la foi catholique et il n'y a qu'un très petit nombre qui la combattent... Pour vous, ô ariens, quels Pères nommerez-vous? » Ce fait de la nouveauté des ariens étant avéré, le même saint *Athanase* en conclut dans un autre endroit « que leur doctrine n'étant point venue des Pères, et au contraire, qu'ayant été inventée depuis peu, on ne pouvait les ranger qu'au nombre de ceux dont saint Paul prédit « qu'il viendrait dans les derniers temps quelques gens qui abandonneraient la foi en s'attachant à des esprits d'erreur ». Dès qu'Arius parut, *Alexandre d'Alexandrie*, son évêque, lui reprocha la nouveauté de sa doctrine et le chassa de l'Église comme *un inventeur de fables impertinentes*, reconnaissant hautement « qu'il n'y avait qu'une seule Église catholique et apostolique, que tout le monde ensemble n'était pas capable de vaincre, quand il se réunirait pour la combattre »... On disait aux Eutychiens : (1) « Le Pape Léon croit ainsi; Cyrille croyait de même : c'est la foi *qui ne change pas*, *qui demeure toujours* ». Il n'y a donc point de variations... On en disait autant à Éphèse aux Nestoriens... On en dit autant à Nicée contre Arius et les siens... Lorsque les hérésies se

(1) 1er *Avertis.*, XXXI.

sont élevées (1), il n'a jamais pu être douteux quel parti l'Église avait à prendre, personne ne pouvant douter raisonnablement, comme dit *Vincent de Lérins* qu'on ne dût préférer « l'antiquité à la nouveauté et l'universalité aux opinions particulières ».

Pour renverser « ce fondement inébranlable de l'antiquité de la foi et de l'innovation des hérétiques (2) », Jurieu apporte comme un exemple de variations la doctrine du péché originel et de la grâce; mais, répond Bossuet (3), c'est précisément sur cet article que saint *Augustin*, qu'il a cité comme favorable à sa prétention, lui dira que la foi chrétienne et l'Église catholique n'ont jamais varié : « En effet, on ne peut nier que, lorsque Pélage et Célestius sont venus troubler l'Église sur cette matière », leurs profanes nouveautés n'aient fait horreur par toute la terre, comme parle saint *Augustin* (4), à toutes les oreilles catholiques », et cela « autant en Orient qu'en Occident, comme dit le même Père (5) ». Les hérétiques étaient contraints d'avouer, comme le rapporte saint *Augustin*, premièrement qu' « un dogme populaire prévalait, que l'Église avait perdu la raison et que la folie y avait pris le dessus, ce qui était, ajoutaient-ils, la marque de la fin du monde (6) ». Aussi n'eut-on pas de peine à les convaincre de s'être opposés à la doctrine *des Pères*. Saint *Augustin* leur en a produit des passages, où la foi de l'Église se trouve aussi claire avant la dispute des pélagiens qu'elle l'a été depuis; d'où ce grand homme concluait très bien qu'il n'y avait jamais eu de variations sur ces articles, puisqu'il était bien constant que ces *saints docteurs* n'avaient fait rien autre chose que « de conserver dans l'Église ce qu'ils y avaient trouvé, d'enseigner ce qu'ils y avaient appris et de laisser à leurs enfants ce qu'ils avaient reçu de leurs pères (7). »

(1) XXXIII.
(2) XXXII.
(3) XXXIV.
(4) *De gest. Pelag.*, n. 22.
(5) *Lib.* IV *ad Bonif.*, c. VIII.
(6) *Op. imper. cont. Jul.*, lib. I, cap. XII.
(7) *Lib.* II *cont. Jul.*, c. X, n. 34.

Si l'on demande maintenant (1) « comment donc il sera vrai de dire que l'Église a profité par les hérésies », saint *Augustin* répondra pour nous « que chaque hérésie introduit dans l'Église de nouveaux doutes, contre lesquels on défend l'Écriture sainte avec plus de soin et d'exactitude que si on n'y était pas forcé par une telle nécessité (2) ». Le célèbre *Vincent de Lérins* prendra aussi en main notre cause, en disant (3) que « le profit de la religion consiste à profiter dans la foi et non pas à la changer, qu'on peut y ajouter l'intelligence, la science, la sagesse », et ce qui tranche en un mot toute cette question, « que les dogmes peuvent recevoir avec le temps la lumière, l'évidence, la distinction, mais qu'ils conservent *toujours* la plénitude, l'intégrité, la propriété ». — Que si l'on nous demande en quoi donc ont profité à l'Église les nouvelles décisions, le même docteur répondra que « les décisions des conciles n'ont fait autre chose que de donner par écrit à la postérité ce que les anciens avaient cru par la seule tradition ; que de renfermer en peu de mots le principe et la substance de la foi, et souvent, pour faciliter l'intelligence, d'exprimer par quelque terme nouveau, mais propre et précis, la doctrine qui n'avait jamais été nouvelle, en sorte qu'en disant quelquefois des choses d'une manière nouvelle, on ne dit néanmoins jamais de nouvelles choses : *Ut cum dicas nove, non dicas nova*... L'Église n'enseigne jamais des choses nouvelles (4), et, au contraire, elle confond tous les hérétiques en leur faisant voir que leur doctrine est nouvelle. C'est la méthode de *tous les Pères*, et *Vincent de Lérins*, qui l'a si bien expliquée, n'a fait au fond que répéter ce que *Tertullien*, saint *Athanase*, saint *Augustin* et les autres avaient dit aux hérétiques de leur temps et par des volumes entiers. Je ne veux ici rapporter que ce peu de mots de saint *Athanase* : « La foi de l'Église catholique est celle

(1) 1er *Avertis.*, XXXV.
(2) *Lettres* 6 et 7 ; *de Dono per.*, c. xx.
(3) *Com.* I.
(4) 1er *Avert.*, XXXVII.

que Jésus-Christ a donnée, que les Apôtres ont publiée, que les *Pères* ont conservée : l'Église est fondée sur cette foi, et celui qui s'en éloigne n'est pas chrétien »... Quand nous parlons des *saints Pères*, nous parlons de leur consentement et de leur unanimité. Si quelques-uns ont eu quelque chose de particulier dans leurs sentiments, ou dans leurs expressions, tout cela s'est évanoui et n'a pas fait tige dans l'Église : ce n'était pas là ce qu'ils y avaient appris, ni ce qu'ils avaient tiré de la racine... On fera donc toujours à une secte nouvelle, avec *Vincent de Lérins*, ce reproche de saint Paul : « Est-ce de vous qu'est venue la parole de Dieu? ou bien n'est-elle venue qu'à vous seuls (1)? » Ou, pour parler avec saint *Athanase*, on dira aux fidèles : « Distinguez la multitude qui défend l'héritage de ses Pères d'avec la multitude qui est éprise de la nouveauté. »

Après cette savante et triomphante réplique aux accusations téméraires de Jurieu contre les *Pères* des trois premiers siècles de l'Église, au sujet de la prétendue variabilité de leur doctrine, Bossuet fait voir (2) que, d'après Jurieu, les sociniens sont, non seulement chrétiens, mais encore catholiques, et que ce nom, autrefois si précieux et si cher aux orthodoxes, est prodigué jusqu'aux ennemis de la divinité du Fils de Dieu. « Je ne m'étonne donc pas, ajoute-t-il (3), si ces hérétiques triomphent, ni s'ils inondent de leurs écrits artificieux toute la face de la terre... Défiez-vous, mes chers Frères (4), de ces dangereux esprits, de ces hardis novateurs, en un mot des sociniens, qui bientôt, si on les écoutait, ne laisseraient rien d'entier dans la religion chrétienne. »

Le *Deuxième Avertissement, la Réforme convaincue d'erreur et d'impiété par ce ministre*, et le *Troisième Avertissement, Le salut dans l'Église romaine selon ce ministre. Le fanatisme établi dans la Réforme par les ministres*

(1) I *Cor.* XIV., 36.
(2) 1er *Avert.*, XLI.
(3) XLVII.
(4) 1er *Avert.*, XLVIII.

Claude et Jurieu, selon la doctrine des Quakers. Tout le parti protestant exclu du titre d'Église par Jurieu, parurent en novembre et décembre 1689. Ils ne sont que le développement de ces paroles de Bossuet : « Vous avez vu, mes chers Frères, selon ma promesse, dans un premier *Avertissement*, le christianisme flétri et le socinianisme autorisé par votre ministre. Vous avez été étonnés de ce qu'il a dit en faveur d'une secte qui se vante d'avoir porté la Réforme à perfection, en niant la divinité du Fils de Dieu et en affaiblissant tout le christianisme. Mais cessez de vous arrêter à tant de choses étrangess, que vous avez vu qu'il a avancées sur le sujet des sociniens : il en a dit *de plus essentielles* contre lui-même et *contre toute la Réforme*, puisqu'il l'a chargée *d'erreurs capitales*, et dans son commencement et dans son progrès. » — Voilà l'objet du *Deuxième Avertissement* — « Il en a dit encore de *plus importantes* en *faveur de l'Église* catholique, puisqu'il a dit qu'on peut se sauver dans sa communion. » — C'est le sujet principal du *Troisième Avertissement*.

Il est évident que les *Pères* n'étaient plus en cause, quand il s'agissait d'établir, d'après Luther dans son livre *De Servo Arbitrio* et d'après Mélanchton dans ses ouvrages, que « Dieu fait les hommes damnables nécessairement par sa volonté, et que l'adultère de David et la trahison de Judas ne sont pas moins l'œuvre de Dieu que la conversion de saint Paul ». Jurieu a beau se récrier, dire qu'il n'est jamais convenu que Luther et Mélanchton eussent professé une pareille doctrine, et citer Bossuet au tribunal de Dieu comme un insigne calomniateur. Bossuet montre au ministre (1) qu'il avait entièrement oublié un écrit adressé par lui-même, quelques années auparavant, au ministre luthérien Sculter et où il avoue tout ce dont il se défend maintenant, « que, d'après Luther et Mélanchton, Dieu préordonne aux péchés, que Dieu pousse aux péchés, qu'il est en quelque sorte cause du péché ».

(1) 2e *Avert.*, II-VIII.

« M. de Meaux, disait Jurieu (1), devrait bien nous apprendre comment la prédétermination physique des *thomistes* subsiste avec l'indifférence de la volonté. Il devrait nous faire comprendre comment la grâce efficace par elle-même, que lui-même défend, n'apporte à la volonté aucune nécessité. » — L'objection était spécieuse; mais Bossuet n'a garde de confondre avec les vérités de foi une opinion libre comme celle de *saint Thomas* sur la conciliation du libre arbitre et du concours divin. « Il voudrait, répond-il à Jurieu (2), que je lui apprisse comment s'accorde le libre arbitre, ou le pouvoir de faire ou de ne pas faire, avec la grâce efficace et les décrets éternels. Faible théologien, qui fait semblant de ne pas savoir combien de vérités il nous faut croire, quoique nous ne sachions pas toujours le moyen de les concilier ensemble. Que dirait-il à un socinien qui lui... *demanderait d'expliquer* comment l'unité de Dieu s'accorde avec la Trinité?... Que sert d'alléguer ici la grâce efficace et les *thomistes?* Ces docteurs, comme les autres catholiques, sont d'accord à ne point mettre dans le choix de l'homme une inévitable nécessité, mais une liberté entière de faire et ne faire pas. »

Comment ne pas admirer la charité sereine avec laquelle Bossuet conclut : « Souvenez-vous maintenant, mes Frères, des outrageantes paroles dont a usé M. Jurieu, en m'appelant déclamateur, calomniateur, homme sans honneur et sans foi, devant Dieu et devant son juste jugement. Vous voyez qu'il avait tort, et il employait cependant pour vous tromper, non seulement les expressions et les injures les plus atroces, mais encore ce qu'il y a de plus saint et de plus terrible parmi les hommes. Pour toute réparation de tous ces excès, je vous demande seulement, mes Frères, de le bien connaître et de ne plus vous laisser émouvoir à ses clameurs, lorsqu'il se plaint qu'on le calomnie (3). »

Jurieu objectait encore que les molinistes étaient des

(1) IX.
(2) X.
(3) 2e *Avert.*, XII.

demi-pélagiens, et que l'Église romaine « tolère un pélagianisme tout pur et tout cru ». — Bossuet, sans partager l'opinion des molinistes, les défend contre Jurieu. « S'il avait seulement ouvert leurs livres, dit-il, il aurait appris qu'ils reconnaissent pour tous les élus une préférence gratuite de la divine miséricorde, une grâce toujours prévenante, toujours nécessaire pour toutes les œuvres de piété; et dans tous ceux qui les pratiquent une conduite spéciale qui les y conduit. C'est ce qu'on ne trouvera jamais dans les semi-pélagiens... Saint *Augustin* est aussi du nombre des pélagiens, ajoute Bossuet ironiquement, puisqu'il répète si souvent, même contre ces hérétiques, que la grâce vient de Dieu, mais qu'il appartient à la volonté d'y consentir ou de n'y consentir pas (1). »

« Personne, je l'oserai dire, lit-on au début du *Troisième Avertissement*, n'a jamais plus indignement calomnié l'Église romaine que le ministre Jurieu; et néanmoins on va le voir forcé à la reconnaître pour la cité de Dieu, puisqu'il l'avoue pour vraie Église qui porte ses élus dans son sein et dans laquelle on se sauve. Il nie de l'avoir dit et peut-être voudrait-il bien ne l'avoir pas fait. Mais nous allons vous montrer, et cela ne nous sera point fort difficile, premièrement, qu'il l'a dit; secondement, qu'il faut qu'il le dise encore une fois, et qu'il justifie l'Église romaine de toutes les calomnies qu'il lui fait lui-même, à moins de renverser en même temps tous les principes qu'il pose et, en un mot, tout son système de l'Église. »

Voilà ce que l'évêque de Meaux établit avec une lumineuse éloquence. Il venge l'Église romaine de l'accusation d'*idolâtrie*, formulée par Jurieu, qui prétendait que, par le culte des saints, inconnu cent ans avant saint Léon, l'idolâtrie régnait dans le siècle de saint *Basile*, de saint *Ambroise*, de saint *Chrysostome*, de saint *Jérôme*, de saint *Grégoire de Nazianze*, de saint *Augustin*, qui honoraient les saints et leurs reliques. « Cette *superstition*, dit Bossuet, était-ce une

(1) *De Spiritu et litt.*, c. XXXIII, n. 57 et 58.

idolâtrie, ou n'en était-ce pas une? Si c'en était une, ils sont damnés; et si ce n'en était pas une, nous sommes absous..... Quelle erreur de vouloir excuser les Pères et les chrétiens des quatrième et cinquième siècles, sous prétexte qu'ils n'idolâtraient qu'en particulier, que l'idolâtrie n'était pas publique, pendant qu'on nous avoue qu'elle était *régnante*, pendant qu'on la reconnaît dans les sermons de ces Pères, qui sans doute étaient publics?... « Qu'on mette, disait saint *Ambroise*, ces triomphantes victimes (les martyrs et leurs reliques) dans le lieu où Jésus-Christ est l'hostie. » — « Les fidèles, dit saint *Jérôme*, regardent les tombeaux des saints martyrs comme les autels de Jésus-Christ. » — « Nous honorons leurs reliques, dit saint *Augustin*, jusqu'à les placer sur la sublimité du divin autel. » — « Qu'on ne dise pas que *ces Pères* n'employaient point envers Dieu les mérites des saints; car, au contraire, on convient que c'est par là qu'on commença... Qu'on ne dise pas que du moins l'Église n'avait pas été avertie de la prétendue erreur de ce culte; car elle l'avait été par Vigilance, que saint *Jérôme* mit en poudre dès sa naissance (1). »

L'Église romaine n'est pas plus antichrétienne qu'elle n'est idolâtre, et il ne faut point voir en elle la Babylone de l'*Apocalypse*; car d'abord Luthériens et Zwingliens mettaient au nombre des saints les plus zélés défenseurs de l'Église et de la croyance romaine : un saint *Bernard*, un saint *Bonaventure*, un saint *François*; et puis Luther reconnaissait en termes magnifiques le salut et la sainteté dans cette Église (2); enfin, tous ceux qui cherchent la vérité reconnaîtront les avantages plus éclatants que le soleil de l'Église catholique romaine au-dessus de toutes les autres sociétés qui s'attribuent le titre d'Église (3). « Il faudrait y revenir pour assurer son salut, comme à celle à qui ses ennemis mêmes rendent témoignage, puisque les ministres, qui l'attaquent avec tant de haine, qui osent même donner

(1) 3e *Avert.*, IX.
(2) 3e *Avert.*, XVI.
(3) XVII.

la préférence sur elle à une Église arienne, sont forcés par la vérité à la reconnaître ; qu'ils sont encore obligés à reconnaître dans certains points l'autorité infaillible de l'Église universelle et les promesses sur lesquelles elle est fondée (1). »

Le *Quatrième Avertissement*, *La Sainteté et la concorde du mariage chrétien violées*, parut en 1690. C'est le plus court de tous, et on y trouve condensée en quelques pages admirables la doctrine de l'Église sur l'unité et l'indissolubilité (2) du mariage chrétien, en réponse à Jurieu qui avait osé entreprendre l'apologie de Luther et de Mélanchton, autorisant, dans une consultation célèbre, le landgrave de Hesse à garder deux femmes à la fois comme épouses légitimes : Bossuet avait rapporté le fait dans le VI[e] livre de l'*Histoire des Variations*, et les preuves authentiques étaient connues de toute l'Europe.

Le *Cinquième Avertissement*, le *Fondement des empires renversé par ce ministre*, 1690, est un magnifique traité de politique toute moderne, où sont proposées aux méditations des philosophes et des hommes d'État les questions de l'autorité des rois, de la souveraineté du peuple, et les maximes éternelles que l'expérience des siècles a consacrées pour le repos du corps social.

Aux maximes séditieuses qu'a établies Jurieu et qui « tendent à la subversion de tous les empires et à la dégradation de toutes les puissances établies de Dieu », Bossuet oppose l'esprit de l'Église, tourmentée et persécutée jusqu'aux dernières extrémités durant trois cents ans : « C'est un miracle visible qu'on ne voie, durant tous ces temps, ni sédition, ni révolte, ni aigreur, ni murmure parmi les Chrétiens. » « Plus il y aura de chrétiens, disaient-ils avec *Tertullien*) (3) à leurs persécuteurs, plus il y aura de gens

(1) XXXIII.

(2) Bossuet ne traite pas *ex professo* la question du divorce. Il dit seulement que c'est une règle inviolable de ne point permettre les secondes noces à l'une des parties qu'après que les preuves de la mort de l'autre sont constantes. On n'a point égard aux captivités ni aux absences les plus longues : « L'Église parle toujours pour l'absent et ne permet pas qu'on l'oublie ni qu'on mette au rang des morts celui pour qui le soleil se lève encore ».

(3) *Apol.*, c. XXXVI et seq.

de qui jamais vous n'aurez rien à craindre. » Il n'y a donc rien de plus opposé à l'ancien christianisme que ce christianisme réformé qui fait un point de religion de la révolte, tandis que l'autre en a fait un de l'obéissance et de la fidélité (1). »

« La Réforme n'est pas chrétienne, parce qu'elle n'a pas été fidèle à ses princes et à sa patrie », voilà la thèse que Bossuet veut établir.

Il montre d'abord que la « maxime de M. Jurieu, qu'on peut faire la guerre à son prince et à sa patrie pour défendre sa religion », est née dans l'hérésie, comme on le voit par l'histoire (2) des manichéens, des donatistes, des fureurs de leurs circoncellions rapportées en tant de passages de saint *Augustin*, des albigeois, des vicléfites, des hussites, des taborites, des luthériens et des calvinistes. La Réforme est convaincue par des preuves authentiques, irrécusables (3), puisées dans les registres des villes, « d'avoir entrepris par maximes et comme par précepte divin les guerres qu'elle semblait détester au commencement ».

Bossuet discute ensuite la réponse qu'oppose M. Jurieu à l'exemple de l'ancienne Église, où « la soumission des premiers chrétiens, dit-il, n'était que de conseil, et en tout cas un précepte accommodé à un certain temps (4) ». « Il n'y a personne qui ne soit touché, quand on voit les martyrs dans leur passion, entre les mains et sous les coups des persécuteurs, les conjurer « par le salut et la vie de l'Empereur », comme par une chose sainte, de contenter le désir qu'ils avaient de souffrir pour Jésus-Christ. » Saint Jules se fait gloire d'avoir bien servi les empereurs à la guerre; cent autres en ont fait autant. *Tertullien*, dont on aurait le plus à craindre des maximes outrées, n'hésite point à dire au sénat et aux magistrats de Rome, au nom de tous les chrétiens : « Nous sommes comme tous les autres citoyens

(1) 5e *Avert.*, I.
(2) III.
(3) *Epist.* III *ad Victorian.*
(4) V, VI, VII.

dans les exercices ordinaires : nous labourons, nous naviguons, nous faisons la guerre avec vous, etc. (1). » *Athénagoras*, saint *Justin*, *Tertullien*, « commencent par déclarer qu'ils ne manquent à rien ni envers Dieu, ni envers l'Empereur et sa famille; qu'ils paient fidèlement les charges publiques selon le commandement de Jésus-Christ : « Rendez à César ce qui est à César (2) »; qu'ils font des vœux continuels pour la prospérité de l'empire, des empereurs, des officiers, du sénat, des armées; qu'à la réserve de la religion, dans laquelle leur conscience ne leur permet pas de s'unir avec eux, ils les servent avec joie dans tout le reste, priant Dieu de leur donner avec la souveraine puissance de saintes intentions (3) ». Ils appellent leur fidélité envers leurs princes, « la piété, la foi, la religion envers la seconde majesté, envers l'empereur que Dieu a établi et qui exerce la puissance sur la terre (4) ». Ils disent aux persécuteurs par la bouche de Tertullien, dans la plus sainte et la plus docte Apologie qu'ils leur aient jamais présentée : On ne nous a pas conseillé de nous soulever; mais cela nous est défendu, *vetamur* (5); ni : C'est une chose de perfection, mais C'est une chose de précepte, *praeceptum est nobis;* ni que c'est bien fait de servir l'empereur, mais que c'est une chose due, *debita imperatoribus,* et due encore, comme on a vu, à titre de religion et de piété : *Pietas et religio imperatoribus debita;* ni qu'il est bon d'aimer le prince, mais que c'est une obligation et qu'on ne peut s'en empêcher à moins de cesser en même temps d'aimer Dieu qui l'a établi : *Necesse est ut et ipsum diligat* (6). C'est pourquoi on n'a rien fait et on n'a rien dit, durant trois cents ans, qui fît craindre la moindre chose ou à l'empire et à la personne des empereurs ou à leur famille, et *Tertullien* disait, comme on a vu, non seulement que l'État n'avait rien à

(1) *Apolog.*, cap. XXXVII, XL, XLV.
(2) *Legat. pro Christ.*
(3) *Apolog.*, I, 1.
(4) *Apolog.*, 5, 30, 32, 34, 35, 36.
(5) *Apolog.*, cap. XXXII, XXXVI.
(6) *Ad Scap.*, cap. II.

craindre des chrétiens, mais que, par la constitution du christianisme, il ne pouvait arriver de ce côté-là aucun sujet de crainte : *A quibus nihil timere possitis*, parce qu'ils sont d'une religion qui ne leur permet pas de se venger des particuliers et à plus forte raison de se soulever contre la puissance publique... Et on ne peut pas ici nous alléguer le caractère excessif de *Tertullien*, ni ces maximes outrées, qui défendaient de prendre les armes pour quelque cause que ce fût; car l'Église ne se fondait pas sur ces maximes, qu'elle réprouvait (1) ».

Jurieu traitait *Tertullien* de déclamateur et d'esprit outré, lorsqu'il dit que « les chrétiens remplissaient les villes, les citadelles, les armées, les palais, etc. ». — Bossuet lui répond que « si l'Église, si étendue du temps des Apôtres saint Jacques et saint Paul, qui disaient que « la foi était annoncée par tout l'univers (2) », ne cessait de s'augmenter tous les jours sous le fer et le feu, comme il avait été prédit, ce n'était pas un excès à Tertullien de dire, deux cents ans après la prédication apostolique, que tout était plein de chrétiens. « Les gentils eux-mêmes en convenaient. C'étaient eux, dit Tertullien, qui se plaignaient qu'on trouvait partout des chrétiens; que la campagne, les îles, les châteaux, la ville même en était obsédée (3). » Quelque outré qu'on s'imagine Tertullien, l'Église pour qui il parlait lui aurait-elle permis ces prodigieuses exagérations, afin qu'on pût la convaincre de faux et qu'on se moquât de ses vanteries? Quand donc Tertullien dit aux gentils que les chrétiens pouvaient se faire craindre à l'empire, autant du moins que les Parthes et les Marcomans, si leur religion leur permettait de se faire craindre à leurs souverains et à leur patrie (4), si c'était une expression forte et vigoureuse, ce n'était pas une vaine ostentation. « Nous faisons, disait Tertullien (5), presque la plus grande partie de toutes les

(1) 5e Avert., XIII.
(2) Rom., I, 8; Col., I, 6.
(3) Ad Jul. Just. Adv. Tryph.
(4) Apolog., c. 37.
(5) Ad Scap., c. II.

villes. » Et encore : « Que n'y aurait-il pas à craindre de gens si unis, si courageux, ou plutôt si intrépides, et en même temps si maltraités (1)? » « Mais, ajoute-t-il, non seulement il ne s'est point trouvé parmi nous de Niger, ni d'Albin, ni de Cassius; mais il ne s'y est point trouvé de Négriens, ni de Cassiens, ni d'Albiniens. » Si Tertullien est outré quand il raconte la multitude des fidèles, saint *Cyprien* ne l'est pas moins, lorsqu'il écrit à Démentrien, un des plus grands ennemis des chrétiens : « Admirez notre patience de ce qu'un peuple si prodigieux ne songe pas seulement à se venger de votre injuste violence. » *Eusèbe* raconte que, sous Dioclétien, les tyrans étaient obligés « par une feinte pitié à modérer la persécution, pour flatter le peuple romain, dont les Chrétiens faisaient dès lors une partie si considérable ». On trouve dans *Eusèbe* et *Lactance* les derniers ordres que saint Maurice et la légion thébaine donnèrent aux députés de leur corps pour porter leurs sentiments à Maximien : « On y voit les saintes maximes des chrétiens fidèles à Dieu et au prince, non par faiblesse mais par devoir. » A la fin, on eut la paix, mais sans force, et seulement, dit saint *Augustin*, « à cause que les chrétiens firent honte, pour ainsi dire, aux lois qui les condamnaient et contraignirent les persécuteurs à les changer ». « Julien, dit saint *Grégoire de Nazianze* (2), ne songea pas que les persécutions précédentes ne pouvaient pas exciter de grands troubles, parce que notre doctrine n'avait pas encore toute son étendue et que peu de gens connaissaient la vérité (3); mais maintenant que la doctrine salutaire s'était étendue de tous côtés et qu'elle dominait principalement parmi nous, vouloir changer la religion chrétienne, ce n'était rien moins entreprendre que d'ébranler l'empire romain et mettre tout au hasard. » Saint *Grégoire de Nazianze* raconte encore que des soldats chrétiens ayant brûlé de

(1) *Apol.*, c. XXXVII.
(2) *Orat.* 3 *in Jul.*
(3) « Ce qu'il faut faire toujours entendre, dit Bossuet, en comparaison du prodigieux accroissement arrivé durant la paix sous Constantin et sous Constance. »

l'encens devant les idoles et la statue de Julien, lui rapportèrent le don qu'ils venaient d'en recevoir pour prix de ce culte ambigu : « Nous sommes, nous sommes chrétiens, dirent-ils, et le don que nous avons reçu de vous n'est pas un don, mais la mort (1). » « Quand Julien leur disait : Offrez de l'encens aux idoles, ils le refusaient; quand il leur disait : Marchez, combattez, ils obéissaient sans hésiter, comme dit saint *Augustin;* ils distinguaient le Roi éternel, parce que, dit le même Père, lorsque les impies deviennent rois, c'est Dieu qui le fait ainsi pour exercer son peuple, de sorte qu'on ne peut pas ne pas rendre à cette puissance l'honneur qui lui est dû, ce qui détruit en un mot toutes les gloses de M. Jurieu (2). »

Cependant Bossuet insiste et prouve que l'empereur Julien lui-même n'entra jamais dans aucune défiance de ses soldats qu'il persécutait (3), et que Juventin et Maximin, deux hommes de guerre de grande distinction parmi les troupes, « moururent, au rapport de Théodoret, en lui reprochant ses idolâtries et lui disant en même temps qu'il n'y avait que cela qui leur déplût dans son empire (4) »; ils montraient bien en cela qu'ils distinguaient ce que Dieu avait mis dans l'empereur de ce que l'empereur faisait contre Dieu.

Les chrétiens, obéissants sous les princes infidèles le furent aussi sous les princes hérétiques, « parce que le règne et l'autorité de régner viennent de Dieu et qu'il faut rendre à César ce qui est à César ». C'est ce qu'enseignait saint *Hilaire;* c'est ce qu'enseignait *Osius*, écrivant à l'empereur au nom de tous les évêques : Dieu vous a commis l'empire et à nous l'Église; et comme celui qui affaiblit votre empire par des discours pleins de haine et de malignité, s'oppose à l'ordre de Dieu, ainsi vous devez prendre garde que, tâchant de vous attirer ce qui appartient à

(1) *Oratio* 3.
(2) 5e *Avert.*, XVI et XVII.
(3) XVII.
(4) *Theod.*, III. 15.

l'Église, vous ne vous rendiez coupable d'un grand crime. Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ; ainsi ni l'empire ne nous appartient, ni l'encensoir, ni les choses sacrées ne sont à vous (1). » Saint *Athanase* n'avait point d'autre sentiment, lorsqu'il protestait au même empereur de lui être toujours obéissant et lui déclarait que lui et les catholiques dans toutes leurs assemblées lui souhaitaient une longue vie et un règne heureux. Tous les évêques lui faisaient de pareilles déclarations et même dans les conseils. Ce courageux confesseur de Jésus-Christ, saint *Lucifer de Cagliari*, adressa à cet empereur un livre dont le titre était : *Qu'il ne faut point épargner ceux qui offensent Dieu en reniant son fils;* toutefois, il y établit comme un principe constant « qu'on demeure toujours débiteur envers les puissances souveraines, selon le précepte de l'Apôtre »; de sorte qu'il n'y a rien à faire contre l'empereur que « de mépriser les ordres impies qu'il donne contre Jésus-Christ, et tout au plus lui dénoncer librement qu'il est anathème (2) ». Saint *Athanase*, accusé d'avoir aigri contre Constance l'esprit de ses frères, s'en défend comme d'un crime, en faisant voir à Constance, dont il était sujet, qu'il ne lui avait jamais manqué de fidélité. Saint *Basile* rendit à Modeste, que l'empereur lui envoyait, toutes sortes de devoirs (3). *Eusèbe de Samosate*, craignant quelque émotion populaire contre celui qui lui portait l'ordre de se retirer, l'avertit de prendre garde à lui et lui récita ce précepte apostolique « qu'il faut obéir aux rois et aux magistrats (4) ». Saint *Ambroise* était le plus fort dans Milan, lorsque l'impératrice Justine, arienne, y fit faire tant de violences en faveur des hérétiques; mais il n'en fut pas moins soumis, ni n'en retint pas moins tout le peuple dans le respect, disant toujours : « Je ne puis pas obéir à des ordres impies, mais je ne dois point combattre; toute ma

(1) *Apud Athanas., Histor. Arian.*, n. 44.
(2) *Athan. Epist. de Syn.*
(3) *Greg. Naz. Orat.* 20.
(4) *Ibidem.*

force est dans mes prières, etc (1). » Et quand le peuple disait : « O César, nous ne combattons pas, mais nous vous prions », saint Ambroise s'écriait : « Voilà parler, voilà agir comme il convient à des chrétiens. » Sous l'impitoyable persécution des Genséric et des Hunéric, ariens, les catholiques résistèrent, dit saint *Gélase,* mais ce fut « en endurant avec patience les dernières extrémités (2) ». Saint *Fulgence*, l'honneur de l'Afrique comme de toute l'Église d'alors, écrivait à un de ces rois hérétiques (3) : « Quand nous vous parlons librement de notre foi, nous ne devons pas pour cela vous être suspects ou de rébellion ou d'irrévérence, puisque nous nous souvenons toujours de la dignité royale et des préceptes des Apôtres qui nous ordonnent d'obéir au roi. »

« Ainsi, conclut Bossuet, fort de l'autorité des *Pères* des cinq premiers siècles de l'Église, ainsi l'opposition entre les premiers chrétiens et nos chrétiens réformés est infinie. »

Mais Jurieu a produit des exemples « en faveur des guerres civiles de religion », et d'abord celui de Jésus-Christ même disant à ses Apôtres, le soir de la Cène : « Prenez vos épées. » — Bossuet répond que le Sauveur, en déclarant aux Juifs « qu'il était tous les jours au milieu d'eux et qu'ils ne l'avaient pas arrêté », leur en reconnaissait le droit et qu'il avait repris saint Pierre d'avoir frappé des soldats. Il faut donc conclure de ce passage, comme fait saint *Chrysostome,* « qu'on doit souffrir les persécutions avec patience et douceur, et que c'est là ce que le Sauveur a voulu montrer (4) ».

Les autres exemples apportés par Jurieu et tirés des Machabées et de David ne sont pas plus concluants que le premier. Il en est de même des raisonnements du ministre en faveur des guerres de religion : « Le droit de la propre conservation est un droit inaliénable », dit-il. Mais les chré-

(1) *Oratio de Basil.*, *epist.* 32, *nunc* 21.
(2) *Epist.* 13.
(3) *Ad Trasim.* lib. I, c. II.
(4) *Homil.* 83 *in Joan.*

tiens persécutés n'ont jamais songé à ce prétendu droit à l'insurrection. Antioche n'y pensait pas, lorsqu'elle fut menacée d'être ruinée par Théodose le Grand, dont elle avait renversé les statues. Saint *Chrysostome* met cette raison dans la bouche de Flavien, qu'il n'était pas juste de punir toute une ville de l'attentat de quelques particuliers; mais il ne venait à la pensée de personne qu'il fût permis de défendre sa vie contre le prince; au contraire, on ne parlait à ce peuple que de révérer le magistrat. « C'est ce que saint *Chrysostome* inculquait sans cesse, et ce Démosthène chrétien fit sur ce sujet des homélies, dignes, par leur éloquence, de l'ancienne Grèce, et dignes, par leur piété, des temps apostoliques (1).

« J'ai achevé ma démonstration, dit Bossuet (2), et la Réforme est convaincue d'avoir eu, dès son origine un esprit contraire à l'esprit du christianisme et à celui du martyre; à quoi on peut ajouter les assassinats concertés visiblement par le parti, tel qu'a été celui de François, duc de Guise... Les Protestants ne peuvent se réclamer que des donatistes, dont la fureur, dit saint *Augustin*, longtemps déchargée contre les catholiques, se tourna enfin contre eux-mêmes. »

Bossuet traite alors « de la souveraineté du peuple, principe de la politique de Jurieu »; il montre à « quelle profanation de l'Écriture » le ministre s'est livré « pour l'établir ». Telle est pourtant la hauteur et la largeur de vues de l'évêque de Meaux que M. Lanson lui rend hommage en termes éloquents et montre qu'il n'y a pas « tant de quoi se scandaliser, quand on voit Bossuet nier la souveraineté absolue du peuple, c'est-à-dire le prétendu droit à l'insurrection, qui n'est qu'une pernicieuse utopie (3) » et la cause infaillible de la révolution en permanence, ou plutôt de l'anarchie. Il ne censure ni ne blâme aucune forme de gouvernement (4), et il est bien éloigné de croire que tous les

(1) 5e *Avert.*, XXXI.
(2) XXXIV.
(3) *Bossuet*, p. 230.
(4) « Je ne prétends pas disputer, dit-il, qu'il ne puisse y avoir d'autre forme de

peuples doivent être gouvernés par des monarques plus ou moins absolus. Mais il ne veut à aucun prix du principe général de Jurieu : la souveraineté réside dans le peuple comme dans sa source, et il est le maître d'en conférer ou d'en ôter l'exercice au gré de sa volonté.

Le *Sixième et dernier Avertissement, L'Antiquité éclaircie sur l'immutabilité de l'être divin et sur l'égalité des trois personnes. L'état présent des controverses et de la religion protestante* (1), parut en 1691. C'est le plus important de tous à cause des questions qui y sont traitées, à cause de l'étendue que Bossuet a donnée à leur développement, à cause surtout de la force et de la vigueur de ses raisons.

Des trois parties de ce magnifique ouvrage de controverse, les deux dernières : *Que le ministre ne peut se défendre d'approuver la tolérance universelle* et *État présent des controverses et de la religion protestante*, n'ont qu'un rapport fort éloigné avec les saints Pères. Aussi bien Bossuet n'en parle-t-il presque pas. « S'il lisait les anciens docteurs, dit-il à propos de Jurieu (2), avec un autre esprit que celui de contention et de dispute, il aurait vu dans saint *Athanase*, dans saint *Augustin*, dans tous *les Pères*, et dès le commencement de l'arianisme, dans saint *Alexandre d'Alexandrie*, les relations, les propriétés, les notions et les caractères particuliers des personnes divines. » *Athénagore* et saint *Irénée* (3) ont avec raison « opposé les *hommes qui ont été faits* au Verbe dont la coexistence est éternelle ». « Pour ce qui regarde *Tertullien*, quand il lui serait échappé d'employer une fois ou deux le mot de *faire*, au lieu de celui d'*engendrer* (4), il faudrait mettre cette négligence parmi celles que saint *Athanase* a remarquées dans les écrits de quelques anciens (5), « où une bonne intention supplée à une expression trop simple » et trop

gouvernement, ni même examiner si le gouvernement monarchique est le meilleur... »

(1) Contre la sixième, septième et huitième lettres du *Tableau* de M. Jurieu.

(2) CXIII.

(3) *Iren.* lib. II, c. LXIII.

(4) Il s'agit du Père *engendrant* le Verbe, mais ne le créant pas.

(5) *Orat.* 3 et 4.

peu précautionnée. Car au reste, Tertullien, dans le livre le plus suspect, qui est celui Contre Hermogène, a bien montré qu'à l'exemple des *autres Pères*, il exceptait le Fils de Dieu du nombre des choses faites, comme celui par qui tout était fait; et il ne dit pas absolument dans son livre contre Praxéas ce que le ministre lui a fait dire, que Dieu *a fait* son Fils et son Verbe ». — Bossuet défend encore (*Troisième partie*, LXX) les *Pères* « des quatrième et cinquième siècles, les derniers de la pureté de l'Église », d'après Jurieu, qui néanmoins prétend nous faire trouver en eux le règne de l'idolâtrie antichrétienne et même l'Antechrist dans la personne de saint Léon. Il défend aussi les Pères des conciles de Nicée, d'Éphèse, de Chalcédoine, contre les attaques de Jurieu. Il montre (1) que saint *Augustin* a « très bien répondu, en plusieurs de ses ouvrages », à ce principe des sociniens « qu'on ne peut nous obliger à croire ce que nous ne connaissons pas clairement, et qu'il a persuadé tout le monde, excepté les sociniens et M. Basnage ». Ce dernier prétend que « saint Augustin réfute ce principe de la manière la plus pitoyable ». C'était peu de dire la plus faible, ou s'il voulait la plus fausse ; pour insulter plus hautement à saint Augustin, il fallait dire *la plus pitoyable;* et cela sans alléguer la moindre preuve, sans se mettre du moins en peine de dire mieux que saint Augustin, ni de détruire un principe dont il sait que les sociniens aussi bien que les manichéens font leur appui. Il leur a voulu faire le plaisir de leur donner gain de cause contre saint Augustin, et persuader à tout le monde qu'un docteur si éclairé est demeuré court en attaquant le principe qui fait tout le principe de leur hérésie ». — « M. Claude, dit encore Bossuet (2), toujours prêt à défendre la mémoire « du docteur des docteurs », M. Claude ne craint pas d'assurer que « saint *Augustin* flétrit sa mémoire, lorsqu'il soutint qu'il fallait persécuter les hérétiques et les contraindre à la foi orthodoxe, ou bien les exterminer », ce qui est,

(1) 6e *Avert.*, LXXII.
(2) 6e *Avert.*, LXXXIX.

poursuit ce ministre, un sentiment fort terrible et fort inhumain ». Saint Augustin ne proposait pas les derniers supplices, et s'il voulait qu'on exterminât les donatistes, ce n'était que par les moyens que M. Jurieu approuve à présent. Si donc c'est le sentiment des principaux docteurs de la Réforme que saint Augustin a flétri sa mémoire par cette doctrine, les tolérants concluent de même que M. Jurieu se déshonore en conseillant des rigueurs qu'il avait autrefois condamnées. » — Bossuet défend aussi (1) saint *Jérôme*, accusé par Luther d'avoir voulu abolir le terme consubstantiel. « C'est imposer à saint Jérôme; c'est mentir à la face du soleil que de parler de cette sorte, à moins de vouloir compter parmi les plus excellents hommes de l'Église les ariens et les demi-ariens, qui seuls se sont opposés au consubstantiel de Nicée. »

Mais c'est surtout dans la *Première partie* du *Sixième Avertissement*, que Bossuet se montre encore une fois le champion invincible des *Pères* du deuxième, du troisième et même du quatrième siècle, accusés par Jurieu de grandes et notables variations dans la foi, à propos de l'immutabilité de Dieu, de la Trinité et de l'Incarnation, « ce qui est un coup de foudre, qui réduit à néant l'argument tiré » contre les protestants de leurs variations. Il établit « que le ministre renverse ses propres principes et le fondement de la foi par les variations qu'il introduit dans l'ancienne Église (2) ».

« Que de redites importunes! dira M. Jurieu. Il est vrai, ce sont des redites. J'ai relevé toutes les erreurs de M. Jurieu dans mon premier Avertissement; mais je ne vois pas qu'on puisse, sans les répéter, lui faire voir qu'il songe seulement à y faire la moindre réponse dans l'ouvrage qu'il vient de donner pour sa défense... Pourquoi donc se tait-il sur tous ces points, si ce n'est qu'il évite encore autant qu'il peut M. de Meaux?... Il ne s'attache qu'à la Trinité, et il espère se sauver mieux parmi les ténèbres d'un mystère

(1) CXIII.
(2) C'est le titre même de cette *Première partie*.

si impénétrable. Il reste donc à lui faire voir qu'il s'y abîme plus visiblement que dans les autres articles et que ses excuses sont de nouveaux crimes. »

Bossuet fait voir qu'il se justifie d'un blasphème par un autre blasphème, à propos de *Tertullien*, avec qui il veut que les autres anciens soient d'accord, et à qui il fait dire d'abord « que le Fils de Dieu n'a été personne distincte de celle du Père qu'un peu avant la création », puis que « le Verbe, caché dans le sein du Père comme sapience, était seulement son Fils et son Verbe en germe et en semence (1) ».

« Il en est de même des autres pensées que le ministre attribue *aux Pères*. Par exemple, il leur fait nier l'éternité de la génération du Fils; il s'explique : l'éternité de la seconde génération, il l'avoue; de la première, il le nie. Il fallait donc deviner ces deux générations dont il ne disait pas un seul mot... Les autres opinions que le ministre avait imputées aux saints docteurs ne sont pas mieux excusées; et il n'y a personne qui ne voie que ce qu'il dit aujourd'hui dans son *Tableau* est une réformation, et non une explication de son système. Pitoyable réformation, puisque, loin de le relever du blasphème dont il a été convaincu, elle l'y enfonce de nouveau (2). » — Bossuet signale encore (3) « des extravagances, qu'on nous débite comme des oracles » et qui consistent à faire dire par les Pères des trois premiers siècles « que les deux personnes, le Fils et le Saint-Esprit, étaient renfermées dans le sein de la première, comme un enfant est enfermé dans le sein de sa mère ». Voulez-vous ouïr un autre argument également clair? Écoutez ce qu'on attribue à *Tertullien* et aux *autres Pères* : « Dieu dit : *Que la lumière soit*. Voilà la seconde génération du Fils, ce que Tertullien appelle la parfaite naissance du Verbe, et qui fait voir qu'il en reconnaissait une autre IMPARFAITE en comparaison de celle-ci... Si ce n'est

(1) 6e *Avert.*, IV, V et VI.
(2) VII.
(3) VIII et IX.

pas là blasphémer en termes formels contre le Père et le Fils, je ne sais plus ce que c'est. »

Bossuet met ensuite en lumière « l'erreur du ministre, qui ne veut voir la parfaite immutabilité de Dieu ni dans *les Pères* ni dans l'Écriture même... S'il avait lu posément le seul livre de *Tertullien* contre Praxéas, il y aurait trouvé ces paroles sur la personne du Fils de Dieu : « Étant Dieu, il faut le croire immuable et incapable de recevoir une nouvelle forme, parce qu'il est éternel. »

L'auteur du *Livre de la Trinité*, qu'on croit être *Novatien*, suit les idées de Tertullien et déclare comme lui que « tout ce qui change est mortel par cet endroit-là. » « Ce qui fait Dieu, dit encore *Tertullien*, c'est qu'il est toujours ce qu'il est. » *Théophile d'Antioche* procède de même : « Parce que Dieu est ingénérable, c'est-à-dire éternel, il est aussi inaltérable. » *Athénagore* dit aussi que « la Divinité est immortelle, incapable de mouvement et d'altération. » Les *autres anciens* ne parlent pas moins clairement; et si, occupé de toute autre chose que de l'amour de la vérité, le ministre ne veut pas se donner la peine de la chercher où elle est à toutes les pages, « Bullus (1) et son Sculter lui auraient montré dans tous les auteurs qu'il allègue, dans saint *Hippolyte*, dans saint *Justin*, dans *Athénagore*, dans saint *Théophile* d'Antioche et dans saint *Clément d'Alexandrie*, que non seulement le Père, mais encore nommément le Fils est *inaltérable*, *immuable*, *impassible*, *incapable de nouveauté*, *sans commencement*. » Il ne veut pas que *Tertullien*, lorsqu'il dit avec tant de force que « Dieu ne change jamais, ni ne peut être autre chose que ce qu'il était, à cause qu'il est éternel », ait puisé cette belle idée de l'endroit où Dieu se nomme lui-même : *Celui qui est*. Il ne veut pas (2) que les anciens aient entendu la belle interprétation que le prophète Malachie a donnée de cette parole : *Celui qui est*, lorsqu'il fait encore dire à Dieu : Je suis le *Sei-*

(1) Bossuet l'appelle « le plus savant des protestants » en matière de patrologie (VII).
(2) Article II, XIV.

gneur, le *Jéhovah*, celui qui est et ne change point. »

Bossuet établit aussi (article III) « que le ministre détruit non seulement l'immutabilité, mais encore la spiritualité de Dieu ». Car il s'agit de savoir, non pas si nous tirons bien les conséquences de la doctrine *des Pères*, mais « si les Pères ont pu dire au sens littéral, comme veut M. Jurieu, que Dieu se *développât* et *descendît* sans en faire un corps (1). Ce n'est pas moi qui harcèle la théologie des anciens; c'est lui qui la fait absurde et impie. » — Jurieu fait aussi « la Trinité véritablement informe en toutes façons » par un blasphème et une erreur, qu'il attribue *aux Pères* (article IV). L'inégalité que *quelques Pères* ont semblé mettre dans la façon de parler entre les personnes divines, à cause de leur origine et de leur ordre, est supportable en un sens, puisque le Père est et sera toujours le premier, le Fils toujours le second, et le Saint-Esprit toujours le troisième. Mais cet ordre immuable n'emporte point d'inégalité de perfection ni de culte, « comme le reconnaissent saint *Clément d'Alexandrie*, saint *Athanase* et saint *Augustin* (2), parlant de l'autorité de principe, qui semble attribuer au Père quelque chose de plus grand, quoique le Père ne soit pas plus grand que sa sagesse, que sa raison, que son Verbe et son éternelle pensée. « Vous paraissez étonné de ce que saint *Justin* a dit que le Fils de Dieu est engendré par le conseil et la volonté de son Père : ne parlez point de Dieu, ou avant que de lui appliquer les termes vulgaires, dépouillez-le auparavant de toute imperfection », comme *les Pères* ont eu soin d'entendre ces paroles : « Faisons l'homme », comme *Tertullien*, comme les *anciens docteurs* ont épuré le mot de ministre appliqué au Fils qui est par rapport au Père, ainsi que parle saint *Clément d'Alexandrie*, « sa volonté toute-puissante », son commandement, au même titre qu'il est sa parole. » Selon la remarque de saint *Athanase*, non seulement Dieu est un par l'unité de son essence, mais en-

(1) XXII.
(2) *Tract.* 21 *in Joan.*, n. I et seq.

core la distinction qui se trouve entre les personnes se rapporte à un seul principe qui est le Père, et même de ce côté-là se résout finalement à l'unité pure (XXXIV-XLI). — Si M. Jurieu n'était point entêté des erreurs qu'il cherche dans *les Pères*, il verrait que ni *Tertullien*, ni saint *Justin* ne se sont égarés en comparant le Père et le Fils à deux flambeaux, au soleil et à ses rayons. « *Tous les Pères* sont uniformes sur la parfaite simplicité de l'Être divin, et *Tertullien* lui-même, qui, à parler franchement, corporalise trop les choses divines, ne laisse pas, en écrivant contre Hermogène, de convenir d'abord avec lui « que Dieu n'a point de parties et qu'il est indivisible. Il ne fallait donc pas imaginer dans la doctrine *des Pères* ce monstre d'inégalité, sous prétexte de ces expressions qu'ils ont bien su épurer et bien su dire avec tout cela que le Fils de Dieu était sorti parfait du parfait, éternel de l'éternel, Dieu de Dieu. C'est ce que disait saint *Grégoire*, appelé par excellence le faiseur de miracles; et saint *Clément d'Alexandrie* disait aussi qu'il était le Verbe, né parfait d'un Père parfait. » (XLV, XLVI.)

Bossuet parle ensuite (1) des « prodiges d'égarement du ministre, qui veut trouver l'inégalité des personnes divines jusque dans le concile de Nicée », sous prétexte qu'il y a dans ce concile des expressions tirées de *Tertullien* : « Le Fils est une lumière allumée à une lumière », ce qui veut dire inégalité. — S'il est vrai que le concile, en disant lumière de lumière, ait eu Tertullien en vue, bien éloigné d'avoir établi l'inégalité, il aura plutôt établi l'unité et l'égalité parfaite; car Tertullien ne prenait pas ces mots « dans leur dernière et plus basse grossièreté ». Donc, ou les Pères de Nicée ne songeaient point à *Tertullien*; ou Tertullien ne prenait pas le terme de portion à la rigueur; ou saint *Athanase* (2), qui a tant aidé à composer le symbole de Nicée, ne savait pas qu'on y avait mis cette pensée de Tertullien

(1) 6e *Avert.*, Article VI.

(2) Bossuet cite son traité composé exprès pour expliquer le symbole de Nicée, et où le Père est appelé τὸ ἀμερὲς, sans partie.

dans le dessein d'en faire un asile à l'erreur de l'inégalité. Saint *Hilaire*, son contemporain et un si docte interprète du symbole de Nicée, rejette aussi en termes formels avec horreur ce que les ariens imputaient au concile de Nicée, que « le Fils était une portion détachée du tout ». *Eusèbe de Césarée*, qui était présent au concile, dans la lettre qu'il écrivit à son Église sur le mot de consubstantiel, raconte qu'en proposant les difficultés qu'il trouvait dans cette expression et dans celle de substance, on lui avait répondu que « sortir de la substance du Père ne signifiait autre chose que sortir de lui en telle sorte qu'on n'en soit pas une portion », si bien qu'en tout et partout ce fondement d'inégalité qu'on tire de *Tertullien* était banni du symbole ». D'ailleurs, « il ne paraît pas que le concile ait songé (à Tertullien) plutôt qu'à saint *Hippolyte*, où l'on trouve la même expression, ou aux autres anciens docteurs et à la commune tradition », inspirée par le passage où saint Paul appelle le Fils « la splendeur et l'éclat de la gloire de son Père » : c'est à ce passage que saint *Athanase* et les autres ont perpétuellement recours pour expliquer cette comparaison.

Jurieu s'égarait encore en voulant trouver dans le concile de Nicée les deux prétendues nativités du Verbe (article VII). — C'est une découverte que personne jusqu'au ministre n'avait jamais faite, comme on peut le voir par ce que disent saint *Athanase* et saint *Hilaire*, répondant aux ariens : « Vouloir trouver un autre sens (que ces auteurs) dans les anathématismes du concile, c'est y vouloir trouver un sens que les Pères de ce temps-là et ceux mêmes qui y ont été présents, pour ne pas parler de la postérité, n'ont pas connu ». Les Pères de Nicée, disaient que le Verbe, étant tiré de la substance de son Père, était en tout et partout immuable et inaltérable comme lui. On trouve à toutes les pages de saint *Athanase* la parfaite immutabilité de Dieu; il demandait aux ariens « quelles bornes ils voulaient donner à ses changements ». « C'est, continue ce Père, une impiété et un blasphème d'admettre dans le Fils de Dieu la moindre mutation, puisque la moindre, qui serait déjà

en elle-même un grand mal, aurait encore celui de lui en attirer d'infinies... Telle est la doctrine que ces grands personnages, saint *Alexandre d'Alexandrie* et saint *Athanase*, alors son diacre et depuis son successeur, portèrent au concile de Nicée. Saint *Hilaire* n'en dit pas moins qu'eux », et les Pères de ce saint concile ont eu, comme les autres, une idée parfaite de l'immutabilité. (LVIII).

Jurieu, convaincu d'avoir calomnié et fait arianiser, non seulement des docteurs particuliers, les saints Pères et l'Église des trois premiers siècles, mais encore un concile œcuménique, celui que les chrétiens ont toujours le plus révéré, le concile de Nicée, auquel « il fait établir trois naissances du Fils de Dieu, au lieu de deux qu'il confesse, l'une du Fils comme Dieu et l'autre comme homme » (article VIII), Jurieu est encore pris en flagrant délit de « mauvaise foi dans les passages qu'il produit des docteurs des premiers siècles » (article X). — Il y a là une discussion aussi savante que claire et précise, où Bossuet reprend un à un les textes allégués par son adversaire, textes d'*Athénagore*, « philosophe athénien et l'auteur d'une des plus belles et des plus anciennes apologies de la religion chrétienne » (LXIX), textes de saint *Hippolyte*, textes de saint *Cyprien*, de saint *Clément d'Alexandrie*, où il n'y a pas un seul trait de l'erreur que lui prête Jurieu; il « conclut sans crainte que le ministre n'entend pas les Pères qu'il a cités, et que c'est par un aveugle entêtement de trouver des variations qu'il les implique dans l'erreur. » (LXIV-LXXVIII.)

Bossuet montre aussi (article XI) que Jurieu « tombe manifestement dans l'extravagance », en abusant de comparaisons et de métaphores employées par les Pères pour expliquer la génération du Verbe, et dans lesquelles il ne faut pas voir « des expressions précises et littérales ». Ainsi, « tous les Pères ont entendu, après l'Écriture, que le Fils de Dieu était son Verbe, sa parole intérieure, son éternelle pensée, et sa raison subsistante, parce que verbe, parole et raison, c'est la même chose... *Tertullien* dit que cette prononciation extérieure où Dieu profère ce qu'il pensait, en

disant : *Que la lumière soit faite*, et le reste, est la parfaite nativité du Verbe : le ministre conclut de là que le Verbe en toute rigueur est vraiment enfanté, que le Verbe change et acquiert sa perfection par cette seconde naissance;... qu'avant que Dieu eût parlé le Verbe était dans son sein, mais seulement comme conçu, au lieu que par sa parole, il a été vraiment engendré et mis au monde ». Voilà dans Tertullien tout le fondement de ces enveloppements tant vantés... Et parce que cet auteur a entassé comparaison sur comparaison, et métaphore sur métaphore, pour trouver parmi les anciens des variations plus que dans les termes, il faudra leur faire tout dire à la lettre et embrouiller toute leur théologie. » — Bossuet force Jurieu à convenir que le Verbe, ayant créé le ciel et la terre, d'après saint Jean, ne les a pas faits avant d'être lui-même, et que par conséquent il existait avant le *Fiat lux*. « Mais pourquoi, me dira-t-on, ne voulez-vous pas que Tertullien ait pu penser des extravagances? Si c'était Tertullien tout seul, quoiqu'il n'y ait aucune apparence qu'il en ait pensé de si énormes, ce ne serait pas la peine de disputer pour ce seul auteur. Mais puisque vous ne voulez excepter de ces folles imaginations aucun auteur des trois premiers siècles, vous mettez en vérité trop d'insensés à la tête de l'Église chrétienne. » Jurieu, en effet, croit trouver les erreurs de Tertullien dans *Lactance*, saint *Hippolyte*, *Théophile d'Antioche*. « Mais a-t-il pris au pied de la lettre les expressions de ces Pères? Point du tout;... on le voit bien par l'absurdité excessive d'un sentiment qui ne peut jamais être tombé dans une tête sensée. Pourquoi donc ne pas ouvrir les yeux à de semblables absurdités qu'il attribue lui-même à ces Pères? » Pourquoi ne pas reconnaître, comme le fait Bullus, qu'ils ont parlé par figure? Pourquoi prêter une « folie consommée », non à trois ou quatre inconnus, mais à tous les Pères des trois premiers siècles? Pourquoi prendre toujours à la lettre *Tertullien*, « le plus figuré, pour ne pas dire le plus outré de tous les auteurs? » Jurieu lui-même l'appelle « un esprit de feu, qui ne savait garder de mesure en rien

et qui outrait tout. » Il ne faut donc pas « vouloir trouver de la justesse dans une imagination qu'on suppose si échauffée... Tertullien se sera contredit, oublié : il n'y aurait pour cette fois qu'à « laisser là ce dur Africain, sans faire un crime à toute l'Église des obscurités de son style et des irrégularités de ses pensées ».

Comme ce serait là presque une exécution d'un Père auquel il doit tant, Bossuet ajoute aussitôt (1) : « Je ne parle pas en cette sorte de Tertullien, dans l'opinion de ceux qui s'imaginent avoir droit de le mépriser, à cause que son style est forcé et qu'il s'abandonne souvent à sa vive et trop ardente imagination ; car il faut avoir perdu tout le goût de la vérité pour ne pas sentir dans la plus grande partie de ses ouvrages, au milieu de tous ses défauts, une force de raisonnement qui nous enlève, et sans sa triste sévérité, qui à la fin lui fit préférer les rêveries du faux prophète Montan à l'Église catholique, le christianisme n'aurait guère eu de lumière plus éclatante. Je ne l'abandonne donc pas en cet endroit, et je croirais, au contraire, pouvoir faire voir, s'il en était question, que tout ce qu'il a de dur dans son livre contre Hermogène, il ne le dit pas selon sa croyance, mais en poussant son adversaire selon ses propres principes. Maintenant il me suffit de démontrer l'injustice de notre ministre, qui ne cite de bonne foi *aucun des Pères* qu'il produit, et qui renverse lui-même le témoignage qu'il tire de Tertullien, en voulant le prendre à la lettre dans un endroit où il avoue qu'il est outré au-delà de toute mesure. » *Les Pères* ont très bien compris et exposé la génération éternelle du Verbe (XCVI).

Mais voici « les fourberies, la friponnerie de l'évêque de Meaux », au dire du bouillant Jurieu. Bossuet le renvoie au P. Petau et à Bullus tout ensemble, pour apprendre les vrais sentiments des Pères des trois premiers siècles : or, Bullus est le grand ennemi du P. Petau. Quelle épouvantable audace que de faire aller ensemble des auteurs si op-

(1) 6e *Avert.*, XCV.

posés! — Mais, répond Bossuet, Bullus réfute le second tome des *Dogmes théologiques* du P. Petau, et je ne cite qu'une Préface postérieure, dont Bullus ne parle qu'une fois et en passant, et où le savant Jésuite « enseigne la vérité à pleine bouche », (C, CI, II) en montrant même dans *Origène* « la divinité de la Trinité adorable », dans saint *Denis* d'Alexandrie « la coéternité et la consubstantialité du Fils », dans saint *Grégoire Thaumaturge* « un Père parfait d'un Fils parfait, un Saint-Esprit parfait, etc., tout le substantiel de la foi bien avant la dispute, avec moins de précaution dans le discours, comme disait saint *Jérôme*, mais demeurant le même jusque dans *Tertullien*, dans *Novatien*, dans *Arnobe*, dans *Lactance* même et dans les auteurs les plus durs. »

Jurieu croyait avoir écrasé Bossuet en le mettant aux prises avec deux savants auteurs catholiques, le P. Petau et le célèbre Huet, et en lui disant que, « s'il avait traversé comme eux le pays de l'antiquité, il n'aurait pas fait des avances si téméraires, mais qu'il ne savait rien d'original dans l'histoire de l'Église, etc. » — L'évêque de Meaux répond avec une noblesse admirable à cette attaque du ministre : « Quelle preuve nous donne-t-il de leur grand savoir dans les ouvrages des Pères? J'en rougis pour lui; c'est qu'ils les ont faits ce qu'ils ne sont pas, de son aveu propre; c'est-à-dire le P. Petau formellement arien, et M. Huet guère moins... Pour moi, je ne veux disputer du savoir ni avec les vivants ni avec les morts; mais aussi c'est trop se moquer de ne les faire savants que par les fautes dont on les accuse et de ne prouver leurs voyages dans ces vastes pays de l'antiquité que parce qu'ils s'y sont souvent déroutés. Je lui ai montré le contraire du P. Petau par sa savante Préface (1). Pour ce qui regarde M. Huet, avec lequel il veut me commettre, il se trompe. Je l'ai vu dès sa première jeunesse prendre rang parmi les savants hommes de son siècle, et depuis, j'ai eu les moyens de me confirmer dans

(1) Le P. Petau y dit que « les anciens *Pères* conviennent avec nous, dans le fond, de la substance du mystère de la Trinité. »

l'opinion que j'avais de son savoir, durant douze ans que nous avons vécu ensemble. Je suis instruit de ses sentiments, et je sais qu'il ne prétend pas avoir fait arianiser ces saints docteurs, comme le ministre l'en accuse... Il entreprend de faire voir « dans les locutions les plus dures de son *Origène* même, comme sont celles de créature, et dans les autres qu'on le peut aisément justifier ». (CIII.)

Voilà donc les *Pères* des premiers siècles admirablement vengés, et Bossuet peut conclure : « Je n'ai plus rien à dire. Que M. Jurieu réplique ou se taise, je garderai également le silence. Assez de gens le réfuteront dans son parti, si on y laisse la liberté de le faire; et il ne sera pas longtemps sans se réfuter lui-même. Que dirais-je donc à un homme à qui la faiblesse de sa cause, autant que son ardente imagination, ne fournit que des idées qui s'effacent les unes les autres? Qu'il dogmatise donc, à la bonne heure, et qu'il prophétise tant qu'il lui plaira; je laisserai réfuter ses prophéties au temps et sa doctrine à lui-même; et il ne me restera qu'à prier Dieu qu'il ouvre les yeux aux protestants pour voir ce signe d'erreur qu'il élève au milieu d'eux dans l'instabilité de leur doctrine. » (CXVI).

Avant de publier ses trois derniers *Avertissements aux Protestants*, Bossuet avait fait paraître son *Explication de l'Apocalypse* en 1689, pour répondre à l'*Accomplissement des prophéties* (1686) du fougueux Jurieu, qui ne se vantait de rien moins que d'y avoir prédit la Révolution de 1688 en Angleterre.

Deux autres adversaires s'élevèrent bientôt contre l'*Histoire des Variations*. — Ce fut d'abord Burnet, esprit souple et sceptique, devenu, grâce à d'indignes intrigues, évêque anglican de Salisbury, et auteur d'une *Histoire de la Réformation d'Angleterre :* Bossuet n'avait pas voulu puiser à d'autres sources les témoignages sous lesquels il accable la Réforme anglicane. Blessé au vif de l'usage que l'évêque de Meaux avait fait de son *Histoire*, Burnet l'attaqua dans un petit écrit de trente-six pages, *Critique des Variations*, où il annonçait au public « qu'on préparait une dure ré-

ponse à M. de Meaux ». — Cette réponse fut celle de Basnage, Français réfugié en Hollande, homme érudit, modéré, qui essaya de démontrer la perpétuité et l'unité de la doctrine des réformés, en même temps que les erreurs et les prétendus changements de l'Église romaine, par les deux volumes in-8 de son *Histoire de la religion des églises réformées, dans laquelle on voit la succession de leur Église, la perpétuité de leur foi depuis le huitième siècle, l'établissement de la Réformation, et la persévérance dans les mêmes dogmes jusqu'à présent, avec une histoire de l'origine et des principales erreurs de l'Église Romaine, pour servir de Réponse à l'Histoire des Variations des Églises protestantes de M. de Meaux* (Rotterdam, 1690).

Cette réponse contenait « toutes les duretés que Burnet avait promises. Mais les injures et les calomnies sont des couronnes à un chrétien et à un évêque », dit Bossuet, dans sa *Défense de l'Histoire des Variations, contre la réponse de M. Basnage, ministre de Rotterdam* (1), qui parut en 1691 avec le *Sixième et dernier Avertissement.*

La *Défense* fait justice des mensonges et de l'audace des plaignants. Elle démontre comment Burnet a vainement et gauchement essayé de voiler aux yeux du public les crimes de la Réforme, et comment Basnage a fait d'inutiles efforts pour les excuser et les justifier (*Les Révoltes de la Réforme mal excusées. Vaines récriminations sur le mariage du Landgrave. M. Burnet réfuté*).

Dans cette discussion historique, il n'y avait guère place pour des citations des *saints Pères*. Pourtant, Bossuet invoque leur autorité pour établir que l'Église protestait solennellement qu'elle regardait dans les princes une seconde majesté. « Que si M. Basnage a voulu penser que l'Église du IVe siècle, et sous Julien l'Apostat, eût dégénéré de cette sainte doctrine, il eût fallu nous alléguer un saint *Basile*, un saint *Grégoire de Nazianze*, un saint *Ambroise*, un saint *Chrysostome*, un saint *Augustin* et les autres saints

(1) Elle porte le titre de *Premier discours;* l'intention de l'auteur était donc d'en faire un second; mais il n'a jamais paru.

évêques qu'elle reconnaissait pour ses docteurs, dont aussi le sentiment unanime réglait celui de tous les fidèles. » L'évêque de Meaux cite alors des témoignages de saint *Augustin*, quelques-uns nouveaux, d'autres déjà allégués dans le *Cinquième Avertissement* : « *Non poterat non reddi honos ei debitus potestati.* — Un homme de bien qui, en combattant, suit les ordres d'un prince impie et ne voit pas manifestement l'injustice de ses desseins,.. peut innocemment faire la guerre en gardant l'ordre public. — Jésus-Christ ne permet pas à saint Pierre de tirer l'épée pour le défendre, et répare par un miracle la blessure qu'il avait faite à un des exécuteurs des ordres injustes qu'on avait donnés contre lui ; il montrait en toutes manières à ses disciples... qu'il ne leur laissait aucun pouvoir ni aucune force contre la puissance publique, quand ils en seraient opprimés avec autant d'injustice et de violence qu'il l'avait été lui-même. — Il avait bien ordonné d'acheter des épées ; mais il n'avait pas ordonné qu'on en frappât, et même il reprit saint Pierre d'avoir frappé de lui-même et sans ordre. — Quoique le nombre de ses martyrs fût si grand que, « s'il avait voulu en faire des armées, et les protéger dans les combats, nulle nation et nul royaume n'eût été capable de leur résister », il a voulu qu'ils souffrissent, pour ne pas renverser avec l'autorité des princes le fondement des empires. Et saint Augustin, qui a établi cette vérité (que les guerres civiles, sous prétexte de résister à l'oppression, sont des attentats) par de si beaux principes, n'a été que l'interprète de saint Paul. »

§ V. — *Éclaircissement sur le reproche d'idolâtrie*, 1689-90. — *Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe*, 1689. — *Lettre sur l'adoration de la Croix*, 1691-1692.

L'*Éclaircissement sur le reproche d'idolâtrie et sur l'erreur des païens*, publié seulement par Le Roi en 1743, fut composé à la même époque que les premiers *Avertisse-*

ments aux Protestants, en 1689 et 1690, puisqu'il a pour sous-titre *où la calomnie des ministres est réfutée par eux-mêmes*, *Avertissement aux Protestants*, et que Bossuet dit dès le début : « Quoique j'aie fait voir dans le dernier Avertissement (le IIIe) qu'assurément il n'y eut jamais d'idolâtrie plus innocente que la nôtre, je démontrerai, par des principes avoués des ministres mêmes, que l'accusation d'idolâtrie formée contre nous ne peut subsister... Dieu donne; les saints demandent... C'est dans cette confiance que saint *Augustin*, un si sublime docteur, un théologien si exact, loue la prière d'une mère qui disait à saint Étienne : « Saint martyr, rendez-moi mon fils. Vous savez pourquoi je le pleure, et vous voyez qu'il ne me reste aucune consolation. » (Il était mort sans baptême.) Saint *Basile*, demande les prières des saints quarante martyrs et les appelle « notre défense et notre refuge, les protecteurs et les gardiens de tout le genre humain ». Saint *Grégoire*, évêque de Nysse, son frère, prie saint Théodore « de regarder d'en haut la fête qui se célébrait en son honneur... Saint *Astère*, évêque d'Amase, contemporain et digne disciple de saint Chrysostome, introduit dans son discours un fidèle qui prie ainsi saint Phocas : « Vous qui avez souffert pour Jésus-Christ, priez pour nos souffrances et nos maladies;... maintenant que vous possédez, donnez-nous. » Saint *Grégoire de Nazianze* a prié saint *Cyprien* et saint *Athanase* « de le regarder d'en haut, de gouverner ses discours et sa vie, de paître avec lui son troupeau, etc... Les *autres Pères* ont parlé de même. Si ces grands saints ignoraient que Dieu donnait toutes choses et croyaient les recevoir des saintes âmes autrement que par leurs prières, ils ne sont pas seulement, comme le veut le ministre, des antechrists commencés, mais des antechrists consommés ou quelque chose de pire. » (V).

« Les prières qu'on adresse aux saints, loin de nous détourner de Dieu, nous y unissent (XII)... Saint *Basile* ne croyait pas détourner les peuples de prier Dieu, en les invitant à prier les saints : « Que vos prières, disait-il, se ré-

pandent devant Dieu avec celles des martyrs. » Le dessein de glorifier Jésus-Christ est toujours le principal et le plus intime motif qui anime ces prières; c'est aussi ce qui faisait dire à saint *Chrysostome* : « Où est le sépulcre d'Alexandre le Grand? Mais les tombeaux des serviteurs de Jésus-Christ sont illustres dans la ville maîtresse, etc. Le même saint *Chrysostome* dit encore ailleurs : « Allons souvent visiter ces saints martyrs; touchons leurs châsses, embrassons avec foi leurs saintes reliques, etc. » Ce passage touchait profondément Œcolampade. Bossuet prouve ensuite (XV) « que les saints docteurs n'ont point hésité à attribuer la connaissance de nos prières aux âmes saintes », par l'autorité de saint *Grégoire de Nysse*, de saint *Augustin*, de saint *Paulin,* disant à saint Félix : « Vous savez tout; vous voyez dans la lumière de Jésus-Christ les choses les plus secrètes et les plus éloignées, et vous comprenez tout en Dieu, où tout est renfermé. »

La médiation de Jésus-Christ est admirablement expliquée (XIX) par tous les *anciens Pères* et surtout par saint *Grégoire de Nazianze* et par saint *Augustin :* « Les Chrétiens, dit-il, se recommandent aux prières les uns des autres; mais celui qui intercède pour tous, sans avoir besoin que personne intercède pour lui, est le seul et véritable médiateur. »

L'*Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe, à un nouveau catholique,* éditée pour la première fois en 1689, est un admirable traité dogmatique sur le saint sacrifice de nos autels, et en même temps un livre rempli d'une suave onction. Bossuet y invoque presque à chaque page le témoignage des *saints Pères :* celui de saint *Isidore*, « disciple de saint Chrysostome, et une des lumières du quatrième siècle (1) »; celui de saint *Cyrille de Jérusalem* (2), celui de saint *Ambroise* et du rite ambrosien (3), celui du Sacramentaire de saint *Grégoire* (4),

(1) Édit. Bar-le-Duc, t. IV, p. 448.
(2) Même page et pages 453, 467, 479.
(3) Pages 450 et 464, 465. — (4) Page 450.

celui de la messe qui porte le nom de saint *Chrysostome* (1), celui de l'ancien missel de saint *Gélase* (2), celui du Sacramentaire de saint *Léon*, et des auteurs renommés (3) qui ont travaillé aux Sacramentaires de l'Église gallicane, saint *Hilaire*, *Muséus*, *Salvien*, *Sidonius*, auteurs dont le plus moderne passe de plusieurs siècles Paschase Radbert, du neuvième siècle, auquel les protestants font remonter le dogme de la présence réelle; celui des Pères, dans les œuvres desquels on trouve toutes les parties de la messe et mot à mot tout ce qu'on en a produit (4); celui de saint *Chrysostome*, disant « que les anges étaient autour de l'Eucharistie comme les gardes autour de l'empereur (5) »; celui de saint *Augustin* affirmant à propos de la chair de Jésus-Christ « que personne ne la mange qu'il ne l'ait premièrement adorée (6) »; celui de saint *Jérôme*, « un si grand docteur, louant *Théophile d'Alexandrie* de ce qu'il avait soutenu contre *Origène* que les choses inanimées étaient capables de sanctification, afin, dit-il, que les ignorants apprennent avec quelle vénération il faut recevoir les choses saintes et servir au ministère de l'autel de Jésus-Christ, et qu'ils sachent que les calices sacrés, les saints voiles et les autres choses qui appartiennent au culte de la passion de Notre-Seigneur ne sont pas sans sainteté, comme choses vides et sans sentiment, mais que par leur union avec le corps et le sang de Jésus-Christ elles doivent être adorées avec une pareille majesté que le Seigneur même (7) »; celui des Pères les plus anciens, *Tertullien* et *Origène*, qui reconnaissaient qu'un ange présidait à l'oraison et à l'oblation sacrée (8); celui de toutes les *Églises* en Orient comme en Occident, qui sont convenues de commencer le sacrifice par ces paroles : *Sursum corda*, le cœur en

(1) Pages 450, 479.
(2) Page 452.
(3) Page 455.
(4) Page 456.
(5) *De Sacerdot.*, lib. VI, n. 4.
(6) Pages 465, 466, 468, 480. Il dit aussi que, « lorsqu'on récite à l'autel le nom des martyrs, on ne prie pas pour eux, mais on prie pour les autres morts. »
(7) Page 467.
(8) Page 469.

haut, à cause qu'il faut s'élever au-dessus des sens et de toute la nature pour concevoir Jésus-Christ présent sous des apparences si vulgaires (1) : celui de saint *Basile*, à qui les Grecs attribuent encore aujourd'hui leur liturgie la plus ordinaire et qui affirme que les paroles de la consécration se composent « de paroles rapportées par l'Apôtre et les Évangiles, auxquelles nous en ajoutons d'autres devant et après, comme ayant beaucoup de force pour les mystères, lesquelles nous n'avons apprises que de cette doctrine non écrite », la Tradition (2) ; celui enfin de tant de *Pères grecs* et latins, qui ont cru au dogme divin de la présence réelle de Notre-Seigneur au sacrement de nos autels.

La *Lettre sur l'adoration de la Croix, à Frère* (Armand), *moine de l'abbaye de* (La Trappe), *converti de la religion protestante à la religion catholique*, datée de Versailles, le 17 mars 1691, n'était pas destinée à la publicité ; mais comme elle pouvait servir à bien des nouveaux convertis, qui ne s'accoutumaient point à l'adoration de la croix, qu'expliquait d'une manière admirable « un prélat religieux et savant », des éditeurs la publièrent en 1692. Grâce à eux — si elle n'a pas servi au destinataire, gentilhomme français à l'imagination et au cœur ardents, qui avait quitté les camps du prince d'Orange pour la Trappe et qui quitta bientôt la Trappe pour Genève où il prit femme — elle sert du moins à la postérité qui y trouve un monument du zèle et de la doctrine de Bossuet. Il montre que *les Pères*, en suivant les expressions de l'Écriture, ont dit qu'on adore la crèche, le sépulcre, la croix du Sauveur, les clous qui l'ont percé, etc. Dieu seul est adorable, et ce n'est qu'en lui, ce n'est que par lui, ce n'est que par rapport à lui que les créatures sont adorables. Saint *Ambroise*, ce grand docteur, dit que sainte Hélène, ayant trouvé la vraie croix où Jésus-Christ avait été attaché, adora le Roi, et non pas le bois (3). « Saint *Thomas* attribue à la croix le culte de latrie, qui est le culte suprême ;

(1) Page 474. (2) Page 476. (3) Page 483.

mais il s'explique en disant que c'est une latrie respective, qui dès là en elle-même n'est plus suprême et ne le devient que par rapport à Jésus-Christ. Le fondement de ce saint docteur, c'est que le mouvement qui porte à l'image, est le même que celui qui porte à l'original, et qu'on unit ensemble l'un et l'autre (1). »

§ VI. — *Projet de réunion ou Recueil de Dissertations et de Lettres relatives à la réunion des protestants d'Allemagne à l'Église catholique*, 1666-1701.

Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'histoire des tentatives généreuses de Bossuet pour ramener dans le giron de l'Église catholique « des frères errants » : le cardinal de Bausset, dans le livre XII[e] de son *Histoire de Bossuet*, a donné tous les détails nécessaires pour l'intelligence de négociations, inspirées par le zèle le plus pur, la charité la plus active, et dans lesquelles il ne faut pas voir avec M. Lanson « la seule chimère peut-être qui soit entrée dans cet esprit si net et si sensé (Bossuet), l'espérance de faire rentrer les peuples indociles dans l'unité hors de laquelle on ne sera point sauvé » (2). — Cette prétendue « chimère » serait devenue une réalité, si la politique, qui devait en faciliter le succès, n'avait été l'écueil où vinrent se briser les plus belles espérances.

Il n'y a rien à dire de la *Première Section* du *Recueil*, qui contient les *Lettres* échangées en 1666-1667, entre Bossuet et Ferry, Maimbourg, etc., et les *Récits* faits par le doyen de Metz et le ministre protestant de la même ville, « concernant un projet de réunion des protestants de *France à l'Église catholique* », projet qui n'aboutit pas; car quand on s'était mis d'accord sur un point, on ne s'entendait pas sur cet accord même, et rien ne pouvait se faire.

La *Seconde Section*, avec ses deux *Parties*, contient des pièces plus intéressantes sur le « projet de réunion des protestants d'Allemagne à l'Église catholique ».

(1) Page 483. — (2) *Bossuet*, p. 350.

Dans la *Première Partie*, il y a les *Dissertations* faites par Bossuet, Molanus ou Van der Muelen, abbé luthérien de Lokkum, et Leibniz (1646-1716), le célèbre théologien, géomètre, mathématicien, métaphysicien, jurisconsulte, politique, conseiller intime et historiographe du duc de Brunswick-Hanovre.

Lorsque, le 20 mars 1691, l'empereur Léopold eut donné plein pouvoir à l'évêque de Neustadt, en Autriche, pour travailler à la réunion des protestants d'Allemagne, plusieurs théologiens de la Confession d'Augsbourg arrêtèrent avec ce prélat quelques articles qui pouvaient faciliter l'accommodement. Ces *Règles touchant la réunion générale* des chrétiens et dont l'abbé de Lokkum paraît avoir été le rédacteur, furent communiquées à Bossuet par l'évêque de Neustadt; en même temps la duchesse de Hanovre, dont la sœur était abbesse de Maubuisson, où s'était retirée M[me] de Brinon, ancienne directrice de Saint-Cyr, sollicitait l'intervention du prélat, dont le génie était reconnu du monde entier, depuis surtout le succès éclatant de son *Histoire des Variations*. Bossuet répondit à la duchesse de Hanovre « qu'on pourrait accorder aux luthériens certaines choses qu'ils désiraient beaucoup, comme la communion sous les deux espèces,... et convenir de certaines explications sur la doctrine. Mais de croire qu'on fît jamais aucune capitulation sur le fond des dogmes définis, la constitution de l'Église ne le souffrait pas, et il était aisé de voir que d'en agir autrement, c'était renverser les fondements et mettre toute la religion en dispute ». Cette franchise absolue plut à la duchesse de Hanovre et à l'abbé de Lokkum, qui envoya à Bossuet, « l'évêque de beaucoup le plus digne, le prélat non moins illustre par son érudition que par sa renommée de modération, *episcopo longe dignissimo, praelato non minus eruditionis quam moderationis laude conspicuo* », un nouvel écrit latin : *Cogitationes privatae de methodo reunionis Ecclesiae protestantium cum Ecclesia Romana catholica*. Bossuet le traduisit en français, « en l'abrégeant tant soit peu en quelques endroits sous ce titre : *Pensées*

particulières sur le moyen de réunir l'Église protestante avec l'Église romaine », etc. Il composa en même temps, d'avril à juillet 1692, un écrit en latin, *Episcopi Meldensis sententia* sur les *Cogitationes privatae* de l'abbé de Lokkum, et une Dissertation latine et française plus simple et plus agréable pour les princes et les princesses de la maison de Hanovre, *Réflexions sur l'écrit de M. l'abbé Molanus.*

Dans le *Sentiment de l'évêque de Meaux*, saint *Augustin* est cité à propos du mariage, qu'il compare au baptême dans le livre II de son *de Nuptiis et concupiscentia ;* à propos du purgatoire et des prières pour les morts, qu'il déclare sans aucun doute utiles à leur âme (*Serm.* 32, *de Verb. Apost., nunc Serm.* 172) ; à propos des conditions dans lesquelles doit se réunir le futur concile, où, d'après saint *Augustin,* « il faut de part et d'autre déposer toute arrogance et ne jamais dire qu'on a déjà trouvé la vérité ». (*Serm.* 14, *de Verbis Apost.*). Bossuet invoque encore l'autorité de saint *Cyrille d'Alexandrie,* du pape saint *Léon* et de saint *Grégoire le Grand,* pour que les demandes à faire ne puissent pas empêcher la conciliation.

Les *Réflexions sur l'écrit de M. l'abbé Molanus* contiennent aussi de nombreuses citations des *Pères* et surtout de saint *Augustin.* Comme la *Confession d'Augsbourg* le loue beaucoup, Bossuet se sert de son autorité auprès de ses adversaires pour la justification, qui n'est pas imputée, mais qui consiste à faire un juste d'un injuste — c'est toute la doctrine de l'évêque d'Hippone (1) — pour le mérite des bonnes œuvres, après que nous sommes justifiés, « ce que saint *Augustin* a expliqué dans ces termes : Les justes n'ont-ils donc aucuns mérites? Ils en ont certainement, parce qu'ils sont justes; mais ils n'en ont eu aucun pour être faits justes. L'augmentation de la charité méritée par la charité est enseignée par ce saint docteur en ces termes : Celui qui aime a le Saint-Esprit, et, en le possédant, il mérite de le posséder davantage et conséquemment d'aimer davan-

(1) « Sane Augustinus in ea re totus est. »

tage (1)... Saint Augustin, si souvent loué dans la *Confession d'Augsbourg* et dans l'*Apologie*, dit sans hésiter « que la vie éternelle est due aux bonnes œuvres des saints, et qu'elle ne laisse pas d'être appelée grâce, parce qu'encore qu'elle soit donnée à nos mérites, ces mérites auxquels on la donne sont eux-mêmes donnés (2) ». Voilà pour la vie éternelle. Pour l'augmentation de la grâce, le même saint enseigne « qu'on mérite par la grâce l'accroissement de la grâce, afin que, par cet accroissement de la grâce en cette vie, on mérite aussi la perfection dans la vie future (3) ». C'est encore avec des textes de saint *Augustin* que Bossuet établit la vraie doctrine de l'Église sur « l'accomplissement de la loi » (4), sur « les mérites qu'on appelle *ex condigno* (5), sur la foi justifiante, que l'*Apologie* explique par les paroles de saint Augustin, qui dit clairement que c'est « la foi qui nous concilie Celui par qui nous sommes justifiés », et que « par la foi nous impétrons la grâce contre le péché (6) »; sur la grâce et la coopération du libre arbitre (7), sur le mariage (8), sur la prière, l'oblation pour les morts et le purgatoire, à propos desquels, au témoignage de l'évêque d'Hippone s'ajoutent ceux de saint *Epiphane*, de saint *Cyrille de Jérusalem*, « le plus savant et le plus ancien interprète de la liturgie (9) ». Molanus et l'*Apologie* approuvent les vœux monastiques, puisqu'ils ont mis au nombre des saints saint Antoine, saint Bernard, saint Dominique, saint François. « La Vulgate, à qui le nom de saint *Jérôme* et l'usage de tant de siècles attire la vénération des fidèles, est reconnue pour authentique par le concile de

(1) *Tract.* 74, *in Joann.*, n. 2.
(2) *Epist.* 194; al. 105, et *de Correp.* et gratia, c. XII, n. 41.
(3) *Epist.* 186, al. 106, n. 10.
(4) *De Impletione legis, Articulus* IV.
(5) Bossuet dit à ce sujet, article V, que le concile de Trente a pris sa doctrine de saint Augustin pour conclure avec lui que « le chrétien n'a rien du tout par où il puisse ou se confier, ou se glorifier en lui-même, mais que toute sa gloire est en Jésus-Christ ».
(6) Article VI. Il est presque entièrement composé de textes tirés du *de Spiritu et littera*.
(7) Article VIII.
(8) Chapitre II, article X.
(9) Chapitre III, article III.

Trente d'une manière qui ne blesse point l'illustre auteur, Molanus. » L'infaillibilité de l'Église et des conciles est encore établie par l'autorité de saint *Augustin* (1). — Il y avait là de quoi ébranler et convaincre un homme éminent comme Leibniz, auquel Bossuet consacre toute la fin de ses *Réflexions*, et un homme animé d'un vrai désir de conciliation, comme l'abbé de Lokkum. Bossuet concluait avec raison que, d'après les théologiens même de Hanovre, rien ne serait plus facile que de s'entendre sur les points de doctrine, puisqu'il ne restait aucune difficulté importante à propos de l'autorité du texte original de l'Écriture, de la Vulgate, de la tradition, de l'infaillibilité de l'Église et des conciles œcuméniques, et même de la primauté du Pape.

C'est ce qui ressort encore d'un *Mémoire* en latin composé par Bossuet en 1701 à la prière du pape Clément XI, et où il y a le même plan, les mêmes textes des *Pères* que dans les *Réflexions* (2).

Par quelle fatalité une négociation entamée sous de si favorables auspices n'eut-elle pas tout le succès que méritaient la méthode excellente et l'esprit de charité du grand évêque de Meaux?

La *Deuxième Partie* du *Recueil*, la *Correspondance*, les quarante-quatre *Lettres* de Bossuet, de Leibniz et de Mme de Brinon, concernant la réunion, nous montrent que le grand philosophe allemand, après avoir entretenu avec Bossuet, dont il faisait le plus grand cas, des relations assez actives, que la guerre de la Ligue d'Augsbourg finit par interrompre vers 1695, et qui se renouèrent après la paix de Ryswick en 1699, pour se continuer pendant deux ans encore, « devint tout à coup politique et courtisan (3) et se montra plus subtil, plus sophiste, plus difficultueux que les théologiens de la Confession qu'il professait », lui qui jusque-là

(1) Chapitre IV, article III.

(2) Ce *Mémoire* est intitulé : *De professoribus Confessionis Augustanae ad repetendam unitatem catholicam disponendis.*

(3) On sait que Leibniz était entièrement dévoué à la maison protestante de Hanovre, et que la révolution de 1688 avait tout à coup ouvert devant cette maison la perspective du trône protestant d'Angleterre.

avait été le plus tolérant, le plus conciliant des luthériens. Il fit disparaître inopinément Molanus du théâtre de la controverse, au grand déplaisir de Bossuet, qui « avait toujours placé au premier rang des théologiens de la confession d'Augsbourg, M. l'abbé de Lokkum, comme un homme dont le savoir, la candeur et la modération le rendaient un des plus capables pour avancer ce beau dessein (de la réunion (1) ». Lorsqu'eut éclaté la Guerre de la Succession d'Espagne, il ne resta plus aucun espoir de conciliation, et la crainte de nuire aux intérêts politiques de la maison protestante de Hanovre, qui aspirait au trône d'Angleterre, détermina Leibniz à se servir de tous les moyens pour faire échouer le projet de réunion. Voici ce qu'il écrivait à Fabricius en 1707 : « *Omne jus nostrum in Britanniam in religionis romanae exclusione odioque fundatum est. Itaque merito fugienda sunt quibus in Romanenses tepidi videremur.* »

« On finit par être affligé, dit le cardinal de Bausset (2), de voir un si grand génie, un philosophe aussi raisonnable, s'agiter et se tourmenter pour créer des doutes et s'attacher à des difficultés minutieuses sans objet et sans résultat (3); tandis que Bossuet, par la seule impression de la raison, satisfait toujours l'esprit et le place dans cette espèce de calme et de repos, où il ne lui reste plus qu'à jouir de la conviction qu'il a obtenue. »

Ce qui lui donne, avec tant de franchise, tant de sereine majesté, c'est d'abord la sécurité inaltérable de sa foi, c'est ensuite l'autorité des *saints Pères*, derrière laquelle il se retranche comme derrière un rempart invincible. — Ainsi, dans sa *Lettre* à Leibniz du 9 janvier 1700, à propos de la canonicité des livres saints, il cite vingt-quatre faits

(1) *Lettre* de Bossuet à Leibniz, 12 août 1701.

(2) *Histoire de Bossuet*, liv. XII, 18.

(3) Cela est si vrai que l'abbé Le Dieu nous affirme qu'en 1701, lorsqu'on eut « quelques nouvelles espérances de traiter avec succès de la réunion des protestants d'Allemagne, ce ne fut pas à la vérité avec les théologiens de Hanovre qui, *depuis que Leibniz s'en était mêlé*, ne *voulaient plus rien conclure et ne cherchaient qu'à multiplier les difficultés*, pour laisser évaporer le premier désir qu'on avait montré ».

qui l'établissent clairement et qui pour la plupart sont empruntés aux Pères : à saint *Augustin* (le 6e, le 7e, le 9e, le 10e, le 20e), à saint *Exupère* et au pape saint *Gélase* (le 5e), aux *Témoignages* de saint *Cyprien* (le 10e), à saint *Clément d'Alexandrie*, à *Origène*, « pour ne point parler des autres Pères plus nouveaux » (le 11e et le 12e), à saint *Jérôme* (le 13e et le 17e). — Dans la *Lettre* à Leibniz du 30 janvier 1700, sur les articles fondamentaux et non fondamentaux, on trouve évoqués des souvenirs de saint *Cyprien*, « un si grand docteur », du « docte *Vincent de Lérins*, dans ce livre tout d'or, qu'il a intitulé *Commonitorium* ou Mémoire sur l'antiquité de la foi », de saint *Augustin* (1), et « des plus *célèbres docteurs* du quatrième siècle, qui parlaient et pensaient comme nous ». — Dans la *Lettre* du 17 août 1701, où Bossuet revient sur le décret du concile de Trente, à propos de la canonicité des Livres saints, que Leibniz croyait avoir détruit absolument et sans réplique par ses *Lettres* du 14 et du 24 mai 1700 et du 21 juin 1701, le grand évêque cite tour à tour saint *Jérôme* (2), les *Lettres pascales* de saint *Athanase*, l'*Abrégé* ou *Synopse de l'Écriture*, « ouvrage excellent attribué au même Père (3) », saint *Grégoire de Nazianze* (4), saint *Épiphane* (5), *Origène* (6), saint *Clément Alexandrin* (7), saint *Cyprien* (8), saint *Augustin* (9), les papes saint *Innocent* et saint *Gélase* (10), saint *Ambroise* (11), saint *Optat* et *Tertullien* (12). « C'est ici, dit-il, qu'il faut appliquer cette règle tant répétée et tant célébrée par saint *Augustin* : « Ce qu'on ne trouve pas institué par les conciles, mais reçu et établi de tout temps, ne peut ve-

(1) Bossuet le cite quatre ou cinq fois dans cette lettre.
(2) § I, XXXI, L, LI.
(3) VII, VIII, IX, XIII, XXX, XXXIV.
(4) XI, XIII, XXX.
(5) XV.
(6) XIX, LIII, LIV.
(7) XIX, LIII, LIV.
(8) XIX, XXVIII, LIII, LIV.
(9) XXX, XXXVII, XXXVIII, XL, XLIV, XLVII, XLVIII, L, LX.
(10) XXXI.
(11) LII.
(12) LX.

nir que des apôtres (1) ». Je ne veux pas soupçonner que ce soient vos dispositions peu favorables envers les canons de Rome et d'Afrique, qui vous aient porté à rayer ces Églises du nombre de celles que saint *Augustin* appelle « les plus savantes, les plus exactes et les plus graves : *doctiores, diligentiores, graviores* » ; mais je ne puis assez m'étonner que vous ayez pu entrer dans ce sentiment. Où y a-t-il une Église mieux instruite en toutes matières de dogmes et de discipline que celle dont les conciles et les conférences sont le plus riche trésor de la science ecclésiastique, qui en a donné à l'Église les plus beaux monuments, qui a eu pour maîtres un *Tertullien*, un saint *Cyprien*, un saint *Optat*, tant d'autres grands hommes, et qui avait alors dans son sein la plus grande lumière de l'Église, c'est-à-dire saint *Augustin* lui-même ? Il n'y a qu'à lire ses livres *de la Doctrine chrétienne* pour voir qu'il excellait dans la matière des Écritures comme dans toutes les autres... Et pour Rome, quand il n'y aurait autre chose que le recours qu'on a eu dès l'origine du christianisme à la foi romaine, et dans les temps dont il s'agit à la foi de saint *Anastase*, de saint *Innocent*, de saint *Célestin* et des autres, c'en est assez pour lui mériter le titre que vous lui ôtez. »

Bossuet peut donc conclure cette dernière *Lettre* à Leibniz en disant : « Voilà, Monsieur, les preuves constantes de la tradition de ce concile (de Trente). J'aime mieux attendre de votre équité que vous les jugiez sans réplique que de vous le dire ; et je me tiens très assuré que M. l'abbé de Lokkum ne croira jamais que ce soit là une matière de rupture, ni une raison de vous élever avec tant de force contre le concile de Trente. Je suis avec l'estime que vous savez, Monsieur, votre très humble serviteur. »

Hélas ! à l'équité de Leibniz avaient succédé d'aveugles passions politiques, et c'en était fait du rêve généreux longtemps caressé par le plus loyal et le plus sincère des évêques catholiques.

(1) Lib. IV. *De Baptismo*. 24.

§ VII. — *Instruction adressée aux intendants*, 1698. — *Lettre de M. de Torcy aux intendants*, 1er novembre 1700. — Les deux *Instructions pastorales sur les promesses de l'Église*, 1700-1701.

Bossuet était plus heureux en France qu'en Allemagne dans ses rapports avec les protestants. Il obtenait de Louis XIV une *Déclaration* édictée en décembre 1698 et modifiant les lois et les arrêts qui avaient suivi la révocation de l'Édit de Nantes (22 octobre 1685). Une *Instruction* très étendue, adressée aux intendants, révoquait la plus grande partie des pouvoirs qu'ils avaient eus jusqu'alors (1). La copie de cette *Instruction* fut envoyée aux évêques, et le Roi leur écrivit une longue lettre, « dans laquelle, dit le cardinal de Bausset, il est facile de reconnaître, comme dans l'*Instruction*, le langage et les principes de Bossuet », qui ne sont que les principes de tolérance et de charité des Pères et de saint *Augustin*. Un *Mémoire*, joint à la lettre, montre combien les moyens par lesquels on devait travailler désormais à la réunion des protestants étaient différents de ceux qu'on avait suivis jusqu'alors.

Mais M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, écrivit pour Bossuet un *Mémoire* où il demandait qu'on obligeât les nouveaux convertis à assister aux exercices de religion, les jours de fêtes et de dimanches, « sans qu'ils pussent s'en dispenser sous quelque prétexte que ce fût ». Bossuet répondit à ce *Mémoire* qu'il ne fallait pas plus contraindre les nouveaux convertis à aller à la messe qu'à se confesser. M. de Basville communiqua la lettre et l'opinion de Bossuet à l'évêque de Mirepoix, à celui de Nîmes, Fléchier, à celui de Montauban, de Nesmond, et à celui de Rieux. Ils écrivirent des *Mémoires* que M. de Basville transmit à Bossuet : il n'y répondit pas, ce qui prouve en-

(1) Une assemblée de religionnaires ayant eu lieu à Nanteuil en 1688, quelques-uns avaient été condamnés à mort. — Bossuet avait obtenu leur grâce et fait réduire la peine à une amende pécuniaire.
(2) *Histoire de Bossuet*, liv. XI, 18.

core plus qu'il était l'auteur des *Instructions* récemment envoyées aux intendants; il ne crut pas devoir déroger à ses principes. Seulement, comme l'état du Languedoc était toujours grave, on n'étendit pas à cette province les dispositions annoncées dans une *Lettre* que M. de Torcy écrivit le 1er novembre 1700 et que Bossuet paraît avoir dictée, puisqu'on y retrouve les propres expressions de ses réponses à M. de Basville : « Il faut sur toutes choses éviter que personne soit forcé d'aller à la messe. » M. de la Vrillière exprima cependant à M. de Basville le désir qu'avait le Roi de voir apporter des adoucissements aux anciennes lois : dès lors, celle contre les relaps cessa d'être exécutée (1).

Henri Martin, — qui, dans son *Histoire de France*, se trompe souvent à propos de Bossuet, par exemple en lui faisant « faire un début décisif, durant le Carême de 1659 (?) » (t. XII, p. 537, 4e édition), en disant qu'il « a débuté dans la carrière ecclésiastique par un appel comme d'abus, présage de ses luttes contre la cour de Rome » (t. XIII, p. 217), en lui prêtant « une nature sévère et impérieuse (2) » (*ibid.*, p. 218), en prétendant qu'il prêcha le Carême au Louvre en 1661 (*ibid.*, p. 218) ; qu'il en est « venu à flatter » (p. 221) ; qu'il « tient aux jansénistes par l'esprit de rigueur et d'exclusion » (p. 223) ; qu'« il condamne sans entendre » les fausses religions venues du diable (p. 249-50) ; que « le prince de Bossuet anéantira cette politique nationale (3) et rationnelle qui a fait la grandeur et la prospérité de la France, pour y substituer une politique contraire à toutes les tendances et à toutes les conquêtes de l'esprit moderne (4) (p. 258) ; que « cet enfant dont *il* veut

(1) *Hist. de Bos.*, l. XI, 20-25.

(2) Tous les contemporains de Bossuet témoignent qu'il était « le plus doux des hommes » : Hardouin de Péréfixe, Mme de la Vallière, Mme de La Fayette, Le Dieu, le chapitre de Meaux, Rochard, Raveneau, le P. de la Rue, le P. Campioni, les protestants eux-mêmes, Saint-Simon enfin, qui parle avec insistance « de sa douceur charmante »,

(3) Bossuet dit formellement, liv. II de la *Politique*, « qu'il faut demeurer dans l'état *auquel un long temps a accoutumé le peuple*. Qui entreprend de renverser les gouvernements légitimes, n'est pas seulement ennemi public, mais encore ennemi de Dieu. »

(4) M. Lanson a éloquemment prouvé le contraire dans son *Bossuet*.

faire un Dieu (?), il ne réussit pas même à en faire un homme »; (p. 260) « qu'il n'avait de sa vie lu un mystique » (p. 317), — Henri Martin calomnie encore plus l'évêque de Meaux, lorsqu'il affirme que ce prélat « excitait le roi contre les protestants » (XIII, p. 611); qu'en 1698 il tint un langage équivoque, « peu digne d'un logicien tel que lui », dans les délibérations sur des mesures à prendre à l'égard des calvinistes (p. 347-8). — La vérité vraie, on vient de le voir, c'est que Bossuet, « le plus doux du monde », comme disait Hardouin de Péréfixe, protesta énergiquement contre les violences réclamées par Lamoignon de Basville et les évêques du Midi.

« A Meaux, dit M. Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV*, v, p. 116, Bossuet se comporta avec une douceur qui lui attira les reproches de l'intendant... Il n'y eut point de troupes dans le diocèse de Meaux, sauf dans un château dont le propriétaire avait personnellement irrité le roi, et encore l'évêque les en fit partir en transportant le persécuté dans la demeure épiscopale... On raconte qu'il se présentait inopinément dans les lieux où il savait les protestants réunis, et se déclarant à eux : « Mes enfants, leur disait-il, là où sont les brebis, le pasteur doit y être. Mon devoir est de chercher les brebis égarées et de les ramener au bercail »; et aussitôt il entamait une question de controverse avec cette facilité de génie qui donne aux matières les plus hautes une forme et un langage accessible à tous les esprits. — Ses bienfaits allaient même chercher à l'étranger des fugitifs qui demandaient à rentrer en France et à qui tout manquait... Il ramena ainsi à la foi catholique les ministres Saurin et Papin. Saurin lui dut le retour à la vérité, la permission de rentrer en France et un asile pour lui et sa femme dans le palais de Meaux, jusqu'à ce que le gouvernement lui eût accordé une pension. »

Au moment même où il discutait avec M. de Basville et quelques évêques du Languedoc la conduite à tenir vis-à-vis des protestants, Bossuet faisait paraître, le 30 avril 1700, l'*Instruction pastorale sur les promesses de l'Église, pour*

montrer aux Réunis, par l'expresse parole de Dieu, que le même principe qui nous fait chrétiens nous doit aussi faire catholiques.

Après avoir exposé les deux sortes de promesses que Jésus-Christ a faites à l'Église, dont les unes s'accomplissent sur la terre et les autres dans la vie future, et dont les premières servent d'assurance aux secondes, d'après saint *Augustin* « en plusieurs endroits », Bossuet établit que les trois caractères de la véritable Église consistent dans l'autorité des mêmes pasteurs, la prédication et la profession de la même foi et l'administration des mêmes sacrements. Pour cela, l'éloquent évêque invoque à chaque pas le témoignage des saints Pères : — témoignage de saint *Alexandre d'Alexandrie* s'écriant : « Nous ne reconnaissons qu'une seule Église catholique et apostolique, qui ne peut être abattue par nul effort de l'univers conjuré contre elle, et devant qui doivent tomber toutes les hérésies. » Ce que disait *Alexandre, évêque d'Alexandrie*, dans ces premiers temps du christianisme, se dira éternellement et tant que l'Église sera Église à toutes les sectes qui se sépareront d'elle » ; — témoignage de *Tertullien*, appelant l'Église « la source de la religion et des sacrements, *matricem religionis et fontem salutis* », et disant que « les marcionites ont des Églises, mais fausses et dégénérantes, comme les guêpes ont des ruches » (1) ; — témoignage des *Pères de l'Église grecque*, qui « ont mis les premiers de tous au rang des hérétiques un Aérius, pour avoir cru inutiles les prières et les oblations pour l'expiation des péchés des morts » ; — témoignage de saint *Cyprien*, montrant dans tous les hérétiques ce malheureux caractère *de se séparer eux-mêmes* et d'établir *une église humaine* (2) ; — témoignage de saint *Clément* d'*Alexandrie* (3), « maître d'Origène, qui touchait au temps des apôtres et qui était le théologien de l'Église d'Alexandrie, la plus savante qui peut-être fût au monde » ;

(1) *Lib. IV. contra Marc.*, c. XXXV.
(2) *Epist. ad Anton.*
(3) Bossuet dit : « Je pourrais citer *saint Irénée*, je pourrais citer *Origène* : pour éviter la longueur, je citerai seulement, etc.

— témoignage de *Vincent de Lérins*, expliquant après saint *Chrysostome* que dans l'Église « pour éviter la surprise, on ne dit rien en secret; mais ce qui est dit devant tout le monde passe à tout le monde, de main en main, comme le trésor royal qui doit être déposé en lieu public »; — témoignage de *Lanfranc*, « ce saint religieux, ce savant archevêque de Cantorbéry », disant à Bérenger que, si sa doctrine était véritable, l'héritage promis à Jésus-Christ était péri et ses promesses anéanties, enfin que l'Église catholique n'était plus, et que, si elle n'était plus, elle n'avait jamais été »; — témoignage de saint *Bernard*, opposant aux novateurs de son temps l'*autorité de l'Église catholique* « et les Pères qui ont toujours enseigné la vérité, et les papes et les conciles toujours attachés à la suivre » (1); — témoignage de saint *Basile*, de saint *Chrysostome*, des autres *anciens Pères*, dont l'Orient a le goût et retient le langage dans le service public; — témoignage de saint *Irénée* et de tous les Pères qui ont remarqué que le Saint-Esprit a donné la foi comme à nous à des peuples qui n'avaient pas l'Écriture sainte; — témoignage surtout de saint *Augustin*, « que j'aime à citer, dit Bossuet, comme celui dont le zèle pour le salut des errants a égalé les lumières qu'il avait reçues pour les combattre ». Tantôt, en effet, saint Augustin est invoqué contre « ces murmurateurs chagrins qui se rendront, dit-il, plus insupportables que ceux qu'ils ne voudront pas supporter »; tantôt ce Père nous montre « en combien de morceaux se sont divisés ceux qui avaient rompu avec l'Église : *qui se ab unitate praeciderunt, in quot frusta divisi sunt.* » Tantôt nous le voyons répondre aux Donatistes : « L'Église a péri, dites-vous; elle n'est plus sur la terre. Voilà ce que disent ceux qui n'y sont point : parole impudente. Elle n'est pas, parce que vous n'êtes pas en elle? C'est une parole abominable, détestable, pleine de présomption et de fausseté, destituée de toute raison, de toute sagesse, vaine, téméraire, insolente, pernicieuse. » Tantôt

(1) *Serm.* 89 *in Cant.*, n. 5, 7, 8.

il fait ainsi parler l'Église avec le Psalmiste : « Annoncez-moi la brièveté de mes jours, *Paucitatem dierum meorum annuntia mihi*. Mais pourquoi, continue-t-elle, ceux qui se séparent de mon unité murmurent-ils contre moi ? Pourquoi ces hommes perdus disent-ils que je suis perdue? Ils osent dire que j'ai été et que je ne suis plus. Parlez-moi donc, ô Seigneur, de la brièveté de mes jours ». Et encore : « Où sont ceux qui disent que l'Église est périe dans le monde, elle qui, loin de tomber, ne peut pas même pencher pour peu que ce soit, ni jamais être ébranlée? Elle est prédestinée pour être la colonne et le soutien de la vérité. » Ce même Père enseigne aussi qu'on ne se trompe jamais en suivant l'Église : « C'est là, dit-il, qu'on écoute et qu'on voit; celui qui est hors de l'Église n'entend ni ne voit : celui qui est dans l'Église n'est ni sourd ni aveugle... Si Dieu l'a fondée éternellement, craignez-vous que le firmament ne tombe ou que la fermeté même ne soit ébranlée? Dans un admirable sermon prononcé à Carthage, il pose pour fondement que, par la coutume de l'Église, « très ancienne, très canonique, très bien fondée », comme les enfants ont péché par autrui, c'est aussi par autrui qu'ils croient. « L'Église, disait-il à Julien le Pélagien, doit toujours subsister, et il ne faut pas s'étonner si la vérité y prévaut dans la multitude, puisque c'est cette multitude qui a été promise à Abraham... Loin que les erreurs aient nui à l'Église, dit-il encore, les hérétiques l'ont affermie, et ceux qui pensaient mal ont fait connaître ceux qui pensaient bien... Le commencement de l'intelligence, c'est la foi; le fruit de la foi, c'est l'intelligence, » etc.

« *Je parle après saint Augustin,* s'écrie Bossuet, *et saint Augustin a parlé après Jésus-Christ même*... Revenons aux anciens docteurs, dit-il encore, et après avoir reproduit saint Augustin, remontons jusqu'à l'origine du christianisme... En remontant plus haut, nous trouverons *Tertullien,* que saint *Cyprien* appelait son maître, et Tertullien donc, tant qu'il a été catholique, a reconnu cette chaîne de la succession qui ne doit jamais être rompue. »

Bossuet emprunte donc *aux Pères* l'argument principal qu'il oppose aux protestants : ils sont sortis de la ligne, hors de la chaîne de succession, hors de la tige d'unité; ils ont innové. « C'est l'argument que saint *Alexandre*, évêque d'Alexandrie, faisait aux ariens; c'est celui que saint *Augustin* faisait aux pélagiens; c'est celui que *Tertullien* fait à Valentin et à Marcion... Après Bérenger, saint *Bernard* alléguait toujours la même preuve, et toujours, s'il se pouvait, avec une nouvelle assurance. »

Les protestants sentirent la vigueur du coup qui les frappait, et Basnage y répondit par un ouvrage en trois volumes, « d'une impression fort serrée » : *Traité des préjugés faux et légitimes, ou Réponses aux Lettres et Instructions pastorales de quatre prélats : MM. de Noailles, cardinal, archevêque de Paris; Colbert, archevêque de Rouen; Bossuet, évêque de Meaux; et Nesmond, évêque de Montauban*, 1701. — Bossuet répliqua par sa *Deuxième Instruction, ou Réponse aux objections d'un ministre contre la première Instruction*, 1702.

Les citations des *Pères* devaient être et étaient, en effet, moins nombreuses dans cette *Lettre pastorale* que dans la précédente. Pourtant, Bossuet a souvent recours à leur autorité contre le ministre qui prétendait que Jésus-Christ n'a pu, en six lignes, faire à l'Église toutes les promesses dont parlaient les catholiques. — « Si saint *Augustin*, dit-il, a enseigné que l'Écriture ne commande que la charité et ne défend que la convoitise, pourquoi mettre tant de grands volumes entre les mains des fidèles? Comme donc Dieu a donné un abrégé de toute la doctrine des mœurs qu'il a comprise en six lignes, ainsi Jésus-Christ en a donné un pour ce qui regarde la foi, en comprenant dans six lignes toutes les voies qui mènent à la vérité, et ne demandant autre chose sinon que l'on reçoive les enseignements qui se trouveront perpétués dans la succession des pasteurs, avec qui il sera tous les jours, depuis les Apôtres jusqu'à nous et jusqu'à la fin du monde. » — « On n'a pas besoin d'alléguer saint *Hilaire* ni saint *Chrysostome* (pour prouver que

les promesses de Notre-Seigneur sont faites pour les fidèles comme pour les pasteurs); la chose parle d'elle-même, et le profit des fidèles sous le ministère marque clairement la part qu'ils ont à la promesse, encore qu'elle se trouve directement adressée aux pasteurs. » — Bossuet invoque les *saints Pères*, et en particulier saint *Augustin* et saint *Jérôme*, pour répondre à la fausse interprétation donnée par Basnage à ce texte de l'Écriture : « Quand le Fils de l'homme viendra, il ne trouvera plus de foi sur la terre. »

Des *Remarques* accompagnaient cette *Deuxième Instruction*. — Les premières portent *sur le traité du ministre et sur ce qu'il autorise le schisme*, mal déplorable dans l'Église comme autrefois dans le royaume de David, à l'époque de Jéroboam. Voilà pourquoi Jésus-Christ renvoie aux successeurs d'Aaron avec les autres lépreux celui qui était Samaritain. « Le ministre y devait répondre, ou convenir, après *Tertullien*, que Jésus-Christ apprenait par là aux Samaritains à reconnaître le peuple et les prêtres enfants d'Aaron, comme la tige du sacerdoce et la source de la religion et des sacrements. » — Les secondes *Remarques* roulent *sur le fait de Paschase Radbert, où le ministre tâche de marquer une innovation positive*, le dogme de la transsubstantiation. Mais *Paschase*, au neuvième siècle, « avançait positivement à la face de toute l'Église, sans être repris par qui que ce soit, qu'encore que quelques-uns (remarquez ce mot) errassent par ignorance sur cette matière de la présence réelle, néanmoins il ne s'était encore trouvé personne qui osât ouvertement contredire ce qui était cru et confessé par tout l'univers ». — Les troisièmes *Remarques sur le fait des Grecs* rappellent leurs paroles aux conciles généraux : « Pierre a parlé par *Léon*, Pierre a parlé par *Agathon*;... les saints canons et les lettres de Notre Saint Père *Célestin* nous ont forcé à prononcer cette sentence. » — Dans les quatrièmes *Remarques sur l'histoire de l'arianisme*, on voit citée une lettre de saint *Athanase*, où il affirme que « tout l'univers embrasse la foi catholique, et qu'il n'y en a qu'un très petit nombre qui la combatte ». Le pape Libérius est re-

présenté comme « lié de communion avec les plus saints évêques de l'Église, un saint *Athanase*, un saint *Basile* », et comme « loué par saint *Épiphane* et saint *Ambroise* ». « Le monde avait gémi d'être arien », disait saint *Jérôme*. « Qui ne sait, dit aussi saint *Augustin*, qu'en ce temps plusieurs hommes de petit sens furent trompés par des paroles obscures, en sorte qu'ils croyaient que les ariens qui affectaient de parler comme eux étaient aussi de la même créance... Saint *Hilaire* explique plus amplement ce mystère d'iniquité... » « Saint Augustin, ajoute Bossuet, dit que si la visibilité et l'étendue de l'Église étaient éteintes par toute la terre avant saint *Cyprien* et Donat, il n'y aurait plus eu d'Église qui eût pu enfanter saint Cyprien et de qui Donat eût pu naître. » Saint *Jérôme*, tous les *Pères grecs et latins* ont raisonné de la même sorte. Saint *Athanase*, saint *Grégoire de Nazianze*, saint *Hilaire* n'ont rien de contraire à la doctrine de saint *Augustin* sur la perpétuité et l'étendue de l'Église. — Les *Réponses aux calomnies qu'on nous fait sur l'Écriture et sur d'autres points* mettent en relief des passages de saint *Irénée*, de saint *Chrysostome* et de saint *Justin* sur l'étendue de l'Église catholique, dont la foi avait pénétré, dès le second siècle, « jusqu'à ces Scythes vagabonds et presque sauvages, qui traînaient sur des chariots leurs familles toujours ambulantes ». — Bossuet conclut en « conjurant » ses diocésains de lire ses *Instructions*, où ils trouveront la voie du salut et le repos de leurs âmes dans les promesses de Jésus-Christ et de l'Évangile ».

Il songeait encore aux protestants et à Grotius lorsqu'en 1704 il publia sa *Lettre* à M. de Valincourt, son *Explication de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement d'une Vierge*.

On peut donc dire que, pendant cinquante années, Bossuet fut l'apôtre, le véritable apôtre de « ses frères errants » de la Réforme : il ne voulut jamais que les convertir en les instruisant et en les traitant avec la plus grande douceur. Ce sont les protestants eux-mêmes qui lui rendent ce témoignage. Le ministre du Bourdieu, l'un des plus distingués, écrivait à un magistrat de Montpellier, dans une lettre

confidentielle : « Je vous dirai franchement que les *manières honnêtes et chrétiennes*, par lesquelles M. de Meaux se distingue de ses confrères, ont beaucoup contribué à vaincre la répugnance que j'ai pour tout ce qui s'appelle dispute. Car, si vous y prenez garde, ce prélat *n'emploie que des voies évangéliques* pour nous persuader sa religion. Il prêche, il compose des livres, il fait des lettres et travaille à nous faire quitter notre croyance par des *moyens convenables à son caractère et à l'esprit* du christianisme. Nous devons donc avoir de la reconnaissance pour les *soins charitables* de ce grand prélat, et examiner ses ouvrages sans préoccupation, comme venant d'un *cœur qui nous aime et souhaite notre salut.* Ainsi, les *intentions droites et pures*, de ce grand homme, etc. » A cet hommage éclatant rendu par un adversaire à Bossuet, il faut ajouter celui qu'on trouve dans la *Séduction éludée*, ouvrage publié à Berne en 1686 par les Protestants et qui ne parle de l'évêque de Meaux que comme « d'un prélat illustre, que Dieu, dont l'immense libéralité n'a non plus d'égards à l'apparence des religions qu'à celle des personnes, a orné et enrichi d'une *infinité de merveilleux dons;* pour lequel aussi (les Réformés) ont une *vénération particulière*, ayant toujours eu parmi eux une *grande considération pour son mérite* ». On est heureux de rencontrer cet autre éloge digne d'un pareil évêque dans une lettre qu'un converti adressait à Bossuet : « Vous êtes un autre saint Paul dont les travaux ne se bornent pas à une seule nation ou à une seule province. Vos ouvrages parlent présentement en la plupart des langues de l'Europe et vos prosélytes publient vos triomphes en des langues que vous n'entendez pas (1). »

ARTICLE II

Les saints Pères et la Polémique de Bossuet contre les Jansénistes.

« Quel motif, écrivait Joseph de Maistre dans son livre *De*

(1) De Bausset. *Hist. de Bossuet*, liv. VIII.

l'Église gallicane (1), quel secret ressort agissait sur l'esprit du grand évêque de Meaux et semblait le priver de ses forces en face du jansénisme ? C'est ce qu'il est bien difficile de deviner ; mais le fait est incontestable. »

Il l'est si peu que Floquet dans ses savantes *Études sur la vie de Bossuet*, t. II, livre VIII, pages 246-261, et livre X, pages 341-422, a établi, par des faits péremptoires et des preuves irrécusables, que, non seulement Bossuet « n'a jamais appartenu aux jansénistes et que l'on ne pourrait, sans manquer de respect et même de justice envers la mémoire de l'un des plus grands hommes du grand siècle, élever le moindre soupçon sur la sincérité de ses sentiments et de ses déclarations (2) », mais qu'il reproche aux jansénistes tout autre chose que « *les cinq propositions*, » qui ne sont que « leur peccadille » ; et que le blâmer « de n'avoir pas bien connu le jansénisme », c'est un ridicule paradoxe qu'explique, mais ne justifie pas, la passion antigallicane du comte de Maistre.

L'abbé Rohrbacher, dans son *Histoire de l'Église catholique*, 12 vol. in-4°, Briday, Lyon, et le chanoine Réaume, dans son *Histoire de Bossuet* (3 vol. in-8°, Paris, Vivès, 1869-70), n'ont tenu aucun compte des faits précis mis en lumière par Floquet et ils persistent avec acharnement à faire de Bossuet un Janséniste, sous prétexte que le grand prélat était courtisan, comme si tout le monde ne savait pas que le jansénisme déplaisait souverainement à la cour et à Louis XIV, qui exila le grand Arnauld et fit raser Port-Royal !

M. Lanson n'est guère plus excusable d'avoir dit que Bossuet « n'a point jugé l'erreur des jansénistes dangereuse (3) ».

Il avait été l'élève préféré, le confident, l'ami de Nicolas Cornet, de celui-là même qui, en sa qualité de syndic en exercice de la Faculté de théologie et de promoteur de la

(1) Liv. II, chap. XI, p. 277-278.
(2) Même ouvrage, même page.
(3) *Bossuet*, p. 336.

censure, avait en 1649 extrait de l'*Augustinus* de Jansénius les *cinq propositions* où se trouve toute la substance du livre et que l'Église condamna (1). Bossuet adhérait sans réserve à cette condamnation et à toutes les censures portées par le pape et les évêques. Dans l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing*, le 4 décembre 1662, il n'avait pas craint de faire allusion aux questions si vivement débattues alors en France et dans le sein même de l'Oratoire, et de se prononcer énergiquement pour l'amour de l'Église et de l'unité : « Quiconque aime l'unité, dit-il, doit avoir une adhérence immuable à tout l'ordre épiscopal, dans lequel et par lequel le mystère de l'unité se consomme, pour détruire le mystère d'iniquité qui est l'*œuvre de rébellion et de schisme*. Je dis : à tout l'ordre épiscopal ; au Pape, chef de cet ordre et de l'Église universelle (2) ; aux évêques, chefs et pasteurs des Églises particulières. Tel est l'esprit de l'Église, tel est principalement le devoir des prêtres, qui sont établis de Dieu pour être les coopérateurs de l'épiscopat... Soyez bénie de Dieu, sainte compagnie (de l'Oratoire) ; entrez de plus en plus dans ces sentiments ; *éteignez ces feux de division* ; ensevelissez sans retour ces *noms de parti*. Laissez se débattre, laissez disputer et languir dans des questions ceux qui n'ont pas le zèle de servir l'Église. »

L'année suivante, dans l'*Oraison funèbre* de Nicolas Cornet, que Bossuet prononça, non pas le 27 avril, comme l'ont dit dom Deforis et le cardinal de Bausset, mais le 27 juin 1663, soixante-dix jours après la mort du grand maître de Navarre (3), en présence de vingt prélats et de tous les docteurs de la Sorbonne (4), le jeune orateur parlait avec autant de franchise que de délicatesse et de cha-

(1) Voir Bérault-Bercastel, *Histoire de l'Église*, liv. LXXIII. — Ellies du Pin, *Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle* (1727) ; — *Vie de M. Olier* (1853) ; — *Histoire de saint Vincent de Paul*, par Collet, 1818.

(2) Ces déclarations atteignaient en plein les Jansénistes, qui en appelaient du Pape au Concile général.

(3) Elle datait du 18 avril.

(4) Le neveu de Nicolas Cornet nous dit, dans l'*Éloge* de son oncle, que les docteurs de la Faculté de Paris étaient venus, les uns pour rendre leurs derniers devoirs au grand maître, les autres pour *écouter ce qui se pourait dire* du combat qu'il avait eu avec les Jansénistes.

rité des différends qui troublaient alors l'Église. Il mettait sur le même pied les jansénistes et les casuistes, « la pitié meurtrière (des docteurs) qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs », et l'erreur de « quelques autres, non moins extrêmes, qui ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très injustes, qui traînent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes. » « L'ennemi de notre salut, ajoutait-il, se sert également des uns et des autres, employant la facilité de ceux-là pour rendre le vice aimable, et la sévérité de ceux-ci pour rendre la vertu odieuse. Quels excès terribles et quelles armes opposées! »

Était-ce là, « méconnaître le jansénisme » ou « ne pas juger cette erreur dangereuse? »

Mais ce n'est pas tout : Bossuet poursuivait et après avoir tonné contre ceux « qui réduisent l'Évangile en problèmes » : « Que dirai-je, s'écriait-il, de ceux qui détruisent par un autre excès l'esprit de la piété, qui trouvent partout des crimes nouveaux et accablent la faiblesse humaine en ajoutant au joug que Dieu nous impose? Qui ne voit que cette rigueur enfle la présomption, nourrit le dédain, entretient un chagrin superbe et un esprit de fastueuse singularité, fait paraître la vertu trop pesante, l'Évangile excessif, le christianisme impossible?... Vous donc, docteurs trop austères, puisque l'Évangile doit être léger, n'entreprenez pas d'accroître son poids; n'y ajoutez rien de vous-mêmes, ou par faste, ou par caprice, ou par ignorance... Quelle effroyable tempête s'est excitée en nos jours touchant la grâce et le libre arbitre! Je crois que tout le monde ne le sait que trop, et il n'y a aucun endroit si reculé de la terre, où le bruit n'en ait été répandu. »

Et alors l'archidiacre de Metz plaidait à la fois la cause de Nicolas Cornet, dont il faisait l'éloge le plus complet, pour répondre aux attaques dont il avait été l'objet de la part des jansénistes, d'Arnauld lui-même (1), et la cause des

(1) Il avait publié des *Considérations sur l'entreprise faite par M. Nicolas Cornet*, 1649.

Pères de l'Église, de saint *Augustin*, de saint *Grégoire de Nazianze*, de saint *Thomas* et de toute l'École, dont la doctrine était attaquée ou plutôt défigurée par les nouveaux docteurs.

« Comme presque le plus grand effort de cette nouvelle tempête tomba dans le temps qu'il était syndic de la Faculté de Théologie, voyant les vents s'élever, les nues s'épaisisr, les flots s'enfler de plus en plus; sage, tranquille et posé qu'il était, il se mit à considérer attentivement quelle était cette nouvelle doctrine et quelles étaient les personnes qui la soutenaient. Il vit donc que saint *Augustin*, qu'il tenait le plus éclairé et le plus profond de tous les docteurs, avait exposé à l'Église une doctrine toute sainte et apostolique touchant la grâce chrétienne; mais que, ou par faiblesse naturelle de l'esprit humain, ou à cause de la profondeur et de la délicatesse des questions, ou plutôt par la condition nécessaire et inséparable de notre foi durant cette nuit d'énigmes et d'obscurités, cette doctrine céleste s'est trouvée nécessairement enveloppée parmi des difficultés impénétrables; si bien qu'il y avait à craindre qu'on se fût jeté insensiblement dans des conséquences ruineuses à la liberté de l'homme; ensuite il considéra avec combien de raisons *toute l'École* et toute l'Église s'étaient appliquées à défendre les conséquences, et vit que la Faculté des nouveaux docteurs en était si prévenue qu'au lieu de les rejeter, ils en avaient fait une doctrine propre : si bien que la plupart de ces conséquences, que tous les théologiens avaient toujours regardées jusqu'alors comme des inconvénients fâcheux, au-devant desquels il fallait aller pour bien entendre la doctrine de saint *Augustin* et de l'Église, ceux-ci les regardaient, au contraire, comme des fruits nécessaires, qu'il en fallait recueillir, et que ce qui avait paru à tous les autres comme des écueils contre lesquels il fallait craindre d'échouer le vaisseau, ceux-ci ne craignaient point de nous le montrer comme le port salutaire auquel devait aboutir la navigation. Après avoir ainsi regardé la face et l'état de cette doctrine, que les docteurs sans doute

reconnaîtront bien sur cette idée générale, il s'appliqua à connaître le génie de ses défenseurs. Saint *Grégoire de Nazianze*, qui lui était fort familier, lui avait appris que les troubles ne naissent pas dans l'Église par des âmes communes et faibles : « Ce sont, dit-il, de grands esprits, mais ardents et chauds, qui causent ces mouvements et ces tumultes » ; mais ensuite les décrivant par leurs caractères propres, il les appelle excessifs, insatiables et portés plus ardemment qu'il ne faut aux choses de la religion : paroles vraiment sensées, et qui nous représentent au vif le naturel de tels esprits.

« Vous êtes étonnés, peut-être, d'entendre parler de la sorte un si saint évêque. Car, Messieurs, nous devons entendre que, si l'on peut avoir trop d'ardeur, non point pour aimer la sainte doctrine, mais pour l'éplucher de trop près et pour la rechercher trop subtilement, la première partie d'un homme qui étudie les vérités saintes, c'est de savoir discerner les endroits où il est permis de s'étendre et où il faut s'arrêter tout court et se souvenir des bornes étroites dans lesquelles s'est resserrée notre intelligence : de sorte que la plus prochaine disposition à l'erreur est de vouloir réduire les choses à la dernière évidence de la conviction (1). Mais il faut modérer le feu d'une mobilité inquiète, qui cause en nous cette intempérance et cette maladie de savoir, et être sages sobrement et avec mesure, selon le principe de l'apôtre, et se contenter simplement des lumières qui nous sont données plutôt pour réprimer notre curiosité, que pour éclaircir tout à fait le fond des choses. C'est pourquoi ces esprits extrêmes, qui ne se lassent jamais de chercher, ni de discourir, ni de disputer, ni d'écrire, saint *Grégoire de Nazianze* les a appelés excessifs et insatiables.

« Notre sage et avisé Syndic jugea que ceux desquels nous parlons étaient à peu près de ce caractère, grands hommes, éloquents, hardis, décisifs, esprits forts et lumineux,

(1) Il y a là une réponse au cartésianisme, qui donnait la main au jansénisme.

mais plus capables de pousser les choses à l'extrémité que de tenir le raisonnement sur le penchant, et plus propres à commettre ensemble les vérités chrétiennes qu'à les réduire à leur unité naturelle; tels enfin, pour dire en un mot, qu'ils donnent beaucoup à Dieu, et c'est pour eux une grande grâce de céder entièrement à s'abaisser sous l'autorité suprême de l'Église et du Saint-Siège. Ce parti zélé et puissant charmait du moins agréablement, s'il n'emportait tout à fait la fleur de l'École et de la jeunesse. Enfin, il n'oubliait rien pour entraîner après soi toute la Faculté de théologie.

« C'est ici qu'il n'est pas croyable combien notre sage Grand Maître a travaillé utilement parmi ces tumultes, convainquant les uns par sa doctrine, retenant les autres par son autorité, animant et soutenant tout le monde par sa constance... Et certes, il est véritable qu'aucun n'était mieux instruit du point décisif de la question. Il connaissait très parfaitement et les confins et les bornes de toutes les opinions de l'*École*, jusqu'où elles couraient et où elles commençaient à se séparer; surtout il avait grande connaissance de la doctrine de saint *Augustin* et de l'École de saint *Thomas*. Il connaissait les endroits par où ces nouveaux docteurs semblaient tenir les limites certaines, par lesquels ils s'en étaient divisés. C'est de cette expérience, de cette exquise connaissance et du concert des meilleurs cerveaux de la Sorbonne, que nous est né cet extrait des cinq propositions, qui sont comme les justes limites par lesquelles la vérité est séparée de l'erreur, et qui étant, pour ainsi parler, le caractère propre et singulier des nouvelles opinions, ont donné le moyen à tous les autres de courir unanimement contre leurs nouveautés inouïes. »

Pouvait-on être plus explicite et plus formel dans la condamnation du jansénisme? Pourtant Bossuet ajoutait encore :

« C'est donc ce consentement qui a préparé les voies à ces grandes décisions que Rome a données, à quoi notre très sage docteur, par la créance qu'avait même le Souverain

Pontife à sa parfaite intégrité, ayant si utilement travaillé, il en a aussi avancé l'exécution avec une pareille vigueur, sans s'abattre, sans se détourner, sans se ralentir : si bien que par son travail, sa conduite, et par celle de ses fidèles coopérateurs, ils ont été contraints de céder. On ne fait plus aucune sortie; on ne parle plus que de paix. O qu'elle soit véritable! ô qu'elle soit effective! ô qu'elle soit éternelle! Que nous puissions avoir appris par expérience combien il est dangereux de troubler l'Église, et combien on outrage la sainte doctrine, quand on l'applique malheureusement parmi des extrêmes conséquences! Puissent naître de ces conflits des connaissances plus nettes, des lumières plus distinctes, des flammes de charité plus tendres et plus ardentes, qui rassemblent bientôt en un par cette véritable concorde les membres dispersés de l'Église! »

La charité du prêtre parlait ici avec autant d'onction que l'inébranlable fermeté du docteur avait parlé avec énergie. Un tel discours dans un tel milieu, dans de telles circonstances, était plus qu'un discours : c'était un acte, c'était la condamnation formelle du jansénisme et de tous les échappatoires imaginés par ses partisans.

Aussi n'est-on pas étonné de voir en 1664 et en 1665 le nouvel archevêque de Paris, Hardouin de Beaumont Péréfixe, qui avait assisté à l'oraison funèbre de Nicolas Cornet (1), recourir aux lumières et au zèle de Bossuet pour triompher de l'opiniâtre résistance des religieuses de Port-Royal, qui ne voulaient pas signer le célèbre *formulaire* (2). Le jeune doyen de Metz s'empresse de répondre aux désirs de l'archevêque, et il nous reste une *Lettre aux Religieuses de Port-Royal sur la signature du formulaire contre le livre de Jansénius*. C'est la seconde rédaction de cette lettre (1665) où Bossuet répond à l'*Apologie des Religieuses de Port-Royal*, composée en 1664-1665 par Arnauld et Nicole,

(1) Il y a même, dans l'exorde du discours, quelques mots à son adresse et à celle de Mgr La Mothe Houdancourt, archevêque nommé d'Auch.

(2) Il y eut à ce sujet deux mandements de l'archevêque de Paris, l'un du 7 juin 1664, l'autre du 13 mai 1665, après la bulle d'Alexandre VII, *Regiminis apostolici* 18 février 1665.

qui est seule authentique, d'après une copie de Le Dieu, conservée au grand séminaire de Meaux (1). Bossuet en envoyait une copie à Mme d'Albert, le 13 juin 1691 (2).

Les raisons données dans cette *Lettre* afin de convaincre les récalcitrantes qu'il n'y avait pas lieu de distinguer le *fait* et le *droit*, sont, pour la plupart, empruntées à l'histoire et aux *Pères* de l'Église. — Ainsi, les *Pères* de Chalcédoine « ne voulurent pas même écouter la profession de foi de Théodoret que l'anathème à Nestorius ne fût à la tête », joignant « le fait et le dogme » dans la même déclaration. — Ainsi encore, « la profession de foi de saint *Grégoire*, vraiment grand, parce qu'il a été vraiment humble, envoyée par ce saint pape aux Églises d'Orient après son exaltation au Saint-Siège », fait tomber le même anathème tant sur les faits que sur les dogmes. « Les professions de foi du même style et du même esprit que celle de saint Grégoire... sont très ordinaires dans l'antiquité... Comment donc oser soutenir qu'on ne peut dire sans péché, en imitant saint Grégoire : J'approuve les personnes et les écrits que l'Église approuve et je condamne ceux qu'elle condamne? — L'Apôtre saint Paul ordonne de noter tout frère qui marche contre la tradition, et il désigne expressément dans une de ses *Épîtres* un Hyménée, un Phrygelle, un Hermogène,... ainsi qu'il fut pratiqué à l'égard d'un hérétique de la secte des monothélites, que saint *Éloi* découvrit à Autun, et qu'il se pratiquait constamment dans les autres rencontres semblables. » — « Le grand pape saint *Léon* ordonne à ceux qui étaient suspects de l'hérésie pélagienne de condamner par écrit dans leur profession de foi » les auteurs de leur superbe doctrine... Je n'achèverais jamais ce discours si j'entreprenais de vous raconter tous les exemples pareils, qui sont infinis dans l'histoire et dans les actes particuliers de l'Église. J'ajouterai seulement que le pape saint *Hormisdas*

(1) La première *rédaction* fut imprimée en 1709 par l'abbé Bossuet, sur la demande de Mme de Maintenon et du cardinal de Noailles, malgré Le Dieu, qui avait déclaré « que la copie qui courait ne valait rien et qu'il possédait *seul* » le texte de l'illustre prélat.

(2) Voir ses *Lettres* à Mme d'Albert.

exigea et reçut par écrit la confession de foi de tout l'Orient, en laquelle était énoncée la condamnation expresse de tous ceux que l'Église avait jugés, et nommément celle d'Acace, patriarche de Constantinople, ce pape très saint et très docte, défenseur très zélé de la doctrine de saint *Augustin*, ayant gravement averti les évêques « qu'il ne suffisait pas d'enfermer les errants dans une condamnation générale », mais qu'il fallait condamner nommément tous ceux que l'Église jugeait condamnables. — Saint *Cyrille d'Alexandrie* déclara (au concile d'Éphèse) que lui et les orthodoxes ne recevaient à leur communion les évêques d'Orient ni Jean (d'Antioche), leur chef et leur patriarche, que sous la condition nécessaire d'anathématiser par écrit Nestorius et ses dogmes... Le pape saint *Hormisdas* en usa de la même sorte avec Jean, patriarche de Constantinople, et les autres évêques grecs... « Recevoir, disait saint Hormisdas, le concile de Chalcédoine et les lettres de saint *Léon*, et cependant défendre le nom d'Acace, c'est entreprendre de soutenir des choses contraires. » Et quoique nous voyions par une lettre du pape saint *Gélase* que l'on objectait alors ce que quelques-uns objectent encore à présent, que « Acace n'avait pas été jugé par un concile, lui qui était évêque d'une Église si considérable », néanmoins le pape saint Hormisdas pressa toujours les Orientaux par la force des choses jugées. — Le pape Félix III avait-il attendu l'aveu d'Acace pour prononcer sa sentence? — Au concile de Constantinople, sous saint *Flavien*, les archimandrites souscrivirent la déposition d'Eutychès. Les légats du pape saint Hormisdas obligèrent pareillement les archimandrites, c'est-à-dire les Pères des monastères, à souscrire expressément la condamnation d'Acace. »

Après avoir répondu à l'argument tiré de ce que « les sentences de l'Église en ce qui touche les faits ne sont pas tenues infaillibles », Bossuet conjure les religieuses de Port-Royal de ne pas se laisser « émouvoir aux histoires qu'on leur fait pour leur décrier la conduite du Saint-Père et des évêques. Si vous voulez des exemples de l'antiquité, que ne

disait pas un Nestorius de saint *Cyrille*, archevêque d'Alexandrie, le principal auteur de ses maux?... Mes sœurs, ne vous jetez pas dans ce labyrinthe; car ne vous apercevez-vous pas quelle illusion ce serait, si vous étiez détournées de vous soumettre dans un fait si authentiquement jugé, par une attache à des faits particuliers?... Laissez donc à part ces narrés d'intrigues et de cabales que les hommes ne cesseront jamais de se reprocher mutuellement. »

Cette *Lettre* éloquente devait rester infructueuse, comme les visites que fit Bossuet soit à Sainte-Marie du Faubourg Saint-Jacques, en septembre 1664, où il vit la mère Agnès et sa nièce, sœur Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, qui signa « de la main et non du cœur », pour se rétracter, secrètement en février 1665, soit à Port-Royal de Paris, où il se rendit aussi inutilement le 28 juin 1665 avec Mgr Hardouin de Péréfixe, qui l'avait annoncé aux religieuses en ces termes : « C'est un homme savant, le *plus doux du monde*, et entièrement comme il vous faut. Il n'est d'aucun parti ».

Que M. Lanson nous dise après cela que Bossuet « admirait, aimait Arnauld et Nicole, qui ne demeuraient pas en reste avec lui (1), qu'il voyait en eux d'illustres vaillants défenseurs de l'Église. » — Il pourrait ajouter que Du Guet, La Lanne, Launoi, Sainte-Beuve, Sainte-Marthe, Le Roi, les plus célèbres jansénistes l'honoraient à l'envi, mais qu'en même temps les PP. Bourdaloue, la Chaise, la Rue, Bouhours, Rapin, Ferrier, Annat, le recherchaient aussi et l'appelaient à prêcher le *Panégyrique* de Saint Ignace (2).

(1) Arnauld ne trouve rien de plus extraordinaire entre « tant de grandes qualités, » qu'il admire en Bossuet, (*Lettre* à Lenoir 14 mars 1694) « qu'un certain fond de dignité et de sincérité qui fait reconnaître (à M. de Meaux) la vérité, qui que ce soit qui la lui propose. »

(2) Lettre de Grosley au *Journal Encyclopédique*, 1768. — M. l'abbé Lebarq avoue pourtant qu'il n'a rien pu découvrir sur ce *Panégyrique*.

Il aurait pu citer du moins la péroraison du *Sermon pour la Fête de la Circoncision*, prêché le 1er janvier 1687 dans l'eglise saint Louis, à la maison professe des PP. Jésuites. « Et vous, célèbre compagnie, qui ne portez pas en vain le nom de Jésus, à qui la grâce a inspiré ce grand dessein de conduire les enfants de Dieu dès leur bas âge jusqu'à la maturité de l'homme parfait en Jésus-Christ; à

Bossuet méritait cette confiance et cet honneur, lui qui écrivait au maréchal de Bellefonds, le 30 septembre 1667 ? : « Je suis bien aise de vous dire en peu de mots mes sentiments sur le fonds (du Jansénisme). Je crois donc que les propositions sont véritablement dans Jansénius et qu'elles sont l'âme de son livre. Tout ce qu'on dit au contraire me paraît une pure chicane et une chose inventée pour éluder le jugement de l'Église. Quand on a dit qu'on ne devait ni on ne pouvait avoir à ses jugements, sur les points de fait, une croyance pieuse, on a avancé une proposition d'une dangereuse conséquence et contraire à la tradition et à la pratique. Comme pourtant la chose était à un point qu'on ne pouvait pas pousser à toute rigueur la signature du Formulaire, sans causer de grands désordres et sans faire un schisme, l'Église a fait selon sa prudence d'accommoder cette affaire (1) et de supporter par charité et condescendance les scrupules que de saints évêques et des prêtres, d'ailleurs attachés à l'Église, ont eu sur le *fait*. Voilà ce que je crois pouvoir établir par des raisons invincibles : mais cette discussion vous est, à mon avis, fort peu nécessaire. Vous pouvez, sans difficulté, dire ma pensée à ceux à qui vous le trouverez à propos, toutefois avec quelque réserve. J'ai appris de l'Apôtre à ne point trahir la vérité, et aussi à ne point donner d'occasions de troubles à ceux qui en cherchent. »

En 1681, prêchant à Versailles, le jour de Pâques, devant Louis XIV, Bossuet se montrait « autant éloigné d'une excessive rigueur qui se détourne à la droite, que d'une extrême condescendance qui se détourne vers la gauche. Que dire de ceux qui fuient les sacrements, s'écriait-il, en crainte du péril où les précipiterait le mépris qu'on en fait, en sorte qu'il n'y a plus de sacrements pour eux? Combien

qui Dieu a donné vers la fin des temps des docteurs, des apôtres, des évangélistes, afin de faire éclater par tout l'univers et jusque dans les terres les plus inconnues la gloire de l'Évangile, ne cessez d'y faire servir, selon votre sainte institution, tous les talents de l'esprit, de l'éloquence, la politesse, la littérature; et afin de mieux accomplir un si grand ouvrage, recevez avec toute cette assemblée, un témoignage d'une éternelle charité, etc.

(1) Allusion à la *paix* de Clément IX.

en connaissons-nous qui n'ont plus rien de chrétien que ce faux respect des sacrements qui fait qu'ils les abandonnent de peur, disent-ils, de les profaner? Le beau reste de christianisme! Comme si on pouvait faire, pour ainsi parler, un plus grand outrage aux remèdes que d'en être environné, sans daigner les prendre, douter de leur vertu et les laisser inutiles! »

Après cette éloquente protestation contre les théories d'Arnauld et des jansénistes sur *l'infréquente* communion, il faut signaler les paroles significatives de l'*Histoire des Variations*, 1688, livre XI, § LV : « Ne croyez jamais rien de bon de ceux qui outrent la vertu. »

En 1689, dans le *Deuxième Avertissement aux Protestants*, Bossuet défendait les molinistes contre le reproche de semi-pélagianisme, formulé par Jurieu. — En 1695, dans les *Méditations sur l'Évangile* (*Dernière semaine du Sauveur*, LVIIIe jour) il disait : « Et ceux-là ferment la porte du ciel qui la font trop large, et ceux-là aussi qui augmentent les difficultés et les fardeaux, et dont la dureté rend la piété sèche et odieuse. »

« Il est certain, dit M. Lanson (1), que Bossuet estimait Jansénius et Saint-Cyran, qu'il en permettait même la lecture à des religieuses ». — Oui, mais pas à toutes indifféremment, puisque, s'il écrit à Mme d'Albert le 17 mai 1695 : « Je ne change rien à la permission que je vous ai donnée de continuer la lecture des *Lettres* de M. de Saint-Cyran », il ajoute : « Je ne le permettrais pas si aisément à quelqu'un qui ne l'aurait pas lu, ou que je ne croirais pas capable d'en profiter. La concession ou refus de telles permissions sont relatives aux dispositions des personnes. » Le 14 mai 1695, il écrivait à sœur Cornuau : « J'oublierais toujours, ma Fille, à vous répondre sur les *Lettres de M. de Saint-Cyran*, si je ne commençais par là. Elles *sont d'une spiritualité sèche et alambiquée. Je n'en attends aucun profit* pour la personne que vous savez; je ne les défends

(1) *Bossuet*, p. [illegible]

pas; mais *je ne les ai jamais conseillées ni permises* ».

Est-ce là beaucoup estimer « saint Cyran et ses œuvres? » Il n'y paraît pas. Si Mme d'Albert de Luynes a obtenu la permission de « *continuer* » la lecture de Saint-Cyran, c'est apparemment qu'elle avait commencé sans permission et que, d'ailleurs, elle « avait déjà lu » ces Lettres.

En 1696, le cardinal de Noailles voulant condamner le livre de l'abbé de Barcos, neveu de Saint-Cyran, *Exposition de la foi catholique touchant la grâce*, Bossuet composa, pour le fond au moins, l'*Instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Paris* portant cette condamnation (20 août 1696). — Il y relevait « l'abus fait (par l'abbé de Barcos) du nom de saint *Augustin* et de *quelques autres docteurs* ». « Il y a plus de mille ans, disait-il, que les défenseurs de la grâce ont rapporté cette prière de la Liturgie attribuée à saint *Basile* : Faites bons les méchants, conservez les bons dans la piété; car vous pouvez tout et rien ne vous contredit; vous sauvez quand vous voulez, et il n'y a personne qui résiste à votre volonté. » Bossuet allègue ensuite l'autorité de saint *Bernard*, qui nous dit dans son *de Gratia et Libero Arbitrio* : « La grâce excite la volonté, en lui inspirant de bonnes pensées; elle la guérit en changeant ses affections, elle la fortifie en la portant aux bonnes actions; et la volonté consent et coopère à la grâce en suivant ces mouvements. Ainsi, ce qui d'abord a été commencé dans la volonté par la grâce seule, se continue et s'accomplit conjointement par la grâce et par la volonté, mais en telle sorte que, tout se faisant dans la volonté et par la volonté, tout vient cependant de la grâce : *Totum quidem hoc et totum illa; sed ut totum in illo, sic totum ex illa.* A saint Bernard s'ajoutent saint *Augustin* et saint *Cyprien*, les saints *Pères*, qui interprètent ce texte de saint Paul : « Le Saint-Esprit prie en nous », en disant qu'il nous fait prier en nous donnant tout ensemble, avec le désir de prier, l'effet d'un si pieux désir : *impartito orationis affectu et effectu* (1),

(1) *Sanct. August. ad Sixtum.* II, 16.

et qui affirment que « Dieu couronne ses dons dans les élus en couronnant leurs mérites (1), et que nous devons attribuer à Dieu tout l'ouvrage de notre salut, *ut totum detur Deo*, et nous abandonner à sa bonté avec une entière confiance; persuadés avec le même saint *Augustin*, que nous serons dans une plus grande sûreté, si nous donnons tout à Dieu que si nous nous confions en partie à lui et en partie à nous : *Tutiores igitur vivimus, si totum Deo damus; non autem nos illi ex parte, et nobis ex parte committimus* (2). »

La condamnation du livre de l'abbé de Barcos avait été précédée en 1685 de l'approbation donnée par le même cardinal de Noailles, alors évêque de Châlons, aux *Réflexions morales* du P. Quesnel, qui contenaient la même doctrine. De là le fameux *Problème ecclésiastique* publié en 1699 : Qui faut-il croire, M. de Noailles, évêque de Châlons, ou M. de Noailles, archevêque de Paris? M. de Noailles louant les doctrines jansénistes dans le P. Quesnel, ou M. de Noailles les condamnant dans l'abbé de Barcos? La situation de l'archevêque de Paris était fâcheuse; elle devint encore plus embarrassante, lorsque la secte se mit en instances pour obtenir à Paris la réimpression des *Réflexions morales*. Comment s'y refuser, après les avoir qualifiées « de pain des forts et de lait des faibles? » Comment y consentir sans doubler le scandale du *Problème ecclésiastique?* M. de Noailles essaya d'une commission de théologiens pour sortir honorablement du labyrinthe. Bossuet, qui était de la commission, déclara net, après un examen attentif de l'ouvrage du P. Quesnel, *qu'il n'était pas possible de le corriger*, mais *qu'il fallait le refondre*. « Ce sont ses propres expressions; nous le savons par le témoignage de personnes exemptes de soupçons et dignes de vénération », disait Mgr de Bissy, le successeur de Bossuet sur le siège de Meaux, dans son Mandement du 25 avril 1714. En tout cas, Bossuet demandait instamment des corrections

(1) *Sanctus August.*, *De Gratia et lib. arbit.*, c. VI, n. 15.
(2) *Sanctus Augus.*, *De Dono perseverantiae*, c. VI, n. 12.

considérables, propres à ôter tout le venin des *Réflexions morales*. Et afin d'aider le cardinal approbateur à rester dans les termes de la doctrine catholique, il composa un *Avertissement* destiné à servir de *Préface*, où l'enseignement orthodoxe était nettement défini : « Il y prit occasion, dit Le Dieu dans une *Déclaration* du 27 mars 1712, de *combattre le Jansénisme* et d'établir les principes qui y sont le plus opposés : la grâce générale offerte à tous, les grâces suffisantes avec leurs véritables pouvoirs, le secours divin toujours présent aux fidèles dans les plus grandes tentations. » L'*Avertissement*, retiré en 1699, fut prêté en 1709 par l'abbé Le Dieu à Mgr de Bissy à condition qu'il n'en tirerait pas un double. Mais un abbé Lebrun, doyen de Tournay, janséniste zélé, se trouvant à Meaux, en expédia une copie au P. Quesnel, qui l'édita en 1710, en Flandre d'abord, puis à Paris, et n'hésita pas à intituler *Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament* (1) une œuvre dénaturée, falsifiée, que Bossuet avait écrite précisément pour *corriger* les *Réflexions morales*, et non pour les *justifier*. Le coryphée du jansénisme raconte, d'ailleurs, ingénuement « qu'il a pris soin d'y rectifier quelques passages fautifs, d'y en ajouter quelques autres hors du texte, pour *fortifier* les pensées de l'auteur ».

C'est donc là une œuvre apocryphe, dont auraient tort de s'autoriser les adversaires de l'évêque de Meaux pour l'accuser de jansénisme : « Jamais auteur célèbre, disait de Maistre, ne fut, à l'égard de ses œuvres posthumes, plus malheureux que Bossuet. »

Quoi qu'il en soit, dans son *Avertissement* comme dans tous ses autres ouvrages, l'évêque de Meaux avait multiplié les citations des *saints Pères* et surtout de saint *Augustin* (2), dont « la doctrine sur la grâce a été tant de fois consacrée par l'Église romaine et adoptée par tant d'actes

(1) C'était tout au plus la *justification* du cardinal de Noailles, pour lequel Bossuet eut une complaisance excessive, puisque le livre du P. Quesnel fut condamné par Clément XI d'abord, puis en 1713 par la bulle *Unigenitus*.

(2) Edition de Bar-le-Duc, t. V, pages 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 277, 379, 381, 382.

solennels des souverains Pontifes, depuis saint Innocent Ier jusqu'à Innocent XII. « Le livre *De la Correction et de la grâce*, l'*Ouvrage inachevé contre Julien*, le traité *De la Nature et de la grâce*, les *Confessions*, le *de Peccatorum meritis*, le *de Dono perseverantiae*, le *de Spiritu et littera*, le *de Gratia Christianismi*, les *Lettres*, les *Sermons* sur les *Paroles de l'apôtre*, sur les *Psaumes*, les *Traités sur saint Jean*, le *de Doctrina christiana*, le *de Gratia et Libero Arbitrio*, le *de Praedestinatione Sanctorum*, sont largement et continuellement mis à contribution, avec une érudition trop abondante et trop sûre pour venir du P. Quesnel. — C'est ensuite saint *Basile* (1), sa Liturgie et ses *Sermons*, saint *Thomas* et sa *Somme théologique* (2), *Origène* (3), saint *Chrysostome* (4), saint *Léon* (5), saint *Jean* de Damas (6), saint *Bernard* (7), saint *Jérôme* (8), saint *Prosper* (9), saint *Ambroise* (10), saint *Grégoire* (11), saint *Cyprien* (12), qui viennent tour à tour déposer en faveur de la doctrine de l'Église, bien dénaturée hélas! par l'auteur des *Réflexions morales*.

Cependant, aux débats soulevés par le *Problème ecclésiastique* avaient succédé ceux de l'Assemblée de 1700, où Bossuet, disent ses adversaires, Fénelon entre autres, dans un *Mémoire* secret adressé au pape, en 1705, fit le jeu des Jansénistes en condamnant la *morale relâchée* des Casuistes et des probabilistes, alors que le grand évêque de Meaux, l'âme et l'oracle de cette assemblée, demandait et obtenait, dans son impartiale équité, la condamnation des propositions « contre le jansénisme, surtout de celle où l'on traitait le jansénisme de fantôme (13) ».

(1) Pages 363, 371, 372. — (2) Pages 364, 365, 370, 379. — (3) Page 371. — (4) Pages 371, 372. — (5) Page 371. — (6) Page 371. — (7) Page 371. — (8) Page 372. — (9) Page 373. — (10) Page 379. — (11) Page 382. — (12) Page 384.

(13) Voir les *Mémoires* du Chancelier d'Aguesseau. — Voici, d'ailleurs, d'après l'abbé Le Dieu, *Journal*, I, p. 96, ce que Bossuet pensait et disait du jansénisme en pleine Assemblée du clergé à Saint-Germain, en 1700. « M. de Meaux, prié de prendre le bureau avec les prélats et les abbés de la commission, a ouvert son discours en donnant une idée générale des deux points proposés : la foi et la morale, le jansenisme renouvelé par une infinité de libelles répandus dans le public, et le relâchement, même la corruption introduite dans la morale par toutes les subtilites des Casuistes. Il a ensuite entamé la matière du jansénisme,

Les Jansénistes, irrités (1), préparèrent une nouvelle machine de guerre : le *Cas de conscience*, décembre 1702, où l'on supposait un confesseur, embarrassé par des questions que lui avait adressées un ecclésiastique de province et obligé de s'adresser à des docteurs de Sorbonne pour guérir des scrupules vrais ou imaginaires : l'avis des docteurs portait que sur la question de *fait*, le *silence respectueux* suffisait pour rendre aux constitutions des Papes sur le Jansénisme toute l'obéissance qui leur était due. Lorsque ce *Cas*, « signé des 40 docteurs, fit tant de bruit à Paris, dit l'abbé Le Dieu (2), après avoir relu exprès *l'Augustinus* d'un bout à l'autre avec une nouvelle attention et toutes ses lumières, Bossuet dit : « J'y trouve aujourd'hui la même chose que j'y trouvai il y a cinquante ans, dans le fort des disputes. » Jamais il ne douta que l'on ne fût obligé en conscience de signer le formulaire purement et simplement et sans au-

par les jugements de condamnation prononcés à l'encontre, dès 1654, par une Assemblée comme celle-ci, ensuite par les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, et par le jugement exprès de l'Assemblée de 1659, acceptant les constitutions et jugeant que le sens des cinq propositions condamnées était celui de Jansénius, dont il a fait l'éloge de sa piété, de son savoir et de sa soumission a l'Église pour tous ses ouvrages. Il a expliqué la necessité de condamner les erreurs et nommément leurs auteurs, afin que les fidèles ne puissent être séduits par eux. Il a fait voir comment d'anciens conciles, celui de Chalcédoine, celui d'Éphèse, ont fait des formulaires de leur foi, et marqué les erreurs dans de longs extraits des auteurs condamnés; (l'autorité des évêques n'a point été oubliee dans l'acceptation des définitions de l'Église) : que sur tant d'exemples a été fondé le jugement de l'Eglise de France prononcé dans ses assemblées contre les cinq fameuses propositions et leur sens qui a été déterminé être celui de Jansénius. De là, il est venu à l'importance de soutenir un jugement si solennel et de réprimer tout ce qui a osé s'élever à l'encontre, non par la seule gloire de l'Eglise de France, mais bien plus par la gloire de Jésus-Christ même et de la vérité attaquée en toute manière par des livres latins et français, avec une hardiesse qui ne respecte aucune autorité, puisque le Saint-Siege et les Papes, même Innocent XII, y sont traités avec un mépris formel; que dans la déliberation sur le quiétisme l'assemblée présente s'est proposé pour modèle ce qu'elle avait jugé dans le jansénisme : qu'elle est donc engagée par toutes ces raisons à le soutenir et par conséquent à condamner les propositions contraires » : alors il a demandé que ces propositions, qui sont les premières de l'*Indiculus* imprimé, fussent lues : c'est le titre I. *De observandis Innocentii X... constitutionibus*, etc. M. l'évêque de Châlons en ayant fait lecture et des qualifications y jointes, M. de Meaux a repris son discours et prouvé que chaque qualification convenait aux propositions : *fausse*, *téméraire*, *scandaleuse*, *schismatique* et *injurieuse à l'Eglise*; dont la vérité, sans autre preuve, se voit clairement par la simple lecture ».

(1) En février 1701, l'évêque de Luçon, de Valderie de l'Escure, avait consulté Bossuet sur quatre propositions jansénistes avancées par un de ses chanoines. L'évêque de Meaux lui repondit qu'il avait eu raison de les condamner, et il lui allégua l'autorité de saint *Augustin*.

(2) *Mémoires*, p. 75, 76, 77, 81, 210, 211.

cune restriction. Aussi, M. de Meaux vit-il d'abord l'importance du *Cas*, et dès qu'il eut présenté à Versailles, au mois de janvier 1703, son *Instruction* contre M. Simon, il revint à Paris pour travailler à cette affaire.

« On sait le succès de ses soins pour porter les docteurs à une rétractation, *hors trois ou quatre*, et la part qu'il eut à l'ordonnance et censure de ce *Cas*, faite par le M. le cardinal de Noailles. »

Et voilà l'homme qu'on ose présenter comme « privé de ses forces en face du Jansénisme (1) » !

Ce n'est pas tout : Bossuet, dit encore Le Dieu, « voulait faire une plus ample instruction pour prouver que l'on doit une soumission parfaite de jugement aux décisions de l'Église, même dans les faits dogmatiques. Dans le mois de février et pendant tout le carême de 1703, il dicta un *long Mémoire avec un grand recueil de toutes les preuves de la tradition sur cette affaire*. Ses douleurs de la pierre s'étaient fait sentir dès le commencement de février; elles devinrent encore plus vives en carême...

« Cependant survint la signature de M. Couet, grand vicaire de Rouen,... au mois de juin 1703. Ce prélat lui fit reconnaître « que l'Église est en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire avec une approbation et une soumission entière de jugement à la condamnation non seulement des erreurs, mais encore des auteurs et de leurs écrits;... et qu'ainsi se réduire à une simple soumission de respect et de silence à l'égard des constitutions apostoliques et du formulaire, sur le sens du livre de Jansénius, sans aller jusqu'à une entière et absolue persuasion que le sens de Jansénius est justement condamné, c'est mériter la censure et les condamnations portées par l'ordonnance de Mgr le cardinal de Noailles, du 22 février dernier. »

Pouvait-il parler avec plus de précision et de netteté et d'une manière plus convenable à toute sa vie?

« Il ne cessait aussi de louer l'ordonnance du grand car-

(1) De Maistre.

dinal archevêque de Paris contre le *Cas*, et il eut cette attention de l'insérer dans la déclaration qu'on vient de voir pour lui donner plus d'autorité et, par ce moyen, assurer son sentiment conforme sur la soumission à l'Église. Cette affaire finie, il en eut une telle joie qu'il ne put s'empêcher d'en écrire à une dame du premier rang, qui y prenait intérêt (1). »

Le bref du Pape contre le *Cas* ne lui donna pas moins de joie (12 février 1703).

Au mois d'août, il travaillait encore à Versailles à son ouvrage « pour prouver par la pratique de tous les siècles, en suivant les principes de sa *Lettre aux religieuses de Port-Royal*, la nécessité de la soumission entière de jugement et de la persuasion absolue dans les décisions de l'Église contre les erreurs aussi bien que contre les auteurs et les livres qui les enseignent ».

En même temps, il disait à l'abbé Le Dieu : « M. Arnauld et MM. de Port-Royal sont au moins *fauteurs d'hérétiques et schismatiques* : deux qualifications que j'ai, exprès, données à leur secte, dans la dernière Assemblée de 1700 (2) ». Il répondait vivement à l'abbé Bossuet, qui exagérait la difficulté de marquer le point capital de l'hérésie des Jansénistes : « Ce point est clair et certain, dans l'impossibilité que les Jansénistes supposent, en quelques justes, d'observer les commandements de Dieu. Ce sont des *chicaneurs* de ne vouloir pas avouer leurs erreurs (3). »

Le 18 décembre 1703, Le Dieu nous dit : « M. de Meaux parle encore d'achever son écrit contre le Jansénisme, et il se sent entièrement excité à l'achever, voyant qu'aucun évêque n'a touché le principe de décision sur cette matière, qui est que l'Écriture ordonne de noter l'homme hérétique et de le dénoncer à l'Église, ce qui s'est toujours fait par voie d'information et des jugements ecclésiastiques aux-

(1) Il s'agit de M[me] de Maintenon. Il lui disait que « cet acte serait utile à confondre ceux dont la désobéissance a scandalisé l'Église ».
(2) *Journal* de Le Dieu, 21 février 1703.
(3) *Ibidem*, 27 février 1703.

quels on s'est toujours soumis... L'esprit du prélat s'excite par toutes ces pensées, et s'il n'en est pas distrait par des lettres et des conversations, elles l'agitent tellement qu'il en devient inquiet et fatigué. Au milieu de tout cela, me disait-il, je sens que je puis encore porter ce travail. Que la volonté de Dieu soit faite; je suis tout résolu à la mort; il saura bien donner des défenseurs à son Église. S'il me rend mes forces, je les emploierai à ce travail ».

Eh bien, de ce travail auquel tenait tant le vaillant prélat et que la mort ne lui a pas laissé finir, il ne nous reste que quelques pages, *De l'Autorité des jugements ecclésiastiques*, que l'abbé Lequeux a publiées, après avoir avoué à M. Riballier, qui n'en revenait pas, « qu'il avait jeté le reste au feu! ». — Bossuet « lève d'abord, par deux faits constants, deux préjugés considérables qu'il trouve dans les esprits de quelques savants ». Signer le Formulaire, ce serait, leur semble-t-il, porter préjudice à la doctrine de saint *Augustin* et à la grâce efficace. Mais, leur répond l'évêque de Meaux, Alexandre VII a recommandé par un décret exprès la doctrine de saint *Augustin* et de saint *Thomas*. Innocent XII, consulté par l'Université de Louvain, si elle devait changer quelque chose dans son ancienne doctrine sur *la grâce et le libre arbitre*, qui est celle de saint *Augustin* et de saint *Thomas*, a répété les anciens décrets de l'Église Romaine pour adopter la doctrine de saint *Augustin*, dans les mêmes termes dont s'est servi le pape saint *Hormisdas*. Le clergé de France a expressément inséré dans le *Formulaire* (de 1654) que la doctrine de saint *Augustin* subsiste dans toute sa force et que Jansénius l'a mal entendu. C'est donc une illusion manifeste de faire craindre dans les *Formulaires* la moindre altération de la doctrine de ce Père. L'école de saint *Thomas* s'élève en témoignage contre de si vaines appréhensions... L'Assemblée de 1700 s'est expliquée plus vivement que jamais pour la doctrine de saint *Augustin*. » — Après avoir répondu au second prétexte, tiré de ce que la souscription au *Formulaire* donne trop d'avantage à ceux qu'on appelle les auteurs de

la *morale relâchée*, Bossuet établit des maximes qui mettent en relief l'autorité des jugements de l'Église sur les hommes et sur les faits aux Conciles de Constantinople, d'Éphèse, de Carthage et d'Aquilée, sous saint *Ambroise*. — Il citait ensuite un grand nombre d'exemples (24) à l'appui de sa thèse. Mais Lequeux nous avertit qu'après avoir transcrit exactement les 17 premières pages du manuscrit, il abrège le reste jusqu'à la 107e qui est la dernière. Quatre-vingt-dix pages de Bossuet réduites à quelques lignes par un Le Queux! Est-ce assez d'audace impudente? Toutefois, les indications qui restent nous montrent que Bossuet, fidèle à sa méthode, avait demandé *aux Pères* tous ses exemples : le premier à saint *Augustin*, défendu par les papes saint Célestin et Hormisdas contre Prosper et Hilaire d'abord, puis Fauste de Riez; le second à saint *Cyprien* et à *Eusèbe de Césarée;* le sixième et le septième à saint *Cyrille*, le dixième à saint *Athanase;* le treizième à une parole de saint *Augustin* sur Cécilien; le quatorzième à saint *Léon;* le quinzième, le seizième et le dix-septième au formulaire du pape Hormisdas contre Acace; le vingt et unième à la confession de foi du pape saint Grégoire.

Pourquoi faut-il que nous soyons privés du texte même du grand évêque, consacrant à réfuter le jansénisme (1) « les restes d'une ardeur qui tombait », mais savait être encore si puissante contre les ennemis de l'Église et les Jansénistes en particulier?

ARTICLE III

Les saints Pères
et la Polémique de Bossuet contre les Casuistes.

Bossuet, ennemi du Jansénisme, ne l'était pas moins de la Casuistique, que Pascal avait flagellée, mais qui conti-

(1) Les sentiments de Bossuet étaient bien connus des Jansénistes, et l'un d'eux disait : « M. de Meaux est dans les sentiments de M. Cornet, et je n'aime pas les *Cornets.* » (*Histoire du Cas de conscience*, 8 vol. in-12, 1705-1708). — En 1737, trois *Lettres* anonymes imprimées furent envoyées à l'évêque de Troyes. L'opposition

nuait quand même à soutenir une « morale relâchée ». « Sévère, mais non outré » (1), le grand évêque de Meaux s'était prononcé dès 1659, dans son premier *Sermon pour la Visitation*, en faveur « de cette médiocrité tempérée en laquelle la vertu consiste ». En 1663, dans l'*Oraison funèbre* de Nicolas Cornet, on l'avait vu prendre énergiquement parti contre les Casuistes, « qui réduisent tout l'Évangile en problèmes, qui forment des incidents sur l'exécution des préceptes » et qui « ne travaillent en vérité qu'à nous envelopper la règle des mœurs ». On l'avait vu condamner cette « malheureuse complaisance », cette « pitié meurtrière, ces questions de néant, qui ne servent qu'à faire perdre, parmi des détours infinis, la trace toute droite de la vérité » ; « ces chicanes raffinées, ces subtilités en vaines distinctions, qui sont véritablement de la poussière soufflée, de la terre dans les yeux, qui ne font que troubler la vue ». D'après lui, il ne pouvait y avoir « aucun expédient pour accorder l'esprit et la chair, entre lesquels nous avons appris que la guerre doit être immortelle. » — En 1679, il écrivait au Pape Innocent XI une *Lettre* en latin, « si belle, dit Le Dieu, qu'elle méritait d'être rendue publique » (2), pour le prier de suivre l'exemple d'Alexandre VII, qui avait déjà frappé d'anathème les propositions les plus condamnables de ces indéfinissables Casuistes. Innocent XI en condamna en effet 65. — En 1681, le jour de Pâques, il protestait contre ceux « qui font de Jésus-Christ même, chose abominable, le défenseur des mauvaises habitudes », et qui sont « aujourd'hui à la sainte table, avec Jésus-Christ, demain avec Bélial et dans toute la corruption passée : peut-on déshonorer davantage le christianisme? » — A l'Assemblée de 1682, Bossuet fit nommer une commission chargée spécialement de la morale, et M. de Harlay lui-même plaça Bossuet à la tête de cette commission. Après avoir recueilli soigneuse-

de Bossuet au jansénisme y était prouvée : 1° par sa conduite : 2° par ses principes sur l'Eglise ; 3° par sa doctrine sur les questions controversées.

(1) XXI° *Serm.*, *Élévation* 4e.

(2) On ne l'a pas retrouvée.

ment les propositions condamnables et censuré chacune d'elles comme elle le méritait, il composa son *Traité de l'usure* (1). Comme l'assemblée reçut brusquement l'ordre de se séparer, le 29 juin, Bossuet ne put faire son rapport ni obtenir la censure des propositions condamnables.

Il s'en explique dans deux *Lettres* à M. Dirois, docteur de Sorbonne, le 12 juillet et le 28 octobre 1682. Il y dit qu'on « l'avait chargé, dans la commission, de faire un projet de censure et un de doctrine pour l'opposer aux propositions censurées ». Il fait remarquer soigneusement qu'on « mettait à couvert la doctrine de saint *Antonin* dont on abuse, et qu'on établissait le vrai sens de la règle (*In dubiis tutius*) selon la doctrine des *Papes* et des docteurs *approuvés*, même celle de saint *Antonin*, dont les auteurs de la probabilité ont, non seulement détourné le sens, mais encore falsifié et tronqué le texte ». Il signale en particulier la proposition 118, « la plus nécessaire de toutes, parce que le fondement le plus clair et le plus essentiel contre la nouvelle morale, c'est qu'elle est nouvelle, n'y ayant rien de plus contraire à la doctrine chrétienne que ce qui est nouveau et inouï... C'est le principal fondement sur lequel *tous les saints Pères*, et les Papes plus que les autres, ont condamné les fausses doctrines, n'y ayant jamais eu rien de plus odieux à l'Église romaine que les nouveautés. S'il fallait toujours trouver dans l'Écriture et dans *les Pères des passages* contraires aux doctrines qu'on voudrait condamner, ce serait donner trop d'avantage à ceux qui inventent des choses dont on ne s'est jamais avisé. »

Le *Traité de l'usure*, publié dans l'édition posthume de 1753, est une réponse à l'ouvrage d'un publiciste hollandais, le célèbre Grotius. Bossuet s'y prononce catégoriquement contre la légitimité de tout gain provenant d'un prêt; cette doctrine est déclarée par lui appartenir à la foi. Comme il y a des décisions contraires du Saint-Siège, l'affirmation de

(1) Le cardinal de Bausset, *Histoire de Bossuet*, livre VI, § XXIV, rapporte à cette époque les *Quatre Dissertations sur la probabilité*. — C'est une erreur : l'abbé Le Dieu (*Mémoires*, p. 207) les donne comme publiées en 1700.

Bossuet est trop absolue, et aujourd'hui les théologiens et les économistes (1) ont une opinion différente de celle de l'évêque de Meaux, qui croit à « l'improductivité de l'argent ». Mais il expose l'enseignement commun alors dans les écoles catholiques, et sa thèse est appuyée, comme toujours, par l'autorité des *Pères* et des *docteurs* de l'Église. — Ainsi, après avoir montré que « dans l'ancienne loi, l'usure était défendue de frère à frère, d'Israélite à Israélite » (2), et que « l'esprit de la loi est de défendre l'usure comme ayant en elle-même quelque chose d'inique (3) », il établit par de nombreux passages des *Pères* que « les Chrétiens ont toujours cru que la loi contre l'usure était obligatoire sous la loi évangélique (4) » : ce qui le prouve, c'est d'abord *Tertullien*, dans son livre IV[e] *contre Marcion*, ch. 24, 25; c'est ensuite saint *Cyprien*, dans le livre des *Témoignages*, *Apollonius*, « qui vivait du temps de Tertullien », *Clément Alexandrin* dans ses *Stromates*, *Lactance*, « qui parle très précisément de cette matière », saint *Basile*, « qui en traite amplement » dans son *Homélie sur le Psaume* XIV, saint *Épiphane* dans l'*Épilogue* au livre des *Hérésies*, saint *Jérôme* « sur le chapitre XVIII d'Ézéchiel », saint *Jean Chrysostome*, « Hom. 57 sur saint Matthieu », saint *Ambroise* qui « a fait un traité entier contre l'usure », son *Commentaire sur le livre de Tobie* (5) », saint *Augustin* dans ses *Sermons* sur les *Psaumes* XXXVI et LIV et dans l'*Épître à Macédonius*, *Théodoret* sur le *Psaume* XXIV, « le grand pape saint *Léon*, dans son *Épître* décrétale aux évêques de Campanie, les *Pères* du premier concile de Carthage, et les *Décrétales*, titre XIX du livre V, etc. — « Non seulement la défense de l'usure portée dans l'ancienne loi subsiste encore, mais elle a dû être perfectionnée dans la loi nouvelle, selon l'esprit perpétuel des préceptes évangé-

(1) Voir en particulier la thèse si savante de M. J. Rambaud, professeur à la Faculté catholique de droit de Lyon, dans ses *Éléments d'Économie politique*, un vol. in-8° de 796 pages. Paris, Larose; Lyon, Cote, 1895.

(2) *Première Proposition.*

(3) *Deuxième Proposition.*

(4) *Troisième Proposition.*

(5) Bossuet en cite les chapitres 2, 3, 4, 9, 12, 13, 14, 15, 16.

liques (1). La doctrine qui dit que l'usure, d'après la notion qui en a été donnée, est défendue dans la loi nouvelle à tous les hommes envers tous les hommes, est de foi (2). L'opinion contraire est sans fondement (3). Aucun *Père* ni aucun théologien catholique n'a jamais écrit ni pensé que les chrétiens eussent en ce point moins d'obligation que les Juifs. « La loi de Dieu défendant l'usure, défend en même temps ce qui y est équivalent (4). »

Ce que Bossuet n'avait pu obtenir de l'Assemblée de 1682, trop tôt dissoute, il l'obtint sans peine de celle de 1700, dont Le Dieu nous dit (5) : « On sait le travail de M. de Meaux dans cette Assemblée, et comment il en a été le docteur, l'esprit et le conseil; avec quel esprit il y était regardé même des évêques qui voulaient éluder la condamnation des Casuistes (6). Les actes de cette assemblée font foi de tout et que ce prélat est l'auteur... de la censure sur la morale, des qualifications et des décrets qu'elle contient et de la lettre qui l'accompagne. Il publia alors quatre petits écrits latins sur la probabilité, qu'il estimait décisifs en cette matière. »

Ils ne sont pas aussi décisifs que voulait bien le croire l'illustre prélat. Le *probabilisme* n'a jamais été condamné par l'Église (7) ; au contraire, saint Alphonse de Liguori, qui soutient *l'équiprobabilisme*, a été proclamé par Pie IX docteur de l'Église, et le *probabiliorisme*, cher à Bossuet, est plus fait pour exciter le trouble dans les consciences que pour porter à une plus haute perfection. — Quoi qu'il en soit, dans la première de ces *Dissertatiunculae* IV *adversus probabilitatem, De dubio in negotio salutis*, Bossuet cite ce

(1) IV[e] *Proposition.*
(2) V[e] *Proposition.* — C'est là une erreur de Bossuet.
(3) VI[e] *Proposition.*
(4) VII[e] Proposition. — Il y en a une VIII[e] sur la police ecclésiastique et civile.
(5) *Mémoires*, p. 207.
(6) M. de Noailles demanda qu'on retranchât du projet de censure deux propositions soutenues à Paris au collège de Clermont, en 1685. Toute l'Assemblée et Bossuet lui-même se conformèrent à l'avis du cardinal de Noailles.
(7) Bossuet convient bien que Rome n'a pas condamné cette doctrine; mais il ajoute que, d'après le Pape lui-même, son silence ne devait pas tirer à conséquence.

passage « remarquable et très connu de saint *Augustin* (1) : « On pècherait gravement dans les choses qui concernent le salut de l'âme, par cela seul qu'on préfèrerait l'incertain au certain... Préférez donc le vrai au faux, le certain à l'incertain. » — Dans la seconde petite *Dissertation*, *de Opinione minus probabili ac minus tuta*, après avoir rapporté les textes par lesquels le P. Gonzalez (2) reconnaît que tous les anciens *Pères*, tous les théologiens scolastiques, saint *Thomas*, saint *Bonaventure*, jusqu'à l'année 1577, ont enseigné une opinion contraire au probabilisme, Bossuet ajoute : « Qui croira que Dieu aurait caché à son Église cette méthode bénigne de diriger les consciences, si elle était vraie? Qui se persuadera qu'aucun des anciens *Pères* et des saints Docteurs, dont Dieu a voulu faire la lumière de son Église, n'aurait eu l'idée de cette solution des doutes de la conscience, si cette solution était vraie et sûre?... Saint *Thomas*, saint *Bonaventure* et les autres scolastiques ont constamment enseigné qu'il est nécessaire que celui qui agit se persuade que l'opinion qu'il suit est vraie et conforme à la loi éternelle. » — Dans la troisième petite Dissertation, *de Conscientia*, Bossuet cite les *Décrétales* commentant ce texte de saint Paul : « *Finis praecepti est charitas de corde puro* et *conscientia bona* », *certo utique bona*, « et *fide non ficta* », et il ajoute : « Cette simplicité des Pères, cette interprétation de la parole de l'Apôtre était la règle des mœurs. — Quant à agir d'après ce qui paraît le moins probable, on ne trouve aucune trace dans l'Écriture, aucune trace dans les *Pères*, aucune trace dans le droit d'une semblable doctrine... C'est, comme le dit *Tertullien*, se jouer de sa conscience. » — La quatrième petite *Dissertation*, *de Prudentia*, finit par une citation de saint *Thomas*, du Docteur angélique, disant dans son *Quodlibet*, VIII, 13, « qu'on pèche quand on doute si l'on peut posséder plusieurs prébendes et qu'on les accepte quand même; car alors on aime mieux un intérêt temporel que le salut de son âme ».

(1) *De Baptismo*, lib. I, c. III.

(2) C'est le plus célèbre adversaire du probabilisme : il était général des Jésuites.

Le *Procès-verbal* de l'Assemblée 1700, le *Préambule*, la *Censure* de 127 propositions, les deux *Déclarations*, la *Conclusion* et la *Lettre circulaire* à tous les évêques de France, sont l'œuvre de Bossuet, et contiennent plusieurs passages de saint *Augustin*, de son *Traité de la Trinité* (1) et de son *Traité contre les Donatistes* (2), et des textes de *Vincent de Lérins* (3) et de saint *Jérôme* (4). Bossuet fait aussi usage des raisonnements de saint *Augustin* pour donner une interprétation favorable aux équivoques que quelques auteurs reprochent à Abraham, à l'occasion de Sara, sa femme, et à Jacob, au sujet du droit d'aînesse, dont Ésaü fut dépouillé contre l'intention présumée d'Isaac son père. Mais il ne dissimule pas que plusieurs *Pères grecs* avaient trouvé le mensonge officieux, ou du moins l'équivoque, dans le langage et les expressions de ces deux patriarches. « Au reste, dit-il, on n'est pas obligé de garantir toutes les paroles, des saints hommes, à qui il peut avoir échappé quelque mensonge (5) ». Quant au probabilisme, Bossuet ne dissimule pas que, depuis Barthélemi de Médina en 1577 et Dominique Barmez, confesseur de sainte Thérèse, le probabilisme a été soutenu par un grand nombre de théologiens, principalement dans l'école de saint *Thomas*. C'est que les premiers probabilistes avaient établi en principe qu'une opinion ne pouvait jamais être regardée comme probable, « dès qu'elle était contraire aux paroles de l'Écriture, aux décisions de l'Église et au sentiment le plus commun des *saints Pères* ». Voilà pourquoi les cardinaux Bellarmin, Pallavicini, d'Aguirre et un grand nombre d'autres théologiens depuis saint Alphonse de Liguori, ont adopté une opinion qui, malgré Bossuet, est très commune aujourd'hui.

C'est à la polémique de Bossuet contre les Casuites, qu'il faut rapporter une *Dissertation* écrite en latin et intitulée *de Doctrina Concilii Tridentini circa dilectionem in sacramento Poenitentiae requisitam*.

(1) Édit. Bar-le-Duc, XII, page 610. — (2) Page 611. — (3) Page 612. — (4) *Ibidem*. — (5) Procès-verbal.

Elle fut rédigée en avril 1700 (1), « à la prière des prêtres du diocèse de Meaux, auxquels leur évêque avait promis de mettre par écrit, pour en perpétuer la mémoire, ce qu'il leur avait répondu de vive voix (2) », dans les conférences ecclésiastiques des dernières années, où il avait été souvent question de l'amour de Dieu, surtout de celui qui est requis pour le sacrement de Pénitence.

Le grand évêque, pour traiter ce sujet si important, veut, selon son habitude, « remonter aux sources les plus hautes de la tradition : *Sane quaestionem totam, si opus fuerit, ex altissimis traditionis fontibus repetemus.* »

Après avoir établi quelques principes préliminaires, nécessaires pour l'intelligence de la question, il la divise en trois parties : la première, qui traite de l'efficacité des sacrements par lesquels nous sommes justifiés (3); la seconde, qui est consacrée à l'amour commençant, nécessaire pour obtenir la grâce de la justification dans les sacrements (4); la troisième qui a pour objet de résoudre les objections et les difficultés (5).

C'est dans la seconde partie que Bossuet cite saint *Augustin*, « après lequel, dit-il, tous les théologiens ont fait consister l'essence du péché dans des actes ou des désirs contraires à la loi éternelle (6) », et saint *Thomas,* le docteur angélique, qui, avant le concile de Trente, a soutenu dans le *Supplément de la Somme,* où il répète son *Commentaire sur les Sentences*, et dans la *Somme* elle-même, (1ª *Secundae* et *tertia parte*) (7) tout ce qu'enseigne l'Église sur la justification.

Ce sont encore ces deux grands docteurs dont Bossuet invoque l'autorité pour résoudre les objections élevées par les protestants et les quiétistes (8). Saint *Chrysostome* et

(1) Voir Le Dieu, *Journal*, t. I, p. 72.
(2) Voir le début de la *Dissertation.*
(3) Elle ne comprend que 6 articles (§ I-VIII).
(4) Elle s'étend de l'article IX à l'article XXXIX.
(5) Elle est courte et n'a que 4 ou 5 articles ou paragraphes.
(6) § XI. — Voir aussi § XXIII sur le principe du péché, et § XXXVIII, sur le mot *peccavi.*
(7) § XXXIV-XXXVIII.
(8) § XXXIV-XLIV.

saint *Grégoire le Grand* sont aussi appelés en témoignage par notre grand évêque (1), qui, après avoir ramené à 15 propositions la doctrine enseignée par lui, peut bien conclure « qu'elle est vraie, sûre, certaine, enseignée par les évêques, disciples des *saints Pères* ».

ARTICLE IV

Les saints Pères et la Polémique de Bossuet contre les apologistes du théâtre.

En même temps qu'il luttait contre « les relâchements honteux et les ordures des Casuistes », le grand évêque de Meaux tonnait contre le théâtre, l'une des grandes passions de tout son siècle.

On sait qu'il parut en 1694 une édition des *Comédies* de Boursault, précédée d'une *Dissertation*, sous forme de *Lettre d'un théologien*, où l'on soutenait que les Pères de l'Église, qui avaient condamné les spectacles, n'avaient songé qu'aux spectacles indécents de leur temps; mais que, dans un siècle où l'immoralité et les discours déshonnêtes étaient bannis de la scène, la fréquentation du théâtre n'avait rien de contraire à la pureté de la vie chrétienne. Cette *Lettre* était publiée sous le nom du P. Caffaro, professeur de philosophie et de théologie depuis dix-sept ou dix-huit ans au collège des Théatins. On s'émut de cette apologie du théâtre, et aussitôt Bossuet écrivit au P. Caffaro une lettre « en secret, entre vous et moi », lui disait-il, selon le précepte de l'Évangile.

« Je ne perdrai point le temps à répondre aux autorités de saint *Thomas* et des autres saints, qui, en général, semblent approuver ou tolérer les comédies. Puisque vous demeurez d'accord... que celles qu'ils ont permises doivent exclure toutes celles qui sont opposées à l'honnêteté des

(1) § XXXIV.

mœurs, c'est à ce point qu'il faut s'attacher, et c'est par là que j'attaque votre lettre, *si elle est de vous.* »

Et alors Bossuet s'indigne qu'on ait « pu dire et répéter que la comédie, telle qu'elle *était alors*, n'a rien de contraire aux bonnes mœurs ». Il parle des « impiétés et des infamies dont sont pleines les comédies de Molière », et il demande pourquoi la jeunesse aime le théâtre, « si ce n'est, dit saint *Augustin* (livre III des *Confessions* et chapitre XVIII du *de Catechizandis rudibus*), qu'on y voit, qu'on y sent l'image, l'attrait, la pâture de ses passions? Et cela, dit le même saint, qu'est-ce autre chose qu'une déplorable maladie de notre cœur? » Après avoir démontré éloquemment « que la représentation des passions agréables porte naturellement au péché, puisqu'elle flatte et nourrit, de dessein prémédité, la concupiscence qui en est le principe », l'évêque de Meaux réfute toutes les raisons, ou plutôt tous les prétextes allégués en faveur de la comédie. « Vous appelez les lois à votre secours, dit-il au P. Caffaro, et vous dites que, si la comédie était si mauvaise, on ne la tolèrerait pas, on ne la fréquenterait pas, sans songer que saint *Thomas* (1), dont vous abusez, a décidé que les lois humaines ne sont pas tenues à réprimer tous les maux, mais seulement ceux qui attaquent directement la société. » « L'Église même, dit saint *Augustin* (2), n'exerce la sévérité de sa censure que sur les pécheurs, dont le nombre n'est pas grand »... Et de qui recherchera-t-on la loi de Dieu, si ceux qui en sont les prédicateurs, donnent de l'autorité aux vices, comme parle saint *Cyprien* (3) ? » Bossuet finissait en disant : « Saint *Augustin* met en doute s'il faut laisser dans les églises un chant harmonieux, ou s'il vaut mieux s'attacher à la sévère discipline de saint *Athanase* et de l'Église d'Alexandrie, dont la gravité souffrait à peine le chant... Maintenant on a oublié ces saintes délicatesses *des Pères*, et on pousse si loin les délices de la musique

(1) *Somme théologique*, Ia IIae, *Quaest.* 96, art. 2.
(2) *Epist.* 22.
(3) *De Spectaculis.*

que, loin de les craindre, dans les cantiques de Sion, on cherche à se délecter de celle dont Babylone anime les siens. Le même saint *Augustin* reprenait un homme qui étalait beaucoup d'esprit à tourner agréablement des inutilités dans ses écrits : « Eh! lui disait-il (1), je vous prie, ne rendez point agréable ce qui est inutile » ; et vous, mon Père, vous voulez qu'on rende agréable ce qui est nuisible. »

Le P. Caffaro répondit à Bossuet, le 11 mai 1694, qu'il « n'était pas l'auteur de la lettre » qui favorisait les comédiens; qu'il était désolé qu'elle fît scandale; qu'il avait envoyé une lettre de rétractation en latin à l'archevêque de Paris; qu'il n'avait jamais lu aucune comédie ni de Molière, ni de Racine, ni de Corneille; qu'il n'en connaissait que quelques-unes de Boursault; qu'il s'était fait une idée métaphysique d'une bonne comédie, et qu'il avait raisonné là-dessus, « sans pourtant jamais croire, depuis si longtemps qu'il avait écrit cela, et qu'il l'avait presque oublié, il dût être su, lu et publié,... altéré et corrompu (2) ».

Bossuet, satisfait, de ce « désaveu aussi humble que solennel », crut devoir développer sa *Lettre* au P. Caffaro et combattre l'erreur des gens, même dévots, qui ne se faisaient aucun scrupule d'aller à la comédie. Ce furent les *Maximes et Réflexions sur la Comédie*, qui, malgré leur impitoyable sévérité et le fameux anathème lancé contre Molière, que Bossuet semble vouer aux pleurs éternels (3), demeurent un des chefs-d'œuvre du grand évêque de Meaux. La philosophie de l'art dramatique n'a jamais été mieux comprise ni surtout mieux rendue.

Les textes des *saints Pères* brillent à chaque page. « On a tâché, dit-il, d'éluder l'autorité des *saints Pères*, à qui on a opposé les scolastiques, et on a cherché entre les uns et les autres je ne sais quelles conciliations; comme si la comédie était enfin devenue meilleure ou plus favorable avec le

(1) On soupçonne D. Chrysostome Boursault, théatin, fils du poète, de s'être procuré cet écrit et de l'avoir traduit et modifié.

(2) *De Anima et ejus origine*, lib. I, c. II.

(3) « Malheur à vous qui riez : car vous pleurerez! » § 5.

temps. Les grands noms de saint *Thomas* et des *autres saints* ont été employés en sa faveur. » C'est contre « cette mauvaise cause » que Bossuet veut protester : il discutera plus tard les passages tirés de saint *Thomas* en faveur des comédies; il commence par critiquer celles qui sont opposées aux bonnes mœurs. — Il reproduit d'abord (1) le passage des *Confessions* et du *de Catechisandis rudibus* de saint *Augustin*, déjà cité; il y en ajoute d'autres tirés du *de Nuptiis et concupiscentia* et des livres *Contre Julien* sur la concupiscence, ce mal « dont l'impureté use mal, dont le mariage use bien, et dont la virginité et la continence font mieux de n'user point du tout (2) ». « Au commencement de sa jeunesse emportée, saint *Augustin* disait : Je n'aimais pas encore, mais j'aimais à aimer : il cherchait, continue-t-il, quelque piège où il prît et où il fût pris; et il trouvait ennuyeuse et insupportable une vie où il n'y eût point de lacets : *Vitam sine muscipulis*. Tout en est semé dans le monde : il y fut pris, selon son souhait; et c'est alors qu'il fut enivré du plaisir de la comédie, où il trouvait « l'image de ses misères, l'amorce et la nourriture de son feu ». (*Confessions*, livre III) (3). « Selon la doctrine de saint *Augustin*, dit encore Bossuet s'inspirant du livre IVe *Contre Julien* et du livre X^e des *Confessions*, la malignité de la concupiscence se répand dans l'homme tout entier. Elle court, pour ainsi parler, dans toutes les veines, et pénètre jusqu'à la moelle des os. C'est une racine envenimée qui étend ses branches par tous les sens... Il faut, dit saint Augustin, distinguer dans l'opération de nos sens la nécessité, l'utilité, la vivacité du sentiment, et enfin l'attachement au plaisir : *Libido sentiendi*. De ces quatre qualités des sens, les trois premières sont l'ouvrage du Créateur : la nécessité du sentiment se fait remarquer dans les objets qui frappent nos sens à chaque moment; on éprouve l'utilité, dit saint *Augustin*, particulièrement dans le goût qui facilite le choix des aliments et en prépare la

(1) § 4. — (2) § 6. — (3) 8.

digestion ; la vivacité des sens est la même chose que la promptitude de leur action et la subtilité de leurs organes. Ces trois qualités ont Dieu pour auteur ; mais c'est au milieu de cet ouvrage de Dieu que l'attache forcée au plaisir sensible et son attrait indomptable, c'est-à-dire la concupiscence introduite par le péché, établit son siège. C'est celle-là, dit saint *Augustin*, qui est l'ennemie de la sagesse, la source de la corruption, la mort des vertus... Ce Père a démontré qu'elle est la même partout, parce que c'est partout le même attrait du plaisir... Le spectacle saisit les yeux ; les tendres discours, les chants passionnés pénètrent le cœur par les oreilles. Quelquefois la corruption vient à grands flots ; quelquefois elle s'insinue goutte à goutte ; à la fin on n'en est pas moins submergé. On a le mal dans le sang et les entrailles, avant qu'il éclate dans la fièvre. » — A propos des lois alléguées par le P. Caffaro, Bossuet cite les textes de saint *Thomas* et de saint *Augustin*, qu'il avait donnés dans sa *Lettre* du 9 mai, et il ajoute : « Dès le temps de saint *Chrysostome*, les défenseurs des spectacles « criaient que les renverser c'est détruire les lois » ; mais ce Père, sans s'en émouvoir, disait, au contraire, que l'esprit des lois était contraire aux théâtres... Tout ce que nous sommes de prêtres, nous devrions imiter l'exemple des *Chrysostome* et des *Augustin* : pendant que les lois du siècle, qui ne peuvent pas déraciner tous les maux, permettaient l'usure et le divorce, ces grands hommes disaient hautement que, si le monde permettait ces crimes, ils n'en étaient pas moins réprouvés par la loi de l'Évangile (1). » — Bossuet ne veut pas se jeter sur les textes des Pères ; il dit seulement que c'est les lire trop négligemment que de dire qu'ils ne blâment dans les spectacles de leur temps que l'idolâtrie et les scandaleuses et manifestes impudicités. « Ils blâment, dans les jeux et les théâtres, l'inutilité, la prodigieuse dissipation, le trouble... ils y blâment les passions excitées,... le désir de voir et d'ê-

(1) § 9. — *Saint Chrysost. Hom.* 56 *in Matth.; Aug., Epist.* 54.

tre vu, la malheureuse rencontre des yeux qui se cherchent les uns les autres... Dites que *les Pères* ne blâment pas toutes ces choses;... dites que saint *Augustin* n'a pas déploré, dans les comédies, ce jeu des passions et l'expression contagieuse de nos maladies, et ces larmes que nous arrache l'image de nos passions si vivement réveillées, et toute cette illusion qu'il appelle une misérable folie (1). » A ceux qui prétendent « qu'il faut bien trouver un relâchement à l'esprit humain », saint *Chrysostome* répond que, sans courir au théâtre, nous trouverons la nature si riche en spectacles divertissants, et que d'ailleurs la religion et même notre domestique sont capables de nous fournir tant d'occupations où l'esprit peut se relâcher, qu'il ne faut pas se tourmenter pour en chercher davantage (2)... On rejette en partie sur les libertés et les indécences de l'ancien théâtre les invectives des *Pères* contre les représentations et les jeux scéniques. On se trompe, si on veut parler de la tragédie : car ce qui nous reste des anciens païens de ce genre-là est si fort au-dessus de nous en gravité et en sagesse que notre théâtre n'a pu en souffrir la simplicité (3) ». Bossuet cite alors Platon, Aristote, Cicéron.

« Il est temps, dit-il ensuite (4), de dépouiller (la Dissertation du P. Caffaro) de l'autorité qu'elle a prétendu se donner par le grand nom de saint *Thomas* et *des autres saints*. » Les deux articles de la question de la *modestie extérieure* (*Somme Théologique*, IIa IIae, quaest. 168, art. 2 et 3) ne prouvent rien en faveur de la comédie : car il faudrait en premier lieu que par histrions saint *Thomas* eût entendu les comédiens, et cela n'est pas; secondement, il ne parle que de discours facétieux accompagnés de gestes plaisants, ce qui est encore bien éloigné de la comédie; en troisième lieu, il n'eût pas été capable d'approuver les bouffonneries dans la bouche des Chrétiens et il les blâme dans son *Commentaire sur l'Épître aux Éphésiens*; en quatrième lieu,

(1) § 12. — Aug., *Confessions*, liv. III, c. II.
(2) § 14. *Homil.* 37, *in Matth.*
(3) § 16. (4) § 22.

quand il serait vrai que saint Thomas ait voulu parler de la comédie, le divertissement qu'il approuve devrait être revêtu de trois qualités qu'il exige et que n'ont pas les pièces de théâtre; en cinquième lieu, saint Thomas reconnaît que, « si les histrions poussaient le jeu et le divertissement jusqu'à l'excès, ils seraient tous en état de péché » ; en sixième lieu, il compte ailleurs, IIa IIæ, quest. 87, art. 2, ad 2, l'art des histrions parmi les arts infâmes, et le gain qui en revient parmi les gains illicites et honteux. « Voilà donc comment saint Thomas favorise la comédie : les deux passages de la *Somme* dont les défenseurs de cet infâme métier se font un rempart, sont renversés sur leur tête (1) ».

Après saint Thomas, le docteur qu'on oppose le plus, c'est saint *Antonin;* mais d'abord on le falsifie en lui faisant dire « ce qu'il ne dit pas. Et puis, on peut voir l'esprit de saint *Antonin* sur ces dangereuses tendresses de nos théâtres, lorsqu'il réduit la musique à chanter ou les louanges de Dieu, ou les histoires des baladins, ou d'autres choses honnêtes en temps et lieu convenable (2) ».

Pour permettre les comédies en carême, le P. Caffaro citait encore une fois un article de saint *Thomas* sur *les Sentences* comme garant de ses erreurs. Bossuet montre « qu'il ne s'y agit point du carême, dont il n'y a pas un mot en tout cet endroit ». Il rappelle la sévérité de l'ancienne discipline, d'après un Sermon de saint *Césaire*, archevêque d'Arles, qu'on trouve parmi ceux de saint *Ambroise*, d'après le *Maître des Sentences* (3), d'après saint *Thomas* lui-même, d'après saint *Augustin* et d'après saint Charles (4).

« Après avoir purgé la doctrine de saint Thomas des excès dont on la chargeait », Bossuet avoue, « avec le respect qui est dû à un aussi grand homme, qu'il semble s'être un peu éloigné, non pas des sentiments dans le fond, mais plutôt des expressions des *saints Pères* sur le sujet des divertissements ». Saint *Thomas*, qui n'était pas attentif au grec, n'a

(1) § 25. — (2) § 26. — (3) § 29. — (4) § 30.

pu faire sur le terme d'*eutrapelos* (un homme qui se tourne aisément de tous côtés) une remarque qui n'a pas échappé à saint *Chrysostome* (1). Les Latins ne sont pas moins sévères (que saint *Chrysostome*, *Théophylacte* et Œcuménius). Saint Thomas cite un passage de saint Ambroise, qu'il a peine à concilier avec Aristote. « Si on trouve ces discours des saints *Pères* excessifs et trop rigoureux, saint *Jérôme* y apporte un tempérament sur l'*Épître aux Éphésiens* en expliquant les deux vices marqués par saint Paul : *Stultiloquium*, *scurrilitas*... Encore que les saints Pères n'approuvassent pas qu'on fît rire, ils reçoivent pourtant dans le discours la douceur, les agréments, les grâces et un certain sel de sagesse, que saint *Thomas* semble pousser un peu loin. Il était ordinaire *aux Pères* de prendre à la lettre la parole de Notre-Seigneur : « Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez! » Saint Basile en a conclu qu'il n'est permis de rire en aucune sorte; mais il tempère cette sentence par celle-ci, de l'*Ecclésiastique :* « Le sage rit à peine à petit bruit. »

Bossuet a donc le droit de conclure (2) : « Par tous les principes des *saints Pères*, sans examiner le degré de mal qu'il y a dans la comédie, ce qui dépend des circonstances particulières, on voit qu'il la faut ranger parmi les choses les plus dangereuses; et, en particulier, on peut juger si les *Pères*, ou les saints docteurs qui les ont suivis, et saint *Thomas*, comme les autres, avec les règles sévères qu'on vient d'entendre de leur bouche, auraient pu souffrir les bouffonneries de nos théâtres, ni qu'un chrétien y fît le ridicule personnage de plaisant... C'est pour vous qu'un chrétien se fait bouffon, vous dira saint *Chrysostome*, avec une étrange force; c'est pour vous qu'il renonce à la dignité du nom qu'il porte. « Otez les auditeurs, vous ôterez les acteurs; s'il est si beau « d'être plaisant au théâtre, que n'ouvrez-vous cette porte aux gens libres (3)? » ... Saint Thomas,

(1) § 31. (2) § 34.
(3) *Homil*, 6 *in Matt.; Homil.* 17 *in Epist. ad Ephes.*

comme on a vu, marche sur ses pas; et s'il a un peu suivi les idées, ou, si vous voulez, les locutions d'Aristote, dans le fond, il ne s'est éloigné en rien de la régularité des *saints Pères*... La comédie ne pourrait se soutenir, si elle ne mêlait le bien et le mal, plus portée encore au dernier, qui est plus du goût de la multitude. C'est aussi pour cette raison que parmi tant de graves invectives des *saint Pères* contre le théâtre, on ne trouve pas que jamais ils soient entrés dans l'expédient de le réformer... Le charme des sens est un mauvais introducteur des sentiments vertueux (1). »

On peut trouver Bossuet sévère et dire que l'âme a droit à l'exercice légitime de ses facultés esthétiques, comme de ses autres puissances moins nobles. Mais il faudrait nier le dogme du péché originel et la corruption native du cœur humain ; il faudrait n'être ni chrétien, ni surtout théologien, pour ne pas comprendre que le théâtre est ordinairement une « des choses les plus dangereuses » pour l'innocence des mœurs. Bossuet qui « savait les règles de l'Évangile », comme le lui écrivait le P. Caffaro, et qui n'ignorait rien du monde, de la cour, de la ville et de leurs passions, ne pouvait parler guère autrement qu'il ne l'a fait, avec une rigueur qu'expliquent et justifient en grande partie les abus et les dangers presque toujours inséparables du théâtre.

ARTICLE V

Les saints Pères et la Polémique Gallicane de Bossuet.

Le Gallicanisme (2) est l'erreur de Bossuet, et non pas « la forme nécessaire de son catholicisme », comme le dit M. Lanson (3), « le fort où il peut se retrancher contre les hérétiques et qui lui fournit le moyen de les confondre,

(1) § 35.
(2) *Bossuet*, p. 320.
(3) *Ibidem*, p. 333-334.

toutes les fois qu'on discute sur l'organisation de l'Église et sur les conséquences politiques de l'adhésion aux dogmes catholiques ». — Le cardinal Bellarmin, Suarez, saint François de Sales et tant d'autres, qui n'étaient pas gallicans, ont confondu les protestants avec autant de facilité et de vigueur que Bossuet. D'ailleurs, comme le reconnaît très bien M. Lanson lui-même, « il est vrai que ce qui fait sa force fait en même temps sa faiblesse. Car les théologiens protestants ont beau jeu à lui répondre que ce qu'il expose là-dessus n'est pas la croyance universelle de l'Église et qu'il a contre lui, avec les trois quarts des nations catholiques, le chef dont ces nations et la France et lui-même vénèrent la pleine et divine autorité (1). »

L'excuse du grand évêque, c'est qu'il n'y avait pas en France beaucoup de théologiens, en dehors des Jésuites, des prêtres de la Mission ou Lazaristes et des Sulpiciens, qui soutinssent les doctrines ultramontaines : l'infaillibilité du Pape et sa puissance indirecte sur le temporel des rois. « Sur ces choses on ne biaise pas en France », écrivait Bossuet, le 1er décembre 1681, au cardinal d'Estrées, à propos du *Sermon sur l'unité de l'Église*, et je me suis étudié à parler de sorte que, sans trahir la doctrine gallicane, je pusse ne point offenser la majesté romaine. C'est tout ce qu'on peut demander à un évêque français ». Respectueux, comme il l'était, de la tradition, Bossuet ne pouvait guère s'écarter « de cette doctrine gallicane », que, depuis plus de trois siècles, on soutenait à la Sorbonne, et que Nicolas Cornet et les autres docteurs de Navarre avaient enseignée à leur ancien élève, comme un legs de Gerson et du passé. Bossuet aurait dû, comme Fénelon, dire des théories gallicanes : « Libertés à l'égard du Pape, servitude à l'égard du Roi »! Mais il ne l'a pas fait, du moins en 1682. Ceux qui lui jettent la pierre ne devraient pourtant pas oublier qu'ils sont infiniment moins sévères pour saint Thomas d'Aquin, qui semble bien s'être trompé dans la *Somme théo-*

(1) *Bossuet*, p. 334.

logique sur l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge (1), devenue dogme de l'Église en 1854, avant l'infaillibilité du Souverain Pontife, définie seulement au concile du Vatican en 1870.

« Cent auteurs, disait le comte de Maistre dans son livre *De l'Église gallicane*, p. 195, ont répété à l'envi que Bossuet fut *l'âme* de l'Assemblée de 1682; mais rien n'est plus faux, du moins dans le sens qu'ils attribuent à cette expression ». L'âme de l'Assemblée, ce fut Colbert, ce fut Louis XIV, comme l'établit la savante étude de M. Gérin, bien sévère peut-être, mais juste au fond pour ce monarque, dans le livre *Louis XIV et le Saint-Siège* (2). D'ailleurs, l'estimable éditeur des *Nouveaux opuscules* de Fleury (3), p. 194-175, a rendu un service signalé à la mémoire de Bossuet en montrant que l'illustre prélat fut bien le *rédacteur*, mais non le *promoteur* des quatre articles; qu'il n'oublia rien pour calmer les esprits, et qu'il se rendit infiniment utile à l'Église, en s'opposant à des hommes emportés, et surtout en faisant avorter par ses représentations et son autorité la rédaction de l'évêque de Tournay, entièrement *schismatique*, puisqu'elle admettait la défectibilité du Saint-Siège. Il faut donc tenir compte à Bossuet de tout ce qu'il empêcha dans cette occasion. « Vous savez, écrivait-il à son neveu le 9 décembre 1697, *tout ce que je fis alors* pour empêcher qu'on n'allât plus loin. » Floquet, dans son beau livre *Bossuet précepteur du Dauphin* (Deuxième partie, *Bossuet évêque*, ch. XIV), a parfaitement établi que « nul ne se montra plus loyalement, plus saintement pacifique, plus filialement affectionné au Saint-Siège, plus opposé aux déterminations dont Rome pourrait être blessée ». Il n'agit certes pas en courtisan et fit tout ses efforts, déploya toute son énergie pour détourner l'assemblée « de faire une dé-

(1) Il est vrai qu'on allègue d'autres textes de saint Thomas favorables à ce dogme.

(2) Voir le *Bulletin critique*, du 1er octobre 1894. — Bossuet, le 17 janvier 1700, disait à l'abbé Le Dieu que « M. Colbert était véritablement l'auteur » des propositions de 1682 et que « lui seul y avait déterminé le roi ».

(3) C'est le pieux et savant abbé Émery, 1807.

claration des sentiments de la France ». « Les quatre articles, sans doute, n'auraient jamais dû être écrits; mais puisqu'on voulait qu'ils le fussent, la plume de Bossuet n'y pouvait rien changer : ils sont ce qu'ils sont. Le plus grand homme de France n'en pouvait faire rien de mieux, ni le scribe le plus vulgaire rien de pire (1). » Des prélats tels que de Harlay, Le Tellier, de Choiseul, Cosnac, etc., n'auraient pas reculé devant un schisme, ils auraient « signé l'Alcoran », disent les pamphlets contemporains, afin de plaire à Colbert écrivant à Louis XIV, le 4 juillet 1673 : « La volonté de Votre Majesté sera la seule règle de son pouvoir. » Pour donner une pâture à ces emportés, Bossuet leur jeta les quatre propositions qu'il appelait odieuses : « Vous aurez la gloire, disait-il avec amertume à Le Tellier, archevêque de Reims, d'avoir terminé l'affaire de la régale; mais cette gloire sera obscurcie par ces propositions *odieuses* ». « Ce mot décisif, dit M. de Maistre, contient l'absolution parfaite de Bossuet, quant à la *Déclaration* (2). »

Écoutons, d'ailleurs, à ce sujet, un historien impartial.

« Quand on parle de l'Assemblée de 1682, dit M. Gaillardin dans son *Histoire du règne de Louis XIV,* 1875, tom. V, p. 69, le nom de Bossuet se présente le premier à tous les souvenirs. La routine n'en démord pas : il a été l'âme, le dominateur de l'Assemblée; l'œuvre de l'Assemblée est l'œuvre de Bossuet. Au contraire, il ressort clairement de ses lettres, de ses confidences (Voir en particulier sa *Lettre* à Rancé, et ses confidences à Fleury et à l'abbé Le Dieu (3)), et surtout du fameux *Sermon de l'Unité* (4), qu'il appréhendait, dans cette convocation extraordinaire (5), de grands

(1) De Maistre, *De l'Église Gallicane*, p. 192.

(2) *Ibidem*, p. 192.

(3) *Mémoires*, p. 193.

(4) S'il établit une distinction obscure et subtile entre l'*indéfectibilité* du Saint-Siège et l'*infaillibilité* personnelle du Pape, il ne loue l'Église gallicane que dans son union avec le Saint-Siège, et il fait répeter par Charlemagne que, quand l'Église romaine imposerait un joug à peine supportable, il faudrait le souffrir plutôt que de rompre la communion avec elle. « Quelle erreur, quand des rois ont cru se rendre plus indépendants en se rendant maîtres de la religion! Dieu préserve nos rois très chrétiens de prétendre à l'empire des choses sacrées! »

(5) On élut ceux dont Sa Majesté *avait fait choix*... On sait que Bossuet, qui

dangers pour l'Église. Il ne ressort pas moins clairement de la marche de l'Assemblée qu'il en a été tout au plus et par moments le modérateur (1), qu'il a été débordé par des meneurs rompus à l'intrigue (2), que plus d'une fois ses avis ont été méprisés, ses propositions raturées; et s'il est un reproche qu'on puisse lui infliger sans injustice, c'est d'avoir pris tant de peine dans la suite pour justifier une déclaration qui n'était pas la sienne (3). Que craignait-il donc?... Il craignait un schisme (4) ».

La rédaction de tous les actes authentiques de 1682, paraît inspirée par la pensée des *saints Pères*, que Bossuet avait cités à profusion dans le *Sermon sur l'Unité de l'Église*, 9 novembre 1681.

Ainsi, la *Lettre du clergé gallican à Innocent XI* commence par un long texte d'une *Lettre du Concile de Milève au Pape Innocent*, lettre qui se trouve parmi celles de saint *Augustin*, la 176e. Elle contient de belles paroles de Geoffroy de Vincennes, d'*Yves de Chartres* et de saint *Bernard*, « la lumière, non pas seulement de l'Église gallicane, mais de l'Église universelle », sur les schismes et « la tunique sans couture du Christ » ; — du Pape saint *Gélase*

aurait voulu fuir cette charge, ne fut élu que parce que le roi le *voulut;* c'est lui-même qui le dit et le regrette (*Lettre* de Bossuet à l'abbé de Rancé).

(1) « L'évêque de Meaux, dit Fleury dans ces *Nouveaux opusculse*, répugnait à voir traitée la question de l'autorité du Pape : il la croyait hors de saison et il ramena à son sentiment l'évêque de Tournay, qui pensait d'abord comme l'archevêque de Reims (Le Tellier, fils du chancelier de ce nom)... On voulait faire mention des appellations au concile; mais l'évêque de Meaux résista : « Elles ont été, disait-il, condamnées par les bulles de Pie II et de Jules II; Rome est engagée à les condamner. Il ne faut pas donner prise à condamner nos propositions. »

(2) Il proposait d'examiner *toute la tradition*, afin de gagner du temps et de rendre aux esprits la liberté de se calmer et de connaître véritablement les sentiments de l'Église dans tous les siècles. Mais cet ajournement ne faisait pas le compte des empressés, qui éprouvaient « le besoin si français de donner une leçon au Pape. On fut pourtant obligé de reconnaître que les quatre articles n'étaient pas une décision de foi, mais la constatation d'une opinion. »

(3) C'est à M. Gérin que revient l'honneur d'avoir fait la découverte intéressante d'une copie de la *Déclaration*, où Bossuet, tout en reconnaissant le consentement de l'Église nécessaire pour valider définitivement les jugements des Papes, établissait implicitement que, si le chef avait besoin du consentement des membres, les membres avaient besoin du consentement du chef : « *Nec nisi in ea capitis membrorumque consensione certum ac tutum Spiritus Sancti judicium agnoscendum.* » Cette seconde partie fut repoussée et raturée dans une copie appartenant à l'archevêque de Reims.

(4) « Monsieur de Paris, disait-il plus tard à Le Dieu (*Journal*), ne faisait en tout cela que flatter la cour, écouter les ministres et suivre à l'aveugle leurs volontés comme un valet. »

sur la concorde entre les deux puissances ecclésiastique et civile; — de saint *Bernard* encore, de saint *Augustin*, de saint *Léon* et d'autres Pères, comme *Geoffroy* de Nogent, Yves de Chartres, *Tertullien*, sur ce qui dans les décrets de l'Église est immuable et irréformable et sur ce qui ne l'est pas; de saint *Grégoire* le Grand et de saint *Cyrille* d'Alexandrie; d'*Innocent III*, de *Benoît XII*, sur l'interprétation du droit strict; — de saint *Augustin*, d'*Yves de Chartres*, auxquels sont encore empruntées plusieurs sentences.

La *Lettre du clergé gallican à tous les prélats de l'univers* en réponse à la *Lettre* du Pape Innocent XI rappelle les paroles « des *Pères d'Afrique* » au Pape Innocent, la conduite d'Innocent III, d'Alexandre III, d'Urbain II, de Paschal II, d'Yves de Chartres, de Benoît XII, de Boniface VIII, et un décret de Léon le Grand sur les biens ecclésiastiques.

Une troisième *Lettre à tous les prélats de l'Église gallicane* cite le *De Unitate Ecclesiæ* de saint Cyprien à plusieurs reprises, les *Lettres* de saint *Augustin*, celles de *Léon le Grand*, le traité *De la Considération* de saint *Bernard* et les Pères du Concile de Constantinople.

Faut-il maintenant analyser le traité intitulé *Gallia orthodoxa, sive Vindiciae scholae Parisiensis totiusque Cleri Gallicani adversus nonnullos* et l'*Appendice à la France orthodoxe*, *Appendix ad Galliam orthodoxam, seu Defensio Declarationis Cleri Gallicani de Ecclesiastica potestate* anni M.D.C.LXXXII?

Tous les ouvrages posthumes sont suspects, surtout quand l'intérêt et la passion sectaires ont présidé à leur publication. Or, c'est le cas pour la *France orthodoxe* et pour la *Défense de la Déclaration de* 1682. — Est-ce que les rapports de Bossuet avec Rome et le Pape dans l'affaire du Quiétisme et la condamnation de Fénelon n'avaient pas changé ses idées sur l'infaillibilité pontificale? Le Dieu nous dit bien que, « depuis l'assemblée de 1682, un travail de plus longue haleine (que l'*Histoire des Variations*) et d'une plus grande application avait rempli les veilles de l'évêque de Meaux ». Mais il nous dit aussi que Bossuet avait biffé

les trois premiers livres de la *Défense de la Déclaration*, et qu'en septembre 1701 il demanda à son secrétaire « son traité *De Ecclesiastica potestate*, dont il retint seulement les premiers livres de la dernière revision et correction, sous le titre de *Gallia orthodoxa* contre Rocaberti, avec le *Corollarium*, qui est la conclusion de tout l'ouvrage ». En 1702, l'abbé Le Dieu ne trouve « aucun changement dans la forme » du manuscrit, mais seulement des additions et corrections (1). Il apprend en même temps que l'auteur a biffé tout ce qui concerne le pape Libère. Il aurait pu remarquer, en outre, que les quatre premiers livres, et non pas seulement les trois premiers, étaient totalement supprimés, par conséquent tout ce qui a rapport au saint pape Grégoire VII. Quant aux quatre articles ou à la *Déclaration de* 1682, il y avait dans le testament de Bossuet ce mot significatif : « *Abeat quo libuerit!* qu'elle aille où il lui plaira »! Muzzarelli, théologien du Pape, affirmait qu'il était prêt à démontrer, par le seul témoignage et les seules affirmations de Bossuet, toutes les prérogatives du Saint-Siège. Le cardinal de Bausset, quoique gallican, n'hésite pas à reconnaître que le dessein de Bossuet était de changer son ouvrage tout entier, comme il avait changé les trois premiers livres (2). Le Queux « a trouvé l'ouvrage presque entièrement corrigé suivant le nouveau projet ». — Quel était le nouveau projet? « Il contenait peut-être, dit de Maistre, les variations et les repentirs du grand homme; il n'en fallait pas davantage pour déterminer l'abbé Bossuet à le supprimer (3) ». On conserve des copies de la première et de la deuxième rédaction 1683-85, 1695-96. Mais il a été impossible de trouver des copies de la troisième, 1700-1702.

En tout cas, dans le texte publié en 1730 et la *Dissertation préliminaire* contre Rocaberti, des faits sont allégués que la critique historique a démentis (4) et que Bossuet, avec

(1) *Journal* de Le Dieu, 1701, 1702.
(2) *Histoire de Bossuet*, liv. VI, pièces justificatives, II, p. 406, 1841.
(3) *De l'Église Gallicane*, liv. II, chap. IX.
(4) Voir Rohrbacher et l'abbé Darras, *Histoire de l'Église*.

sa science si étendue et si précise, n'aurait pas avancés : Grégoire le Grand condamnant des statuts de Pélage II (1) ; le pape Honorius tombant dans l'erreur. Il y a aussi de nombreux textes de saint *Léon*, de saint *Cyrille*, de saint *Célestin* (2), de saint *Basile* (3), de saint *Cyprien*, à propos de sa querelle avec saint Étienne sur la question du baptême à donner après les hérétiques (4), d'*Eusèbe*, de saint *Jérôme*, de saint *Augustin*, de saint *Vincent de Lérins* (5), parlant du même sujet, et de saint *Augustin* et de saint *Léon*, distinguant entre le Pape et le Saint-Siège (?) (6).

La *première Partie* de la *Gallia orthodoxa* traite du pouvoir suprême dans les choses temporelles, et le premier livre discute les textes de l'Écriture et les traditions des *Pères* sur le premier article de la *Déclaration*. — *Tertullien* et son *Apologie* (7), son *Scorpion ;* saint *Augustin* (8) et son *de Ordine*, sa *Cité de Dieu*, ses *Explications des Psaumes*, ses *Sermons ;* saint *Grégoire de Nazianze* et ses *Discours* (9), saint *Jean Chrysostome* et ses *Homélies* (10), saint *Irénée* et ses livres *Contra haereses* (11), saint *Ambroise* et ses divers ouvrages (12), *Lucifer de Cagliari* (13), *Hincmar*, archevêque de Reims (14), *Eusèbe* et son *Histoire* (15), saint *Bernard* et son *de Consideratione* (16), saint *Basile* (17), saint *Thomas d'Aquin* et sa *Somme* (18), saint *Grégoire* de Tours (19), saint *Isidore* de Séville (20), *Yves de Chartres* (21), saint *Gélase* (22), viennent plus ou moins témoigner en faveur de cette thèse, que les Papes n'ont aucun pouvoir direct ni indirect sur le temporel des Rois.

Dans le deuxième livre, « où l'on apporte les témoignages et les exemples des *Pères* jusqu'à Grégoire VII », c'est le même défilé de saints Docteurs : *Tertullien* (23), saint *Eucher* (24), évêque de Lyon, saint *Grégoire* de Nazianze (25),

(1) § LIII. — (2) § LIX. — (3) LXV et LXVI. — (4) § LXVII. — (5) § LXIX-LXXVIII. — (6) § LXXXVI. — (7) Chap. I, II, XVI, XXII, XXXII. — (8) Chap. I, V, XVI, XXXI, XXIII. (9) Chap. II, III, XXVI. — (10) Chap. III, XV, XVI, XXIII. — (11) Chap. III. — (12) Chap. IX, XX, XXVI. — (13) Chap. XII. — (14) Chap. XII, XXVII. — (15) Chap. XX. — (16) Chap. XX. — (17) Chap. XXVI, XXXVII. — (18) Chap. XXX. — (97) Chap. XXXII. — (20) Chap. XXXII. — (21) Chap. XXXII. — (22) Chap. XXXIII. — (23) Chap. I, XXX. — (24) Chap. I. — (25) Chap. II, III, IX.

Théodoret (1), saint *Augustin* (2), saint *Thomas* (3), saint *Hilaire* (4), *Lucifer* de Cagliari (5), saint *Athanase* (6), saint *Basile* (7), saint *Ambroise* (8), saint *Fulgence* (9), saint *Gélase* (10), saint *Grégoire le Grand* (11), saint *Pierre Damien* (12), *Gerson* (13), l'*Histoire de Grégoire de Tours* (14), saint *Optat* de Milève (15), *Hincmar*, les *Capitulaires*, les Actes des *Conciles* du P. Labbe, les *Annales* de Baronius, les *Chroniques* de Frédégaire, d'Angilbert, du Moine de Saint-Gall, les œuvres de dom Mabillon, les *Décrétales*, etc., etc.

Le troisième livre, « où sont rapportés les faits qui, depuis le temps de Grégoire VII, se sont accomplis en dehors des conciles œcuméniques », est encore rempli de citations de *Vincent de Lérins* (16), de *Tertullien* (17), de l'*Histoire de Trèves*, d'*Yves de Chartres* (18), de *Guillaume de Malmesbury*, de saint *Bernard* (19), de *Hugues de Saint-Victor* (20), et de tous les historiens laïques et ecclésiastiques qui ont raconté la querelle de Philippe le Bel et de Boniface VIII.

Le quatrième livre fait le récit de « ce qui s'est passé dans les Conciles œcuméniques depuis l'époque de Grégoire VII », et, sauf quelques passages de saint *Augustin* (21), de saint *Pierre Damien* (22), d'*Origène* (23) et de saint *Jean Chrysostome* (24), il n'y a guère que *l'Histoire des Conciles* et *l'Histoire générale* qui y soient citées.

On peut en dire autant de la *Seconde partie* tout entière, livres V et VI, où « il s'agit des Conciles de Constance et de Bâle et des suivants » : en dehors de quelques textes de saint *Bernard* (25), de saint *Antonin* (26), de *Gerson*, de *Pierre* d'*Ailly* (27), de saint *Augustin* (28), de saint *Cyrille* d'Alexandrie (29), de saint *Grégoire le Grand* (30), l'auteur

(1) Chap. II, III, IV, VII. — (2) Chap. II, XXXII. — (3) Chap. II. — (4) Chap. III. — (5) Chap. III. — (6) Chap. III. — (7) Chap. IV. — (8) Chap. IV, V. — (9) Chap. VI. — (10) Chap. VI. — (11) Chap. VIII, IV. — (12) Chap. XXVIII, XXIX. — (13) Chap. XXXIII. — (14) Chap. XXXII, XXXIII. — (15) Chap. XXXII. — (16) Chap. III. — (17) Chap. III. — (18) Chap. X. — (19) Chap. XV, XVI, XVII. — (20) Chap. XVII. — (21) Chap. III. — (22) Chap. V. — (23) Chap. XXIII. — (24) Chap. XXVII. — (25) Liv. V, chap. VII. — (26) Liv. V, chap. XII.
(27) Ils sont cités plus souvent que tous les autres.
(28) Liv. V, chap. XXVII. — (29) Liv. V, chap. XXVII. — (30) Liv. V, chap. XXVII.

s'y contente alléguer les histoires gallicanes contre Bellarmin et les autres théologiens ultramontains.

Dans la *Troisième Partie*, « qu'il faut faire remonter à l'origine même du christianisme l'opinion de la Faculté de Paris », le livre VII[e] n'est guère que l'histoire des Conciles généraux depuis celui de Jérusalem tenu par les Apôtres, ou plutôt depuis celui de Nicée jusqu'à celui de Trente : *Tertullien* (1), saint *Léon*, saint *Grégoire* le Grand, saint *Gélase*, saint *Innocent* I[er], sont à peu près seuls cités. — Le livre VIII[e] réfute ou prétend réfuter les objections qui se tirent de la confirmation des Conciles par les Papes et celles que les ultramontains puisent dans de nombreux passages de saint *Augustin* (2), de saint *Grégoire le Grand* (3) et de saint *Chrysostome*. — Dans le livre IX[e], où il s'agit des questions de foi qui ont été définies, en dehors des conciles généraux, par le consentement de l'Église, l'autorité des Pères est plus souvent invoquée ou même contestée, contrairement à l'habitude de Bossuet, qui jure par elle : saint *Augustin* lui-même et son mot célèbre : *Roma locuta est, causa finita est*, ne trouve pas grâce devant l'auteur de la *Gallia orthodoxa* (4) ; il reprend aussi la fameuse controverse sur les rebaptisants entre saint *Cyprien* et le Pape saint *Étienne* : *Tertullien*, saint *Jérôme*, saint *Basile*, saint Jean *Chrysostome*, saint *Vincent de Lérins*, *Eusèbe*, sont cités dans un sens gallican, qui n'était pas le leur (5). C'est ensuite saint *Gélase*, saint *Hormisdas*, saint *Fulgence*, saint *Léon*, qui témoignent en faveur de l'autorité indépendante (6) des évêques (7) ; les objections tirées des Actes des Conciles sont résolues longuement, et « un remarquable passage de saint Léon » fournit à l'auteur une arme bien douteuse.

Le livre X[e] prétend prouver « que la Déclaration gallicane s'harmonise avec celle-ci : le Siège Romain et sa foi saint indéfectibles, et le premier siège n'est jugé par per-

(1) *Regula fidei immobilis et irreformabilis* » (Cap. primum).

(2) Chap. XII, XIII, XIV, XVIII, XIX. — (3) Chap. XV. — (4) Chap. XVI, XVII. — (5) Liv. IX, chap. II. — (6) Chap. III à XV. — (7) Chap. XV-XIX.

sonne ». Saint *Léon*, saint *Augustin*, saint *Irénée*, *Tertullien*, saint *Cyprien*, saint *Optat* de Milève, saint *Jérôme*, saint *Gélase*, saint *Avite* de Vienne, *Gerson*, *Pierre d'Ailly*, saint *Thomas*, saint *Bonaventure*, saint *Antonin*, saint *Ambroise*, sont invoqués pour ou contre l'indéfectibilité du Saint-Siège. Après une thèse en faveur de ceux qui en appellent du Pape au Concile général, l'auteur récapitule ce qui précède, cite saint *Léon* et saint *Augustin* et essaie de montrer que l'autorité du Pontife Romain n'est pas nulle pour n'être pas infaillible.

Le XIe livre roule sur « le tempérament à apporter à l'usage de la puissance Pontificale » et le troisième article de la déclaration de 1682 : saint *Gélase*, saint Léon le Grand, saint *Augustin*, saint *Ambroise*, saint *Grégoire le Grand*, *Yves* de Chartres, *Hincmar* de Reims, passent tour à tour sous nos yeux avec la *Pragmatique Sanction*, faussement attribuée à saint Louis, et *Gerson*, dont la doctrine, soi-disant « tirée de saint Bernard » (1), est opposée à celle de Bellarmin.

Dans le *Corollaire*, pour faire voir que « la doctrine gallicane n'obscurcit pas, mais illumine et confirme la primauté du Pontife Romain », l'auteur cite saint *Léon*, saint *Antonin*, saint *Jérôme* et une foule d'Actes de Conciles.

L'*Appendice à la France orthodoxe*, ou *la Défense de la Déclaration du clergé gallican de l'année* 1682, *sur la puissance ecclésiastique*, où *il est prouvé que la Déclaration gallicane est indemne de toute censure et ne nuit en rien à l'autorité du Pontife Romain*, ne doit contenir et ne contient en effet dans ses quatre livres que quelques citations de saint *Augustin* (2), de saint *Vincent de Lérins*, de saint *Thomas*, de saint *Antonin* (3) et de quelques autres docteurs. Qu'importe leur autorité pour établir que le gallicanisme n'est pas censuré, comme « cela ressort de la profession de foi de Pie IV et de l'autorité des docteurs qui sont de l'avis » des Gallicans (livre premier), comme cela se prouve encore

(1) Chap. XVI. — (2) Liv. I, c. I. — (3) *Passim*.

« par les auteurs contraires à l'opinion de la Faculté de Paris » (livre deuxième), comme « on le démontre aussi par l'état même de la question (livre troisième)? Les *Pères*, saint *Ambroise*, saint *Vincent de Lérins*, saint *Grégoire* le Grand, etc.) n'interviennent qu'au livre quatrième, où « l'état de la question et la nouveauté de la chose » sont allégués pour réfuter le pouvoir direct et indirect qu'aurait le Pape de déposer les rois.

Comment ne pas regretter que tant d'érudition ait été dépensée par Bossuet, — si tant est qu'il soit bien l'auteur de la *Gallia orthodoxa* et de la *Défense de la Déclaration* (1) — pour soutenir une cause mauvaise en elle-même, des propositions qu'il déclarait « odieuses » et qui sont en contradiction flagrante avec l'enseignement authentique du grand évêque? M. Algar Griveau dans son *Étude sur la condamnation des Maximes des Saints* (2), livre « un peu pénible à lire, mais singulièrement instructif », au dire de M. Brunetière (3), établit que Bossuet, après la querelle du Quiétisme, où il avait appelé Rome « la maîtresse des Églises, *magistram Ecclesiarum* », n'était plus gallican.

ARTICLE VI

Les saints Pères
et la Polémique de Bossuet contre les Quiétistes.

Si Bossuet perd, en soutenant le Gallicanisme, l'immense avantage que lui donnait l'assurance d'enseigner la pure doctrine des *saints Pères* et de la Tradition, il retrouve cet avantage et cette supériorité dans la querelle du Quiétisme : querelle regrettable, sans doute, puisqu'elle mit aux prises, en présence de la France, de l'Europe et du monde, les plus grands évêques de l'Église Gallicane et que de deux amis intimes de la veille elle fit deux rivaux, deux adversaires

(1) L'auteur de cette thèse prouve ailleurs (*Quid conferant latina Bossueti opera*, etc., que la *Dissertatio praevia* est dans sa plus grande partie apocryphe.
(2) 2 vol in-8. Poussielgue, 1878.
(3) *Nouvelles Études*, t. II, 1882.

intraitables, dépassant plus d'une fois la juste mesure de la justice et de la charité chrétiennes (1); mais après tout querelle nécessaire, puisque, comme Bossuet l'a très bien dit, « il y allait de toute la religion (2) », et qu'à travers les défaillances des passions humaines il fallait que la vérité soutînt ses droits et fît triompher son autorité souveraine. « Dieu, comme dit Fénelon lui-même (3), veille toujours afin qu'aucun motif corrompu n'entraîne jamais contre la vérité ceux qui en sont les dépositaires. Il peut y avoir dans le cours d'un examen certains mouvements irréguliers; mais Dieu sait en tirer ce qu'il lui plaît; il les amène à sa fin, et la conclusion promise vient infailliblement au point précis qu'il a marqué. »

Sans revenir sur l'histoire de la *Querelle du Quiétisme* — que le cardinal de Bausset a racontée deux fois, d'une manière, il est vrai, fort différente, dans son *Histoire de Fénelon*, 1808-1809, et dans son *Histoire de Bossuet*, 1814, que M. Antonin Bonnel, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, a résumée dans son beau livre *de la Controverse de Bossuet et de Fénelon sur le Quiétisme*, 1853 (4), et que M. Crouslé, l'éminent professeur de la Sorbonne, vient de traiter magistralement dans le second volume de son *Fénelon et Bossuet* (5), — il faut se demander quel usage a fait des *saints Pères* le grand évêque de Meaux pour cette lutte mémorable contre l'archevêque de Cambrai.

(1) Bossuet dit au début de la *Relation du Quiétisme*, 5 : « Il est vrai qu'il est affligeant de voir les évêques en venir à ces disputes, même sur des faits. Les libertins en triomphent, et prennent occasion de tourner la piété en hypocrisie et les affaires de l'Église en dérision; mais si l'on n'a pas la justice de remonter à la source, on juge contre la raison ».

(2) *Lettre* du 9 décembre 1697.

(3) *Instruction Pastorale* du 2 mars 1705.

(4) Nisard et M. Brunetière ont nettement marqué les ombres du caractère de Fénelon dans cette querelle, et M. Lanson qui, dans son *Bossuet*, 1891, lui a consacré 50 pages excellentes, 379-431, a montré clairement combien était ébranlée « la légende des emportements, de la dureté, de la superbe de Bossuet, de la douceur, de la candeur, de l'humilité de Fénelon ». — Le P. de la Broise (*Bossuet et la Bible*, 1891) et M. Janet, dans le *Fénelon* de la collection des *Grands écrivains de la France*, ont bien essayé de réagir contre un courant favorable à Bossuet, et parlé de l'*âpreté*, de la *dureté de langage*, du *zèle austère* de l'évêque de Meaux. Mais quelque belle âme qu'ait eue Fénelon, il n'était ni droit, ni ferme, ni *doux* comme Bossuet.

(5) Voir notre travail *Bossuet et Fénelon d'après les derniers travaux de la critique*; un vol. in-12, Paris et Lyon, 1896.

D'abord, Bossuet « dans toute l'affaire du Quiétisme, dit Le Dieu (1), demanda avec instance des conférences amiables, tant de fois pratiquées par saint *Augustin* ». La *Relation du Quiétisme* contient toute une section, la VIIIe, « sur les voies de douceur et les conférences amiables ».

Bossuet avait, certes, le droit d'en parler. — Après avoir été prié par Fénelon, vers le mois de septembre 1693, d'examiner l'oraison et les livres de Mme Guyon (Jeanne Bouvier de la Motte), après avoir lu sa *Vie* écrite par elle-même, des *Commentaires* sur *Moïse*, sur *Josué*, sur les *Juges*, sur l'*Évangile*, sur les *Épîtres* de saint Paul, sur l'*Apocalypse* et sur beaucoup d'autres livres de l'Écriture, du *Cantique* en particulier, il fut choqué dans son bon sens et son orthoxie de voir que Mme Guyon parlait « d'une abondance de grâces dont elle crevait », si bien qu'il fallut un jour « qu'une duchesse la délaçât : ce qui, ajoutait-elle, n'empêcha pas que, par la violence de la plénitude, mon corps ne crevât de deux côtés ». Il entra en relations avec cette étrange mystique, dont les erreurs étaient « infinies »; celle qu'il releva le plus alors était celle qui regardait l'exclusion de tout désir et de toute demande pour soi-même, en s'abandonnant aux volontés de Dieu les plus cachées (2). C'est ce sur quoi il l'interrogea dans une *longue conférence* qu'il eut avec elle en particulier. Il en eut plus tard une seconde, « au commencement de l'année 1694. Tôt après, elle fut suivie d'une autre *conférence* plus importante avec M. l'abbé de Fénelon dans son appartement à Versailles ». Il se retira étonné de voir « un si bel esprit dans l'admiration d'une femme dont les lumières étaient si courtes, le mérite si léger, les illusions si palpables, et qui faisait la prophétesse (3) ». Il s'attacha d'autant plus à ramener M. de

(1) *Mémoires*, p. 51.

(2) C'étaient là les théories d'un prêtre espagnol *Molinos*, auteur de la *Guide spirituelle*, arrêté à Rome par l'Inquisition en 1685 et condamné à la prison perpétuelle pour avoir poussé jusqu'au dernier degré d'immoralité les conséquences pratiques d'une doctrine, dont soixante-huit propositions furent condamnées par Innocent XI comme « hérétiques, erronées, scandaleuses, blasphématoires ».

(3) *Relation du Quiétisme*: section II, 20. — Bossuet ajoute « qu'il ne songeait qu'à tenir caché ce qu'il voyait ».

Fénelon que ceux qui avaient écouté leur discussion étaient dans sa main.

Il écrivit donc, le 16 mars 1694, une longue lettre à Mme Guyon sur ses écrits, « pleins de choses insupportables et insoutenables, ou selon les termes, ou selon les choses et dans le fond ». Il s'y révélait déjà tel qu'il devait être dans toute la querelle, champion intrépide de la Tradition des *Pères*, dont la doctrine était pour lui une règle invariable. Après avoir cité l'exemple de sœur Marguerite du Saint-Sacrement et de sainte Thérèse, il ajoute : « Si on veut remonter aux premiers siècles, saint *Augustin* était intérieur; mais on n'a qu'à lire ses *Confessions*, qui sont une perpétuelle contemplation, on y trouvera partout des demandes qu'il fait pour lui-même, sans qu'on y puisse remarquer le moindre vestige de la perfection d'aujourd'hui... Je n'ai jamais hésité un seul moment sur les états de sainte *Thérèse*, parce que je n'y ai rien trouvé que je ne trouvasse aussi dans l'Écriture, comme elle dit elle-même que les docteurs de son temps le reconnaissaient. »

Pendant qu'il travaillait « à désabuser Fénelon d'une personne aussi étrange » que Mme Guyon, celle-ci se mit dans l'esprit de faire examiner les accusations qu'on intentait contre ses mœurs, juin 1694, et de demander au roi des commissaires avec pouvoir de prononcer sur sa vie. Mme de Maintenon, afin d'éviter l'éclat que voulait faire l'archevêque de Paris, désigna Bossuet, l'évêque de Châlons, Mgr de Noailles, et M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice, pour examiner à fond la doctrine. Les infirmités de M. Tronson obligèrent ses deux collègues « à tenir leurs *conférences* » à Issy, maison du séminaire de Saint-Sulpice. Durant sept à huit mois qu'ils employèrent à une discussion sérieuse, Fénelon « multiplia les écrits et alla avec quelques-uns de ses amis à Issy, tandis que Mme Guyon envoyait quinze ou seize gros cahiers pour faire le parallèle de ses livres avec les *saints Pères*, les théologiens et les auteurs spirituels (1) ». Elle protestait, du reste,

(1) *Relation du Quiétisme* : sect. III, 1, 2.

de sa parfaite soumission, et Fénelon écrivait à Bossuet : « Je suis dans vos mains comme un petit enfant. Je puis vous assurer que ma doctrine n'est pas ma doctrine : elle passe par moi, sans être à moi... Je ne tiens à rien... Je ne vous demande en tout ceci aucune des marques de cette bonté paternelle que j'ai si souvent éprouvée en vous. Je vous demande, par l'amour que vous avez pour l'Église, la rigueur d'un juge et l'autorité d'un évêque, jaloux de conserver l'intégrité du dépôt. Je tiens trop à la *tradition, pour vouloir en arracher celui qui doit en être la principale colonne* de nos jours (1)... Je ne tiens qu'à une seule chose, qui est l'obéissance simple... Je suis prêt à me taire, à me rétracter, à m'accuser et même à me retirer, si j'ai manqué à ce que je dois à l'Église (2)... Je dois tout à l'Église et rien à moi ni à ma réputation personnelle... Il ne me reste toujours qu'à obéir; car ce n'est pas l'homme, ni le très grand docteur que je regarde en vous, c'est Dieu (3)... Au nom de Dieu, ne m'épargnez point; traitez-moi comme un petit écolier, sans penser ni à ma place, ni à vos anciennes bontés pour moi. Je serai toute ma vie plein de reconnaissance et de docilité, si vous me tirez au plus tôt de l'erreur (4). »

Sur ces entrefaites, l'archevêque de Paris ayant lancé une ordonnance contre le Quiétisme (16 octobre 1694), Bossuet, pour sauver Mme Guyon (5), la fit recevoir à la Visitation de Meaux, le 13 janvier 1695, sous le nom de Mme de la Houssaye, et le roi, qui ignorait les *conférences* d'Issy et la part qu'y prenait Fénelon, le nomma archevêque de Cambrai, le 8 février 1695. Le nouvel élu continua d'assister aux conférences, mais cette fois « comme juge », au même titre que Bossuet et M. de Noailles. Le prélat fut d'abord aussi humble que l'abbé. Pourtant, le 6 mars 1695,

(1) *Lettre* du 28 juillet 1694.
(2) *Lettre* du 12 décembre 1694.
(3) *Lettre* du 16 décembre 1694.
(4) *Lettre* du 26 janvier 1695.
(5) Elle avait voulu, comme Fénelon d'ailleurs (*Lettre* du 16 décembre 1694), se confesser à Bossuet : mais celui-ci ne consentit pas à se laisser lier les mains.

il y avait déjà un point auquel, « dans sa situation présente, il ne pouvait souscrire par persuasion ». Puis, quand on lui proposa les trente-quatre articles à signer, « il apporta des restrictions à chaque article, qui en éludaient toute la force et dont l'ambiguité les rendait non seulement inutiles, mais encore dangereux ». Fénelon céda enfin; mais il eut tort plus tard de déclarer que, dès le premier moment, il était prêt à signer de son sang (1). Il signa (10 mars) comme Mme Guyon, à laquelle Bossuet donna un certificat de piété et d'orthodoxie; elle s'enfuit aussitôt de son couvent, abusa des lettres de Bossuet, et, après s'être cachée quelques mois, fut enfermée à Vincennes (fin de 1695), puis, après une nouvelle soumission, mise à Vaugirard, d'où, revenue à ses erreurs, elle fut conduite à la Bastille jusqu'en 1702.

Les trente-quatre articles, publiés par Bossuet dans une *Instruction pastorale* du 16 avril 1695, où le prélat protestait contre « les nouveaux mystiques », « les nouveaux docteurs » et leur « doctrine outrée », contenaient des allusions formelles, à la doctrine des *saints Pères* : « Article XXXI... Il ne faut pas permettre (aux spirituels) d'acquiescer à leur désespoir et damnation apparente; mais avec saint *François de Sales* les assurer que Dieu ne les abandonnera pas. — XXXII... L'abandon du chrétien est de rejeter en Dieu toute son inquiétude, mettre en sa bonté l'espérance de son salut, et, comme l'enseigne saint *Augustin* après saint *Cyprien*, lui donner tout : *Ut totum detur Deo.* »

Bossuet annonçait en même temps « une instruction plus ample, où paraîtrait l'application avec les preuves des susdits articles, encore qu'ils se soutiennent assez par eux-mêmes, et ensemble les prinicipes solides de l'oraison chrétienne selon l'Écriture sainte et la *tradition des Pères*; enfin, en suivant les règles et les pratiques des saints docteurs, nous tâcherons de donner des bornes à la théologie

(1) *Réponse à la Relation du Quiétisme.*

peu correcte et aux impressions et exagérations irrégulières de certains mystiques inconsidérés ou même présomptueux ».

En attendant, Bossuet, dans une *Lettre* du 24 mai 1695 à Mgr de la Broue, évêque de Mirepoix, défendait l'article XXXe par l'autorité de saint *Chrysostome*, de *Théodoret*, « de plusieurs auteurs très approuvés et notamment de saint *François de Sales* en plusieurs endroits... Tout ce qu'on pourrait dire, c'est que les actes (sur la supposition que Dieu tiendrait les justes dans les tourments éternels) sont très inutiles, et que les esprits les plus solides, comme saint *Augustin*, ont atteint la perfection sans les faire ». Il parle dans la même lettre de saint *Bernard* et du bienheureux *Jean de la Croix*. Dans une autre lettre du 29 mai au même prélat, il dit que l'article XXXe se trouve dans tous les livres de dévotion et dans les plus approuvés depuis plusieurs siècles et, à remonter jusqu'aux sources, dans saint *Chrysostome* ». — Il « travaillait dès lors sans relâche » à son *Instruction sur les états d'oraison*. Le 3 juin, il défendait « un sentiment que saint *Chrysostome* sur de très solides fondements a trouvé et admiré dans saint Paul. Il est suivi de *Théodoret*, de saint *Isidore* de Damiette, d'Œcuménius, et dans nos jours, d'Estius et de Fromont, sans avoir encore examiné les autres; saint *François de Sales*, sainte *Thérèse* et beaucoup d'autres âmes saintes, dont je ne dois point souffrir qu'on condamne les sentiments, sont de même avis ».

Vers la même époque, Bossuet s'empressait d'accepter d'être le prélat consécrateur de Fénelon, comme pour lui donner une sorte de témoignage public de leur parfait accord d'esprit et de cœur. Le 7 décembre 1695, Fénelon écrivit à Bossuet : « Je ferai profession toute ma vie d'être votre disciple et de vous devoir la meilleure partie de ce que je sais. Je vous conjure de m'aimer toujours et de ne douter jamais de mon zèle, de mon respect et de mon attachement. » Le 18 décembre, l'archevêque de Cambrai promettait à l'évêque de Meaux « de passer quelques jours

auprès de lui et de prendre à son ouvrage (l'*Instruction sur les états d'oraison*) toute la part qu'il voudrait bien lui donner. Il serait ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien il révérait sa doctrine ». « Ne soyez point en peine de moi, lui écrivait-il encore le 21 mai 1696 ; Dieu en aura soin ; le lien de la foi nous tient étroitement unis par la doctrine ; et pour le cœur je n'y ai que respect, zèle et tendresse pour vous. » Hélas! pourquoi faut-il ajouter qu'en ce moment Fénelon avait refusé d'approuver le livre de Bossuet (1), « parce qu'il y condamnait Mme Guyon »? Dans une *Lettre* à Mme de Maintenon (7 mars 1696), il formulait des accusations graves contre M. de Meaux, qui aurait « redit comme des impiétés des choses que Mme Guyon lui avait confiées avec un cœur soumis et *en secret de confession* ». Bossuet, accusé de trahir le secret de la confession, en reproduisant des choses écrites tout au long dans les livres de Mme Guyon! Et Fénelon, après une accusation si injurieuse pour un prêtre, pour un prélat, écrivant à ce prélat, le 4 octobre 1696, qu'il était « l'homme du monde le plus attaché à lui avec le respect le plus sincère » !

L'*Explication des Maximes des saints* parut en février 1697 (2), et l'*Instruction sur les états d'oraison* en mars seulement, mais avec les approbations de MM. de Paris (3) et de Chartres (4). Bientôt après, le 6 mai, Innocent XII, à qui Bossuet avait adressé son ouvrage avec une admirable *Lettre*, lui répondait par un *Bref*, qui n'était pas le simple remerciement d'une noble politesse, mais l'effusion de cœur d'un Pontife, bénissant l'auteur d'une œuvre glorieuse pour l'Église.

(1) Bossuet, par déférence, le lui avait fait remettre en manuscrit : il le rendit le 5 août 1696, par l'intermédiaire du duc de Chevreuse avec une lettre polie, mais vague. Un *Mémoire* à Mme de Maintenon expliquait le refus d'approbation.

(2) Bossuet écrivait, dès le mois de janvier 1697, à l'abbé de Mauleuvrier que la publication de cet écrit causerait un grand « scandale, parce que Fénelon ne pourrait pas se résoudre à condamner les livres de Mme Guyon et parce qu'il voulait établir comme possible la perpétuelle passiveté et laisser dans le doute plusieurs articles à éclaircir. »

(3) C'était alors Mgr de Noailles.

(4) C'était Mgr Godet des Marais.

La *Préface* indique avec une lumineuse précision la méthode suivie par Bossuet : « Je me suis proposé la règle sûre et invariable pour juger de toutes ces choses, qui est l'Écriture sainte et la *Tradition*... *Gerson*, que nos pères ont justement appelé docteur très chrétien, tant à cause de sa piété que pour avoir été en son temps la lumière de ce royaume, remarquait dès lors qu'un des artifices de ceux qui veulent se donner toute liberté d'enseigner ce qu'il leur plaît sur une matière si cachée et si délicate, est d'en appeler toujours aux expériences... Mais il est clair qu'il y a des *règles certaines* dans l'Église pour juger des bonnes et mauvaises oraisons, et que toutes les expériences qui y sont contraires sont des illusions. On ne peut douter que les prophètes et les apôtres que Dieu nous a donnés pour docteurs n'aient été très instruits et très expérimentés dans ses voies : les *saints Pères*, qui les ont suivis et nous en ont expliqué la sainte doctrine, ont pris leur esprit, et, animés de la même grâce, ils nous ont laissé des *traditions infaillibles* sur cette matière comme sur toutes les autres qui regardent la religion. Voilà les expériences solennelles et authentiques sur lesquelles il faut se fonder, et non pas sur les expériences particulières. » Et alors le grand évêque cite *Gerson*, condamnant « les énormes excès » des béguards et des béguines; sainte *Thérèse*, désirant « de trouver dans les directeurs la science et l'expérience » et préférant « le savant à celui qui n'est que spirituel », ou bien nous apprenant qu'on est contemplatif sans le savoir, dit saint *Augustin*, d'après lequel l'étude du bon et simple docteur « n'est qu'une attention à la lumière éternelle et un saint attachement de cœur à Celui qui est la vérité même ». Bossuet, « appuyé sur ces solides fondements », a le droit d' « entrer avec confiance dans ces matières » et d'y établir « la vérité révélée par l'Écriture et par les Pères ». Il peut déclarer à Innocent XII (1) qu'il n'a fait dans tout son livre que confir-

(1) *Lettre* du 17 mars 1697 : « Et nunc toto opusculo nihil aliud agimus quam ut id quod est gestum Scripturarum testimoniis, traditione Patrum ac verae theologiae decretis fulciatur. »

mer « par les témoignages des Écritures, la tradition *des Pères* et les décrets de la véritable théologie », ce que le Pape avait eu en vue par la condamnation des erreurs des faux mystiques. Il peut dire surtout : « Dieu sait que ce n'est pas de moi-même, mais de la *doctrine des saints* et de la force de la vérité que j'espère des avantages de mon travail pour découvrir les erreurs et attirer les simples à l'oraison ».

Dans le *livre premier, Les erreurs des mystiques en général et en particulier leur acte continu et universel*, Bossuet constate d'abord qu'il y a longtemps que les mystiques, les contemplatifs, ont introduit dans l'Église un nouveau langage, plus ou moins imité « du style extraordinaire » des livres attribués à saint *Denis l'Aréopagite* et qui leur a valu des contradicteurs comme Gerson : ce saint homme leur reproche « de pratiquer tout le contraire de Jésus-Christ et des apôtres, qui, ayant à développer des mystères impénétrables et cachés à tous les siècles, les ont proposés en termes simples et vulgaires. Saint *Augustin*, saint *Bernard*, tous les autres saints les ont imités ; au lieu, dit le docte et pieux *Gerson*, « que ceux-ci, dans une moindre élévation, semblent ne songer qu'à percer les nues et à se faire perdre de vue par leurs lecteurs ». Tel est le cas de Rusbroc, « le plus célèbre des mystiques de son temps et le maître de tous les autres », d'Henri Harphius, qui l'a copié, et de Nicolas Taulère, qui l'a suivi. — Bossuet entreprend ensuite un travail ingrat : rechercher dans de petits livres de peu de mérite un nombre infini d'erreurs, à l'exemple *des Pères*, qui n'ont pas dédaigné d'attaquer les moindres écrits. Après avoir divisé son traité en dix livres, l'évêque de Meaux expose le premier principe du Quiétisme, qui « consiste dans un certain acte continu et universel qu'on y établit » avec le P. Falconi (*Moyen court*, etc.), Molinos et Malaval; puis il réfute ce principe par un passage des *Confessions* de saint *Augustin*, qui répète en cent endroits ce que *tous les autres Pères*, saint *Bernard*, saint *Grégoire*, saint *Thomas* inculquent sans cesse, à savoir

que, si la contemplation était de durée, elle serait quasi la même chose que celle dont les saints jouissent dans le ciel, mais qu'elle ne peut durer ici-bas. Personne, avant Falconi, n'a enseigné le nouveau prodige de cet acte irréitérable, sans autorité ou de l'Écriture ou *des Pères*, quoi qu'en dise Molinos, qui se réclame à tort de saint *François de Sales*.

Le *livre deuxième*, *De la suppression des actes de foi* sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur les attributs divins sur les articles du *Credo*, sur les demandes du *Pater*, sous prétexte que les contemplatifs ne doivent s'attacher qu'à la seule essence divine, réfute cette erreur dangereuse par un passage des *Stromates* de saint *Clément d'Alexandrie*, par l'autorité de Scot et de Suarez, de toute l'école après saint *Thomas* dans sa *Somme théologique*, où il établit qu'il est nécessaire, de nécessité de salut, de croire explicitement à la Trinité, à l'Incarnation, au symbole, enfin par une définition du concile de Reims tirée de saint *Augustin* et de saint *Bernard*, d'où il résulte « que c'est une ignorance grossière de dire que Dieu soit plus que sa propre toute-puissance ».

Dans le *livre troisième*, *De la suppression des demandes et de la conformité à la volonté de Dieu*, Bossuet montre que c'est là une erreur profonde, « bien contraire à saint *Augustin* », qui, dans le *de Dono perseverantiae* et l'*Épître à Sixte*, prouve que toute prière, et celle des commençants comme des autres, est inspirée de Dieu, et qui, dans les *Explications des Psaumes*, soutient que, quoique le Saint-Esprit forme nos prières, il ne faut pas attendre comme en suspens que cet Esprit nous remue d'une façon extraordinaire ; ce serait ôter à nos prières cet *effort* du libre arbitre, ce *conatus* que tous les saints y reconnaissent ; ce serait introduire « la passiveté » dans l'oraison la plus commune.

« Comme le prétexte de la suppression des demandes est une fausse conformité à la volonté de Dieu fort vantée par les nouveaux mystiques », Bossuet emploie le *livre quatrième, où il est traité plus à fond de la conformité à la volonté de Dieu*, à montrer comment elle est mal entendue

et à combien d'erreurs et d'illusions elle ouvre la porte. Saint Augustin et son *Ouvrage imparfait contre Julien*, sa *Cité de Dieu*, « le saint homme *Gerson*, dans le savant livre qu'il a composé de la *Distinction des véritables visions d'avec les fausses* », et saint *Jean de Damas* sont les autorités qu'invoque l'évêque de Meaux à l'appui de sa thèse.

Au *livre cinquième*, il examine *les actes directs et réfléchis, aperçus et non aperçus*, dont parlent les quiétistes pour rejeter les réflexions de tout l'état des contemplatifs, et il « ôte aux nouveaux mystiques une fausse idée de recueillement et une source intarissable de fausses maximes ». Il établit qu'ils « contredisent tous les traités ascétiques de saint *Basile* et des autres, les théories de saint *Thomas* sur la réflexion et la volonté, celles de saint *François de Sales* sur l'amour de Dieu, celles de saint *Antoine* et de *Cassien* sur l'état de l'âme dans la pure contemplation, où « elle perd les riches substances de toutes les belles conceptions, de toutes les belles images, de toutes les belles paroles dont elle accompagnait ses actes intérieurs ».

Dans le *livre sixième*, *Où l'on oppose à ces nouveautés la tradition de l'Église*, Bossuet remonte à la *Lettre* du concile de Carthage au Pape saint Innocent sur les grâces qu'il faut demander à Dieu. « Ces deux grands saints, saint *Cyprien* et saint *Augustin*, ne connaissent point le mystère du nouveau désintéressement, qui persuade à nos faux mystiques de ne rien désirer pour eux-mêmes, puisqu'ils tournent tous deux à eux-mêmes toutes les demandes de l'oraison dominicale, et entre autres celle-ci : « Que votre nom soit sanctifié »; car, disait saint *Cyprien* et après lui saint *Augustin*, nous ne demandons pas que Dieu soit sanctifié par nos oraisons, mais que son nom, saint par lui-même, soit sanctifié en nous. « Dieu commande à ses saints de lui demander la persévérance », dit saint *Augustin*... Pour entendre maintenant que cette foi (définie par les conciles d'Orange, de Carthage et de Trente) est aussi ancienne que l'Église, il ne faut que lire quelques passages de saint *Clément d'Alexandrie*, dont l'autorité est considérable par deux

endroits : l'un qu'elle a été révérée dès la première antiquité, puisqu'il a été dès le second siècle, après le grand Pantenus et devant le grand Origène, le théologien et le docteur de la sainte et savante Église d'Alexandrie ; et l'autre, qu'il nous propose ce qui convient aux plus parfaits qu'il appelle *gnostiques.* » Or, saint Clément dit en maints endroits des *Stromates* et du *Pédagogue* que ceux à qui il convient de faire à Dieu le plus de demandes sont les parfaits, les gnostiques. Les anciens, saint *Jérôme*, saint *Jean Climaque*, saint *Macaire*, disciple de saint *Antoine*, saint *Arsène*, les âmes les plus consommées dans la vertu, étaient bien éloignées de se croire dans la perfection de l'impassibilité ou de l'*apathie*. « Après saint *Clément* d'Alexandrie, celui des anciens qui est le plus propre à confondre les novateurs, c'est *Cassien*, parce que, comme saint *Clément*, il a expressément traité de l'oraison des parfaits contemplatifs et même de leur *apathie* ». Or, d'après Cassien, cette demande *Fiat voluntas*, « qui est la plus parfaite de toutes, et la vraie demande des enfants et par conséquent des parfaits, contient la demande de notre salut. » « C'est une doctrine constante de saint *Augustin* et de *tous les Pères*, que Jésus-Christ, en nous proposant l'oraison dominicale comme le modèle de la prière chrétienne, y a renfermé tout ce qu'il fallait demander à Dieu », quoi qu'en dise le P. La Combe. De plus, *Cassien* conserve toujours dans les plus parfaits contemplatifs, ce qu'il appelle *volutatio cordis*, c'est-à-dire la succession et la volubilité des pensées et des mouvements du cœur, et saint *François de Sales*, dont les faux mystiques allèguent si souvent l'autorité, donne le moyen de résoudre « les endroits des *Pères*, de *Clément* d'Alexandrie, de *Cassien*, de saint *Augustin* même et des autres spirituels anciens et modernes, qui, en parlant du sommeil des justes, semblent dire que leurs exercices n'y sont point interrompus, et il est vrai que l'impression en demeure dans un certain sens ».

Dans le *livre septième*, *De l'oraison passive*, *de sa vérité et de l'abus qu'on en fait*, Bossuet commence par « découvrir combien les faux mystiques abusent de l'oraison pas-

sive ou de quiétude, et il en explique la pratique et les vrais principes par la doctrine constante des mystiques véritables et approuvés, tels que sont le bienheureux P. *Jean de la Croix* et le vénérable P. Baltazar Alvarez, de la Compagnie de Jésus, un des confesseurs de sainte *Thérèse* ». Saint *Augustin* et son *de Spiritu et littera*, son *de Dono perseverantiae*, ses *Lettres*, ses *Sermons*, son *de Perfectione justi*, saint *Ambroise*, saint *Thomas* d'Aquin, saint *Jean Climaque* confirment par leur autorité la thèse de l'évêque de Meaux.

Comme « la doctrine de saint *François de Sales* et la conduite de la vénérable mère de Chantal, sa fille spirituelle, servent d'un vain refuge aux faux mystiques », le *livre huitième, Doctrine de saint François de Sales*, et le *livre neuvième, Où est rapportée la suite de la doctrine de saint François de Sales et de quelques autres saints*, sont consacrés à expliquer les maximes de ce saint évêque, qui « aimait le train des saints devanciers et des simples », et dont *les Entretiens*, les *Lettres*, le *Traité de l'amour de Dieu*, sont en harmonie parfaite, ainsi que la conduite de la Mère de Chantal, avec les principes de sainte *Thérèse*, de sainte *Catherine* de Gênes, de sainte *Catherine* de Sienne, de saint *Jean de la Croix*, de saint *Jean* d'Avila, de saint Pierre *d'Alcantara* et de « quelques autres excellents spirituels », qui n'ont jamais parlé de l'indifférence des saints pour le salut éternel.

Dans le *livre dixième*, « qui est l'un des plus importants, parce que c'est comme un résultat de la doctrine de tous les autres », Bossuet s'explique d'abord « *sur les qualifications* des propositions particulières » condamnées chez les Quiétistes, puis « sur l'article XXXII », sur le parfait abandon, à propos duquel il montre, avec saint *Cyprien*, saint *Augustin* (*de Dono perseverantiae*, *de Praedestinatione sanctorum*, *de Doctrina christiana*, etc.), saint *François de Sales*, sainte *Thérèse*, saint *Jean de la Croix*, le P. *Baltazar Alvarez*, saint *Thomas*, saint *Bonaventure*, saint *Clément* d'Alexandrie, que « la contemplation, ni active ni passive,

n'est que passagère et comme momentanée en cette vie et n'y peut être perpétuelle. »

Les *Additions et Corrections* exposent la doctrine constante de saint *Augustin* et des *Pères* sur les demandes contenues dans l'Oraison dominicale et montrent que, « selon saint *Augustin*, l'amour désintéressé, loin d'exclure le motif de la récompense en tant qu'elle est Dieu même, le comprend dans son désir. En attendant, dit Bossuet, qu'on établisse une vérité si constante par le sentiment unanime des *saint Pères* et de tous les théologiens, tant scolastiques que mystiques, et qu'on ait expliqué plus à fond les principes de saint *Augustin*, le pieux lecteur sera bien aise de voir comment ce Père était entendu par un des plus grands théologiens et des plus sublimes contemplatifs du treizième siècle. C'est *Hugues de Saint-Victor*, ami et contemporain de saint Bernard, chanoine régulier et prieur du célèbre monastère de Saint-Victor. Ce grand et pieux docteur se propose de prouver que « celui qui aime Dieu pour soi-même, l'aime d'un amour pur et gratuit ». Après avoir traduit un long passage de cet auteur, le grand évêque de Meaux révèle toute son âme dans cette conclusion : « On connaît la doctrine de saint *Augustin* à ce discours d'un de ses enfants, d'un de ses religieux, d'un de ses disciples. Elle est devenue si commune dans l'Église, comme la suite le fera voir, qu'elle a été embrassée par tous les docteurs anciens et nouveaux, que tous, en ce point comme dans les autres, se sont glorifiés d'être humbles disciples d'un si grand maître. »

Cette admirable *Instruction sur les états d'oraison* est le chef-d'œuvre de la théologie mystique en France, et il serait difficile de rencontrer dans les auteurs ascétiques une érudition plus étendue, une doctrine plus sûre, une éloquence plus lumineuse.

On fait suivre ordinairement cette Instruction célèbre d'un écrit intitulé *Tradition des nouveaux mystiques* et publié par l'abbé Le Roi en 1753. — Ce sont des *Notes* que Bossuet écrivit pour Fénelon à l'époque des conférences

d'Issy, alors que le précepteur du duc de Bourgogne, pour justifier M[me] Guyon et ses théories du pur amour, avait apporté à ses trois juges une série de *Remarques*, intitulées le *Gnostique*, sans doute parce qu'il y assimilait les Quiétistes aux Gnostiques de Clément d'Alexandrie, et qu'il voulait faire aux nouveaux mystiques « une chaîne de tradition », allant de l'homme spirituel de saint Paul au contemplatif *déiforme* de saint *Denis*, à l'initié à la Gnose de l'auteur des *Stromates*, au solitaire en oraison continuelle de *Cassien*, à « l'homme sublime » de saint *Augustin*, « instruit de Dieu seul », à l'âme passive du Bienheureux *Jean de la Croix*, à l'indifférent de saint *François de Sales*, au contemplatif d'*Alvarez*, enfin au quiétiste de Molinos, de Malaval et de M[me] Guyon. — Bossuet prouve clairement, dans la *Tradition des nouveaux mystiques*, que « tous les auteurs, soit des premiers, soit des derniers siècles », ont des vues très différentes de celles des Quiétistes, dont le contemplatif est un homme tout nouveau, très éloigné de tous les autres et fabriqué par les mystiques contemporains. Dans des Remarques d'une incroyable érudition, où presque tout le livre des *Stromates* et celui du *Pédagogue* sont passés en revue, ainsi que quelques textes de *Cassien* et des *Noms divins*, de la *Hiérarchie céleste*, de la *Hiérarchie ecclésiastique* et de la *Théologie Mystique* de Denis l'Aréopagite, l'évêque de Meaux détruit tous les arguments de Fénelon et lui fait voir que *Clément d'Alexandrie* n'a pas dessein de proposer aux païens l'oraison passive ni un état extraordinaire, mais simplement les maximes communes qui font de bons chrétiens, de vrais chrétiens spirituels. La Gnose, d'ailleurs, n'était pas « une tradition apostolique secrète », dont on fît un mystère au commun des fidèles. « Saint *Irénée* et saint *Épiphane* ont condamné ces traditions; saint *Augustin* a combattu cette erreur des secrets de religion cachés aux fidèles dans trois *Traités sur saint Jean*, où il donne le sens véritable de cette parole de Notre-Seigneur dont les hérétiques abusaient : « J'ai beaucoup de choses à vous dire que vous ne pouvez pas encore porter. » La marque de la tradition apostolique,

d'après saint *Augustin*, c'est qu'elle soit répandue publiquement dans toute l'Église : *Quod a Patribus traditum universa observat Ecclesia* (1). « C'est de cette sainte doctrine de saint *Augustin*, ou plutôt de toute l'Église catholique que *Vincent de Lérins* a pris son *Quod ubique*, *quod semper*, qui est le caractère incommunicable et inséparable... des traditions apostoliques » (2). Comme Bossuet était « plein de fentes par où le sublime échappait de tous côtés », il y a dans ces simples *Notes*, communiquées à Fénelon, une vigueur de raisonnement et une éloquence si lumineuses qu'elles forcèrent l'archevêque de Cambrai à désavouer son *Gnostique*, « écrit à la hâte », disait-il.

Pendant que le public admirait les *États d'oraison*, les *Maximes des Saints* faisaient scandale : elles soulevaient contre elles « le gros du monde » à Paris, « avec le gros du courtisan », si bien, ajoutait l'abbé Brisacier écrivant à Fénelon son ami, le 28 février 1697, « qu'il ne se trouve presque personne qui ose vous soutenir ni dans la forme, ni dans le fond » (3).

Ce qui fut plus pénible à Bossuet que la publication inopportune des *Maximes des Saints*, c'est que Fénelon lui fit lire par le duc de Chevreuse une lettre, ou plutôt un *Mémoire* tout plein de récriminations et de justifications de sa propre conduite, qui tournaient en accusations de celles de son ami. C'était la déclaration de guerre, et elle ne venait pas de Bossuet, l'homme « le plus doux du monde ».

Il avouait alors à son neveu, 24 mars 1697, combien il y avait de choses répréhensibles dans les *Maximes des Saints :* « J'écris tout ceci avec douleur, disait-il, à cause du scandale de l'Église et à cause de l'horrible décri où tombe un homme dont j'avais cru faire le meilleur de mes amis et que *j'aime encore sincèrement*, *malgré l'irrégularité de* sa

(1) *XXXII*e *Sermon sur les paroles de l'apôtre.*

(2) Chapitre XVII, *sections* I et II.

(3) Le Pelletier, ministre d'Etat, écrivait à Fénelon : « Pour l'honneur du roi, pour l'interet de la religion et pour votre propre gloire, il serait à souhaiter que votre palais et votre livre eussent été réduits en cendre, il y a six semaines. » (*Manuscrits* du Grand Séminaire de Saint-Sulpice.)

conduite envers moi. Je n'ai point la liberté de me taire après ce qu'il dit dans son *Avertissement*, qu'il expose la doctrine que M. de Paris et moi avons établie dans les trente-quatre articles. Nous serions prévaricateurs, si nous nous taisions, et l'on nous imputerait la doctrine du nouveau livre. » Où est l'amertume dans cette lettre d'un prélat, relevant une double provocation? L'abbé de Rancé, « qui ne pouvait penser à l'ouvrage de Fénelon sans indignation », écrivait à Bossuet qu'il comptait sur lui en cette rencontre pour soutenir la vérité avec le même bonheur que par le passé. Le roi ordonnait à Mgr de Noailles et à Bossuet d'examiner les *Maximes des Saints*. Les *conférences* recommencèrent à l'archevêché de Paris : on y appela Fénelon. Mais si Bossuet aimait, selon la pratique des Pères, à traiter toutes choses « à l'amiable », l'archevêque de Cambrai n'y tenait guère : il donna d'abord des explications contraires à son livre et aussi insoutenables que lui, d'après l'évêque de Chartres, Godet des Marais; puis il refusa de se rendre aux conférences de l'archevêché, à moins que Bossuet n'en fût exclu; enfin, pour empêcher les évêques de se prononcer sur son livre, il en appella au Pape le 18 avril.

MM. de Paris, de Meaux et de Chartres publièrent le 6 août une *Déclaration* en latin d'abord, puis en français, où, au nom de la pure doctrine de saint *Augustin*, de saint *François de Sales* et « de tous les contemplatifs, sainte *Thérèse*, *Jean de Jésus*, son interprète Jacques Alvarez Paz, ils désavouaient le système de Fénelon et le déclaraient contraire aux 34 articles, dont ils rétablissaient le vrai sens.

C'était le premier acte d'hostilité publique de Bossuet contre Fénelon; mais celui-ci l'avait gratuitement provoqué. Presque en même temps que la *Déclaration*, le 20 août, paraissait en latin pour les théologiens romains, en français pour le public, que l'archevêque de Cambrai avait imprudemment mêlé à la querelle (1), le *Sommaire de la doctrine du livre qui a pour titre : Explication des Maximes*

(1) Dans l'*Avertissement* des *Maximes des Saints*.

des saints, etc., *des conséquences qui s'ensuivent, des défenses et des explications qui y ont été données.* Bossuet y disait avec une sincérité parfaite : « Quoique ce prélat que j'honore semble vouloir mettre sa principale défense à me faire regarder comme sa partie et son accusateur (ce que je ne puis taire et aussi le dire sans une extrême douleur), Dieu m'est témoin que toute ma vie je n'ai rien eu tant à cœur que son amitié, l'entretenir et y correspondre par toute sorte de moyens : sans que jamais il y ait eu entre nous la moindre division, si ce n'est depuis ce livre malheureux. » — Après avoir relevé deux erreurs attribuées par Fénelon à saint *François de Sales* et à saint *Augustin*, le *Sommaire* constate que l'évêque d'Hippone, bien éloigné des pensées qu'on lui prête, rapporte cent et cent fois le désir même de voir Dieu à l'amour chaste et gratuit ; et si l'on souffre que ces beaux endroits soient détournés par de vains raffinements, cette pure et ancienne théologie s'évanouira avec les maximes et les principes de ce Père : cette belle distinction des choses dont on peut user et de celles dont on doit jouir disparaîtra, quoique enseignée par ce saint docteur et posée depuis par le *Maître des Sentences*, par ses interprètes et par tous les scolastiques, pour le fondement de la théologie ; et la définition même de la charité que saint *Augustin* nous a donnée (1) et que saint *Thomas* a répétée après lui (2), qui porte qu'elle n'est autre chose qu'un mouvement de l'âme pour jouir de Dieu pour l'amour de lui-même, ne demeurera pas sans atteinte. Mais on ne peut croire que la théologie scolastique soit différente de celle des *saints Pères*, d'où elle tire son origine : saint *Thomas* est tout à fait de notre sentiment, saint *Bonaventure* aussi, ainsi que Scot lui-même et Suarez. Bossuet relevait enfin le tort qu'avait eu Fénelon en essayant de faire des quiétistes de Grégoire Lopez et de *Cassien*.

Désormais, pendant plus de dix-huit mois, du mois d'août 1697 au mois de mars 1699, le duel des deux prélats

(1) *De Doctrina christian.*, liv. III, c. x.
(2) *Somme Théolog.*, IIa IIae, quest. 23, art. 2.

va passionner la France et Rome, partagées entre Cambrai et Meaux. De Cambrai partent des *Lettres*, des *Instructions pastorales*, des *Traités ;* de Meaux, des réponses à ces *Traités*, à ces *Instructions*, à ces *Lettres*. Puis, des deux côtés, ce sont des *Remarques* sur les réponses, des *Réponses* aux Remarques, des *Éclaircissements*, etc., etc.

Pour ne pas parler ni de la *Lettre* à Mme de la Maisonfort (1), où Bossuet redresse ce que celle-ci disait de saint *François de Sales*, mal compris, ni de la *Lettre* à M***, qui est évidemment de Bossuet, il faut signaler d'abord ses *Divers écrits* ou *Mémoires à Mgr l'archevêque de Cambrai sur le livre intitulé : Explication des Maximes des saints*.

Dans l'*Avertissement* qui précède ces écrits, Bossuet se réclame de la pratique de l'Église, « des *saints Pères*, qui n'ont pas cru embrouiller les choses, mais au contraire les mettre au net, quand ils ont écrit sur les erreurs », et de saint *Augustin*, qui « est mort en défendant les écrits que ses subtils adversaires avaient combattus... L'exemple de saint *Augustin* aussi bien que des *autres Pères* nous fait voir qu'il faut éviter partout » les subtilités. Après avoir ramené à quatre principales questions toute la matière des *Maximes des saints*, le sacrifice du salut éternel, le pur amour, la suppression du propre effort et la contemplation exclusive de l'essence divine, Bossuet montre que l'archevêque de Cambrai allègue à tort en sa faveur des passages de saint *Chrysostome*, de saint *Augustin*, de saint *Ambroise*, de saint *Thomas*, qui rejette si clairement ce qu'on lui fait dire « dans le lieu même qu'on en cite », de saint *François de Sales*, « dont M. l'archevêque de Cambrai fait tout son fondement, mais qui se tourne contre lui ».

Le premier *Mémoire*, « envoyé par les soins de M. l'archevêque de Paris », le lundi 15 de juillet 1697, parle en termes délicats de la *conférence proposée* par MM. de

(1) C'était une femme belle, spirituelle, hardie, dont Mme de Maintenon disait qu'elle « jugeait tous les saints du paradis ». Elle avait rendu tout Saint-Cyr quiétiste, et Fénelon essaya de la soustraire à la direction de Bossuet.

Paris, de Meaux et de Chartres, et refusée par Fénelon. Puis, il signale les erreurs de ce prélat, contraires à l'esprit de saint *François de Sales*, dont dix ou douze textes sont « supposés, tronqués, altérés », contraires aussi à l'esprit de saint *Bernard* et à celui des *Pères*, dont on prétend montrer la tradition (1).

Le deuxième *Écrit ou Mémoire pour répondre à quelques Lettres* (2), *où l'état de la question est détourné*, proteste contre un auteur qui croit mettre ses théories « à couvert de toute attaque sous l'autorité de saint *François de Sales* », de la *Mère de Chantal*, de sainte *Thérèse* et des autres mal interprétés. Il « met en fait que jamais M. de Cambrai, avec la tradition qu'il a tant vantée, ne trouvera un seul auteur, ou parmi les *Pères*, ou parmi les scolastiques, ou parmi les mystiques », qui exclue l'espérance de la charité chrétienne. Bossuet « ne censure donc aucune opinion de l'École, comme on voudrait le faire accroire aux ignorants ».

Dans le troisième *Écrit* ou *Mémoire sur les passages de saint François de Sales* (3), on voit que d'une douzaine de textes allégués par Fénelon, il n'en est « aucun qui ne soit tronqué, ou pris manifestement à contre sens, ou même entièrement supposé;... ce qui suffit pour montrer qu'il n'y a rien à attendre de la tradition des *saints*, que le même auteur promet sans en alléguer aucune preuve, puisqu'il altère en tant de manières le seul des saints qu'il a cité et sur lequel il a fondé toute la doctrine de son livre ». D'ailleurs, « l'état d'une âme parfaite qui se croit damnée » n'est autorisé ni par l'exemple, ni par la doctrine de saint *François de Sales*, ni par les 34 articles d'Issy.

Le quatrième *Écrit ou Mémoire* a deux parties : la première où « le motif de la récompense (4) est établi par l'É-

(1) Bossuet dit, à propos de « la cupidité soumise », explication donnée par Fénelon, « qu'aucun mystique, aucun scolastique, aucun auteur ne s'en est servi avant cette réponse, c'est-à-dire avant 15 jours ».

(2) La première était du 3 août et de l'archevêque de Cambrai *à un ami;* la seconde, du même prélat *à une* religieuse; la troisième, de l'abbé de Chanterac, grand vicaire de Fénelon et son délégué à Rome.

(3) Bossuet, dans les livres VIII et IX des *États d'oraison*, avait montré que l'évêque de Genève n'était pas quiétiste. Mais Fénelon avait produit d'autres textes.

(4) Qui peut se mêler à la charité.

criture et la *tradition* constante » ; la seconde, où « les passages de l'Écriture allégués par le sentiment contraire » apparaissent comme un abus manifeste de la parole de Dieu, « comme détournés de leur sens naturel à un sens étranger et faux, dont aussi on n'allègue aucun garant parmi les *Pères* ».

Dans le cinquième *Écrit* ou *Mémoire sur les trois états des justes et les motifs de la charité,* Bossuet dit que saint *Clément* d'Alexandrie, qui a le premier exposé ses trois états, est suivi par saint *Grégoire* de Nazianze, saint *Basile, Cassien* et beaucoup d'autres. Puis il donne deux principes : — que la récompense c'est ou les biens qu'on reçoit de Dieu, ou lui-même; et que la vue de cette dernière récompense n'est jamais regardée par les saints docteurs comme faisant des mercenaires ; — c'est d'après ces principes que les *Pères,* saint *Clément,* saint *Augustin,* saint *Cyprien,* saint *Grégoire* de Nazianze, les scolastiques, saint *Thomas,* saint *Bonaventure,* Scot, Suarez, etc., et les spirituels, sainte *Catherine de Gênes,* Rodriguez, sainte *Thérèse* et les autres doivent être entendus, si l'on veut débrouiller les règles ou les maximes qui établiront les motifs du divin amour.

Ces *Mémoires* étaient imprimés, lorsqu'une *Instruction pastorale* de Fénelon, donnée à Cambrai le 25 septembre 1697, parut à Paris, au commencement de 1698 ; Bossuet, pour y répondre, suspendit la publication de ses cinq *Mémoires,* auxquels il ajouta la *Préface sur l'Instruction pastorale* de M. de Cambrai. Cette *Instruction* s'annonçait comme une *Explication* de l'*Explication des Maximes des saints.* Mais, en la lisant, on s'apercevait, « malgré les douces et coulantes insinuations dont elle était remplie », que c'était « un autre livre construit sur d'autres principes, directement opposés à ceux du premier et qui avaient eux-mêmes besoin d'explications ». Bossuet se propose donc de désabuser les gens qui croyaient qu'il s'agissait d'une « dispute de mots et de quelques finesses indifférentes d'école... La vérité nous force à dire, écrit-il, avec la sincérité et la liberté qu'elle inspire à ses défenseurs, *qu'il y va du tout*

pour la religion. » Il traitera donc deux questions : « la première, si l'explication proposée dans l'Instruction pastorale excuse le livre ; la seconde, si elle-même est excusable ». — L'évêque de Meaux montre clairement (section III) que Fénelon a tort d'attribuer au parfait gnostique de *Clément* d'Alexandrie, à saint *François de Sales* et à quelques autres, l'idée du sacrifice absolu de la béatitude éternelle. Il a tort aussi d'alléguer *Gerson*, en taisant les endroits où ce pieux docteur condamne le quiétisme, et de chercher à se mettre à couvert de toute censure, en citant sans cesse de saint *François de Sales* des textes qui ne sont pas plus dans l'édition de Lyon que dans celle de Paris. — Bossuet établit ensuite (1) que son adversaire a été contraint d'abandonner le principe de son premier livre (2), « qui était tiré des principes de l'École, mais outrés et mal entendus », comme le prouvent des textes de saint *Anselme*, de qui l'École s'est inspirée avec saint *Bernard, Scot*, saint *Thomas* et saint *Bonaventure*. « Il n'y a nul doute que saint *François de Sales* n'ait suivi les idées de l'École », lui qui était scholastique aussi. Quant à saint *Augustin*, il est, de tous les Pères, le plus éloigné des idées quiétistes. — Parmi un grand nombre d'erreurs « inexcusables » chez Fénelon, Bossuet signale ce qu'il dit « des épreuves fort courtes » des saints, alors que celles de saint François de Sales ont duré trois ou quatre ans, et celles de sainte *Thérèse* quinze ans, et ce qui concerne la contemplation quiétiste, dans laquelle on n'explique point ce propre effort qui fait dire à saint *Augustin* que « la grâce n'aide que ceux qui s'efforcent d'eux-mêmes ». — On voit ensuite (*Seconde partie*, section VIe) que les docteurs que Fénelon allègue pour son amour naturel, c'est-à-dire saint *Thomas*, *Estius* et *Denis* le Chartreux, sont éloignés de ses idées, et que saint *Bonaventure*, saint *Anselme*, saint *Bernard*, Scot et toute l'École mettent l'essence de l'espérance chrétienne dans l'intérêt propre qui « est éternel ». Quand l'archevêque de Cambrai assure que l'espérance parfaite,

(1) *Section* IV.
(2) Il consistait à exclure de l'oraison « le désir du salut ».

telle que saint *Thomas* la représente après saint *Ambroise*, vient de l'amour, il a raison; mais il devait ajouter que c'est l'espérance de tous les justes. Outre Sylvius et le Vénérable *Bède*, dont l'auteur de l'*Instruction pastorale* abuse, il y a saint *Augustin*, saint *Anselme*, saint *Bernard* et *Albert le Grand*, dont l'examen prouve qu'ils sont, le premier surtout, très éloignés des idées du nouveau système (1). C'est une faute de faire dire à saint Augustin, en général, que tout ce qui ne vient pas de la charité vient de la cupidité : « Fénelon fait tout ce qu'il veut des *Pères*, de la théologie, de ses paroles, de celles des saints, et les nouveautés les plus inouïes ne lui coûtent rien. » Ainsi, saint *Thomas* ni les autres n'ont jamais songé à « l'amour naturel » qu'on leur fait enseigner. Saint *Augustin* n'a pas interprété saint Paul comme M. de Cambrai sur la grâce et le libre arbitre. Scot et saint Thomas parlent tout autrement qu'il le dit (2). — Vient alors toute une *Section*, la XI[e], sur « l'autorité des saints canonisés et sur saint *François de Sales* », où Bossuet oppose à Fénelon deux règles invariables de l'Église catholique, que *Vincent de Lérins* a prises de saint *Augustin* : la première, c'est de ne regarder comme inviolable dans la foi que ce qui a été cru partout et toujours : *Quod ubique, quod semper;* la seconde, c'est qu'une erreur crue ou enseignée de bonne foi n'est pas un obstacle à la sainteté. Quant à l'évêque de Genève, « c'est un grand saint » et sa doctrine est toute contre les quiétistes; mais « il ne faut pas pour cela la rendre infaillible », et l'Église en le canonisant n'a pas voulu consacrer ses paroles. D'ailleurs, « quelque effort qu'on ait fait pour s'autoriser du saint évêque de Genève, on n'y trouve rien de semblable aux paroles » de Fénelon. — Sur l'explication de l'anathème de saint Paul (3), Bossuet observe qu'il faut que ceux qui suivent l'interprétation de saint *Chrysostome* (4) se gardent bien de la donner

(1) *Section* IX. — (2) *Section* X.
(3) Le grand Apôtre desire (*Galat.*, III, 13) d'être anathème pour Jésus-Christ.
(4) Elle consiste à croire que saint Paul était disposé à subir les peines éternelles, si Dieu l'avait voulu.

comme la seule, puisque saint *Grégoire de Nazianze*, saint *Jérôme*, saint *Augustin* et *Cassien* en suivent une autre, et d'oublier qu'elle procède par suppositions impossibles. « Nous conjurons M. l'archevêque de Cambrai, dit Bossuet, de ne plus chercher dans les passages de saint *Chrysostome* et de saint *Grégoire* de Nazianze son affection naturelle, dont il n'y a pas le moindre trait de son discours. » — La *Conclusion* de toute cette *Préface*, de tout « le discours précédent », constate « qu'il n'est pas vrai de dire que le sens le plus naturel de l'amour intéressé, c'est que cet amour soit naturel; car au contraire, il a été démontré par saint *Anselme*, par saint *Bernard*, par *Scot*, par saint *Bonaventure*, par Suarez, par Sylvius, par *toute l'École*, que ce qu'elle appelle intérêt et propre intérêt, c'est l'objet surnaturel de l'espérance chrétienne » (1). C'est par « une ignorance manifeste de l'état de la question » que Fénelon a cité en faveur de son système Sylvestre de Prière, Tolet, Bellarmin, Sylvius, saint *Augustin*, saint *Anselme*, saint *Bernard*, *Albert le Grand*, saint *François de Sales*, saint *Grégoire* de Nazianze, saint *Chrysostome*, saint *Thomas*, Denis le Chartreux et Estius. Le Saint-Esprit est l'auteur du propre intérêt, c'est-à-dire de l'objet que saint *Bernard*, toute l'*École*, saint *François de Sales* et cent autres donnent à l'espérance chrétienne. « Résistons donc de toutes nos forces à cette audacieuse théologie, qui, sans principes, sans autorité, sans utilité, met en péril la simplicité de la foi :... plus l'erreur s'enveloppe et se replie, pour ainsi parler, en elle-même, plus il faut la mettre au jour, et, comme dit saint *Augustin*, *quanto periculosior et tortuosior est, tanto instantius et operosius corrigenda est.* »

Ainsi donc, Tradition, doctrine et autorité des *Pères*, voilà toute la force de Bossuet dans cette polémique, et cette force est invincible.

Dans la *Réponse de Monseigneur l'évêque de Meaux à quatre lettres de Monseigneur l'archevêque duc de Cambrai*

(1) Fénelon entendait par *intérêt propre* « un amour naturel et délibéré de soi-même », non vicieux, mais permis, quoique non parfait.

(1698), Bossuet dit à Fénelon, après avoir admiré avec tout le monde la fermeté de son génie, la délicatesse de ses tours, la vivacité et les douces insinuations de son éloquence : « Vous alléguez saint *François de Sales* en preuve de votre discours, quoiqu'il n'ait dit rien de semblable... Les grands esprits, dit saint *Augustin*, les esprits subtils, *magna et acuta ingenia*, se sont jetés dans des erreurs d'autant plus grandes que, se fiant à leurs propres forces, ils ont marché avec plus de hardiesse. » Et alors, l'éloquent évêque reproche à Fénelon, « avec douleur », d'avoir voulu raffiner sur la piété, « d'avoir allégué en sa faveur *Albert le Grand*, saint *François de Sales*, saint *Anselme*, saint Bernard, Scot, Suarez, Sylvius et les autres docteurs de l'École, qui ne parlent pas comme lui de l'intérêt propre; de citer l'évêque de Genève pour une résignation et pour une indifférence dont il est bien constant qu'il ne parle point. « Voci le principe inébranlable de saint *Augustin*, que personne ne révoqua jamais en doute : La chose du monde la plus véritable, la mieux entendue, la plus éclaircie, la plus constante, c'est non-seulement qu'on veut être heureux, mais encore qu'on ne veut que cela et qu'on veut tout pour cela... Dieu veut que nous l'aimions, non par le désir qu'il a d'avoir de nous quelque chose, mais afin que ceux qui l'aiment reçoivent de lui le bien et la récompense éternelle, qui n'est autre que celui qu'ils aiment. » Cent passages de saint Augustin prouveraient cette vérité (1). »

Quant à l'anathème de saint Paul, Bossuet répète que saint *Chrysostome* ne l'a pas entendu d'une séparation d'avec Dieu et que, d'ailleurs, tous les Pères, saint *Grégoire* de Nazianze entre autres, ne sont pas du sentiment de saint Chrysostome. Pour « le sacrifice absolu », on ne peut le prendre ni dans saint Chrysostome, ni dans *Clément d'Alexandrie*. « Otez donc (aux quiétistes), dit l'évêque de Meaux à Fénelon, cet appui fragile que vous cher-

(1) « Vous combattez saint Augustin, dit encore Bossuet. Vous combattez tout ensemble la nature et la grâce; vous vous combattez vous-même; vous ne voulez qu'éblouir le monde. »

chez contre l'Écriture, contre les *Pères*, contre la nature, contre vous-même... Il n'y a rien de plus net que la distinction (entre les objets premiers et seconds de la charité) que vous ne voulez pas entendre. J'en ai marqué les fondements dans les passages exprès de tant de docteurs. Je vous ai montré dans saint *Thomas* vingt endroits formels, où il met parmi les raisons d'aimer Dieu notre béatitude éternelle... J'ai mis dans notre parti saint *Bonaventure*, Scot, Suarez... C'est saint *Thomas* que vous attaquez sous mon nom... Votre grand argument est par terre, non seulement par l'autorité de saint *Thomas*, mais encore par la conséquence des principes démonstratifs, que vous établissez. Je vous ai fait voir par les témoignages contextes de saint *Thomas*, de saint *Bonaventure*, de *Scot*, de Suarez, en un mot de toute l'École, que vous vantez sans la suivre, que l'École arrange les motifs (de l'amour) entre eux, sans les séparer l'un de l'autre;... que les saints, les docteurs, les spirituels, n'ont jamais agi autrement. ... Il faudrait (aussi) me plaindre à vous-même de l'injustice que vous me faites et des sentiments que vous m'imputez contre mes paroles, à propos de saint *François de Sales*... En ai-je plus dit que saint *Thomas*? — Montrez-moi un seul docteur de l'École qui ne dise que la béatitude est la fin dernière de la vie humaine et de toutes ses actions... Vous êtes seul dans (votre) pensée, vous n'avez pas nommé un seul auteur pour (votre) sentiment; vous avez saint *Augustin*, et après lui saint *Thomas* et toute l'École expressément contre vous. »

Que répondre à ces autorités écrasantes? Des subtilités. Fénelon ne s'en abstint pas. Son illustre rival composa aussitôt pour les théologiens, notamment pour ceux de Rome (1), occupés alors à l'examen de l'*Explication des Maximes des saints*, trois traités en latin : *De nova quaestione tractatus*

(1) Bossuet déclare hautement, dans sa belle *Lettre* au cardinal Spada, qu'il ne veut pas dicter leur décision aux théologiens de Rome, ni au Souverain Pontife: mais qu'il faut « que l'univers entier sache et que la postérité apprenne quel a été le fond de nos pensées, et combien grande notre vénération pour le Saint-Siège et pour le très haut et très clément Pontife Innocent XII, notre commun maître ».

tres, — Les *Mystiques en sûreté*, *Mystici in tuto*; *l'École en sûreté*, *ou De la notion de la charité et de l'amour pur*; *Schola in tuto*, *sive De notione charitatis et amore puro*; et le *Quiétisme ressuscité*, *Quietismus redivivus*.

Comme on pouvait craindre à Rome que la condamnation des *Maximes des saints* n'atteignît les mystiques en renom dans l'Église, Bossuet montre qu'ils sont à l'abri de toute suspicion : *Mystici in tuto*. Il s'agit « de sainte *Thérèse*, du bienheureux *Jean de la Croix* et d'autres pieux mystiques », saint *François* de Sales, sainte *Jeanne* de Chantal, le P. *Alvarez Paz*, le P. Baltasar *Alvarez*, le P. *Louis* du Pont et *Gerson*. — Fénelon d'abord les attaque ouvertement, *eos palam oppugnat*, soit à propos de la suspension des facultés et des puissances de l'âme par des empêchements divins, suspension extraordinaire et tout à fait au-dessus des grâces communes, soit à propos des actes de propre effort, que l'archevêque de Cambrai veut exclure de l'oraison, contrairement à la doctrine de tous les spirituels, soit à propos de la contemplation, où il veut qu'on ne songe ni au Christ, ni à ses divins attributs, ni aux personnes de la sainte Trinité, ce qui est encore du pur fanatisme. — En second lieu, Fénelon tire à lui malgré eux tous ces pieux auteurs, *in suas partes invitos trahit*, et toutes les objections qu'il puise dans leurs ouvrages se résolvent facilement par le simple exposé du contexte. « Tout cela prouve clairement qu'il n'importe en rien aux mystiques que le procès de l'archevêque de Cambrai ait lieu; bien plus, qu'il importe beaucoup que leur cause et la sienne ne soient pas regardées comme connexes et compliquées ensemble (1) ».

L'*École* n'a pas plus à craindre que les vrais mystiques de la condamnation des *Maximes des saints* : c'est ce qu'établit le traité *Schola in tuto, sive de notione charitatis et amore puro*. Bossuet y déclare que, « nourri dans le sein

(1) « Ex his plane constat nihil interesse mysticorum quid D. Cameracensis causa fiat, imo multum interesse ne utraeque causae connexae implicitaeque habeantur. »

de l'École, dès sa première jeunesse, sous l'autorité de la Faculté de théologie de Paris, il lui est facile d'acquiescer à ses opinions et à ses décrets, et il ne doute pas que l'Académie de Louvain (1), imbue de la doctrine de saint *Augustin* et de saint *Thomas*, ne condamne les nouvelles erreurs des quiétistes. » — Il définit d'abord la charité d'après saint *Augustin*, le *Maître des Sentences*, saint *Thomas*, *Scot* et les autres théologiens, « un mouvement de l'âme qui la porte à jouir de Dieu pour lui-même et de soi et du prochain pour Dieu ». Il cite ensuite longuement (2) sur l'amour naturel de la béatitude saint *Augustin*, le *Maître des Sentences*, saint *Thomas*, Estius, Sylvius (3). Mêmes autorités invoquées à propos de l'amour de la béatitude surnaturelle, et de plus, saint *Denis*, saint *Bonaventure* et saint *Bernard*. Quant à *Scot*, quoi qu'il contredise souvent saint Thomas, il est d'accord avec lui sur les motifs primaires et secondaires de la charité (4). — Fénelon abuse de la formule scolastique qui dit que la charité est l'amour de Dieu « sans aucun égard à nous, *nullo respectu ad nos :* ni saint *Augustin*, ni saint *Denis*, ni saint *Grégoire* de Nazianze, ni saint *Thomas* n'excluent de la charité la pensée de la vie future. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer la définition de la charité donnée par saint *Augustin*, répétée par le docteur angélique et acceptée par toute l'École (5). Il suffit ensuite de voir ce que saint *Thomas*, saint *Bonaventure*, saint *Augustin* et toute l'École entendent par l'espérance, qui a pour objet la béatitude éternelle, c'est-à-dire Dieu, comme la charité (6). Cette charité, en tant qu'elle est un amour mutuel, a été comprise par saint *François* de Sales et saint *Bernard* autrement que ne le dit Fénelon (7). Il se trompe aussi sur

(1) Bossuet en parle, parce qu'il répond à une *Lettre d'un théologien* de Louvain à un docteur de Sorbonne, 1698. Fénelon en était l'auteur. Il accusait son adversaire d'avoir attaqué et repoussé la notion de la charité, communément enseignée, et de vouloir renverser toute la théorie de la charité parfaite du pur amour.

(2) *Quaestio* II.

(3) Bossuet conclut qu'en l'attaquant Fénelon « attaque saint Thomas, saint Augustin, la théologie, la nature, et s'attaque lui-même ».

(4) *Quaestio* V. (5) *Quaestio* VI. — (6) *Quaestio* VII. — (7) *Quaestio* IX et *Quaestio* X.

l'amour du quatrième et du cinquième degré, comme le prouvent les textes les plus clairs de saint *Thomas*. Il a tort encore d'alléguer le texte de Moïse : *Dele me de libro vitae* (1), et l'anathème de saint Paul, puisque saint *Augustin* affirme que Moïse a dit cela avec sécurité, *securus hoc dixit*. L'abbé Le Dieu (2) nous raconte que Bossuet était heureux d'avoir trouvé là « en un mot le point de décision. Ce *securus hoc dixit* explique, disait-il, le dévouement de Moïse et par conséquent l'anathème de saint Paul, et le sacrifice absolu, par impossible, des âmes peinées (ce sont choses, en effet, impossibles, et qui se font avec une si pleine sécurité qu'il n'en sera rien) ; et ce petit mot, qui tranche absolument le Quiétisme par la racine, a tellement embarrassé ses défenseurs qu'ils n'ont seulement jamais entrepris d'y répondre : de même des autres principes de ce Père sur le désir d'être heureux, par lesquels il (3) a poussé son adversaire à la contradiction.

« Il n'était pas moins habile à trouver dans l'Écriture de pareilles décisions, nettes, précises, en un mot, comme il fit encore sur cette question si importante du Quiétisme, qu'on ne peut pas se désintéresser du désir d'être heureux : « Car, disait-il, cette question est décidée par la fin même de tous les préceptes, et de celui de la charité comme des autres, que Dieu a marquée par ce petit mot : *Ut bene sit tibi*. « Écoute, Israël, garde ces commandements du Seigneur ; aime le Seigneur ton Dieu ». Pourquoi? *Afin que tu sois heureux*. C'est ce petit mot, tant de fois inculqué dans cette dispute, qui est néanmoins demeuré sans réponse. Et ce mot, M. de Meaux le trouvait employé par saint *Augustin* dans des passages exprès au sens qu'il l'employait lui-même, pour faire voir que le motif de nous rendre heureux est inséparable du précepte même de la charité. Je ne parlerai pas de ces autres mots : le *Seigneur ton Dieu;* termes relatifs à nous, expressifs de l'être souverainement parfait, souverainement bon, et communicatifs, sur lesquels notre

(1) *Exode*, XXXII, 32. — (2) *Mémoires*, t. I, p. 52. — (3) Bossuet.

docteur appuyait avec une force invincible pour y montrer, après l'École, l'union et la subordination des motifs premiers et seconds de la charité : Dieu bon en lui-même et Dieu bon à nous ».

Bossuet répète, dans la *Question* XIIe de l'*École en sûreté*, ce qu'il a dit ailleurs, que saint *Chrysostome* pense autrement que Fénelon sur l'anathème de saint Paul, et que, d'ailleurs, ni saint *Augustin*, ni *Cassien*, ni saint *Grégoire* de Nazianze ne sont de l'avis de saint Chrysostome. Sur la question de la fin dernière et du souverain bien, saint *Ambroise*, saint *Augustin*, saint *Thomas* condamnent l'archevêque de Cambrai (1), comme saint *Bernard*, saint Chrysostome, saint *Ambroise*, saint *Augustin* et le *Docteur angélique* lui donnent tort sur la question de l'espérance et du désir du salut (2). Les passages de saint *Thomas*, d'*Estius*, de saint *Bonaventure*, de *Denis le Chartreux*, que cite Fénelon à propos de l'amour naturel de soi-même, se retournent contre le Quiétisme ou ne s'y rapportent pas (3).

Dans une *seizième et dernière question*, Bossuet récapitule toutes les erreurs de l'archevêque de Cambrai qui, sous le nom de l'évêque de Meaux, combat saint *Augustin*, le *Maître des Sentences*, saint *Thomas*, saint *Bonaventure*, *Scot*, les autres princes de l'École, *Estius*, *Sylvius*, *Suarez*, sans parler de saint *Bernard* et d'*Albert* le Grand. « Jamais on ne s'est plus dangereusement joué de la religion qu'on ne le fait maintenant. »

La question de *droit* semble désormais vidée : il est évident pour tout homme impartial que l'auteur des *Maximes* professe des doctrines contraires à la foi chrétienne, subversives de la vraie spiritualité et de la morale, et que, pour étayer les chimères d'un dangereux illuminisme, il interprète à faux et allègue mensongèrement l'autorité des *Pères* de l'Église, des docteurs de la foi, des maîtres de la vie spirituelle.

Reste une question de *fait* : le livre des *Maximes* et tous

(1) *Quaestio* XIII. — (2) *Quaestio* XIV. — (3) *Quaestio* XV.

les autres écrits composés pour le défendre reproduisent-ils l'erreur du Quiétisme, déjà condamnée par l'Église? — Oui, répond le traité le *Quiétisme ressuscité*, *Quietismus redivivus*. Bossuet n'a pas ici à parler directement des *Pères* de l'Église : il se contente de défendre saint *Augustin* (1), *Clément* d'Alexandrie (2), saint *François* de Sales (3), sainte *Thérèse* et saint *Jean* de la Croix (4), contre les fausses interprétations de leur doctrine données par Fénelon.

Ce qu'il y a de plus significatif, ce qui révèle le mieux la pensée intime de Bossuet, c'est le *petit Index*, *Indiculus*, des questions traitées dans l'ouvrage latin qu'on vient d'analyser. Après l'Écriture et les Conciles, l'auteur passe aux *Pères : Jam ad Patres*.

« De la béatitude et des causes de l'amour. *Ambroise*, *Schol. in tut.*, n. 4, prop. 3; *it.* n. 137, etc.

« De même des causes d'aimer, saints *Grégoire* de Nazianze, *Augustin*, *Cassien*, *Thomas d'Aquin*; *Schol. in tut.*, n. 100, 101, 102, 103.

« *Augustin*, de l'amour nécessaire de la béatitude, *Schol. in tut.* etc. De l'amour de soi... Le pur amour n'est pas moins inconnu d'Augustin, n. 294 à 299.

« De saint *Bernard* et des deux causes d'aimer. *Myst. in tut.*, etc.

Le Dieu (5) nous affirme que Bossuet « lut et relut plusieurs fois saint Bernard pour combattre le Quiétisme et qu'il s'en servit avec l'avantage que l'on sait ».

« Du *Maître* (*des Sentences*), *Schol. in tut.*, n. 8.

« D'*Albert* le Grand, *Schol. in tut.*, n. 237 à 243.

« De saint *Thomas*, ou de l'objet de la charité et de l'amour de la béatitude soit naturelle, soit surnaturelle, et de la nature et de l'objet de la volonté : *Schol. in tut.*, n. 8 à 19, etc.

« De *Scot* et de *Suarez* : *Sch. in tut.*, n. 87, 88, 89, 127.

(1) *Admonitio praevia*, 22, 41. *Sectio* Va, cap. II. *Sectio* VIIa, XXII.
(2) *Sectio* Va, cap. II.
(3) *Sectio* Va, cap. IV. et V. et *Sectio* VIIa, XXI et XXII.
(4) *Sectio* VIa, cap. III, et *Sectio* VIIa.
(5) *Mémoires*, t. I, p. 57.

« De la conciliation de l'école *thomiste* avec l'école scotiste : *Sch. in tut.*, n. 83, 84.

« De saint *Bonaventure : Sch. in tut.*, n. 63 à 80, etc.

« Des autres scolastiques, *Durand, Gabriel,* etc. : *Quiet. red.*, sect. 5, c. 3, n. 8.

« Des mystiques, sur la pratique des mœurs.

« Du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ : Myst. in tut.*, n. 226 à 241.

« De sainte *Thérèse : Myst. in tut.*, première partie presque entière.

« Du bienheureux *Jean de la Croix*, etc.

« De saint *François* de Sales, de la résignation et de l'indifférence : *Myst. in tut.* n. 216 à 225, *Schol. in tut.*, n. 150-152.

« De l'archevêque de Cambrai sur l'amour de la béatitude... Cet amour aveugle répugne à saint *Augustin* et saint *Thomas*...

« De la récompense éternelle comme excitant et enflammant le pur amour... Voir sous les titres de saint *Thomas*, de saint *Bonaventure*, de *Scot*, de *Suarez* et des autres scolastiques et mystiques.

« Des suppositions impossibles et de leur valeur. Des interprétations diverses de *Grégoire de Nazianze*, et de *Chrysostome*. — Dans ces suppositions, la sécurité est établie par saint *Augustin* et par saint *Chrysostome : Sch. in tut.*, n. 240-242, etc.

« Des actes de propre effort blâmés à tort... Du sens propre des *Pères* et de saint *Augustin : Myst. in tut.*, n. 120 à 128, et *Quietism. red. sect.*, 6, etc.

« Que l'oraison de quiétude, ou de simple intuition, ou passive et contemplative, de sainte *Thérèse*, de saint *François de Sales*, de *Jean de la Croix*, de Balthasar *Alvarez* et des autres bons mystiques du dernier siècle, est constituée par un empêchement divin, réel et véritable, d'où naissent l'impuissance et la suspension des pouvoirs de l'âme et des actes de propre effort : *Myst. in tut.*, partie 1re, etc.

« Sur cette impuissance, on voit par un seul mot de sainte *Thérèse* et de saint *Jean de la Croix* que, dans cette oraison, l'âme, même en le voulant, ne saurait méditer : n. 137.

« Jusqu'à quel point les extases et toutes les choses extraordinaires doivent être écartées de cette même oraison, d'après sainte *Thérèse*,.. saint *Jean* de la Croix,.. *Balthasar Alvarez* et *Louis du Pont*, etc., etc. »

Après des traités si clairs et si irréfutables, dont Bossuet disait le 17 mars 1698 (1) : « Il faut espérer qu'à cette fois la tour de Babel et le mystère de la confusion sera détruit », on se demande où sont dans Bossuet la passion, l'animosité, la haine, la jalousie, la dureté, qu'on lui a si souvent reprochées. Ce qui est dur dans Bossuet, ce qui est inflexible (2), ce qui est impitoyable, ce n'est pas l'homme, ce n'est pas le prélat, qui portait si bien son nom de Bénigne et à qui Saint-Simon trouvait « une douceur charmante » : c'est le raisonnement, c'est la logique, c'est la foi sereine et inébranlable. Fénelon jette des cris de victime, toutes les fois qu'il est touché par un argument péremptoire, comme font ces personnes à qui la logique, quand elle les contrarie, produit l'effet d'une insulte. Où Fénelon n'a pas de réplique, il crie à l'outrage, à la cruauté. Bossuet, lui — ses *Lettres* en font foi — n'a eu d'autre souci que celui de la vérité. On peut mettre hardiment ses détracteurs au défi de signaler un seul mot de lui qui indique de l'irritation haineuse contre Fénelon. Il y a dans ses œuvres de vigoureuses et sanglantes apostrophes; mais il reste toujours par le fond de ses entrailles attaché à son ancien ami; il en demande, il en espère le retour (3); et quels accents d'une suprême éloquence ne trouve-t-il pas pour exprimer la douleur que lui cause une lutte regrettable, où se réalise pleinement ce qu'il avait écrit en 1692 contre Dupin à pro-

(1) *Lettre* à son neveu.

(2) Il écrivait à Mme d'Albert de Luynes en 1697 « qu'il était aussi *tendre* pour les personnes qu'*inflexible* contre la doctrine ».

(3) « Je ne souhaite, dit-il, que de voir M. de Cambrai parfaitement séparé d'avec ceux dont la soumission est ambiguë. » (*Relation*, Section X.)

pos de Théodoret : « Un grand homme entêté devient bien petit (1). »

La *Relation sur le Quiétisme*, qui eut tant de retentissement à la fin de 1698, suffirait seule à montrer la sereine grandeur de l'évêque de Meaux.

Les *Pères* tiennent dans ce récit moins de place que dans les œuvres didactiques. Mais Bossuet affirme (*Section* VI, 7) que dans ses *États d'oraison* « il enseignait la théologie de toute l'Église » et que dans l'article 33 des conférences d'Issy on avait « tout dit sur les conditions et suppositions impossibles : il n'en fallait pas davantage pour vérifier ce qu'en avaient dit saint *Chrysostome* et les autres saints, qui n'ont jamais introduit ces suppositions qu'avec l'expression du cas impossible. Mais ce qui suffisait pour les *saints* ne suffisait pas pour excuser Mme Guyon (2) ». Après avoir relevé deux « manifestes erreurs » dans l'interprétation donnée par Fénelon d'un texte de saint *Thomas* (3), Bossuet établit que l'archevêque de Cambrai ne peut citer pour son sentiment aucun docteur qui ait un nom (4) : il nomme les *Pères* (5) et quelques auteurs ecclésiastiques qu'il tâche de traîner à lui par des conséquences; mais où il ne trouve ni son sacrifice absolu, ni ses simples acquiescements, ni ses contemplations d'où Jésus-Christ est absent par état, ni ses tentations extraordinaires auxquelles il faut succomber; ni sa grâce actuelle, qui nous fait connaître la volonté de bon plaisir en toutes occasions et dans tous les événements; ni sa charité naturelle, qui n'est pas la vertu théologale; ni sa cupidité qui, sans être vicieuse, est la racine de tous les vices; ni sa pure concupiscence, qui est, quoique sacrilège, la préparation à la justice; ni sa dangereuse séparation des deux parties de l'âme, à l'exemple de Jésus-Christ involontairement troublé; ni son malheureux retour à ce trouble involontaire; ni son amour naturel, qu'il ré-

(1) *Remarques sur les Conciles*, etc.; chap. IV, *Dixième Rem.*
(2) *Section* VI, 21.
(3) *Section* VII, 13 et 14.
(4) *Section* X, 2.
(5) *Section* XI, *Conclusion*.

forme tous les jours au lieu de le rejeter une bonne fois tout entier comme également inutile et dangereux dans l'usage qu'il en fait; ni ses autres propositions,.. qui sont les fruits d'une vaine dialectique, d'une métaphysique outrée, de la fausse philosophie que saint Paul a condamnée... Je ne lui raconterai pas tous ceux que leur bel esprit a déçus; je lui nommerai seulement au neuvième siècle un Jean Scot Érigène, à qui les saints de son temps ont reproché, dans un autre sujet à la vérité, mais toujours par le même esprit, sa vaine philosophie. C'est par où il faisait dire aux *Pères* du concile de Valence que, « dans des temps malheureux, il mettait le comble à leurs travaux, et que lui et ses sectateurs, en raffinant sur la spiritualité, et, pour parler avec ces Pères, en composant « des ragoûts de dévotion qui étaient à charge à la pureté de la foi, devaient craindre d'être importuns aux gémissements de l'Église ».

Si l'on veut se faire une juste idée de l'opinion publique à propos de cette célèbre *Relation sur le Quiétisme,* il faut lire la lettre qu'un homme du monde, un lettré, témoin impartial de la discussion entre Fénelon et Bossuet, Charles Perrault, écrivait à ce dernier, le 9 juillet 1698 :

« Je ne puis, Monseigneur, vous dissimuler que jusqu'ici il me semblait, comme à la plupart du monde, que vous traitiez un peu rudement, quoique avec justice, un de vos confrères dans l'épiscopat et de vos amis très particuliers. Mais depuis que j'ai lu le dernier ouvrage (1) que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, où vous racontez comment les choses se sont passées et quel est le caractère de Mme Guyon, je trouve que vous avez trop épargné votre confrère et attendu un peu trop longtemps à le faire connaître. Je vous demande pardon, Monseigneur, de la liberté que je prends; mais cette faute est si belle, elle marque *tant de bonté et de générosité* que je serais fâché que vous ne l'eussiez pas faite. Le démon n'a guère de plus vilaine

(1) Il s'agit de la *Relation sur le Quiétisme.*

qualité que celle d'accusateur de ses frères; et à moins que la gloire de la religion et l'intérêt de l'Église ne le demandent, comme en cette rencontre, où l'un et l'autre sont mortellement blessés, un silence charitable me semble devoir couvrir toutes les autres fautes. Je ne puis donc, Monseigneur, vous trop féliciter sur l'honneur que vous remportez dans toute cette affaire et sur le grand bien que vous procurez à l'Église en lui découvrant les *erreurs effroyables* qu'on semait dans son sein. Il y a longtemps qu'il ne s'en est élevé de si dangereuses, ni de plus dignes d'un si sage et si habile extirpateur. Tous vos ouvrages sur cette matière sont admirables; mais ce dernier, semblable aux autres pour la solidité, l'élégance et l'érudition, semble l'emporter par l'utilité dont il est à désabuser tout le monde. »

Daguesseau dit pourtant dans ses *Mémoires*, VIII : « L'évêque de Meaux était respecté comme un soleil couchant, dont les rayons allaient s'éteindre avec majesté; l'archevêque de Cambrai, regardé comme un soleil levant, qui remplirait un jour toute la terre de ses lumières. C'était une personne à ménager, un premier ministre. »

Si donc il y eut cabale en 1697-98 (1), ce fut en sa faveur, et cela à Rome encore plus qu'en France, parce que Fénelon passait pour « défenseur de l'autorité du Pape, de l'antijansénisme et des moines », que Bossuet voulait soumettre au droit commun. D'ailleurs, l'ambassadeur de Louis XIV auprès du Saint-Siège, le cardinal de Bouillon, « l'enfant rouge », comme on l'avait longtemps appelé, haïssait les Noailles, les Tellier, l'évêque de Chartres, « un cuistre violet », et Bossuet, auquel il a voulu ravir l'honneur d'avoir converti Turenne, l'oncle du cardinal. Aussi Bouillon n'épargna-t-il rien pour empêcher d'abord, puis différer, enfin atténuer la condamnation de Fénelon.

Celui-ci, accablé par les révélations foudroyantes de la

(1) M. Algar Griveau a exagéré les intrigues de ce qu'il appelle le « parti gallicano-jansénien-meldiste ». Bossuet était gallican: mais il n'a jamais été janséniste. Le jansénisme, d'ailleurs, déplaisait souverainement à la cour et à Louis XIV.

Relation, répondit avec toutes les grâces, tous les éclairs d'une imagination brillante, et essaya de se donner toute la blancheur du cygne. Mais les *Remarques sur la Réponse à la Relation sur le Quiétisme* vinrent montrer aussitôt (fin de 1698) aux plus prévenus que la vérité est implacable. On y voit que Fénelon « insulte perpétuellement (Bossuet) sur des faits sans preuve, et qu'il lui fait dire à chaque page le contraire de ce qu'il dit (1) ». « On attaquait sous mon nom, dit Bossuet, les sentiments et les propres termes de saint *Thomas* (2)... On m'accusait « d'un des crimes des plus qualifiés qu'on puisse commettre (la violation du secret de la confession) (3)... On me reprochait (4) « de n'avoir jamais lu ni saint *François de Sales*, ni les autres livres mystiques,... d'être ignorant de la vie mystique... Mais on peut être instruit dans les principes de la vie intérieure et spirituelle, sans avoir songé à lire ni Rusbroc, ni Harphius, ni même Taulère, auteurs dont je ne vois pas que M. de Cambrai se soit servi : car pour saint *François de Sales*, sans lire beaucoup, je l'avoue encore, son *Traité de l'amour de Dieu*, j'avais donné de l'attention, surtout depuis que je suis évêque et chargé de religieuses, à ses *Lettres*, où je trouvais tous ses principes, et à ses *Entretiens*. Si je n'avais pas jugé nécessaire une profonde lecture du bienheureux *Jean de la Croix*, j'avais lu sainte *Thérèse*, sa mère. Mais quoi! veut-on m'obliger à vanter ici mes lectures? J'ai assez lu les mystiques (5) pour convaincre M. de Cambrai de les avoir outrés : en parlant sur l'oraison,

(1) *Avant-Propos. Raisons de cet ouvrage.*
(2) *Article premier*, § II.
(3) § III, IV, V. — (4) Article VII.
(5) Bossuet aurait pu dire à Fénelon que l'archidiacre de Metz avait étudié les mystiques, prêché le *Panégyrique de sainte Thérèse* et rédigé le *Règlement du Séminaire des Filles de la Propagation de la Foi, établies en la ville de Metz*, par M. l'abbé Bossuet, docteur en théologie et supérieur de la maison, — règlement qui fut imprimé en 1671 (Paris, Muguet, in-18 de 71 pages), mais qui avait été composé en 1658. Il porte qu'après l'Écriture Sainte, « les autres livres spirituels seront l'*Imitation de Jésus*, les *Œuvres* de Grenade et de M. de Genève, les *Épitres spirituelles* d'Avila et autres que les directeurs leur enseigneront ». Ainsi Bossuet faisait du mysticisme et du meilleur, alors que Fénelon, en 1658, « était un enfant de 7 ans. N'est-il pas étrange que cet enfant, grandi, il est vrai, et devenu illustre, ait la prétention d'enseigner à Bossuet « ignorant » des choses que celui-ci savait et pratiquait depuis quarante ans?

j'ai fait mon trésor de la parole de Dieu, sans rien donner autant que j'ai pu à mon propre esprit; et *attaché aux saints Pères* et aux principes de la théologie dont la mystique est une branche. (1) »

Voici la réponse de Bossuet sur la comparaison de Priscille et de Montan (2) : « M. de Cambrai en revient à toutes les pages à cette comparaison, comme si elle était trop odieuse. Priscille était une fausse prophétesse. Montan l'appuyait. On n'a jamais soupçonné entre eux qu'un commerce d'illusions de l'esprit. M. de Cambrai demeure d'accord que son *commerce* avec Mme Guyon était *connu* et *roulait sur sa spiritualité*, que tout le monde a jugée mauvaise; je n'ai donc rien avancé qui ne soit connu, rien qui ne soit assuré, et renfermant ma comparaison dans ces bornes, je ne dis rien que de juste. » — Bossuet montre enfin « que l'amour pur qu'il condamne est celui dont l'*École* ne parla jamais... M. de Cambrai, qui ne cesse d'alléguer l'*École*, ne saurait nous produire un seul théologien pour son amour du cinquième rang, distingué de l'amour du quatrième... Il oublie que j'ai pris (mes) termes et (ma) doctrine des deux princes de l'École, saint *Thomas* et *Scot*, comme je l'ai démontré ailleurs (3)... Le pur amour que saint Louis enseignait à ses enfants (4) est-il d'une autre nature que celui que *toute l'École* attache à la charité toujours désintéressée selon saint Paul? »

Dans la *Réponse aux préjugés décisifs de M. l'archevêque de Cambrai*, 26 janvier 1699, Bossuet dit qu'il a avancé sa doctrine (sur le désir de la béatitude) « comme commune à toute l'École, sans qu'on pût lui opposer un contradicteur ». Quant à « la suspension des puissances » de l'âme, Fénelon ne « parle pas d'un passage tranchant, où sainte *Thérèse* et le bienheureux *Jean de la Croix* ont dit d'un commun accord que l'âme dans la quiétude « ne

(1) Article XI, § IV.
(2) Il avait dit que « la nouvelle Priscille avait trouvé son Montan ».
(3) *Conclusion*, § III.
(4) Fénelon avait reproché à Bossuet un passage « des thèmes donnés à Mgr le Dauphin (!) sur l'*Instruction de saint Louis à sa fille Isabelle* ».

pourrait pas discourir quand elle voudrait ». Cet endroit est d'autant plus décisif qu'il est plus court » et confirmé, d'ailleurs, par saint *Augustin*. Après avoir détruit les « cinq préjugés » de M. de Cambrai, Bossuet établit « de véritables préjugés, c'est-à-dire des choses jugées » contre lui : « Nous n'avons jamais attaqué l'amour pur de l'*École*;.. l'amour pur de M. de Cambrai n'a jamais été enseigné par aucun docteur. »

La *Réponse d'un théologien* (Bossuet) *à la première lettre de M. l'archevêque de Cambrai à M. l'évêque de Chartres* (1), 30 janvier 1699, nous apprend que « tout ce qu'il y a de controversistes, et, pour parler plus généralement, tout ce qu'il y a de théologiens, en traitant de la bonté et honnêteté de l'espérance chrétienne, demandent, contre les protestants, si c'est péché de servir Dieu dans la vue de l'éternelle récompense, et ils répondent unanimement que le contraire est expressément défini par le concile de Trente. Le cardinal Bellarmin, Estius, Suarez, (tous) les théologiens l'un après l'autre, ont suivi positivement l'opinion contraire à celle de Fénelon (2). « Vous avez de belles paroles, lui dit Bossuet; tout le monde le reconnaît; mais l'embarras qui est dans le fond ne peut se couvrir, et on voit que vous ne savez pas où poser le pied; car s'il faut dire encore un mot de la négligence des lettres, où vous mettez votre refuge, vous savez que les *saints docteurs*, les *Basile*, les *Jérôme*, les *Augustin*, les *Bernard*, n'ont rien écrit plus exactement que les lettres où ils traitaient de la doctrine. »

Pourquoi la critique et l'histoire oublient-elles toutes ces choses qui expliquent et innocentent la conduite de Bossuet? Pourquoi ne veulent-elles pas souscrire à ce que Fénelon disait de lui-même (*Correspondance*, t. VI, p. 196) : « Je ne puis expliquer mon fond. Il m'échappe, il me paraît subsister à toute heure... Le défaut subsistant et facile à

(1) Mgr Godet des Marais, qui avait pris la résolution de ne pas répondre à Fénelon.
(2) *Deuxième question.*

dire, c'est que je tiens à moi et que l'amour-propre me décide souvent. »

Les Passages éclaircis, ou *Réponse au livre intitulé Les principales propositions du livre des Maximes des saints justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs, avec un Avertissement sur les signatures des docteurs et sur les dernières Lettres de M. l'archevêque de Cambrai*, parurent en février 1699. — Bossuet déclare encore une fois (1) qu'il « n'a fait que suivre de mot à mot non seulement ces fameux docteurs des Pays-Bas, Estius et Sylvius, mais encore saint *Augustin* et saint *Thomas*, qu'eux et toutes leurs Facultés reconnaissent pour maîtres. « J'ai toujours soutenu, continue-t-il, la doctrine commune de l'*École* et de saint *Thomas*. C'est avec saint *Thomas*, c'est avec toute l'*École*, c'est avec saint *Augustin*, de mot à mot, que j'ai posé le principe de la béatitude comme clair, comme universel, comme incontestable... C'est d'après toute l'*École*, saint *Thomas* et saint *Augustin*, Jésus-Christ même qui excite tous ceux qu'il attire du dehors. » Après avoir posé une « règle pour juger des expressions exagératives et sept principes généraux de solution tirés de cette règle et de l'autorité des saints (2) », l'évêque de Meaux cite en faveur de ces sept principes les « autorités des saints Pères » : saint *Augustin*, les passages des *autres Docteurs* qu'il a rapportés ailleurs, *Denis* le Chartreux, saint *Chrysostome*, saint *Bernard*, saint *Basile*. A la lumière de ces principes et de ces docteurs, il discute, il réduit à néant les textes allégués de la bienheureuse *Angèle* de Foligni, de saint *François de Sales*, du F. Laurent, de Louis de Blois, du bienheureux *Jean de la Croix*; puis « les passages spéculatifs sur les suppositions impossibles de saint *Clément* d'Alexandrie, de saint *Chrysostome*, d'Avila, de *Rodriguez*, de *Sylvius*, du cardinal *Bona*, de sainte *Thérèse*, de saint *François de Sales*, et de quatre auteurs cités pour les der-

(1) *Avertissement.*
(2) Chap. III et IX.

nières épreuves », saint *Augustin*, *Blosius*, le bienheureux *Jean de la Croix* et saint *François de Sales*.

Il n'y a rien à dire du *Dernier éclaircissement sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambrai aux Remarques de M. de Meaux*, écrite en mars 1699, publiée seulement par M. Lachat et où Bossuet montre, Article 1er, « que tout l'effort de M. de Cambrai tend à justifier Mme Guyon », et Article II, « les excès et emportements de M. de Cambrai dans ses derniers discours ». Bossuet aurait pu signaler surtout les agissements de Fénelon, qui s'appuyait à Rome sur tous les cardinaux ennemis de la France, cardinaux de l'Espagne et de l'Empire.

Le *Mandement de Mgr l'évêque de Meaux pour la publication de la Constitution de Notre Saint-Père le Pape Innocent XII, du* 12 *mars* 1699, *portant condamnation et défense du Livre intitulé : Explication des Maximes des Saints* sur la vie intérieure, etc., contient ces grandes et belles paroles : « Le même esprit de la tradition qui a fait parler le chef visible de l'Église lui a uni les membres... Nous avons eu la consolation tant désirée et tant espérée de voir Mgr l'archevêque de Cambrai s'y soumettre le premier, simplement, absolument et sans aucune restriction. »

Ce Mandement est daté du 16 août. Bossuet n'étalait donc pas précipitamment son triomphe, déjà vieux de cinq mois.

Dans la *Relation des actes et délibérations concernant la Constitution en forme de Bref* de Notre Saint-Père le Pape Innocent XII, le douzième de mars 1699, etc., *avec la délibération prise* sur ce sujet, le 23 juillet 1700, par l'Assemblée générale du clergé de France, à Saint-Germain en Laye, on remarque ces mots significatifs : « Les *saints Pères* (saint *Athanase*, saint *Hilaire*, saint *Augustin*), nous ont laissé plusieurs semblables recueils, où, pour l'instruction des fidèles, tant de leur âge que des siècles futurs, ils ont réduit les actes publics dans la suite d'un récit. »

N'est-ce pas là le digne épilogue d'une polémique commencée, soutenue, terminée au nom de la Tradition et des *saints Pères?* Il convenait bien à l'illustre évêque de

Meaux, au moment même où son rival, « superbe et consterné » (1), écrivait qu'il ne s'était jamais rétracté, etc. (2), il convenait bien à l'illustre évêque de Meaux, après avoir loyalement tendu la main à un noble vaincu (3), de mettre encore une fois sous le patronage des Docteurs et des *Pères* de l'Église la victoire qu'il leur devait sur un adversaire bien moins versé dans la Patrologie et « parlant contre les idées du torrent de l'École (4) ».

Le P. Cloche, général des Dominicains, écrivait de Rome à Bossuet le 5 mai 1699 : « J'ai une extrême consolation que les religieux de mon ordre, dans une affaire aussi importante que celle qu'a occasionnée le livre de M. l'archevêque de Cambrai, aient pu, en suivant la doctrine de saint Thomas, contribuer à en faire faire la condamnation. Vos grandes lumières, Monseigneur, y ont eu la meilleure part... L'Église entière vous en a obligation, et si la France voit une erreur arrêtée qui pouvait troubler la paix que le roi a donnée, l'une et l'autre doivent avouer que Votre Grandeur a bien travaillé et fort heureusement, pour en découvrir le venin. On nous donne avis qu'il paraît à Paris quelque petit livre qui attaque saint Augustin et saint Thomas;... si on méprise les Pères et les docteurs de l'Église, il est à craindre qu'on ne travaille à ruiner la religion. *Tant que Dieu conservera Votre Grandeur, on aura un grand défenseur.* C'est, Monseigneur, ce que je demande à Dieu avec tout mon ordre. »

Voilà l'idée qu'on avait de Bossuet à Rome et dans l'un des plus célèbres ordres religieux de l'univers : on voyait en lui « le grand défenseur des Pères et des docteurs de l'Église ».

Quelques mois plus tôt, le 11 juillet 1698, Dom Innocent le Masson, prieur de la Grande-Chartreuse, l'appelait « un

(1) Le mot est de Bossuet dans une *Lettre* du 26 mai 1699 à son neveu.

(2) Voir plus haut, page 69, en note.

(3) C'est au lendemain de la Quasimodo 1699 que Bossuet déclara avoir fait des avances à Fénelon et envoya en Flandre son grand vicaire, l'abbé de Saint-André. Des incidents fâcheux empêchèrent la reconciliation de se réaliser.

(4) *Lettres relatives à l'affaire du Quiétisme. — Les XX articles de M. de Cambrai avec les réponses de M. de Meaux*, art. XI.

si fidèle et si docte défenseur de la foi catholique et de la morale chrétienne,... un grand défenseur de l'Église, qui mérite d'être écrit dans le catalogue des Athanase, des Chrysostome et des Augustin (1) ».

ARTICLE VII

Les saints Pères et la Polémique contre les Critiques et les Philologues.

La parole « impérieuse et dominante (2) » de Bossuet, après avoir triomphé du Quiétisme et s'être si naturellement imposée à l'Assemblée de 1700, devait encore se faire entendre, 1702-1704, contre les nouveautés « d'une dangereuse et libertine *Critique* », dont quelques catholiques se laissaient infecter (3).

Ce n'était pas, d'ailleurs, la première fois que le défenseur de la Tradition et le champion des *Saints Pères* élevait la voix en faveur de leur doctrine.

§ 1er. — Le P. *Malebranche*.

Le 6 juillet 1681, Bossuet écrivait à l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon : « Pour (le livre) *De la Nature et de la grâce* (4), de l'auteur de la *Recherche de la Vérité*, je n'en ai pas été satisfait, et je crois que l'auteur le réformera ; car il est modeste et ses intentions sont très pures. Mais il me semble qu'il n'a pas fait toutes les lectures nécessaires pour écrire de la grâce, ni assez considéré tous les principes qui servent à décider cette matière. » — Ces principes, on n'en saurait douter, ne sont, dans la pensée de Bossuet, que les principes de saint *Augustin*, « l'incomparable docteur » de la grâce.

Dans la même lettre, l'évêque de Meaux trouvait que le

(1) Voir les *Lettres relatives à l'affaire du Quiétisme*.
(2) Le mot est de Leibniz, *Lettre* du 3 septembre 1700.
(3) *Lettre* à Nicole, du 7 décembre 1691.
(4) Il avait paru en 1680. — Bossuet l'appréciait ainsi : *Pulchra, nova, falsa.*

livre d'Arnauld, à propos de la *Lettre* de M. Spon *au P. de la Chaise, confesseur du Roi, sur l'antiquité de la religion* était « un ouvrage fort et d'une très bonne et très solide doctrine. Notre bon ami M. Spon, ajoutait-il, avait bien dit des pauvretés dans sa lettre ». — Ces pauvretés étaient surtout des nouveautés, combattues par Arnauld.

On connaît la *Lettre* célèbre *à un disciple du P. Malebranche,* 21 mai 1687 : « Votre discours... n'est qu'une répétition, pompeuse à la vérité et éblouissante, mais enfin une pure répétition de toutes les choses que j'ai toujours rejetées dans ce *nouveau système,* en sorte que plus je me souviens d'être chrétien, plus je me sens éloigné des idées qu'il nous présente... Je ne remarque en vous autre chose qu'un attachement tous les jours de plus en plus aveugle pour votre patriarche; car toutes les propositions que je vous ai vu rejeter cent fois, quand je vous en ai découvert l'absurdité, je vois que, par un seul mot de cet infaillible docteur, vous les rétablissez en honneur. Tout vous plaît de cet homme, jusqu'à l'explication de la manière dont Dieu est l'auteur du libre arbitre, comme de tous les autres modes (1), quoique je ne me souvienne pas d'avoir lu un exemple d'un plus parfait galimatias. Pour l'amour de votre maître, vous donnez tout au travers du beau dénoûment qu'il a trouvé aux miracles dans la volonté des anges, et vous n'en voulez pas seulement apercevoir le ridicule. Enfin, vous recevez à bras ouverts toutes ses *nouvelles inventions*. C'est assez qu'il se vante d'avoir le premier pensé la manière d'expliquer le déluge de Noé par la suite des causes naturelles; vous l'embrassez aussitôt, sans faire réflexion... que par cette voie, quand il me plaira, je rendrai tout naturel, jusqu'à la résurrection des morts et à la guérison des aveugles-nés... De tous les passages (de l'Écriture) que vous produisez, il n'y en a pas un seul qui touche la question. Il en est de même des passages de saint *Augustin*. Pour entrer en preuve sur cela, il faudrait faire un volume :

(1) Allusion à la théorie des *Causes occasionnelles*, du P. Malebranche.

c'est pourquoi, en deux mots, je vous dirai que, si vous voulez travailler utilement à réconcilier mes sentiments avec ceux du P. Malebranche, il me paraît nécessaire de procurer quelques entrevues, aussi sincères de sa part qu'elles le seront de la mienne, où nous puissions voir une bonne fois si nous nous entendons les uns les autres. S'il veut du secret, je le promets; s'il y veut des témoins, j'y consens; et je souhaite que vous en soyez un. » Ainsi la méthode de saint *Augustin* et les *Conférences* amiables étaient toujours chères à Bossuet. Il renvoie pour les détails — quatre ou cinq réponses précises à quatre ou cinq questions — à la conversation qu'il demande.

Il reproche ensuite au disciple du P. Malebranche de « détruire également Molina et les *thomistes* », sans dire « rien qu'on puisse mettre à la place », et « d'apprendre aux laïques à mépriser » les théologiens, tandis « qu'un grand nombre de jeunes gens se laissent flatter à ces *nouveautés* ». Il en veut à l'appât de la nouveauté « d'où vient le succès »; il insiste pour « donner des bornes aux vaines curiosités et aux nouveautés dangereuses » : « On commence par la *nouveauté,* dit-il; on poursuit par l'entêtement. »

§ II. — *L'abbé Dupin.*

C'est pour protester contre d'autres *nouveautés*, hardies et téméraires, que Bossuet saisit l'occasion d'une assemblée solennelle de la Sorbonne : il s'y expliqua publiquement sur la *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* de l'abbé Ellies Dupin, dont les premiers volumes avaient paru en 1691 et démentaient les traditions de l'Église et des Pères sur les Conciles et les dogmes catholiques (1). Des commissaires furent nommés par la Faculté pour faire un rapport sur l'œuvre incriminée. En attendant, les Bénédic-

(1) Ellies Dupin avait eu des accointances avec un évêque anglican et ne s'écartait guère de son langage et de ses idées.

tins de la Congrégation de Saint-Vannes publièrent des *Observations critiques* fort justes, que l'abbé Dupin se hâta de réfuter en aggravant tous ses torts. D'ailleurs, les commissaires nommés par la Sorbonne reconnurent bien certaines erreurs dans la *Bibliothèque;* mais ils portaient aux nues la science et l'érudition de l'auteur. Bossuet comprit alors qu'il était temps d'agir, et il adressa un *Mémoire* au chancelier Boucherat afin d'obtenir le redressement des erreurs, parce qu'il était « d'autant plus nécessaire de réprimer, disait-il, cette manière téméraire et licencieuse d'écrire de la religion et des *saints Pères* que les hérétiques commençaient à s'en prévaloir ».

Le *Mémoire de ce qui est à corriger dans la Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* (1) est un éloquent plaidoyer en faveur de ces *Pères* auxquels, après Dieu, Bossuet a donné son esprit et son cœur.

Il reproche à Dupin d'avoir dit que les *Pères des trois premiers siècles* n'étaient pas d'accord sur le dogme du péché originel, et que « saint *Cyprien* est le premier qui en ait parlé clairement » : non content d'éluder le témoignage des uns, comme de saint *Justin* et de saint *Irénée*, l'auteur de la *Nouvelle Bibliothèque* compte à tort les autres pour contraires, comme *Tertullien*, *Origène* et saint *Clément* d'Alexandrie.

Il se trompe en disant qu'on ne donnait pas le nom d'autel à la table sur laquelle on célébrait l'Eucharistie : le contraire est partout et surtout dans saint *Cyprien*. Pourquoi aussi passer entièrement sous silence la doctrine du Purgatoire et affecter de dire « qu'on célébrait le sacrifice en mémoire des morts », ce qui est la façon de parler de saint *Augustin* et de l'Église pour les martyrs, mais ce qui ne suffit pas pour les autres morts?

C'est une erreur encore de soutenir « aussi crûment que

(1) « Les erreurs contenues dans cette *Bibliothèque*, dit Bossuet, en tête du *Mémoire*, ont paru principalement depuis la *Réponse aux Remarques des Pères de Saint-Vannes*, que M. Dupin a publiée : parce qu'après avoir été averti de ses erreurs, loin de s'en corriger, il les a non seulement soutenues, mais encore augmentées, comme on va le voir. »

les calvinistes » que les *Pères des trois premiers siècles* de l'Église n'ont point reconnu d'autres livres canoniques de l'Ancien Testament que ceux qui étaient dans le Canon des Hébreux, alors que les catholiques produisent à l'encontre les témoignages d'*Origène*, de saint *Jérôme*, de saint *Augustin*, de saint *Grégoire*, de saint *Innocent* et de saint *Gélase*.

Il y a de l'audace à faire de deux « saints martyrs, de deux auteurs aussi importants que saint *Justin* et saint *Irénée* », les patrons de l'erreur qui nie l'éternité des peines : il ne fallait que les lire pour y voir « en termes formels et une infinité de fois » l'éternité du feu de l'enfer.

Dupin se plaît à dire qu'au sixième siècle on ne parlait que de miracles, de visions, d'apparitions : mais on n'y trouve rien sur ces choses qui ne paraisse avec la même force dans le quatrième et le cinquième siècles.

L'adoration de la croix n'était pas plus inconnue aux trois premiers siècles que la doctrine de la grâce, que Dupin rapporte à saint *Cyprien*, alors qu'il est aisé de montrer dans les *autres Pères* plusieurs passages aussi exprès que ceux de saint *Cyprien* sur cette matière. — Selon M. Dupin, l'ancien sentiment que saint *Augustin* avait suivi avec *tous les autres Pères* était le semi-pélagianisme, et il y a une sorte d'égalité entre saint Prosper et ceux contre qui il dispute : tout cela est aussi faux que d'appeler *opinions* les erreurs de *Cassien*.

« Sur le Pape et les évêques », Dupin met une entière égalité entre saint Étienne et saint *Cyprien*, et il ne reste au Pape qu'une préséance. « Une des plus belles prérogatives de la chaire de saint Pierre est d'être la chaire de saint Pierre, la chaire principale où tous les fidèles doivent garder l'unité, et, comme l'appelle saint *Cyprien*, la *source de l'unité sacerdotale*. C'est une des marques de l'Église catholique divinement expliquée par saint *Optat*, et personne n'ignore le beau passage où il en montre la perpétuité dans la succession des Papes. Mais si nous en croyons M. Dupin, il n'y a rien là pour le Pape plus que pour les au-

tres évêques, puisqu'il prétend que la chaire principale, dont il est parlé, n'est pas en particulier la chaire romaine que saint *Optat* nomme expressément, mais la succession des évêques.

« Il affaiblit la tradition du jeûne de quarante jours, que les docteurs catholiques ont soutenue comme apostolique, par tant de beaux témoignages des *anciens Pères.* » Il abuse d'un passage de saint *Justin* pour soutenir le divorce en cas d'adultère, contrairement à ce que dit saint *Clément* d'Alexandrie.

« C'est l'esprit de la nouvelle critique, dit Bossuet, de parler peu respectueusement des *Pères* et d'avoir beaucoup de pente à les critiquer. » Ainsi, elle impute, sans raison, une doctrine impie à saint *Justin* et saint *Irénée.* Elle déprime la morale de saint *Léon*, sans nécessité, sans dire un mot du caractère de piété qui reluit dans tous ses ouvrages. Elle dit de saint *Fulgence*, « l'un des plus solides et des plus graves théologiens que nous ayons », « qu'il aimait les questions épineuses et scolastiques ». M. Dupin a traité le démêlé entre le Pape saint *Étienne* et saint *Cyprien* avec un entêtement si visible contre ce saint Pape qu'il n'y a pas moyen de le dissimuler. « Pour lui, le Pape est toujours *Étienne,* et saint *Cyprien* toujours *saint*, quoiqu'ils soient tous deux martyrs. » M. Dupin ne veut pas demeurer d'accord que le Pape ait eu raison. C'est là sa grande erreur. Car il est constant par saint *Augustin*, par saint *Jérôme,* par *Vincent de Lérins*, que l'Église universelle a suivi le sentiment de saint Étienne.

« Saint *Augustin* est sans doute celui de tous les saints Pères que M. Dupin maltraite le plus. Il aurait pu se passer de dire de son *Traité des Psaumes* « qu'il est plein d'allusions inutiles, de subtilités peu solides, d'allégories peu vraisemblables, et de longues digressions... Les sermons de saint *Chrysostome*, qui sont les plus beaux qui nous restent de l'antiquité, sont pleins de ces édifiantes et saintes digressions... Mais la grande faute de notre auteur sur le sujet de saint *Augustin* est de dire qu'il a enseigné sur la

grâce et sur la prédestination une doctrine différente de celle des Pères qui l'ont précédé. Il faudrait dire en quoi et on verrait ou que ce n'est rien de considérable, ou que ceux qui lui font ce reproche se trompent et n'entendent pas la matière... Si saint Augustin est entré plus avant que les Pères ses prédécesseurs dans cette matière, s'il en a parlé plus précisément et plus juste, la même chose est arrivée dans toutes les autres matières, lorsque les hérétiques les ont remuées... Dire, indiscrètement, que les *Pères* grecs et latins, anciens et modernes, sont contraires à saint *Augustin*, c'est vouloir donner l'idée que les Pères détruisent les Pères, et que la tradition s'efface elle-même...

« En général (M. Dupin) fait passer saint *Jérôme* pour un esprit emporté, outré, excessif, qui ne dit rien qu'avec exagération, même contre les hérétiques. Il y avait ici bien des correctifs à apporter, qui auraient donné des idées plus justes de ce Père. On aurait pu contre-balancer ses défauts, en remarquant la précision et la netteté admirable qui accompagnent oridinairement son discours et les marques qu'il a données de sagesse et de modestie en tant d'endroits ».

Sur l'Eucharistie et sur la théologie de la Trinité, « ce n'était pas assez pour faire voir la foi catholique dans *les Pères*, de dire qu'ils ont répété les termes de l'Écriture; il fallait montrer par leur témoignage l'abus que les hérétiques en ont fait...

« Sans pousser plus loin l'examen d'un livre si rempli d'erreurs et de témérités, conclut Bossuet, en voilà assez pour faire voir qu'il tend manifestement à la subversion de la religion catholique; qu'il y a partout un esprit de dangereuse singularité qu'il faut réprimer, et, en un mot, que la doctrine en est insupportable. »

Les *Remarques sur l'Histoire des conciles d'Éphèse et de Chalcédoine* ont pour but de montrer les erreurs de Dupin, à propos d'une des questions les plus importantes de l'histoire ecclésiastique, et de défendre le Pape saint *Célestin* et l'un des *Pères* de l'Église les plus illustres par sa vigoureuse

résistance à l'arianisme, saint *Cyrille* d'Alexandrie. — Le reproche le plus grave que Bossuet adresse à Dupin, c'est d'avoir supprimé, dans sa relation du concile d'Éphèse, tout ce qui devait servir à établir de la manière la plus solennelle la primauté et la suprématie du Souverain Pontife : « Une histoire qui devait être si circonstanciée (1) manque absolument de toutes les circonstances qui font voir le droit du Pape (2)... Qu'est-ce autre chose que falsifier les actes publics (3) ? » — Le concile d'Éphèse est un de ceux dont la procédure a été la plus régulière et la conduite la plus sage, « en sorte que la majesté de l'Église catholique n'éclata nulle part davantage ; et un si heureux succès de cette assemblée fut dû principalement à la modération et à la capacité de saint *Cyrille* (4) » : pourquoi donc lui prêter une animosité et une précipitation peu dignes de lui (5) ? Pourquoi oser insinuer que saint Cyrille reconnut et avoua qu'il eût mieux valu laisser Nestorius en repos (6) ? Pourquoi travailler à affaiblir l'autorité de saint Cyrille et se plaire visiblement à charger sur lui, à dire : « Ou il copie des passages de l'Écriture, ou il fait de grands raisonnements, ou il débite des allégories ? » Si son style est moins serré ou moins vif que celui de saint *Athanase*, ou de saint *Basile* et de saint *Grégoire* de Nazianze, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il ne lui faille attribuer que cette facilité à jeter sur le papier tout ce qui lui vient dans l'esprit, ou de ces *grands raisonnements* vagues qu'un *génie subtil et métaphysique*, qui est le beau caractère que M. Dupin daigne lui donner, sait pousser à perte de vue... A entendre parler cet auteur, il faudrait ranger saint Cyrille parmi ces docteurs abstraits qui ne débitent que des subtilités, que logique, que métaphysique ; mais constamment, cela n'est point. Je ne vois

(1) Dans son *Avertissement*, Dupin se vantait d'avoir découvert des documents inconnus de ses devanciers.

(2) Ainsi il oublie de dire que « c'est Célestin qui prononce : c'est Cyrille qui exécute ». Chap. I, deuxième *Remarque*.

(3) Chapitre premier : troisième et quatrième *Remarques*.

(4) Chapitre II, cinquième *Remarque*.

(5) *Ibidem*.

(6) Chapitre III, sixième *Remarque*.

pas que saint Cyrille s'y prît autrement que les autres Pères. S'il emploie quelquefois cette fine *dialectique* ou des arguments scolastiques, et comme il l'appelle, un *style épineux,* notre auteur, qui le remarque avec tant de soin, ne devait pas oublier qu'il le faisait à l'exemple de saint *Basile* contre Eunome. Les *Pères* savent, quand ils le veulent, opposer aux hérétiques ces finesses de dialectique dont ils se servaient pour éblouir les peuples. Saint Cyrille avait affaire à un de ces subtils dialecticiens : il fallait donc le prendre dans les filets qu'il tendait, et après l'avoir accablé d'autorités, il était bon quelquefois de le battre de ses propres armes. »

Bossuet n'entreprend pas la défense des allégories, à propos desquelles Dupin fait le procès à tous nos saints docteurs. « Tout cela vient du même esprit, qui le porte à dire que saint *Augustin* s'étend beaucoup sur des réflexions peu solides, etc. »; que saint *Basile* explique les rites de l'Église par des raisons *si guindées;* que saint *Fulgence*, un des plus solides théologiens de l'Église, aimait les questions épineuses et scolastiques et donnait dans le mystique; que saint *Léon* n'est pas fort fertile sur les points de morale; que saint *Irénée*, par un défaut qui lui est commun avec beaucoup d'autres anciens, affaiblit et obscurcit, pour ainsi dire, les plus certaines vérités de la religion. — « Les Pères, dit Dupin, sont hommes comme nous et *ne sont pas infaillibles.* » S'ensuit-il de là qu'il faille étudier leurs défauts, les étaler sans nécessité aux yeux des spectateurs malins, et les censurer avec une dureté insupportable? — *Je ne dis rien qui touche à leur sainteté.* N'est-ce donc rien qui touche à la sainteté que de dire de saint *Grégoire* de Nazianze qu'il entreprenait aisément de grandes choses, mais qu'il s'en repentait bientôt? etc.... Au lieu de demander pardon de ses téméraires censures, (Dupin) prend un air menaçant contre les *Pères*, et il veut bien qu'on sache que, s'il les entreprenait, il leur ferait *tant de tort* qu'on ne saurait plus comment les défendre. Dieu le préserve d'un tel dessein! Mais quand il l'aurait, Dieu, qui ne manque point à son

Église, suscitera quelqu'un pour fermer la bouche à ce jeune docteur (1). »

Ce quelqu'un, ce sera Bossuet lui-même, l'auteur éloquent de la *Défense de la Tradition et des saints Pères*, à laquelle il travailla dès l'année 1693.

En attendant, il justifie plusieurs passages attaqués par Dupin, soit dans saint *Cyrille*, soit dans saint *Athanase*, soit dans les *Pères grecs*, soit dans les *Pères latins* (2). « On a pitié de Théodoret, un si grand homme, dit Bossuet avec une haute et sereine impartialité, à propos des erreurs et des chicanes où tombe Théodoret par amitié pour Nestorius; et on voudrait presque que Nestorius, qu'il défendit si longtemps avec tant d'opiniâtreté, eût moins de tort. Mais il en faut revenir à la vérité et se souvenir qu'après tout un grand homme entêté devient bien petit. Théodoret a bien parlé depuis des dogmes de Nestorius. Ce n'est pas qu'il ait rien appris de nouveau; mais tant qu'on est entêté, on ne veut pas voir ce qu'on voit (3). »

Bossuet conclut ainsi : « On voit maintenant à quoi aboutissent les particularités, ou plutôt les omissions de l'Histoire de notre auteur. On voit qu'elles affaiblissent la primauté du Saint-Siège, la dignité des conciles, l'autorité *des Pères*, la majesté de la religion. Elles excusent les hérétiques; elles obscurcissent la foi. C'est là enfin qu'on en vient, en se voulant donner un air de capacité distingué. »

Fénelon, à qui Bossuet avait communiqué ce *Mémoire*, lui écrivait le 3 mars 1692 : « J'ai été ravi de voir la vigueur du vieux docteur et du vieux évêque. Je m'imaginais vous voir en calotte à l'oreille, tenant M. Dupin comme un aigle tient dans ses serres un faible épervier. »

Il lui écrivait encore : « M. Racine, quoique très proche parent (de M. Dupin) n'a pas voulu néanmoins entrer dans ses intérêts, *supposant qu'il n'était pas à soutenir, puisque vous le* condamniez. »

(1) Chapitre IV; première *Remarque*.
(2) Troisième et douzième *Remarques*.
(3) Dixième *Remarque*.

C'est Racine pourtant qui présenta Dupin à Bossuet : le prélat avec sa bonté ordinaire, se montra très satisfait de la sincérité des déclarations de l'auteur de la *Nouvelle Bibliothèque;* mais l'archevêque de Paris la censura publiquement et obtint un arrêt du Parlement pour en interdire la vente.

§ III. — *Affaire des Cérémonies chinoises.*

Lorsque, en 1700, s'éleva la question des Cérémonies chinoises, que le P. de la Broise appelle fort justement « une polémique sur la science des religions (1) », l'abbé Ellies Dupin publia tout un livre, *Défense de la censure de la Faculté de Théologie de Paris du* 18 *octobre* 1700, pour montrer que les docteurs de Sorbonne avaient eu raison de condamner les livres des PP. Jésuites le Comte (2) et Le Gobien (3), qui soutenaient que les Chinois avaient sacrifié au Créateur dans le plus ancien temple de l'univers et conservé près de deux mille ans la connaissance du vrai Dieu; qu'aussi aucune nation de la terre n'a été plus favorisée de la Providence, etc., etc. — Pierre Coulau ne fut pas de l'avis de Dupin (4) et de la majorité des docteurs de Sorbonne; il fit un livre, *Judicium unius e Societate Sorbonica doctoris*, pour défendre les théories des deux Jésuites. Seulement, il dépassa le but et étendit le monothéisme et la connaissance du vrai Dieu dans une mesure que n'auraient admise ni le P. Le Comte ni le P. Le Gobien. S'inspirant des récits fabuleux de Géraldin et des ouvrages protestants de Hyde sur l'*Histoire de la religion des anciens Perses*, 1700, et de Jacques Tollius sur l'*Histoire fabuleuse de la Grèce, de la Phénicie, de l'Égypte*, 1686, il réduisit l'i-

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 328 et suiv.

(2) *Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine*, 1696. — *Sur les Cérémonies de la Chine*, 1700.

(3) *Lettre sur les progrès de la religion en Chine*, 1697. — *Histoire de l'édit de l'empereur de la Chine en faveur de la religion chrétienne*, 1698. — *Éclaircissement sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius et aux morts*, 1698.

(4) Il publia encore un ouvrage inédit d'Arnauld sur la question : *Nécessité de la foi en J.-C.*, etc., 1701.

dolâtrie aux sept nations qui environnaient les Juifs, à la Chaldée, à la Grèce et à l'empire romain (1).

Bossuet lut ce livre « avec une extrême diligence », et comme il « avait promis d'en dire son sentiment » à M. Brisacier, supérieur du Séminaire des Missions étrangères, Le Dieu (2) nous le représente s'enfermant après la messe dans son cabinet, pour y étudier la question des religions anciennes, puis dictant à son secrétaire « une lettre de huit pages ». — Ce n'est pas une lettre seulement, c'est trois longues lettres qu'il a écrites à ce sujet, le 30 août, le 8 et le 13 septembre 1701 (3), pour être communiquées au cardinal de Noailles.

Bossuet estime que le livre de Coulau « est fait pour appuyer l'indifférence des religions, qui est la grande folie du siècle où nous vivons » et « qui ne s'introduit que trop parmi les catholiques »; que c'est « une prodigieuse témérité » que de justifier les anciens Perses, « comme ayant connu le vrai Dieu et même le Messie ... Que sert de nous opposer l'autorité de Zoroastre chez Sanchoniaton et chez Eusèbe? On ne nie point que les philosophes aient eu des restes de la véritable idée de la Divinité, et ils ne sont devenus idolâtres qu'en l'appliquant mal... On sait d'ailleurs que les Perses adoraient deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais, comme le dit expressément saint *Augustin*, qui le rapporte de leurs propres auteurs, ce que Plutarque avait fait avant lui. L'auteur « tire avantage de ces deux dieux, pour prouver que les anciens Perses ont connu Dieu et le diable : excuse impie et pernicieuse », puisqu'aux termes de saint *Augustin* (4), c'est faire adorer le diable à ceux qu'on veut

(1) Voir *Bossuet et la Bible*, p. 330 et *suiv.*

(2) *Journal*, 28 août 1701 et *suiv.*

(3) Bossuet fit aussi allusion à « l'ancienne Église des Chinois », dont avait parlé Basnage, dans la *Deuxième Instruction pastorale sur les promesses de l'Église*, 1701 : « Étrange sorte d'eglise, dit-il, sans foi, sans promesse, sans alliance, sans sacrements, sans la moindre marque de témoignage divin; où l'on ne sait ce que l'on adore et à qui l'on sacrifie, si ce n'est au ciel ou à la terre, ou à leurs genies, comme à celui des montagnes et des rivières; et qui n'est après tout qu'un amas confus d'athéisme, de politique et d'irréligion, d'idolâtrie, de magie, de divination et de sortilège. »

(4) *De Civitate Dei*, liv. VI, c. XXI.

donner pour si religieux. « Bossuet voudrait donc prier ou M. Dupin ou le P. Noël-Alexandre de relever les faux raisonnements ou les fausses citations qui sont particulières au docteur Coulau, afin que le cardinal de Noailles pût faire arrêter par la Faculté, ou plutôt « arrêter par son autorité le cours d'une impiété si manifeste (1) ».

Au témoignage d'Agathias, dans son *Histoire de Justinien*, Bossuet oppose celui de Plutarque et de saint *Augustin*, qui nous apprend que Manès ou Manichœus, Perse de nation, et les partisans de sa doctrine adoraient le soleil. « Pour éluder les passages *des Pères*, ajoute l'évêque de Meaux, (Coulau) dit qu'il ne faut pas les prendre au pied de la lettre,... ce qui tend à rendre inutile toute la tradition, qui s'exprime en termes généraux et sans exception. Le passage de saint *Augustin*, tiré du livre *De la Cité de Dieu*, où il dit que le culte de Dieu était renfermé dans la seule famille de Tharé et d'Abraham, prouve trop selon lui, à cause qu'il est constant que Sem et peut-être Noé vivaient encore alors et que la famille de Melchisédech a été fidèle. Mais il n'a pas voulu prendre garde que l'intention de saint *Augustin* est de dire que la famille d'Abraham a été la seule marquée où le culte de Dieu se soit conservé, ce qui est incontestable;... et la conséquence que l'auteur tire de saint *Augustin*, en disant qu'il prouve trop, est fausse, téméraire et scandaleuse. Il en est de même des autres passages des *saints Pères*, qu'il a éludés dans les pages suivants. » Il cite *Eusèbe* à propos de la piété des brachmanes : il a oublié que, d'après Eusèbe même, les brachmanes étaient superstitieux et croyaient à la métempsycose. « L'auteur allègue saint *Isidore* de Damiette, où est rapporté le serment que faisaient les Perses, qu'il traduit ainsi : *Colendo Deo incumbam*, où le grec porte τὸ θεῖον, ce qui signifie indéfiniment tout ce qui est réputé divin et ne conclut rien du tout pour le vrai Dieu. Il assure que le sentiment *des Pères* sur l'idolâtrie des gentils ne peut pas être

(1) *Lettre* du 30 août 1701.

connu par leurs apologies contre les païens, parce qu'ils parlaient selon les principes des païens mêmes, qui tenaient pour assuré que les Juifs étaient les seuls qui n'eussent pas plusieurs dieux. Il avoue donc que les apologistes de la religion chrétienne sont contre lui, et il en élude l'autorité qui est si grande, surtout en cette matière... Il allègue en plusieurs endroits le passage de saint Paul, *naturaliter quae legis sunt faciunt*, ce qu'il ne ferait pas avec tant de confiance, s'il avait voulu apprendre de saint *Augustin* que ce passage s'entend des gentils convertis à l'Évangile, dans lesquels la nature était réparée par la grâce... Les païens ne paraissent pas avoir connu les vers (des sybilles) qui regardent Jésus-Christ et que nous trouvons dans plusieurs *Pères*, et dont aussi il est certain que plusieurs *Pères* ont douté (1). » Bossuet reproche encore à Coulau d'avoir ajouté deux lignes entières à un passage de saint *Augustin* et d'en avoir retranché les paroles essentielles; de s'être servi mal à propos d'un texte de saint *Irénée* et d'un passage de saint *Augustin*, « où il est clair, par toute la suite, que (ce Père) n'a voulu dire autre chose, sinon que tous les peuples sont à Dieu par son souverain domaine, quoique, par rapport à la patrie céleste, ceux qui pouvaient y appartenir, hors les Juifs, étaient seulement quelques particuliers qui avaient la foi du Médiateur (2) ». La *Lettre* CII[e] de saint *Augustin* est aussi invoquée à faux, comme contenant « le sentiment de l'auteur ». Que M. Brisacier se hâte donc de réfuter Coulau : qu'il examine *Eusèbe, Théodoret*, Sozomène, Ammien Marcelin, l'Écriture, etc. Au moment où Bossuet écrit, « il se forme un plan dans son esprit qui lui paraît grand, simple et court (3) ».

C'est ce « plan » dont il indique la marche dans la *Lettre* du 13 septembre, puisque, d'après Le Dieu (4), il ne voulait pas lui-même prendre la direction d'une affaire où il n'avait pas encore figuré et dont Rome était saisie. Il « pro-

(1) *Lettre* du 8 septembre 1701.
(2) « *Populus enim revera, qui proprie Dei populus diceretur, nullus fuit.* »
(3) *Post-scriptum* de la *Lettre* du 8 septembre 1701.
(4) *Journal*, 13 septembre 1701.

pose en abrégé la doctrine de saint *Athanase*, sur les causes et l'étendue de l'idolâtrie, ainsi qu'elle est contenue dans les deux discours de même dessein et de même suite, qui sont à la tête de ses ouvrages, dont l'un a pour titre : *Contre les Gentils*, et l'autre : *De l'Incarnation du Verbe* ». Il donne alors un admirable résumé de ces « deux discours, qu'on pourrait étendre », et « des principes sur lesquels a raisonné ce grand homme. Tout ce qui était gentil, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas juif, était idolâtre. *Tous les autres Pères* ont enseigné la même doctrine. M. Dupin l'a démontré d'une manière à ne laisser aucun doute ni aucune réplique. Il n'a eu garde d'oublier saint *Athanase*, et outre le passage que nous venons de remarquer, il a encore cité celui où ce grand défenseur de la divinité du Verbe a dit, conformément au Psalmiste, que *Dieu n'était connu que dans la seule Judée*. Tout est démontré dans le fond, et j'ai voulu seulement donner ici le principe général sur lequel saint Athanase s'est fondé. C'est, en un mot, que, par le péché, l'homme, entièrement asservi aux sens, oubliait Dieu et ne faisait que s'enfoncer de plus en plus dans l'idolâtrie. Le principe est évident, la conséquence est certaine, la démonstration est parfaite : elle convainc également tous les peuples de l'univers, et il ne faut pas s'étonner si tous les *Pères* sans exception ont tenu le même langage ».

Quoi qu'il en soit de cette thèse de Bossuet, on peut dire respectueusement avec le P. de la Broise (1) qu'il n'a pas donné « une discussion vraiment critique sur les religions de l'Asie » ; « qu'on ne peut louer sans quelques réserves la position qu'il a prise dans cette affaire » et qu'aujourd'hui, grâce aux savants travaux des Orientalistes et des Égyptologues, il est permis « d'étudier comparativement la Bible et les monuments religieux des peuples anciens dans un esprit un peu plus large peut-être que ne le faisait Bossuet. » — On voit néanmoins par ses lettres à

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 382-384.

M. Brisacier quelle était sa méthode constante, invariable : établir d'abord la doctrine par l'Écriture, la tradition et les saints Pères, et puis répondre aux objections des adversaires (1).

§ IV. — *Richard Simon.*

C'est cette méthode qu'il a excellemment employée contre Richard Simon, d'abord Oratorien, puis exclu de la société à laquelle il avait appartenu, « vaniteux, dit l'abbé de Valroger (2), hautain, jaloux, paradoxal, opiniâtre et querelleur. Il déplora trop tard l'abus qu'il avait fait de ses puissantes facultés et de son immense érudition. Comme il arrive d'ordinaire, on remarqua ses erreurs et ses bruyantes disputes beaucoup plus que ses mérites véritables. C'est ce qui explique sa mauvaise renommée et l'oubli où tombèrent ses meilleurs travaux. Les protestants et les jansénites, fort maltraités par lui, s'unirent à Bossuet pour le combattre, chacun à leur point de vue. L'attention publique resta, par suite, concentrée sur les parties dangereuses de ses ouvrages ». La critique lui est aujourd'hui plus indulgente, sans oublier les erreurs déplorables que Bossuet signala à trois reprises en 1678, en 1693, en 1702-1704.

Il a raconté lui-même à M. de Malezieu, chancelier des Dombes, dans une lettre du 19 mai 1702, ce qui lui arriva en 1678 à propos de la *Critique de l'Ancien Testament* de Richard Simon. « Ce livre allait paraître dans quatre jours, avec toutes les marques de l'approbation et de l'autorité publique. J'en fus averti très à propos par un homme bien instruit et qui savait pour le moins aussi bien les langues que notre auteur (3). Il m'envoya un index, et ensuite une préface, qui me firent connaître que ce livre était un amas

(1) Voir la fin de la *Lettre* du 13 septembre 1701.

(2) *Introduction historique et critique aux livres du N. T. par Reithmayr, traduite et annotée par de Valroger*, I.

(3) Ni le cardinal de Bausset, qui parle d'Arnauld, ni Floquet, qui parle de Le Tellier, n'ont indiqué exactement de qui il s'agit ici. Le P. de la Broise (*Bossuet et la Bible*, p. 338), dit d'après Richard Simon lui-même, que c'est l'abbé Renaudot qui communiqua à Bossuet le livre de Richard Simon.

d'impiété et un rempart de libertinage. Je portai le tout à M. le chancelier (Le Tellier), le propre jour du Jeudi Saint. Ce ministre, en même temps, envoya ordre à M. de la Reynie de saisir tous les exemplaires. Les docteurs (1) avaient passé tout ce que l'on avait voulu, et ils disaient pour excuse que l'auteur n'avait pas suivi leurs corrections. Quoi qu'il en soit, tout y était plein de principes et de conclusions pernicieuses à la foi. On examina si l'on pouvait remédier à un si grand mal par les cartons; car il *faut toujours tenter les voies les plus douces;* mais il n'y eut pas moyen de sauver le livre, dont les mauvaises maximes se trouvèrent partout, et après un très exact examen que je fis avec les censeurs, M. de la Reynie eut ordre de brûler tous les exemplaires (2), au nombre de douze ou quinze cents, nonobstant le privilège donné par surprise et sur le témoignage des docteurs. »

Nous savons, d'autre part (3), qu'avant d'en venir à cette extrémité, Bossuet avait eu deux *conférences amiables* avec Richard Simon, l'une à Saint-Germain, l'autre à l'Oratoire (4). Il suivait toujours la méthode chère à saint *Augustin.* Ces entrevues ne furent pas les seules : il y en eut d'autres après 1678, et en 1681 Richard Simon dédiait « à Mgr Bossuet, ancien évêque de Condom », la seconde édition des *Cérémonies des Juifs.* Il s'agissait pour lui d'obtenir une édition corrigée de la *Critique de l'Ancien Testament* après « une nouvelle révision et un remaniement à fond », qui aurait tourné « au grand avantage de la vérité et au grand honneur de la bonne foi de l'auteur (5) ». « Il se souviendra sans doute, disait Bossuet à M. de Malezieu, que lorsqu'on supprima sa *Critique du Testament*, il reconnut si bien le danger qu'il y avait à la laisser subsister qu'il m'offrît, parlant à moi-même, de réfuter son ouvrage. Je trou-

(1) Les examinateurs du livre, M. Pirot et le P. de Sainte-Marthe.
(2) Cet ordre est du 19 juin 1678.
(3) *Lettre* de Bossuet au P. de Sainte-Marthe, éditée dans la thèse de M. Bernus : *Richard Simon et son Histoire critique du Vieux Testament.*
(4) Richard Simon en fut exclu peu avant qu'on ne mît au pilon les exemplaires de son livre.
(5) *Lettre* de Bossuet à M. Bertin, du 19 mai 1702.

vai la chose digne d'un honnête homme; j'acceptai l'offre avec joie, autant que la chose pouvait dépendre de moi; et sans m'expliquer davantage, l'auteur sait bien qu'il ne tint pas à mes soins que la chose ne fût exécutée (1) ». Il y eut à ce sujet plusieurs *conférences*, auxquelles l'abbé Renaudot assista en tiers, et où il vit Bossuet proposer à Richard Simon de traduire plusieurs traités des Grecs schismatiques contre les Latins. Ce n'était pas du tout le compte de cet esprit original et hardi, qui avait pris pour devise :

Alterius ne sit qui suus esse potest.

Il donna en 1685 une édition nouvelle, entièrement conforme à celle de 1678, de l'*Histoire critique du Vieux Testament* : elle parut chez Reinier Leers, libraire à Rotterdam. Le même éditeur publiait, en 1689, l'*Histoire critique du texte du Nouveau Testament*; en 1690, l'*Histoire critique des versions du Nouveau Testament*, et en 1693, l'*Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*.

Au fur et à mesure que paraissaient ces ouvrages, « ces artifices », Bossuet s'alarmait des hardiesses de « celui qui voulait s'imaginer qu'il était le premier critique » de son temps et de ses audaces contre les *Pères* et les *Scolastiques*, qu'il maltraitait. « Pour moi, il ne m'a jamais trompé, écrivait M. de Meaux à Nicole, le 7 décembre 1691; et je n'ai jamais ouvert aucun de ses livres, où je n'aie bientôt ressenti un sourd dessein de saper les fondements de la religion; je dis sourd par rapport à ceux qui ne sont pas exercés en ces matières (2); mais néanmoins assez manifeste à ceux qui ont pris soin de les pénétrer. » Le 22 octobre 1693, nouvelle

(1) L'abbé Renaudot, dans la *Perpétuité de la foi catholique*, nous dit, lui aussi, que Richard Simon « avait réformé entièrement son *Histoire critique du Vieux Testament*, sur les critiques de feu M. de Meaux; et qu'il avait fait un changement entier de son ouvrage. Il était prêt à se rétracter publiquement; si cela ne fut pas exécuté, cela ne tint pas à lui. » — Cela tint au docteur Pirot, trop facile d'abord, et puis intraitable.

(2) « Il est vrai que bien des gens, dit encore Bossuet, qui ne voient pas les conséquences, avalent sans y prendre garde, le poison qui est caché dans les principes. »

lettre plus alarmée à un destinataire inconnu : « Il est malaisé de vous définir le livre de M. Simon : vous en connaissez le génie. On apprend dans cet ouvrage à estimer Grotius et les unitaires plus que les *Pères*, et il n'a cherché dans ceux-ci que des fautes et des ignorances. Il donne pourtant contre eux plus de décisions que de bons raisonnements. C'est le plus mince théologien qui soit au monde, qui cependant a entrepris de détruire le plus célèbre et le plus grand qui soit dans l'Église (1). Il ne fait que donner des vues pour trouver qu'il n'y a rien de certain et mener tout autant qu'il peut à l'indifférence. L'érudition est médiocre et la malignité dans le suprême degré. » « Je suis très mécontent de M. Dupin sur les extraits de saint *Jean Chrysostome* et de *Cassien* », écrivait Bossuet à la même époque (2) à M. de la Broue, évêque de Mirepoix.

Il fallait donc qu'il se fît le champion de ces *Pères*, qu'une critique audacieuse et téméraire calomniait impunément. C'est alors qu'il entreprit la *Défense de la Tradition et des saints Pères*, que la querelle du Quiétisme l'empêcha de finir et de publier. Il écrivit aussi des *Remarques* sur l'*Histoire des commentateurs;* on en trouve une copie dans les manuscrits du grand séminaire de Meaux, carton E, et vers la fin on y lit ces mots : « En voilà assez pour faire voir que l'écrit de cet auteur tend au mépris *des Pères* et à affaiblir la Tradition aussi bien que l'Écriture. » Au reste, « c'est un homme sans théologie, sans principes, qui détruit et n'établit rien et qui met toute la science dans des minuties de critique ».

En 1695, Richard Simon publia en plein Paris, « avec privilège du Roy et approbation », ses *Nouvelles observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament*. En même temps, il traitait avec Ganneau, l'imprimeur de Trévoux, pour l'édition de la version du *Nouveau Testament*, dite *Version de Trévoux*. M. de Malezieu, chancelier de la principauté de Dombes où était Trévoux, crut qu'il ne pou-

(1) Saint *Augustin*.
(2) Le 29 novembre 1693.

vait mieux faire que « de prendre des examinateurs de la main de Bossuet et de celle de M. le cardinal de Noailles. Et quels examinateurs encore ! des professeurs de théologie (M. Bourret et M. Pocquelin), que Bossuet avait indiqués par distinction, qui après avoir lu cet ouvrage pendant une année entière dirent et firent dire cent fois à M. de Malezieu qu'on l'imprimât, que c'était un livre excellent, et qu'ils le soutiendraient comme leur propre ouvrage (1). » Ganneau, le directeur de l'imprimerie de Trévoux, n'hésita donc pas à mettre en tête de la *Version* une épître dédicatoire au duc du Maine, seigneur de Dombes, où Richard Simon était donné « comme le plus capable de travailler sur le Nouveau Testament », comme « un homme inspiré par les évangélistes eux-mêmes dans la traduction de leurs ouvrages (2) ».

Sur ces entrefaites, « un savant prélat (3) fit connaître » à Bossuet « les inconvénients » de la *Version de Trévoux* (4), et le cardinal de Noailles le pria de voir le livre et de lui en dire son avis. Après deux mois d'un examen consciencieux et pour lequel il consulta M. Pirot (5), Bossuet mit par écrit quatre-vingt douze *Remarques* sur la *Version de Trévoux* et en envoya le même jour, 19 mai 1702, une copie au cardinal de Noailles, une autre à M. de Malezieu, et une troisième à l'abbé Bertin. Des erreurs, des vérités affaiblies, « ou dans leur substance, ou dans leurs preuves, ou dans leurs expressions », des commentaires oiseux, des commentaires mauvais, mis à la place du texte, et les pensées des hommes au lieu de celles de Dieu ; « un mépris étonnant des locutions consacrées par l'usage de l'Église, et enfin de tels obscurcissements qu'on ne peut les dissimuler sans prévarication (6) », voilà ce que l'évêque de Meaux trouvait dans le livre de Richard Simon : « Tout ce

(1) *Lettre* de M. de Malezieu à Bossuet, 29 mai 1702.
(2) *Lettre* de Bossuet à M. de Malezieu, le 19 mai 1702.
(3) Bossuet ne le désigne pas autrement.
(4) C'est le cardinal de Noailles qui lui apprit qu'elle se publiait à Trévoux, et non pas à Paris.
(5) Cela ressort d'une *Lettre* de M. Pirot à Bossuet, 29 avril 1702.
(6) *Lettres* au cardinal de Noailles et à M. de Malezieu, 19 mai 1702.

qui le faisait paraître si savant (n'était) que nouveauté, hardiesse, ignorance de la *Tradition et des Pères* (1). » Il fallait une réparation. L'amour et l'intérêt de la vérité ne permettaient pas qu'on laissât s'autoriser « des ouvrages semblables ». « On pourrait remédier au mal à force de cartons », dont « le public aurait connaissance ». Puis, comme il fallait « avoir pour l'auteur et pour les censeurs toute la complaisance possible, mais sans que rien puisse entrer en comparaison de la vérité (2) », l'esprit de douceur et de charité inspirait à Bossuet une autre pensée : « il faudrait, dit-il, que l'auteur s'exécutât lui-même, ce qui lui ferait dans l'Église beaucoup d'honneur et rendrait son ouvrage plus recommandable, quand on verrait par quel examen il aurait passé... Il vaut mieux qu'on se corrige soi-même volontairement (3)... Quoi qu'il en soit, ajoutait Bossuet, on ne peut se taire en cette occasion, sans laisser dans l'oppression la saine doctrine. Vous savez bien que, Dieu merci, je n'ai par moi-même aucune envie d'écrire. Mes écrits n'ont d'autre but que la manifestation de la vérité : je crois la devoir au monde plus que jamais, à l'âge où je suis et du caractère dont je me retrouve revêtu. Du reste, les voies les plus douces et les moins éclatantes seront toujours les miennes, pourvu qu'elles ne perdent rien de leur efficace. »

Malheureusement, ni M. de Malezieu, qui ne voulait corriger qu'une seconde édition, s'il s'en faisait une, ni M. Bertin, qui était avec le traducteur bien plus qu'avec l'évêque, ni M. Bourret, qui eut avec Bossuet quelques *conférences*, dont parle le *Journal* de Le Dieu, ni Richard Simon, qui avait beaucoup compté sur les ménagements dont M. de Meaux promettait d'user, n'étaient d'humeur à faire aboutir des négociations qui durèrent trois mois, de mai à septembre 1702 (4). Comme l'ouvrage, qui s'était d'abord vendu

(1) *Lettre* à M. l'abbé Bertin, 19 mai 1702.
(2) *Lettre* à M. Bertin.
(3) *Lettre* à M. de Malezieu.
(4) *Journal* de Le Dieu, 1702.

sous le manteau, se vendait « partout dans la rue Saint-Jacques » vers la fin de juillet 1702, le cardinal de Noailles interdit la *Version de Trévoux* pour le diocèse de Paris, 24 septembre 1702. Son ordonnance avait été inspirée et revue par Bossuet, qui ne pouvait tolérer chez l'auteur de la *Critique du Vieux Testament* et des autres *Critiques* « une témérité » qui n'allait à rien moins qu'à « détruire l'authenticité des livres canoniques, attaquer directement l'inspiration, retrancher ou rendre douteux plusieurs endroits de l'Écriture, affaiblir toute la doctrine *des Pères* et par un dessein particulier celle de saint *Augustin* sur la grâce, donner gain de cause aux Pélagiens, sous prétexte de louer les *Pères grecs*, et adjuger la préséance aux Sociniens parmi les commentateurs (1). » « Il y va de tout pour la religion, écrivait Bossuet à M. Pirot, le 28 mai 1702, de faire connaître cet auteur, qui s'en moque visiblement, et d'abattre avec lui *une cabale de faux critiques* dont il est le chef et qui ne travaillent qu'à ôter toute autorité aux *saints Pères* et aux décisions de l'Église. »

Comme il s'agissait « de l'affaire la plus importante qui fût alors dans l'Église », Bossuet publia contre la *Version de Trévoux* une *Ordonnance* et une *Instruction*, datées du 29 septembre, mais qui ne furent lues que le 3 décembre à Meaux et ne parurent en volume que dans les derniers jours de 1702, parce que le chancelier de Pontchartrain s'avisa de vouloir les soumettre à la formalité de la censure, ce qui ne s'était jamais fait : « Depuis trente ou quarante ans, écrivait Bossuet (2), que je défends la cause de l'Église contre toute sorte d'erreurs, cinq chanceliers consécutifs, jusqu'à celui qui remplit aujourd'hui cette grande place, ne m'ont jamais soumis à aucun examen pour obtenir leur privilège. Ils ont voulu honorer par là la grâce que Sa Majesté m'avait faite de me confier l'instruction de Mgr le Dauphin, et, si je l'ose dire, le bonheur que ma doctrine a toujours eu d'être approuvée par tout le clergé de France et même par

(1) *Lettre* à l'abbé Bertin, 27 mai 1702.
(2) *Mémoire au chancelier de Pontchartrain.*

les Papes... Il me sera bien douloureux (1) d'être le premier qu'on assujettisse à un traitement si rigoureux. Mais le plus grand mal est que ce ne sera qu'un passage pour mettre les autres sous le joug... J'ai le cœur percé de cette crainte... Pour moi, j'y mettrais la tête. Je ne relâcherai rien de ce côté-là, ni je ne déshonorerai le ministère dans une occasion où la gloire de mon métropolitain, autant que l'intérêt de l'épiscopat, se trouve mêlée. » Il fallut qu'après une conférence, qui ne dura pas moins de quatre heures chez le chancelier, entre ce magistrat, le cardinal de Noailles et Bossuet, Louis XIV ordonnât d'accorder aux évêques toute liberté.

Dans l'*Avis au Lecteur,* qui est en tête de la première *Instruction sur la Version de Trévoux,* il y a une déclaration essentielle, qui est comme tout l'esprit de Bossuet. « Personne n'ignore les règles que saint *Augustin* a données pour profiter de l'hébreu et des autres langues originales, sans même qu'il soit besoin de les savoir si exactement : ce Père s'est si bien servi de ces règles, que, sans hébreu et avec assez de grec, il n'a pas laissé de devenir un des plus grands théologiens de l'Occident et de combattre les hérésies par les démonstrations les plus convaincantes. J'en dis autant de saint *Athanase* dans l'Église orientale, et il serait aisé de produire plusieurs autres exemples aussi mémorables. *La tradition de l'Église et des saints Pères tient lieu de tout à ceux qui la savent, pour établir parfaitement le fond de la religion.* »

Les *Remarques sur l'ouvrage en général* nous « découvrent les auteurs (de Richard Simon) et son penchant vers les interprètes les plus dangereux », sociniens et rationalistes, Volzogue, Grotius, Crellius, Gaigney, qui reçoivent des louanges magnifiques, tandis que « les théologiens orthodoxes et même les *Pères* n'ont que des sens théologiques, opposés au sens littéral et pleins de raffinement et de subtilité ». Or, « il n'y a pas de plus pernicieuse conséquence que de prescrire par les sentiments des particuliers, même

(1) *Lettre* au cardinal de Noailles, 5 octobre 1702 et *Lettres* à divers.

catholiques, contre la tradition universelle et contre la règle du concile, qui donne pour loi aux interprètes le consentement *des saints Pères*... Quelques anciens, qui auront parlé en passant, ou qui seront peu connus,.. ne sont pas ce qu'on appelle la tradition ni le consentement *des Pères*... Si le traducteur s'imagine contrebalancer par un ou deux anciens (1) les *Athanase*, les *Chrysostome*, les *Hilaire*, les *Ambroise*, les *Augustin*, les *trois Grégoire* et les autres qui sont pour nous, il ne sera pas écouté, et il montrera seulement qu'il ignore les maximes de l'Église... Nous croirons toujours être en droit de lui demander de plus sûrs garants (qu'un ou deux auteurs catholiques modernes) et d'en appeler à l'antiquité, à la tradition, au consentement unanime *des Pères*, en un mot à la règle du concile de Trente. »

Dans les *Remarques particulières sur la Préface de la Nouvelle Version*, Bossuet oppose à la doctrine des Sociniens et de Richard Simon, d'après laquelle « c'est en qualité d'homme que Jésus-Christ est appelé Fils de Dieu », toute la tradition, *tous les Pères* d'un commun accord, saint *Athanase*, saint *Alexandre*, les *deux Cyrille*, celui de Jérusalem et celui d'Alexandrie, saint *Augustin* « dans un sermon admirable », le Pape saint *Grégoire*, *Bède*, le cardinal Tolet, le cardinal Bellarmin, « la théologie des anciens et des nouveaux interprètes ». — « C'est trop affaiblir la doctrine constante de l'Église que de réduire à quelques interprètes anciens (2) ce qui est commun à tous », à propos de l'adoration des Mages qui s'adressait au Fils de Dieu, d'après saint *Chrysostome*, saint *Augustin*, saint *Basile*, saint *Jérôme*, saint *Vincent* de Lérins et saint *Léon*. — Richard Simon aurait dû traduire simplement ce passage de saint Paul : *Nusquam enim angelos apprehendit :* Il n'a nullement pris les anges (3); en quoi il aurait suivi

(1) Théodore de Mopsueste, Diodore de Tarse, des disciples cachés d'Origène, qui en ont pris le mauvais.

(2) IIe *Passage*. Remarque.

(3) Richard Simon disait : « Ce n'est point les anges qu'il met en liberté. »

non seulement la *plupart des Pères*, comme il en demeure d'accord, mais encore en particulier *tous les Pères grecs*, les *Athanase*, les *Chrysostome*, les *Cyrille*, qui ont dû entendre leur langue. Ces paroles : *Priusquam Abraham fieret, ego sum*, doivent se traduire ainsi : Je suis avant qu'Abraham eût été fait, et non « fût né »; saint *Augustin* et tous *les Pères grecs* en font une obligation (1). — Richard Simon oublie que « la véritable leçon (des Écritures) se trouve fixée par des faits constants, tels que sont les écrits des *Pères* et leurs explications, qui précèdent de beaucoup de siècles tous nos manuscrits... Saint *Athanase* et saint *Basile* et saint *Cyrille* ont lu comme nous aussi bien que les autres Pères, il y a douze ou treize cents ans, tous les manuscrits qu'on allègue pour (une) nouvelle leçon. Elle n'est donc digne que de mépris, et on ne peut la produire et encore moins l'approuver, sans se rendre coupable devant l'Église d'avoir voulu, à l'exemple des Sociniens, affaiblir les preuves les plus convaincantes pour la divinité de Jésus-Christ (2). » — Pourquoi retrancher d'un passage de saint *Chrysostome* les plus belles paroles, « si ce n'est que ce passage a été fourni par Grotius et qu'on n'a voulu y voir que ce qui est rapporté par cet auteur (3)? » Pourquoi faire de saint Jean dans l'*Apocalypse* « une espèce de prophète », malgré les expressions, non seulement des *saints Pères*, mais encore du Saint-Esprit dans ce divin livre (4)?

On lit dans les *Remarques sur les explications tirées de Grotius* : « Ainsi les *saints Pères*, et notamment saint *Hilaire*, saint *Jérôme*, saint *Bernard*, parmi les Latins, et saint *Grégoire* de Nazianze avec d'autres parmi les Grecs, tous les spirituels latins et grecs, anciens et modernes, depuis *Cassien*, redoutent en vain la sévérité des jugements de Dieu, qui met à un si terrible examen jusqu'aux paroles qui ne sont mauvaises que parce qu'elles sont inutiles et hors de propos. Notre auteur les rassure et a pour garants

(1) V[e] *Passage*. — (2) IX[e] *Passage*. — (3) XII[e] *Passage*. — (4) XII[e] *Passage*. *Remarque*.

Volzogue et Grotius, qui veulent que ces paroles oiseuses, ῥῆμα ἀργόν, soient des mensonges ou des calomnies », malgré ce qu'en ont dit saint *Chrysostome, Théophylacte, Euthymius* et saint *Jérôme*.

Bossuet désirait en terminant que Richard Simon fût dans l'Église gallicane « un second Leporius (le premier avait été convaincu par saint Augustin et s'était noblement rétracté), et qu'il réjouît et édifiât tout l'univers par la rétractation de ses erreurs ».

Richard Simon répliqua par une *Remontrance à Mgr le cardinal de Noailles*, dont M. le chancelier empêcha l'impression. Bossuet y répondit par une *Addition sur la Remontrance de M. Simon à Mgr de Noailles*. — Il y rappelle, à propos de l'adoration des Mages, qu'il a produit pour la même doctrine saint *Chrysostome*, saint *Grégoire* de Nazianze, saint *Jérôme*, saint Léon, saint *Augustin*, et avec eux tous *les Pères*, selon la règle de saint *Augustin* et de *Vincent* de Lérins; de sorte qu'on voit que tous les Pères sont d'un côté et le seul Grotius de l'autre avec les sociniens. « Voilà les théologiens que M. Simon a consultés et qu'il n'a pas craint d'opposer à la tradition des saints Pères ». Le concile de Trente défend d'oser interpréter l'Écriture contre le consentement unanime des Pères (1). — Saint *Irénée*, aussi bien que *Tertullien* et les *autres Pères*, saint *Hilaire*, saint *Chrysostome*, saint *Clément*, démontre, par cette dénomination de Fils de l'homme, que Jésus-Christ n'est pas un homme putatif et en apparence, mais qu'il l'est véritablement. Pourquoi M. Simon préfère-t-il aux saints Pères et « à toute la tradition » Grotius et les sociniens (2)? Pourquoi encore, ne pas expliquer le texte : « J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü (3) », comme l'ont expliqué tous les catholiques (4) avec saint *Augustin* et les autres Pères « dans cinq cents passages » qu'il serait facile de citer? « Qu'il soit permis, si l'on veut, de disputer contre leur sentiment; mais que, malgré la conformité du

(1) 1re *Remarque*. — (2) IIe *Remarque*. — (3) *Rom*. IX. 13.
(4) Dieu hait en Ésaü le péché originel.

grec et du Latin de la Vulgate, sans que jamais ni les Grecs ni les latins aient lu autrement, on ferme toute entrée à saint *Augustin* et à ce nombre infini de disciples qu'il a toujours eus dans l'Église : c'est soumettre le texte sacré à sa fantaisie;... c'est une manifeste corruption de l'Écriture (1) ». Bossuet relève encore « ces traits malins où l'on reconnaît le caractère de M. Simon, qui d'un seul coup attaque saint *Augustin*, saint *Thomas* et Estius même, comme opposés à saint Paul, et attaque en même temps toute la théologie (2) ». — Dans la *Sixième et Dernière Remarque,* Richard Simon est accusé « de mettre la division entre les frères, les vrais enfants de l'Église se soumettant à ses ordonnances, et les autres s'opiniâtrant à vouloir le testament de l'étranger : c'est une erreur manifeste; c'est le cas précis où saint *Cyprien* dirait encore une fois : « Qu'il y a dans chaque Église un seul évêque, un évêque unique;.. que tous chrétiens sont obligés par le commandement de Dieu de lui rendre obéissance, et que violer ces maximes, c'est vouloir renverser par terre la force et l'autorité de l'épiscopat, et l'ordre sublime et céleste du gouvernement ecclésiastique. »

La *Seconde Instruction sur les passages particuliers de la Version du Nouveau Testament, imprimé à Trévoux, avec une Dissertation préliminaire sur la doctrine de Grotius*, ne fut publiée qu'en août 1703 (3).

Dans cette *Dissertation préliminaire,* Bossuet reproche à Richard Simon d'avoir osé citer les *Pères* en faveur de l'opinion de Grotius, qui fait dépendre la force des prophéties du consentement des rabbins, sans cependant nommer un seul de ces Pères; entre un nombre infini, l'évêque de Meaux rapporte quelques-uns des premiers et des plus anciens : saint *Justin* dans son *Apologie*, *Tertullien*, « un autre fameux défenseur de la religion chrétienne », *Origène*, dans son livre *Contre Celse*, saint *Irénée* dans son livre

(1) IVe *Remarque; première Question.*
(2) *Ibidem, deuxième Question.*
(3) *Journal* de Le Dieu, 9 août 1703.

Contre les Hérésies, et s'il voulait joindre seulement aux Pères des trois premiers siècles ceux du quatrième et du cinquième, il en composerait un volume; on serait étonné de voir en faveur de la preuve des prophéties les démonstrations de saint *Athanase*, de saint *Chrysostome*, de saint *Hilaire*, de saint *Ambroise*, de saint *Augustin* et des autres d'une semblable autorité. Grotius est surtout répréhensible pour avoir favorisé le semi-pélagianisme : « C'est ce qui le rend ennemi si déclaré de saint *Augustin*, duquel il appelle à l'Église d'Orient et aux Pères qui ont précédé ce saint docteur, comme s'il y avait entre eux et saint *Augustin*, que toute l'Église a suivi, une guerre irréconciliable. » Il n'y a plus de tradition, si saint *Augustin* a changé celle qui était venue des premiers jusqu'à lui, si ce Père, que la plupart des interprètes latins ont suivi, qui a été « le docteur des Églises d'Occident, la lumière de tout l'Occident », n'était après tout qu'un novateur. Le Pape saint *Hormisdas* a parlé de lui avec autant de vénération que de prudence, lorsqu'il a dit ces paroles : « On peut savoir ce qu'enseigne l'Église romaine, c'est-à-dire l'Église catholique, sur le libre arbitre et la grâce de Dieu, dans les divers ouvrages de saint *Augustin*, principalement dans ceux qu'il a adressés à Prosper et à Hilaire. » Ces livres, où les ennemis de saint *Augustin* trouvent le plus à reprendre, sont ceux qui sont déclarés les plus corrects par ce grand Pape. Les disciples de saint *Augustin* étaient les maîtres du monde, et c'est pour s'être attaché à saint *Augustin* et à saint *Prosper* que saint *Fulgence* a été si célèbre parmi les prédicateurs de la grâce que, quand il revint de l'exil, toute l'Afrique crut voir en lui un autre Augustin, et chaque Église le recevait comme son propre pasteur. Dans son livre *De la vérité de la prédestination*, il déclarait que ce qui l'attachait à saint *Augustin*, c'est que lui-même avait suivi les doctrines des Pères ses prédécesseurs. « Ainsi on ne connaissait alors ni ces prétendues innovations de saint *Augustin*, ni ces guerres imaginaires entre les Grecs et les Latins, que Grotius et ses sectateurs tâchent d'introduire à la

honte du christianisme. » Grotius est donc convaincu d'avoir affaibli ou même détruit les preuves de la vérité et jusqu'à celles de la divinité du Verbe, l'autorité des prophéties, et, en la personne des *Pères*, celle des défenseurs de la vérité.

La *Préface* de la *Seconde Instruction* contient la règle que Bossuet a suivie dans ses *Remarques* et le sujet important des *Instructions* suivantes ; et comme Richard Simon n'a songé qu'à mettre aux mains les saints Pères, les uns contre les autres, principalement sur la matière de la grâce et du libre arbitre, l'évêque de Meaux se fait fort ce sur point de démontrer, « avec le secours d'en haut, plus facilement et plus brièvement qu'on ne le peut croire, le consentement des anciens Pères avec leurs successeurs de l'Orient et de l'Occident, et des Grecs avec saint *Augustin* et ses disciples ».

Viennent alors les *Remarques* sur le premier tome de la *Version de Trévoux*, qui contient saint Mathieu, saint Marc et saint Luc, et sur le tome deuxième, saint Jean : Bossuet invoque successivement l'autorité d'*Origène* (1), celle de *Grégoire de Nazianze* (2), celles de saint *Augustin* (3), de saint *Chrysostome* (4) et de saint *Cyrille* (5). Dans le tome troisième (saint Paul), c'est saint *Augustin* (6), saint *Thomas* (7), saint *Chrysostome* (8), saint *Basile* (9), saint *Grégoire* de Nazianze (10), saint *Jérôme* (11), *Bède* (12), saint *Isidore de Damiette* (13), *Théodoret* (14), dont les témoignages viennent accabler Richard Simon. Le tome quatrième (Derniers livres du Nouveau Testament) donne lieu à moins de *Remarques* et par conséquent à moins de citations : saint

(1) IVe *Passage*.
(2) IVe *Passage*.
(3) Ve *Passage*, XXVe *Passage*, XXVIe *Passage*.
(4) XXVe *Passage*, XXVIe *Passage*, XXXIIe *Passage*, XXXVI-XLe *Passages*.
(5) XXVe *Passage*, XXVIe *Passage*. XXXIe *Passage*, XXXVIe *Passage*, XXXVIe-XLe *Passages*.
(6) XLIIIe *Passage*, LVe *Passage*.
(7) XLIIIe *Passage*.
(8) XLVe *Passage*, XLVIIe *Passage*, XLVIIIe *Passage*. LIVe *Passage*. LVe *Passage*.
(9) XLVIIe *Passage*. — (10) XLVIIe *Passage*. — (11) XLVIIe *Passage*. — (12) XLVIIe *Passage*. — (13) XLVIIe *Passage*. — (14) XLVIIe *Passage*.

Augustin, pourtant, y paraît comme appuyant en cent endroits un sens qu'adopte toute la théologie; des passages exprès de saint *Fulgence* et « d'un aussi grand docteur que saint *Cyprien* » établissent qu'il a lu dans saint Jean que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont expressément les trois qui ne sont qu'un.

Bossuet est donc autorisé à dire qu'il a pour lui « la tradition constante des conciles, des Papes, des Pères (1) »; que « sa théologie n'est pas la sienne, mais celle des anciens Pères (2) », tandis que « la critique de son adversaire est pleine de minuties, et d'ailleurs hardie, téméraire, licencieuse, ignorante, sans théologie, ennemie des principes de cette science; et au lieu de concilier les saints docteurs et d'établir l'uniformité de la doctrine chrétienne par toute la terre, elle allume une secrète querelle entre les Grecs et les Latins, dans des matières capitales, tend partout à affaiblir la doctrine et les sacrements de l'Église, en diminue et en obscurcit les preuves contre les hérétiques, et leur fournit des solutions, et ouvre une large porte à toutes les nouveautés (3) ».

« Je puis vous dire avec assurance, écrivait Bossuet à M. de Malezieu, le 19 mai 1702, que les *Critiques* (de M. Simon) sont farcies d'erreurs palpables. La démonstration en est faite dans un ouvrage qui aurait paru il y a longtemps, si les erreurs du Quiétisme n'avaient détourné mon attention. » Cet ouvrage, que Bossuet avait annoncé à Daguesseau dans une conversation qu'il avait eue avec lui à Germigny, le 27 septembre 1701, c'était la *Défense de la tradition et des saints Pères,* commencée en 1693. En 1702, l'évêque de Meaux voulut la revoir et la compléter. En 1703, dans la *Préface* de la *Seconde Instruction sur la Version de Trévoux*, il disait que « la chose était déjà exécutée et que le peu de travail qui lui restait à y donner ne surpasserait pas, s'il plaisait à Dieu, la diligence d'un homme qui aussi

(1) XVIIe *Passage*. — (2) XXXIIe *Passage*.
(3) « *Conclusion de ces Remarques*, où l'on touche un amas d'erreurs, outre toutes les précédentes. »

bien était résolu, avec la grâce de Dieu, de consacrer ses efforts tels quels à continuer, jusqu'au dernier soupir, dans la défense des vérités utiles aux besoins présents de l'Église ».

Il paraît, en effet, qu'en 1704, peu de temps avant sa mort, le grand évêque avait repris son travail et qu'il se proposait de lui donner plus d'étendue. On voit par douze pages écrites de sa main qu'il voulait porter la *Défense* jusqu'à quinze livres; dans ce nouveau plan, le *treizième* livre « sur la grâce efficace », que Le Roi et les jansénistes ne publièrent pas en 1743 avec les douze autres et qui n'a été imprimé qu'en notre siècle, devait devenir le *quinzième*. « Je vois Bossuet, écrivait Le Dieu dans son *Journal,* aussi vif sur cette affaire (celle de Richard Simon) qu'il ait jamais été sur aucune autre. Son zèle s'anime, quand on le fait parler. Il dit que cette affaire est plus importante à l'Église que toutes celles qu'il a entreprises jusqu'à présent, plus importante même que celle de M. de Cambrai, s'agissant ici d'un livre fait pour le peuple ». « L'esprit d'incrédulité gagne tous les jours dans le monde, écrivait Bossuet lui-même à l'évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleury, en lui envoyant son *Instruction pastorale* contre Richard Simon, et vous pouvez, Monseigneur, m'en avoir souvent entendu faire la réflexion. Mais c'est encore pis à présent, puisqu'on se sert de l'Évangile même pour corrompre la religion. Je ne puis que remercier Dieu de ce qu'à mon âge il me laisse encore assez de force pour résister à ce torrent. »

La postérité doit, elle aussi, remercier Bossuet avec effusion de lui avoir légué, comme adieu et comme testament suprême, la *Défense de la tradition et des saints Pères* : c'est l'un des plus savants, des plus beaux, des plus remarquables chefs-d'œuvre de l'illustre évêque de Meaux, malheureusement aussi l'un des plus inconnus.

Le but principal que s'est proposé Bossuet dans la *Défense*, c'est de venger saint *Augustin* des attaques que Richard Simon, dans ses *Critiques* et surtout dans l'*Histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament*, avait

dirigées contre ce docteur : il le représentait comme un novateur, qui avait créé sur la doctrine de la grâce et de la prédestination un système entièrement différent de celui que tous les Pères de l'Église grecque avaient professé jusqu'alors; l'évêque d'Hippone avait entraîné par ses innovations toute l'Église d'Occident dans des opinions dures et monstrueuses, dont Luther et Calvin s'étaient ensuite prévalus pour justifier tous leurs excès. Cette accusation injurieuse était faite pour indigner Bossuet : c'était le toucher à la prunelle de l'œil que toucher à la gloire de celui qu'il appelle sans cesse « le grand, l'admirable, l'incomparable saint Augustin, le docteur des docteurs, la lumière de l'Occident, le plus grand théologien de l'Église ». On comprend donc qu'il attaque résolument son adversaire dès la première ligne de la *Préface* de la *Défense de la Tradition et des saints Pères :* « Il ne faut pas abandonner plus longtemps aux nouveaux critiques la doctrine des *Pères* et la tradition de l'Église ;... lorsque des catholiques et des prêtres lèvent dans l'Église même l'étendard de la rébellion contre les Pères,... si ceux qui sont en sentinelle sur la maison d'Israël ne sonnent point de la trompette, Dieu demandera de leur main le sang de leurs frères, qui seront déçus, faute d'avoir été avertis ». Et alors Bossuet, qualifiant Richard Simon, qui se flatte « d'être critique, c'est-à-dire de peser les mots par les règles de la grammaire,... et de décider sur la foi et sur la théologie par le grec ou par l'hébreu, dont il se vante », se propose de lui faire voir « qu'il est tout à fait novice en théologie » et qu'il a tort de décider, non pas de toutes les questions, « car ce serait une entreprise infinie, mais de celles qu'il a voulu choisir et en particulier, de celles où il a occasion d'insinuer les sentiments des sociniens, tant contre la divinité de Jésus-Christ que sur la matière de la grâce, où, en commettant les Grecs avec les Latins et les *Pères* les plus anciens avec ceux qui les ont suivis, il interpose son jugement avec une autorité qui assurément ne lui convient pas ». L'évêque de Meaux ne comprend pas la raison

du choix fait par son adversaire des auteurs qu'il a critiqués : pourquoi, s'il ne voulait traiter que des commentateurs, a-t-il parlé de saint *Athanase*, de saint *Grégoire* de Nazianze et des autres qui n'ont point fait de commentaires, et des écrits polémiques de ces Pères ou de ceux de saint *Augustin?* « Si sous le nom de commentateurs, il veut comprendre tous les auteurs qui ont traité du Nouveau Testament, c'est-à-dire tous les auteurs ecclésiastiques », pourquoi oublie-t-il un saint *Anselme*, un *Hugues* de Saint-Victor, un saint *Bernard* et surtout un saint *Grégoire* le Grand? Pourquoi impute-t-il des fautes aux *Pères*, surtout à saint *Augustin?* Pourquoi apprend-il à estimer les hérétiques et à blâmer les *Pères*, même ceux qu'il fait semblant de louer?

Bossuet se propose donc, dans la *première partie* de son ouvrage, de « découvrir les erreurs expresses (de Richard Simon) sur les matières de la tradition et de l'Église, et le mépris qu'il a pour les *Pères*, avec les moyens indirects par lesquels, en affaiblissant la foi de la Trinité et de l'Incarnation, il met en honneur les ennemis de ces mystères » : et dans la *seconde partie*, « d'expliquer en particulier les erreurs qui regardent le péché originel et la grâce, parce que c'est à ces mystères que Simon s'est particulièrement attaché ».

Le *premier livre* commence par saint *Augustin*, que l'auteur des *Critiques* attaque sans déguisement, comme sans mesure, sur la matière où ce saint docteur a le plus excellé, celle de la grâce, et qu'il donne comme l'auteur d'un nouveau système, éloigné de celui des anciens commentateurs, et dont on n'avait point entendu parler auparavant (1). — Comment M. Simon ne voit-il pas qu'il se condamne lui-même, en avouant que saint Augustin est « le docteur de l'Occident et que c'est à sa doctrine que les théologiens latins se sont principalement attachés (2) »? Les livres contre Pélage, et en particulier *De la prédesti-*

(1) Chap. I. — (2) Chap. II.

nation et *De la Persévérance*, n'eurent pas plus tôt paru qu'on y reconnut une doctrine céleste. Saint Célestin et saint Hormisdas, saint *Grégoire*, « le plus savant de tous les Papes », le vénérable *Bède*, *Alcuin*, « le plus savant homme de son siècle et le maître de Charlemagne », saint *Anselme*, saint *Bernard*, « deux docteurs si célèbres », saint *Thomas*, « le maître des scolastiques », *Nicolas de Lyra*, « ce docte religieux franciscain », ont fait profession de suivre saint Augustin (1). Contre l'autorité de tout l'Occident, Richard Simon invoque bien celle de l'Église orientale, comme plus éclairée et plus savante. Mais les Pères d'Orient sont chrétiens et leur foi est la nôtre (2). Qu'importe à M. Simon qui ne nous écoute pas? « Voilà saint *Augustin*, un insigne novateur, qui a changé la doctrine de *toutes les Églises du monde* et qui s'est opposé à une tradition constante » : Simon lui fait son procès selon les règles de *Vincent* de Lérins, pour distinguer les catholiques d'avec les hérétiques, sans se mettre en peine de tout l'Occident, dont Augustin a été l'oracle (3), sans songer que cette accusation retombe sur le Saint-Siège, sur toute l'Église, et détruit l'uniformité de ses sentiments et de sa tradition sur la foi (4). Sans doute, saint Augustin n'est pas la règle de notre foi, et aucun docteur particulier ne peut l'être; mais saint Augustin, étant devenu l'oracle de l'Occident, on ne peut le traiter de novateur sans accuser les Papes et toute l'Église d'avoir favorisé des nouveautés. C'est déjà une insupportable témérité de s'ériger en censeur d'un si grand homme, que tout le monde regarde comme une lumière de l'Église; c'en est une encore plus grande et qui tient de l'impiété et du blasphème, de le traiter de novateur et de fauteur des hérétiques (5). Il ne sert de rien à M. Simon de dire qu'il ne prétend pas condamner saint Au-

(1) Chap. III. — (2) Chap. IV. — (3) Chap. V.

(4) « S'il a été permis à saint Augustin de changer (la doctrine) dans une matière capitale, et que les Papes et tout l'Occident lui aient applaudi, il n'y a plus d'autorité, il n'y a plus de doctrine fixe : il faut tolérer tous les errants et ouvrir la porte à tout les novateurs. » Chap. VI.

(5) Chap. VII.

gustin, mais seulement empêcher qu'on ne condamne les *Pères grecs* et toute l'antiquité : ceux qui se paieront de cette excuse en viendront à la tolérance et à l'indifférence des religions (1) ; la tradition sera détruite par celui-là même qui se pique de la défendre (2).

Rien de plus choquant que « la manière méprisante dont les nouveaux critiques traitent les Pères et méprisent la tradition » (3). M. Simon accuse saint *Augustin* et l'Église d'avoir erré sur la nécessité de l'Eucharistie pour les enfants ; il a recours à un artifice pour ruiner une des preuves fondamentales de l'Église sur le péché originel, tirée du baptême des enfants (4). D'ailleurs, plusieurs passages des Papes saint Innocent et saint Gélase et des Pères contemporains de saint Augustin, Mercator, *Eusèbe*, saint *Isidore* de Damiette, saint *Cyprien*, établissent la nécessité de l'Eucharistie en termes aussi forts que ceux de saint Augustin : s'il s'était trompé, ce serait avec toute l'Église de son temps (5). Mais la mauvaise foi de M. Simon est évidente, puisque, en accusant saint Augustin et toute l'antiquité d'avoir erré sur la nécessité de l'Eucharistie, il dissimule le sentiment de saint *Fulgence*, dont toute la doctrine, conforme à celle de saint *Augustin*, son maître, tend à nier pour l'Eucharistie une nécessité égale à celle du baptême (6). Toute la théologie de saint Augustin établit la solution de saint Fulgence, qui est celle de toute l'Église (7). Saint Augustin et les Anciens ont bien dit que l'Eucharistie est nécessaire, et elle l'est en effet, mais en son rang et à sa manière, après le baptême, comme l'évêque d'Hippone l'a établi en cent endroits, sans être obligé de distinguer toujours avec précision la nécessité de l'Eucharistie d'avec celle du baptême (8). M. Simon n'aurait pas dû dire que les preuves de saint Augustin et de l'ancienne Église sur le péché originel contre les Pélagiens ne sont pas concluantes (9). Il méprise encore la tradition en excusant ceux qui, contre tous les saints Pères, n'entendent pas de l'Eucharistie le

(1) Chap. VIII. — (2) chap. IX. — (3) Chap. X. — (4) Chap. XI. — (5) Chap. XII. — (6) Chap. XIV. — (7) Chap. XV. — (8) Chap. XVII-XIX. — (9) Chap. XX.

chapitre VI de saint Jean (1). Après avoir reconnu le consentement des saints Pères, il ne laisse pas d'insinuer le sens opposé au leur : il n'en peut être quitte en disant que cela n'est pas hérétique (2).

Le *livre deuxième*, — *Suite d'erreurs sur la tradition; L'infaillibilité de l'Église romaine ouvertement attaquée. Erreurs sur les Écritures et sur les preuves de la Trinité*, — établit d'abord « que tous *les Pères* et tous les théologiens, après *Vincent* de Lérins », comptent parmi les lieux théologiques l'Écriture et la Tradition, qu'il ne faut pas employer, comme l'a fait Richard Simon, contre la sainte Écriture (3). En affaiblissant les preuves de l'Écriture sur la sainte Trinité, il affaiblit celles de la Tradition, de saint *Athanase* et des Pères grecs, dont il détruit l'autorité, parce qu'il leur attribue des contradictions (4). Il s'est efforcé aussi de discréditer saint *Augustin* dans sa lutte contre les Pélagiens, auxquels ce grand docteur opposait le consentement des Pères et des Grecs autant que des Latins (5). C'est attaquer à la fois saint Augustin et la tradition que de dire avec Simon que ce Père ne l'alléguait que quelquefois et par accident, comme un accessoire (6) ! Il ne faut pas non plus affaiblir la tradition dans saint Hilaire et prétendre qu'il ne s'en rapportait pas à elle (7). « L'endroit où M. Simon semble le plus appuyer la tradition est celui où il parle de saint *Basile*, de saint *Grégoire* de Nysse, son frère, et de saint *Grégoire* de Nazianze, son ami » ; mais c'est encore pour affaiblir les preuves de l'Écriture sur le mystère de la Trinité et pour afficher un mépris insolent à l'adresse des écrits et des preuves de ces Pères contre Eunome (8). Richard Simon, en cela semblable aux Sociniens, affecte de dire que les Pères étaient plus forts en raisonnements et en éloquence que dans la science des Écritures : il détruit ainsi les preuves tirées des livres saints en même temps que la tradition, ce qui n'est l'esprit ni de l'Église ni des Pères (9). S'il avait la tradition autant à cœur qu'il veut en faire semblant, il n'attaquerait

(1) Chap. XXI. — (2) Chap. XXII. — (3) Chap. I. — (4) Chap. II-IV. — (5) Chap. VII. — (6) Chap. VIII. — (7) Chap. IX-X. — (8) Chap. X-XV. — (9) Chap. XVI-XVII.

pas ouvertement l'autorité de l'Église en saint *Chrysostome;* il ne ferait pas mépriser à saint *Augustin* l'autorité des conciles; il ne donnerait pas une fausse traduction d'un passage de ce Père; il n'attribuerait pas à saint *Athanase* et aux Pères qui l'ont suivi une méthode de raisonnement contre l'arianisme qui n'a rien de certain et qui « vient mettre l'indifférence, c'est-à-dire l'impiété sur le trône (1) ».

Le *livre troisième, — M. Simon partisan et admirateur des Sociniens et en même temps ennemi de toute la théologie et des traditions chrétiennes,* — relève d'abord l'affectation de cet auteur, qui, pour protester contre les erreurs de Socin et pour établir la divinité de Jésus-Christ, va plus loin que saint *Augustin* et saint *Thomas,* qu'il reprend comme favorables à cet hérésiarque et comme trop subtils. « Ne soyez pas plus sage qu'il ne faut », pourrait-on lui dire, et ne présumez pas de votre sagesse jusqu'à l'élever au-dessus de deux aussi grands théologiens, que tous les autres ou la plupart des autres ont suivis. Surtout, ne cherchez pas un appui pour Socin dans saint *Augustin*, dans saint *Thomas*, dans tous les auteurs et commentateurs latins, et jusque dans la Vulgate, dont les anciens Pères se sont servis comme nous (2). N'allez pas faire trop de zèle contre les sociniens, aux dépens de saint Augustin, en prétendant que ce Père, dans son *Commentaire sur l'Épître aux Galates*, a dit que Jésus-Christ n'était Dieu que « par participation », sauf à reconnaître son expression comme peu exacte et à l'adoucir dans les *Rétractations :* « Il ne change rien, il n'adoucit rien; son explication était correcte; mais ce Père, qui dans ses *Rétractations* pousse, comme on sait, jusqu'au scrupule l'examen qu'il fait de lui-même, va au-devant des plus légères difficultés, jusqu'à n'y vouloir laisser aucune ouverture, pas la moindre : et sous un si mauvais prétexte, viendra un téméraire censeur avec une fausse critique et une aussi fausse sévérité pour lui reprocher qu'il a lui-même reconnu qu'il ne parlait pas exactement (3)! N'est-ce pas là faire un beau

(1) Chap. XIX-XXII. — (2) Chap. I. — (3) Chap. II.

profit des précautions et de la prudence d'un si grand homme? » — Bossuet s'échappe, on le voit, et arrive naturellement à l'éloquence, comme Pascal dans les *Provinciales*.

Richard Simon a tort d'étaler avec affectation les blasphèmes des Sociniens, de Servet en particulier (1), sous le mauvais prétexte que « les Pères se sont servis utilement de quelques bonnes pensées » des hérétiques (2), et de recommander Bernardin Ochin, Fauste Socin et Crellius (3), ses auteurs favoris, Socin surtout, « un grand génie, un homme extraordinaire », qu'il égale, ou peu s'en faut, aux apôtres, au lieu de reconnaître que les Sociniens « sont des libertins, des hypocrites (4) ». — « Mais, dit Simon, je n'écris que pour les savants. » Pourquoi alors mettre tant d'impiétés, tant de blasphèmes entre les mains du vulgaire et des femmes, qu'il rend curieuses, disputeuses, comme au temps de saint Grégoire de Nazianze (5)? Pourquoi se laisser embarrasser des opinions des sociniens, Crellius, Eniedin, et prétendre avec Volzogue « que tout ce qu'on dit de l'enfer est une fable, qui a passé des Grecs aux Juifs et ensuite aux Pères de l'Église (6)? » Tout l'air du livre de M. Simon inspire le libertinage et le mépris de la théologie, de *Pierre Lombard*, de saint *Augustin*, contre lequel il faudrait « se précautionner » et qui est devenu « l'objet de son aversion, parce qu'on trouve dans ses écrits, plus peut-être que dans tous les autres, cette sublime théologie qui nous élève au-dessus des sens et nous introduit plus avant dans le cellier de l'Époux, c'est-à-dire dans la profonde et intime contemplation de la vérité (7) ». Tout en louant les beaux principes de théologie de saint *Augustin*, Simon travaille à insinuer que la théologie arienne et socinienne est fondée sur le texte de l'Évangile, tandis que celle de saint Augustin, qui est celle de toute l'École et des interprètes, n'est plus qu'un discours en l'air et détaché de la lettre. « Saint Augustin, et non seulement saint Augustin, mais saint *Athanase*, mais saint *Basile*, mais saint *Grégoire* de Nazianze et les autres

(1) Chap. III. — (2) Chap. IV. — (3) Chap. V-VI. — (4) Chap. VII. — (5) Chap. VIII. — (6) Chap. IX-XIII. — (7) Chap. XIV.

Pères de cet âge (car ils sont tous d'accord en ce point (1)), n'ont pas dû, d'après Simon, presser les ariens par un passage si formel. Après treize cents ans, M. Simon leur vient faire leur procès avec une autorité absolue et leur apprendre que le sens qu'ils ont donné aux ariens n'est qu'un raisonnement humain. Jusqu'à quand ce hardi critique croira-t-il que celui qui garde Israël sommeille et dort ? Jusqu'à quand croira-t-il qu'il peut débiter un arianisme tout pur et mépriser *tous les* Pères, à cause qu'il mêle avec des louanges les opprobres dont il les couvre ?... Quand il dit avec son audace ordinaire : ils disent bien, ils disent mal, ou leur explication n'est pas suffisante, elle est forcée et subtile, ce n'est *qu'un raisonnement humain*, il a un dessein secret de saper le fondement de la foi (2). » Il méprise saint *Thomas*, et sous le nom de saint Thomas les théologiens scolastiques, ou plutôt la théologie de saint Augustin et celle des autres commentateurs, que saint Thomas a suivis dans son *Commentaire* sur saint Paul (3). — A propos de l'historiette du docteur Espense, un gentilhomme romain, qui disait que dans son pays on étudiait le droit civil et le droit canonique, mais non pas la théologie, de peur de devenir hérétique, Bossuet répond que pour « les gens de qualité », qu'on veut instruire en vue de la prélature, il y a une théologie encore plus nécessaire que tous les canons, *qui est celle de l'Écriture et des Pères* (4). — A propos d'Érasme, malignement cité par Richard Simon, l'évêque de Meaux remarque que la théologie avait des règles avant les docteurs scolastiques. « Cette règle tant répétée par eux, par *Gerson*, par tous les autres docteurs, *Nobis ad certam regulam loqui fas est*, n'était pas des scolastiques ; elle était de saint *Augustin*, de *Vincent de Lérins*, des autres *Pères*, et aussi ancienne que l'Église », de sorte que « tous les traits de M. Simon contre la théologie scolastique portent plus loin et que le contre-coup en retombe sur la théologie des Pères », accusés de ne pas s'entendre entre eux (5). — « Il n'y a personne, dit

(1) Il s'agit d'un texte de saint Jean sur la divinité de N.-S.
(2) Chap. xv. — (3) Chap. xvii. — (4) Chap. xviii. — (5) Chap. xix.

Bossuet, à qui l'envie de rire ne prenne d'abord, lorsqu'on voit un Érasme et un Simon, qui, sous prétexte de quelques avantages qu'ils auront dans les belles-lettres et les langues, se mêlent de prononcer entre saint *Jérôme* et saint *Augustin* et d'adjuger à qui leur plaît le prix de la connaissance solide des choses sacrées. Vous diriez que tout consiste à savoir du grec, et que, pour se désabuser de saint *Thomas*, ce soit assez d'observer qu'il a vécu dans un siècle barbare; comme si le style des Apôtres avait été fort poli, ou que pour parler un beau latin on avançât davantage dans la connaissance des choses sacrées. Parmi les Pères, saint *Augustin* est un de ceux qui a le mieux reconnu l'avantage qu'on peut tirer de la connaissance des langues et qui a donné les plus belles leçons pour en profiter », tout en déplorant la vanité de ceux qui ont tant d'horreur de l'inélégance du langage.

Dans saint *Thomas* et les scolastiques, il y a le fond, qui n'est autre chose « que le pur esprit de la Tradition et des Pères », et la méthode, qui consiste dans cette manière contentieuse et dialectique de traiter les questions, et qui aura son utilité, pourvu qu'on la donne, non comme le but de la science, mais comme un moyen pour y faire avancer ceux qui commencent. « Loin d'avoir méprisé la dialectique, un saint *Basile*, un saint *Cyrille* d'Alexandrie, un saint *Augustin*, dont je ne cesserai point d'opposer l'autorité à M. Simon et aux critiques — pour ne point parler de saint *Jean de Damas* et des autres *Pères* grecs et latins — se sont servis souvent et utilement de sa méthode, qui n'est autre que la scolastique dans le fond. Que le critique se taise donc et qu'il ne se jette plus sur les matières théologiques, où jamais il n'entendra que l'écorce (1). »

Après cette éloquente et vigoureuse plaidoirie en faveur de saint Thomas et de la scolastique, Bossuet relève plusieurs traits du socinianisme de Richard Simon (2) et démontre contre lui et contre Grotius que Jésus-Christ et les apôtres ont apporté les prophéties comme des preuves con-

(1) Chap. XX. (2) Chap. XXI-XXII.

vaincantes auxquelles les Juifs n'avaient rien à répliquer : c'est ce qu'établissent les apologistes de la religion chrétienne, saint *Justin*, *Tertullien*, *Origène* et saint *Irénée* dans son *Livre des Hérésies* (1). « On ne peut donc assez déplorer que Richard Simon, nourri dans l'Église catholique et élevé à la dignité du sacerdoce,... ait oublié les *Pères* et les traditions les plus constantes du christianisme,... et voulu détruire la tradition par sept moyens : le premier, en disant qu'elle a varié sur la matière de la grâce du temps de saint *Augustin;* le second, en soutenant qu'elle nous trompait en établissant du temps de ce Père la nécessité absolue de la communion ; le troisième, en permettant d'expliquer le chapitre VI de saint Jean sans y trouver l'Eucharistie, contre le sentiment de tous les Pères, de son propre aveu ; le quatrième, en affaiblissant, sous prétexte de favoriser la tradition, toutes les preuves de l'Écriture que la tradition elle-même proposait comme les plus fortes ; le cinquième, en détruisant l'autorité de l'Église catholique, sans laquelle il n'y a point de tradition; le sixième, en décriant la théologie, et non seulement la scolastique, mais encore celle des Pères dès l'origine du christianisme ; et le septième, qui surpasse tous les autres en impiété, en affaiblissant avec les sociniens et les libertins la preuve des prophéties, qui est la chose du monde la plus opposée à la tradition et à tout l'esprit du christianisme (2). »

Le *livre quatrième*, — *M. Simon, ennemi et téméraire censeur des saints Pères,* est encore plus éloquent que le troisième. — Richard Simon y est d'abord accusé de faire ses efforts pour opposer les Pères aux sentiments de l'Église et de relever curieusement et de mauvaise foi contre l'épiscopat un passage trivial de saint *Jérôme* (3). Il appelle aussi saint *Chrysostome* un nestorien (4), en suivant une traduction de ce Père rétractée par l'auteur et condamnée par l'archevêque de Paris, et en faisant dire à saint Chrysostome qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ, alors qu'il

(1) XXIII-XXVIII — (2) Chap. XXIX. — (3) Chap. I. — (4) Chap. II et III.

n'a jamais tenu ce langage, mais un langage tout contraire (1). De deux leçons également bonnes du texte de saint *Chrysostome,* M. Simon a préféré sans raison celle qui lui donnait lieu d'accuser ce saint docteur (2); il a oublié que, si saint Chrysostome avait parlé comme il le fait parler, ses adversaires et les nestoriens auraient relevé ses paroles (3), et que Théodore et Nestorius ne tenaient pas eux-mêmes le langage qu'on lui attribue comme lui étant commun avec eux (4). Le mot de *personne* était déjà si consacré pour exprimer l'unité de la personne de Jésus-Christ, qu'on le trouve partout dans saint *Athanase,* sauf dans un passage relevé à tort par Simon (5). Il emploie les manières les plus dédaigneuses et les plus moqueuses contre les Pères, et même contre les plus grands : saint *Augustin*, « un novateur, à qui l'on fait favoriser le calvinisme »; saint *Chrysostome,* « qui est celui que l'auteur semble vouloir relever le plus et qui parle en nestorien »; saint *Jérôme*, « ennemi de l'épiscopat »; saint *Hilaire*, « qui ôte à Jésus-Christ la crainte et la tristesse, selon sa nature humaine »; saint *Basile,* « un rhéteur »; saint *Grégoire* de Nazianze, « rhéteur comme lui »; saint *Grégoire* de Nysse, « un troisième rhéteur de l'Église grecque (6) ». — Pour justifier les saints Pères, Bossuet fait voir l'ignorance et le mauvais goût de leur censeur dans sa critique sur *Origène*, dont il trouve « la diction embarrassée et obscure »; sur saint *Athanase,* qui, dit-il, « n'avait rien de grand et d'élevé dans ses expressions », alors qu'au contraire son caractère c'est d'être grand partout, mais avec la proportion que demande son sujet (7). « La louange des homélies et du style de saint *Chrysostome* ferait honneur à M. Simon, si on n'y trouvait trop visiblement une affectation d'élever ce Père pour déprimer saint *Augustin*, que sa doctrine sur la grâce de Jésus-Christ lui rend odieux... Saint Chrysostome n'avait pas besoin d'une louange (8) où, sous pré-

(1) Chap. IV-VI. (2) Chap. VII. — (3) Chap. VIII. — (4) Chap. IX. — (5) Chap. X. — (6) Chap. XI. — (7) Chap. XII.

(8) Elle consiste à dire qu'il ne parlait pas de « la grâce efficace ».

texte de lancer un trait contre saint Augustin, on le fait lui-même contraire à saint Paul. » Saint Chrysostome a son coup comme les autres, et l'ongle de notre critique ne l'épargne pas, quand il dit que dans ses *Homélies sur saint Mathieu*, on n'apprend pas le sens littéral du texte. « Voilà comment la dent venimeuse de notre critique répand le mépris sur tous les *Pères*, en commençant par les Grecs qu'il fait semblant d'estimer (1). » Il préfère le diacre Hilaire, schismatique lucifěrien, et Pélage l'hérésiarque à tous les anciens commentateurs, saint *Jérôme*, saint *Ambroise*, saint *Chrysostome* (2) et saint *Augustin* surtout, auquel il oppose Maldonat, qui aurait mieux compris et goûté les Écritures, quoiqu'il n'ait rien écrit de comparable à une prière fervente des *Confessions* (liv. X, 11), dont tout le monde se souvient et où respire la plus sainte ardeur pour l'Écriture (3). Et alors (4) Bossuet montre éloquemment que, par cette ardeur extrême, saint *Augustin* a obtenu une intelligence profonde de l'Écriture qui paraît en quatre choses principales : 1° lui seul nous a donné dans le beau livre *de la Doctrine chrétienne* plus de principes pour entendre l'Écriture sainte que tous les autres docteurs; 2° il en a fait connaître en divers endroits les véritables beautés et il a (indiqué) l'esprit dont elle est remplie en dix ou douze lignes de sa *Lettre à Volusien* plus qu'on ne pourrait faire en plusieurs volumes; 3° il a reçu cette grâce d'avoir pressé les hérétiques par ce divin livre de la manière du monde la plus excellente, et non seulement la plus vive, mais encore la plus invincible et la plus claire; et saint *Charles Borromée* (voit) en la personne de saint Augustin « celui qui a éteint le manichéisme, étouffé le schisme de Donat, abattu les Pélagiens et fait triompher la vérité »; 4° il a eu la profonde compréhension de toute la matière théologique, que n'avait pas saint *Athanase*, qui « ne le cède en rien à aucun des Pères en génie et en profondeur ». « C'est donc d'un maître si intelligent, et pour ainsi dire

(1) Chap. XIII. — (2) Chap. XIV. — (3) Chap. XV. — (4) Chap. XVI.

si maître, qu'il faut apprendre à manier dignement la parole de la vérité, pour la faire servir dans tous les sujets à l'édification des fidèles, à la conviction des hérétiques et à la résolution de tous les doutes, tant sur la foi que sur la morale... On ne peut avoir que du mépris (1) pour la critique passionnée et malicieuse de M. Simon, lorsqu'il reproche à saint *Augustin* d'avoir des principes de théologie auxquels il manque d'être appuyés sur l'Écriture et des « pointes, des antithèses », qui sont désagréables. »

Bossuet termine ce beau livre par ces éloquentes paroles : « Quiconque donc veut devenir un habile théologien et un solide interprète, qu'il lise et relise les *Pères*. S'il trouve dans les modernes quelquefois plus de minuties, il trouvera très souvent dans un seul livre des Pères plus de principes, plus de cette première sève du christianisme que dans beaucoup de volumes des interprètes nouveaux; et la substance qu'il y sucera des anciennes traditions le récompensera très abondamment de tout le temps qu'il aura donné à cette lecture. Que s'il s'ennuie de trouver des choses qui, pour être moins accommodées à nos coutumes et aux erreurs que nous connaissons, peuvent paraître inutiles, qu'il se souvienne que dans le temps des Pères elles ont eu leur effet, et qu'elles produisent encore un fruit infini dans ceux qui les étudient; parce que, après tout, ces grands hommes sont nourris de ce froment des élus, de cette pure substance de la religion, et que, pleins de cet esprit primitif qu'ils ont reçu de plus près et avec plus d'abondance de la source même, souvent ce qui leur échappe et qui sort naturellement de leur plénitude est plus nourrissant que ce qui a été médité depuis. »

La *deuxième partie* de la *Défense de la Tradition et des saints Pères* a pour objet « les erreurs sur la matière du péché originel et de la grâce », commises par Richard Simon.

Le *livre cinquième*, — *M. Simon partisan des ennemis*

(1) Chap. XVIII.

de la grâce et ennemi de saint Augustin; l'autorité de ce Père — met à découvert le pélagianisme du critique qui, outre sa disposition générale vers cette hérésie, y tend encore par ses erreurs.

Il fait l'injure à saint *Augustin* de dire de lui que tous ceux qui ont écrit avant ce Père sont contraires à sa doctrine et n'en sont pas moins orthodoxes (1), et à saint *Chrysostome* de le mettre avec le diacre Hilaire au nombre des précurseurs du pélagianisme (2). Cette doctrine a, d'après notre critique, « un air d'antiquité et de bonne foi », et il fait dire à saint *Augustin* que Dieu est cause du péché (3). Mais s'opposer à ce Père sur la matière de la grâce, c'est s'opposer à l'Église même (4); car dès le commencement de l'hérésie de Pélage, toute l'Église tourna les yeux vers ce saint docteur, et il fut chargé de dénoncer aux nouveaux hérétiques, dans un sermon à Carthage, leur future condamnation : loin de rien innover, il posa pour fondement la foi ancienne (5), et dix démonstrations évidentes établissent qu'au lieu de passer pour novateur en son temps, il fut regardé par toute l'Église comme le défenseur de l'ancienne et véritable doctrine. Aussi l'Orient comme l'Occident avait-il pour lui une profonde vénération et l'empereur Théodose, sans aucune recommandation que celle de sa doctrine, l'invita au concile œcuménique d'Éphèse par une lettre particulière : honneur qu'aucun évêque, ni en Orient ni en Occident, n'a jamais reçu. Ses lettres, qui volaient par tout l'univers, y étaient reçues comme des oracles (6). L'hérésie pélagienne étant parvenue au plus haut degré de subtilité et de malice où pût aller une raison dépravée, on ne trouva rien de meilleur que de la laisser combattre à saint Augustin pendant vingt ans. Saint *Hilaire*, saint *Prosper*, *Arnobe* lui écrivaient des lettres qui montrent qu'on le regardait comme « l'apôtre de son temps », comme nourri du suc des Écritures, sans s'être écarté de la tradition (7). Sans doute, la doctrine de saint Augustin a été souvent l'occasion de

(1) Chap. IX. — (2) Chap. V et VI. — (3) Chap. VII. — (4) Chap. VIII. — (5) Chap. IX. (6) Chap. X-XII. — (7) Chap. XIII.

grands démêlés dans l'Église; mais ce qui en fait voir la vérité, c'est qu'on s'est attaché de plus en plus à ce Père : premièrement, dans la contestation soulevée à Marseille et dans la Provence, alors que Dieu suscita à saint Augustin des défenseurs dans saint *Prosper* et saint *Hilaire*, « ses dignes disciples », et dans le Pape saint *Célestin;* secondement, dans la contestation qu'éleva, soixante ans après, Fauste de Riez et que quatre Papes, saint *Gélase*, saint *Hormisdas*, *Félix IV*, *Boniface II*, et quatre conciles, notamment celui d'Orange (1), décidèrent en faveur de saint *Augustin* (2); troisièmement, dans la contestation qui surgit au neuvième siècle, à propos de Gotteschalk, et où les deux partis, saint *Remi de Lyon*, Prudence de Troyes d'un côté, et de l'autre, Hincmar de Reims, Pardule de Laon, s'en rapportaient également à la doctrine de saint *Augustin*, conforme à celle de ses prédécesseurs (3); quatrièmement, dans la contestation qui donna naissance à la Réforme, alors que Luther et Calvin outraient la doctrine du grand évêque d'Hippone et que le concile de Trente choisit les propres termes du saint docteur pour affirmer l'ancienne et sainte doctrine (4).

Saint *Prosper* et saint *Fulgence*, « les disciples de saint *Augustin*, étaient les maîtres du monde », après le concile d'Orange : toute l'Afrique voyait en saint Fulgence un autre Augustin et le recevait comme son propre pasteur. Tout l'Occident pensait de même. Saint *Isidore de Séville*, « le plus excellent docteur de son siècle », se déclarait le défenseur de saint Fulgence et le disciple de saint *Augustin*, comme saint *Ildefonse* de Tolède; dans les Gaules, au septième, huitième, neuvième, dixième et onzième siècles, l'évêque d'Hippone eut autant de disciples qu'il y avait de docteurs; saint *Prosper* est à la tête, et après lui saint *Césaire* d'Arles, saint *Amolon*, saint *Remi de Lyon*, Loup Ser-

(1) « Huit circonstances de l'histoire de ce concile montrent que saint *Augustin* était regardé par les Papes et par toute l'Église comme défenseur de la foi ancienne. »

(2) Chap. XIV-XVIII. (3) Chap. XIX. (4) Chap. XX.

vat, prêtre de Mayence au neuvième siècle ; Remi d'Auxerre, saint *Bernard*, *Pierre le Vénérable*, qui appelle saint *Augustin* « le maître de l'Église après saint Paul », Haimond d'Alberstadt, l'abbé Ruppert, le Vénérable *Bède*, en qui on nomme toute l'Angleterre, dont il est l'historien et le second docteur après saint *Grégoire ; Cassiodore*, qui regarde saint Augustin comme le docteur de toute l'Église, et les *Papes* dont l'autorité regarde autant le monde que l'Italie (1).

Après tous ces témoignages, est-il permis de ranger saint Augustin parmi les novateurs? Autant vaudrait en faire un hérétique, ce qui, dès le sixième siècle, faisait horreur à Facundus et à toute l'Église (2). Les ordres religieux, celui de saint Benoît avec *Bède*, *Pierre le Vénérable* et saint *Bernard*, celui de saint Dominique avec saint *Thomas*, celui de saint François avec *Scot*, le Docteur subtil, toute l'École avec *Pierre Lombard*, ont regardé comme inviolable l'autorité de saint *Augustin* (3).

Dans le *livre sixième*, Bossuet expose « les *raisons de la préférence qu'on a donnée à saint Augustin dans la matière de la grâce* et *l'erreur* sur ce sujet *à laquelle se sont opposés les plus grands théologiens de l'Église et de l'École.*

Saint *Thomas*, dit-il, dans un de ses *Opuscules contre les erreurs des Grecs*, a constaté la préférence qu'il donne à saint *Augustin*, « qui excelle entre tous les autres » docteurs et qui, comme saint *Athanase* et *Vincent* de Lérins, a parfaitement établi dans le *de Dono perseverantiae*, dans ses *Livres contre Julien*, dans son ouvrage *De la prédestination des Saints* et dans les *Confessions*, que « les disputes des hérétiques font paraître dans un plus grand jour... ce qu'enseigne la saine doctrine de l'Église (4) ». « Elle reçoit avec le temps, dit très bien *Vincent* de Lérins, non point plus de vérité, mais plus d'évidence, plus de lumière, plus de précision, et c'est principalement à l'occasion des nouvelles hérésies... Les explications de saint Athanase éclairent les expressions plus embrouillées de saint *Justin*, d'*Origène*,

(1) Chap. XXI-XXII. — (2) Chap. XXIII. — (3) Chap. XXIV. — (4) Chap. I.

de saint *Denys* d'Alexandrie, des autres Pères, dont les ariens abusaient (1). » M. Simon lui-même avoue que les traités des Pères contre les hérésies sont ce que l'Église a de plus exact (2). C'est donc « un procédé captieux de ce pitoyable théologien » que de nous ramener sans cesse aux anciens ou aux Grecs pour affaiblir l'autorité de saint Augustin. « Ce n'est pas tant à ce Père qu'à la vérité même qu'il en veut ; il mutile les saintes maximes de *Vincent de Lérins*, qu'il fait semblant de vouloir défendre. Toute la doctrine de ce Père roule principalement sur ces deux pivots : l'antiquité et l'universalité : *quod ubique, quod semper*. Il faut suivre, dit Simon, l'antiquité ; mais il supprime l'universalité en opposant les Grecs aux Latins (3). Un dernier trait de malignité contre saint *Augustin*, c'est de dire qu'il a le mieux parlé de la grâce, avant d'en disputer contre Pélage (4). L'aveuglement de M. Simon lui fait préférer les sentiments que saint Augustin a rétractés à ceux qu'il a établis en y pensant le mieux (5). Les Pères qui ont précédé les disputes ont quelque chose de plus fort, parce que leur témoignage est désintéressé ; mais ceux qui sont venus après les hérétiques ont parlé plus correctement sur les vérités contestées, comme l'affirment saint *Thomas, Vincent* de Lérins et saint *Augustin* : ce dernier réunit le double avantage d'avoir donné la pleine et entière expression de la vérité avant et après la dispute : toute l'Église l'a reconnu ; « tout s'est tu, lorsqu'il a parlé », même saint *Jérôme*, qui « était alors comme la bouche de l'Église contre les héré« sies (6) ». Saint *Augustin* a rendu témoignage à la vérité avant la dispute, dans ses *Livres à Simplicius* écrits au commencent de son épiscopat, quinze ans avant qu'il y eût des Pélagiens au monde (7).

Il faut distinguer comme quatre états dans la vie de ce grand homme : — le premier, au commencement de sa conversion, où il disait sur la grâce ce qu'il en avait appris

(1) Chap. II. — (2) Chap. III. — (3) Chap. IV. — (4) Chap. V. — (5) Chap. VI. — (6) Chap. VIII. — (7) Chap. IX.

dans l'Église et où la pureté de ses sentiments nous est attestée par son livre *de l'Ordre*, par celui des *Soliloques*, par le premier de ses ouvrages, le livre *Contre les Académiciens*, par les *Confessions*, par ses premières *Lettres*, par les trois livres *du Libre arbitre*, dont le traité *du Mérite et de la rémission des péchés*, les *Rétractations* et le livre *de La nature et de la grâce* attestent l'orthodoxie (1); — le second état, où il commença, mais encore imparfaitement, à examiner la matière, et où il tomba premièrement dans l'embarras et ensuite dans l'erreur à l'occasion de ses premières expositions sur l'*Épître aux Romains* et *aux Galates*, parce qu'il n'avait point encore assez considéré (2); — le troisième état, où il sort bientôt de « son sentiment condamnable » par suite du peu d'attachement qu'il avait à son propre sens et des consultations qui, comme celle de Simplicien, l'obligèrent à rechercher plus exactement la vérité (3), ainsi qu'il nous le dit sincèrement dans ses *Rétractations*, où il se reprend lui-même de trois manières (4); le quatrième et dernier état, où, non seulement il fut parfaitement instruit de la doctrine de la grâce, mais encore capable de la défendre avec une autorité « qui croissait tous les jours ». On ne peut plus dire sans une malice affectée qu'il n'a changé ses premiers sentiments sur la grâce que dans l'ardeur de la dispute, ni « qu'on le voit tomber naturellement et à mesure qu'il approfondissait de plus en plus ces matières, dans la doctrine qu'il a enseignée jusqu'à la mort : Dieu le conduisant par la main et le menant pas à pas à la parfaite connaissance d'une vérité, dont il voulait l'établir le défenseur et le docteur (5). » Les changements de saint Augustin n'ont rien qui ne donne lieu de l'estimer davantage, et sa doctrine, ne serait-elle pas approuvée par l'Église, semblerait préférable à celle de tous les autres docteurs, à cause de l'application qu'il y a donnée (6). Saint Thomas et les scolastiques ont suivi son autorité, et si quelques catholiques ont semblé l'abandonner à

(1) Chap. X-XII. — (2) Chap. XIII et XIV. — (3) Chap. XV. — (4) Chap. XVI. — (5) Chap. XVII. — (6) Chap. XVIII.

cause de l'abus qu'en ont fait Luther et Calvin, Baronius les reprend (1) et montre que s'écarter de saint Augustin, c'est se mettre en péril d'erreur (2). Saint Charles Borromée, les cardinaux Bellarmin, Tolet et du Perron, les savants jésuites Henriquez, Suarez, Vasquez, le P. Petau, le P. Garnier, le P. Deschamps, ont si bien rendu hommage à saint Augustin que « l'honneur de l'Église est manifestement engagé avec celui de ce Père, et ce serait une impiété de les séparer (3) ». Que si l'on prétendait avec M. Simon que saint Augustin fut contraire à la tradition des saints docteurs et aux décrets de l'Église dans quelques dogmes touchant la grâce, « tous les éloges que lui ont donnés les siècles suivants et tous les décrets des Papes en sa faveur ne seraient qu'une illusion : on égarait les savants, on tendait un piège aux simples, et comme dit Suarez, l'Église, ce qu'à Dieu ne plaise, les induisait en erreur (4) ».

Après ce magnifique plaidoyer en faveur de son docteur favori, Bossuet a beau jeu, dans le *livre septième*, pour nous montrer *Saint Augustin condamné par M. Simon* et les *erreurs de ce critique sur le péché originel*.

Il entreprend directement de faire le procès à saint Augustin; il l'accuse dès la *Préface* de la *Critique* « d'avoir opposé nouveauté à nouveauté, par conséquent excès à excès, et d'autres excès et d'autres nouveautés aux excès et aux nouveautés de Pélage »; de s'être donné les mêmes torts que cet hérésiarque (5). « Partout, à toutes les pages, saint Augustin, selon lui, a outré la grâce et affaibli le libre arbitre. Qu'il montre donc un seul endroit où il l'affaiblisse! Il n'a osé (6). » D'après M. Simon, c'est un préjugé contre un auteur, contre saint Thomas, contre Bède, qu'il ait été attaché à saint Augustin (7). Notre critique lui attribue les erreurs les plus odieuses de Luther et de Calvin; il dit que ce Père a fait Dieu auteur du péché (8). Pour ôter à saint Augustin la gloire d'avoir vaincu les Pélagiens, il l'accuse

(1) Il dit qu'autant qu'il a surpassé les autres docteurs dans ses autres traités, autant il s'est surpassé lui-même dans ses traités contre les Pélagiens.
(2) Chapitre XIX. — (3) Chap. XX. — (4) Chap. XXI. — (5) Chap. I. — (6) Chap. II. — (7) Chap. III. — (8) Chap. IV.

de ne pas avoir su beaucoup de grec, alors que « ce Père, loin de rien laisser passer à Julien, sait l'abattre par le texte grec d'une manière si vive qu'il n'y avait plus qu'à se taire. D'ailleurs, il ne faut pas relever saint Augustin par la science des mots qu'il a estimée, mais en son rang, c'est-à-dire infiniment au-dessous de la science des choses. » Sans atteindre à la perfection de la science des langues, un si grand génie a tiré des travaux de saint Jérôme sur l'hébreu des avantages que saint Jérôme lui-même paraît n'avoir pas tirés (1). Il a vu tout ce qui peut se voir dans le texte de saint Paul : *Natura filii irae* (2). Il a lu, quand il fallait, les Pères grecs, saint *Chrysostome*, saint *Basile*, saint *Grégoire* de Nazianze, et il a su profiter, autant que possible, du texte original pour convaincre les pélagiens (3). — L'acharnement de Richard Simon et des critiques modernes contre saint Augustin ne vient que de ce qu'ils veulent favoriser les pélagiens (4). Ainsi, M. Simon commet deux erreurs sur le péché originel et il insinue que saint Augustin expliquait le péché originel d'une manière particulière et nouvelle (5), alors que ce saint docteur n'enseignait que ce qu'enseigne toute l'Église catholique dans les décrets des conciles de Carthage, d'Orange, de Lyon, de Florence et de Trente. Théodore de Mopsueste, que défend M. Simon, attaquait toute l'Église en la personne de saint Jérôme et de saint Augustin (6). Quant à l'auteur de la *Critique*, il va contre les conciles et contre la foi en soutenant ce qu'il soutient sur le péché originel, et il a profondément tort d'opposer à l'autorité de saint Augustin et de toute l'Église celle de Calvin, de Pélage, de Théodoret, de Grotius et d'Érasme (7). L'interprétation que saint Augustin et l'Église donnent au texte de saint Paul : *In quo omnes peccaverunt*, s'établit par le contexte et par les conséquences qu'en a tirées le grand évêque d'Hippone. Ce n'est pas là une question de critique et de chicane, et Bèze

(1) Chap. v et vi. — (2) Chap. vii. — (3) Chap. viii. — (4) Chap. ix. — (5) Chap. x. (6) Chap. xi. — (7) Chap. xii-xviii.

n'a pas eu tort de renvoyer à saint Augustin « sur une matière qu'il avait si expressément et si doctement démêlée (1) ».

Le *livre huitième* est consacré à la *méthode pour établir l'uniformité dans tous les Pères* et aux *preuves que saint Augustin n'a rien de singulier sur le péché originel.*

La nature même de la question montre qu'il n'est pas possible que les anciens et les modernes, les Grecs et les Latins aient des croyances contraires sur un dogme si important (2). Saint Augustin a donné, pour concilier les Pères, quatre principes infaillibles : — le premier, que la tradition étant établie par des actes publics, authentiques et universels, il n'est pas absolument nécessaire d'entrer en particulier dans la discussion des sentiments de tous les Pères (3) ; — le second, qu'il « y a de quoi se contenter du témoignage de l'Église d'Occident » (4) ; — le troisième, qu'un ou deux Pères célèbres de l'Église d'Orient, saint *Grégoire* de Nazianze et saint *Basile*, suffisent pour en faire voir la tradition (5) ; — le quatrième, que le sentiment unanime de toute l'Église présente suffit pour juger des sentiments de l'antiquité (6).

Cette méthode de saint *Augustin* est celle-là même que *Vincent* de Lérins étendit dans la suite (7). On peut l'appliquer à saint Chrysostome et aux Grecs, non seulement à propos du péché originel, mais encore à propos de la grâce (8). « Elle est infaillible, et il n'est pas possible que l'Orient, avec les Pères de Palestine et saint Chrysostome, crût autre chose que l'Occident et saint Augustin sur le péché originel (9). » Nestorius lui-même avait d'abord reconnu que le dogme du péché originel était commun à l'Orient et à l'Occident, et que cette tradition venait de saint Chrysostome, « le saint Augustin de l'Église grecque », qui y a persisté et y persiste encore aujourd'hui (10). Saint Augustin a démontré en cent endroits que la peine du péché d'Adam n'a pu passer dans ses descendants qu'avec sa coulpe (11).

(1) Chap. XIX-XXIII. — (2) Chap. I. — (3) Chap. II. — (4) Chap. III. — (5) Chap. IV. — (6) Chap. V. — (7) Chap. VI. — (8) Chap. VII. — (9) Chap. VIII. — (10) Chap. X et XI. — (11) Chap. XII.

Sans doute, Dieu venge l'iniquité des pères sur les enfants, sans que ceux-ci aient péché; mais saint Augustin nous dit que ce ne sont point précisément les péchés des pères immédiats qui font souffrir les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération : c'est celui d'Adam (1). — Encore une doctrine excellente de saint Augustin : c'est qu'il n'y a qu'un seul innocent que Dieu ait puni de mort, le médiateur de Dieu et des hommes (2). Saint Augustin a excellemment réfuté les absurdités de Pélage et de Julien, et il a produit en faveur de sa doctrine les témoins les plus illustres, d'abord de toutes les Églises occidentales, de l'Église gallicane avec saint Irénée de Lyon, Réticius d'Autun, saint Hilaire de Poitiers; de l'Église d'Afrique avec saint Cyprien; de l'Église d'Espagne avec Olympius; de l'Église d'Italie avec saint Ambroise (3); puis des Églises d'Orient avec saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Chrysostome, saint Jérôme, « qui était comme le lien de l'Orient et de l'Occident (4) ». A l'universalité de ces témoins de saint Augustin s'ajoute leur uniformité : ils ont la même idée que lui du péché originel (5) et de la concupiscence (6), comme on le voit par saint Justin (7), saint Irénée (8), saint Clément d'Alexandrie (9), Origène (10), Tertullien (11), saint Cyprien (12), saint Athanase (13), saint Basile, saint Grégoire de Nazianze (14), enfin saint Grégoire de Nysse (15).

Le *livre neuvième* relève les *passages de saint Chrysostome, de Théodoret, de plusieurs autres concernant la tradition du péché originel.*

Comme Julien objectait à saint Augustin un passage de saint Chrysostome où il semblait vouloir dire qu'on baptisait les enfants, non point pour les laver du péché qu'ils n'avaient pas, mais pour leur donner les grâces annexées à ce sacrement (16), saint Augustin corrige la traduction de

(1) Chap. XIII et XIV. — (2) Chap. XVI. — (3) Chap. XIX. — (4) Chap. XX. — (5) Chap. XXI. — (6) Chap. XXII. — (7) Chap. XXIII. — (8) Chap. XXIV et XXV. — (9) Chap. XXVI. — (10) Chap. XXVIII. — (11) Chap. XXIX et XXX. — (12) Chap. XXX. — (13) Chap. XXXI. — (14) Chap. XXXII. — (15) Chap. XXXIII. — (16) Chap. I.

Julien (1) et fait voir que saint Chrysostome reconnaissait le péché originel (2), quoique, dans ce passage, il n'en parlât pas expressément (3) : il en parlait ailleurs dans ses *Homélies* (4), et tout en ne donnant le nom de péché qu'au seul péché actuel (5), il prouvait que les peines du péché ne passent à nous qu'avec le péché (6). Saint Augustin a donc eu raison de dire que ce Père n'avait rien de commun avec les Pélagiens (7); il n'a pas dit qu'on puisse être puni sans être coupable, absurdité qu'on lui attribue faussement (8). Il a parfaitement connu la concupiscence, ce qui est connaître le fond du péché originel (9), dont l'essence n'est pas la domination de la convoitise (10), mais « d'avoir été en Adam lorsqu'il péchait (11) ». Cependant, la doctrine de saint Chrysostome sur la concupiscence n'est pas aussi liée, aussi suivie que celle de saint Augustin, à laquelle elle ressemble dans le fond (12). Saint Chrysostome s'embarrasse un peu dans une de ses *Homélies* (13). Saint Clément d'Alexandrie s'est expliqué de sa propre bouche. Tertullien appelle l'enfance un âge innocent, mais non pas exclu du baptême : il nous fait tous pécheurs en Adam (14). On peut en dire autant de saint *Grégoire* de Nazianze et de saint *Grégoire* de Nysse (15).

Après cela, Bossuet laisse « aux sages lecteurs à prononcer sur la critique de M. Simon et à juger si Théodoret, qui est entièrement sorti de la chaîne de la tradition, Photius et quelques scoliastes du bas âge, allégués avec Érasme et Calvin contre l'interprétation ordinaire du texte de saint Paul, peuvent empêcher qu'on ne la tienne pour universelle (16). Il demeure donc certain que, d'après les règles de Vincent de Lérins, on ne peut nous rappeler perpétuellement, comme le fait Richard Simon, d'Augustin à l'antiquité et à l'Orient, comme s'ils étaient contraires à ce Père, ce qui n'est pas ni ne peut être (17). Saint Augustin répète souvent que qui-

(1) Chap. II. — (2) Chap. III. — (3) Chap. IV. — (4) Chap. V et VI. — (5) Chap. VII. — (6) Chap. VIII. — (7) Chap. IX. — (8) Chap. X. — (9) Chap. XI. — (10) Chap. XII. — (11) Chap. XIII. — (12) Chap. XIV. — (13) Chap. XV. — (14) Chap. XVI. — (15) Chap. XVII. — (16) Chap. XVIII. — (17) Chap. XXI.

conque a, comme il faut, dans le cœur la foi du péché originel, y peut trouver un moyen certain de surmonter les principales difficultés de la prédestination; la prédestination des enfants, à laquelle saint Augustin ramène toujours les Pélagiens, répond aux objections qu'on pouvait faire sur la prédestination des adultes, puisque nous ne pouvons rapporter la première ni au mérite de ces enfants, ni à l'ordre des causes naturelles, et que c'est par pure miséricorde que l'un est pris en état de grâce et l'autre abandonné aux tentations où il doit périr. « On trouvera que tout ce qu'a dit saint Augustin, pour établir l'humilité est aussi plein de consolation que ce qu'a dit M. Simon, pour flatter l'orgueil, est sec et vain (1). »

C'est en ces termes que Bossuet annonce le *livre dixième : — Semi-pélagianisme de l'auteur. — Erreurs imputées à saint Augustin. — Efficace de la grâce. — Foi de l'Église par ses prières, tant en Orient qu'en Occident.*

Que Grotius, nourri hors du sein de l'Église, soit tombé dans l'erreur, cela s'excuse et on déplore son sort. Mais qu'un homme, né dans l'Église, élevé à la dignité du sacerdoce, instruit dans la soumission qu'on doit aux Pères, ne sache pas se débarrasser des erreurs semi-pélagiennes, et ne défende saint Augustin que dans les endroits où saint Augustin plus éclairé confesse lui-même son erreur, c'est une plaie à la discipline que l'Église ne souffrira pas (2). Richard Simon met en parallèle saint Augustin et Luther : c'est accuser l'un des grands docteurs de l'Église avec d'autant plus de malice qu'on le fait plus obliquement (3). Pourquoi aussi, malgré les Papes et toute l'Église, faire de saint Augustin l'ennemi du libre arbitre et couvrir les hérétiques de l'autorité d'un si grand nom (4)? Pourquoi soutenir que le libre arbitre est maître de lui-même *entièrement,* ce que nient saint Ambroise et saint Augustin? Pourquoi faire un crime à ce dernier d'avoir établi, non pas quelquefois, mais un million de fois et partout une grâce qui nous fait agir

(1) Chap. XXII. — (2) Chap. I. — (3) Chap. II. — (4) Chap. IV.

efficacement? Les Papes ont approuvé la doctrine de ce Père, non seulement sur la grâce, mais encore sur le libre arbitre (1). M. Simon loue saint Chrysostome de n'avoir point eu recours à cette grâce, qu'il appelle par dérision la grâce efficace de saint Augustin, comme si ce Père en était l'auteur, au lieu que certainement elle est dans tous les saints, même dans saint Chrysostome et dans toutes les prières de l'Église. M. Simon ne craint pas de mettre saint Augustin au nombre des hérétiques et de donner à ceux-ci un défenseur que personne ne condamne (2). Il accuse encore ce Père et saint Thomas d'avoir fait Dieu auteur du péché, et il ose donner des leçons à l'auteur des *Livres contre Julien* et de celui *De la grâce et du libre arbitre*, comme si M. Simon était l'arbitre des théologiens (3). — Il impute à saint Augustin deux erreurs sur le libre arbitre : la première est l'efficace de la grâce chrétienne ; mais elle ressort des prières ecclésiastiques, telles qu'elles se font par toute la terre, en Orient comme en Occident, et saint Augustin, saint Prosper, y ont trouvé une grâce qui fait croire, qui fait agir, comme on le lit encore dans les oraisons du Vendredi Saint (4). Saint Augustin a eu l'intention de démontrer et il a démontré en effet que la grâce qu'on demandait par ces prières emportait l'action (5). Les liturgies de saint Jacques de Jérusalem, de saint Marc d'Alexandrie, de saint Basile, de saint Ambroise, l'Orient et l'Occident parlent le même langage (6) que la liturgie attribuée à saint Chrysostome, mais plus ancienne que lui dans son fond et qui rapporte à une grâce toute-puissante le commencement avec toute la suite de la piété (7). Le simple abrégé du contenu des prières montre qu'on y trouve mot à mot la doctrine de saint Augustin et la foi de toute l'Église sur l'efficacité de la grâce (8). A quoi bon maintenant discuter les écrits des Pères sur la grâce, à propos de laquelle ils ne s'étaient expliqués que brièvement et en passant, *transeunter et breviter* (9)? Ç'a donc été à M. Simon une erreur grossière et

(1) Chap. v. — (2) Chap. vi. — (3) Chap. vii. — (4) Chap. viii, ix et x. — (5) Chap. xi. — (6) Chap. xii. — (7) Chap. xiii. — (8) Chap. xiv. — (9) Chap. xv.

une pernicieuse ignorance d'avoir loué saint Chrysostome de ne parler point de grâce efficace. Il en a parlé dans ses prières (1). Les deux dernières demandes de l'Oraison dominicale : « Ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du mal », prouvent, d'après saint Augustin, l'efficace de la grâce (2). Or, ce docteur a pris son explication du *Pater* dans les Pères ses prédécesseurs, saint Cyprien, Tertullien, saint Grégoire de Nysse (3). Pour achever de donner à Dieu la gloire de tout le bien, saint Augustin et saint Ambroise ont prouvé que la prière, en nous montrant que tout vient de Dieu par cette grâce qui fléchit les cœurs, fait voir en même temps qu'elle-même est un des fruits de cette grâce (4). La preuve de l'efficace du secours divin paraît encore plus forte, si l'on y joint l'action de grâces : c'est ce que saint Augustin a prouvé en divers endroits (5), comme les Grecs et saint Chrysostome l'ont fait de leur côté (6). Afin d'avoir tout pouvoir sur le cœur de l'homme, Dieu n'attend pas que l'homme le lui donne; il opère dans le cœur de l'homme toutes les bonnes volontés qu'il lui plaît (7). Les auteurs qui sont le moins soupçonnés d'outrer l'efficacité de la grâce, la reconnaissent dans le fond, comme saint Augustin, dont la doctrine est reçue de toute l'Église (8).

Le *livre onzième* explique *comment Dieu permet le péché selon les Pères grecs et latins* et *confirme par les uns comme par les autres l'efficace de la grâce.*

Pour accuser saint Augustin de faire Dieu auteur du péché, Richard Simon se fonde sur un passage où ce Père commente le mot de saint Paul : « Dieu les a livrés à leurs désirs »; mais saint Augustin n'a rien dit que de vrai, que de nécessaire et que les autres saints docteurs n'aient été obligés de dire et avant et après lui (9). Bossuet énonce alors dix vérités incontestables qui éclaircissent et démontrent la doctrine de saint Augustin : ce Père, comme tous les autres, enseigne et prouve clairement que la cause du

(1) Chap. XVI. — (2) Chap. XIX. — (3) Chap. XX. — (4) Chap. XXI et XXII. — (5) Chap. XXIII. — (6) Chap. XXIV. — (7) Chap. XXV. — (8) Chap. XXVII. — (9) Chap. I.

péché est le libre arbitre, que Dieu permet seulement le mal (1), qu'il pourrait l'empêcher, mais ne le veut pas (2); tandis que l'homme pèche, en n'empêchant pas le mal lorsqu'il le peut (3), Dieu permet le péché pour que sa justice éclate souverainement (4); endurcir le pécheur, du côté de Dieu, n'est que lui soustraire sa grâce (5); du côté des pécheurs, l'endurcissement présuppose un péché précédent (6) : ce n'est pas une simple permission (7); c'est une punition. D'ailleurs, quand Dieu permet le péché, il ne le laisse pas faire seulement, autrement les pécheurs, en péchant, feraient tout ce qu'ils voudraient; la puissance de Dieu les tient tellement en bride qu'ils ne peuvent ni avancer, ni reculer qu'autant que Dieu veut lâcher ou serrer la main (8). Les pécheurs endurcis ne font ni au dehors, ni au dedans, tout ce qu'ils voudraient, d'où saint Augustin et saint Thomas infèrent que Dieu pousse, incline les volontés déjà mauvaises à un mal plutôt qu'à un autre (9). Il fait ce qu'il veut des volontés et des cœurs rebelles (10). M. Simon nous veut faire accroire que saint Augustin, en enseignant cette doctrine, favorise les protestants : il ne sait pas ou ne veut pas savoir que Luther, Calvin, Bèze et Wiclef, niaient le libre arbitre et mettaient dans l'homme une nécessité qui ne peut avoir que Dieu pour auteur, tandis que saint Augustin a établi partout que Dieu n'a pas fait, ni n'a pu faire les volontés mauvaises (11), pas plus qu'il n'a fait les ténèbres en créant la lumière (12). Saint Augustin n'a rien dit que tout le monde n'ait dit dans le fond, et il n'y a rien dans sa doctrine qui favorise les protestants (13).

« Quelle merveille, conclut Bossuet, que celui qui fait ce qu'il veut des volontés déréglées qu'il n'a pas faites, fasse ce qu'il veut de la bonne volonté dont il est l'auteur! S'il est tout-puissant sur les méchants, dont il ne meut les cœurs qu'indirectement et pour ainsi dire qu'à demi, quelle mer-

(1) Chap. II. — (2) Chap. III. — (3) Chap. IV. — (4) Chap. V. — (5) Chap. VI. — (6) Chap. VII. — (7) Chap. VIII et IX. — (8) Chap. X et XI. — (9) Chap. XII. — (10) Chap. XIII. — (11) Chap. XIV. — (12) Chap. XV. — (13) Chap. XVI.

veille qu'il puisse tout sur les cœurs où sa grâce développe toute sa vertu et agit avec une pleine liberté! (1) ». L'efficacité de la grâce est confirmée encore par une doctrine de tous les Pères et de tous les spirituels anciens et nouveaux, de saint Jean de Damas en particulier sur les péchés où Dieu laisse tomber les justes pour les humilier (2) : « Ainsi il a voulu permettre le péché de saint Pierre, d'où les Pères grecs et Origène tirent cette conséquence que cette permission avait pour but de le punir et de le guérir de son orgueil (3) et que, s'il est tombé, c'est par suite de la soustraction de la grâce efficace (4). Origène nous enseigne la même vérité à propos de David (5). Saint Chrysostome a parlé dans le même sens dans un passage sur saint Matthieu (6) et dans un passage sur saint Jean (7). Cent passages de saint Augustin sur la permission de la chute de saint Pierre font voir qu'il l'a regardée des mêmes yeux qu'Origène et saint Chrysostome, auxquels il faut ajouter saint Grégoire le Grand, qui dit que « Dieu voulait que celui qui devait être le pasteur de l'Église, apprît par sa propre faute combien il fallait avoir de compassion de celle des autres » (8).

Le *livre douzième* met en lumière *la tradition constante de la doctrine de saint Augustin sur la prédestination.*

Après avoir démontré que ce Père n'a rien dit sur l'efficace de la grâce et sur la permission du péché qui ne soit constant ou par les prières de l'Église ou par d'autres preuves également incontestables et reçues des Grecs comme des Latins, quoique peut-être expliqué plus nettement par les derniers, « depuis que le grand oracle de l'Église latine a développé une si profonde matière », Bossuet veut faire voir que toute la doctrine de saint Augustin sur la prédestination et sur la grâce est aussi comprise dans les prières et dans les vérités qu'elles contiennent (9).

Il déduit d'abord par ordre douze propositions, les unes démontrées par ce qui précède, les autres qui en sont une

(1) Chap. XVII. — (2) Chap. XIX. — (3) Chap. XX. — (4) Chap. XXI. — (5) Chap. XXII. — (6) Chap. XXIII-XXIV. — (7) Chap. XXV. — (8) Chap. XXVII. — (9) Chap. I.

suite : nul cœur humain ne résiste à Dieu, quand il veut inspirer le bien et empêcher le mal; la grâce qu'on lui demande n'est pas une grâce extraordinaire, mais ordinaire et commune à tous les états et à tous les saints (1); aucun chrétien ne fait rien pour son salut sans cette grâce (2); la grâce qui donne le commencement et qui opère la conversion est purement gratuite (3); la prière qui nous obtient la grâce de la conversion est elle-même donnée par cette grâce, qui persuade et fléchit le cœur (4); « le grand don de persévérance » est le plus efficace de tous (5); quoiqu'il puisse être, en quelque façon, mérité par les justes, il n'en est pas moins gratuit (6); les prières ecclésiastiques induisent du côté de Dieu, en faveur de ceux qui font le bien et qui persévèrent, une préférence gratuite dans la distribution de ses grâces, dont il ne faut point demander de raison (7), comme on le voit par l'Oraison dominicale : « Ne permettez pas que nous succombions (8) », paroles qui font dire excellemment à saint Augustin que Dieu nous pouvait accorder la grâce de faire de bonnes œuvres sans nous obliger à les demander (9).

Toute la doctrine de ce Père sur la prédestination est enfermée dans la doctrine précédente : pour l'établir, il ne faut que ce seul principe rapporté à cette occasion par saint Augustin, que tout ce que Dieu donne, il a résolu de toute éternité de le donner; et comme dans la distribution temporelle de la grâce, les prières de l'Église nous ont fait voir une préférence gratuite pour tous les saints, cette préférence est prévue, voulue, ordonnée de toute éternité, et cela même, dit saint Augustin, c'est la prédestination, c'est-à-dire la préparation de la grâce, qui ne diffère de la prédestination que comme l'effet de la cause (10). La prescience qu'il faut reconnaître dans la prédestination, c'est, d'après saint Augustin, une prescience par laquelle Dieu prévoit ce qu'il devait faire (11). Cette doctrine sur la prédestination, exposée et défendue dans les livres *De la*

(1) Chap. II. — (2) Chap. III. — (3) Chap. V. — (4) Chap. VI. — (5) Chap. VII. — (6) Chap. VIII. — (7) Chap. IX. — (8) Chap. X. — (9) Chap. XI. — (10) Chap. XIII. — (11) Chap. XIX.

prédestination des saints et *Du don de la persévérance*, appartient à la foi, selon saint Augustin et le cardinal Bellarmin (1). Il ne s'agit pas ici de la prédestination à la gloire, dont on dispute dans les écoles et dont saint Augustin ne parle pas (2), quand il établit dans son *Épître à Vital* douze sentences qui renferment tout le fondement de la prédestination gratuite et qui appartiennent à la foi catholique (3). Ceux à qui Dieu ne donne pas ces grâces singulières, menant infailliblement à la foi ou même au salut et à la persévérance finale, n'ont point à se plaindre; car, dit saint Augustin, le Père de famille ne les doit à personne (4) : loin de désespérer les fidèles, ou même de les troubler, la doctrine de saint Augustin est le soutien de la foi et la plus solide consolation des âmes pieuses. Saint Cyprien et saint Augustin nous disent qu'il faut tout donner à Dieu, non pour éteindre la libre coopération du franc arbitre, mais pour nous montrer qu'elle est comprise dans la coopération de la grâce : « Nous voulons; mais Dieu fait en nous le vouloir; nous agissons; mais Dieu fait en nous notre action, selon son bon plaisir... C'est là de toutes les consolations que les enfants de Dieu peuvent recevoir la plus solide et la plus touchante, de n'avoir à glorifier que Dieu seul dans l'ouvrage de leur salut; et il ne faut pas appréhender que la prédication de cette doctrine mette les hommes au désespoir : « Quoi! faut-il craindre, dit saint Augustin, que l'homme désespère de lui-même et de son salut, quand on lui montre à mettre en Dieu son espérance, et qu'il cesse d'en désespérer, quand on lui dira, superbe et malheureux qu'il est, qu'il n'a qu'à espérer en lui-même! » Ce serait le comble de l'aveuglement et de l'orgueil (5). M. Simon, qui est l'ennemi de la prédestination, se déclare avec acharnement contre celle de Jésus-Christ; mais il faut lui dire avec saint Augustin que le modèle le plus éclatant de la prédestination et de la grâce est le Sauveur même (6).

(1) Chap. XV. — (2) Chap. XVI. — (3) Chap. XVII. — (4) Chap. XVIII. — (5) Chap. XIX. (6) Chap. XX.

Pour confirmer ce qu'il a dit touchant l'esprit d'oraison qui paraît dans les prières de l'Église, Bossuet rapporte celles des quarante martyrs, dont parle saint Basile (1), celles de plusieurs autres martyrs (2), celle de saint Éphrem le Syrien (3), celle de Barlaam et de Josaphat, d'après saint Jean de Damas (4), celle des hymnes de Synésius, évêque de Cyrène (5), celle de l'hymne de saint Clément d'Alexandrie, dont la doctrine est en tout conforme à celle de saint Augustin (6); celle d'Origène, qui pense aussi comme l'évêque d'Hippone que la grâce est efficace (7), qu'elle est invincible (8), que Dieu tient en bride les persécuteurs pour les empêcher de faire le mal qu'ils voudraient (9), que le libre arbitre de l'homme ne peut résister à la grâce de Dieu (10), qui est non seulement efficace, mais encore prévenante (11).

Les mêmes vérités ressortent d'une prière de saint Grégoire de Nazianze, rapportée par saint Augustin, qui a vu dans tous les anciens docteurs, saint Cyprien, saint Ambroise, Clément Alexandrin, la doctrine de la prévention efficace et toute-puissante de la Grâce, de sorte que la prescience qu'ils ont établie, loin de répugner à la théorie augustinienne de la prédestination y est parfaitement conforme (12). Que si l'on objecte « qu'il faut coopérer par libre arbitre avec cette grâce, et que, comme libres, nous devons être sauvés de nous-mêmes », saint Augustin répète cent fois que « dans les touches les plus efficaces de la grâce », c'est à notre propre volonté à consentir ou à ne consentir pas (13) ». Qu'on ne dise pas non plus avec saint Clément d'Alexandrie que Dieu donne la grâce à ceux « qu'il en trouve dignes », ce qui semble signifier qu'elle est prévenue par les mérites des hommes : saint Augustin répond que Dieu donne la vie éternelle à ceux qui en sont dignes; mais qui les en fait dignes? La grâce (14). Voilà pourquoi ce Père a condamné la proposition de Pélage, qui disait « qu'on pouvait se ren-

(1) Chap. XXI. — (2) Chap. XXII. — (3) Chap. XXIII. — (4) Chap. XXIV. — (5) Chap. XXV. (6) Chap. XXVI. — (7) Chap. XXVII. — (8) Chap. XXVIII. — (9) Chap. XXIX. — (10) Chap. XXX. — (11) Chap. XXXI. — (12) Chap. XXXIV. — (13) Chap. XXXV. — (14) Chap. XXXVI.

dre digne de toutes les grâces » (1). On prévient Dieu par rapport à certaines grâces; mais pour d'autres on est prévenu par lui, comme l'enseignent saint Clément d'Alexandrie et les prières de l'Église. Saint Augustin, en répondant ainsi aux passages des Pères qu'on lui objectait, conciliait leurs sentiments avec les siens, qui étaient ceux de l'Église et faisait voir que la prédestination était enseignée par saint Cyprien, par saint Ambroise, par saint Grégoire de Nazianze, par tous les Pères « de l'Orient et de l'Occident. »

Le *livre treizième*, que Bossuet composa dix ans après les autres, 1703-1704, traite *de ce principe de saint Augustin : la grâce n'est pas donnée selon les mérites*. C'est de beaucoup le plus long, le plus important de tout l'ouvrage, et on comprend que les Jansénistes, dont il condamne la doctrine, n'aient pas voulu le publier en 1743.

Bossuet y déclare dès le début que, pour entendre à fond la doctrine de saint Augustin, qui est en ce point celle de toute l'Église, il en faut venir au principe fondamental d'où dérive et où aboutit toute la doctrine de ce Père, qui est que « la grâce n'est pas donnée selon les mérites, *gratiam Dei non secundum merita nostra dari.* ». Cette doctrine, soutenue par les docteurs les plus éminents de l'École, a été obscurcie dans les trois derniers siècles par le principe que « Dieu ne dénie point la grâce à celui qui fait ce qu'il peut », qu'on entendait, non pas de celui qui fait ce qu'il peut par la grâce, mais de celui qui fait ce qu'il peut même par la nature : on imaginait avec Durand de Saint-Portien une certaine proportion de congruité ou de *convenance* entre la nature et la grâce. Molina a soutenu que Dieu est prêt à aider les forces naturelles et que « le libre arbitre peut, avec le concours général de Dieu, produire un consentement à la foi selon la seule substance de l'acte et purement naturel ». — Richard Simon a cru que la grâce de prédilection et de préférence, que l'École nomme *efficace* et que saint

(1) Chap. XXXVII.

Augustin a défendue contre les pélagiens et les semi-pélagiens, serait détruite par la volonté générale en Dieu et en Jésus-Christ de sauver tout le genre humain, qu'on trouve dans tous les Pères et qui semble incompatible avec la grâce de prédilection, inventée par saint Augustin. « J'oppose à cette doctrine téméraire, dit Bossuet, deux faits constants : l'un que l'École, loin d'opposer l'efficace de la grâce et la prédilection gratuite, avec laquelle elle est donnée, à la volonté générale de sauver les hommes, les concilie ensemble; l'autre, qu'elle concilie pareillement saint Augustin avec tous les autres Pères : de sorte qu'il n'y a rien de plus contraire à l'esprit de toute l'École que d'entreprendre de les commettre (1) ».

D'abord, toute l'École donne un démenti à M. Simon, quand il présente comme deux ennemis irréconciliables la grâce efficace et la volonté générale de sauver les hommes. Le cardinal Du Perron les concilie fort bien, comme les concilient les partisans des trois opinions sur l'efficacité de la grâce, la prémotion ou prédétermination physique des thomistes, la prédétermination morale de quelques-uns et la science conditionnelle des autres. En effet, la grâce de prédilection et la volonté générale de sauver les hommes n'ont rien d'incompatible ni pour les prédéterminants, comme Alvarez en qui l'on entend tous les autres thomistes, qu'il cite avec saint Thomas, leur commun maître; ni pour les partisans de la prédétermination morale, comme M. Isambert, « professeur fameux de nos jours dans la Sorbonne », et le Jésuite Henriquez; ni pour ceux qui « avec Suarez ne reconnaissent aucun décret ni aucune action de Dieu sur le libre arbitre que dépendamment du consentement futur prévu sous condition par la science moyenne ou conditionnelle. Tous ceux qui ont lu les savants auteurs Jésuites, qui ont écrit sur cette matière, savent que c'est là bien constamment leur doctrine, et c'est en cela qu'ils mettent la *convenance*, la *proportion*, la *congruité* et la *contempération*

(1) Chap. I.

de la grâce qui, selon saint Augustin en tant d'endroits, en fait l'efficace : en sorte que, qui a la grâce avec cette contempération fait toujours le bien, et qui ne l'a pas, ce qui dépend absolument et uniquement de Dieu, ne le fait jamais... Cette doctrine est posée pour établir invinciblement la grâce de distinction et de préférence », que confirment Molina, Vasquez, Suarez, Grégoire de Valence, d'après lesquels « il n'y a et ne peut y avoir dans l'homme aucune raison pourquoi Dieu choisisse l'ordre de choses et les secours par où il connaît qu'un sera sauvé plutôt que les autres... Il est certain, non seulement par les passages de ces théologiens, qui ont préféré en cette matière la doctrine et l'autorité de saint Augustin à celle des autres Pères, mais encore par cinq cents autres sans exagérer, où ils présupposent, le fond de sa doctrine comme incontestable, que les disputes ne roulent pas sur la préférence gratuite que saint Augustin a établie pour les élus, mais sur des précisions qui ne touchent point au fond. D'ailleurs, un décret du général des Jésuites, le P. Aquaviva, en l'an 1584, sur le *choix des opinions*, donne la doctrine de saint Augustin comme reçue non seulement par l'École, mais par tous les Pères de l'Église, saint Prosper, saint Fulgence et les autres, et par les papes Zozime, Sixte, Célestin, Léon, Gélase. De plus, saint Thomas, recommandé par les Papes, reconnu comme docteur propre et particulier de la Compagnie, n'est autre chose que saint Augustin réduit à la méthode scolastique. Enfin, Scot est peut-être plus déclaré que saint Thomas même pour la doctrine de la prédestination à la gloire indépendamment des mérites, et son école se pique d'être aussi affectionnée que celle de saint Thomas à la doctrine de saint Augustin. Volonté générale de sauver les hommes et prédestination gratuite et efficace sont donc si peu incompatibles qu'on travaille à les concilier autant dans le système de la grâce déterminante, soit physiquement, soit moralement, que dans celui de la science moyenne (1).

(1) Chap. II.

Bossuet en vient alors à la seconde supposition de Richard Simon, qui distingue saint Augustin des autres Pères, comme s'il avait nié la grâce générale. — Les Pères qui ont précédé saint Augustin ont reconnu en Dieu et en Jésus-Christ la volonté générale de sauver les hommes : c'est ce qui ressort de maints passages de saint Chrysostome, en qui l'on entend tous les Grecs qui sont venus après lui et qui le suivent; de saint Ambroise, qui en ce point ne cède rien aux Grecs; de saint Cyprien, de saint Jérôme, de tous les Pères (1). — Saint Augustin et ses disciples n'ont pas changé ces traditions, ne se sont pas éloignés de ces sentiments sur la rédemption et la grâce universelle : autrement, saint Léon n'aurait pas été l'un des plus zélés défenseurs de la doctrine augustinienne, et ce grand Pape, ou un saint docteur de son temps, n'aurait pas écrit le livre *de la Vocation des Gentils*, un des plus beaux sans contestation que l'antiquité ait produits contre les pélagiens et les semi-pélagiens, et où l'on voit établis une grâce et un secours général pour tous les hommes, même pour ceux qui n'ont jamais entendu parler de l'Évangile et pour les enfants qui meurent sans baptême. Saint Prosper d'Aquitaine, le chef des défenseurs de saint Augustin, enseigne clairement la même doctrine qu'il a prise à son maître, ou plutôt à la tradition universelle de l'Église (2). C'est une calomnie d'attribuer à l'évêque d'Hippone la négation de la grâce générale et universelle; le P. Deschamps l'a prouvé par cent passages de ce Père, du *de Catechizandis rudibus*, du *de Spiritu et littera*, des *Rétractations*, des *Diverses questions à Simplicien*, des *Quatre-vingt-trois questions*, du *Libre Arbitre*, du traité *De la nature et de la grâce* (3). Si dans certains passages *De la Correction et de la grâce*, du *Manuel à Laurent*, saint Augustin semble restreindre la volonté générale de Dieu et de Jésus-Christ de sauver tous les hommes, c'est que selon ce Père ou plutôt tous les Pères et selon l'Écriture même, il y a en Dieu deux sortes de vo-

(1) Chap. III. (2) Chap. IV. (3) Chap. V.

lontés : l'absolue et la conditionnelle, par laquelle il veut telle chose, supposé que telle autre soit, par exemple sauver tous les hommes, pourvu qu'ils se conforment à sa volonté. C'est une doctrine perpétuelle de saint Augustin que la volonté de Dieu sauve toujours, lorsqu'elle est absolue, et qu'un des moyens que donne ce Père de montrer qu'elle s'accomplit infailliblement, c'est que, lorsqu'on l'empêche d'un côté, de l'autre on retombe toujours et inévitablement dans son empire (1). Le livre même *Contre Julien*, d'où l'on tire les interprétations restrictives de cette parole : « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés », contient un passage très explicite où saint Augustin affirme que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes sans exception. C'est si fort le sentiment de saint Augustin qu'il a été constamment suivi par ses plus zélés disciples, saint Prosper, Césaire d'Arles, « un des plus grands défenseurs de la doctrine de la grâce » saint Thomas et Scot, son antagoniste (2). Saint Augustin a reconnu en Dieu et en Jésus-Christ des volontés générales et conditionnelles, qui manquent d'avoir leur effet par le défaut de notre libre arbitre. La suite de ce principe l'oblige à reconnaître des grâces qui sont inutiles par notre faute ; ce qu'il y a de plus démonstratif pour établir de telles grâces, c'est ce principe de saint Augustin « canonisé » par le concile de Trente : « Dieu n'abandonne pas ceux qu'une fois il a justifiés par sa grâce, s'il n'en est le premier abandonné. » Voilà la doctrine perpétuelle de saint Augustin jusqu'à la fin de sa vie, en particulier dans le livre *de la Correction et de la grâce*, qui est celui, où, selon lui-même, il a le mieux exprimé la manière toute-puissante dont Dieu donne la persévérance (3). — Cela veut-il dire que les justes qui tombent sont désormais privés de tout secours pour se relever ? C'était l'objection que lui faisaient les Marseillais et « où il a ramassé tout le venin de ses adversaires » dans le livre écrit à la fin de sa vie, *du Don de la persévérance*. Il répond : « Si vous êtes réprou-

(1) Chap. VI. — (2) Chap. VII. — (3) Chap. VIII.

vés, vous cesserez d'obéir. » Il ôte partout, avec une précaution manifeste, la soustraction des forces. Par ce moyen, il rejette l'endroit de l'objection où il est porté qu'elles sont *ôtées* aux justes qui tombent, et tout ce qu'il en avoue, c'est qu'à la fin ils cesseront de persévérer, sans que les forces d'obéir à Dieu leur soient soustraites (1).

D'après saint Augustin et saint Prosper, les justes peuvent persévérer, s'ils le veulent; il ne tient qu'à eux de persévérer. La même vérité paraît au concile d'Orange, qui a établi la doctrine de la grâce efficace en plusieurs chapitres tirés de saint Augustin (2). — Mais ici s'élève encore une difficulté : pourquoi Dieu donne-t-il des grâces inutiles? « Que ceux-là le cherchent qui croient pouvoir pénétrer dans le fond de ses conseils... Demandez donc à saint Augustin, répond Bossuet, pourquoi Dieu a donné aux justes ces forces qui ne devaient jamais être déployées et ce pouvoir que personne ne devait jamais mettre en usage; en résolvant cette question, je résoudrai celle que vous me proposez; et si l'une est indissoluble, je ne rougirai pas d'avouer qu'il en est de même de l'autre. Acquiesçons donc tous ensemble à la vérité de la foi, encore que nous puissions en pénétrer le fond. » Saint Augustin dit clairement dans le livre *de l'Esprit et de la lettre* que l'homme peut vivre « sans péché, si, aidé du secours divin, sa volonté n'y manque pas ». Mais il y a deux vices qui empêchent la volonté d'être toujours droite : l'ignorance et la faiblesse, dont le remède appartient à la grâce. La comparaison du *Livre à Simplicien* composé longtemps avant Pélage, avec le traité *du Don de la persévérance*, écrit à la fin de sa vie, montre que ce docteur avait parlé de la grâce avant le Pélagianisme aussi correctement qu'après. Il ne s'agit pas, après cela, d'expliquer ces convenances, ces proportions, ou, comme parle l'École, ces congruités de saint Augustin, qui peuvent tout sur les cœurs (3). Mais ce Père a nettement marqué, dans son livre *de Gratia Christi*, qu'il envoyait exprès en Orient

(1) Chap. IV. — (2) Chap. IX. — (3) Chap. X.

pour y dissiper les équivoques des Pélagiens, que la grâce qu'ils attaquaient avec le plus d'obstination et d'ingratitude, c'est la grâce singulière et de préférence, qui convertit les cœurs, qui les fait persévérer dans le bien, qui même forme en eux les bonnes prières, par lesquelles Dieu fait croire et de plus aimer ce qu'on croit. « Il faudrait transcrire tout le livre, si l'on voulait rapporter tous les passages où saint Augustin explique que la grâce dont il demande la confession aux Pélagiens est celle qui donne tout ensemble par un effet infaillible et le savoir et le vouloir et le faire » ; c'est la doctrine des conciles de Carthage, où ce grand homme était présent, et de Milève, en 416 ap. J.-C, et d'Orange en 418. « Cet esprit dure encore et durera éternellement dans l'Église ». Le concile de Trente n'a pas eu précisément à établir l'efficace de la grâce, puisque Luther et les autres qu'il condamnait l'outraient, en niant la coopération du libre arbitre, plutôt qu'ils ne la niaient. Et toutefois ce qu'il en a dit, quoiqu'en passant, est conforme à la doctrine de saint Augustin : l'efficace de la grâce paraît principalement en trois effets : dans la conversion à la justice, dans l'accroissement de la justice et dans la persévérance qui nous y fait demeurer jusqu'à la fin. « Les conciles n'ont rien défini sur la prédestination gratuite; mais saint Augustin montre partout qu'elle convient avec cette grâce de préférence, que Dieu qui prévoit, ordonne toutes ses œuvres de toute éternité, n'a pu manquer de prévoir, d'ordonner et de préparer, c'est-à-dire de prédestiner avant tous les temps (1). — Peut-on dire que la grâce qui donne l'effet est nécessaire à persévérer dans le bien, ou même à le faire et qu'on ne peut rien sans elle? Oui, Vasquez l'a démontré par saint Innocent, par saint Célestin, par saint Augustin, qui l'affirme en maints passages de ses livres. « Il n'est donc pas permis de disputer, ni de la grâce, qui donne le pouvoir sans l'acte, ni de la grâce qui donne l'acte avec le pouvoir; non de la première, qui donne le pouvoir sans l'acte, puis-

(1) Chap. XI.

que c'est celle qu'ont tous les justes qui tombent; non de la seconde qui donne l'acte avec le pouvoir, car c'est elle qu'ont les justes qui demeurent. Avec celle qui donne le pouvoir on pourrait faire; avec celle qui donne l'acte on pourrait ne faire pas. Il ne faut point chicaner sur ces pouvoirs donnés de Dieu, mais croire fermement que, lorsqu'il veut donner le pouvoir, on l'a sans douter, comme lorsqu'il veut donner l'acte, on l'a aussi. Car on a tout ce qu'il veut donner, comme il veut et au degré qu'il veut (1) ».

Après cette pointe contre le Jansénisme, Bossuet résume la doctrine de saint Augustin et des conciles (2) : 1° tous les justes ont, par la grâce de Dieu, le pouvoir de demeurer dans la justice, s'ils le veulent; 2° ceux qui demeurent actuellement dans la justice, et surtout ceux qui y demeurent jusqu'à la fin de leur vie, ont reçu de Dieu une grâce particulière qui les y fait demeurer actuellement; 3° les fidèles ont besoin de cette grâce qui donne l'acte, parce que c'est celle qui sauve seule et qu'il faut que tous les fidèles la demandent; 4° elle est nécessaire pour ne point tomber, et sans elle on n'est pas capable de persévérer dans la justice; 5° sans cette grâce qui donne l'acte et l'effet, on ne peut croire; 6° si on ne peut pas venir à Jésus-Christ, c'est qu'on ne le veut pas, ou qu'on ne le veut pas assez fortement; 7° la grâce qui donne le faire n'est pas nécessaire de la nécessité *antécédente* qui ôte le libre arbitre, mais de cette nécessité qu'on appelle de conséquent, telle qu'est celle-ci : celui qui parle, tant qu'il parle, il ne se peut pas qu'il ne parle; celui qui veut librement, tant qu'il veut librement, il ne se peut pas qu'il ne veuille librement. Après avoir montré que d'un passage de l'*Épître à Vital* on ne peut pas conclure que saint Augustin est opposé à l'universalité de la grâce, le grand évêque de Meaux termine par ces belles paroles : « Concluons donc qu'il est de la foi que la grâce chrétienne, la grâce du Dieu Rédempteur, n'est pas donnée à tous les hommes à la manière de la

(1) Chap. XII. — (2) Chap. XIII.

grâce du Dieu Créateur, qui était celle que reconnaissaient les pélagiens : ce qui même serait certain, quand il serait vrai que Dieu touche tous les cœurs des hommes, pour les appeler de loin ou de près à sa connaissance, parce qu'il demeurerait toujours pour indubitable que cette grâce n'est pas commune, uniforme, perpétuelle comme la nature, puisqu'on la reçoit, qu'on la perd, qu'on la recouvre, que Dieu la répand à certains moment et la retire dans d'autres par de secrets jugements. Tout au contraire de la nature, qu'il donne sans choix à tous les hommes et qu'il conserve même à ceux qu'il abandonne, selon quelques-uns, de tous les secours, et, selon d'autres, du moins des grands secours de la grâce, ne cessant de leur inspirer, comme dit saint Paul, dans leur plus grand abandonnement le mouvement et la vie, et de faire subsister en eux le fond même de la raison et du libre arbitre. »

Quand on a parcouru et médité les pages de la *Défense de la Tradition et des saints Pères,* comment ne pas admirer l'immense érudition du grand évêque, pour lequel la patrologie n'a pas de secret et qui cite avec une abondance incomparable et une merveilleuse sûreté de mémoire tous les Pères des Églises occidentales, Églises d'Afrique, d'Espagne, d'Italie, des Gaules et d'Angleterre, et tous les Pères des Églises Orientales, Églises d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche, de Constantinople? On n'a pas de peine à comprendre pourquoi un de ses contemporains, ravi de la science étonnante de Bossuet, lui écrivait un jour : « Vos ouvrages sont une encyclopédie de tous les saints Pères (1). »

Comment aussi ne pas admirer dans la *Défense de la Tradition et des saints Pères* une magnifique apologie « de l'aigle des Pères », du « docteur des docteurs », de « ce maître si maître », qui fut « la lumière de tout l'Occident, le plus solide théologien de l'Église », « l'oracle du monde catholique », et après lequel Bossuet est si heureux de marcher, en disant : « Je parle après saint Augustin, qui

(1) *Lettre* du P. Campioni à Bossuet, 8 septembre 1698.

lui-même parle après saint Paul. » Certes, notre grand évêque devait beaucoup à ce génie pénétrant, hardi, sublime, dont les paroles et la doctrine faisaient le fond constant et la substance même de toutes ses œuvres oratoires, ascétiques, philosophiques, théologiques et polémiques. Mais avec quelle loyale et généreuse ardeur, avec quelle conviction puissante et communicative ne s'acquitte-t-il pas de la dette de sa reconnaissance, qui honore autant celui qui la témoigne que celui auquel elle est témoignée? Nourri de la pure moëlle du lion, Bossuet montre qu'il est de la même race que l'illustre évêque d'Hippone, et qu'avec un génie de la même trempe, il sait rendre, lui aussi, des oracles dignes d'un « Père de l'Église », écouté de la France et de l'univers catholique.

Comment enfin ne pas regretter avec M. Brunetière (1), qu'un livre étonnant comme la *Défense de la Tradition et des saints Pères* soit si peu connu, non seulement du public, mais même des théologiens et des vrais admirateurs de Bossuet? Des aperçus sublimes sur le plus redoutable des mystères de la foi, des envolées superbes vers les régions inaccessibles de l'infini, des clartés souveraines répandues de haut sur des matières aussi obscures que profondes, et avec cela, une langue précise et vigoureuse que, seul, Bossuet a su parler; une éloquence tantôt vive et entraînante, comme le chant du clairon qui sonne la charge, dans une lutte où « il y va de tout pour la religion », tantôt large et abondante comme les eaux « d'un fleuve majestueux et bienfaisant »; une ironie toute cornélienne et à la Nicomède contre la malignité d'une critique téméraire et chicaneuse (2), et parfois une indignation à la Pascal contre « cet amas d'impiétés », cet insolent libertinage, cette « indifférence des religions », qui sont la folie du siècle « et qui s'étalent dans les *Critiques* de Richard Simon, enfin con-

(1) *Etudes critiques*, t. V. p. 107.

(2) « Chicanez, Monsieur Simon, tant qu'il vous plaira. Ni vous, ni les Pélagiens ne pouvez plus reculer: laissez à part pour un moment les noms de Theodoret, de Photius:... traduisez comme vous voudrez le passage de saint Paul, etc. (Liv. VII, c. XX.)

tre la prétention outrecuidante de « subtils grammairiens », qui croient que « tout consiste à savoir beaucoup de grec » : voilà ce que nous offre un ouvrage simple et profond, érudit et ingénieux, persuasif et puissant, tel que le génie d'un Bossuet avait le privilège unique d'en faire pour la gloire de son siècle et de l'Église catholique.

Et dire que la *Défense* est une œuvre incomplète, inachevée, interrompue par la mort, qui vint glacer trop tôt la main du grand apologiste de la grâce prévenante, de la prédestination divine, de ces mystères insondables sur lesquels il promène son regard d'aigle avec une sorte d'héroïsme! Tantôt il « se porte impétueusement au plus épais des saintes obscurités », comme un soldat courageux qui se lance dans la mêlée, et il semble s'écrier comme autrefois : « O largeur : ô profondeur! ô longueur sans bornes et inaccessible hauteur!... Entrons dans cet abîme de gloire et de majesté! Jetons-nous avec confiance sur cet Océan! » Tantôt il s'arrête « ébloui, contraint de baisser la vue et de dire avec l'Apôtre : « O homme! qui êtes-vous pour répondre à Dieu? » C'est-à-dire sans difficulté, qui êtes-vous pour l'interroger et lui demander raison de ce qu'il fait (1), et, comme porte l'original, pour disputer avec lui, ἀνταποκρινόμενος, et encore : « Qui lui a donné quelque chose le premier, pour en avoir la récompense? puisque tout est de lui, tout est par lui, tout est en lui, et qu'il n'y a qu'à lui rendre gloire dans tous les siècles de tout le bien qu'il fait en nous? IPSI GLORIA IN SAECULA (2)! »

(1) « Pourquoi, dit-il encore en traduisant saint Augustin (Liv. XIII, c. V), l'un est induit à la vérité et à la foi, et l'autre non? Je n'ai maintenant sur cela que ces deux choses à répondre : O profondeur des richesses!.. Y a-t-il en Dieu quelque iniquité? Celui à qui déplaira cette réponse, qu'il cherche de plus grands docteurs; mais qu'il craigne de trouver des présomptueux! »

(2) *Défense de la Tradition*, liv. XII, chap. IX.

CONCLUSION

Pendant plus de soixante ans, de 1642 à 1704, Bossuet vécut avec les Pères Grecs et Latins dans un commerce intime, de tous les jours, de toutes les heures, pour ainsi dire. A Navarre, à Metz, à Paris, au doyenné de saint Thomas du Louvre, à la cour, à Versailles, au Petit Concile, dans « l'allée des Philosophes », à Meaux, à Germigny, dans ses promenades, dans ses voyages, partout l'élève de Nicolas Cornet, l'archidiacre de Metz, le prédicateur ordinaire du roi, le précepteur du Dauphin, l'évêque de Meaux se fit une vraie joie d'étudier et de méditer les « saints docteurs », qu'il aimait avec passion.

Il y trouvait la « première sève du christianisme (1) »; il y suçait « la substance des anciennes traditions (2) »; il s'y nourrissait de ce froment des élus, de cette pure et fine fleur de la religion, » de cet esprit primitif que (les Pères) ont reçu de plus près et avec plus d'abondance de la source même » (3); il estimait que « souvent ce qui leur échappe et qui sort naturellement de leur plénitude est plus nourrissant que ce qui a été médité depuis (4) »; il était convaincu enfin que les choses mêmes qui paraissent « inutiles » chez les Pères, ou « moins accommodées à nos coutumes et aux erreurs que nous connaissons » produisent encore « un fruit infini dans ceux qui les étudient (5) ».

Ce « fruit infini », il a été le premier à le recueillir, et il ne semble pas qu'on trouve dans l'histoire ecclésiastique ou profane d'autre exemple d'un homme qui se soit appro-

(1) *Défense de la Tradition*, liv. IV, chap. XVIII.
(2) *Ibidem*. (3) *Ibid*. (4) *Ibid*. (5) *Ibid*.

prié, incorporé, tous les sentiments et toute la doctrine des anciens docteurs de l'Église au point de mériter de ses contemporains eux-mêmes, parlant « le langage de la postérité », le titre de « Père de l'Église (1) », de « notre Père grec (2) ».

S'il est vrai qu'il faille « définir les hommes par ce qui domine en eux », comme l'écrivait un jour Bossuet (3), ne peut-on pas le définir lui-même « l'homme de la Tradition et des saints Pères » aussi bien que de la Bible ? C'est là le trait le plus marqué de la physionomie de ce grand prélat, auquel « l'unité d'inspiration et de pensée » (4) donne tant de majesté calme et sereine.

La *Table des Textes* qu'on trouve dans les *Œuvres* de Bossuet relève plus de dix citations (5) de ce verset, de cette maxime du livre des *Proverbes :* « N'outrepassez pas, — et Bossuet dit encore d'après l'hébreu, ne remuez pas, ne renversez pas (6) — les anciennes bornes posées par vos pères : *Ne transgrediaris terminos antiquos, quos posuerunt patres tui* (7). » Le texte de saint Paul aux Thessaloniciens : « *Tenete traditiones, quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram :* Gardez les traditions que vous avez apprises soit par ma parole, soit par ma lettre (8) », est aussi invoqué cinq ou six fois par Bossuet, surtout contre les Protestants. On doit voir là ce que Pascal appelle « la pensée de derrière la tête », ou plutôt, tout l'esprit de notre grand évêque : « Hors de la tradition et des saints Pères, point de vérité ».

Il disait, en 1686, dans le *Catéchisme de Meaux,* article V à propos « *des moyens dont Dieu s'est servi pour nous ré-*

(1) *Discours de réception de La Bruyère à l'Académie*, le 15 juin 1693.

(2) C'est la qualification qu'on trouve dans une *Lettre* de Le Dieu à l'abbé Bossuet, 5 novembre 1696, et qui semble être le nom que l'abbé de Choisy, La Bruyère et les membres du Petit Concile donnaient à l'évêque de Meaux.

(3) *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, Chap. I, 11,

(4) L'abbé Lebarq, *Histoire critique de la préd. : Conclusion*, p. 359.

(5) P. de la Broise, *Bossuet et la Bible*, p. 377.

(6) Voir l'*Histoire des Variations*, où ce texte paraît à trois reprises, le *Premier Avertissement aux Protestants*, la *Lettre de l'Assemblée de* 1682, et la *Politique* où ces paroles sont reproduites quatre ou cinq fois, etc.

(7) Chap. XXII, v. 28.

(8) *Seconde Épître*, chap. II, v. 14.

véler la doctrine chrétienne, à savoir l'Écriture et la Tradition :

« Ne croyez-vous que ce qui est écrit? — Je crois aussi ce que les Apôtres ont enseigné de vive voix et ce qui a toujours été cru dans l'Église catholique.

« Comment appelez-vous cette doctrine? — Je l'appelle *parole de Dieu non écrite* ou Tradition.

« Que veut dire ce mot Tradition? — Doctrine donnée de main en main et toujours reçue dans l'Église. »

Ainsi, pour Bossuet, la Tradition, c'est « la parole de Dieu non écrite »; or, la parole de Dieu apparaissait au grand orateur, dès 1661, comme « un mystère et un mystère semblable à celui de l'Eucharistie; car le corps de Jésus-Christ n'est pas plus réellement dans le sacrement adorable que la vérité de Jésus-Christ est dans la parole de Dieu ». Qu'y a-t-il dès lors d'étonnant que Bossuet se soit nourri toute sa vie avec un religieux respect de cette « parole de Dieu non écrite », de cette Tradition qui s'incarnait à ses yeux dans les Pères apostoliques, saint Clément, saint Denys l'Aréopagite, Hermas, Pappias; dans les Pères apologétiques, saint Justin, Athénagoras, saint Irénée, Origène, Tertullien; dans les Pères de l'Église d'Orient, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Cyrille de Jérusalem, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome; dans les Pères de l'Église d'Occident, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Jérôme, saint Augustin, Salvien, saint Isidore de Séville; enfin dans les docteurs du moyen âge, depuis saint Anselme, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, jusqu'à Gerson, Suarez, en qui « parle toute l'école », et enfin l'aimable saint François de Sales.

« Il est incroyable combien Bossuet a avancé (1) » en étudiant les saints Pères, en faisant de leurs livres l'aliment de toutes ses facultés. — Son *intelligence* lumineuse et pénétrante y trouvait la vérité éternelle et immuable dont

(1) *Sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église.*

elle avait soif; elle y acquérait ce fonds sans cesse renouvelé de pensées grandes, larges, hardies, qu'il semait à profusion dans ses discours, ses ouvrages de polémique et jusque dans sa Correspondance; elle s'y habituait à prendre l'essor vers les régions sublimes que la théologie catholique ouvre à la pensée humaine; elle s'y familiarisait avec les horizons merveilleusement larges et étendus de l'Infini, d'où Bossuet laissait tomber de haut, comme du sein de Dieu, ses regards d'aigle, de prophète inspiré, sur l'homme et le monde, la vie et la mort, avec des oracles qui empruntent à l'éternité je ne sais quoi de son immuable sérénité et donnent à la parole « impérieuse et dominante » de l'évêque de Meaux l'accent « d'un être supérieur ». — Le *cœur* de Bossuet se formait aussi au contact des saints Pères. Il leur empruntait, à son insu, cet amour ardent de la vérité à laquelle il s'était voué dès sa jeunesse et dont il disait à la fin de sa vie, en écrivant à M. de Malezieu : « Mes écrits n'ont d'autre but que la manifestation de la vérité. » Il leur devait aussi ce zèle, cette charité apostolique, cette ardeur admirable pour le salut des âmes, qui lui faisait dire que « l'utilité des fidèles était la loi suprême » non seulement de la chaire, mais encore de toute la vie d'un prêtre, consacrée à Dieu et « aux enfants de Dieu ». Il apprenait à la même école cette piété suave, cette onction pénétrante, cet « amour de Jésus-Christ », cette spiritualité faite de bon sens et d'élans superbes vers le Dieu infiniment bon, qui excitaient l'admiration de sœur Cornuau, ravie de la « charité immense », de « l'humilité », de « toutes les héroïques vertus » d'un prélat, parvenu à un si haut degré de spiritualité et digne d'être appelé « le grand maître de la vie intérieure (1) ». Le cœur de Bossuet était, certes, bien digne de celui des saints Pères, ses modèles, quand il révélait en ces termes tous les nobles amours et toutes les divines affections qui le faisaient battre : « O Jésus-Christ! ô mon amour! ô Église! ô Jésus couronné des âmes! ô âmes, couronne auguste de Jésus-Christ! faut-il que

(1) *Lettre* au cardinal de Noailles, et *Avertissement* sur les *Lettres de Bossuet.*

vous vous perdiez! faut-il qu'aucune se perde (1)! » — La *volonté* et le *caractère* de Bossuet prenaient encore le pli le plus heureux dans son commerce avec les saints Pères, surtout avec saint François de Sales, « auquel il empruntait les règles de son administration épiscopale (2) », avec saint Bernard, « celui auquel il s'appliqua davantage par la conformité de la doctrine, dont il louait surtout l'onction et la piété », et qu'il aimait tant que « cet amour le fit aller exprès à la Trappe pour y passer le jour de sa fête » et valut en 1689 aux Bernardines du Pont-aux-Dames l'honneur de le voir célébrer pontificalement et « prononcer le panégyrique du saint (3) »; avec saint Jean Chrysostome, « le Démosthène chrétien, la lumière de l'Orient, le saint Augustin de l'Église grecque »; avec l'autre Augustin, l'Augustin de l'Église d'Afrique, « l'aigle des Pères », le « docteur universel », le « tenant de l'Église », auquel il s'était en quelque sorte identifié. Vivacité et douceur, droiture et sincérité, franchise admirable (4) et fermeté invincible, désintéressement complet et gravité inaltérable, charité exquise et autorité souveraine : voilà les qualités éminentes que Bossuet devait, après Dieu, aux saints Pères, et qui ont fait de lui « un des meilleurs hommes qui aient existé (5) ».

Comment donc M. Scherer a-t-il osé dire (6) : « Bossuet n'a pas de fond, ou, ce qui revient au même, le fond, chez lui, ne lui appartient pas. Il n'est ni un savant, ni un penseur, ni un moraliste. Il n'a jamais ce que nous appelons des vues, bien moins encore des hardiesses. Il manque d'invention, d'observation et d'esprit »? — De si étranges paradoxes se retournent contre celui qui se les permet, et la plus élémentaire connaissance des ouvrages du grand évê-

(1) *Lettre* IIe à une demoiselle de Metz.

(2) Voir la polémique contre le Quietisme.

(3) Le Dieu, *Mémoires*, t. I, p. 57.

(4) Pourquoi Michelet dit-il au tome XIV de son *Histoire de France*, c. IX : « Bossuet n'a pu lui-même s'abstenir des molles douceurs, des équivoques malsains, des notes à double entente? » — Certes, s'il est une qualité qu'on ne puisse pas refuser à Bossuet c'est la loyauté, la franchise, l'horreur des équivoques, des ambiguïtés et surtout des molles douceurs, si antipathiques à une nature active, énergique comme la sienne.

(5) Lanson, *Bossuet*, p. 60.

(6) *Etudes critiques de littérature*, t. VI, p. 260.

que de Meaux révèle en lui des vues profondes, une puissance merveilleuse de création et des trésors de science patrologique égaux, ou même supérieurs à ceux d'un Petau et d'un Mabillon. Il faut, avec Massillon, en 1711, dans l'*Oraison funèbre* de Mgr le Dauphin, saluer en Bossuet « l'ornement de l'épiscopat et dont le clergé de France se fera honneur dans tous les siècles; l'homme de tous les talents et de toutes les sciences; le docteur de toutes les Églises; la terreur de toutes les sectes: le Père du dix-septième siècle et à qui il n'a manqué que d'être né dans les premiers temps pour avoir été la lumière des conciles, l'âme des Pères assemblés, dicté des canons et présidé à Nicée et à Éphèse ».

Si les facultés puissantes de notre grand orateur se sont imprégnées de l'esprit, des sentiments, des habitudes excellentes des Pères qu'il étudiait nuit et jour, ses œuvres doivent encore plus à l'influence continuelle, profonde et pénétrante de tous ces beaux génies dont s'honore l'Église catholique.

L'étude des *Sermons*, des *Panégyriques*, des *Oraisons funèbres*, des 235 pièces oratoires qui nous restent de lui, montre que Bossuet a pris « ce qu'il y a de plus éminent (1) » dans ses auteurs favoris : — dans saint Augustin « toute la doctrine, les grandes et subtiles considérations, non pas tant des pensées et des passages à citer que l'art de traiter la théologie et la morale, et l'esprit le plus pur du christianisme » ; — dans saint Chrysostome, « l'exhortation, l'increpation, la vigueur, la manière de traiter les exemples de l'Écriture et d'en faire valoir tous les mots et toutes les circonstances (2) » ; — dans Tertullien, « beaucoup de sentences, c'est-à-dire *accuratius aut elegantius dictata* (3) » ; — dans saint Grégoire et la troisième partie du *Pastoral* de ce grand pape « une morale admirable » ; — dans saint Cyprien, « le divin art de manier les Écritures et de se donner de l'autorité en faisant parler Dieu sur tous les

(1) *Sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église.*
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*

sujets par de solides et sérieuses applications (1) » ; — dans saint Grégoire de Nazianze, « le théologien de l'Orient », « la connaissance des mystères » et l'art de « donner aux rois et aux princes des instructions convenables à leur état et à leur cour (2) » ; — dans « le grand saint Basile, l'ornement de l'Église orientale, le rempart de la foi catholique contre la perfidie arienne (3) »; dans Clément Alexandrin, dans saint Athanase, dont « le caractère est d'être grand partout (4) »; dans saint Grégoire de Nysse, dans Origène, tantôt le pathétique des sentiments, l'éclat et l'élévation des pensées, tantôt « les heureuses réflexions, la tendresse dans l'expression (5) »; — dans saint Léon, saint Fulgence, saint Prosper, saint Césaire d'Arles, la pure doctrine de saint Augustin (6) ; — dans saint Bernard, saint Thomas, Gerson, sainte Thérèse et saint François de Sales, les « principes de toute l'École », « l'onction et la piété (7) » qui viennent du cœur et qui vont au cœur. Jamais orateur chrétien ne fut aussi profondément pénétré que Bossuet de la doctrine des Pères et surtout de leur méthode oratoire. Il la suivit à Metz, en citant à profusion les textes des Pères latins, Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin, au point de surcharger son éloquence pleine, de fougue et d'élan. Il la perfectionna à Paris, où il se mit surtout à l'école des Grecs, saint Chrysostome, saint Bazile, saint Grégoire de Nazianze, qui lui apprirent les secrets de l'éloquence populaire, philosophique et morale, pathétique et pénétrante. Il la pratiqua encore plus admirablement à Meaux, où il perdit presque totalement l'habitude de citer les Pères et s'inspira seulement de leurs idées et de leur zèle admirable, dans les discours homilétiques des vingt années de son épiscopat, alors qu'avec un cœur tout apostolique, il appelait les fidèles : « Mes chers enfants, mes bien aimés. »

Tous les travaux d'*exégèse* de Bossuet, depuis l'*Explica-*

(1) *Écrit comp. pour le card. de Bouillon.*
(2) Le Dieu, *Mémoires*, t. I, p. 58.
(3) Bossuet, deuxième *Panégyrique* de *saint François de Paule.*
(4) *Défense de la Tradition et des saints Pères*, liv. IV, chap. XII.
(5) *Lettre* à Mme d'Albert, 30 septembre 1691.
(6) *Défense de la Tradition, passim.* — (7) *Mémoires* de Le Dieu, t. I, p. 57.

tion de l'Apocalypse, l'*Explication des Psaumes*, des *Livres Sapientiaux*, jusqu'au *de Excidio Babylonis*, aux *Méditations sur l'Évangile*, à l'*Explication de la prophétie d'Isaïe sur l'Enfantement de la Vierge*, sont uniquement inspirés par les saints Pères, commentateurs autorisés de la parole de Dieu, qu'ils avaient puisée à sa source même, avant que le cours des âges n'en altérât la pureté ou n'en laissât s'évaporer le parfum original et divin. « Quiconque veut devenir un habile théologien et un *solide interprète*, qu'il lise et relise les Pères », dit Bossuet dans la *Défense de la Tradition* (1) : il nous révéle ainsi le secret de toute son exégèse, pleine de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Chrysostome, d'Origène, comme aussi la raison profonde de son indignation éloquente contre les nouveautés hardies d'une critique trop moderne, contre Joseph Mède, Jurieu, Dumoulin, Iselin, Werensfels, et surtout contre Richard Simon, ennemi et téméraire censeur des saints Pères, dans son *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*.

Les œuvres *ascétiques* de Bossuet, si belles par leur éloquente simplicité, par leur mysticisme aussi pur qu'évangélique, ne doivent l'incomparable sûreté de principes qu'on admire dans les *Lettres de direction*, dans le *Traité de la Concupiscence*, les *Élévations sur les Mystères*, et les *Méditations sur l'Évangile*, qu'à l'habitude qu'avait Bossuet de s'en rapporter aux règles infaillibles de spiritualité qu'il trouvait dans saint Basile, saint Augustin, Cassien, saint Bernard, Gerson, sainte Thérèse et l'aimable évêque de Genève, saint François de Sales; c'est à eux qu'il revient toujours, pour approuver ce qu'ils ont approuvé et condamner impitoyablement ce qu'ils auraient condamné, s'ils l'avaient vû se produire en leur temps : spiritualité sèche et aride de Saint-Cyran et du jansénisme, spiritualité « raffinée » de l'amour pur, du Quiétisme et de Fénelon. Dès 1670, au chevet de la duchesse d'Orléans mourante, Bos-

(1) Livre IV; chap. XVIII.

suet avait admirablement montré tout ce qu'il y avait d'onction dans sa spiritualité inspirée des Pères. Tandis que le docteur Feuillet, chanoine de Saint-Cloud, celui-là même dont Boileau avait écrit :

> Et laissons à Feuillet réformer l'univers (1),

disait à la princesse, à haute voix, ces rudes paroles : « Humiliez-vous, Madame ; vous n'êtes qu'une misérable pécheresse, qu'un vaisseau de terre qui va tomber, et qui se cassera en pièces », M. de Condom, appelé en toute hâte par trois courriers, ne fut pas plus tôt arrivé que, d'après Feuillet lui-même, « il se prosterna contre terre et fit une prière qui le charma : il entremêlait des actes de foi, de confiance et d'amour », et Mme de La Fayette ajoute qu'il le fit « avec cette éloquence et cet esprit de religion qui paraissaient dans tous ses discours ». Sainte-Beuve s'écrie à ce sujet dans un beau mouvement d'âme de lecteur ému : « Prière de Bossuet prosterné à genoux au pied du lit de mort de Madame, épanchement naturel et prompt de ce grand cœur attendri, vous fûtes le trésor secret où il puisa ensuite les grandeurs touchantes de son Oraison funèbre, et ce que le monde admire n'est que l'écho retrouvé de ces accents qui jaillirent alors à la fois et se perdirent au sein de Dieu avec gémissement et plénitude (2). »

Bossuet *historien*, auteur du *Discours sur l'histoire universelle* doit à saint Augustin, à Salvien, à Orose, les principes généraux qu'il développe magistralement dans une œuvre originale, personnelle et toute de génie. — *Philosophe*, il a été élevé dans les principes de saint Thomas, de saint Augustin, d'Aristote, et tout en étant de son siècle et de son pays, il s'en tient aux grandes traditions de toute l'École, qu'il oppose fermement aux « nouveautés » de Descartes et surtout du P. Malebranche, par lesquelles un grand nombre de jeunes gens « se laissent flatter ». — *Politique*,

(1) Satire IX.
(2) *Causeries du Lundi*, VI : *Madame, duchesse d'Orléans, d'après les Mémoires de Cosnac*.

il emprunte ses principes « aux propres paroles de l'Écriture » et aux saints Pères, surtout à saint Augustin, dont il a tiré la conclusion de son œuvre doctrinale *ad usum Delphini*.

Ce qui fait la force invincible de Bossuet dans toutes ses *polémiques* contre les Protestants, contre les Jansénistes, contre les Casuistes et les laxistes, contre les apologistes du théâtre, contre les Quiétistes et contre les critiques et les philologues, « les subtils grammairiens », c'est que partout et toujours — dans l'*Histoire des Variations* comme dans l'*Exposition de la foi catholique*, dans les *Avertissements aux Protestants* comme dans les *Instructions pastorales sur les promesses de l'Église*, dans l'*Autorité des Jugements ecclésiastiques* comme dans les *Maximes et Réflexions sur la Comédie*, dans l'*Instruction sur les états d'oraison* comme dans les *Instructions sur la Version de Trévoux* et la *Défense de la Tradition et des saints Pères* — il peut dire et il dit à tous ses adversaires : « Pas de nouveautés en dehors de la tradition! *Nihil innovetur nisi quod traditum est.* Vous avez contre vous le consentement des Pères, c'est-à-dire toute l'Église catholique : vous êtes nécessairement dans l'erreur. Revenez-en aux Pères pour revenir à la vérité ». La science de la tradition est la vraie science ecclésiastique... *La tradition de l'Église et des saints Pères tient lieu de tout à ceux qui la savent, pour établir parfaitement le fond de la religion* (1) ». Aussi est-ce merveille de voir Bossuet opposer aux Protestants les Pères des trois premiers siècles, qui, d'après « les errants », n'avaient pas encore sacrifié à l'idolâtrie et aux erreurs de la Babylone moderne; opposer aux Jansénistes, au P. Caffaro, à Fénelon, à Richard Simon enfin, tout le faisceau indestructible des Pères de l'Orient et des Pères de l'Occident, dont les mille voix ne forment qu'une voix pour répéter à toute la terre le même *Credo* infaillible et immortel.

Cela veut-il dire que Bossuet manque d'originalité et que son génie se traîne, pour ainsi dire, à la remorque de ce-

(1) *Première Instruction sur la Version de Trévoux : Avis au lecteur.*

lui des saints Pères, et surtout de saint Augustin, son inspirateur constant? — Loin de nous une telle pensée! Bossuet n'est pas le traducteur banal et scrupuleux des œuvres dont il se nourrit : il les commente avec un art suprême qui n'appartient qu'à lui; il leur prête infiniment plus qu'il ne leur emprunte; d'une phrase presque inintelligible de Tertullien, il tire « ce cadavre,... ce je ne sais quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue ». Il sait éviter « les emportements, les exagérations de ce dur africain », les « erreurs » d'Origène, les « pointes, les subtilités, les abstractions » de son modèle favori, saint Augustin; la surabondance de saint Chrysostome et « sa diction trop simple, trop populaire (1) »; la « rhétorique » de saint Grégoire de Nazianze et de saint Ambroise; les antithèses forcées et peu naturelles de saint Cyprien. De telle sorte que, sans prendre leurs défauts, il nous fait admirer en lui « ce qu'il y a de plus éminent » dans chacun d'eux : la sublimité de saint Augustin, l'onction et l'éloquence de saint Chrysostome, « le Démosthène chrétien », et de saint Bernard, « l'oracle du douzième siècle »; la tendresse dans l'expression d'Origène, l'élévation de saint Athanase, la clarté profonde de saint Thomas et la grâce charmante de saint François de Sales. De toutes ces qualités réunies et fondues ensemble résulte un tout merveilleux, d'où s'échappe un fleuve d'érudition théologique, d'éloquence et de poésie lyrique, dont Villemain n'a pas craint de dire : « Un seul homme, même dans le dix-septième siècle, nous semblerait offrir l'idée de Pindare... Ce type héréditaire.... ce gardien de l'enthousiasme lyrique au dix-septième siècle, n'était pas un poète; c'était un prêtre, un orateur sacré, Bossuet,... le théologien profond, le prédicateur incomparable, dont la voix illustrait les grandes funérailles;... le plus grand lettré, comme le plus grand inspiré des siècles nouveaux de l'Église et le moderne le plus antique (2) ».

Bossuet paraît donc égal, supérieur même par la délica-

(1) *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon.*
(2) *Essai sur le génie de Pindare et sur la poésie lyrique*, 1859.

tesse et la sûreté du goût, la perfection de l'éloquence et la variété des dons du génie, à ses modèles et à ses rivaux : c'est un nouvel anneau d'or, ajouté, pour la gloire éternelle de la France, à cette longue chaîne des Pères et des docteurs de l'Église, formée par les Clément d'Alexandrie, les Origène, les Athanase, les Chrysostome, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Ambroise, les Jérôme, les Augustin, les Anselme, les Bernard, les Thomas d'Aquin, les Bonaventure, les Gerson et les François de Sales!

Bossuet, d'ailleurs, a magnifiquement payé les saints Pères de tout ce qu'ils lui ont donné : il les exalte à chaque page, parfois à chaque ligne de ses ouvrages principaux; il leur cède généreusement toute la gloire de développements dont il ne leur a emprunté que le germe, comme autrefois le divin Platon, dans ses *Dialogues*, faisait honneur à Socrate de ses idées et de son génie. — Un jour, en 1689, dans un *Panégyrique* de saint Augustin, qui malheureusement ne nous est pas parvenu (1), Bossuet renferma l'éloge de ce Père dans ces deux propositions : « Ce que la grâce a fait pour saint Augustin et ce que saint Augustin a fait pour la grâce (2) »; il se laissa tellement emporter par son zèle qu'en une heure et demie il ne put expliquer que la première proposition, et il fallut que son grand ouvrage, la *Défense de la Tradition et des saints Pères* (3), fût comme le développement de la seconde, en montrant « ce que ce grand docteur a fait pour la grâce (4) », ne peut-on pas résumer aussi tout ce travail sur Bossuet et les saints Pères en ces deux propositions : ce que les saints Pères ont fait pour Bossuet est étonnant; mais ce que Bossuet a fait pour les saints Pères n'est pas moins étonnant?

« Il n'avait rien tant à cœur, nous dit Le Dieu (5), que de publier » la *Défense de la Tradition et des saints Pères*, et de donner ainsi un dernier témoignage de respectueuse ad-

(1) Il fut prêché aux Bernardines de Notre-Dame de Meaux.
(2) *Mémoires* de Le Dieu, I, p. 56.
(3) *Ibidem.*
(4) C'est le titre du Livre IVe de la *Défense de la Tradition.*
(5) *Mémoires* de Le Dieu, t. I, p. 82-83.

miration à celui qui avait été, après Dieu, son maître par excellence.

Nous savons d'autre part (1) que Bossuet ressentit une joie profonde du bref du Pape contre le *Cas de conscience* et encore plus de celui que Sa Sainteté publia bientôt après contre le livre qui a pour titre : *Véritable tradition de l'Église sur la prédestination et la grâce*, etc., à Liège, 1702, non seulement à cause de la condamnation qu'il en contient, « mais bien plus parce que la doctrine de saint Augustin sur la prédestination et la grâce y est encore reconnue et canonisée, comme la doctrine même de l'Église romaine. C'est pourquoi il le nomma le *bref de saint Augustin*, tant il était zélé pour ce grand docteur ; et voilà les dernières pensées avec lesquelles il est mort. »

Ainsi la « dernière pensée », la dernière « joie » de Bossuet et une « joie indicible » a été de songer à l'apologie de saint Augustin, faite par le Pape, et à l'apologie de tous les Pères, faite par lui-même dans la *Défense de la Tradition*, où il reconnaissait « toute sa doctrine ».

Quelle éloquente leçon Bossuet ne donne-t-il pas ainsi au clergé français! Lui, « qu'on admire malgré soi », disait La Bruyère à l'Académie Française; lui, « qui accable par le grand nombre et l'éminence de ses talents » ; lui, « orateur, historien, théologien, philosophe, d'une rare érudition, d'une plus rare éloquence (2) » ; lui, à propos duquel on ne peut « nommer une vertu qui ne soit la sienne », il ne craint pas de nourrir sans cesse son merveilleux talent de la lecture et de l'étude de la Bible et des saints Pères! Et tant d'autres, qui n'ont point son génie, qui ne peuvent pas, comme l'aigle de Meaux, voler de leurs propres ailes et fixer en face le soleil de la vérité éternelle, négligent ces sources admirables de science, de piété, de vertu, que l'Église catholique ouvre à tous ses enfants dans les ouvrages de ces hommes de génie qui s'appellent les saints Pères.

On raconte que Victor Cousin, malade et mourant à Can-

(1) *Ibidem.*
(2) *Discours de réception*, in-18, 7e édit. 1886; Oudin.

nes, voyait souvent un bon curé de campagne à qui il aimait à dire : « Lisez, relisez les saints Pères : il y a des choses étonnantes, merveilleuses (1)!

Cet hommage d'un grand esprit a sans doute beaucoup de valeur. Mais combien de valeur n'a pas à nos yeux l'autorité de Bossuet, nous disant du haut de sa gloire et de son génie : « La tradition est la vraie science ecclésiastique... La tradition de l'Église et des saints Pères tient lieu de tout à ceux qui la savent pour établir parfaitement le fond de la religion... Quiconque veut devenir un habile théologien et un solide interprète, qu'il lise et relise les Pères! »

Ah! sans doute, leur étude n'a pas le secret merveilleux de faire un penseur, un écrivain, un orateur, un philosophe, « un habile théologien, un solide interprète », un Bossuet, du premier venu qui ouvrira de tous côtés son esprit et son cœur à l'influence bienfaisante des saints Pères. Le talent et le génie viennent de Dieu.

L'homme n'enseigne pas ce qu'inspire le ciel (2).

Mais il y a place dans l'Église et dans la république des lettres pour de bien beaux talents, inférieurs au génie de notre grand Bossuet; car il faut renoncer sans doute à l'espoir de l'égaler.

L'histoire n'a vu et ne verra probablement qu'une fois le magnifique spectacle d'une telle gradation dans le développement d'un vaste et prodigieux esprit, s'épanouissant avec les années par une sorte de végétation régulière et de croissance majestueuse; ayant ses périodes et ses saisons, donnant ses premières fleurs et ses premiers fruits dans les *Sermons* prêchés à Metz, étalant sa magnificence dans les *Sermons* de Paris et les grandes *Oraisons funèbres*, sa maturité dans l'*Histoire universelle*, la *Politique sacrée*, l'*Histoire des Variations;* plus tard enfin, par un dernier jet de sève puissante et créatrice, s'épanouissant au faîte, au sommet, dans les *Élévations sur les Mystères*, les *Médita-*

(1) Voir *Le Doute et ses Victimes*, par Mgr Baunard.
(2) Lamartine, *Nouvelles Méditations; le Poète mourant.*

tions sur l'Évangile et la *Défense de la Tradition et des saints Pères.*

L'histoire n'a vu et ne verra probablement qu'une fois un prêtre, un évêque devenir, sinon « l'Église catholique faite homme », ainsi que l'affirme quelque part M. Crouslé, du moins « la Tradition faite homme », la Tradition incarnée dans un nouveau « Père de l'Église », qui donne aux doctrines de ses devanciers l'incomparable vêtement de sa merveilleuse parole, et en qui l'on entend, comme il le disait lui-même, « l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient, l'Occident réunis ensemble ».

L'histoire n'a vu et ne verra probablement qu'une fois un tel prêtre, un tel évêque s'élever sans naissance, sans intrigue, sans ambition, par la seule force du génie et la seule autorité de la vertu, jusqu'à être l'oracle d'un siècle, où il domine et où il règne à côté du grand Roi : dans la chaire, où il triomphe et où il dépasse les Démosthène et les Chrysostome; près du trône, dont il forme l'héritier par une éducation « à laquelle toute la chrétienté a intérêt »; à la cour, où il sait être évêque, et « évêque des premiers temps »; au théâtre, qu'il condamne sévèrement pour en avoir compris et analysé toutes les séductions; dans les Assemblées du clergé, dont il modère ou dicte les résolutions; dans son diocèse, qu'il nourrit de la parole de Dieu, après l'avoir protégé contre les dragonnades; dans les plus humbles monastères de religieuses, où ses conférences d'« une beauté enchantée » font penser à un « autre Jérôme »; dans toute l'Europe protestante, où les hérétiques se convertissent par milliers à la lecture de ses « livres d'or »; à Rome enfin, où les papes Innocent XI, Innocent XII, Clément XI, rendent hommage « à ses vertus, à sa doctrine, à ses mérites »; où le P. Cloche, général des Dominicains, et le P. Campioni saluent en lui « la source de bonté la plus féconde », « le grand défenseur » de l'Église, et une « encyclopédie de tous les saints Pères ».

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages du dix-septième siècle cités ou mentionnés dans cette thèse.

David ANCILLON, *Mélange critique de littérature*, publié par son fils en 1698. Bâle.

Arnauld d'ANDILLY, *Traduction des Confessions de saint Augustin*, 1649-59-76.

Antoine ARNAULD, *Considération sur l'entreprise faite par M. Nicolas Cornet*, 1649.

— *Apologie des religieuses de Port-Royal*, 1664-65.

— *Mémoire sur le règlement des études dans les lettres humaines.*

— *Traduction des livres de saint Augustin : De la vraie religion; De la foi, de l'espérance, de la charité*, 1648-85; *De la Correction et de la grâce*, 1647; *Des mœurs de l'Église catholique*, 1657; *Des Sermons sur les psaumes*, 1683.

— *Réflexions sur un livre de Jurieu*, 1682.

— *Nécessité de la foi en Jésus-Christ*, 1701.

D'AUBIGNAC, *Pratique du théâtre*, 1657.

AUBERT DE VERSÉ, *Réponse (anonyme) au traité de M. l'évêque de Meaux*; 1683, in-12 de 296 pages.

Abbé DE BARCOS, *Exposition de la foi catholique touchant la grâce*, 1696.

BAYLE, *Nouvelles de la République des Lettres*, année 1696.

Abbé DE BELLEGARDE et LE ROY DE HAUTEFONTAINE, *Traduction de saint Basile.*

BASNAGE, *Histoire de la religion des églises réformées en France*, 2 vol. in-8, Rotterdam.

— *Traité des Préjugés faux et légitimes*, 1701.

BOSSUET, *Œuvres complètes*, édit. de Bar-le-Duc, 12 vol. in-4, et *Œuvres Oratoires* publiées par Lebarq, six vol. in-8°.

— *Mineure ordinaire* 1650.

— *La Bible du Concile.*

Bossuet, *Cartons de la Bibliothèque de Meaux* A, B, C, D, etc.
— *Cahiers de la collection Floquet.*
Boursault, *Comédies*, 1694, avec la *Lettre d'un théologien.*
Bruëys, *Réponse au livre de M. de Condom* : La Haye, 1682; in-12 de 276 pages.
La Bruyère, *les Caractères*, 1688.
— *Discours de réception à l'Académie*, 15 juin 1693.
Burnet, *Histoire de la réformation d'Angleterre*, 1682.
— *Critique des Variations*, 1689.
Père Caffaro, *Dissertation sur la Comédie*, 1694.
Cartulaire de la Propagation de la foi à Metz.
Claude, *Réponse à l'instruction donnée à Mlle de Duras*, 1682.
— *Réponse au livre de M. l'évêque de Meaux*, 1683, in-8°.
Abbé de Clérambault, *Discours à l'Académie*, 2 août 1704.
Abbé de Cordemoy, *Éternité des peines de l'enfer*, 1697.
Abbé Cotin, *La Pastorale sacrée*, 1662.
Coulau, *Judicium unius e societate sorbonica doctoris*, 1701.
Dangeau, *Journal de la Cour de Louis XIV de 1684 à 1715*, publié en 1834; 19 vol. in-8°.
Abbé Le Dieu, *Mémoires*, publiés en 1656, et *Journal*, publié en 1656-57 par l'abbé Guettée. Paris, Didier, 5 vol in-8°.
Pierre Dumoulin, *Accomplissement des prophéties*, Sedan 1624.
Ellies Dupin, *Nouvelle Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques*, 1691-93.
— *Réponse aux Remarques des Pères de Saint-Vannes*, 1691.
— *Défense de la Censure de la Faculte de théologie de Paris du 18 octobre* 1700.
— *Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle*, 1727.
Essai historique manuscrit sur les écoles et collèges de Dijon.
Fénelon, *Œuvres complètes* et *Correspondance.*
Paul Ferry, *Catéchisme général de la réformation*; Metz, 1654.
— *Réponse à la Réfutation de Bossuet.*
— *Relation des différents faits qui ont rapport au projet de réunion.*
— *Récit autographe.*
P. Falconi, *Lettres insérée dans le Moyen court.*
Fontaine (A. de Marcilly), *Traduction des Sermons de saint Chrysostome sur saint Mathieu*, 1664 1679 1692;
— *de l'Abrégé de la Doctrine sur l'Ancien Testament*;
— *de l'Abrégé sur le Nouveau Testament*, 1676;
— *des Homélies*, 1690, 1700, 1703.
Nicolas Fontaine et Croiseul de Vertevoye, *Traduction de saint Léon.*
Gazette de France de 1670.
Louis Giry, *Traduction de l'Apologétique de Tertullien*, 1636;
— *du Traité de la chair de Jésus-Christ*, 1166;
des Livres *du Manteau*, 1665;

Louis GIRY, *de la Patience*, 1667.

Mgr GODET DES MARAIS, *Instructions pastorales.*

GOIBAUD DU BOIS, *Traductions* des livres de saint Augustin :

— *De la manière d'enseigner les principes de la religion chrétienne;*

— *De la vertu de continence et de tempérance*, 1678;

— *des Lettres*, 1684;

— *des Sermons*, 1694-1700, etc.

Mme GUYON, *Vie de Mme Guyon écrite par elle-même*, publiée en 1720, mais ne paraissant pas authentique.

— *Commentaires sur Moïse, Josué, les Juges, l'Évangile, les Épitres de saint Paul, l'Apocalypse, le Cantique:* Genève et Paris, 1676-1686.

— *Le Moyen court et facile pour l'oraison*, 1685.

HÉBERT, Traduction des Traités de Tertullien : *des Prescriptions; de l'Habillement des femmes; du Voile des vierges*, 1683.

HYDE, *Histoire de la religion des anciens Perses*, 1700.

GODEAU, *Idylles spirituelles.*

Daniel HUET, *Demonstratio Evangelica:* Paris, 1679, un in-folio.

HOBBES, *De Cive;* Amsterdam, 1649; traduit en français par Sorbières sous le titre de *Traité du citoyen.*

— *Léviathan;* 1651, Londres; 1668, Amsterdam.

JURIEU, *Préjugés légitimes*, 1689.

— *La Politique du clergé de France*, 1682;

— *Dialogue entre un Parisien et un Provincial;*

— *Préservatif contre le changement de religion*; La Haye, 1682;

— *Suite du Préservatif*, 1683;

— *L'Accomplissement des prophéties*, 1688;

— *Lettres pastorales*, 1689;

— *Tableau du socinianisme*, 1691.

Jean DE LAUNOY, *Histoire du collège royal de Navarre: Regii Navarrae Gymnasii Parisiensis historia*, 1677.

P. LE COMTE, *Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine*, 1696.

— *Sur les Cérémonies de la Chine*, 1700.

P. LE GOBIEN, *Lettre sur les progrès de la religion en Chine*, 1797.

— *Histoire de l'édit de l'empereur de la Chine en faveur de la religion chrétienne*, 1698.

— *Éclaircissements sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius et aux morts*, 1698.

— *Liste des prédicateurs*, années 1652-1681.

LEIBNIZ, *Systema theologicum*, publié par l'abbé La Croix, traduit par M. Albert de Broglie, 1846.

Mme DE MAINTENON, *Correspondance générale*, 4 vol. in-12, publiés par Lavallée, corrigés par M. Geffroy dans *Mme de Maintenon d'après sa correspondance authentique.* Hachette, 1887, 2 vol. in-12.

Le Maistre, *Traduction du livre du Sacerdoce de saint Jean Chrysostome*, 1652.

Malebranche, *Recherche de la vérité*, 1674.

— *De la Nature et de la Grâce*, 1680.

Malherbe, *Commentaire de Desportes* (Collection des grands écrivains de la France, Hachette.)

Abbé de Maucroix, *Traduction des Sermons de saint Chrysostome au peuple d'Antioche*, 1671 et 1689.

Joseph Mède, *Clavis Apocalyptica*, Cambridge, 1627.

P. Ménochius, *Hieropoliticon, sive Institutiones politicae e sacris scripturis depromptae libri tres;* in-8° de 956 pages; Lyon, 1625.

Molière, *Don Juan*, 1665.

Molinos, *la Guide spirituelle*, 1675.

Duc De Montausier, *Maximes chrétiennes et politiques.*

P. Le Moyne, *L'art de régner.*

Muse historique de Loret et de Robinet, 1657-1670.

Nicole, *Éducation d'un prince.*

De Noailles, *Instructions pastorales.*

Noguier, *Réponse au livre de M. de Condom;* Orange, 1673, in-12 de 359 pages.

Palliot, *le Parlement de Bourgogne*, 1649.

Pascal, *Pensées*, 1670; édition Havet, 1885.

Ch. Perrault, *Lettre* à Bossuet, 1698.

P. Petau, *Oratio de legendi delectu.*

— *Dogmes théologiques*, cinq vol. in-fol., 1644-50.

Édouard Poccock, *Miscellanea.*

Abbé de Polignac, *Discours de réception à l'Académie*, 2 août 1704.

Problème ecclésiastique, 1698-99.

Procès-verbal de l'Assemblée de 1700.

P. Quesnel, *Réflexions morales sur le N. Test.*, 1685 et 1696.

— *Justification des réflexions morales*, 1710.

Racine, *Esther.*

La Reformation de l'Université de Paris, 1601.

Registres de l'Hôtel de ville de Dijon, cités par Floquet.

Registres du Parlement de Dijon, cités par Floquet.

Registres de la Faculté de théologie de Paris.

Abbé Renaudot, *Perpétuité de la foi catholique.*

De La Roque, *Réponse canonique au livre de M. de Meaux*, 1683; un in-12 de 314 pages.

P. de la Rue, *Oraison funèbre de Bossuet*, 23 juillet 1704.

Abbé de Saint-André, *Relation de la mort de Bossuet*, à la suite des *Mémoires* de Le Dieu, 1856.

Antoine de Saint-Gabriel et les Bénédictins de Saint-Maur, traduction *de saint Bernard.*

Dom SAINT-GERMAIN MILLET, et MOREAU traduction de *saint Grégoire le Grand.*

SAURIN, *Éloge de Mgr l'évêque de Meaux: Journal des Savants*, 8 septembre 1704.

P. Dom DENIS de SAINTE-MARTHE, *Traité de la Confession.*

Séduction éludée; Berne, 1685.

Richard SIMON, P. de la Congrégation de l'Oratoire; *Histoire critique du Vieux Testament,* à Rotterdam, chez Reinier Leers, un in-4°, 1685.

— *Cérémonies et coutumes qui s'observent aujourd'hui chez les Juifs.* Traduction de l'italien Léon de Modène, rabbin de Venise, 3e édit. Lyon, in-12. (*Épitre dédicatoire à Bossuet.*)

— *Réponse au livre intitulé Sentiments de quelques théologiens de Hollande sur l'Histoire critique du Vieux Testament,* par le Prieur de Bolleville.

— *De l'inspiration sacrée des livres saints:* un in-4°, Rotterdam, 1689.

— *Histoire critique des versions du Nouveau Testament*, par Richard Simon, prêtre. Rotterdam, in-4°, 1690.

— *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament, etc.,* par Richard Simon, prêtre; *Rotterdam,* in-4°, 1693.

— *Nouvelles Observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament*, par R. S. p. Paris, Boudot, 1695.

Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur, traduit sur l'ancienne édition latine etc. A Trévoux, 4 in-12, 1702.

— *Bibliothèque critique;* 4 in-12, Amsterdam, 1707-1710.

SPINOSA, *Tractatus theologico-politicus*, Amsterdam, 1670.

— *Ethica more geometrico demonstrata*, 1677.

SPON, *Lettre au P. de la Chaise, confesseur du roi, sur l'antiquite de la religion*, 1681.

TOLLIUS, *Histoire fabuleuse de la Grèce, de la Phénicie, de l'Égypte*, 1686.

Ouvrages du dix-huitième siècle cités et mentionnés dans cette thèse.

D'ALEMBERT, *Éloge de Bossuet,* Paris, 1779.

Abbé D'ARTIGNY, *Nouveaux Mémoires*, 1749.

BÉRAULT-BERCASTEL, *Histoire de l'Église.*

P. BRETONNEAU, *Préface* des *Œuvres* de Bourdaloue; 16 vol. in-8°, 1705-1734.

Catalogue des *livres de la bibliothèque de MM. Bossuet,* anciens évêques de Meaux et de Troyes: 1742, 105 pages, Gandoin, Pierre Piget et Barois fils.

Sœur Cornuau, *Avertissements* en tête des *Lettres de* Bossuet, 1710.
— *Lettre* au cardinal de Noailles.
Daguesseau, *Mémoires et Œuvres*, 16 vol. in-8°; 1819.
P. Desmolets, *Bibliothèque sacrée du P. Le Long*, 1727.
Dictionnaire de Trévoux, 1704, 3 vol. in-folio.
Histoire du Cas de conscience, 8 vol. in-12, 1705-08.
P. Houtteville, *la Religion chrétienne prouvée par les faits*, 1740.
Journal Encyclopédique, année 1668.
La Harpe, *Lycée ou Cours de Littérature*.
P. Le Petit, *Vie du duc de Montausier*, 1729.
Levesque de Burigny, *Vie de M. Bossuet*, un vol. in-8°, Paris et Bruxelles, 1761.
Abbé Maury, *Introduction aux Sermons de Bossuet*, 1772.
— *Réflexions sur les Sermons de Bossuet*, 1810.
— *Essai sur l'éloquence de la chaire*, un vol. in-8°, 1810.
Le Mercure de France, d'août et septembre 1709; — Histoire du doctorat.
Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres:* 1727-1745, 43 vol. in-12, dont les quatre derniers ont été publiés par le P. Oudin, Michault et l'abbé Goujet.
Phelippeaux, *Relation de l'origine, des progrès et de la condamnation du Quiétisme*, 1729.
Rollin, *Traité des études*.
Les *Statuts* de la Faculté de théologie, 1715.
De Valroger, Introduction historique et critique aux livres du N. T., par Reithmayr, traduite et annotée par de Valroger.
Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, 1751.
— *Essai sur les mœurs*, 1753-1775.
— *Dictionnaire philosophique*, 1765.
— *Entretien avec un Chinois*.
— *Défense de mon oncle*.
— *De Thèbes, de Bossuet et de Rollin*.

Ouvrages du dix-neuvième siècle cités ou mentionnés dans cette thèse.

Paul Albert, *Saint Chrysostome considéré comme orateur populaire*, in-8°, 1858.
— *La Prose*: un in-12, 1882.
— *Histoire de la littérature française au dix-septième siècle*: 4e édition, un in-12, 1880.
G. Allais, *Un texte de Tertullien cité par Bossuet*, 1885.
Arbien, *Essai de rhétorique sacrée, d'après Bossuet*, un vol. in-8°, 1854.

Mgr Baunard, *le Doute et ses victimes*: un vol. in-8. 7e édition, Oudin, 1886.

De Bausset, *Histoire de Bossuet*; 1814, Versailles, Lebel; reproduite en tête de l'édition des *Œuvres* de Bossuet de Bar-le-Duc.

Abbé Bellon, *Bossuet directeur de conscience*: un in-8°, 1896.

Bernus, *Richard Simon et son Histoire critique du Vieux Testament*: Lausanne, Bridel, un vol. in-8°, 1869.

Bertrand, *Bossuet. Chefs-d'œuvre oratoires*, un in-12, 1888.

Abbé Blampignon, *la Jeunesse de Massillon*: — *l'Épiscopat de Massillon*, deux vol. in-8°, 1884.

A. Bonuel, *De la Controverse de Bossuet et de Fénelon*; un vol. in-8°, 1853.

P. de La Broise, *Bossuet et la Bible*; un in-8°; Paris, Retaux, 1891.

Brunetière, Article *Bossuet*, dans l'Encyclopédie Lamirault.

— *La Philosophie de Bossuet*: *Études critiques*, cinquième série.

— *Conférences à la Sorbonne*; 1893-94.

— *Études critiques*, deuxième série.

— *L'Évolution de la poésie lyrique au dix-neuvième siècle*; 2 vol. in-12. Hachette 1894.

— *Sermons choisis de Bossuet*; Paris, Didot, 1882.

Bulletin critique, année 1894.

Bulletin de la société générale d'éducation et d'enseignement, 1893.

Bulletin de l'Académie de Clermont, 1885 : Gustave.

Abbé Caron, *Édition du Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, 1846.

De Caussade, *Histoire de la littérature latine*: un in-12, Paris, Masson, 1881.

Chateaubriand, *Génie du christianisme*, 1802.

— *Mélanges littéraires*, 1805 et années suiv.

Collet, *Histoire de saint Vincent de Paul*; 1818.

Delondre, *la Doctrine philosophique de Bossuet sur la connaissance de Dieu*; un in-8°, 1895.

P. Delaporte, *Question du latin classique*: Amiens, 1892.

L'Enseignement chrétien, 1892-93-94.

Etudes religieuses des R. P. Jésuites.

Deschanel, *le Romantisme des classiques*; sept vol.

A. Faugère, *Bourdaloue, sa prédication et son temps*; in-8°, 1874.

Floquet, *De Bossuet inspiré par les Livres Saints*; Rouen, Baudry; 1830, in-8°.

— *Études sur la vie de Bossuet*, 1627-1670; 3 in-8°; Paris, Didot, 1855.

— *Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la Cour*; un vol. in-8°, Paris, Didot, 1864.

Fragments inédits de Bossuet : *Revue des sciences ecclésiastiques*; 1880.

Mgr Freppel, *Cours d'éloquence sacrée : Tertullien;* un in-8°, 1862.
Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV :* 6 vol. 1875.
Gandar, *Bossuet orateur : études critiques sur les Sermons de la jeunesse de Bossuet,* 1643-1662; Paris, Didier, 3e édition, 1880; un vol. in-12.
— *Choix de Sermons de la jeunesse de Bossuet, édition critique donnée d'après les manuscrits de la bibliothèque nationale :* Paris, Didier, 3e édition, 1881.
Gazier, *Sermons choisis de Bossuet.*
Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège,* 2 vol. in-8°; nouv. édit., 1894.
Saint-Marc Girardin, *Éloge de Bossuet,* 1827.
— *Cours de littérature dramatique,* 5 vol. in-12.
P. Gratry, *Lettre à Mgr l'archevêque de Paris sur les derniers moments de M. Augustin Thierry,* 1886.
— *De la Connaissance de Dieu,* 2 vol. in-12. 8e édition.
Algar Griveau, *Etude sur la condamnation des Maximes des Saints,* 2 v. in-8°, Poussielgue, 1878.
Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe,* 1828-30. 2 vol. in-8°.
Abbé Hurel, *les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV :* 2 vol. in-12, 1871.
P. Ingold, *l'Oratoire et le Jansénisme au temps de Massillon,* in-8°. 1880.
Jacquinet, *Des Prédicateurs au dix-septième siècle avant Bossuet;* 2e édition, Belin, in-8°.
— *Oraisons funèbres de Bossuet :* un in-12, Belin, 1892.
P. Janet, *Bossuet moraliste, Revue des Deux-Mondes,* 15 août 1896.
— *Fénelon,* in-12, Hachette, 1892.
Jean Janssen, *Histoire du peuple allemand,* traduite en français avec une préface de M. Heinrich; 5 vol. in-8°, 1887-96. Plon.
Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au dix-septième et dix huitième siècles,* un in-folio, 1862-66.
— *Index chronologicus chartarum;* un in-folio, 1862.
Petit de Julleville, *le Théâtre en France au moyen âge;* 5 vol. in-8°.
Lachat, *Œuvres complètes* de Bossuet, publiées d'après les imprimés et les manuscrits originaux; Paris, Vivès, 1862-66; 31 vol. in-8°.
Abbé Lebarq, *Histoire critique de la prédication de Bossuet;* un in-8°; Lille, Desclée, 1888.
— *Œuvres oratoires de Bossuet,* 6 vol.; Lille, Desclée, 1891-96.
P. Lacordaire, *Discours sur la vocation de la nation française,* 1841.
Lamartine, *Nouvelles Méditations,* 1823.
— *Portrait de Bossuet,* 1854, dans le *Civilisateur.*
— *Raphaël,* 1859.

LANSON, *Bossuet:* un vol. in-12; Lecène et Oudin, 1891.

P. LAURAS, *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres:* Paris, Bruxelles, Genève. 2 vol. in-8°, 1884.

LÉON XIII, *Encyclique sur l'Étude de l'Écriture Sainte*, novembre 1893.

Henri MARTIN, *Histoire de France;* 14 vol. in-8°, 4e édition.

Vicomte DE MEAUX, *L'Église catholique et la liberté aux États-Unis;* 1 vol. in-12, 1893.

A. L. MÉNARD, *Œuvres inédites* de Bossuet, 1881. (Modèles d'Écritures pour le Dauphin).

MICHELET, *Histoire de France,* 28 vol. in-8°, 1843-1867.

NISARD, *Histoire de la littérature française;* 4 vol. in-12, 8e édition, 1881.

— *Les Grands Sermonnaires français; Revue des Deux-Mondes*, janvier 1857.

NOURRISSON, *Essai sur la philosophie de Bossuet:* un in-8°. Paris, 1859 et 1862.

— *La Philosophie de saint Augustin*, 2 vol. in-12.

— *La Politique de Bossuet:* Paris, 1867, un in-8°.

Frédéric OZANAM, *Études germaniques*, 1847, 2 vol. in-8.

— *La Civilisation au cinquième siècle*, 2 vol. in-8°, 1855.

PATIN, *Éloge de Bossuet*, 1827.

LE PLAY, *Œuvres économiques.*

POUJOULAT, *Histoire de saint Augustin:* 2 vol. in-12, Paris, 1852.

J. RAMBAUD, *Éléments d'économie politique*, in-8° de 796; Paris, Lyon, 1895.

RÉBELLIAU, *Introduction aux Sermons choisis de Bossuet:* un in-12, 1882.

— *Bossuet historien du protestantisme;* un in-8°, 1891.

Revue des Facultés catholiques d'Angers, décembre 1891, février-avril, 1892.

Revue des sciences ecclésiastiques, 1880.

O. REY, *Remarques inédites de Bossuet sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres; Université Catholique de Lyon:* nos de mars-octobre 1895.

DE SACY, *Variétés morales et littéraires;* 2 vol. in-12.

SCHERER, *Études critiques sur la littérature contemporaine;* 6 vol. in-12, 1876.

SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi :* VI, X, XII, XIII.

— *Nouveaux Lundis* : II, IX.

— *Port-Royal;* 7 vol. dernière édition.

TABARAUD, *Supplément aux histoires de Bossuet et de Fénelon:* 1822.

TEUFFEL, *Histoire de la littérature romaine,* traduite en *français*, 3 vol. in-8°, Wieweg, 1883.

THIRION, *Études sur l'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin;* un vol. in-8° de 400 pages, Colin, Nancy.

Abbé URBAIN, *Nicolas Coeffeteau:* un in-8°, 1893, Paris, Thorin.

Abbé VAILLANT, *Études sur les Sermons de Bossuet, d'après les manuscrits:* 1851, un vol. in-8°, Paris.

Vie de M. Olier, 1853.

VILLEMAIN, *Discours et mélanges littéraires.*

— *Tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle:* 2e édit., in-12, 1870.

— *Essai sur le génie de Pindare et la Poésie lyrique:* in-8°, 1859.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE II

Études patristiques de Bossuet à Navarre
(17 octobre 1642 — 9 avril 1652).

ARTICLE III

Études patristiques de Bossuet à Metz
(mai 1652 — février 1659).

ARTICLE IV

Études patristiques de Bossuet à Paris
(février 1659 — 7 février 1682).

ARTICLE III

**Progrès de Bossuet traducteur des saints Pères.
Son originalité.**

ARTICLE IV

Bossuet commentateur des saints Pères.

CHAPITRE III

LES SAINTS PÈRES ET BOSSUET ORATEUR.

ARTICLE Ier

Influence des saints Pères sur Bossuet orateur, pendant l'époque de Navarre et de Metz, 1648-1659.

CHAPITRE V

LES SAINTS PÈRES ET BOSSUET AUTEUR ASCÉTIQUE.

ARTICLE Ier.

Les saints Pères et les Instructions aux Ursulines et aux Visitandines de Meaux (1685-1686).

ARTICLE II

Les saints Pères et les Opuscules de piété de Bossuet.

ARTICLE III

Les saints Pères et les Poésies sacrées de Bossuet.

CHAPITRE VI

LES SAINTS PÈRES ET BOSSUET HISTORIEN PHILOSOPHE ET POLITIQUE.

ARTICLE Ier

Les saints Pères et le Discours sur l'Histoire universelle (mars 1681).

ARTICLE II

Les saints Pères et l'Histoire des Variations (1688).

CHAPITRE VII

LES SAINTS PÈRES ET BOSSUET POLÉMISTE.

ARTICLE Ier

Les saints Pères et la Polémique de Bossuet contre les Protestants.

ARTICLE III

Les saint Pères et la Polémique de Bossuet contre les Casuistes.

ARTICLE IV

Les saints Pères et la Polémique de Bossuet contre les apologistes du théâtre.

ARTICLE V

Les saints Pères et la Polémique gallicane de Bossuet.

ARTICLE VI

Les saints Pères et la Polémique de Bossuet contre les Quiétistes.

ARTICLE VII

Les saints Pères et la polémique de Bossuet contre les critiques et les Philologues.

Pages.

pour saint Athanase et les Pères grecs (livre II), dont il détruit l'autorité en leur attribuant des contradictions; — pour saint Thomas et tous les scolastiques (livre III[e]), qu'il reprend comme favorables aux sociniens, alors que le docteur Angélique et toute l'École ont le « pur esprit de la Tradition et des Pères »; — pour saint Jérôme, « trivial » contre l'épiscopat, saint Chrysostome, « un nestorien », saint Basile, « un rhéteur », saint Grégoire de Nazianze, « rhéteur comme lui », saint Grégoire de Nysse, « un troisième rhéteur de l'Église grecque », saint Chrysostome, « qui a son coup comme les autres », tous les anciens commentateurs, auxquels Simon préfère le diacre Hilaire, schismatique luciférien. « Qui veut devenir un habile théologien et un solide interprète, qu'il lise et relise les Pères ». (livre IV.)

La *deuxième partie* a pour objet les erreurs commises par Simon sur le péché originel et la grâce. — Il fait injure à saint Augustin en soutenant que tous ses prédécesseurs sont contraires à sa doctrine, alors que l'Orient et l'Occident le vénéraient (livre V) et que ses disciples, saint Prosper et saint Fulgence, étaient les oracles du monde après le concile d'Orange. — Saint Thomas préfère saint Augustin à tous les autres sur la matière de la grâce, parce que ce Père l'a traitée supérieurement, au moins dans le quatrième et dernier état de sa vie à ce sujet (livre VI). — Simon fait le procès à saint Augustin, qu'il accuse d'avoir expliqué le péché originel d'une manière particulière et nouvelle, tandis que ce saint docteur enseignait ce qu'enseigne toute l'Église catholique (livre VII). — Le livre VIII établit cette uniformité des Pères et de saint Augustin, qui a donné, pour les concilier, quatre principes infaillibles. — Le livre IX « relève les passages de saint Chrysostome, de Théodoret et de plusieurs autres concernant la tradition du péché originel ». — Dans le livre X, Simon est convaincu de semi-pélagianisme, et la grâce efficace enseignée par saint Augustin est établie par la foi de l'Église et par ses prières tant en Orient qu'en Occident. Saint Augustin a pris son explication du *Pater* dans les Pères ses prédécesseurs. — Le livre XI explique comment Dieu permet le péché, selon les Pères grecs et latins, et il confirme par les uns comme par les autres l'efficace de la grâce. Saint Augustin, quoi qu'en dise Simon, n'a pas fait de Dieu l'auteur du péché. — Le livre XII met en lumière la tradition constante de la doctrine de saint Augustin sur la prédestination, doctrine comprise dans les prières et dans ce qu'elles signifient, d'après saint Basile, saint Éphrem, saint Jean de Damas, Clément d'Alexandrie, Origène, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Cyprien, etc.

Le livre XIII traite de ce principe de saint Augustin : la grâce n'est pas donnée selon les mérites. — Richard Simon essaie en vain de détruire la grâce de prédilection et de préférence : Bos-

CONCLUSION

FIN.

PERMIS D'IMPRIMER.

Le Recteur,

Dr L. MICÉ.

LU ET APPROUVÉ

Clermont, le 16 mars 1896.

Le Doyen de la Faculté des Lettres,

E. DES ESSARTS.

ERRATA

Page 1, *lire :* dans le titre du chapitre : *Les études patristiques de Bossuet* à Dijon? ; — au collège de Navarre ; — à Metz ; — à Paris; — à Meaux : *au lieu de* à Dijon : — à Navarre : — à Metz : — à Paris.

Page 2, *lire : Bos suetus, au lieu de Bossuetus.*

Page 14, *lire :* lues au concile d'Ephèse, *au lieu de* ues.

Page 18, note 2, *lire :* établie à Navarre, *au lieu de* établié.

Page 28, note 3, *lire :* et Gandar, *Bos. orat.*, *au lieu de* Gandar *Bos. orat.*

Page 37, note 5, *lire :* sacré, *au lieu de* sacrè.

Page 38, note 2, *lire :* Lebarq, *au lieu de* Édition Lebarq.

Page 51, *lire :* principalement aux époques, *au lieu de* aux époques surtout.

Page 51, *lire :* ses habitudes laborieuses, *au lieu de* les habitudes laborieuses.

Page 56, *lire :* Bossuet attendrit son auditoire, *au lieu de* attendait.

Page 57, *lire :* jamais Bossuet n'avait tant, *au lieu de* jamais *aussi* Bossuet.

Page 62, note 3, *lire : Réflexions sur un écrit*, *au lieu de* Réflexions sur. un écrit.

Page 63, note 3, *lire :* qui faut-il croire... neveu du fameux abbé de Saint-Cyran?

Page 66, *lire :* et que les *Maximes et les Réflexions sur la comédie* sont pleines, *au lieu de...* la comédie, sont pleines.

Page 67, note 1, *lire :* Daguesseau, *au lieu de* d'Aguesseau.

Page 71, *lire :* et *omni*, *au lieu de* et *onmi*.

Page 71, *lire*, note 1 : *opera*, *au lieu de opéra.*

Page 71, *lire*, note 3 : Panégyriques... prononcés, *au lieu de* prononcées.

Page 72, *lire :* pères de l'Église *au lieu de* l'église.

Page 78, *lire :* traducteurs du Nouveau Testament, et MM. de Port-Royal, *au lieu de* trad. du Nouveau Testament et MM. de Port-Royal.

Page 80, note, *lire :* la prose française, *au lieu de* a prose.

Page 86, note 3, *lire : Sermon sur la loi de Dieu*, éd. Lebarq, *au lieu de...* la loi de Dieu, édition.

Page 91, *lire :* aigrir ses douleurs, *au lieu de* aigir.

Même ligne, *lire :* lui être laissé, *au lieu de* laissée.

Page 100, *lire :* une fille bien élevée rougit, *au lieu de* bien élevée, rougit.

Page 110, *lire* en note : 1283, *au lieu de* 1583.

Page 111, *lire :* ce *latinisme* si sensible, *au lieu de* ce *latinisme?* si sensible.

Page 113, *lire :* Clérambault, *au lieu de* Clérambaut.

Page 117, *lire :* 1682-1704, *au lieu de* 1182-1704.

Page 150, *lire :* dit Villemain..., *au lieu de* Villemain ».

Page 158, *lire :* faite... avec une telle énergie par un homme, *au lieu de* sur un homme.

Page 160, *lire : Hæ sunt vires ambitionis, au lieu de : ambitiones.*

Page 167, *lire :* de leur joie..., *au lieu de* leur joie ».

Page 172, *lire* en note : (2) *au lieu de* (1), et *vice versa* (1) *au lieu de* (2).

Page 173, *lire*, note 1 : *De Civ. Dei*, *au lieu de Ibidem.*

Page 174, *lire*, note 5 : Ce traité en trois livres fut composé, *au lieu de* en trois livres, fut composé.

Page 186, *lire :* Mais il faut expliquer ceci et exposer, *au lieu de* expliquer à vos yeux.

Page 187, *lire*, note 2 : il abdiqua à trente ans la dignité, *au lieu de* à trente ans, la dignité.

Page 192, *lire :* Personne au dix-septième siècle n'a converti, *au lieu de* au dix-septième siècle, n'a converti.

Page 193, *lire*, note 3 : des années 1701, 1702, *au lieu de* années, 1701, 1702.

Page 195, *lire :* Vie écrite par *Possidonius*, *au lieu de* Possidius.

Page 201, *lire :* l'on est convaincu, *au lieu de* convainçu.

Page 215, *lire :* dans les écrits des *saints Pères*, *au lieu* des *saints Pères :*

Page 223, *lire :* la dernière persécution (1), *au lieu de* (1) *après* sept empereurs idolâtres.

Page 240, *lire :* On remarque dans l'édition de Bossuet un certain nombre, *au lieu de* Bossuet, un certain nombre.

Page 246, *lire*, dernière ligne : dorment-ils dans quelque bibliothèque d'Italie, *au lieu de* dorment-ils,

Page 247, note 1, *lire :* notes prises par des religieuses du dix-huitième siècle et copiées, *au lieu de* dix-huitième siècle copiées;

Page 262, *lire :* elle tâche, ce semble, de s'en décharger, *au lieu de* ce semble de s'en décharger.

Page 313, *lire :* on doit signaler, *au lieu de* il faut signaler.

Page 314, *lire :* De la connaissance de Dieu et de soi-même, la Logique (1), *au lieu de* De la connaissance de Dieu et de soi-même (1), la Logique (2).

Page 314, *lire :* le Traité du libre arbitre (2).

Page 314, *lire :* par M. Nourrisson (3).

Page 314, *lire : Extraits des anciens philosophes* (4).

Page 314, *lire :* 1709 *au lieu de* 1709 (6).

Page 314, *lire :* mars 1681 (6), *au lieu de* (12).

Page 321, *lire*, note 5 : *historien du protestantisme*, 1891, *au lieu de protestantisme*, 1891.

Page 323, *lire :* C'a été *au lieu de* C'a été.

Page 337, *lire :* première ligne : dans la bouche d'une martyre, *au lieu de* d'un martyre.

Page 350, *lire :* par un raisonnement invincible, *au lieu de* invincible (4).

Page 350, *lire :* en note (3) *Ibidem.* — Aujourd'hui on distingue, etc.

Page 364, *lire :* il fit ces remontrances à l'empereur : «, *au lieu de* l'empereur.

Page 369, *lire* note 1 : Il commente, *au lieu de* commenté.

Page 372, *lire :* les *Instructions*, *au lieu de* ces Instructions.

Page 373, en note, *après* les grands sujets, *pas de*).

Page 391, *lire,* note 2 : Niceron, *au lieu de* Nicéron.

Page 398, *lire : Épître, au lieu de Épitre.*

Page 416, *lire :* l'Eucharistie : textes, *au lieu de* l'Eucharistie (textes.

Page 435, *lire :* à tant de choses étranges, *au lieu de* étrangess.

Page 451, *lire :* Bossuet fait voir, en effet, que le ministre, *au lieu de* : Bossuet fait voir qu'il.

Page 463, *lire :* Saint *Basile* demande, *au lieu de* Saint *Basile,* demande.

Page 482, *lire :* nous ont forcés à prononcer cette sentence, *au lieu de* forcé.

Page 494, *lire :* pour se rétracter secrètement, *au lieu de* se rétracter, secrètement.

Page 500, *lire :* Le livre *De la Correction, au lieu de* « Le livre, etc.

Page 500, *lire*, note 13 : Daguesseau, *au lieu de* d'Aguesseau.

Page 517, *lire :* ils blâment... la prodigieuse dissipation, le trouble ; *au lieu de...* le trouble...

Page 525, *lire*, note 1 : *Nouveaux opuscules*, *au lieu de opusculse.*

Page 530, *lire* première ligne : s'y contente d'alléguer, *au lieu de* s'y contente alléguer.

Page 530, *lire*, dernière ligne : sont indéfectibles, *au lieu de* saint.

Page 543, *lire :* 543, *au lieu de* 54.

Page 549, *lire :* de saint François de Sales et de tous les contemplatifs, *au lieu de* et « de tous les contemplatifs.

Page 550, *lire*, note 2 : II^a II^{ac}, *au lieu de* II^{ac} II^{ae}.

Page 555, *lire :* il ne faut pas pour cela le rendre infaillible *au lieu de* la rendre.

Page 557, *lire :* Voici le principe inébranlable, *au lieu de* Voci.

Page 560, *lire*, note 1 : toute la théorie de la charité parfaite, du pur amour, *au lieu de* la charité parfaite du pur amour.

Page 571, *lire :* Il me paraît changer à toute heure, *au lieu de* subsister.

Page 572, *lire :* C'est, d'après toute l'École, *au lieu de* C'est d'après.

Page 595, *lire :* Il faudrait, *au lieu de* il.

Page 600, *lire :* Pourquoi encore ne pas expliquer, *au lieu de* pourquoi encore, ne pas.

Page 650, *lire :* et jusqu'à l'aimable saint François de Sales, *au lieu de* enfin.

Page 654, *lire :* son éloquence, pleine de fougue et d'élan, *au lieu de* son éloquence pleine.

Page 659, *lire :* Ne peut-on pas résumer, *au lieu de*, ne peut-on.

Page 660, *lire*, note 1; *Mémoires* de Le Dieu, *au lieu de Ibidem.*

Page 661, *lire :* Combien plus de valeur, *au lieu de* combien de valeur.

Page 661, *lire : économie politique*, in-8° de 796 pages, *au lieu de* 796.

Page 662, *lire : Mineure ordinaire*, 1650, *au lieu de Mineure ordinaire* 1650.

Page 662, *lire :* Bayle... 1686, *au lieu de* 1696.

Page 664, *lire :* Lettre insérée dans le moyen court, *au lieu de* Lettres.

Page 665, *lire : Godeau* avant *Godet des Marais.*

Page 669, *lire :* la Réformation de, *au lieu de* Reformation.

Page 669, *lire :* Versailles, *au lieu de* Versaitles.

Page 669, *lire :* Bonnel, *au lieu de* Bonnel.

Page 669, *lire : Bulletin de l'Académie de Clermont*, 1885, sans *Gustave.*

Page 670, *lire :* Augustin Thierry, 1856, *au lieu de* 1886.

Page 670, *lire : Raphael*, 1649, *au lieu de* 1659.

Page 670, *lire : Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1886, *au lieu de* 1896.

Page 673, *lire :* collège des Godrans, *au lieu de* de Godrans.

Page 674, *lire :* au nom de la Tradition des Pères, et dans les conférences d'Issy, dans les trente-quatre articles, *au lieu de* des Pères et dans les conférences d'Issy.

Page 676, *lire :* par saint Augustin et les Pères, comme le prouve, *au lieu de* les Pères comme le prouve.

Page 679, *lire :* de ces livres ascétiques, *au lieu de* acétiques.

Page 680, *lire :* dans les Esquisses, *au lieu de* le *Esquisses.*

Page 684, *lire :* Bossuet historien, philosophe, *au lieu de* historien philosophe.

Page 686, *lire :* Rébelliau, *au lieu de* Rebelliau.

Page 689, *lire :* jusqu'aux douzième et treizième siècles, *au lieu de* jusqu'au.

Page 689, *lire :* 271, *au lieu de* 227.

Page 690, *lire :* saint Cyprien, *au lieu de* saints.

Page 691, *lire :* pour établir, *au lieu de* étabiir.

Page 695, *lire :* à de justes proportions, *au lieu de* des justes.

Page 695, *lire :* longue liste, *au lieu de* longne.

Page 696, *lire :* « des conférences amiables », *au lieu de* amiables.

Page 698, *lire :* Il n'est pas permis de disputer, *au lieu de* il n'est pas permis pas de disputer.

